



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

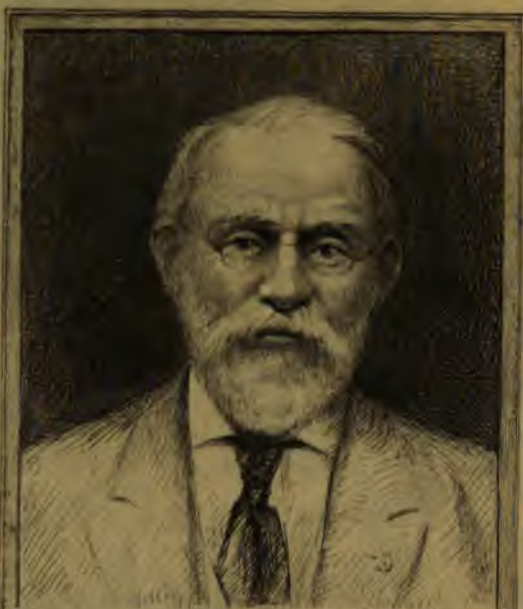
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

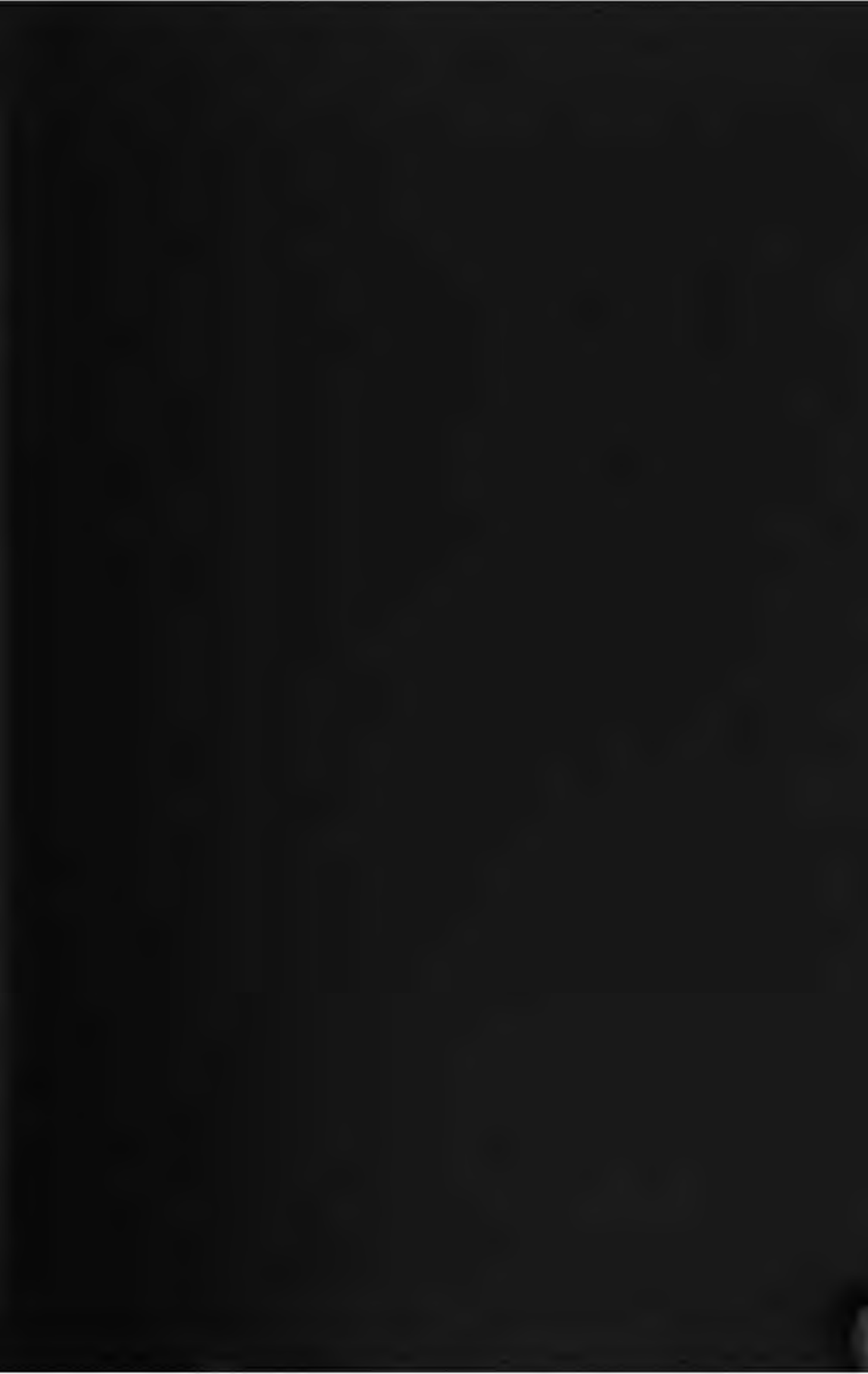
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 49947 8



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





11c
611
11841
84

REVUE
DE
BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration
à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 5, rue Gounod, à Paris, ou à
M. R. BLANCHARD, 11 *bis*, quai Turenne, à Nantes.

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XIV

1^{re} Livraison. — Juillet 1895

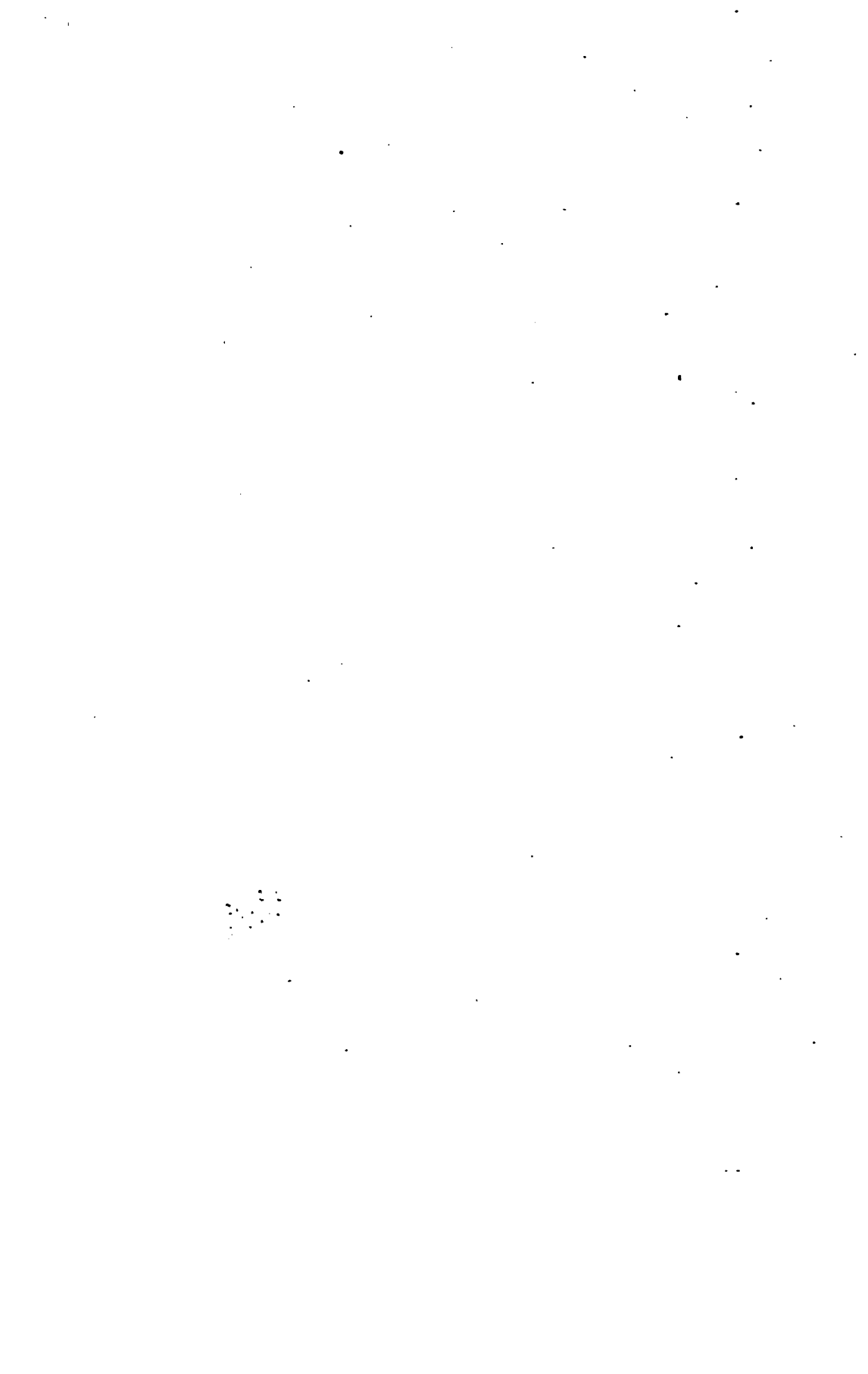


PARIS ET NANTES

1895

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 11bis quai Turenne, à Nantes.



Dunning
- High #
2-25-27
13603

NOTES D'HISTOIRE
SUR L'ENSEIGNEMENT EN BRETAGNE

LE COLLÈGE DE VITRÉ
AVANT LA RÉVOLUTION

Bien des livres, pleins de science et d'intérêt, ont été écrits sur l'enseignement avant la Révolution. Pour répondre à de ridicules critiques, ou à d'imbéciles assertions, trop souvent reproduites, contre l'ignorance et les « ténèbres du moyen-âge », les savants se sont mis à l'œuvre, et ont facilement prouvé que l'Eglise et la Royauté avaient toujours favorisé l'étude et la science. Ils ont ainsi justifié la parole célèbre d'Ozanam : « Ces siècles ne nous paraissent si ignorants, que parce qu'ils sont très ignorés. » A ceux qui cherchaient, par de perfides attaques, à dénigrer l'ancienne France et l'Eglise, ils ont répondu par des faits et par des chiffres.

Il est vrai qu'au XIII^e siècle on n'avait pas encore inventé l'école laïque, gratuite, et obligatoire... au nom de la Liberté ! Du moins, ceux qui voulaient s'instruire trouvaient facilement auprès d'eux des maîtres capables de cultiver leurs intelligences et de former leurs cœurs. Partout l'Eglise, qui estime que la science est le meilleur moyen d'élever les âmes et de les rapprocher de Dieu, avait multiplié les écoles. A l'ombre des merveilleuses cathédrales gothiques, chefs-d'œuvre du génie humain, et de l'ardente foi du Moyen-Age, dans le silence des monastères, vraies pépinières de saints et de savants, dans les palais mêmes des évêques, dans toutes les villes, ceux qui avaient la passion du savoir trouvaient des maîtres dévoués, instruits, dont la vie se passait à inculquer à de nombreux élèves la science lentement, péniblement acquise par

les générations précédentes, comme ces coureurs antiques qui devaient se transmettre, sans s'arrêter jamais et sans jamais le laisser éteindre, le flambeau des fêtes sacrées.

Après les maîtres qui ont fait l'opulente moisson dans ce vaste champ de l'histoire, il est possible de cueillir encore quelques épis oubliés. Pour notre part, nous avons essayé d'étudier un petit coin d'histoire locale, de faire une rapide excursion dans un passé intéressant et trop peu connu. L'œuvre, du reste, a été facile; et l'auteur reconnaît qu'il a eu peu de mérite à rassembler les morceaux de ce travail. Il n'a eu qu'à puiser à l'aise aux sources qu'il avait sous la main. Le *Journal historique de Vitré*, publié par M. l'abbé Pâris-Jallobert, est un vrai trésor, une mine inépuisable pour tout ce qui regarde l'histoire de notre ville. Et le savant auteur des *Tableaux généalogiques des familles de Vitré*, M. Frain de la Gaulayrie, nous a fourni généreusement les ressources d'une érudition toujours aimable et gracieuse.

I

Esquisse historique

Nous voudrions pouvoir remonter jusqu'aux origines des écoles de Vitré. Malheureusement, il est impossible de dater les débuts, bien humbles sans doute, de ce qui fut plus tard le collège de Vitré. Dans une déclaration de la baronnie de Vitré, rendue au roi par le duc de la Trémouille, nous trouvons seulement une mention du « *Collège publicq*, fondé et doté par les prédécesseurs dudit « seigneur baron¹ ». Mais à quelle époque remontait la fondation, en quoi consistait la dotation ? Il serait difficile de le préciser. Si notre reconnaissance ne peut rendre hommage aux premiers fondateurs, notre vanité du moins peut encore se consoler. Dans son *Journal historique*, M. Pâris-Jallobert mentionne un *recteur des escolles de Vitré*, dès l'année 1210, — et un autre, *Raoul*, qui porte le même titre, de 1307 à 1323².

¹ Déclaration du 14 janvier 1681 dans Pâris-Jallobert, *Journal hist.*, p. 201.

² *Journal historique*, p. 580.

Qu'étaient « ces recteurs » ? qu'étaient ces « escolles de Vitré » ? Sans vouloir être trop affirmatif, nous pouvons essayer de préciser le sens de ces mots.

Et d'abord, il y avait certainement à Vitré un certain nombre de petites écoles, — quelque chose comme l'enseignement primaire de ce temps-là, — où les enfants apprenaient à lire, à écrire, surtout à travailler. Quelques noms des maîtres de ces petites écoles, cités par M. Paris-Jallobert, mettent le fait hors de doute. Quand Jehan de Gennes, dans sa curieuse relation de l'entrée de M^{me} Anne de Montmorency à Vitré, le 18 juin 1517, parle de trois cents escolliers qui se trouvèrent sur son passage à l'entrée du bourg Saint-Martin, il faut l'entendre surtout des élèves de ces petites écoles. Elles n'avaient, du reste rien d'officiel ; c'étaient des entreprises privées. Ces écoles étaient tenues par de braves gens, peut-être par de vieilles demoiselles qui, pour une très modique rétribution, se chargeaient de donner aux enfants les premiers éléments de la science. Nous savons qu'elles se sont continuées jusqu'au début de ce siècle, et nos grands parents ont appris à lire sur les bancs de semblables écoles. Pour Vitré en particulier, dans une délibération du 8 septembre 1793, la municipalité accepte comme maîtres et maîtresses d'école deux citoyens et neuf citoyennes « qui se chargent de l'éducation de la jeunesse en leur montrant à lire, écrire ou travailler¹. » Détail curieux : aucune des neuf maîtresses ainsi choisies ne sait signer. A ce compte-là, j'imagine que le cours d'études ne devait pas être bien compliqué.

Mais ce n'était pas tout. Cet enseignement si simplifié ne pouvait suffire à tous les besoins ni satisfaire toutes les aspirations. Dans un temps où le latin tenait une si grande place dans la vie sociale, ce que nous appelons l'enseignement secondaire devait être fort répandu. Rappelez-vous que l'ordonnance de Villers-Cotterets, par laquelle François I^{er} ordonne de substituer le français au latin dans les actes notariés, date seulement de 1539. Bien plus tard encore, au début du XVII^e siècle, du siècle de Louis XIV, c'était en latin que le président de Thou écrivait *l'Histoire de son temps*. De plus,

¹ *Journal hist.*, p. 451.

le latin devait être souvent la langue des voyages ; et nos Vitréens, grands commerçants outre-mer, voyageaient beaucoup, en Flandre, en Espagne, un peu partout. Sans frop de prétention, nous pouvons donc conclure que ces « escolles », dont il est question, sont bien des écoles de latin et de grec, — le vrai collège de ce temps-là.

Du reste, voici des faits et des documents plus précis.

Par son testament du 14 octobre 1512, Jean de Gennez du Mée fondait une chapellenie qui devait être desservie en la chapelle des Cholets¹, « à la charge de dire deux messes par chacune semaine « — pour laquelle je donne mon bien et appartenance du Petit-Mée². . . Item, je veux et ordonne que, lorsque ma dite chapellenie vaquera, les trésoriers préfèrent le maistre d'école à la présentation d'icelle, pendant qu'il résidera actuellement en l'exercice d'enseigner la grammaire à Vitré, lequel nécessairement sera « prestre et non autrement. » Et le pieux fondateur veut que les messes soient fidèlement acquittées « les jours et heures les plus commodes pour l'assistance du peuple et des escoliers, qui seront conduits par ledit maître à l'issue de la première classe, tant l'hiver que l'été³ ». Cette fondation est restée, jusqu'à la Révolution, la principale ressource du collège.

On trouve ensuite les noms des prêtres qui ont joui de cette chapellenie. En 1625, messire François Buffé, « prêtre et l'un des régents du collège de Vitré », (ce qui suppose qu'il y en avait au moins deux). En 1667, messire Pierre Griffon, prêtre originaire de Vitré, enseignant la grammaire. Et dans la liste donnée par M. Paris-Jallobert, il y a une phrase significative : Olivier Gauvain, 1544, cleric en 1549, « prétendant de brief parvenir aux saintes ordres de prestrise » ; parce que, évidemment, il fallait être prêtre pour remplir les diverses obligations de régent du collège.

Vient le XVI^e siècle. Ce fut, vous vous le rappelez, une brillante époque pour la littérature et les arts. Comme parfois, en avril, un

¹ Chapelle des Cholets, — dite maintenant de la Miséricorde — dans l'église Notre-Dame, entre le chœur des moines et la sacristie.

² Petit-Mée. Ferme aux portes de Vitré. — Les prairies s'étendent jusqu'aux murs du Parc.

³ *Tableaux généalogiques*, 4^e fascicule, p. 28.

vent printanier vient fondre les neiges et les glaces de l'hiver, de même, à cette époque, un souffle bienfaisant, venant du pays du soleil, de l'Italie et de l'Orient, produisit un véritable renouveau pour les belles-lettres. Il y eut alors un magnifique élan vers les études ; on revint avec amour aux philosophes et aux poètes anciens, négligés ou inconnus pendant le moyen-âge. Et cet enthousiasme pour la science ne s'arrêta point aux érudits ou aux lettrés : il se fit sentir partout. — Voici qu'en 1591, à peine assis sur le trône de France, le « bon roi » Henri IV, en prolongeant par lettres-patentes la permission « cy-devant octroyée aux bourgeois, « manans et habitans de la ville de Vitré... de lever sur toute « personne vendant vin en menu et détail 40 soulz tournois par « pippe de vin, et 3 soulz pour chacun fardeau de toile grosse et « menue de lin ou chanvre qui entrera ou sortira », — veut que les deniers qui en proviendront soient employés « pour l'entrene-
« ment de leurs portaulx, murailles, tourelles, ponts et advenues
« de la dicte ville de Vitré ; — et s'ily a des deniers revenant bons,
« sa dicte Majesté veult... *qu'ils puissent prendre et employer cha-
« cun an jusques à la somme de cent escus pour l'entretènement
« d'une escolle publique au dict Vitré, et des maistres et régenz
« pour l'instruction des enfans étudiants en ladicte ville, pourvu
« que au dict octroy la plus grande et saine partie des dictz
« habitans aint consenty, et que les deniers du dit seigneur n'en
« soient retardez'.* »

Remarquez que ces cent écus, qui nous paraissent un assez maigre cadeau représentent 300 livres du temps, et en mettant au pair, au moins 2000 francs d'aujourd'hui.

Et à mesure que nous avançons dans l'histoire, on sent, à travers les lignes toujours trop courtes et trop sèches des vieux registres, que le goût des études se répand de plus en plus. Après les luttes qui ont rempli tout le XV^e siècle, les pauvres, eux aussi, veulent faire instruire leurs enfants. Pour beaucoup, c'est un moyen de fortune et une ressource pour l'avenir. Il fallait encourager de si nobles désirs, essayer de satisfaire de si légitimes aspirations ; —

aussi la ville va-t-elle donner à ses enfants pauvres une éducation gratuite. Par un accord fait, en 1619, entre le procureur des bourgeois de Vitré, Bodinais Guesdon, et le « trésorier de l'église « collégiale de la Madeleine, le principal et le régent dénommez « s'engagent à ne rien prendre des paouvres enfans, et s'obligent « à les instruire gratis, suivant l'intention de leurs magestez, « portée par ses lettres d'octroy. » Et il est entendu que la somme de 300 livres sera payée « par les minseurs au dict principal et « régent, par autant de temps qu'il plaira à leurs magestez¹. »

Ainsi s'ouvrent toutes grandes les portes du Collège à tous ceux qu'aura séduits la noble passion des lettres. Les « paouvres » pourront venir, comme les riches, boire à la source de la science.

Mais douze ans ne se sont pas écoulés qu'un orage s'élève et menace de tout emporter. En 1632, la communauté de ville « s'advise de retrancher 50 escuz des cent escuz de gaiges annuels des maistres d'escolle », et leur signifie sèchement que, s'ils ne veulent accepter ces conditions, on en trouvera d'autres pour les remplacer. Avec les 50 écus ainsi retranchés, la ville se propose de faire monter la garde aux portes de Vitré, « pour éviter le mal contagieux et aultres incommodités. »

La mesure était un peu dure, il faut l'avouer. On devine même, à travers les lignes brèves et menaçantes de l'acte, que les rapports entre la Communauté de ville et le collège étaient quelque peu tendus. Aussi les maistres d'escolle ne se résignèrent-ils point à subir, sans se défendre, cette exécution sommaire. Il fallait plaider, on plaida. Le différend fut porté par devant le Présidial de Rennes, où, comme de juste, l'affaire traîna en longueur ; si bien que l'on finit par où l'on aurait dû commencer, par s'arranger à l'amiable. Les régents du collège, messire Jean Buffet et Guillaume Lebrun, offrirent de « continuer leur service moyennant la continuation de leurs gaiges de 300 livres ; — mais ils se chargèrent des réparations de leurs logements « du dict collège, et magazin y scittué, de clou, cheville, latte, ardoise et main-d'œuvre de couvreur ». La communauté accepta la transaction proposée par les régents, « en

¹ *Journal historique*, p. 72.

considération de leurs personnes et des bons services qu'ils ont rendus et rendent continuellement tant à la paroisse de Nostre-Dame qu'au dit collège¹ ».

Ce n'était donc qu'un orage passager. Les choses restèrent dans le même état, et les élèves vinrent de plus en plus nombreux demander la science aux maîtres dévoués du collège de Vitré. Vers la fin du XVII^e siècle, M. Duchêne, qui donna sa démission en 1686, puis M. Lagogué, qui lui succéda, ne peuvent plus suffire à instruire tous les élèves qui se présentent, « à cause que, par la cessation du comerce, on envoie, plus qu'on ne faisait auparavant, « la jeunesse à l'étude de la langue latine ». Aussi M. Lagogué demande-t-il bientôt un second régent, et fait de plus connaître au syndic « qu'il a un écolier assez avancé qui pourrait donner les premières notions de grammaire² ».

En 1705, messire Paul de Gennes, sieur du Perray, régent du collège, demande de nouveau et obtient de choisir pour collègue, un ecclésiastique de probité. Celui-ci aura pour rétribution 4 sols par mois des élèves qui apprennent à lire, et 8 sols de ceux qui apprennent à écrire, excepté les pauvres, bien entendu. Il aura de plus les mêmes prérogatives à la paroisse que les autres régents du collège, c'est-à-dire les droits d'assistance, même quand il ne pourra être présent aux cérémonies.

Deux ans après, M^r de Gennes donnait sa démission. Une place de second régent était définitivement créée, avec un règlement de Messieurs de la communauté. En passant, nous devons un souvenir à messire Etienne Bodin, principal du collège en 1707, celui-là même qui donna sa bibliothèque, riche de 2000 volumes, aux Frères Bénédictins, à charge pour eux de dire deux messes par semaine à son acquit, pendant dix années. Une partie de ces livres, confisqués par la Révolution, a enrichi la Bibliothèque de la Ville, comme en fait foi le nom de Bodin, qu'on retrouve sur un grand nombre de volumes.

Bientôt même, ces deux régents ne suffisent plus à l'enseignement du latin. En 1744, un troisième régent fut chargé d'enseigner

¹ *Journal historique*, p. 101.

² *Journal historique*, p. 240.

les principes du latin « dans la première bande de sa classe, qu'on « regarde comme une septième, et la seconde bande fera ce qu'on « appelle une sixième ». Le second régent enseignera la cinquième et la quatrième, et enfin le principal fera la troisième et la seconde¹. Voilà bien les divisions du collège moderne. Il y manque la rhétorique et la philosophie. C'est au Collège royal de la Flèche, très florissant alors, ou bien à Rennes ou à Vannes, que les élèves de Vitré devront aller achever leurs études.

II

Emplacement du collège. — Nombre des élèves.

Où était situé cet humble et pauvre collège, qui, dès le XVII^e siècle, « menace ruine, » et à tant besoin de réparations ? Le collège actuel de Vitré, bâti par les religieuses Ursulines en 1699, et occupé par elles jusqu'à la Révolution française, n'est point celui dont il s'agit.

Au XVII^e siècle, et depuis longtemps sans doute, le collège était situé dans l'enceinte des murailles, et donnait d'un côté sur la place du Marchix, de l'autre sur la rue des Bénédictins (maintenant, rue de la Commune). Nous en connaissons les dimensions précises, et même la disposition intérieure, d'après un aveu fait à Monseigneur le duc de la Trémoille, en 1746. En bas, une salle, un cellier, un petit salon, et une cour dans laquelle les voisins, à tort ou à raison, prétendent avoir droit de passage, plus quatre classes. Au-dessus, les chambres et greniers. En tout, 50 pieds de largeur sur la rue des Bénédictins, 35 pieds au nord, et 37 du côté du midi.

Tout cela peut nous paraître bien étroit et bien mesquin. Il faut se rappeler qu'il n'y avait point de pensionnaires. Il n'y a pas non plus de chapelle : les élèves assistaient aux offices de l'église Notre-Dame, qui était tout près.

Il serait plus intéressant encore de connaître le nombre des élèves qui fréquentaient le Collège. Nous allons bien entendu, à travers les temps, la communauté de ville ou les régents cons-

¹ *Journal hist.*, p. 338-39.

tater que ce nombre allait toujours croissant. — Mais quelques chiffres précis nous seraient bien précieux.

Ici je dois rendre hommage à la bienveillance avec laquelle M. A. de la Borderie, après avoir tout d'abord encouragé ces timides essais, a bien voulu m'aider des ressources de sa riche collection. C'est à lui que je dois le précieux document, encore inédit, qui pourra nous renseigner sur le point en question.

En 1609, les protestants, établis à Vitré depuis 1558, et forts de puissantes protections¹, entreprirent de bâtir un temple dans la ville. Et dans leur orgueilleuse prétention, c'est au cœur même de la cité qu'ils avaient résolu de le placer, sur la place du Marchix, la seule qui existât à l'intérieur des murailles. Ils auraient laissé seulement un passage de neuf pieds entre le coin de leur temple et le collège, et soixante pieds jusqu'au portail du prieuré de Notre-Dame. Double plaisir : gêner le collège et les moines. C'était une bravade à l'adresse des catholiques.

Ceux-ci, heureusement, n'étaient point décidés à se laisser faire. Ils protestèrent bien haut contre un pareil sans-gêne, si haut que pour trancher le différend, la sénéchaussée et le Présidial de Rennes durent intervenir². Les catholiques, pour se défendre contre l'envahissement des protestants, et sauver leur vieille place, représentèrent surtout que le temple des réformés « toucherait le séminaire et le collège public où les enfants de la ville, presque tous catholiques, reçoivent la première instruction aux bonnes lettres en une aage si faible et si tendre à toutes impressions : — et il serait à craindre qu'ils ne fussent portés par la proximité du lieu à faire choses contre l'espérance et les intentions de leurs pères. »

Voilà, n'est-il pas vrai, un beau et clair langage. Les Vitréens sont catholiques, et ils tiennent à ce que leurs enfants soient et

¹ En 1605, à Guy XX (né de Coligny) avait succédé Henri de la Trémoille, comte de Laval, baron de Vitré, etc. Le nouveau seigneur allié aux familles protestantes de Bouillon, de Coligny, etc., était lui-même protestant. Il se convertit en 1628 « au très grand mécontentement et déplaisir de Messieurs de la prétendue (religion réformée) de cette ville ». (*Journal historique*, p. 97.)

² Les détails qui suivent sont tirés de l'enquête faite le 25 avril 1609 par Raoul Martin, lieutenant général de la sénéchaussée et du présidial de Rennes, p. 21 et 29 à 31. (*Collection de M. A. de la Borderie*.)

restent catholiques comme eux, toujours. Ils craignent, avec raison, un mauvais voisinage ; ils redoutent que les protestants, avec leur ostentation de libéralisme et leur morale nouvelle, ne séduisent les enfants « pour la facilité de leur âge ». Et dans ce cher collège ainsi menacé, le régent, messire Thébaut Duret, après avoir juré de dire la vérité, affirme qu'il y a « environ cent escolliers qui y sont instruits journellement par deux maîtres¹ ».

Le même acte nous donne d'autres détails curieux ; par exemple, la grandeur des classes. La première mesure 23 pieds en un sens, et 20 pieds et demi sur l'autre. La seconde, « occupée aussi de quelques munitions de guerre² » mesure 30 pieds de longueur, « y compris l'espace où est le dict magasin ».

Ainsi donc, en 1609, il est constaté que cent élèves suivent les cours du collège. J'avoue que ce chiffre m'a procuré une agréable surprise. Il prouve combien l'instruction était estimée et répandue dans notre pays de Vitré. Et ce nombre augmenta certainement dans le courant du grand siècle. Rappelez-vous les doléances des régents qui, en 1686, ne peuvent plus suffire à instruire tous les élèves qui se présentent, et s'adjoignent un élève avancé pour les aider dans leur tâche trop pénible, en attendant qu'un troisième maître vienne les secourir. — Dans ces conditions, nous pouvons bien affirmer, sans crainte d'exagération, que le collège a dû compter dans les deux siècles derniers, jusqu'à 150 ou 160 élèves, et peut-être dépasser ce chiffre si élevé. On apprécie mieux, après cela, les ruines accumulées par une révolution qui, sous prétexte de tout réformer, a tout renversé. On voulait, disait-on, relever le peuple, et l'éclairer. Et pour premier gage de ces bienfaits, on

¹ Le second maître était messire Vincent Bernier ; il semble avoir eu pour spécialité l'enseignement de la lecture, de l'écriture, des éléments de grammaire et de calcul. L'enseignement « supérieur », notamment celui de la langue latine, était réservé au premier et principal maître. Quand on créa au XVIII^e siècle un *second*, puis un *troisième régent*, ces nouveaux maîtres enseignèrent le latin et ils furent toujours assistés d'un dernier maître ou régent voué exclusivement à ce que nous appellerions l'enseignement « primaire ».

² Le dépôt de ces munitions de guerre dans un collège est fait pour étonner... Si on se rappelle que la Bretagne sortait, depuis dix ans à peine, des guerres de la Ligue, qui avaient encombré toutes ses villes d'engins belliqueux de toute sorte, qu'on ne savait où mettre, la surprise sera moins grande.

détruit un établissement où les enfants du peuple, même les plus pauvres, pouvaient venir s'asseoir à côtés des plus riches, et y puiser, gratuitement, l'instruction qui devait leur donner la fortune ou l'influence.

III.

Traitements des Régents.

Quelles étaient maintenant les ressources du collège ? Comment étaient rétribués ses professeurs ? Il est facile de répondre à cette question par des chiffres.

Nous avons déjà vu que, par la donation de Jean de Gennez, le Régent du collège jouissait des revenus du Petit-Mée. Cette ferme était louée 700 livres en 1793. Puis Henri IV avait permis à la ville de prélever sur ses octrois une somme de 100 écus pour « l'entretien de son collège¹. » De plus, le régent, comme prêtre, jouissait de ses droits d'assistance aux offices de la paroisse, même quand il ne pouvait y assister.

Ces revenus furent suffisants tant que le Régent put faire seul toute la besogne. Mais quand le nombre des élèves eut augmenté, et qu'il y eut un second, puis un troisième maître, il fallut bien trouver d'autres ressources. Par un règlement de 1715, la communauté de ville, constatant que « depuis environ 25 ans, le nombre « des escolliers qui se sont présentés pour apprendre la langue « latine ayant beaucoup augmenté, de manière que le premier et « principal régent ne pouvait plus suffire à les enseigner, il avait « été établi un second régent en ayde du premier², » et comme ce nouveau maître n'avait pas de revenus fixes comme le premier, on

¹ Ce chiffre de 100 écus, ou 300 livres, à prendre sur le budget de la ville pour l'entretien des maîtres du collège, fut confirmé par l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 juin 1681 réglant les dépenses municipales ordinaires de Vitré, et il fut maintenu jusqu'à la Révolution. Mais au XVIII^e siècle, (d'après les comptes municipaux existant dans la collection de M. A. de la Borderie), la ville contribuait aussi à payer les prix du collège ; en 1787, elle donna pour cet objet 30 livres (120 à 130 francs valeur actuelle), autant l'année suivante, 40 liv., (160 à 180 fr.) en 1789, etc.

² *Journal historique*, p. 285.

lui avait permis de percevoir 15 sols par mois de chacun des élèves du collège, tant de sa classe que de celle du principal régent, sans pouvoir rien exiger des pauvres. De plus, il jouissait, comme son collègue, de ses droits d'assistance à Notre-Dame.

Un peu plus tard, en 1744, quand le collège est organisé complètement, avec ses trois ou quatre professeurs, la communauté nous donne l'état exact des ressources des régents :

M. le Principal jouit de la maison du collège, aux charges ordinaires, du Petit-Mée, de ses assistances doubles à Nostre-Dame ; de plus, il percevra douze livres par an de chacun de ses élèves.

Le second et le troisième régent se partageront les 50 écus payés jusque-là au principal ; — ils percevront de plus douze livres par an de chacun de leurs écoliers — et auront enfin leurs honoraires doubles, absents comme présents.

A ces conditions-là, disent Messieurs de la Communauté, « la place des régents sera encore assez gracieuse et importante pour qu'on puisse avoir de bons sujets pour les remplir¹ ».

Enfin, dans la déclaration des biens ecclésiastiques qu'il fallut faire en 1790, M. Fournier, principal à cette époque, avoue comme revenus attachés à la charge de principal du collège, outre le Petit-Mée, la fondation du Bourg-Jolly, affermée 140 livres, — et celle du Petit-Bouffort, louée 120 livres. Soit en tout 960 livres de fondations, sur lesquelles il faut retrancher 455 livres de charges et redevances.

De tous ces chiffres, nous pouvons conclure qu'autrefois, pas plus que maintenant, les professeurs n'étaient exposés à faire fortune. Eux aussi, sans doute, cherchaient une autre récompense, et se rappelaient la parole de nos Saints Livres : *Qui multos erudierint ad justitiam, quasi stellæ fulgebunt in perpetuas æternitates.*

IV

Règlement du Collège

Seriez-vous maintenant curieux de connaître le régime du Collège ? Voici le programme de la journée, tel qu'il est imposé par Messieurs de la Communauté de ville, en 1686, à M. Lagoué, qui

¹ *Journal hist.*, p. 338.

devient principal du Collège¹. Ce programme ne fait, du reste, que reproduire les règlements antérieurs :

Tous les matins, à 7 heures 1/2, assistance à la messe, à l'église Notre-Dame ;

Classes de 8 heures à 10 heures 1/2, et l'après-midi de 1 heure à 3 heures.

Le jeudi est jour de congé, à moins qu'il n'y ait dans la semaine un jour de fête chômée. Cette dernière réserve n'était pas inutile dans un temps où les fêtes d'obligation étaient fort nombreuses. Toutes les mémoires ont retenu les plaintes du pauvre savetier de La Fontaine, dont les gains seraient assez honnêtes, mais :

Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours

Qu'il faut chômer ; on nous ruine en fêtes,

L'une fait tort à l'autre, et monsieur le curé

De quelque nouveau saint charge toujours son prône.

Les plaintes du savetier n'étaient sans doute que l'écho du sentiment public. En 1710, M^{sr} de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes, supprima d'un coup vingt-six fêtes d'obligation, et il en restait.

Enfin tous les samedis soirs, « la dernière demi-heure de l'escolle « sera consacrée au catéchisme, ou en cas de fête, le vendredi à « pareille heure, et même la veille des fêtes principales de l'année ».

Les vacances, un peu moins longues qu'aujourd'hui, commençaient vers le 15 septembre et duraient jusqu'à la Toussaint. Il n'est question nulle part de vacances à Pâques ni au premier de l'an.

V

Programme des Etudes

Voudriez-vous savoir quel était le cours des études ? comment on employait ces six années de collège ? Il sera facile de satisfaire votre curiosité. D'après tous les documents, il est clair que les études y étaient fort simples. On n'était point obligé alors, comme

¹ *Journal historique*, p. 239.

maintenant, de suivre des programmes bourrés d'auteurs de toutes les langues, dans lesquels les Anglais et les Allemands demandent une large place à côté des Grecs et des Latins, où les mathématiques souvent redoutées des élèves disputent des heures trop brèves à l'étude de l'Histoire et de la Géographie. Il semble qu'on veuille faire de ces enfants de seize ans des encyclopédies abrégées. Nos aïeux étaient plus modestes ; leurs enfants devaient apprendre, dès les premières années, à lire et à écrire, puis étudier sérieusement les langues d'Homère et de Cicéron. Là, par exemple, il faut bien reconnaître qu'ils étaient plus forts que nous ; beaucoup d'élèves arrivaient à comprendre et à goûter dans leurs langues, les orateurs et les poètes qu'ils avaient étudiés, et la facilité avec laquelle ils tournaient les vers latins prouve qu'ils avaient pénétré les finesses de la langue de Virgile.

Voulez-vous enfin constater les résultats obtenus ? Il est facile encore de vous contenter. Voici plusieurs programmes des exercices qui doivent se faire avant les distributions des prix ; ce sont comme des examens publics dans lesquels les élèves les plus brillants pouvaient montrer leur science et leur savoir-faire. A ces exercices, on invite les parents, les amis, les prêtres et les notables de la ville. Ces solennités littéraires, comme les grandes thèses des Universités, étaient fort à la mode au siècle dernier. Elles duraient toute une journée, quelquefois même deux jours, le matin de 8 h. 1/2 à 11 h., le soir de 2 h. à 5 h. Pendant ce temps, les élèves choisis devront répondre à toutes les questions, et résoudre toutes les difficultés qui leur seront proposées. Oyez plutôt ce titre quelque peu pompeux :

D. O. M.

POST DECLAMATIONEM POEMATUM GALLICORUM

INTERPRETATIONEMQUE LIBRORUM LATINORUM DIFFICULTATES OMNES

QUE PROPONENTUR,

DECLAMABUNT, INTERPRETABUNTUR ET EXPLANABUNT SELECTI

ADOLESCENTES

IN COLLEGIO VITRIACENSI. DIE JOVIS 5 SEPTEMBRIS 1742¹.

¹ Document communiqué par M. l'abbé Paris-Jallobert.

Toutes les questions posées portent sur la grammaire latine et la grammaire grecque.

Les explications d'auteurs ne sont pas tout à fait les mêmes que celles de nos élèves. En cinquième, on explique le XI^e livre des *Lettres familières* de Cicéron, le 1^{er} livre des *Tristes* d'Ovide, ou le III^e livre des *Métamorphoses*, et l'inévitable *Appendix de Diis et Heroibus poeticis*.

En quatrième : le *Liber Senectutis* de Cicéron ou son traité *De Paradoxiis*, le IV^e livre de l'*Enéide*, le *Breviarium Historiæ Romanæ*¹.

A la veille de la Révolution, en 1788, le programme est resté à peu près le même. Seulement le français a remplacé le latin dans l'annonce du spectacle ; de plus une dissertation de quatre petites pages remplace dans la feuille-programme l'énoncé des thèses à soutenir. Ce petit *boniment* est destiné à expliquer aux parents et aux témoins de l'examen les méthodes qu'on a voulu suivre et les progrès réalisés. — On cherche surtout à faire de bons latinistes, des forts-en-thème. Il ne saurait être question, évidemment, de langues étrangères, et je dois avouer qu'on n'y parle pas même, hélas ! des mathématiques. L'histoire est un peu mieux traitée : on reconnaît combien il est important pour les élèves d'en « avoir au moins une légère teinture ». Aussi ont-ils entre les mains, des abrégés d'Histoire Sainte et « afin qu'ils puissent comparer les événements « miraculeux qui y sont racontés avec les prodiges les plus vantés « du paganisme, ils ont aussi entre les mains un abrégé de l'histoire poétique, enrichi des meilleurs morceaux de nos poètes, « analogues aux faits de l'histoire fabuleuse ».

Il fallait bien aussi un peu d'Histoire Romaine. « Mais la crainte « de constituer en frais les parents (en leur faisant acheter tous les « jours de nouveaux livres), nous a engagé à en dicter un abrégé à « nos écoliers de quatrième, depuis la fondation de Rome jusqu'à

¹ Un autre programme du même genre, de l'année 1777, indique, pour la sixième, *Selectæ e Veteri Testamento historiæ*, 1^{re} partie, et *Selecta colloquia puerilia* ; — pour la cinquième, *Selectæ e Veteri Testamento historiæ*, 2^e partie ; *Breviarium historiæ Romanæ* ; *Appendix de Diis et Heroibus* ; — pour la quatrième, *Selectæ e profanis historiæ*, livres, I et II ; le *De Senectute* de Cicéron, les *Bucoliques* de Virgile. (Collection de M. A. de la Borderie).

« la première guerre punique ». — Enfin, par une innovation « heureuse, nous avons osé y joindre de faibles essais sur les « mœurs, le caractère, etc... des Bretons, depuis César jusqu'à « nous¹. »

« On expliquera le *Selectæ e Veteri Testamento Historiæ*, l'Appendis de *Dūs et Heroibus poeticis*, le petit auteur *De Viris Illustribus*, le *Selectæ e profanis Scriptoribus Historiæ*, les *Bucoliques* et quelques morceaux des *Géorgiques* de Virgile. L'explication de ce dernier auteur sera accompagné d'observations « historiques sur la vie de ce prince des poètes. On récitera aussi « quelques fables de *M. La Fontaine*. »

Vous voyez que le programme n'a rien de bien effrayant ni de bien compliqué ; et plus d'un, peut-être, parmi les jeunes, serait tenté d'envier le sort des heureux anciens, à qui il était permis d'ignorer tant de choses qu'il faut bien étudier maintenant.

Vous m'en voudriez de ne pas vous nommer quelques-uns de ces élèves du vieux Collège de Vitré. Voici des noms connus dans notre pays : Dubois, Le Coq, Guyon de la Géliinière, Frogier de Ponlevoy, Bertois de la Rousselière, Du Bourg, Ravenel, de la Haye Saint-Hilaire, Léziard du Deserzeul, Martin des Vallées, des Douettiz, de Gennez du Chalonge, du Perray, Charil du Mée, Hardy, Poullain, Girard de Mauzé, Lemoyne de Lornel, Postel, du Bourdieu, etc... Je ne voudrais pas oublier surtout ce Pierre Hardy, fils de Mathurin Hardy du Rocher, maire de Vitré député aux Etats de Bretagne et père de Charles Hardy, maire de Vitré, sous la Restauration, qui nous a laissé un curieux journal de sa vie de collègue².

Voici enfin une distribution de prix. J'ai sous les yeux un palmarès du collège de Dinan pour l'année 1784 et un autre du collège de Vitré pour l'an 1808³. Ce qui frappe tout d'abord, c'est le petit nombre de prix accordés. En sixième, deux prix seulement :

¹ C'est plus d'histoire provinciale qu'on n'en fait aujourd'hui dans aucun collège. Remarquons aussi qu'il n'est pas question d'histoire de France.

² Ce journal sera imprimé in extenso dans le VII^e fascicule des *Tableaux Généalogiques* de M. Frain de la Gaulayrie Il est mentionné dans la liste des « livres de raison » publiés ou inédits, dressée par M. Tamisey de Larroque, correspondant de l'Institut.

³ Communiqués par M^r l'abbé Paris-Jallobert,

mémoire et thème latin ; ajoutez-y pour la cinquième et la quatrième, un prix de version latine ; pour la troisième et la seconde, un prix de vers latins. En rhétorique, le thème latin est remplacé par l'amplification latine, et on y ajoute l'amplification française. Et c'est tout. Cette importance donnée à la mémoire nous reporte bien au temps où les humanistes se faisaient gloire de savoir par cœur des chants entiers de Virgile, ou plusieurs des discours de Cicéron.

••

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur l'ancien collège de Vitré. Tout incomplet que soit ce travail, il suffit cependant à nous donner une idée de ce que fut ce collège jusqu'à la Révolution française. Je n'y veux ajouter qu'un trait. C'est une tradition qu'il m'a été bien agréable de recueillir du vénérable recteur de Montreuil-sur-Pérouse Vitréen lui-même, ancien élève, puis professeur au collège, et bien placé pour nous donner ce renseignement.

Dans la chapelle du collège actuel, au-dessus du maître-autel, on remarque une statue de la Sainte Vierge qui mérite une mention spéciale. Ce n'est pas qu'elle soit bien remarquable au point de vue artistique. L'attitude générale est un peu roide ; les proportions ne sont pas très harmonieuses ; les traits du visage ne sont point nettement accusés ; et pourtant il y a dans l'ensemble du cachet et du style. La figure respire une grande bonté ; la tête doucement inclinée regarde amoureusement l'Enfant-Jésus. D'un geste plein d'une virginalité modeste, la Vierge Immaculée ramène, de la main droite, les plis largement drapés de sa robe bleue comme l'azur du ciel. L'autre bras soutient le divin Enfant, qui d'une main se tient à sa Mère, tandis que la main gauche porte le globe. Et Marie semble dire à l'Enfant-Dieu : Ces jeunes gens qui aiment à venir prier à mes pieds sont aussi mes enfants ; il m'aime et je les aime.

Cette statue, comme il est facile de s'en convaincre, n'a point été faite pour la place qu'elle occupe. Elle est en pierre très dure, et bien qu'il soit difficile d'en indiquer la date, on peut affirmer qu'elle est bien antérieure au reste de l'autel. D'après la tradition que j'invoquais tout à l'heure, cette statue se trouvait autrefois dans le

vieux collège de la place de Marchix ; et M. Diard, l'ancien aumônier de Saint-Nicolas, dont le souvenir vit encore à Vitré, aimait à l'appeler familièrement la Mère des prêtres. Cette tradition nous plaît trop pour que nous ne la conservions pas précieusement. Il nous est doux de penser qu'avant nous, d'autres jeunes gens sont venus s'agenouiller devant la statue vénérée, et recommander à leur Mère du Ciel leur vocation en fleur.

Il nous est doux surtout de constater que maintenant comme autrefois, Marie est la Mère toujours aimée des prêtres nombreux qui sortent de ce collège. Nous sommes heureux de terminer ce travail par ce souvenir : la Vierge bénie est ainsi le trait d'union qui rattache le nouveau collège à l'ancien. Pour un temps, la tempête révolutionnaire va tout emporter ; mais dans le ciel noir, au-dessus des ruines amoncelées, la Vierge sourit et rayonne. La tempête, comme autrefois celle de Genezareth, finira bien par se calmer d'un mot du Maître. Et alors Marie reprendra sa place pour présider de nouveau aux destinées de notre cher collège : *Sola inviolata permansisti, ô Maria !*

L'abbé. TH. SEVILLE,

Lic. ès-l.

professeur d'histoire.

20 Juin 1895.



ESQUISSE
DE L'HISTOIRE DE PLEUBIHAN

ARR. DE LANNION, CANTON DE LÉZARDRIEUX

(COTES-DU-NORD)

(Suite¹)

L'excellente municipalité rouge et schismatique se croit encore en pleine Terreur ou du moins en plein Directoire. La loi lui échappe. Si F. BERTHOU ne consent pas à célébrer l'office divin dans « l'église-mère », c'est que cet édifice est pollué par le ministère d'un apostat non réconcilié. Jean LE BÉAU n'a désormais le droit de pontifier dans l'église paroissiale qu'autant qu'il aura fait rétraction de son erreur devant l'autorité diocésaine. Cette soumission, qui honore tant missire F. BERTHOU, le BÉAU ne la fit jamais, sinon peut-être à l'article de la mort où il se confessa à M. Ellès, curé de Lannion.

Voyant le terrain légal lui manquer, ne pouvant plus user des lois révolutionnaires dont il a si cruellement abusé contre les prêtres fidèles, Jean LE BÉAU fait tenir aux propriétaires de chapelles le billet suivant écrit de sa main.

« Les soussignés, propriétaires des chapelles domestiques situées sur la commune de Pleubian, avons reçu aujourd'hui vingt-neuf prairial an X une arrêtée (extrait) de la municipalité de Pleubian datté du jour d'hier vingt-huit du présent mois relative à l'exercice

¹ Voir la livraison de juin 1895.

du culte catholique, exercé par nos prêtres. Les propriétaires desdits chapelles et ministres des cultes sont invité à souscrire la réception au pieds du présante. »

Les propriétaires, forts de leur droit, forts de la loi, instruits sans doute par missire F. BERTHOU, font la sourde oreille. La feuille volante, présentée à domicile, est vierge de signature au bas de la sommation LE BÉAU. Honneur à ces chrétiens ! Le factum est présenté à missire F. BERTHOU qui, seul en cause, porte ce coup droit à JEAN LE BÉAU, dont il a reconnu la main, l'esprit, le style et l'orthographe d'ivrogne :

« Jean LE BÉAU, curé de Pleubian. »

Voilà pour la déclaration d'authentique, car la pièce n'est pas signée. Le curé n'a plus le même courage qu'au temps des Luyer, des Le Guen, des L'Hermite.

« Il me semble, citoyen Maire et adjoints, que vous voulez anticiper sur la loi.

« Je suis autorisé du C^a sous-préfet qui représente plus que vous et à qui je suis prêt de me référer ainsi qu'à vous à temps et à lieu.

F. BERTHOU, p^{re}.

Voilà qui est crâne.

Au verso de la feuille est écrit, toujours de la main assurée de BERTHOU :

« Le propriétaire et autres sont résignés à faire ce qui sera de droit. »

Signé : GUILLAUME LE SAUX.

Nous avons vu que la chapelle Saint-Antoine est tenue en ferme par Guillaume LE SAUX et sœurs, sous le C^a GOURLAY, acquéreur. Ce brave homme, toujours de connivence avec missire F. BERTHOU, signe lui-même, en ce qui le concerne, sa réponse à JEAN LE BÉAU.

C'est le dernier acte public de M. F. BERTHOU à Pleubihan. Désormais il n'est plus fait mention de lui dans les registres de la municipalité.

Ce prêtre, ordonné par JACOB, a dignement réparé sa faute en se rétractant, lorsqu'il y avait péril à le faire, en remplissant un fructueux ministère au milieu d'une agglomération considérable, en résistant aux tracasseries d'un intrus réputé pour ivrogne.

A la réparation de missire François BERTROU, nous devons aussi la nôtre. Le nom de BERTHOU est aujourd'hui noblement porté dans la littérature et dans la poésie par notre compatriote et ami YVES BERTHOU. Je salue avec admiration pour mon pays le collaborateur poétique de *l'Hermine*, de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, de la *Nouvelle Revue européenne*, etc., l'auteur de CŒUR BRETON et de LANDE FLEURIE dont la série sera continuée pour la plus grande gloire de Pleubihan et de la Bretagne.

JEAN LE BÉAU fut définitivement remplacé par M. François LE CORRE. Ce prêtre, né à Plougouven, curé à Prat avant la Révolution, avait prêté serment. Il fut installé à Pleubihan le 14 prairial an XII devant la municipalité par l'organe de l'inévitable JEAN LE BÉAU.

MAIRIE DE PLEUBIHAN.

Arrondissement communal de Lannion.

« Nous, maire et adjoints de la commune de Pleubihan, assemblés
« au lieu accoutumé de nos séances.

« Vu les provisions de M. François LE CORRE, du premier de ce
« mois, lui donnée par M. Jean-Baptiste-Marie Cafarelli, évêque
« des Côtes-du-Nord, nommé pour prêtre déservant de cette
« commune.

« Vu pareillement extrait du procès-verbal constatant la pres-
« tation de serment des ecclésiastiques appelés aux places de vi-
« caires des succursales, du quatre prairial présent mois, faite par
« M. LE CORRE devant le S.-préfet du premier arrondissement des
« Côtes-du-Nord, délégué pour cet effet par le préfet de ce même
« département, conjointement avec M. Pierre Joseph Garat Saint-
« Priest, aussi délégué par M. l'évêque de ce diocèse.

« Vu en outre l'article vingt-sept, section quatre de la loi du
« dix-huit germinal, an dix, ainsi que l'article soixante-douze, sec-
« tion trois, titre quatre.

« Le tout vû et considéré, nous, maire et adjoints, certifions et rapportons, que M. Le Corre, prêtre desservant pour cette commune, a pris ce jour possession et installation, d'après les cérémonies ordinaires, par l'organe de M. Jean Le Béau, prêtre, tant en cette église que maison presbytérale ; conformément à la loi et aux articles ci-dessus précités, aux occurrences de son état ecclésiastique et prêtre déservant en cette commune, de tout quoi avons rapporté acte pour valoir et servir ainsi qu'il sera vû appartenir ; sous nos seings et ceux de MM. François Le Corre et Jean Le Béau, ce dit jour quatorze prairial an douze de la République française. »

F. LE CORRE, p^r.

Quelques jours auparavant, par délibération du 29 floréal an XII, le presbytère avait été rendu à sa destination primitive. La maison curiale était occupée pendant la Révolution par un détachement de chasseurs à cheval du vingtième régiment, sous les ordres d'un maréchal des logis nommé Kerœnig.

François Le Corre était natif de Plougonver. Pour le récompenser de son serment, l'intrus Jacob le fit curé de Langoat. Après avoir vécu quelque temps recteur de Trégonnean, il fut nommé à Pleubihan. Le 11 novembre 1808 il fut remplacé par M. Isaac Le Roux et transféré à Rospez où il mourut en 1832.

Mentionnons encore quelques prêtres pleubihannais de cette époque :

1° François LE COLLEN, neveu de Maurice Le Collen, recteur de Gurunuhel, naquit à Pleubihan en 1762. En 1791 il est vicaire à Plourhan, y prête le serment à l'encontre de son recteur, missire Mathurin Hinault, devient bientôt curé d'office, puis recteur intrus de cette excellente paroisse. De 1791 à 1793, le citoyen Jacob le charge du gouvernement spirituel de Saint-Ouay-Portrieux, à titre provisoire, et il remplit de fait les fonctions de son ministère. A Plourhan, il cumule les fonctions civiles et ecclésiastiques. Il disparaît en 1795. Au Concordat, nous le retrouvons recteur de Lézardrieux. Il occupe ce poste important jusqu'à sa mort survenue le 8 juin 1810. Il était âgé de 48 ans.

2° François-Balthazar LE PROVOST, né à Pleubihan en 1732, est nommé *recteur-noir* de Goudelin le 1^{er} janvier 1767, prête à Plouagat le 1^{er} vendémiaire, an III, le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. Jean Le Béau était curé ou vicaire de Balthazar Le Provost et recevait de lui en cette qualité un traitement ou portion congrue de 350 livres. Tous deux prêtèrent serment à la Constitution civile du clergé le 6 février 1791, et Le Provost vint installer Le Béau comme recteur de Pleubihan. Il mourut à Goudelin le 18 août 1806, à l'âge de 74 ans.

3° N. LE MORVAN, professeur de rhétorique au collège ou petit séminaire de Tréguer, était natif de Pleubihan.

VIII

Pour décrire d'un trait la situation du clergé fidèle et assermenté, nous avons laissé bien loin derrière nous le prieuré et les religieuses de Saint-Georges. Revenons pour pleurer sur des ruines et déplorer la dispersion de cet antique monastère.

Avant la Révolution le prieuré Saint-Georges de Pleubihan était habité par plusieurs religieuses sous la direction d'une prieure. Ces saintes femmes dont le noviciat et la maison principale étaient à Rennes formaient à Pleubihan une communauté importante. Naturellement toutes n'étaient pas du pays Bas-Breton et de nobles noms ornaient encore cette fondation ducale. Nous ne possédons pas la liste de ces religieuses au moment de la première expulsion dont il n'existe dans nos archives communales aucun procès-verbal.

Au début de la Révolution les séances du corps municipal se tenaient dans l'*auditoire* du prieuré Saint-Georges. Il y avait donc là une juridiction civile et criminelle. Voici le préambule des procès-verbaux du temps : « L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, ce jour vingt-un août, en l'auditoire du prieuré Saint-Georges de Pleubihan, lieu des assemblées de la municipalité de cette commune. . . . » La conclusion était ainsi libellée : « Fait

« en l'auditoire du prieuré du bourg de Pleubihan » et aussi
« Arrêté en l'auditoire de Pleubihan. »

Après la dispersion du monastère, les religieuses étrangères à la paroisse regagnèrent sans doute le domicile de leurs parents ou émigrèrent dans les îles Anglo-Normandes. Les professes dont les parents habitaient la commune, et elles étaient au nombre de quatre, vivaient d'abord paisiblement chez elles lorsqu'elles furent brutalement arrêtées et conduites à la prison de Guingamp¹.

Le 21 thermidor, an II, la municipalité, sollicitée par les instances de parents et de compatriotes, rend un témoignage favorable aux bonnes sœurs et demande leur élargissement.

« Ce jour vingt-un thermidor, deuxième année républicaine, une
« et indivisible, de l'après-midi, nous soussignés, maire, officiers
« municipaux et membres du conseil général de cette commune de
« Pleubian, assemblés au lieu ordinaire des séances de ladite
« assemblée.

« Présent le citoyen Guillaume Costiou, agent national de ladite
« commune,

« Lesquels délibérant ;

1° (*Secours aux indigents.*)

2° (*Récolte de grains.*)

3° (*Réquisition de cordonniers.*)

4° (*Souscription pour la construction d'un vaisseau de guerre:*)

« 5°. — Quinto, considérant que la loi du neufviesme de nivôse
« a été exécutée envers les filles de cette commune ex-religieuses
« qui n'ont pas prêté le serment du 4 août 1792 (vieux style), que
« toutes et au nombre de quatre retirez chez leurs parents ont été
« conduites à la maison d'arrestation de Guingamp, — considérant
« que pendant leur séjour dans cette commune ces filles n'ont
« causé aucun trouble et ont concentré en elle-même leur opinion
« religieuse sans manifestation ni mécontentement, — considérant
« qu'elles travailloient dans leurs familles et aidoient de toutes leurs

¹ Il n'est pas question ici, et dans les délibérations suivantes, uniquement des religieuses du Prieuré Saint-Georges, mais des religieuses de tout ordre habitant la commune.

« forces aux travaux de la campagne, — considérant qu'un
 « décret de la Convention national du 21 messidor porte que les
 « laboureurs des communes dont la population est au-dessous de
 « 1200 âmes, détenus comme suspects, seront mis provisoirement
 « en liberté, — considérant que les filles ci-devant religieuses de
 « cette commune appartiennent à des familles patriotes dont la sur-
 « veillance garantie de tout mouvement séditieux de la part de ces
 « filles.

« Le conseil général de la commune, ouï l'agent provisoire.

« A délibéré de demander au représentant du peuple à Brest de
 « faire remettre ces quatre filles ci-devant religieuses de cette com-
 « mune en arrestation dans leur famille, sous leur surveillance et
 « cautionnement, pour les aider pendant les travaux de la récolte.
 « La présente délibération sera présentée à l'administration du dis-
 « trict de Pontrioux pour avoir son avis et son approbation, (etc,
 « etc, pour autres objets à l'ordre du jour.)

Signé : Jean LE SAUX, off. mp^{al}. — Ollivier LE QUELLEC, off. mp^{al}.
 — Yves LE PIVAIGN, notable. — Jean-Baptiste ANDRÉ, notable. —
 Yves LE QUELLEC, n^{bl}. — François BERTHOU, off. mp^{al}. — Pierre
 BARAT, notable. — Jean RABÉ, off. mp^{al}. — Yves LE BÉVER, off.
 mp^{al}. — Claude QUÉMAREC, notable. — François LE GRATIET, no-
 table. — Yves OLLIVIER, off. mp^{al}. — J^{ph} LE POMMELLEC, maire. —
 Yves GUILLOU, notable. — Joseph LE GUÉVEL. — Guillaume BÉNEC'H,
 off. mp^{al}. — G^{no} COSTIOU, ag^t n^{al} provisoire. — Charles DURÉCHOU,
 notable.

Deux jours après, le conseil général de la commune se déjugeait
 par cette autre délibération :

« Ce jour tridi vingt-trois thermidor l'an deuxième républicaine,
 « une et indivisible, quatre heures de l'après-midi. Nous soussi-
 « gnés, maire, officiers municipaux et membres du conseil général
 « de la commune de Pleubian, assemblés au lieu ordinaire des
 « séances de ladite municipalité,

« Présente le citoyen Guillaume Costiou, agent national provisoire,
 « Lesquels délibérant au regard de la fête ordonnée par décret de
 « la Convention nationale du 18 floréal, du 10 août (vieux style).
 « Considérant que le 10 août 1793 (vieux style), le dernier tyran

« des François avoit tenté par tous les moyens qu'il étoit en son
 « pouvoir de réussir à massacrer le peuple de Paris pour se rétablir
 « dans son ancienne puissance ;

« Considérant que le tyran vit le même peuple déployer son cou-
 « rage et exterminer ces gardes et chevaliers du poignard ;

« Considérant qu'il s'éleva le plus terrible combat pour assurer
 « le règne de la liberté, que le tyran eu l'art et la lâcheté de se
 « soustraire aux événements du combat, fut le même jour sus-
 « pendu de tous ces pouvoirs et bientôt paya de sa tête sur l'écha-
 « faud le prix de ses forfaits ;

« Considérant que le 10 août 1793 (vieux style) fut consacré par
 « la Convention Nationale à la proclamation de la volonté du
 « peuple françois de se gouverner à l'avenir d'après les principes
 « établis dans une constitution républicaine ;

« Considérant que, ce même jour, les députés des divers cantons
 « de la République remplir le vœu sacré qu'ils avoient obtenu du
 « peuple, d'aller jurer eu son nom sur l'autel de la patrie, à jamais,
 « sa haine pour les tyrans et son attachement inviolable pour
 « l'unité et l'indissolubilité de la République ;

« Considérant enfin que cette fête mémorable étoit ce jour à
 « célébrer et à réitérer le même serment ;

« Nous, maire, officiers municipaux, agent n^o provisoire et
 « membres du conseil général de cette commune, déclarons avoir
 « ce jour vingt-trois thermidor, répondant au 10 août (vieux style),
 « donné toute célébrité à cette fête et fait le serment de maintenir à
 « jamais l'unité et l'indissolubilité de la République et de mourir
 « en la défendant.

« Par suite de la délibération, d'après et mûrement délibéré sur
 « le cinquième chef de notre délibération du 21 courant, concer-
 « nant quatre ex-religieuses de notre commune, mises en arres-
 « tation à Guingamp, en vertu de la loi du 9 nivôse, qui avoit
 « pour objet d'obtenir l'assentiment de l'administration du
 « district de Pontrioux, pour demander au représentant du
 « peuple, séant à Brest, la mise en libération de ces quatre filles
 « pour rentrer et sous le consentement de leurs familles pour les
 « travaux de la récolte.

« Considérant que c'est par erreur que nous avons peu réfléchi
« et balancé l'intérêt particulier à celui public ;

« Considérant aussi que les administrations publiques ne doivent
« jamais admettre les acceptions particulières pour les balancer à
« l'intérêt général, que ce seroit même une opinion nuisible au
« gouvernement ;

« Considérant que le patriotisme de leur famille, ce dont nous
« connoissons, ne garantirait pas l'entraînement de leur langage
« pernicieux et fanatique dont elles peuvent faire usage dans toutes
« les occasions et même pendant leur vie, en leur en laissant cette
« liberté dangereuse ;

« Considérant enfin qu'il est dans l'impossibilité d'avoir con-
« fiance dans des personnes qui refusent de reconnaître la souve-
« raineté du peuple et d'obéir à ces lois ;

« Le conseil général assemblés, ouï le requérant, l'agent national
« provisoire, déclare rapporter le cinquième chef de la délibéra-
« tion du vingt-un thermidor présent mois, en ce qu'il est nuisible
« au bien et salut public et contraire au gouvernement républi-
« cain, reconnoissant l'erreur où nous nous étions laissés entraîner
« et peu réfléchi.

« En conséquence, délibérons et demandons continuation de
« mise en arrestation de ces quatre ex-religieuses, dont est cas,
« comme réfractaires aux lois ; qu'au surplus, extrait de la présente
« sera envoyé à l'administration du district de Pontrieux sous la
« signature du S^o greffier dans le plus court délai.

« Délibéré en la maison commune lesdits jour, mois et an que
« devant.

Signé : LE QUELLEC, off. mp^{al}. — Olivier LE QUELLEC, off. mp^{al}.
Yves CORLOUER, notable. — Y. LE COQ, n. — Yves GUILLOU, notable.
— François BERTHOU, off. mp^{al}. — Guillaume BÉNEC'H, off. mp^{al}.
Joseph LE GUÉVEL. — Jean-Baptiste ANDRÉ, notable. — Pierre, BA-
RAT, notable. — Jean LE SAUX, off. mp^{al}. — François LE GRATIET,
notable. — J^e LE POMMELLEC, maire. — Yves OLLIVIER, off. mp^{al}. —
Claude QUÉNAREC, notable. — Yves LE QUELLEC, notable. — Yves
LE BÉVER, off. mp^{al}. — Yves LE PIVAIGN, notable. — Jean RABÉ,
off. mp^{al}.

Ces bons municipaux signent sans sourciller ce que le gouvernement demande de leur complaisance. Ils ont signé tous les actes de la République libérale et terroriste, l'adhésion au Consulat, l'hérédité de la famille Bonaparte à l'Empire, la chute de Napoléon, le rappel des Bourbons, l'usurpation de Louis-Philippe, etc. Leurs petits-fils n'agissent pas autrement.

Nous ne pensons pas que les religieuses du prieuré furent condamnées à mort. Nous trouvons, dans les registres publics de la commune, quelques traces de religieuses.

1^o Françoise LE GALL. — La délibération municipale du 6 fructidor an III mentionne une ex-religieuse Françoise LE GALL. Cette bonne sœur, dont la famille habite toujours Pleubihan, devait, à notre avis, appartenir au prieuré Saint-Georges.

2^o Louise PARANTHOËN, — la fille de Guillaume Paranthoën, le dernier sénéchal du prieuré.

« Ce tridi 13 fructidor l'an III de la R. F. une et indivisible.

« En l'endroit s'est présentée Louise Paranthoën, ex-religieuse, « laquelle a déclaré prendre sa résidence sur cette commune et lo-
« ger chez Jean Corlouër, de Ty-Glas, section de l'Armor. »

Nul doute que Louise Paranthoën appartint au prieuré Saint-Georges.

3^o Jeanne ALLAIN. — Après le Concordat, les ex-religieuses viennent souscrire la Constitution de l'an VIII.

« Du trois thermidor, an 10 de la République française une et
« indivisible.

« S'est présentée au bureau de la Mairie de Pleubian la ci-
« toyenne Jeanne Allain, originaire et domiciliaire de cette com-
« mune, ex-religieuse de la Croix de Tréguier, laquelle voulant se
« conformer à la loi du vingt-et-un nivôse an huit de la République
« a fait la déclaration suivante :

« Je promet d'être fidelle à la Constitution. »

« De laquelle déclaration elle a requis acte et a signé avec nous
« sur le registre.

Signé : Jeanne ALLAIN. — L'OLLIVIER, 1^{er} adjoint. — C. QUÉMAREG, maire. — DELAUNAY, S^{cr}.

4^o François TANGUY.

« Le 21 thermidor, an dix de la République française une et indivisible.

« S'est présentée au bureau de la mairie de Pleubihan la citoyenne Françoise Tanguy, originaire de la commune Saint-Louis de Brest, et domiciliaire de celle de Pleubihan, ex-religieuse mère de cœur de la communauté de Saint-Paul de Tréguier, laquelle voulant se conformer à la loi du vingt-un nivôse an huit de la République, a fait la déclaration suivante :

« Je promet d'être fidelle à la Constitution. »

« De laquelle déclaration elle a requis acte que nous lui avons décerné et a signé avec nous.

Françoise TANGUY.

DELAUNAY, Sc^{re}. — C. QUÉMAREC, maire.

Voilà donc quatre religieuses fidèles dont les noms nous sont parvenus. Les noms de nos prêtres, de nos religieuses qui ont bravé la persécution et souffert pour la justice, la prison, l'exil et la mort ; ces noms vénérables, dis-je, devraient être inscrits en lettres d'or sur le marbre, et ce marbre a sa place marquée sur un des piliers de l'église de Pleubihan.

Les délibérations de la municipalité traitaient, pendant la période révolutionnaire, de la coupe du goémon, des subsistances, des réquisitions de toute nature, de la police du marché, des douanes nationales, des appels sous les drapeaux de soldats et de marins, de fêtes publiques, etc. Quand les loisirs de la retraite me ramèneront au berceau de ma naissance, je compléterai, s'il plaît à Dieu, l'histoire de mon pays.

Notons bien que nos registres sont d'une calligraphie admirable. Si Delaunay, le maître d'école et secrétaire greffier du conseil, commet de grosses fautes de grammaire, remarquons qu'il écrit beaucoup et vite, obligé qu'il est de sténographier les idées du tribun Costiou. Nos édiles de 1789 ont une signature dont la distinction n'a jamais été atteinte par leurs successeurs. Tous les notables savaient alors lire et écrire. Rarement les nouveaux époux et leurs témoins déclaraient ne savoir signer. Preuve que l'ancien régime n'était pas privé d'instruction publique.

(Fin).

ABBÉ YVES-MARIE LUCAS.

LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

LA DUCHESSE DE BERRY

(Suite¹)

VIII

L'état intéressant dans lequel se trouvait la princesse exigeait certaines précautions et lui interdisait la fatigue et les imprudences. Aussi menait-on pour le moment, à l'Elysée, une vie calme et assez monotone à laquelle Marie Caroline avait beaucoup de peine à se faire. Les petites soirées de M^{me} de Gontaut, les promenades en voiture et les dîners à Saint-Cloud avec la famille royale ne suffisaient pas pour la distraire. Aussi, le duc de Berry qui, lui, avait comme dérivatif ses devoirs militaires et la passion de la chasse, s'efforçait de procurer à sa femme autant d'amusements et de distractions qu'il était en son pouvoir de le faire. Mais le champ de ces distractions était fort limité si l'on voulait se conformer aux prescriptions assez sévères qu'avait formulées le docteur Deneux, médecin accoucheur de la duchesse. Cependant, le temps étant exceptionnellement beau, le prince avait organisé des réunions champêtres dans le jardin de l'Elysée et on y déjeûnait, on y goûtait en comité tout à fait intime. Puis une fois par hasard on faisait une apparition à Beaujon ou à Tivoli. La princesse adorait ces petites escapades, en compagnie de son mari,

¹ Voir la livraison de mai 1895.

dans ces jardins, rendez-vous de fêtes et de plaisirs, où se pressait la société élégante du temps.

Depuis le retour du duc d'Orléans, les relations entre l'Elysée-Bourbon et le Palais-Royal étaient fort suivies. Le duc et la duchesse de Berry aimaient beaucoup leur oncle et leur tante d'Orléans et montraient une grande affection pour le duc de Chartres. Le désir d'avoir aussi leur petit prince, leur héritier présomptif produisait chez eux ce résultat inattendu. Ce désir ardent, constant, impérieux aurait engendré chez d'autres l'envie, la jalousie, peut-être la haine. Chez le duc et la duchesse de Berry, natures bonnes, presque naïves et essentiellement optimistes, il se traduisait tout simplement par des marques d'intérêt plus marquées, par une prédilection plus particulière ; soit qu'ils eussent perdu l'espoir d'avoir un fils et qu'ils eussent en quelque sorte adopté le jeune prince, soit que sa vue fût comme un encouragement et comme un heureux présage de l'accomplissement de leurs vœux.

Un jour le duc de Berry, se trouvant au Palais-Royal dans le cabinet du duc d'Orléans, dit à ce dernier, en montrant le duc de Chartres : « Voilà un beau garçon qui a peut-être devant lui un grand et haut avenir. Ma femme peut ne plus me donner d'enfants ou du moins ne me donner que des filles ; alors la couronne passera à votre fils. »

« Dans ce cas, Monseigneur, répliqua le duc d'Orléans, cette couronne c'est vous qui la lui donneriez ; vous êtes plus jeune que moi, vous serez son second père et il tiendra tout de vos bontés. »

Ce fut vers le même temps, dans le courant de l'année 1818, que le duc d'Orléans tenta d'obtenir de Louis XVIII le titre d'Altesse royale. Depuis longtemps déjà il avait mis tout en œuvre pour circonvenir le roi et lui arracher cette faveur. Ses efforts sur ce point dataient d'une époque antérieure à son exil d'octobre 1815. Il y avait pensé dès la première Restauration. La conduite politique du prince, ses discours à la Chambre des pairs, et le voyage à Londres qui en avait été la conséquence ne pouvaient guère encourager Louis XVIII à lui conférer ce titre. Mais, depuis son retour, le prince, bien qu'entretenant toujours des relations qui déplaisaient au château, avait montré plus de modération et de retenue dans

ses actes et ses paroles et on pouvait dire de lui qu'il avait de nouveau fait amende honorable. Les rapports étaient très satisfaisants entre le Palais-Royal et les Tuileries et excellents entre l'Elysée et le Palais-Royal.

Alors le duc d'Orléans jugea que le moment favorable était venu de renouveler ses instances et de faire agir les influences dont il pouvait disposer.

Il comptait principalement sur celle de sa nièce, la duchesse de Berry, qu'il savait très aimée des autres membres de la famille royale et posséder un certain pouvoir sur l'esprit du roi. De plus, s'il avait la duchesse pour lui, il aurait aussi le duc de Berry, ce dernier ne voyant que par les yeux de sa femme.

Aussi bien le duc d'Orléans était-il impatient d'obtenir ce titre, seul et unique objet, disait-il, de son ambition. Il était las et humilié dans toutes les cérémonies officielles, dans les réceptions à la Cour, partout enfin, de passer après la duchesse d'Orléans qui, elle, en sa qualité de fille de roi, avait le pas sur son mari et pour laquelle on ouvrait les portes à deux battants et l'on faisait sonner le titre d'Altesse royale. Le duc, venant derrière, trouvait un battant fermé et était annoncé simplement sous le titre d'Altesse sérénissime. Il est indubitable que, dans ce cérémonial et dans bien d'autres petits détails ressortant de l'étiquette alors en vigueur, il y avait de quoi froisser et blesser l'amour-propre du prince, et il était tout naturel qu'il désirât se mettre sur un pied d'égalité avec la duchesse. Malgré tout, le duc d'Orléans ne put arriver à son but. En dépit de ses supplications réitérées et quoique la duchesse de Berry, toujours bonne et obligeante, se fût entremise de la façon la plus énergique, Louis XVIII se montra inflexible. Peut-être le roi, bien qu'ayant pardonné les anciens torts de son cousin, et quoique reconnaissant qu'il se montrait plus réservé, ne jugeait-il pas qu'il en fût de même pour les amis du duc d'Orléans ; peut-être avait-il encore sur le cœur la phrase, prononcée par M. Laffitte, un des intimes du prince, dans la séance de la Chambre des députés du 10 février 1817. M. Laffitte, à propos de la discussion d'un projet de loi sur les finances, avait poussé une attaque à fond de train contre le ministère et avait trouvé le moyen de dire dans son discours que

« les Anglais devaient toutes leurs franchises à la Révolution qui transféra la couronne sur la tête de Guillaume d'Orange. » L'allusion était suffisamment transparente ; de telles paroles ne pouvaient s'oublier. Peut-être aussi le comte d'Artois, et le duc et la duchesse d'Angoulême, qui se montraient assez tièdes pour le Palais-Royal, n'appuyaient-ils que mollement la requête du duc d'Orléans. Toujours est-il que le prince essuya un refus. Le roi fut inébranlable et, pour mettre un terme aux sollicitations pressantes dont il était l'objet de la part des siens, il leur dit : « Le duc d'Orléans est assez près du trône ; je dois à mes neveux de ne pas l'en approcher davantage. »

Le prince fut donc obligé d'en prendre son parti et d'attendre une occasion plus favorable. Il fallut un changement de règne et l'avènement de Charles X pour que son désir fût accompli.

Le mois d'août 1818 marqua dans la vie de la duchesse de Berry. Ce fut, en effet, à cette époque qu'elle fit l'acquisition de Rosny ou plutôt que le Duc acheta cette terre pour lui en faire présent. Le prince connaissait le désir de sa femme de posséder en pleine campagne, à une certaine distance de Paris, une retraite isolée et champêtre où elle pourrait, loin de l'étiquette et des contraintes de la Cour, se livrer à ses goûts de vie indépendante et sans représentation, en même temps qu'elle y trouverait, par l'administration et la surveillance de ce domaine, un aliment à son activité naturelle et des réminiscences charmantes pour elle de sa première jeunesse.

On lui parla de Rosny.

Situé sur les bords de la Seine, à peu de distance de Mantes, au pied des coteaux pittoresques de Châtillon et de Rolleboise, au milieu d'un parc magnifique planté d'arbres séculaires, le château de Rosny réunissait tout ce qu'il fallait pour séduire le duc et la duchesse de Berry. On y serait suffisamment loin de Paris et cependant, avec les rapides attelages de l'Elysée, on pourrait s'y rendre en quatre ou cinq heures. Ces murailles de brique et pierre surmontées de grands toits pointus, portant bien le cachet de la fin du seizième siècle, avaient abrité Sully qui les avait élevées et Henri IV qui avait fait à son ministre favori l'honneur de lui y rendre visite. Un domaine immense, comprenant la forêt de Rosny, des

bois, des prés et des fermes répandus sur le territoire de dix-huit communes adjacentes, dépendait du château.

La terre de Rosny était restée dans la famille de Béthune-Sully jusqu'en 1718. A cette époque, François-Olivier, comte de Sénozan, l'avait acquise de Henri de Béthune. Pendant la plus grande partie du dix-huitième siècle, les Sénozan possèdent Rosny. En 1729, par suite du mariage de M^{lle} Madeleine-Henriette-Sabine de Sénozan de Viriville avec le comte Archambaud-Joseph de Talleyrand-Périgord, la terre passe aux mains de cette dernière famille.

En 24 décembre 1817, le comte Alexandre-Edmond de Talleyrand-Périgord la cède à M. Louis-Charles Monroult, propriétaire, moyennant la somme de 1,720.531 fr.

En 1818, au moment où l'attention du duc de Berry était attirée vers ce magnifique domaine, M. Monroult en était encore l'heureux possesseur, et ce fut à lui que dut s'adresser le secrétaire des commandements et trésorier de la duchesse de Berry, le marquis de Sassenay, que le prince avait chargé des négociations. Les pourparlers ne traînèrent pas en longueur. M. Monroult, quoique riche, trouvait cette terre un peu lourde, et le prix assez avantageux que le duc de Berry lui fit offrir le décida promptement, et par acte passé devant M^{rs} Chevrier et Morand, notaires royaux, les 13 et 14 août 1818, le château et la terre de Rosny devenaient la propriété de la duchesse de Berry, moyennant la somme de deux millions.

Dès le 16, le duc de Berry allait visiter sa nouvelle acquisition ; la duchesse ne put l'accompagner. Un tel voyage, nécessitant un séjour prolongé dans une voiture menée en train de poste, lui était tout naturellement interdit par son état.

Le prince fut reçu par tous les habitants du village et des pays avoisinants ayant à leur tête le maire de Rosny qui lui adressa le petit discours suivant.

« MONSEIGNEUR,

« Le pays que Votre Altesse Royale vient honorer de sa présence
« a dû longtemps son bonheur à une famille dont nous avons tou-
« jours partagé les sentiments et qui, dans les temps les plus dif-

« faciles, n'a été occupée qu'à entretenir notre amour pour vous.
« Pendant que la reconnaissance excitait nos vifs regrets, le Ciel
« dans sa bonté nous a subitement donné des consolations au-des-
« sus de nos espérances : un Bourbon arrive pour sécher nos
« larmes ! L'auguste maison qui a rendu le bonheur à la France
« vient donner un père à des orphelins. Dans cette antique de-
« meure, berceau de Sully, tout rappelle la mémoire du meilleur
« des rois. Qui pouvait plus légitimement l'occuper que l'héritier
« de son nom, de ses vertus et de sa gloire ! Le comble sera mis à
« nos vœux, Monseigneur, quand nous pourrons contempler
« le royal modèle de grâce et de bonté qui fait le charme de vos
« jours, quand nous posséderons les destinées de la France et que
« nous verrons un nouvel Henri IV croître à l'ombre des bosquets
« de Rosny ! »

(A suivre).

L. CHERUBINI.



LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine

(SUITE¹)



GUIGNEN (VICOMTÉ).

Il résulte des chartes du cartulaire de l'abbaye de Redon que Rouaud, fils bâtard de Judicaël, baron de Lohéac, fut la tige des seigneurs de Guignen². Ce Rouaud I^{er} eut pour fils Hamon, surnommé Burrigan, qui approuva, vers l'an 1101, la donation de la chapelle et d'une moitié de la dime de Saint-Malo de Phily faite par son frère Gaultier de Lohéac aux moines de Redon. Hamon de Guignen, *Haimo de Guinnon*, engendra lui-même Rouaud II qui, se trouvant près de mourir, revêtit l'habit monastique de l'abbaye de Redon, et donna à cette occasion au monastère de Saint-Sauveur l'autre moitié des dîmes de Saint-Malo-de-Phily, vers 1108³.

L'histoire reste muette ensuite sur le compte des seigneurs de Guignen pendant près de deux siècles : ce n'est qu'en 1294 qu'apparaît Geoffroy I^{er}, sire de Guignen, choisi alors comme arbitre pour juger un différend survenu entre Alain de Rohan et Henri d'Avau-gour⁴.

Ce Geoffroy de Guignen fut un personnage important à la cour de Bretagne ; il fit quatre voyages en Irlande pour le duc Jean II

¹ Voir la livraison de mai 1895.

² Guignen, commune du canton de Guichen, arrondissement de Redon.

³ *Cartul. Roton*, 288.

⁴ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, 1116.

qui le nomma l'un des exécuteurs de son testament en 1302. Le sceau de ce seigneur porte son blason : *d'azur à six fleurs de lys d'argent posées 3, 2, 1, au lambel de même à trois pendants*, avec la légende S. GAVFRIDI DE GVIGNEN MILIT. Geffroy I^{er} eut un fils nommé comme lui, qui fut vraisemblablement Geffroy II.

Vint ensuite Guillaume, sire de Guignen ; celui-ci prit part en 1398 aux Etats de Bretagne tenus à Rennes¹ et semble avoir été le dernier représentant mâle de la maison de Guignen. Ce fut le père ou le frère de Jeanne de Guignen, dame dudit lieu en 1407, mariée d'abord à Guillaume de la Lande, seigneur du Vaurouault, puis à Yvon, sire de la Jaille.

Du premier mariage de cette dame sortirent Tristan de la Lande, sire de Guignen, et Béatrice de la Lande, femme de Gilles d'Elbiest, seigneur de Thouaré. Tristan I^{er} de la Lande, seigneur de Guignen après la mort de sa mère arrivée en 1425, « parvint par ses vertus à grands estats et honneurs² » il devint gouverneur de Saint-Malo puis de Nantes, grand veneur et grand maître d'hôtel de Bretagne et mourut en 1431 ; il avait épousé Marguerite de Bruc, puis Jeanne de Téhillac et son sceau, portant *d'azur à trois écussons d'argent, 2, 1*, nous a été conservé par dom Morice. Tristan II de la Lande sire de Guignen, son fils, épousa Jeanne de Maure qu'il laissa veuve en 1441 avec plusieurs enfants en bas âge. L'aîné de ces derniers, Jean de la Lande, prit le nom de Tristan III, devint seigneur de Guignen et fut chambellan du duc de Bretagne en 1454 ; il épousa Michelle du Perrier.

Jean de la Lande, sire de Guignen et fils des précédents, s'unit à Jeanne Hingant dont il eut deux enfants morts avant lui ; lui-même décéda le 22 février 1504. Il y eut alors un grand procès, pour la possession de la seigneurie de Guignen, entre les héritiers collatéraux du dernier seigneur, François de la Lande, seigneur du Vaurouault, son cousin, et Marguerite d'Elbiest, arrière-petite-fille de Béatrice de la Lande. Celle-ci finit par gagner sa cause et devint de dame Guignen.

¹ D. Morice. *Preuv. de l'Hist. de Bret.* II, 690.

² Du Paz, *Hist. général. de plus. maisons de Bret.*

Marguerite d'Elbiest avait épousé Jean de Saint-Amadour, auquel elle apporta aussi la terre de Thouaré. Ce seigneur fit ériger en vicomté la seigneurie de Guignen. « Il fut grand maître des eaux et forests du duché de Bretagne, servit quatre roys de France, assista à treize batailles rangées esquelles il fit fort vaillamment et acquist grande réputation. Le roy Charles VIII le fist chevalier à la bataille de Fornoue, luy donna l'accolade et luy ceignit le baudrier de ses propres mains ; il vescu soixante et quinze ans, mourut le sixième de juillet, l'an 1538, et fut inhumé au milieu du chanceau de l'église de Guignen sur lequel y a un tombeau de pierre enlevée avec son effigie, et au costé de l'évangile, sous une voûte faicte en la muraille, on voit encore son effigie estant à genoux et une plaque de cuivre sur laquelle sont gravés ses gestes en vers¹. » Voici quelques vers de cette longue épitaphe :

Cy git . . . haut et puissant seigneur,
 Jean de Saint-Amadour, chevalier plein d'honneur,
 Vicomte de Guignen, sieur de Toiré notable,
 Grand veneur en Bretagne, justicier équitable :
 Prudence l'a conduit à prouesse venir,
 Et prouesse à honneur l'a bien fait parvenir.

Depuis longtemps le tombeau même de Jean de Saint-Amadour a disparu de l'église de Guignen. mais l'on y voyait encore naguère la belle statue de ce seigneur revêtue d'une armure et d'une sorte de dalmatique rouge parsemée de têtes de loup d'argent². Le vandalisme moderne vient de jeter cette œuvre d'art à la voirie.

Le fils de ce vaillant chevalier, Claude de Saint-Amadour, vicomte de Guignen, habita le château de Thouaré où il eut plusieurs enfants de sa femme Claude de la Touche-Limouzinière. Sa fille Philippette de Saint-Amadour, vicomtesse de Guignen, épousa d'abord Jean de Rieux marquis d'Assérac, puis Charles de Bretagne comte de Vertus ; comme son père elle aima à résider à Thouaré où naquirent ses enfants en 1581 et années suivantes.

¹ Du Paz, *Hist. général. de plusieurs mais. de Bret.* 106.

² Jean de Saint-Amadour portait : *de gueules à trois têtes de loup coupées d'argent.*

Antoinette de Bretagne, fille des précédents, fut vicomtesse de Guignen et épousa successivement : 1° Pierre de Rohan, prince de Guémené; 2° en 1624 René du Bellay, prince d'Yvetot, décédé le 26 novembre 1627, 3° Pierre d'Escoubleau, marquis de Sourdis. Cette dame mourut en 1645, laissant la vicomté de Guignen à sa fille Anne d'Escoubleau, femme de François de Simiane marquis de Gordes; ces derniers seigneurs de Guignen décédèrent l'un et l'autre en 1681.

Anne-Marie-Thérèse de Simiane, fille des précédents et vicomtesse de Guignen, épousa : 1° Charles Pot, marquis de Rhodes; 2° son parent, Edme de Simiane, comte de Moncha; de cette dernière union naquit une fille unique, Anne-Marie-Christine de Simiane, femme d'Emmanuel de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon.

En 1734, Charles de Rohan, prince de Soubise, épousa Anne-Marie de la Tour d'Auvergne, fille des précédents, et en eut Charlotte de Rohan-Soubise, vicomtesse de Guignen, qui reçut en cette qualité des aveux dès 1745.

Cette dame s'unit en 1753 à Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, mais mourut encore jeune en 1760. Remarié avec la princesse de Monaco et célèbre par sa conduite chevaleresque durant l'émigration, le prince de Condé, dernier vicomte de Guignen, décéda à Chantilly en 1818¹.

Comme l'on voit, les plus illustres familles de France ont successivement possédé la vicomté de Guignen.

Démembrement de l'antique baronnie de Lohéac et châtellenie d'ancienneté, la seigneurie de Guignen fut érigée en vicomté, par le roi François I^{er}, en faveur de Jean de Saint-Amadour. Néanmoins, malgré cette érection en dignité Guignen, demeura toujours soumis à la baronnie de Lohéac à laquelle étaient dus par ses possesseurs « foy, hommage et rachapt² ». Une autre partie des fiefs de Guignen relevait de la seigneurie de la Muce en Baulon.

¹ Le P. Anselme, *Grands officiers de la Couronne*. — Morori, *Grand Dict. hist.* — D'Hozier, *Reg. généalogiques*. — Arch. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure.

² En 1519, d'après du Paz; en 1525, suivant M. de la Borderie (*Géographie féodale de la Bretagne*, 186).

³ Déclaration de la baronnie de Lohéac en 1695.

La vicomté de Guignen s'étendait en quatre paroisses : Guignen, Guichen, Saint-Senou et Saint-Malo de-Phily. C'était une haute justice ayant primitivement « fourches patibulaires à trois piliers » élevés plus tard au nombre de quatre, « par permission des sires de Lohéac ». Au seigneur de Guignen appartenaient les prééminences et les droits de fondation, d'enfeu, bancs et armoiries dans l'église de Guignen, dotée par lui de quatre chapellenies richement fondées¹.

Le Plessix de Guignen était le chef-lieu de la vicomté de ce nom et l'habitation des anciens sires de Guignen.

C'est actuellement un manoir moderne, sans intérêt archéologique², mais non loin apparaissent encore les derniers vestiges d'une construction fort antique qui fut, dit-on, le premier château du Plessix : ce sont des amoncellements de terre remplis de briques à crochets, rappelant qu'en ce lieu une station gallo-romaine précéda la demeure des seigneurs de Guignen au moyen-âge.

LES HOMMEAUX (BARONNIE).

Les premiers possesseurs connus de la terre seigneuriale des Hommeaux en Saint-Broladre³ appartenaient à la famille Férigat. Cette noble maison a laissé son nom à l'ancien manoir de la Croix-Férigat, également en Saint-Broladre, et naguères on voyait encore dans l'église de cette paroisse des pierres tombales portant son blason : *d'azur à trois cors de chasse d'or, liés de gueules, posés 2, 1*.

Olivier de Férigat, seigneur des Hommeaux, jura fidélité au duc Jean V en 1437, au premier rang des nobles de Dol ; il épousa Jeanne Husson dont il laissa une fille unique, Jeanne Férigat, dame des Hommeaux, de Lergay et de la Croix-Férigat.

Cette héritière contracta deux alliances ; elle épousa d'abord Jean de Mauny, seigneur de la Broce, puis en 1561 Roland du

¹ Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds de Piré.

² Propriété de M le comte de Wolbock.

³ Saint-Broladre commune du canton de Pleine-Fougères, arrondissement de Saint-Malo.

Breil, seigneur de Rays ; elle était morte en 1476 époque à laquelle Roland du Breil se remaria à Gillette de Champagné. Ce seigneur devint, du chef de sa femme Jeanne Férigat, seigneur des Hommeaux, et cette terre passa à son fils aîné Charles du Breil, seigneur de Rays, marié en 1496 à Guyonne de Pontbriant. Ce dernier « grand et vaillant capitaine, chevalier d'honneur de la duchesse Anne de Bretagne, » mourut en 1505 et fut inhumé le 10 septembre en l'enfeu des seigneurs de Pontbriant dans l'église de Pleurtuit. Son fils Roland du Breil, seigneur de Rays, de Pontbriant et des Hommeaux, fut marié par la reine Anne, dont il avait été page, à Gillette de Landujan en 1519 ; mais il mourut sans enfants, à 49 ans, en avril 1547¹.

Julien du Breil, seigneur de la Villemanouël, fils d'Olivier du Breil et de Magdeleine Le Bégassoux, et petit-fils de Roland du Breil troisième fils de Roland et de Jeanne Férigat, hérita de son oncle à la mode de Bretagne en 1547 et recueillit ainsi les seigneuries de Rays, des Hommeaux, de Lergay et de la Croix-Férigat ; mais il ne les conserva pas longtemps, car dès le 29 octobre 1550 sa mère et tutrice², Magdeleine Le Bégassoux, vendit en son nom les maison et seigneurie des Hommeaux à François du Breil, seigneur du Breil en Meillac.

Le nouveau seigneur des Hommeaux était fils de Guillaume du Breil — quatrième fils de Roland et de Jeanne Férigat — et de Philippine de Mué ; c'était donc également l'oncle à la mode de Bretagne du jeune Julien du Breil. François du Breil obtint en 1575 l'érection en baronnie de sa seigneurie des Hommeaux ; ce fut un grand capitaine, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur d'Abbeville et de Granville, etc.. On vient d'écrire avec talent sa vie fort aventureuse durant les guerres du XVI^e siècle³. Il contracta trois alliances : 1^o avec Jeanne de Tréal, fille du seigneur de Beaubois ; 2^o avec Louise Le Sénéchal, dame du Rocher-Sénéchal et du Plessis Sénéchal, décédée le 5 novembre 1576 et inhumée au chœur de

¹ *Hist. généalogique de la maison du Breil.*

² Son père était mort dès 1512 et lui-même n'était né qu'en 1539.

³ Voy. *Le capitaine Breil de Bretagne, baron des Hommeaux*, par le comte de Palys.

l'église de Saint-Broladre ; 3° avec Ysabeau de Porcon, fille du seigneur de Lampastre, qui lui donna son unique fils Guy du Breil, baptisé à Saint-Broladre en juillet 1578. Ce vaillant guerrier mourut en 1583, et sa veuve Isabeau de Porcon lui survécut jusqu'en 1602, année en laquelle son corps fut inhumé, le 5 mai, en l'église de Saint-Broladre¹.

Guy du Breil, baron des Hommeaux, et fils des précédents, épousa, le 3 mai 1599, Gillette Pinel, fille du seigneur de Chaudebœuf ; il en eut un fils Briand du Breil, né aux Hommeaux et baptisé à Saint-Broladre le 12 août 1600, mais décédé en bas-âge. Guy de Breil mourut lui-même en 1604, âgé seulement de vingt-quatre ans. Comme il ne laissait point d'enfants sa succession passa à son cousin germain Jean du Breil, seigneur de la Roche-Colombière en Pleugueneuc².

Ce dernier avait épousé vers 1580 Françoise de la Bouexière fille du seigneur de la Fosse-au-Loup. Leur fils Renaud du Breil, baron des Hommeaux, fut maintenu par sentence du présidial de Rennes, du 2 juin 1619, dans ses droits de prééminencier et fondateur de l'église de Saint-Broladre. En 1621 il rendit aveu à la cour de Combour pour partie de sa baronnie des Hommeaux. Par contrat du 9 octobre 1635, il céda à son frère puiné Jean du Breil « le manoir et maison noble des Hommeaux, bois de futaie, garennes, colombiers, prééminences, fondation en l'église de Saint-Broladre et autres, et outre, la maison noble de la Croix-Férigat et les fiefs et baillages ayant cours dans sept paroisses, avec droit de basse, moyenne et haute justice, droit de quintaine et autres³. » Il avait épousé vers 1625 Marie Busnel, fille du seigneur de la Guinermière ; il mourut en 1649 et fut inhumé le 23 août en l'église des Carmes de Rennes ; sa veuve vivait encore en 1686.

Jean du Breil, frère du précédent, devenu baron des Hommeaux en 1635, habitait avant cette époque le manoir seigneurial de la Pichardière, en Cherrueix, appartenant à sa femme Anne Le Queu,

¹ *Reg. paroiss.* de Saint-Broladre.

² Comte de Palys, *Le capitaine Breil de Bretagne*, 149.

³ *Hist. général. de la maison du Breil*, 151 et 152.

filie d'un seigneur de la Rivière en Normandie. Il rendit aveu, en 1655 à l'évêque de Dol pour partie de sa baronnie des Hommeaux ; il vint habiter le manoir de ce nom où il eut plusieurs enfants baptisés en l'église de Saint-Broladre. Le 12 août 1663 il fit en faveur de ses enfants démission et partage noble des terres des Hommeaux et de la Croix-Férigat et mourut quelque temps après. Anthyme-Denis du Breil, son fils aîné, baron des Hommeaux en 1668, se maria trois fois : il épousa 1° à Saint-Malo, le 24 janvier 1662, Servanne Grout, qui mourut sans enfants et fut inhumée dans le chœur de l'église de Saint-Broladre le 9 février 1668 ; 2° le 20 mai 1669, Jeanne de Poilly, fille du seigneur du Tertre-Martin qui décéda elle-même en 1675 ; 3° enfin, avant 1678, Louise Marie, dame de la Iligourdaye. Il laissa un fils de son second mariage, Jean-Jacques du Breil, baron des Hommeaux, né en ce manoir le 12 août 1671 et baptisé à Saint-Broladre.

Mais ce jeune homme ne jouit point de la baronnie qui fut vendue judiciairement après la mort de son père ; les terre et seigneurie des Hommeaux furent alors adjugées, le 1^{er} août 1682, à Nicolas de Saint-Genys conseiller du roi et président au siège présidial d'Avranches, au prix de 22,000 l. ¹.

Le nouveau baron des Hommeaux, Nicolas de Saint-Genys épousa, le 2 février 1706, Jacqueline Gardin, fille du seigneur de la Glestière ; il mourut un mois après son mariage et fut inhumé, le 6 mars 1706, en l'église de Saint-Aubin de Rennes. Sa veuve convola à de secondes noces avec Jacques de Kerboudel, seigneur de la Courpéan. Son fils et successeur René de Saint-Genys, baron des Hommeaux rendit aveu à Combour, en 1715, pour partie de ses terres des Hommeaux et de la Cour-Baudouin. Vint ensuite Charles-Anne de Saint-Genys, baron des Hommeaux et habitant le manoir de ce nom ; celui-ci épousa : 1° Marie-Gabrielle Uguet, dame de l'Aumône ; 2° à Rennes, le 30 avril 1755, Marie-Eléonore de Forsanz, veuve de François Le Bel, seigneur de Lesneñ. Quand éclata la révolution les Hommeaux appartenaient à Denis-Charles de Saint-Genys, et à Marie-Henriette Robinault du Boisbasset, sa

¹ Archives du château de Combour.

femme. Ils émigrèrent l'un et l'autre en l'île de Jersey et virent, par suite, vendre nationalement une partie de leur terre seigneuriale¹ ; rentré plus tard en France, ce dernier baron des Hommeaux, né à Saint-Servan en 1749, mourut à Saint-Malo le 30 avril 1823².

Les Hommeaux furent érigés en baronnie par lettres royales d'Henri III, datées d'août 1575. Le roi voulait ainsi récompenser son fidèle serviteur le vaillant capitaine François du Breil ; mais pour constituer cette baronnie il unit à la seigneurie des Hommeaux celles du Rocher-Sénéchal et du Plessix-Sénéchal en Saint-Brice en Coglais et les fiefs de Saint-Georges, de Montrouault et de Lergay. Malheureusement, à peine créée la nouvelle baronnie fut disloquée, car les seigneuries du Rocher et du Plessix appartenaient à Louise Le Sénéchal, femme de François du Breil, et cette dame mourut sans postérité dès 1576 ; par suite, ces deux terres seigneuriales du Rocher et du Plessix-Sénéchal, distraites des Hommeaux, échurent à l'héritier collatéral de la défunte François de Carné.

Nous avons vu que la seigneurie des Hommeaux relevait en partie du comté de Combour, en partie du comté de Dol. Le manoir même des Hommeaux relevait de Combour avec « ses deux cours, son pavillon, son colombier, son étang et ses bois, avec aussi sa métairie et son moulin de la Croix Férigat et enfin sa métairie de la Villemain. » Relevaient aussi de Combour-le-Grand bailliage des Hommeaux et plusieurs autres fiefs en Saint-Broladre, Saint-Marcen et Roz-sur-Couasnon. La partie relevant des regaires de Dol était bien moins importante et ne se composait que de quelques fiefs³.

Nous avons dit aussi qu'en 1635 la seigneurie des Hommeaux s'étendait en sept paroisses, qu'elle jouissait du droit de haute justice, d'un droit de quintaine sur les nouveaux mariés de Saint-Broladre et des prééminences et droit de fondation de l'église de cette paroisse ; le baron de Hommeaux y avait dans le chanceau

¹ *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 1 Q, 46.

² Comte de l'Estourbeillon, *Les familles françaises émigrées à Jersey*, 213.

³ *Aveux* de 1621 et 1682.

son banc à queue armorié et son enfeu placés du côté de l'évangile, et un autre banc seigneurial dans la chapelle Sainte-Marguerite. Ces droits de prééminence et de fondation avaient été accordés en 1547 au seigneur des Hommeaux par Henri dauphin de France et duc de Bretagne.

Le manoir des Hommeaux avait également sa chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste et fondée de messes par le seigneur du lieu.

Au siècle dernier le domaine proche des Hommeaux s'était agrandi par suite d'acquisitions successives faites par M. de Saint-Gesnys, mais au point de vue féodal la seigneurie semblait avoir diminuée d'importance : elle n'était plus qualifiée de baronnie et elle n'exerçait plus qu'une moyenne justice à Saint-Broladre. A cette époque la terre des Hommeaux se composait du manoir de ce nom avec une retenue contenant cent journaux — des cinq métairies de la Villemain, la Baudouinaye, la Maugardière, Lormelet et Boutchemin — et de trois moulins¹.

Aujourd'hui il ne reste plus aux Hommeaux que les ruines d'un manoir du XVII^e siècle. La pierre tombale de l'enfeu de ses seigneurs a été enlevée de la vieille église de Saint-Broladre abandonnée depuis peu ; on la conserve comme souvenir des premiers barons des Hommeaux, car elle porte écartelées les armoiries du Breil, de Tréal et de la Bouexière.

¹ *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 2157.

(A suivre).

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

Chan. hon.



POÉSIE BRETONNE

CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

(DIALECTE DE VANNES)

ER VERH IOUANK DISSENT

Me zad, me mam, mar em laus - ket,

Me zad, me mam mar em laus - ket, Me zad, me

mam mar em laus --- ket, D'er Par-don

é han de vo - - net.

1. — Me zad, me mam, mar em lausket,
« D'er pardon é han de vonet,
2. « D'er pardon é han de vonet
« De Santés Anna Pluneret.

3. — « Ne pas, me merh, n'en dehèt ket,
« Rak sur ne gousantehemb ket,
4. — Bèèh hui koutant pé ne vehèt,
« D'er pardon é ma ret monet,
5. « D'er pardon é ma ret monet,
« A huersou é on kouviet.
6. — D'ein mé, me merh, é larehèt
« Ha piw én dès hou kouviet ?
7. — O me mam, men guèlan karet
« N'dès me houviet de vonet.
8. — Mar det, me merh, hui hou pou ké,
« Marsé hui e ouilou goudé.
9. — Èm halon mar em bé glahar,
« N'en dein ket d'er gér de ouilar.
10. « N'en dein ket d'er gér de *ouilon*
« Me ouilou kentoh me hunon.
11. En dé arlerh ha pèl goudé,
Dareu er verh iouank e ridé.
12. Dareu er verh iouank e ridé,
D'hé zad, d'hé mam hi e laré :
13. — « Me zad, me mam, mar em haret,
« Un ti d'ein mé é saùehèt.
14. « Mar saùet d'ein un ti neùé,
« Lakeit ean ar lein er mané.
15. « Lakeit ean ar lein er mané,
« Ha dureit en nor d'er hreisté,

16. « Ha dureit en nor d'er hreisté,
« Er fenesteu d'er goleu dé,
17. « Er fenesteu d'er goleu dé,
« È termén mé kan en Élé.
18. « Lakeit tair fenest ér pignon,
« Eit inourein en tri person.
19. « En tri person ag en Drindet,
« Ne hrant nameit un Doué parfèt.
20. « Mar plij get Doué me fardonein
« M'er chervijou tré ma viùein.
21. « Tré ma viùein mér chervijou,
« A greiz me halon m'er harou.
22. « Me hrei, é misk ol en évreu,
« Catechim d'er vugalégeu. »

 TRADUCTION

LA JEUNE FILLE DÉSOBÉISSANTE

1. — Mon père, ma mère, si vous le permettez, je vais aller au pardon.

2. Je vais aller au pardon, à Sainte-Anne en Pluneret.

3. — Non, ma fille, vous n'irez pas au pardon, nous ne voulons pas consentir.

4. — Que vous soyez contents ou non, je dois aller au pardon.

5. Je dois aller au pardon, j'y suis invitée depuis bien longtemps.

6. — Ma fille, vous allez me dire qui vous a ainsi invitée.
7. — O ma mère, c'est celui que j'aime le plus qui m'a invitée à aller au pardon.
8. — Si vous y allez, ma fille, vous le regretterez ; peut-être même verserez-vous des larmes dans la suite.
9. — Si j'ai du regret au fond de mon cœur, je ne viendrai point pleurer à la maison.
10. Je ne viendrai point pleurer à la maison, je pleurerai plutôt toute seule.
11. Le lendemain, et longtemps après, la jeune fille versait des larmes.
12. La jeune fille versait des larmes ; elle disait à son père et à sa mère :
13. — Mon père, ma mère, si vous m'aimez, vous bâtirez une maison pour moi.
14. Si vous me bâtissez une maison neuve, placez-la sur le sommet de la montagne.
15. Placez-la sur le sommet de la montagne, et que la porte soit du côté du midi.
16. Que la porte soit du côté du midi, et les fenêtres du côté du soleil levant.
17. Les fenêtres du côté du soleil levant, à l'heure où chantent les anges.
18. Qu'il y ait trois fenêtres au pignon, en l'honneur des trois personnes de la sainte Trinité.
19. En l'honneur des trois personnes de la sainte Trinité, qui ne font qu'un Dieu parfait.
20. Si Dieu daigne me pardonner, je le servirai toute ma vie.
21. Je le servirai toute ma vie, et je l'aimerai de tout mon cœur.
22. Entre toutes les bonnes œuvres, je ferai le catéchisme aux enfants.

(Recueilli et traduit par Yan Kerhlen).

POÉSIE FRANÇAISE

Nous devons à l'obligeance de notre confrère, M. Léo Lucas, la communication de la pièce de vers inédite d'Hippolyte Lucas qu'on va lire : elle fut composée en l'honneur de M^{lle} Doze, sa compatriote, lors de ses débuts au Théâtre Français.

Blonde et suave enfant, à la figure d'ange,
Vous allez parcourir une carrière étrange,
Le Théâtre où sitôt la beauté se flétrit,
Où le cœur est souvent remplacé par l'esprit.
Le fard menteur viendra dessécher votre joue
Si fraîche, qu'en passant le papillon s'y joue,
Croyant, quand sur vos traits un doux rayon a lui,
Qu'une rose nouvelle est née exprès pour lui.
L'intrigue, qui dans l'ombre établit sa puissance,
Ver rampant, dès sa fleur détruisant l'espérance,
La calomnie impure, avec la trahison,
Distillant à la longue un perfide poison ;
L'envie, aux doigts crochus, et dont l'ongle déchire ;
La pâle jalousie et sa sœur, la satire,
Du temple où vous entrez sombres divinités,
Vous environneront de leurs iniquités.
Vos yeux naïfs et purs, pleins de douces merveilles,
Perdront leur vif éclat dans les ardentes veilles ;
Votre bouche, au sourire heureux et si charmant,
Prendra l'expression d'un froid ressentiment.
Reoulant vos ennuis et dévorant vos larmes,
De l'ironie alors vous emploierez les armes ;
Vous direz, en poussant quelque soupir amer :
« Pourquoi m'être plongée au fond d'un tel enfer ? »

Cependant le tableau fût-il encor plus triste,
Nous sommes avant tout d'une humeur égoïste ;
Et moi tout le premier je ne regrette pas
Que notre Comédie ait attiré vos pas.
J'aime à voir sous vos traits la plus simple des filles,
Agnès, fuir son jaloux, malgré verroux et grilles ;
J'adore Marianne éprise de Valère,
Lorsque vous lui prêtez une tendre colère.
Henriette si sage, en sa folle maison,
Me plaît quand votre grâce embellit sa raison.
Ces filles que Molière a faites si sensées
Ne sont plus un vain rêve empreint dans mes pensées :
Elles vivent : Voilà leur aimable candeur ! . .
Gardez leur front modeste où siège la pudeur,
Peut-être on vous dira, dans un facile monde,
Que le désordre est bon pour l'art, et qu'il féconde
Le talent sous son souffle... Enfant n'en croyez rien :
Le désordre jamais n'a produit aucun bien.
Vous êtes née aux bords des flots de la Bretagne :
Consultez son blason, que l'honneur accompagne ;
Voyez la blanche hermine : on prétend que toujours
Sa fourrure lui fut plus chère que ses jours.
Aussi léger que prompt, son pied, sûr de lui-même,
Evite un sol fangeux. Sans tache, elle est l'emblème
Que votre vieux pays crut devoir adopter ;
Et ses filles souvent ont voulu l'imiter.

HIPPOLYTE LUCAS



APPENDICE

M^{me} Roger de Beauvoir (Aimée-Léocadie Doze), actrice et femme de lettres française, était née à Pent-Kallecq Morbihan le 20 octobre 1823. Elle reçut jeune encore les leçons de M^{lle} Mars, et de Samson et débuta, en 1840, à la Comédie Française où elle dut ses succès non moins à son talent qu'à sa beauté. Après son mariage elle quitta le Théâtre et se tourna vers la littérature. On a de M^{me} Roger de Beauvoir plusieurs comédies : « *L'un et l'autre*, joué aux Français; *L'amour à la Maréchale*, joué au Palais-Royal; *Au coin du feu*, joué aux Variétés, (1850 à 1855) Elle a signé divers articles dans les journaux et revues, entre autres les confidences et causeries de M^{lle} Mars, insérées dans la Presse en 1854 et publiées l'année suivante sous le titre : *Confidences de M^{lle} Mars*. (1855, 3 vol. in-8°. 3^e édition 1857, 1 vol. in-16° .



RÉCITS ET NOUVELLES

FANTIK AR BLEUENN

CONTE BRETON

I

En ce temps-là, le port de Portrieux n'était guère qu'une baie protégée par de gros galets mis les uns sur les autres, et qui auraient offert bien peu de résistance aux orages de la mer. Pourtant, tous les bateaux de pêche s'y réfugiaient, comptant plus, en cas de malheur, sur le courage des habitants que sur la solidité du rempart.

Le matin du jour où commence cette histoire, on aurait pu admirer sur l'eau dormante du petit port un beau bateau voilier, un Islandais, se prélassant au milieu de toutes les autres embarcations, vraies coques noix sur lesquelles les braves pêcheurs allaient chercher la vie et la mort. Sur le pont, marchant à grandes enjambées, se tenait Jean Le Gall, le patron. Il semblait fort inquiet, et son regard brillant se tournait à chaque instant vers la route qui serpentait comme un clair ruban à travers les prés fleuris et se perdait dans la direction de Tréveneuc.

Voici d'où venait l'inquiétude du brave marin. Depuis quelques mois, il avait fait la connaissance d'une jolie fille de Tréveneuc. Et dans leurs longues et solitaires promenades, alors que sur leur tête le ciel bleu souriait et qu'à leurs pieds la mer les

berçait de son bruit monotone, ils avaient échangé de doux serments et s'étaient donné leurs cœurs. Or, le temps trop chaud jusque-là, qui empêchait le bateau de partir pour l'Islande, avait changé. Le vent était excellent, la mer très belle, enfin tout ce qu'il fallait pour mettre à la voile. Les vieux pêcheurs avaient conseillé à Jean de partir sans tarder. Et Jean, malgré l'amour qui lui tenait au cœur, se voyait forcé d'appareiller. Tout était donc prêt sur le bateau, les hommes à leur poste. Et Jean attendait toujours, espérant voir tout à coup surgir au détour du chemin une jupe bleue et un châle rose : sa douce, son aimée, Fantik Ar Bleuenn.

Mais personne ne venait, le vent fraîchissait, les vieux pêcheurs, au grand complet comme toujours pour voir partir le bateau, se demandaient ce qui pouvait retenir Jean Le Gall. Pourtant celui-ci avait bien envoyé par Malhouët, son second, une lettre à Fantik¹ :

— « Viens, ma chérie, me dire adieu sur le port, à six heures, « samedi matin. Nous partons. »

Rien !... Allons, c'en était fait ! Fantik était sans doute retenue chez elle par ses parents avarés et grognons, qui l'accablaient des plus dures besognes sans jamais lui permettre aucun repos. Ils avaient eu connaissance, soupçon tout au moins, de l'affection de leur fille pour Jean Le Gall, et ils voulaient lui faire « rattrapper » comme ils disaient, « le temps perdu ». Avec un geste de découragement, Jean Le Gall se retourna vers ses hommes :

— A l'œuvre ! cria-t-il.

Chacun fit la manœuvre commandée, les voiles, comme de blanches ailes se tendirent au vent, les cordages grincèrent. La *Sirène* vira à la sortie de la petite jetée et son départ fut salué par toute la population de Portrieux ! Ce fut des cris, des adieux, des recommandations, dont la plupart se perdaient pour les hommes du bateau. Gracieuse maintenant comme une hirondelle, la *Sirène* fuyait, fendant la vague et laissant derrière elle un blanc sillage d'écume. Elle passa en vue de la plage de Saint-Quay et disparut aux regards des curieux.

¹ *Fantik*, diminutif de *Fant*, Française en breton.

Pourtant un dernier espoir surgit dans le cœur de Jean ! Le bateau allait passer devant la grève de Saint-Marc, près de Tréveneuc, Oh ! cette grève, quels doux souvenirs elle lui rappelait ! N'allait-elle pas, au moment du départ, lui donner une dernière joie ? Tout près de là se trouvait la ferme où demeurait Fantik. N'ayant pu aller au Portrieux, peut-être la jeune fille, le cœur gonflé de larmes à la pensée de voir son amoureux partir sans lui avoir dit adieu, se tenait-elle là sur la grève pour envoyer une dernière fois, à travers les airs, un baiser à Jean Le Gall. En effet, elle y était, regardant fixement le bateau, et à la proue, tenant la barre, Jean Le Gall ! Oh ! qu'il lui semblait beau son *Iann*¹ ! Que n'aurait-elle pas donné pour courir sur les vagues échevelées, près de lui ! Des sanglots plein la gorge, les yeux inondés de pleurs, elle éleva le bras et agita son mouchoir. Jean répondit à ce signe. La pauvre enfant, exaltée par le chagrin, lui envoya mille baisers qui firent sauter le cœur de Jean dans sa poitrine :

— « Ce sera ma femme, quand nous reviendrons ! » se dit-il.

Tout le temps que ses yeux purent distinguer la *Sirène*, Fantik resta sur la grève, le regard éperdûment fixé sur la voile. Elle fut tirée de son extase par une rude voix :

— « Ah ! te voilà donc, fainéante ! Comment, tu n'as pas encore soigné les vaches ? vite à l'étable ! »

Un coup de poing vint appuyer cette rude apostrophe. Fantik se leva et suivit, sans dire un mot, son père qui continuait de grommeler entre ses dents :

— « Ah ! *didalvez ! didalvez !* (Fainéante ! fainéante !) »

C'était sa vie habituelle qui recommençait.

II

Plusieurs mois après ce jour, Fantik était sur la falaise à garder son troupeau. Le temps, ce grand médecin, l'avait peu à peu guérie de sa douleur, mais son cœur était toujours plein du bien-aimé. Bien des partis s'étaient offerts pour elle, et, malgré les injonctions

¹ *Iann*, Jean en breton.

de ses parents, elle avait tout refusé. Lassés, les prétendants étaient allés chercher fortune ailleurs et l'avaient laissée tranquille.

Elle était pourtant jolie, la Fantik. La taille élancée, la poitrine en avant, elle avait cet éclat de santé qu'on ne trouve guère que chez les gens de la côte. Sa tête eût fait songer Raphaël ; le teint bronzé, les cheveux noirs comme les rochers de la falaise ; les oreilles, vraies petites conques de nacre, semblaient transparentes, tant elles étaient fines. De grands bras bien moulés, toujours nus, émergeant d'un châle bleu de ciel ou rose pâle doucement gonflé. Ses pieds, qui auraient fait pleurer Cendrillon, couraient légers et sûrs à travers les sentiers de chèvre suspendus sur l'abîme marin. Avec cela vingt ans à peine... et l'amour au cœur !

Qu'avait-elle donc ce matin-là, toute pensive ? Elle ne courait plus sur les galets. Son troupeau pouvait s'écarter à l'aventure sans crainte d'être reprimandé.... Fantik a les yeux tout effarés. Sa bouche rouge comme une grenade a pâli, et murmure par moment des sons inintelligibles, des mots entrecoupés qui décèlent la frayeur.

Hier au soir, son père l'a envoyée, de la ferme au bourg de Tréveneuc, chercher du lin. Elle avait peur toute seule, mais le maître a insisté, elle est partie. Il lui a fallu traverser la grande lande déserte, côtoyer la falaise où, le soir, la mer mugit terrible dans les profondeurs des grottes. Fantik tremble, la peur s'empare d'elle, et voilà qu'elle s'enfonce dans le désert des champs, tout droit, au lieu de tourner à gauche. Ses jambes flageolent sous elle. Tout à coup, du fond d'un fossé elle a vu se dresser des ombres, Qu'est-ce ?... une chèvre égarée ? Non !... ce sont comme de grands feux follets brillant d'un pâle éclat. Presque pâmée, respirant à peine, Fantik s'assied sur une pierre et ferme les yeux ! Mais elle voit aussi clair...

Les feux-follets viennent du bout de la lande, ils semblent glisser sur l'herbe brûlée. Peu à peu ils s'approchent. Ils prennent des traits, des formes, des visages vagues et bizarres, à mesure qu'ils marchent. Un bruissement de feuilles les accompagne. Enfin ils sont à quelques pas seulement de Fantik. La pauvre fille voudrait s'évanouir, mais elle se sent malgré elle attirée vers ce spectacle, et

terrifiée elle voit..... les *horriket*, les lutins ! avec leurs faces grimacantes, leurs petits yeux flamboyants. Un rire strident les agite, et les voilà de se mettre à danser en rond autour de la jeune fille !

Tout à coup, ils cessent leur jeu et l'un d'eux, plus grand que les autres, vient droit à elle. Fantik veut fuir ; un geste du fantôme la retient et elle entend :

— « Sois sans crainte, Fantik ! Nous ne te voulons pas de mal. Tu as le cœur gros, ton Iann est parti ! Mais tu lui es fidèle : c'est bien ! Si tu l'avais trompé, nous t'aurions jetée à la mer ! Chaque fois que tu voudras voir ton ami Iann, tu frapperas le sol avec ce bâton. Adieu ! »

Et reprenant leur sarabande, les lutins s'en vont tournant, piouettant, et disparaissent comme ils étaient apparus.

Comment la pauvre fille eut-elle le courage de retourner à la ferme ? Elle fut malade de peur toute la nuit, à toutes les questions qu'on lui faisait elle se bornait à répondre :

— « Allez dans la lande cette nuit, et vous verrez. »

Aujourd'hui, au grand jour, elle a voulu aller revoir la lande, elle a retrouvé le bâton donné par le lutin. N'est-ce pas avec cela qu'elle peut évoquer l'image de Jean ? Mais si c'était un mauvais tour des esprits ? Si le diable allait arriver ?..... Elle a grande envie de frapper la terre. Bah ! au grand jour, que risque-t-elle ? Pour n'être pas vue, cependant, elle descend au pied de la falaise et entre dans une grotte où elle était venue plus d'une fois se promener avec Jean. Si le lutin n'a pas menti, il aimera mieux revenir là qu'ailleurs.

De sa main un peu tremblante elle frappe trois fois la paroi du roc. Un cri plaintif, plus léger qu'un cri d'oiseau, semblable au frôlement du goëland sur l'eau, a répondu. Une ombre se dresse en même temps, transparente, impalpable. Fantik malgré tout reconnaît Jean, se jette vers lui, lui tend les bras. Mais ses bras ne pressent que le vide, et elle voit l'ombre s'éloigner un peu.

— « O Iann ! Iann ! si c'est toi, pourquoi t'éloignes-tu de moi ? » dit Fantik d'une voix pleine d'émotion et de tendresse.

L'ombre recule encore jusqu'au rocher ; là elle murmure :

— « Adieu pour toujours ! » et elle s'évanouit.

Fantik a beau frapper le roc de son bâton. Plus rien ne paraît,

plus rien ne bouge ! Elle remonte sur la falaise, l'âme remplie d'une noire tristesse. Pourquoi la figure de Jean était-elle si sombre ? pourquoi cet « Adieu pour toujours » ? Serait-ce un avertissement. O Dieu ! si son Iann bien-aimé était mort !

Voilà pourquoi Fantik, absorbée dans sa pensée douloureuse, ne prenait même pas garde à son troupeau, dispersé de tous côtés à l'aventure ! Pauvre Fantik, tu seras encore grondée en rentrant à la maison...

III

Perché tout au haut du petit clocher, Yvonnec le pêcheur tient sa longue-vue braquée sur l'horizon. C'est bien la *Sirène* qu'on voit là-bas ! Oui, oui ! le bonhomme a bon œil et il descend tout fier annoncer cette nouvelle aux camarades :

— « La *Sirène* sera ici dans trois heures ».

De la falaise, où elle garde tous les jours son troupeau, Fantik a eu vers la mer le regard attiré par un gros point noir. Elle n'y prend garde, occupée qu'elle est à tricoter et surtout ... à penser à son étrange vision. Mais le point a grandi. Par curiosité elle regarde... Oh ! mon Dieu, pense-t-elle, on dirait la *Sirène* ! Le cœur et les yeux des amoureux ne se trompent guère. Fantik est sûre maintenant d'avoir reconnu le bateau de son fiancé. Sans se soucier du troupeau ni de l'averse qui l'attend chez elle, la voilà partie pieds nus, cheveux au vent, vers Portrieux.

Comme pour le départ, tout le monde du village est là, un peu anxieux. L'excessive agitation de Fantik, qui ne peut tenir en place, attire sur elle l'attention publique, on se la montre avec curiosité. Enfin le bateau approche, à la nuit. Des lanternes et des feux s'allument pour recevoir les voyageurs. Tous, hommes, femmes, enfants, ont un poids sur le cœur. Revient-il le père, le soutien de la famille ? Va-t-il être là le frère qu'on attend ? Les jeunes filles se demandent aussi si elles vont revoir leurs amoureux ; mais aucune n'est aussi troublée que Fantik. La danse des lutins, la vision de la grotte, repassent rapides dans son esprit et lui mettent de gros

plis sur le front. Tout à coup des cris partent du bateau. Ils accostent ! Encore quelques instants et ils seront dans les bras de ceux qui les attendent. Oh ! quelle minute cruelle pour tous !

— « Rose ! Yvonne ! hé ! la Margot ! nous voilà !

— « Pierre ! François ! Joseph ! arrivez ! »

Les cris redoublent sur le quai ; des bruits de baisers, d'enlacements se mêlent au clapotis du bateau qu'on amarre. Presque tout l'équipage est à terre, Fantik, sans rien dire, parcourt des yeux cette foule heureuse.., Iann n'est pas là ! Peut-être des ordres à donner le retiennent à bord ; elle s'avance sur la passerelle, et arrivée sur le pont, ne pouvant plus contenir l'anxiété qui la tue :

— « Monsieur Jean Le Gall... est-il... »

Elle n'a pas achevé. Son regard ardent a lu dans la pensée de l'homme à qui elle s'adressait...

— « Iann... mort ! »

Et Fantik, à la stupéfaction de tous, tombe inanimée !... En effet, dans les premiers instants d'épanchement, les matelots ont oublié de raconter le sinistre qui les a frappés.

Un ouragan terrible s'est élevé là-bas en arrivant, et une lame en balayant le pont a enlevé le maître et deux matelots. On n'a rien retrouvé... Donc... !

Deux pauvres femmes, à cette nouvelle, se retirent de la foule qui, un instant attentive et sombre, reprend vite sa belle humeur. Elles pleurent silencieusement. N'est-ce pas comme ça que ça finit ? Oh ! cette mer qui leur prend leurs hommes et qui leur prendra leurs enfants ! Et de leurs yeux rouges de larmes jaillit un éclair de haine sur les flots !

IV.

Quelques jours après, Fantik folle de douleur se trouvait sur la grève déserte où l'ombre de Jean lui était apparue. Malhouët, le second de la *Sirène*, cherchait depuis longtemps à lui parler seul. C'était un grand gars aux membres trapus, fort comme quatre. Il était d'une humeur sauvage et ne plaisantait jamais, peu aimé, du

reste, de ses camarades. Il avait eu avec Jean Le Gall plusieurs disputes graves, et avait même essayé une fois de soulever une révolte à bord. N'ayant réussi qu'à se faire mettre « à fond de cale », il gardait une sourde inimitié à tous ces braves gens, qu'il savait très affectionnés à Jean. Depuis le triste événement, c'était lui qui l'avait remplacé. Aussi se rengorgeait-il, fier de tenir, jusqu'à nouvel ordre, le rang de maître de bateau. — S'approchant de Fantik d'un air conquérant :

— « Hé la belle ! dit-il, il ne faut plus pleurer ! Ne suis-je pas revenu, moi, si l'autre est mort ? Ne suis-je pas bon pour tenir les promesses qu'il vous avait faites avant le départ ? Je viens vous demander d'être ma femme. Cela vous va, je pense ! »

A ces mots, dits sur un ton insolent et bête, la pauvre Fantik leva la tête et son visage exprima un profond dégoût. Elle ouvrit les lèvres pour parler, se tut, puis se décidant :

— « Venez ce soir à minuit, si vous voulez, sur la lande de chez nous » dit-elle, et elle retomba dans sa torpeur.

Malhouët n'en demandait pas davantage et croyant, dans sa présomptueuse sottise, avoir gagné le cœur de la jeune fille, il s'en alla en se dandinant et prenant des poses d'ours gommeux qui le rendaient grotesque. Quant vint la nuit, il se fit beau, jeta son béret sur l'oreille et partit en sifflant pour le rendez-vous.

— « Vous allez donc à des noces que vous v'là si beau ! » lui demandait-on sur son passage ?

— « Mais non, je vais me promener sur la lande !.... »

— « Sur la lande, à cette heure ! » disaient les bonnes gens en se signant. Et ils rentraient chez eux.

A l'heure dite, il arriva et fut surpris de voir Fantik assise sur une pierre, semblant attendre.

— « Diable ! pensa-t-il, elle a peur de manquer ma visite ».

Il s'approcha, la bouche en cœur, pour débiter un compliment à sa mode. Son regard se croisa avec celui de Fantik, et il demeura cloué sur place, muet ! Les prunelles de la jeune fille lançaient un éclat surprenant, diabolique. Les paupières démesurément ouvertes restaient immobiles. Sa bouche se contractait dans un rire strident, qui se prolongeait indéfiniment. D'un bond elle se

leva, saisit le bras de Malhouët épouvanté et lui enfonçant ses ongles dans la chair, le força à rester devant elle. Alors sa voix s'éleva, grave, sombre, sépulcrale :

— « C'est toi, dit-elle, qui as noyé Jean ! Je le sais. Et tu as fait courir le bruit qu'il avait été emporté par une lame ! Nie-le ! »...

Elle se redressa encore, le cou tendu, grinçant des dents. Elle était effrayante dans sa folie, la figure éclairée par le pâle reflet de la lune. On aurait dit un spectre sorti de la tombe pour confondre le coupable.

Malhouët sentait ses forces l'abandonner. Oui, c'était vrai ! C'était lui qui, jaloux de son maître, jaloux de l'affection que Fantik lui accordait, avait profité d'un moment de panique à bord pour saisir lâchement Jean par derrière et le précipiter à la mer. Comment Fantik le savait-elle ?... Il eut peu de temps pour y réfléchir, car la folle, étendant les bras tout autour d'elle, se mit à crier d'une voix rauque :

— « Venez, *horriket* mes amis ; venez, lutins mes frères ; venez me venger ! Ah ! misérable, tu as tué Iann ! Eh bien, tu vas le suivre. »

— « Fantik, murmurait le misérable, pardonne.... moi ! »

Elle ne l'écoutait pas. Et Malhouët sentit son corps se couvrir de sueur, ses cheveux se dresser d'horreur, en voyant accourir du bout de la lande une bande de lutins ou *horriket*, sautant, hurlant, grimaçant. Ils jetaient des flammes par la bouche, le nez, les yeux. Ils poussaient des cris aigus et se montraient Malhouët du doigt, comme une proie qui leur était livrée. Au milieu d'eux le second reconnut sa victime, Jean Le Gall. La sarabande l'entoura lui et Fantik. Mais celle-ci, allant droit à son fiancé et le prenant par la main, entra à son tour en danse et se joignit à la ronde effrénée que menaient autour de Malhouët, avec des hurlements de plus en plus sinistres, les lutins furieux et affolés.

V

Au milieu de ce cercle infernal le malheureux s'était abattu à genoux, s'affaissant de plus en plus sur lui-même. La face convul-

sée, les yeux terrifiés, hors de la tête, les mains jointes et d'une voix lamentable, qui faiblissait de plus en plus, il s'écriait :

— « Grâce ! grâce ! mes bons messieurs, ne me tuez pas ! »

Cette prière eut le don de causer aux lutins une joie délirante :

— « A qui en a-t-il donc celui-là ? criaient-ils en chœur ; pas à nous apparemment, car nous ne sommes point des *messieurs*, nous ne nous vantons pas d'être *bons*, mais nous sommes ici pour faire justice. Allons, juge, vite, la sentence ! »

A ces mots, le plus grand des *korriket* et qui paraissait leur chef, plus fort, plus noir, plus poilu que les autres et orné d'une queue fourchue, entra dans le cercle jusqu'auprès de Malhouët et d'une voix terrible cria trois fois :

— *Qui a tué sera tué ! Qui a tué sera tué ! ! . . . Qui a tué sera tué ! ! !*

Puis se baissa vers l'assassin pour lui tordre le cou. Mais avant qu'il l'eût touché, Malhouët tombait sur le sol comme une masse de plomb, tué par la peur.

Aussitôt tout disparaît. Il ne reste sur la lande que le mort et la folle qui, accroupie comme une louve sur le cadavre, le palpe longuement ; puis satisfaite de son examen, murmure contente :

— Oui, il est mort l'assassin ! Dieu soit loué ! il a sa récompense. Maintenant que j'ai vengé mon bien-aimé, je puis le rejoindre ! . . .

En même temps d'une course échevelée elle s'élance droit vers la mer ; cinq minutes après, un cri strident, énorme, cri de joie et de terreur tout à la fois, perce la nuit comme un éclair sinistre.

Hélas ! jamais on n'a revu la pauvre Fantik ! . . .

HENRI DE FARCY.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA NOBLESSE DE BRETAGNE, *notices historiques et généalogiques*, par le marquis R. de l'Estourbeillon, précédées d'une introduction, par le vicomte de Lisle, — tome I et tome II, Vannes, 1892 et 1895. In-4° de XXVIII 337 p. et de 386 p.

Dans son introduction à l'ouvrage de M. de l'Estourbeillon, M. Pitre de Lisle a parfaitement raison de dire que cet ouvrage « marque un très réel progrès » dans les études nobiliaires relatives à la Bretagne. Je voudrais montrer exactement en quoi ce progrès consiste.

Jusqu'ici — à une exception près dont je parlerai tout à l'heure — nous n'avions en Bretagne, en fait d'ouvrages nobiliaires, que des listes plus ou moins complètes (mais ayant la prétention de l'être) de toutes les familles nobles de Bretagne : listes qui ne donnent et ne peuvent donner que le nom et les armes de chaque famille avec des notions extrêmement sommaires sur leur histoire. Supposez en effet que M. de Courcy, dont le *Nobiliaire-armorial* contient 5000 noms ou plus, eût voulu consacrer à chacun de ces noms une notice d'environ deux pages in-4°, comme celles de M. de l'Estourbeillon, cela l'eût mené de suite à 10,000 pages in-4°, c'est-à-dire à 20 volumes in-4° de 500 pages chacun : œuvre impossible à un particulier et pour laquelle il faudrait toute une congrégation.

Parmi les nobiliaires-armoriaux de Bretagne, les uns, comme le Père Saint-Luc, Beauregard, Guérin de la Grasserie, du Plessis de Grénédan, se renferment exclusivement dans les familles admises par la Réformation de la noblesse de 1668. Les autres, comme Gui Le Borgne, Briant de Laubrière, Pol de Courcy, y ajoutent toutes celles, très nombreuses encore, qui n'ont pas figuré à cette réformation, soit parce qu'elles étaient déjà éteintes, soit pour toute autre cause. Dans ce dernier genre de nobiliaires, celui de M. de Courcy, sans être parfait ni exempt de toute faute, est un ouvrage qui restera, parce que, tout considéré, il donne une satisfaction très suffisante au besoin

d'informations éprouvé, dans cet ordre d'idées, par les hommes qui étudient l'histoire générale de la province¹.

Mais autre chose est l'histoire générale, autre chose l'histoire nobiliaire. Pour que celle-ci ait satisfaction, pour qu'elle soit suffisamment constituée et éclaircie, dans une province dont la liste nobiliaire compte quatre à cinq mille noms il faudrait qu'elle possédât des notices détaillées sur le quart au moins de ce nombre, soit sur un millier de familles. Or combien, à l'heure qu'il est, en avons-nous en Bretagne? Nous n'en possédons qu'un seul recueil, digne d'une grande estime, aussi fort de documents et de critique qu'on le pouvait être quand il parut, l'*Histoire généalogique* du P. du Paz publiée en 1619, mais qui contient en tout 57 notices. Donc nous sommes loin de compte, même en y joignant la *Généalogie des Rosmadec* du même du Paz (imprimée à part en 1629), la *Chronique des seigneurs de Vitré* de Pierre Le Baud (1638), les généalogies récemment publiées des familles de *Talhouët* (chef d'œuvre d'un maître, M. Arthur de Boislisle), *du Breil*, de *Farcy*, de *Courson*, de *Kersauson*, des sires de *Rostrenen*, de quelques autres encore peut-être qui m'échappent, car plusieurs de ces publications ne sont pas dans le commerce. Quant aux notices généalogiques bretonnes de d'Hozier et à celles semées çà et là dans Moréri, elles sont si peu ou si mal documentées qu'il n'y a guère lieu de s'y arrêter.

Donc presque tout reste à faire.

C'est cette tâche immense, et d'ailleurs si méritoire, que M. de l'Estourbeillon a vaillamment entreprise et qu'il pousse activement, puisque en quatre ans (1892-1895) il vient de publier deux volumes contenant plus de 300 notices généalogiques² et donnant en moyenne à chaque notice deux pages in-4° d'une impression très serrée de 50 lignes à la page : ce qui est assurément bien suffisant, car si l'histoire de certaines familles exige davantage, celle de beaucoup d'autres tiendra sans peine dans une seule page de cette contenance et de ce format.

M. de l'Estourbeillon suit dans la construction de ces notices une méthode régulière, qui me semble très rationnelle. Chacune d'elles est partagée en quatre, ou plutôt même en cinq divisions, quoique entre

¹ Surtout la 3^e édition de cet ouvrage, améliorée par l'auteur et récemment enrichie d'une illustration comprenant six à sept mille blasons, dessinés avec un art, un talent hors ligne par M. Alexandre de la Bigne Villeneuve, et formant une collection héraldique comme n'en possède aucune autre province.

² Savoir 160 dans le tome I^{er} et 143 dans le tome II.

la première et la seconde la distinction ne soit pas assez nettement accusée, savoir : 1° *Origine* de la famille, — 2° *Personnages* notables, — 3° *Seigneuries* possédées par la famille, — 4° *Alliances* principales, — 5° *Armoiries*¹.

La seconde de ces divisions, contenant la partie essentielle de l'histoire de chaque famille, est tout particulièrement soignée par M. de l'Estourbeillon, qui appuie constamment ses dires des documents les plus sûrs, auxquels, n'étant pas gêné par son cadre², il multiplie les renvois en abondance, attestant tour à tour les chartes et titres publiés dans les *Preuves de l'histoire de Bretagne* des Bénédictins et les autres recueils bretons, les actes inédits des archives particulières et des archives publiques, surtout les registres paroissiaux fouillés par lui avec un soin merveilleux, une activité infatigable, mine d'excellents renseignements pour les deux derniers siècles.

Le chapitre des *seigneuries* est un peu bref dans certaines notices, il serait bon d'y mettre quelques dates ; mais pour ce qu'il donne il est très sûr, ainsi que celui des *alliances* et la description des *armoiries*.

Le point scabreux de plusieurs de ces notices ce sont les *origines*. Un écrivain d'histoire nobiliaire et généalogique, souvent, ne peut se dispenser, pour avoir des documents, de s'adresser aux familles : *Quid dicis, quid scis de teipso* ? Souvent aussi, en fait d'origine, les familles ont de fortes prétentions. C'est un peu embarrassant pour l'écrivain. M. de l'Estourbeillon a essayé, je crois, de contenter la plupart d'entre elles avec quelques formules générales sans conséquence : « La très-ancienne famille de... La très-chevaleresque maison de... La famille de l'une des plus anciennes de l'évêché de... » ou autres compliments analogues. Et puis, quand on cherche dans la notice le premier des personnages nommés, on voit que toutes ces très-anciennes familles ne sont pas en réalité plus vieilles que les autres.

Tout le monde sait, en effet, que la plupart des familles nobles de Bretagne encore existantes (je ne parle pas des anoblis) atteignent assez

¹ En tête de chaque notice est gravé le blason de la famille qu'elle concerne.

² On reproche parfois à M. de Courcy de s'être borné à indiquer les principales sources de son *Nobiliaire*, comme les réformations du XV^e siècle, celle de 1668, l'armorial de 1696, Gui Le Borgne, etc. On voudrait qu'il eût cité avec précision tous les documents d'où il tire les mentions de personnages nommés par lui dans un grand nombre d'articles ; cela eût mieux valu sans doute, mais cela aurait certainement doublé l'étendue de l'ouvrage, et devant six volumes in-4^o il est permis d'hésiter.

aisément les réformations du XV^e siècle, vers 1427; plusieurs mêmes remontent au delà et attrapent encore quelques degrés dans le XIV^e, par les ratifications du second traité de Guérande (1381), les montres de Clisson, de Du Guesclin, et celles de la guerre de Blois-Montfort. Au-dessus, c'est beaucoup plus difficile; fort peu peuvent grimper, par échelons rompus, à la première moitié du XIV^e siècle ou à la seconde du XIII^e. Bien entendu je compte pour rien les chartes de croisade du cabinet Courtois, dont la fausseté ne fait plus question aujourd'hui, ces fameuses procurations d'avril 1249, données par maints écuyers ou chevaliers bretons au fabuleux marinier Hervé, maître du vaisseau-fantôme la *Pénitence de Dieu*.

Plus haut, le chemin est coupé, personne ne passe. C'est-à-dire, entendons-nous; parmi les familles nobles bretonnes encore existantes, il en reste bien quelques-unes qui remontent authentiquement au XII^e siècle ou au commencement du XIII^e, mais on peut les compter sur ses doigts sans même les employer tous: il y en a environ cinq ou six. Quand une famille se targue de gravir jusque-là, l'écrivain généalogiste doit être absolument sur ses gardes, exiger qu'on lui montre la ligne du document où git le prétendu ancêtre du XII^e siècle, avec la preuve évidente qu'il appartient et ne peut appartenir qu'à la famille soi-disant issue de lui. Sinon, néant sur la requête.

Hélas! hélas! on n'a pas toujours ce courage. Sans beaucoup m'en étonner, je conseille à mon ami M. de l'Estourbeillon de se défier désormais des ancêtres qu'on lui présenterait comme ayant assisté aux prétendus États de Nantes de 1057, même quand on les gratifierait d'une alliance avec la fille d'un Tanguy de Botloi et d'une *Audrane de Lanvallon du XI^e siècle* (bon Dieu, d'où vient-elle, celle-là?); item, de tout paroissien, d'*Alexain* ou d'ailleurs, qui se vanterait d'avoir comparu, en 1096, « devant les commissaires du roi en Touraine » chargés de lever sur les roturiers les droits de franc-fief. Mettons dans le même sac « *Auratus Houart*, chevalier anglais envoyé par le roi d'Angleterre en 1164 au secours du duc Conan IV¹; « Perrot Larcher, chevalier, *capitaine de cent hommes d'armes* sous le même duc de Bretagne Conan IV, en 1167², et autres de même farine, que je cite ici sans y attacher d'importance, seulement pour montrer de quoi était capable, après boire, l'imagina-

¹ Vérification faite, il n'est point question d'*Auratus Houart* dans Lobineau, *Hist. de Bret.* I, 154.

² *La Noblesse de Bretagne*, I, p. 154 et 244. p. 30. — p. 85. — p. 218.

tion des vieux feudistes en quête d'illustrations rétrospectives pour le blason de leurs maîtres.

M. de l'Estourbeillon, dans son second volume, a été je me plais à le dire, beaucoup plus sévère pour ces légendes. Toutefois, comme il semble très difficile de les chasser absolument des questions d'origines même nobiliaires, où elles se glissent effrontément comme dans leur domaine naturel, nous verrions avec plaisir M. de l'Estourbeillon séparer nettement désormais ce domaine équivoque de l'histoire proprement dite, sérieuse et critique, exposée dans la série des personnages notables de chaque famille.

Ce second volume est de toute façon en progrès sur le premier; la critique, je viens de le dire, est plus sévère, les articles principaux sont plus nourris. Pour le classement des notices dans chaque volume, l'auteur ne suit pas l'ordre alphabétique, ce qui aurait entraîné beaucoup de retard; mais une table finale, où cet ordre est rétabli, permet de se rendre compte de l'ensemble et de trouver de suite ce qu'on cherche. Les principales notices du second volume sont celles qui concernent les dynasties féodales d'*Apigné*, de *Bain*, de *Blain*, de *Donge*¹, de *Lanvallai*, de *Nozai (Le Bœuf)*, de *Rostrenen*; les familles nobles de *Bodegat*, de *Couffon*, de *Courson*, *Le Parisi*, du *Marhallac'h*, de *Monti*, de *Poix de Fouesnel*, etc.

Outre la table des notices, chaque volume se termine par une table alphabétique de tous les noms de familles et de personnes cités dans le volume; comme il y en a des milliers, ces tables sont fort longues, 57 pages dans le tome premier et 66 dans le second: pages à deux colonnes, chaque colonne portant 55 noms, chaque page 110; soit dans le premier volume plus de 6,000 noms et dans le second plus de 7,000. On voit quelle mine énorme de renseignements onomastiques, généalogiques, historiques, forme et formera de plus en plus l'ouvrage de M. de l'Estourbeillon — car il annonce l'intention de pousser jusqu'au dixième volume.

Bonne chance donc à cette importante publication, qui a sa place

¹ Si l'auteur avait connu la généalogie des seigneurs de Donge par M. Bizeul (*Biographie Bretonne*, t. 1, p. 559-561), avec les détails complémentaires que j'y ai ajoutés dans mon *Inventaire des prieurés de Marmoutier en l'évêché de Nantes (Bulletin de la Société archéologique de Nantes, année 1866, p. 319-321)*, il aurait pu compléter et rectifier cet article, notamment sur la date d'origine des sires de Donge, qu'il fait remonter au X^e siècle, tandis que l'on n'en trouve pas mention avant le milieu du siècle suivant.

marquée dans les bibliothèques de tous les amis de l'histoire nobiliaire et de l'histoire de Bretagne.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
de l'Institut.

L'ANCIENNE PAROISSE DE CARENTOIR, par M. l'abbé Le Claire. Vannes, chez Lafolye, 1895. — In 8° de 448, avec carte et planches.

Impossible, je crois, d'amasser touchant une paroisse rurale un plus ample, je dirais volontiers, un plus énorme monceau de renseignements historiques que ces 450 pages consacrées par M. l'abbé Le Claire à celle de Carentoir.

Et notez que, si Carentoir a la chance exceptionnelle, extrêmement rare, d'avoir dans le Cartulaire de Redon une vingtaine de chartes du IX^e siècle et par conséquent des plus curieuses concernant son histoire, — par contre, dans l'époque du moyen-âge qui va du XI^e au XV^e siècle, on ne trouve pour ainsi dire son nom nulle part : nuit historique complète. Et le dernier témoin qui eût pu donner quelques indices sur la vie de ce vieux *plou* breton pendant ces quatre siècles vides, ce témoin vénérable vient de disparaître depuis sept ou huit ans, sans que personne ait tiré de lui, par une étude ou une description soignée, par des vues et des dessins détaillés, les notions, les renseignements dont il était certainement dépositaire : je veux parler de l'antique église romane détruite en 1888, dont la description trop brève donnée par M. Rosenzweig excite la curiosité sans la satisfaire suffisamment.

Si l'histoire de Carentoir, après le X^e siècle, ne recommence qu'au XV^e, notez encore que ce n'est pas dans les livres imprimés qu'on en peut trouver les éléments. C'est exclusivement, ou peu s'en faut, dans les documents manuscrits, dans les dépôts d'archives publiques ou particulières, à Vannes, à Nantes, dans les registres paroissiaux et municipaux, beaucoup aussi dans les titres des propriétaires actuels de toutes les seigneuries grosses et petites, de la bande de petits manoirs et de menues gentilhommières dont le sol *carentoïren* était couvert.

C'est dans ces lieux d'accès difficile, dans ces parchemins et ces papiers de langue et de lecture souvent ardues, que M. Le Claire a dû s'enfoncer pour retrouver et reconstruire les annales de Carentoir.

L'effort de travail nécessité par le résultat conquis est, non seulement méritoire, mais véritablement étonnant. Et si j'ai parlé plus haut d'un

monceau de renseignements historiques, il ne faut nullement entendre par là un amas en désordre. Le livre est au contraire très bien ordonné. Il s'ouvre par une topographie historique de la paroisse, qui sert d'introduction et que je goûte beaucoup : puis, après quelques pages (trop courtes) sur les monuments celtiques et romains, se développe (de p. 17 à 138) toute l'*histoire ecclésiastique* de la paroisse et de ses trèves (la Gacilli, la Chapelle-Gaceline, Quelneuc, la Haute-Bouëxière) depuis le cartulaire de Redon jusqu'à la Révolution¹.

La seconde section est consacrée à l'*histoire féodale*, qui occupe la plus grande part du volume (de p. 139 à 345), où l'auteur fait défiler devant nous plus de quatre vingt seigneuries, terres et maisons nobles, dont il fait connaître l'importance, les vicissitudes, et tous les possesseurs depuis le XV^e siècle jusqu'en 1789. Il divise cette pullulante féodalité en deux classes : *grandes seigneuries* (p. 139-306) et *petites seigneuries* (p. 306-345) ; mais, à vrai dire il n'y eut jamais en tout Carentoir que trois grandes seigneuries : la châtellenie de la Gacilli qui dominait toute la paroisse ; le marquisat de la Bourdonnaye, création factice moderne, curieuse à étudier ; et la commanderie du Temple de Carentoir.

Dans la troisième partie de son livre, M. Le Claire a eu l'heureuse idée de réunir sous ce titre : *l'ancien régime* (p. 345 à 397) toutes les curiosités et particularités de mœurs et d'histoire qu'il a relevées dans les nombreux documents épluchés par lui, et qu'il n'avait pu décrire en détail dans les deux premières parties : cette section est fort intéressante.

La quatrième et dernière partie, intitulée *Carentoir à diverses époques* (p. 399 à 439), rapporte les faits notables dont la paroisse a été le théâtre sous la Ligue. — au XVIII^e siècle avant 1789 —, pendant la Révolution.

Dans tout l'ouvrage, le récit est clair, rapide, bien ordonné, sans digressions, déclamations ni divagations. Bref, c'est un excellent livre d'histoire locale.

Toutefois, l'auteur voudra bien me permettre de lui faire sinon quelques critiques, du moins quelques observations.

Comme tous les écrivains pleins de leur sujet, qui se résignent difficilement à en laisser perdre quelque chose, l'historien de Carentoir est parfois trop abondant et se noie un peu dans les menus détails, par exemple, sur les rentes et fondations des confréries, des chapellenies, le pré du doyen, et quelques autres matières de ce genre.

¹ En ce qui touche l'*histoire ecclésiastique* je dois faire une réserve : je ne puis tenir pour fondé le prétendu voyage de saint Marcoul en Bretagne ni la création de la paroisse de Carentoir en 580.

En revanche, il y a des lacunes : si je les indique, c'est surtout pour exciter l'auteur à les combler au moyen d'un supplément.

1° Son introduction topographique serait utilement complétée par la liste de tous les lieux habités de la paroisse de Carentoir, en particulier de tous les noms d'origine bretonne.

2° Une étude, à ce point de vue, — au point de vue de la physionomie et de l'origine bretonne — sur les noms de personnes de la population carentoironne depuis le commencement des registres paroissiaux, serait aussi très curieuse.

3° M. Le Claire a analysé d'une façon générale, un peu sommaire, les chartes du IX^e siècle concernant Carentoir ; elles mériteraient mieux que cela : une étude détaillée, approfondie, de ces documents ferait jaillir sur cette époque une lumière très précieuse pour l'histoire.

4° Enfin, je note avec surprise, avec regret, l'absence presque complète de toute description archéologique dans l'ouvrage de M. Le Claire ; les quelques mots semés çà et là sont très insuffisants ; ils prouvent seulement qu'il existe sur le sol de Carentoir, en fait de manoirs et de vieux logis, de vieilles chapelles, de ruines de monuments religieux et militaires, bien des choses bonnes à décrire.

Ces lacunes n'empêchent pas, je le répète, l'ouvrage de M. Le Claire d'être un vaste répertoire, un abondant magasin bien organisé de documents d'histoire locale. Qu'il ajoute à ce magasin une petite aile, et l'édifice sera parfait.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

* *

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE DU THÉÂTRE FRANÇAIS depuis son origine, par Hippolyte Lucas. — 3^e édition complétée jusqu'à nos jours. — Paris, E. Flammarion, 1895.

Une nouvelle édition de l'histoire philosophique et littéraire du théâtre français, depuis son origine, par Hippolyte Lucas, vient de paraître chez Flammarion. Nous n'avons pas à entreprendre l'éloge de cette histoire qui a fait ses preuves, et qui est bien connue de tous les littérateurs qui se sont occupés du théâtre en France. Elle témoigne non seulement d'une grande érudition, mais d'un goût sûr et éprouvé de la part de l'auteur qui fut, on le sait, l'un des « princes de la critique » de son temps. Avant l'apparition de cette histoire, il n'existait sur le théâtre français que des documents épars dans un grand nombre de

volumes. L'auteur a passé plusieurs années à les consulter, mais il s'est attaché surtout, il l'a dit lui-même dans sa préface, à la représentation des pièces, ce vivant et éternel répertoire. C'est là la principale source de ses jugements. Devançant, sans exagération, la méthode scientifique, qui a prévalu depuis un certain temps dans la critique, il a fait marcher parallèlement la littérature et l'histoire, les expliquant et les complétant l'une par l'autre. Il a noté, avec une hauteur de vues peu commune, les développements de la société, fait la part du progrès dans les mœurs, et caractérisé, en fort bons termes, les doctrines qui ont exercé plus ou moins d'influence dans le monde des idées. Il a jugé sans passion, avec une parfaite indépendance, les hommes et les choses. Plein de ménagements pour les erreurs commises de bonne foi, il a réservé toute sa sévérité pour les tendances mauvaises. On peut suivre pas à pas, dans son histoire, les développements de notre théâtre, depuis son origine, c'est-à-dire depuis les représentations des confrères de la Passion et des clercs de la basoche, jusqu'aux pièces les plus modernes. M. L.-H. Lucas fils, notre distingué collaborateur, a en effet complété, et il faut lui en savoir gré, l'édition qui vient de paraître, par une étude judicieuse et approfondie du théâtre contemporain. Il a non seulement analysé dans cette étude les pièces nouvelles d'auteurs depuis longtemps célèbres comme Emile Augier, MM. Alexandre Dumas fils et Victorien Sardou, mais il a apprécié le théâtre des auteurs qui se sont révélés après ces maîtres de la scène et qui se nomment François Coppée, Richepin, Jules Lemaitre, etc., de façon à donner la physionomie complète de la littérature dramatique en France. Nous ne pouvons que féliciter également l'éditeur Flammarion de cette importante publication qui fait honneur à son goût éclairé, et qui est particulièrement précieuse pour les jeunes littérateurs et auteurs dramatiques.

..

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler — 21^e fascicule (Cer-Chap). — Rennes, Plihon et Hervé, 1895.

Le dernier fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler débute par la copieuse énumération des ouvrages du R. P. de Ceriziers, jésuite Nantais du XVII^e siècle. J'ai eu l'imprudence de m'attaquer autrefois au même travail sans avoir connu la *Bibliothèque des écrivains de*

la *Compagnie de Jésus*, du R. P. de Backer. M. Kerviler, qui me prend à plusieurs reprises en flagrant délit d'inexactitude (ces savants ont raison d'être sans pitié) a fait d'une exquise hâtive un tableau achevé. Lui dirai-je qu'il manque encore des traits à ce tableau, qu'une édition de *l'Innocence reconnue* (Troyes, veuve Garnier, 1728, 79 p.), et une édition de *Jonathas ou le vrai amy*. (Bruxelles, chez Philippe Vleugart, 1666, avec la tête de buffle, marque des Elzevirs), ne figurent pas dans son étude ? Ce serait chercher inutilement le fin du fin ; une bibliographie ne peut afficher la prétention de décrire toutes les éditions d'un auteur célèbre.

On trouvera dans ce fascicule de très intéressantes mentions des Chabot, grande famille poitevine dont une branche s'établit au pays de Retz, des du Chaffault, dont un représentant, lieutenant-général des armées navales, se couvrit de gloire au combat d'Ouessant, des La Chambre, qui comptent un député d'Ille-et-Vilaine, des Champion, illustrés par l'archevêque de Bordeaux et d'Aix, comte de l'Empire, M^{re} Champion de Cicé, et les savants professeurs du siècle dernier, Champion de Milon, de Pontalier.

Plusieurs écrivains partagent avec Ceriziers la bonne fortune d'être inventoriés par M. Kerviler. Nous citerons Etienne Chaillon, le sénéchal de Saint-Nazaire, Pierre de Chalons, le lexicographe morbihannais, le minéralogiste Chanu de Limur, le comte de Chalus le jésuite des Champneufs, le meunier-poète Chantrel, pour aboutir au plus célèbre, à Jean Chapelain, né à Paris, mais dont l'origine bretonne est aussi incontestable que reculée.

M. Kerviler a rencontré sur son chemin plusieurs artistes : les frères Chabas, que le double salon de 1895 vient de mettre en pleine lumière, Antoine M. Narcisse Chaillou, un naturaliste au bon sens du mot, deux Nantais Chalot, éM. A. Chantron. Un autre peintre du nom de Chantron, père du précédent (?) qui exposait au Musée de Nantes, en 1858 est omis ainsi que M. Auguste Chanvry, également Nantais, élève de Bernier, dont nous avons vu, à l'Exposition nantaise de 1886, un tableau de fleurs.

L'éminent biographe nous rappelle que le maréchal Certain de Canrobert aurait pu naître à Dinan, où son père s'était marié en premières noces. Malheureusement le glorieux soldat, issu d'un second mariage, n'avait pas de sang breton dans les veines. O. DE G.

LA LITHOGRAPHIE, par Henri Bouchot (Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts). — Paris, ancienne maison Quantin, librairies-imprimeries réunies, 1895.

L'excellente Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts vient de s'enrichir d'un volume sur la lithographie qui restera l'un des meilleurs de la collection, et un modèle du genre. L'auteur, M. H. Bouchot, a montré, comme dans ses précédents ouvrages, qu'il savait joindre à l'érudition la plus vaste, au goût le plus sûr, un style aisé et charmant.

M. Bouchot prend l'invention de Senefelder à ses humbles débuts, décrit les précieux *incunables* au bas desquels apparaît la signature du duc de Montpensier et du général Lejeune, puis étudie les progrès d'un art tout français, que la Restauration et le Gouvernement de juillet portèrent à son apogée. La lithographie, appliquée à la politique et aux mœurs, fournit au distingué critique l'occasion d'apprécier, en toute originalité, des artistes comme Horace Vernet, Charlet, E. Lami, Daumier, A. Devéria, Gavarni et Raffet le plus grand de tous. Nos contemporains, Chéret en tête, dont le talent hardi a renouvelé l'affiche en couleurs, et les étrangers ne sont pas oubliés.

Cet excellent livre a une illustration riche et variée, digne du texte : c'est un monument élevé à la lithographie.

O. DE G.

LE VICOMTE DE TOUSTAIN DE RICHEBOURG ET LA SEIGNEURIE DE LA GRÉE DE CALLAC, par le comte de Bellevüe. — Rennes, Plihon et Hervé, 1895.

M. le comte de Bellevüe vient de faire paraître une édition augmentée de sa très intéressante notice sur le vicomte de Toustain de Richebourg dont la revue *l'Hermine* avait eu la primeur.

C'est une attachante figure que celle de ce Breton d'adoption. Né près de Pithiviers, d'une famille originaire de Normandie, le vicomte de Toustain épousa une bretonne, M^{lle} Angélique du Bot, et passa une partie de sa vie au château de la Grée de Callac. Il est pour la Bretagne un *assimilé* précieux à retenir.

Il n'a pas publié moins de quarante ouvrages d'histoire, de philoso-

phie, de littérature, dont les premiers en date ont été édités à Rennes. M. de Bellevüe a extrait de ces livres des maximes religieuses, morales et politiques pleines de profondeur et d'élévation. « On doit gouverner pour la multitude et non par la multitude », lisons-nous dans l'*Offrande aux Français*. Et le *Livre de famille* renferme cette maxime : « Rien n'est meilleur que croire à Jésus-Christ », qui fut la règle de conduite du pieux gentilhomme.

Un portrait du vicomte de Toustain, une histoire de la seigneurie de la Grée-de-Calac, propriété de la famille du Bot, qu'il habita pendant plus de dix ans, complètent le travail du comte de Bellevüe. O. DE G.

MÉLI-MÉLO ! poésies par H. Remy de Simony. — Paris, A. Charles, libraire, 1895. — LE VOILE DE FLAMME, nouvelles poésies par Madeleine Lépine. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1895.

Je ne prétends faire aucun rapprochement entre les vers pimpants de M. de Simony et les vers touchants de M^{lle} Lépine. Mais les recueils des deux poètes m'ont fait songer aux *Deux cortèges* de Souлары ; il y a, en définitive, de la gaieté chez Jean-qui-pleure, et du sentiment chez Jean-qui-rit.

M. H. Remy de Simony est un de nos plus spirituels polémistes, il dirige avec un verveux talent le *Publicateur* de la Vendée. Ses vers, en partie double, passent du Luxembourg des sénateurs à celui des amoureux, raillent la questure et chantent Floréal. Malgré tout l'esprit qui court ici sur des charbons ardents, je préfère à la *Casimirienne* cette *Inconnue*... qui de son vrai nom s'appelle la *Jeunesse*, et je donnerais plus d'une *Légende à Waldeck* pour cette simple dédicace *A toi !*

Je ne me souviens plus en quel missel d'amour
J'ai lu ces mots, tombés d'une âme ardente et pure :
— Je t'aime plus qu'hier, moins que demain, le jour
Où je n'aimerais plus, ô douce créature,
Sera mon dernier jour ! — Laisse-moi condenser
En cet exquis serment, le pourquoi de ma vie,
Et sur ton cosur, à voix très basse, confesser
Le bonheur que je cache, afin qu'on ne l'envie !

Ne croyez pas, au moins, que je dédaigne les vers badins de M. de Simony. Ses couplets sur l'*Interdit*, le *Chic*, le *Monopole des allumettes* sont d'un petit-neveu de Désaugiers. Le tout — fief et miel, humour et raison

— s'enchaîne dans un volume délicieusement imprimé en deux tons par M. Servant, de la Roche-sur-Yon ; un frontispice néo-grec, du plus heureux effet, met le lecteur en goût de mieux goûter la fine préface de M. Francis Maratuech, *Paris-Printemps*.

Tout différent est le *Voile de flamme* de Mademoiselle Madeleine Lépine. Ce sont des vers d'amour, vivants et vibrants, auxquels des phrases du *Banquet* de Platon, du *Cantique des Cantiques*, servent d'épigrapbes. Dans l'histoire ou la légende, l'auteur aime à retrouver les *Victimes d'amour*, et deux noms modernes, Mademoiselle de Lespinasse, le *René* de Châteaubriand diront assez où vont ses préférences. « Plaisir n'est pas bonheur » est un titre de pièce qui pourrait être une devise, et voici quatre vers où palpite une âme :

Oubliez les parfums qui s'échappaient des roses,
L'herbe fraîche des bois où vos pieds ont erré,
Et la chambre discrète, où, les fenêtres closes,
Votre bouche a souri quand vos yeux ont pleuré!..

On songe à Lamartine, et mademoiselle Madeleine Lépine, qui est certainement un poète, ne saurait souhaiter un plus bel éloge.

O. DE GOURCUFF.

..

MADemoiselle COLETTE, par Camille Natal. — Paris, Chamuel, éditeur, 1895.

Il nous semble que sur ce sujet — la charité ingénieuse et inépuisable d'une vieille demoiselle — M. Camille Natal aurait pu faire un gros livre ; il a préféré écrire une courte nouvelle que nous recommandons à tous les lecteurs avides de saines émotions. M. Camille Natal dont un des collaborateurs de cette *Revue* a analysé le précédent ouvrage, vient aussi de publier le *Missel*, gracieuse poésie mise en musique par M. G. Mercier-Pottier.

O. DE G.

..

ANTHYME-DENIS COHON, évêque et comte de Dol, son rôle pendant la Fronde, par M. Charles Robert, de l'Oratoire. — Rennes, imprimerie Marie Simon et C^{ie}, 1895.

M l'abbé Robert, à qui l'histoire et la biographie bretonnes sont déjà redevables de plusieurs utiles travaux, étudie, dans une brochure ré-

cemment publiée, le rôle politique d'un évêque de Dol au XVII^e siècle, Anthyme-Denis Cohon. Ce prélat, né à Craon, occupa le siège épiscopal de Nîmes de 1633 à 1644 et de 1655 à 1670, date de sa mort. Il ne fut que quatre ans évêque de Dol : mais, malgré sa démission tardivement acceptée par le pape, il garda ce titre pendant les événements de la Fronde, auxquels, serviteur et même espion de Mazarin, il fut trop activement mêlé. Cohon, auteur de libelles, fut pris à partie dans plusieurs mazarinades. A l'aide de très curieuses citations, M. l'abbé Robert nous le montre orateur brillant, mais jouant un assez triste personnage, se réhabilitant, à la fin de sa carrière, par ses sermons, ses lettres intimes, son ardeur à combattre le protestantisme : Un beau portrait de Cohon, reproduit en tête de cette spirituelle et érudite notice, semble démentir l'origine roturière du fougueux prélat. O. DE G.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DES CHATEAUX BRETONS. III : ARCHIVES DE LA SEIGNEURIE DE LA MORLAYE, AU CHATEAU DU LOU, EN MAURON (1514-1815) IV : ARCHIVES DU CHATEAU DE LA MAILLARDIÈRE EN VERTOU (1315-1718), publiées par le marquis de l'Estourbeillon. — Vannes, librairie Lafolye, 1895.

Parmi les chercheurs et les érudits bretons contemporains, le marquis de l'Estourbeillon s'est fait une des meilleures places, et il ne cesse de justifier, par un labeur assidu, une réputation déjà ancienne.

Les deux importantes brochures qu'il vient de publier comprennent la suite de son *Inventaire des archives des châteaux bretons*. A la Maillardière en Vertou, et dans les seigneuries secondaires qui en dépendaient, il retrouve les traces d'un grand nombre de familles nobles du comté nantais. Abordant la seigneurie de la Morlaye, il nous introduit dans l'Ille-et-Vilaine actuelle, paroisse de Saint-Aubin d'Aubigné. Un des possesseurs de cette seigneurie, pendant la seconde moitié du XVI^e siècle, a été le sévère jurisconsulte et le charmant écrivain Noël du Fail, seigneur de la Hérissaye. A ce sujet, pourquoi n'exprimerions-nous pas ici un regret commun à tous les bibliophiles bretons ? C'est que M. de la Borderie ne nous ait pas donné, des *Contes d'Eutrapel*, une édition définitive, comme il l'a fait des *Propos rustiques*. La tâche pourrait encore tenter l'éminent historien.

Soigneusement recueillis, savamment annotés, les *Inventaires* du marquis de l'Estourbeillon sont, à tous égards, de précieuses sources de renseignements. Des tables de noms de personnes facilitent beaucoup les recherches.

O. DE G.

* *

MISS RECORDINETT, aventures cyclistes, par Léon Michaud-d'Humiac. — Paris, Ernest Flammarion, éditeur, 1895.

Tous les sports ont leur littérature. Sans même remonter à Pindare qui célébrait dans ses odes les vainqueurs des Jeux helléniques, on peut rappeler qu'Alphonse Karr a mis sa plume au service du canotage et que Banville a illustré les gambades des *Hanlon-Lees*. La triomphante vélocipédie, qui fait fureur dans tout le monde civilisé, qui chasse le cheval de la circulation, devait susciter l'émulation des écrivains, à une époque où s'affirme la gloire de la tour Eiffel.

Je ne ferai certes pas à M. Léon Michaud-d'Humiac le reproche d'être trop de son temps. C'est un fantaisiste aimable et délicat, que la bicyclette n'a pas conquis au point de lui faire perdre les bonnes vieilles qualités de l'esprit gaulois. Même en nous contant par le menu la fameuse course Paris-Constantinople, qui eut pour résultat final le mariage de Miss Recordinett avec Léon d'Urpneu et le déconvenue du Yankee Dollarson, il se souvient des jolies histoires que la reine Mab, inspiratrice du *Mercutio* de Shakespeare, lui dicta naguère.

Le volume de notre compatriote breton est fort élégant de texte et de dessins, bien en forme comme son héroïne.

* *

LÉGENDES ET CURIOSITÉS DES MÉTIERS. VI-VII. LES CORDONNIERS ET LES CHAPELIERS, par Paul Sébillot. — Paris, E. Flammarion éditeur, S. D.

« De la tête aux pieds » pourrait être le sous-titre du nouveau fascicule des *Légendes et Curiosités des métiers* de M. Paul Sébillot, car il traite des Cordonniers et des Chapeliers.

Les Cordonniers tiennent beaucoup de place. Cette antique corporation, remarquable par la richesse de ses armoiries, a défrayé l'art et la littérature populaires, même la fable et le théâtre (rappelons entre mille le *Savelier* de La Fontaine et le *Bottier* de la *Vie Parisienne* d'Offenbach).

Et que de chansons, que de dictons leur malice, leur ivrognerie ou leur paresse ont inspirés! que de bonnes farces ont tenu dans la prison de saint Crépin, leur patron!

M. Sébillot avait donc beau jeu à interroger la légende ou l'estampe sur les *gniafs* de tous les temps et de tous les pays. Il ne s'en est pas fait faute. Les brochures troyennes, les *Causes amasantes et peu connues, l'Histoire des cordonniers* de P. Lacroix et A. Duchesne lui ont fourni d'utiles renseignements; son zèle infatigable l'induit toujours à d'heureuses recherches; puisqu'il remontait au savetier Micyle de Lucien, il eût pu mentionner le petit livre très documenté de P. Baudouin, *De calceo antiquo* (Amsterdam, 1667) qui, dans son histoire du cothurne, de la sandale et de la mule du pape, n'oublie pas l'artisan qu'un calembour du moyen-âge appelait *sartor resartus*.

Il paraît que le nombre des ouvriers chapeliers décroît, à Paris, d'année en année. Les produits anglo-américains — annoncés par des réclames parlantes semblables à *l'homme chapeau* dont M. Sébillot nous livre l'image — font une rude concurrence à l'industrie française. Celle-ci, en luttant de son mieux, n'a pas renoncé tout à fait aux enseignes pittoresques; et on peut, ailleurs que dans Molière traducteur d'Aristote, trouver encore « le chapitre des chapeaux. »

O. DE G.

M. Léon Siché ouvre une souscription pour l'œuvre du Panthéon Breton. Parmi les présidents d'honneur du comité central de cette œuvre hautement patriotique, nous relevons les noms de nos éminents collaborateurs, MM. Arthur de la Borderie, l'abbé Duchesne, le vicomte de la Villemarqué.

Pour aider au succès de son magnifique projet, notre infatigable confrère annonce la publication d'un *Livre d'or de la Bretagne* qui comprendra cinq parties correspondant chacune à un département breton. Imprimé par M. Emile Grimaud, ce grand ouvrage auquel collaboreront les principaux littérateurs et artistes bretons, paraîtra le 1^{er} juillet 1897.

Notre très distingué confrère M. le vicomte de Colleville prend la rédaction en chef de la *Revue Indépendante* pendant que M^{me} la comtesse d'Yzarn-Freissinet devient directrice de ce périodique, à l'existence passablement mouvementée. M. de Colleville a réuni des collaborateurs aux talents variés et son premier numéro est intéressant.

Peut-être dans son manifeste littéraire, tout plein d'idées généreuses, se montre-t-il tendre à l'excès pour certains *jeunes*, qui mystifient plus ou

moins agréablement leurs lecteurs. On livrerait volontiers tels chefs-d'œuvre inconnus au grand écrivain Barbey d'Aurevilly, dont la *Revue Indépendante* publie justement de précieuses lettres inédites. M. de Colleville lui-même ne va-t-il pas nous donner un volume de vers, les *Ephémères*, très franc et très français, peu fait pour plaire aux jeunes des petits Cénacles internationaux ?

En vue de l'Exposition universelle de 1900, le groupe d'études artistiques, industrielles et commerciales qui a à sa tête M. Emile Gosso et compte parmi ses membres MM. Fulbert-Dumontel, H. Fayet, Eugène Marchal, prépare un monumental *Livre du siècle* en 2 volumes in-4° Jésus, enrichis d'eaux-fortes et de gravures de M. P. Teyssonnière.

Cet ouvrage est mis en souscription à 100 francs, l'exemplaire, le fonds de l'Association en participation est divisé en deux mille parts bénéficiaires.

Les organisateurs expliquent ainsi le côté financier de l'entreprise.

« Tout souscripteur d'une part de cent francs acquerra par là et en même temps un exemplaire du *Le livre du siècle*, en sorte qu'il s'assurera à la fois : 1° un exemplaire de l'œuvre qu'il ne saurait se dispenser d'acquérir plus tard au même prix de 100 francs ; 2° une part bénéficiaire qui étant donnée l'importance de l'entreprise et les brillants résultats à en attendre sera certainement, au partage de ces résultats, très fructueusement remboursée. — Toute souscription de cinq parts de 100 francs entraînera dans les mêmes conditions l'attribution d'un exemplaire de l'édition à 500 francs. (Le *Livre du siècle* tiré sur Chine ou Japon).

Quant au côté purement intellectuel, nous laissons encore, pour l'exposer, la parole aux organisateurs.

« I. — Le premier volume sera consacré à une revue générale et détaillée du siècle ; il enregistrera tous les faits voués à l'histoire, toutes les manifestations du génie national ; il fera connaître ou rappellera, par le récit, l'étude ou l'analyse, ces hommes, ces actes et ces choses que l'Exposition se propose de remettre sous nos yeux ; ce sera, profondément fouillée et mise en lumière dans tous ses détails essentiels, la vie même de notre pays durant ces derniers cent ans, cent ans de la course au progrès fournie par nos pères et après eux par nous-mêmes.

« II. — Notre second volume sera le complément du premier. L'Exposition devant s'appliquer à nous restituer en un superbe groupement de vues, le siècle qu'elle a pour mission de célébrer, notre second volume, compte rendu pour ainsi dire photographique de l'Exposition, sera, par l'image et le document, non seulement le procès-verbal artistique de cette fête historique, mais encore la démonstration et le commentaire des faits enregistrés dans le premier. Aussi bien, suivant exactement pour nos travaux la division et l'ordre adoptés par la Commission supérieure de l'Exposition, nous tendrons à obtenir ce résultat : que chaque chapitre de notre premier volume ait son correspondant direct dans le second et que, dans le tout complet que doit former notre œuvre, le fait et sa restitution se trouvent mis en regard.

« Nous demanderons le texte, les illustrations et l'exécution matérielle de cette œuvre aux maîtres du jour ; leur concours nous est d'avance assuré ; leur valeur et la conscience de la grande tâche à laquelle ils vont travailler avec nous, nous permettent d'affirmer que l'œuvre ainsi édifiée aura bien le caractère national que nous rêvons pour elle. »

Les Bibliophiles nous sauront gré de leur avoir recommandé ce grand ouvrage ; les souscriptions sont reçues chez M. H. Arnoul de Grey, administrateur du *Livre du siècle*, 14, rue de Berlin, à Paris.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

HENRI IV

ET

CATHERINE DE PARTHENAY

L'abjuration du roi Henri IV porta un coup mortel aux espérances des Huguenots : aussi ne lui pardonnaient-ils pas cette acte non seulement de sage politique, mais quoi qu'on en dise, ce retour sincère à la foi de ses ancêtres. La célèbre Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, se distingua entre tous par l'acrimonie de ses regrets.

Elle nous a laissé une soi-disant apologie du roi où se trouvent résumés les violents et injustes reproches que les réformés ne manquèrent pas d'adresser à un prince dont la loyale conversion ressemblait, pour plusieurs, à la plus noire des trahisons. Les chefs des Huguenots durent cependant avoir connaissance de la belle et franche déclaration adressée par le roi à La Trémoille, à propos de son éclatante abjuration. Il me semble intéressant pour mes compatriotes du Poitou, (province où le séjour des Béarnais a laissé tant de souvenirs), de faire connaître simultanément cette lettre du roi, et l'ironique apologie de M^{me} de Rohan. Peut-être ces deux pièces ont-elles été publiées, c'est ce que j'ignore, en tout cas je pense que nombre de nos amis voudront les relire. Elles jettent un rayon de lumière sur cette époque si troublée, si féconde aussi en faits intéressants. J'ai conservé l'orthographe de ces deux documents.

Lettre du roi Henri IV à M. de la Trémoille

« A mon cousin le sieur de la Trémouille, capitaine de cinquante hommes d'armes de mes ordonnances.

« Mon cousin, je fais présentement une dépêche générale pour
TOME XIV. — AOUT 1895.

vous donner à tous advis de la résolution que j'ay faicte de faire doresnavant profession de la religion catholique, apostolique et romaine ; de laquelle, combien que je m'asseure que vous aurez communication, j'ay bien voulu vous faire encores particulièrement ceste cy pour vous prier de ne recevoir ceste nouvelle avec aucune appréhension que ce changemunt, qui est en mon particulier, en apporte aucun en ce qui est porté et permis par les éditz précédens, par le fait de vostre religion, ny aussy peu en l'affection que j'ay tousjours portée à ceulx qui en sont ; ce que j'en ay fait n'ayant esté que à fort bonne intention, et *principalement pour la ferme créance que j'ay dy pouvoir faire mon salut*, et pour n'estre ce point différend des roys mes prédécesseurs, qui ont heureusement et pacifiquement régné sur leurs subjectz ; espérant que Dieu me fera la mesme grâce, et que par ce moien seront ostez non seulement les prétextes, mais aussi les causes des divisions et révoltes qui ruynent aujourd'huy cest estat ; n'estant pour cela aucunement mon intention qu'il soit faicte aucune force ny violence aux consciences de mes subjectz.

« Ce que je ne vous prie pas seulement de croire en vostre particulier, mais de veiller et *vous employer* à ce que les autres n'en prennent aultre opinion, comme il leur sera bien justifié par tous mes deportemens qu'ilz n'en auront occasion ; et que ainsy qu'il a pleu à Dieu m'ordonner Roy de tous mes subjectz, que je les aymeray et auray tous en esgalle considération.

« Prenez en bien ceste créance pour vous mesme et ne vous départez, je vous prie, de cette affection particulière que j'ay recongneue en vous, comme vous verrez tousjours accroistre la mienne en vostre endroit. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde.

« Escript à Saint-Denys, ce xxv^e jour de juillet 1593.

« HENRY.

Forget. »

Original.

En face d'une déclaration aussi nette et aussi loyale, cette calomnie lancée contre le Roi « *Paris vaut bien une messe* » ne doit-elle pas être assimilée aux autres erreurs inventées et propa-

gées par les historiens huguenots des XVI^e et XVII^e siècles ?

Ce n'est évidemment pas dans un intérêt exclusivement politique que Henri IV a abjuré, mais comme il le dit dans sa lettre adressée à la Trémoille « *principalement pour la ferme croyance que j'ay d'y faire mon salut.* »

L'apologie du Roi par M^{me} la duchesse de Rohan, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de la Rochelle, est postérieure de trois ans à l'abjuration de Henri IV, et à la lettre que Sa Majesté écrivit à son fidèle compagnon Claude de la Trémoille.

APOLOGIE

Pour le Roy Henry quatre envers ceux qui le blasment, de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs,

Faite en l'année mil cinq cens quatre-vingt-seize.

Par madame la duchesse de Rohan, la douarière, nièce du grand duc de Rohan¹.

Il n'est rien qui passionne tant un fidèle sujet, que d'oïr médire de son Prince ; rien ne luy fait plutôt rompre le silence que le désir de s'y opposer ; son devoir l'y oblige et son inclination l'y pousse. Voilà pourquoy reconnaissant les rares obligations que j'ay aux très humbles services de Henry quatre mon prince naturel, à qui de longtemps j'ay une obligation particulière et aussy peu commune comme ses mérites et ses bienfaits en mon endroit sont peu communs ; ie² ne peut plus tenir ma langue quelle ne parle, ny ma plume qu'elle ne réplique à une infinité de mal-contens qui par faute de connoistre les parties non vulgaires de ce généreux prince, blâment souvent certaines siennes actions, lesquelles bien que peut-estre blasmables en d'autres, doivent estre estimables en luy.

Chacun murmure, chacun se malcontente, l'air raisonne des plaintes contre cette sacrée Magesté : L'on dit : « ce prince se perd

¹ Imprimée en 1666 dans le *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri III* (8^e édition), Cologne, P. du Marteau, in-12. Voir Bibl. Imp. Catal. de l'*Hist. de France* (1855) tome 1, p. 288 et 398. (Attribué à *Palma Cayet* par la confession de Sancy).
A. de la B.

² Le mot *ie* est employé encore aujourd'hui en langage PATOIS, pour *je*.

et nous tous avec luy ; il enrichit ses ennemis et ruine ses serviteurs : » L'autre dira : « il ne croit aucun conseil, il ne fait rien pour personne ; il vaut mieux le déservir que le servir ; allez-vous voir quelque honneste homme en son logis, le premier langage qu'il vous tiendra, sera ; « Je m'en vay de cette cour mal contant ; il y a sy lungtemps que j'y despence le mien, sans en avoir la moindre récompense, non pas même payement d'une telle partie qui mest due. » Allez par les rues, vous oyrez chacun crier ; « nous Perdons tous les jours, il n'y a que les ligueurs qui gagnent ; ils sont remis en charges, on leur donne tous les privilèges et immunités, et les serviteurs du Roy sont molestez et oppressez, il n'est tel que luy faire la guerre. » Entrez dans la basse-cour du chasteau vous oyrez les officiers criés, « il y a vingt-cinq et trante années qu'ie fais service au Roy sans pouvoir estre payé de mes gages » ; en voilà un qui lui fait la guerre, il y a trois jours qu'il vient de recevoir une belle gratification.

Montez les degrez, entrez, jusques dans son antichambre vous oyrez les Gentils-hommes dire entr'eux « Qu'elle espérance y a-t-il à servir ce prince ? j'ay mis ma vie tant de fois par son service ; ie l'ay tant de tems suivy ; j'ay été blessez, j'ay esté prisonnier ; j'y ay perdu mon fils, mon frère, ou mon parent ; au partir de là il ne me connoit plus, il me rabroue sy ie luy demande la moindre récompense ! » Entrez jusque dedans sa chambre, vous oyrez à deux pas de luy et jusques derrière sa chaize, des seigneurs de qualité qui diront ; « qu'elle pitié de ce Prince, quelle misère de luy faire service, il m'a refusez ce que le feu Roy n'eust pas voulu refuser à un valet ; il n'y a que les larrons qui puissent gagner à son service, nul ne peut faire ses affaires qu'en le déroband ; qu'il est imprudent, qu'il est chiche, qu'il est mauvais maître ; qu'il est de mauvais naturel ! » Tout beau, messieurs, aurez-vous tantôt tout dit, écoutez-moi un peu à mon tour, et je massure que sy vous voulez prendre la peine déplucher les choses de près, que vous trouverez que le tout vient de vous et non pas de luy.

Vous confessez déjà qu'il fait pour quelques-uns, qu'il gratifie aucuns libéralement, et même prodigalement ; connaissez donc que, sy vous ne recevez les mêmes gratifications que ceux-là

reçoivent, c'est pour n'avoir suivy les mêmes voyes qu'ils ont suivies : si vous n'avez acquis sa bonne grâce, c'est pour n'avoir pratiqué les mêmes moyens par lesquels elle s'acquiest.

Vous voulez mesurer ce prince à l'auteur des autres ; vous pré-supposez, qu'il ayt l'âme commune et ordinaire, qu'il doive aimer les proches, gratifier les serviteurs, rendre bien pour bien et mal pour mal ; et quels effets sont-ce là, sinon effets d'une âme vulgaire ? Le moindre homme, s'il a une âme raisonnable, la moindre femmelette en fera bien autant, et vous voulez que ce prince inimitable, ce prince qui n'est rien moins que humain, ne se gouverne point d'autre façon ; hà pauvre ignorant, qui ne sçauré admirée n'y connaître un sy rare homme que le ciel nous a donné !

Sachez, messieurs, sachez que ce prince est doué de vertus supernaturelles que le sens humain ne peut comprendre ; sa façon de procéder est toute autre qu'ordinaire ; il ne tient rien de vulgaire et a l'entendement peu commun ; son jugement est sy vif, que nous ne le pouvons appercevoir ; les bonnes parties sont rares, ie dis rarissimes ; bref, il est sy divin, quen certaines choses l'on ne connaît en luy comme point d'humanité ; et puis vous pensez le gagner par moyens ordinaires, vous vous plaignez quand vous ny pouvez parvenir par les voyes communes ! Vous avez tort, messieurs ; c'est à nous à nous accommoder à son humeur, et non à luy à la nôtre ; vous reconnaissez qu'il aime des ennemis, mettez-vous de ce nombre ; il fait pour ceux qui luy font la guerre ; contraignez-vous de la luy faire pour quelque tems, vous rescouvrierez après faire, sy maigre capitulation, qu'elle ne vaille mieux que tout ce que vous tirerez jamais par vos laches soumissions tant mesprisez de luy ; il caresse ceux qui le déroben, n'y oubliez rien, je dis ceux qui ont l'honneur de fouiller en ses finance, côme ie croy qu'il y a d'honnestes hommes qui y font leur devoir ; il gratifie ceux qui l'offense, offencez-le ; ie scay bien que ces moyens sembleront au commencement un peu rudes ; mais quoy, estimez-vous sy peu sa bonne grâce que vous ne veuillez contraindre vôtre nature pour l'acquérir ? C'est le seul moyen d'y parvenir ; il vous en fait voir les preuves tout les jours et vous y reculez ! Estes-vous pas dignes destres privez de ses faveurs ? Les effets parlent

et disent en bon langage « Mes amis offensez-moi, ie vous aimeray, servez-moi, ie vous haïray : » Il ne vous le cache point il vous l'enseigne par toutes ses actions ; il n'est point jaloux de votre bonheur, pour vous vouloir celer le moyen de l'acquérir, regardez à tous les déportemens, il n'y en a pas un, qui n'y conduise. Sy vous demandez pourquoi est-il gratifié, pourquoy luy donna-t-on les cens ou les deux cens mille escus ? on vous dira soudain « parcequ'il est de la Ligue, parcequ'il tient telles et telles villes contre le Roy » Pourquoy fait-on si bon recueil à une telle dame ? « parceque son mary, son frère ou son fils portent les Armes contre le Roy » Sy au contraire ou s'enquert pourquoy ne fait-on cas de cettuycy ? pourquoy est-il reculé des charges ? « parcequ'il est du party du Roy. » Pourquoy un autre est plus dedaigné ou indignemens traité « parcequ'il est de ses anciens serviteurs, ou (qui est le pis) parcequ'il est son parent » que maudite sois la parenté, car cettuy là est un mal sans remède ! on peut laissé à luy estre serviteur pour avoir sa bonne grace, on peut laisser à luy faire service pour estre gratifié de luy ; mais de laisser à estre son parent quand on a ce malheur de l'estre, cela est impossible. Malheureux donc deux ou trois fois ceux qui sont nez sous une si infortunée constellation, mais ceux qui ont l'heur destres issus de quelque autre roue, ou desquels et pour le moins la proximité ou l'obligation n'est point si grande, qu'ils ne soient capables de rechercher la bonne grâce par quelques offices, s'ils desdaignes ce moyen tout assuré, méritent-ils pas d'en être privez ? Je croy que vous me l'avouerez. Ne vous plaignez donc plus messieurs, et reconnaissez que la faute n'est pas venue de son côté, mais du vôtre ; et puisque vous voyez desormais qu'elle voye il faut tenir pour recevoir des faveurs de luy, finissez-la, et je crois que vous recevrez contentement.

« Mais quoy disent aucuns, cela est étrange qu'il aille avoir ce prince de cette façon-là. » (J'aimerois mieux dira quelque opiniâtre) « n'estre point favorisés de luy que de l'estre par de tel moyen ? » Pauvres créatures ! est-ce à vous à luy prescrire autres voyes, que celle qu'il vous ordonne ! S'il banissait chacun de sa bonne grace, vous pourriez dire, qu'il vous met au désespoir ; mais il vous en

donne les moyens faciles et assurés, le dis-ay assurez, que jamais aucun ne les a tentés, qu'il ne s'en soit bien trouvé ; et vous les refusez ? ne vous plaignez donc pas sy vous perdez le salaire, qui ne se peut acquérir que par là.

Mais disent les autres : « ces procédures sont-elles point injustes, il n'y a pas, se semble, grande raison de faire pour ses ennemis, et ne faire rien pour ses ennemis, et ne faire rien pour ses serviteurs. » O esprits faibles qui ne jugez des choses que par l'apparence ! qui n'avez la vue assez aigüe pour pénétrer jusques au secret cabinet des intentions de ce prince, ny le sens assez ferme pour appercevoir les justes causes de ses actions !

Vous le blâmez de ce qu'il fait pour ceux qui luy font la guerre, et à qui est-il plus obligé qu'à ceux-là ! qu'eut-ce été de ce grand prince s'il n'eut eu en son royaume à débattre ? en quel estime fut-il tombé envers son peuple s'il eut été obligé d'estre assidu au conseil comme le feu Roy, de rendre justice à ses sujets, de répondre, de plaire, d'estre importuné de requestes, luy qui a bien l'esprit allieur et qui s'occupe à des choses bien diverses ; quels mécontentemens des sujets s'il n'eut eu à tous propos cette excuse « c'est la guerre, j'ay affaire ailleurs, il faut que je monte à cheval ? » S'il n'eust eu à répondre à ceux qui poursuivoient leurs payemens, ou quelques salaires mérités. « Il faut payer ma gendarmerie, il faut de l'argent pour mes suisses, il faut que sorte de l'hospital avant que dans tirer les autres ! » Combien pencès-vous que ces défaites luy soient comodes ! combien il luy a été souvent agréable que son bien ait été pris par ses ennemis, plutôt que d'avoir le déplaisir de le donner ou la peine de le refuser ! Et puis n'est il point redevable à ceux qui luy font naître de sy gentils expédiens et sy agréable en son humeur.

Mais quoy disent les autres, il semblerait selon cela qu'il fut enclin à la lâcheté, vice indigne d'un grand prince ? Hélas, que vous vous abusez ! comment serait-il chiche de son bien, puis, qu'il ne l'est pas du bien d'autrui ? N'a-t-il pas oté à qui un gouvernement, à qui une charge, à qui un bénéfice, et tous pour les donner ? Sont-ce là traits de chicheté d'estre libéral outre le devoir ? dites plutôt qu'il scait donner à ceux qui l'ont scu estimer

comme il mérite, à ceux qui ne le mesurant à l'aune du vulgaire, ont sceu reconnaître ces moyens de gagner la bonne grace ; qui nont espargné ny leurs conscience, ny la réputation ny la vie de cent mille âmes pour rechercher sa faveur par les moyens par lesquels elle s'acquiert ; ce sont ceux-là qui seuls l'ont pû obliger à les aimer, non pas ses amis faibles qui pensent gagner un tel prince par submission, par recherche, par service, comme l'on ferait quelqu'un d'entre le commun. O valeureux prince et généreux courage, qui ne se rend qu'aux généreux, qui ne se laisse forcer, que par la seule force qui caresse plutôt celuy qui généreusement se présente à sa majesté les armes au poing, que ceux qui auront toute leur vie demeuré laschement prosterner à ses pieds ! Qui fait plus d'estat d'un franc ennemy qui luy fait la guerre, que d'un prince de son sang soumis à ses volontés ! prince inimitable, que n'ay-je la langue aussy diserte, que la volonté affectionnée pour le pouvoir louer selon ses mérites.

C'est tout un, encore ne vois-je point ce mécontentement cesser ; j'en vois qui grondent, j'en vois qui méprisent ce valeureux prince, l'un avec risée l'autre avec dépit, se moque de luy ; chacun le dédaigne, et voudrait tourner à son desavantages ses plus louables actions, c'est pourquoy il m'est force de parler un peu de ses mérites, pour faire connaître qu'il n'y a espèce de vertu, dont ce rare prince ne soit richement orné.

Premièrement s'il est question de prudence, il n'y a prince qui ette plus l'œil que luy sur le futur qu'ainsy ne soit ; sy quelqu'un lui vient demander un don, il ne s'amusera pas à songer, comme ces autres princes vulgaires, « cettuy-cy m'a-t-il fait service, mais m'en pourra-t-il faire » ! n'est-ce pas regarder à l'avenir que cela ? n'est-ce pas une des principales parties de la prudence ? Une ame commune fera gloire de se ressouvenir d'un service passé, de le pouvoir reconnaître, de ne l'oublier point ; ce grand prince tout au contraire, quittera toujours la souvenance de tous les services faits pour un qui est à faire ; la souvenance de tout ce qui est passé n'est qu'un éfet de la mémoire, la prévoyance de l'avenir tient de la prophétie et participe de la divinité. O donc prince divin, prince prudent et prévoyant !! bien qu'à grand tort la plupart l'accusent d'imprudence !

Quant à la force, où est le prince qui défère plus à cette vertu que luy, qui l'honore plus en ses ennemis même ? Vous l'avez veu telles fois imployable aux requestes, aux persuasions et quelques fois à la raison même, mais ployable à la force ; il a veu des serviteurs, ses conseillers, les princes mêmes de son sang, pleins de volonté, de fidélité et d'affectivité à son service ; il les a méprisés, il a veu ses ennemis forts, il les a caressés, les a honorés, leur a fait hommage de ses biens, de sa conscience et d'un partage de son royaume : n'est-ce pas honorer la force que cela et honorer la vertu, n'est-ce pas estre vertueux ?

Pour le regard de la tempérance, ce prince sait commander à ses passions, sy prince au monde le sçait faire ; y a-t-il passions plus nautrelles que l'affection des proches et cependant voyez-vous que cela le touche en sorte quelconque, ny que seulement il la fasse paroître par le moindre effet ; voyez-vous d'allieurs qu'il fléchisse à l'amitié, à la pitié, ny à toutes ces passions qui ont accoutumé de vaincre les ames vulgaires ; on a vu souvent une centaine de pauvres gens le venir supplier les genoux en terre, les larmes aux yeux, de les délivrer de l'oppression de ses gens de guerre, de leur faire raison de ses soldats qui les avaient pillés et rançonnés ; pensez-vous que cette âme généreuse en ait esté émtie assy peu serte comme un rocher par le frayment des flots ? Luy avez-vous jamais veu une semblable marque de tendresse par le récit de la foule de son peuple, ny par la considération du mal d'aucun particulier, même par les larmes de sa sœur capables quelquefois d'amolir un rocher ? et toutefois ce diamant de fermeté, ce marbre Béarnois y a fait résistance sans jamais montrer signe d'altération, de douleur ny de pitié ! ô constance admirable ! ô prince vraiment temperent ains la tempérance même : prince qui ne se laisse vaincre à aucune passion d'amours ; passion divine, passion qui a surmonté les plus braves heros, et qui le rend encore aujourd'huy dignes imitateurs du grand Hercule qui empoigne la quenouille et le fuzeau pour complaire à sa maîtresse !

Il reste la vertu de justice, à laquelle ie voy bien que vous attendez ; à ce passage vous entend déjà me dire. Et bien, voulez-vous dire que votre roy soit orné de cette vertu, luy qui ne fait

point de justice, qui ne l'aime et ne s'en soucie nullement ! Ayez patience, messieurs, prenez la chose côme il faut, et puis vous verrez, que ie ne me trompe pas ; vous appelés justice les effets de rendre à chacun ce qui luy appartient, de soulager l'innocent, de punir l'oppression, et autres telles procédures pratiquées par les âmes vulgaires. J'avoue que de cette justice commune mon très honoré prince n'en fait point. Mais quoy, est-ce par de tels effets actuels et matériels qu'il faut juger de la vertu de ce prince ? Ne savez-vous pas bien qu'il est tout esprit, tout intellect ; que ses vertus sont spirituelles et invincibles ; voyez-donc qu'il est prince très juste, mais d'une justice d'autant plus pure, que le feu élémentaire qui ne se voit point est plus pur que le matériel qui se voit. Mais quoy, dira quelque soupçonneur, qui vous le fera croire ainsy ? ô âme grossière, qui ne croyez que ce que vous voyez, prenez les yeux de la foy, et vous verrez sa justice, avec beaucoup d'autres siennes vertus, qui vous sont cachez, car la foy est des choses qu'on ne voit point ; c'est un trait de huguenoterie, qu'il vous faut apprendre pour le bien connaître, et m'assurer qu'il n'y a huguenot en France qui ne le connaisse très bien qu'elle est sa justice pour l'avenir, de longtemps éprouvée !

Dureste combien pensez-vous que ce prince ait de rares parties ? Il est religieux sy jamais prince le fut ; les autres Roys ont pencé faire beaucoup de bien tenant une religion ; celtuy-cy en tient deux tout à la fois, les avoïe toutes deux également, les observe aussy bien l'une que l'autre, n'est-il pas doublement digne du nom de très chrétien !

D'ailleurs, c'est le prince du monde qui se dit autant faire beaucoup de peu ; en voulez-vous une preuve, il n'a qu'une sœur il en a déjà fait une douzaine d'amis, et en fera mille. s'il trouve autant de princes dociles, qui veulent suivre ses enseignements. Mais avec quel jugement pensez-vous qu'il est conduit tous ces mariages, qu'elle proposition y a-t-il tenue pour garder que pas un de tous ces princes n'en avantage l'un sur l'autre et les rendre à la fin également content ?

Ne l'a-t-il pas offerte à cinq ou dix en même tems, à peine qu'il ne die en même jour, en demandant à l'un. « Veney moy trouver,

je vous donneray ma sœur » à l'un à l'autre : « faire la paix par ceux de votre party, je vous donneray ma sœur. » à l'autre, « gardez moy votre province favorable, je vous donneray ma sœur » Et, n'est-il pas dès lors pourvu de difficultés qui luy doivent faire trouver à l'un la diversité de la langue des païs, à l'autre la différence de la religion, à l'autre le partage, à l'autre la volonté de sa sœur, afin que par cet égal contentement, il leur ostaat tout sujet de dispute et de querelle à l'avenir.

O prince croyant, politique ! et puis vous direz que ce sont là les efforts d'une âme commune, d'une âme qui ne sache autre chose, si non cette vieille routine de promettre et puis tenir ! d'observer une parole, quand elle est donnée ! leçon du docte Machiavel dextrement pratiquée, digne observation des maximes de la Reine mère du feu Roy, qui ne fesait jamais la paix avec les huguenots, qu'elle n'eut déjà résolu le moyen de la rompre.

Mais quoy, disent là-dessus quelques cérémonieux, n'y a-t-il point de la conscience de promettre ainsy et ne tenir point ? Ne vaudrait-il pas mieux faire un peu moins bien ses affaires ? Et puis n'est-ce point faire tort à sa sœur, que de se servir ainsy d'elle comme d'un appas pour tromper tous les primes de la chrétienteté ? O pauvres ignorans et oublieux de ce que je vous ay dit tant de fois, ne vous ai-je pas assez averty, que ce prince se gouverne d'une façon rare et extraordinaire ; que ses vertus difèrent autant de celles des autres primes vertueux, comme sont les choses invisibles des visibles, les intellectuelles des matérielles ; et dépendant vous le vouler toujours mesurer à l'aulne des autres, comme sy vous aviez à faire icy à Louis douzième, ou à un grand Roy. François premier, prince vraiment vertueux, mais non de la façon de cettuy-cy ; leurs vertus estaient grossières et palpables les vertus de celui-cy sont delier et subtiles ; ils faisaient cas des paroles données mais cettuy-cy fait cas des effets ; ne sçavez-vous point que les paroles sont femelles, et que les effets sont malles ? Et vous voudriez que ce cœur généreux, ce courage viril, déferât à quelque chose de féminin ? Que ce brave prince qui ne se rend qu'à la seule force, se peut forcer par un esprit, par un vent, par un son, luy qui va plus vite que le vent et qui en a teste toute

pleine ? Ce n'est pas raisonnable, messieurs, ce n'est pas une âme qui se lie de cette façon ; il est né libre de toutes ses actions libres ; il sçait quand il faut promettre, et quand il faut tenir, et puis il ne faut rien pratiquer à sa sœur, qu'il n'eut pratiqué le premier ; il la traite en cet endroit comme sa propre personne ; n'est-ce pas luy témoigner qu'il l'aime comme luy-même !

Oui bien, disent les autres, sy après cela il faisait quelque chose pour elle, mais il semble qu'il ne s'en soucie point, qu'il cherche seulement par ces moyens de luy faire passer la fleur de son âge sans estre mariée ; il lui dénie toute autorité, il ne luy donne rien, et même lui diminue tout ce qu'il peut de ce qui luy appartient : ce ne sont pas là, ce me semble, de grandes marques de son amitié. O esprits grossiers et âme terrestre, qui appelez biens ces choses corporelles et sensibles, comme les richesses, les honneurs et le contentement, qui ne savez pas goûter que le plus sage est heureux ! que le souverain bien gist en l'âme, et la parfaite félicité consiste en la seule vertu ! O que sy vous aviez des yeux spirituels pour connoître les invisibles effets par lesquels il oblige cette sœur bien aimée, combien vous la jugeriez sa redevable ? Les autres roys ont gratifié leurs sœurs, leurs filles, leurs parentes de dons, d'apanages, de grandeurs et d'autorité ; celluy-cy fait bien de plus riches présents à sa sœur, il l'enrichit d'honneur et de réputation, il l'instruit à la patience, à la tolérance de toutes sortes d'incommoditez ; il lui enseigne la frugalité, et luy fait pratiquer tous les jours ; il luy apprend à se contenter de peu, et quelquesfois de rien du tout ; n'est-ce point l'obliger que cela, et non contens encore il luy fait acquérir la réputation (au dépend de la science propre) d'estre la plus pleine de patience, respect et obéissance, que nulle autre qui soit sur la terre, et enfin d'estre la princesse qui sçait le mieux ployer sous les volontés du plus rigoureux frère du monde ; et puis vous direz que des bienfaits soient communs, qu'ils se puissent comparer à ceux des autres roys qui ont aimé leurs sœurs, et leurs proches ?

O effets trop différents, et qui sortent bien d'une autre âme : O rares obligations, marques d'amitié inouïe et dignes seulement du rare naturel de Henry quatrième.

De m'amuser icy à vous représenter mille autres gentillesses qui sont en ce prince, ce ne seroit jamais fait, chacun le connoist, chacun les éprouve, il n'y a nul qui admire la légèreté de son esprit, qui ne ressente les pointes de sa langue, qui ne connoisse la fertilité de ses inventions, qu'il faut confesser estres plutôt admirables qu'imitables ; les plus rares esprits n'ont pu apporter tant d'artifices à leurs écrits ny à leurs discours, qu'il n'ayent emprunté quelque chose du labeur d'autrui ; ce prince ne produit rien que du bien, il vous donnera des avis, il vous fera des récits tous entiers des choses qu'il ne vit et n'ouït jamais, et qui ne sont que sa pure invention. O subtil esprit, prince inventif, s'il en fut jamais, et digne d'estre loué par toutes sortes de louanges inventées.

Or donc Messieurs, vous voyez quel est ce prince, vous connaissez ses vertus, sa valeur, ses mérites, la façon de gagner sa bonne grâce ne vous est plus cachée, elle vous est offerte tous les jours, le moyen en est présent et facile, ne le méprisez point, les récompenses sont toutes prestes ; vous voyez ce qu'ont gagné ces braves seigneurs, qui y ont acquis les maréchaussées, les admirautés, les gouvernements, les cinquante et soixante mille écus : Croyez qu'il ne vous arivera pas plus mal qu'eux ; s'il y a donc quelques genereux courage parmy vous, qui desirez acquérir ce précieux trésor de sa faveur et bonne grace, qu'il tienne le même chemin qu'ils ont tenue. Sy vous n'avez moyen de l'offencer autant qu'eux, faites au moins ce que vous pouvez, et prenez que la récompense en sera plus petite ; pour ce moien, la devez-vous espérer à proportion de ce que vous ferez. Courage donc, messieurs, la bonne grace est trop desirable pour ne la rechercher par tous les moyens par lesquels elle s'acquirit ; vous n'avez que cettuy la seul ; cherché de tout côté, faites tant de service que vous voudrez, usez de soumission, de requestes, de persuasions ; employez vos amis. consommez votre bien, votre argent et votre âge, vous m'avancerez rien, vous en voyez les abus au contraire. suivez ce nouveau chemin qu'on vous propose, vous voyez comme on s'en trouve bien et devez croire que le grand prince, toujours un et semblable à soy même, ne vous recompensera pas moins qu'il a déjà fait à ceux qui ont

commencé à montrer ce bel exemple. Dieu luy doit continuer envers vous et tout ceux qui ont même volonté, luy rendre le bien qu'il fait à ses poches et leur donne heureuse et longue vie. »

Cette apologie n'a pas besoin de commentaire. Elle nous dépeint assez l'état d'esprit des huguenots à la fin du XVI^e siècle.

Malgré les immenses concessions du roi ils ne désarmaient pas. Nous les verrons quelques années plus tard, sous l'inspiration de Catherine de Parthenay et sous la conduite de ses deux fils Henry et Benjamin, menacer l'existence même du royaume, en s'alliant aux étrangers, et en essayant d'établir en France une république fédérative.

Le Comte DE CHABOT.



VARIÉTÉS HISTORIQUES

LE

MARQUISAT DE CARADEUC

Aux demandes réitérées de mise en jugement adressées par La Chalotais et par son fils, Louis XV s'était contenté de répondre, par de nouvelles lettres patentes que « l'honneur des suppliants n'était pas compromis, qu'il ne pouvait rester le moindre doute sur leur conduite, qu'il voulait rassurer leur délicatesse même et qu'ils n'avaient pas besoin de justification ». La conséquence logique de cette déclaration impliquait non seulement la liberté, mais une éclatante réhabilitation pour les deux procureurs généraux. Cet éloge, aussi flatteur qu'inattendu, se changea en une cruelle dérision : La Chalotais et son fils furent rélégués en exil à Saintes et y restèrent jusqu'à la mort de Louis XV en 1774.

Héritier du trône, Louis XVI héritait aussi des fautes du règne précédent. Malheureusement, la tâche fut trop lourde. Quoi qu'il en soit, il inaugura son règne par le rétablissement des Parlements (1774) ; « les deux Procureurs généraux de Bretagne » (La Chalotais, et son fils M. de Caradeuc) reprirent leurs fonctions. Non content de cet acte de justice, Louis XVI voulut leur faire du passé une éclatante réparation : en leur faveur il érigea la terre de Caradeuc en marquisat (décembre 1776), et dans les lettres d'érection que nous publions ci-dessous, outre de curieux détails généalogi-

ques, il inséra un éloge les plus flatteurs pour la conduite et pour la personne des deux magistrats si longtemps et si odieusement persécutés par le duc d'Aiguillon.

Erection de la seigneurie de Caradeuc en marquisat.

(1776 décembre).

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et avenir, salut. Comme rien n'anime plus puissamment nos sujets à sacrifier leurs soins, leurs travaux, et souvent même leur fortune pour notre service et celui de l'Etat, que si nous nous portons dans les occasions à les illustrer par des décorations qui puissent transmettre à la postérité des témoignages les plus flatteurs de la satisfaction que nous ressentons de leur zèle, c'est dans ces vues que, *mettant en considération tous les services qui ont été rendus, et au feu roi notre très-honoré seigneur et ayeul, par nos très chers amés et féaux les sieurs Louis-René et Anne-Jacques-Raoul de Caradeuc son fils, nos Procureurs-Généraux en notre court de Parlement de Bretagne* et qu'ils nous rendent encore actuellement, aussi bien que Gabriel-Jean-Raoul de Caradeuc, notre conseiller au même Parlement ; ceux rendus par Félix-Sixte de Caradeuc, François-Gabriel-Nicolas leurs oncle et frère, par feu Anne-Nicolas de Caradeuc, Jacques de Caradeuc, leurs père, grand-père et bisayeul, conseillers au même Parlement ; par Pierre de Caradeuc, premier président des requestes en 1581, leur 5^e et 6^e ayeul, par Pierre de Caradeuc de la Chalotais, son fils, un des pensionnaires de la noblesse aux Etats : services attestés par les gens des trois-états du pays et duché de Bretagne dans leur délibération du 4 novembre 1617 et qui lui méritèrent, le 3 mars 1634, des lettres de chevalier de l'ordre Saint-Michel ; de pareilles lettres données à Sébastien de Caradeuc, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, son fils, du 20 janvier 1647 ; pareilles lettres de chevalier de l'ordre de Saint-Michel à Pierre trois de Caradeuc de la Chalotais son frère, un des pensionnaires de la noblesse aux Etats ; toutes lettres données pour bons services rendus aux roys nos prédéces-

seurs et à l'Etat, et particulièrement encore les services rendus en 1376, 77, 78, 80, 81 et années suivantes, par Raoul de Caradeuc, ambassadeurs de Jeanne duchesse et Bretagne, et depuis, sous le même titre, de Jean IV duc de Bretagne, vers les roys nos prédécesseurs Charles V et Charles VI, et vers les roys d'Angleterre, lequel Raoul ayant été pris en guerre par le connétable de Clisson avec plusieurs gentilshommes bretons, ses terres dévastées et maisons inondées, ledit duc Jean IV voulut que les forteresses qui avaient été prises sur lui, tous les prisonniers et notamment messire Raoul de Caradeuc, fussent rendus et donnés en garde au sire de Laval, et pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus et des pertes qu'il avait souffertes, il le fit conseiller d'Etat et lui fit différents dons honorables et utiles, comme droits d'usages, chauffage et immunités dans la forêt de Rennes, pour rétablir ses maisons de la Bellangerie et autres, avec prééminences dans les églises et chapelles de Saint-Aubin du Cormier, de Bécherel, droit qui a été confirmé par tous les ducs et roys successivement, notamment par les lettres patentes du roy Louis XIV, données à Compiègne en 1650 à Nicolas de Caradeuc, écuyer, sieur de la Bellangerie, continuant tous et chacun les droits, honneurs et privilèges contenus aux lettres, chartes, concédées d'ancienneté par les ducs de Bretagne et roys ses prédécesseurs, aux prédécesseurs auteurs dudit sieur de Caradeuc, comme ils en avaient dûment jouy et usé par le passé ;

Considérant d'ailleurs l'ancienneté de leur noblesse et de leur nom, qu'ils ont rendus susceptibles de tous les titres dont il nous plairait de les décorer, des alliances anciennes et considérables dans les meilleures maisons de Bretagne comme des Beaumanoir, de Guitté, de Saint-Pern, du Hirel, du Guiny, du Bobril, celle de Sébastien de Caradeuc leur bisayeul et trisayeul avec Renée Gourdeau, d'une ancienne maison de Poitou, et alliée aux maisons de Montausier, de Chabot, de la Chataignerai, de Clerambault, de Buors, etc., celle d'Anne Nicolas de Caradeuc leur père et ayeul avec Jacqueline de Pennemarch, d'une maison reconnue par la duchesse Anne pour une des plus anciennes maisons de chevalerie de l'évesché de Léon, et d'ailleurs considérable par ses alliances contractées avec les maisons en Parc de Locmaria, de Kersauson,

de Poulpry, de Boiséon, Launay, des vicomtes et parageurs du Poitou, de Coëtivy ancien, laquelle maison de Coëtivy était alliée par deux fois à la maison royale, 1° par le mariage d'Ollivier de Coëtivy, comte de Taillebourg, prince de Mortagne, fils de Prégent de Coëtivy amiral de France et frère d'Alain de Coëtivy cardinal : avec Marguerite de Valois, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel, dont vint Adeline de Coëtivy femme de Henri de Pennemarch auteurs de la dite Jacqueline de Pennemarch de Caradéuc et sa sœur Gillette de Coëtivy qui épousa Antoine de Luxembourg comte de Brienne, fils du connétable de Saint-Paul ; 2° par le mariage de Charles de Coëtivy, fils d'Olivier et frère d'Adeline de Coëtivy, dame de Pennemarch avec Jeanne d'Orléans, depuis duchesse de Valois, fille de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême et de Périgord, et de Marguerite de Rohan, laquelle Marguerite était petite-fille du duc de Bretagne et fut grand'mère de François I^{er} ; maison qui s'éteignit depuis le mariage de Louise de Coëtivy, fille unique de Charles et nièce d'Adeline de Coëtivy, avec Charles de la Trémouille, prince de Talmont ; l'alliance de Louis-René de Caradéuc de la Chalotais avec Anne-Paule de Rahier de la Fresnais, d'une ancienne maison de l'évêché de Dol, connue lors de la réformation de Dol, et même dès le XII^e siècle dans la personne de Jordan Rahier frère de Grossard, laquelle avec son ancienneté joignait des alliances avec les maisons d'Acigné, Budes de Guébriant, de Champagné, Hay des Nétumières et autres ; celle d'Anne-Jacques de Caradéuc avec Marie de Coëtmen, sœur cadette de la marquise de Rougé, les dernières du nom illustre de Coëtmen, filles du marquis de Coëtmen, maréchal de nos camps et armées, de Marguerite de Goyon : A tout quoy ayant égard, suivant le contenu des lettres données à Fontainebleau, par nostre très honoré seigneur et ayeul le 10 mai 1730 ; à Marly, le 12 may 1752 ; aux délibérations des gens des trois états du païs et duché de Bretagne, du 4 novembre 1617, et du mois de novembre 1770, par laquelle ils prennent la garantie des Procureurs-généraux et font les plus grand éloges de leurs services et fidélité ; et désirant reconnaître et récompenser tous les services rendus par lesditz sieurs de Caradéuc, nous aurions estimé ne le pouvoir faire plus dignement qu'en donnant de notre propre mou-

vement à Louis-René et Anne-Jacques Raoul de Caradeuc nos Procureurs-généraux, le titre et la dignité de marquis, par l'érection en marquisat des terres et seigneurs de *Caradeuc* et de la *Bertaudière*, de *Beaumont* en Longaulnay, baronnie de *Vauruffier* et annexes faites ou à faire, situés dans un seul tenant avec les fiefs en dépendants, sous une seule dénomination de *marquisat de Caradeuc*.

A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons lesdites terres et seigneuries de Caradeuc, de la Bertaudière, de Beaumont en Longaulnay, baronnie de Vauruffier, et annexes faites ou à faire, situées dans un seul tenant, avec les fiefs en dépendants, créé, érigé, élevé et décoré, créons, érigeons, élevons et décorons par ces présentes signées de notre main, en titre, nom, dignité et prééminences de marquisat, sous le nom de CARADEUC, pour en jouir et disposer par les exposants, leurs hoirs et descendants masculins ou à naître, audit nom, titre et dignité de MARQUISAT DE CARADEUC ; voulons et nous plaist que tels ils se puissent dire, nommer et qualifier en tous actes, tant en jugement que dehors, qu'ils jouissent de pareils honneurs, droit d'armoiries, blasons et autorités, prérogatives, prééminences, en fait de guerre, assemblée d'Etats, de noblesse et autrement, tout ainsi que les autres marquis de notre royaume, encore qu'ils ne soient ici particulièrement spécifiés ; que tous les vassaux, arrière-vassaux et autres tenant noblement et en roture du dit marquisat de Caradeuc les reconnaissent pour marquis, fassent leur foy et hommage, baillent leurs adveux ou dénombremens et déclarations, le cas y échéant sous le nom de marquis de Caradeuc, et que les officiers exerçant la justice en icelui intitulent leurs sentences et jugement sous le même nom, *sans toutefois aucune mutation et changement de ressort*, ni contrevenir aux cas royaux, dont la justice appartient à nos baillifs et sénéchaux, ni que pour raison de la présente érection, lesdits sieurs de Caradeuc de la Chalotais soient tenus envers nous, et leurs vassaux et tenanciers envers eux, à autres et plus grands droits que ceux qu'ils doivent à présent ; à la charge par le dit sieur de Caradeuc de la Chalotais, leurs héritiers, successeurs et ayant cause, *de rendre leur foy et hommage et de payer les droits qui pourront être dus aux différents seigneurs*

desquels leurs terres relèvent, et sans qu'à deffaut d'hoirs masles en loyal mariage nous puissions, nos successeurs rois, en vertu des Etats et Ordonnances de 1565, 1570, 1582 et autres, prétendre leurs terres et seigneuries être unies à notre domaine à quoy nous avons pour cet égard dérogé et dérogeons par ces dites présentes, mais seulement retourneront les dites terres et seigneuries en leur premier état ainsi qu'elles étaient avant la présente érection. Si donnons en mandement, etc... Donné à Versailles, au mois de décembre 1776, et de notre règne le troisième.

Signé : LOUIS.

Plus bas, Par le Roy : AMELOT.

Et scellées du grand sceau de cire verte à lacs de soye rouge et verte.

Enregistrées à Nantes le 28 juillet 1777¹.

Les Caradec tenaient déjà au XIV^e siècle, une place importante, comme on le voit par les lettres d'érection ci-dessus. Le plus ancien qu'on rencontre dans les actes est Jean de Caradec, archer à cheval de la compagnie d'Yvon de Kergorlai dont la montre fut tenue à Dinan le 8 janvier 1357 (D. Morice, *Preuves* I, 1504 et 1514) ; compagnie faisant partie du corps d'armée levé par Thibaut sire de Rochefort, sur l'ordre du régent de France (plus tard le roi Charles V), pour délivrer la ville de Rennes assiégée par les Anglais.

Quant aux quatre terres unies par le roi pour former le marquisat de Caradec, le *Vauruffier* situé en Plouasne, dans le nord de cette paroisse, était la plus importante d'entre elles ; on lui donne ici le titre de baronnie, elle avait aussi le droit de haute

¹ *Arch. départementales de la Loire-Inférieure. Fonds de la Chambre des Comptes de Nantes. Livre des Mandements, vol 56.*

justice, tandis que *Caradeuc* avait seulement la moyenne justice. La *Bertaudière* en Plouasne et *Beaumont* en Longaulnai, manoirs nobles, n'avaient pas de juridiction. Toutes ces terres relevaient jadis de Bécherel et, au XVIII^e siècle, des diverses seigneuries démembrées de cette baronnie : aussi le roi a-t-il soin de dire dans ses lettres qu'il n'y a rien de changé dans les mouvances.

Situé à un quart de lieue de Bécherel, le château de Caradeuc est cependant en la paroisse et commune de Plouasne (aujourd'hui département des Côtes-du-Nord) et le magnifique bois qui l'abrite se trouve en celle de Longaulnai. Entouré de ces ombrages séculaires, placé sur une éminence fort élevée (190 mètres d'altitude), le noble manoir qui a donné son nom à la famille, devait être dès 1350 en la possession de Jean de Caradeuc. Le château actuel ne doit pas remonter au delà du XVII^e siècle ; sans nulle architecture, veuf d'une aile, il est seulement remarquable par le grand développement de sa façade et surtout par le point de vue admirable qu'on a de là sur la vallée de Dinan. Sur le fronton de l'entrée se trouve avec les armoiries de Caradeuc la devise : *Arreste ton cœur*. C'est là, en effet, que le procureur-général, mettant à profit les préceptes du poète, se délassait de ses pénibles fonctions par d'utiles travaux d'agriculture¹.

Par là il rendit de grands services à la Bretagne, car à cette époque le développement de l'agriculture était le point capital pour notre province. Tant il est vrai que les esprits supérieurs savent s'initier aux différentes conditions sociales, surtout lorsqu'ils ont comme La Chalotais, un mobile, un but unique : l'amour et le bien de leur pays.

LOUIS DE VILLERS.

¹ *La Chalotais agriculteur*, t. xxxiii. des Mémoires de la Société archéologique⁶ d'Ille-et-Vilaine.



SOUVENIRS DE MON BATAILLON

NOTES D'UN CAPORAL AUX VOLONTAIRES DE L'OUEST

CHAPITRE V

LA PRISE DU MANS

(SUITE)¹

X

Le 11 janvier, jour de la prise du Mans, nous fûmes postés dans un champ, à gauche d'une route, et nous y restâmes toute la journée déployés en tirailleurs derrière les haies.

Ma compagnie était alignée le long d'un fossé, en contre-bas, dans une position excellente pour l'embuscade.

Les canons de M. de Falaiseau, chargés à mitraille, enfilèrent la route ; mais l'ennemi n'attaqua pas de notre côté. Notre faction fut longue, les pieds dans la neige, sans bouger.

A la nuit, le général Jaurès nous porta à Sainte-Corneille, que les Prussiens menaçaient. Mais, cette fois encore, l'attaque attendue ne se produisit pas.

Le 12 janvier, Chanzy se décida à se retirer sur Laval et Mayenne, et la retraite s'effectua sur toute la ligne, sans être inquiétée par les Prussiens, qui avaient assez à faire de se reposer après leurs pertes des jours précédents.

C'est pendant cette retraite, à La Guerche, vers 11 heures du soir, qu'eut enfin lieu la réunion du 1^{er} et du 3^e bataillon.

¹ Voir la livraison de juin 1895.

Le 13 janvier, nous étions à Savigné-l'Évêque, couverts par la division de Villeneuve, qui soutint brillamment le choc des Prussiens et permit de continuer la retraite.

Ce fut encore une retraite de nuit, dans un désordre affreux, par des chemins détournés, avec l'appréhension constante d'être coupés par l'ennemi. Le général Jaurès marchait avec nous, s'attendant à chaque instant à être attaqué.

Nous parvînmes néanmoins sans encombre à Sillé-le-Guillaume.

CHAPITRE VI

SILLÉ-LE-GUILLAUME, EVRON MAYENNE

I

Le 14 janvier, veille de la bataille de Sillé-le-Guillaume, ma compagnie coucha dans une grange pleine de foin très confortable. A cela près que, si nous nous étions réveillés en sursaut, nous risquions de nous embrocher en glissant sur les baïonnettes de nos faisceaux formés tout du long dans le bas, nous ne courions pas d'autre risque que de griller comme de la friture, au cas où une étincelle eut mis le feu à nos matelas improvisés.

Le lendemain, au réveil, j'eus toutes les peines du monde à mettre mes brodequins, tellement mes pieds couverts d'engelures, d'ampoules et de crevasses, me faisaient souffrir. J'y parvins cependant, non sans faire d'atroces grimaces à mes voisins.

Nous assistâmes tout d'abord à la bataille l'arme au pied, en ligne sur une route qui longeait la ville.

Vers deux heures de l'après-midi, les Prussiens étaient repoussés, nous laissant battre en retraite sans nous poursuivre.

Dans la matinée, l'aide-major, en passant le long des rangs, avisa des Courtis qui se plaignait de douleurs dans la gorge, et lui ordonna de se rendre sans délai au dépôt de Rennes pour s'y faire

soigner. Il ne lui cacha pas qu'il couvrait une belle et bonne angine et qu'il ferait bien de partir incontinent, les ambulances n'existant pas.

Notre Esculape me demanda ensuite pourquoi je marchais comme un canard ; je lui répondis que mes pieds étaient en compote, et il me donna aussi, après examen, l'ordre de rejoindre le dépôt de Rennes. Le commandant contresigna et nous nous mîmes en route, des Courtis et moi, prenant notre direction sur Evron, d'où nous pensions pouvoir continuer notre voyage en chemin de fer.

Au moment où nous arrivions sur une place située, autant que je puis me rappeler, derrière l'église, un certain désordre attira notre attention. C'était un obus égaré qui venait d'éclater, sans faire autre mal que des dégâts matériels.

Un officier indigène de spahis algériens nous aborda avec les manières les plus aristocratiques et nous donna quelques détails. De fil en aiguille, et je ne sais comment, nous en arrivâmes à lui dire que nous allions partir, mais que nous cherchions à faire un repas solide avant de nous mettre en route. Lui-même était à la recherche d'un restaurant. Il avait une boîte de conserve de bœuf ; nous possédions une boîte de conserve de haricots verts. Un café se trouvait à proximité ; nous y primes langue. On pouvait nous y faire une omelette et nous fournir le pain et les liquides. Sans plus tarder nous nous y installâmes, et, une demi-heure après, nous y faisons un excellent repas avec notre nouvel ami, qui nous laissa partir à regret, malgré le véritable travail auquel nous étions obligés de nous livrer pour le comprendre ou nous faire entendre de lui.

Nous n'avons jamais su son nom. A-t-il été tué depuis ? Est-il encore vivant ? Tout ce j'en puis dire, c'est que c'était un Arabe de grande tente, car il avait un cachet de distinction auquel il n'était pas permis de se tromper.

Il faisait sans doute partie de ce détachement de spahis dont la belle conduite à cette bataille, contribua à nous permettre de nous retirer sans être inquiétés par l'ennemi,

Notre bataillon, que nous avons laissé derrière nous, fut encore une fois d'extrême arrière-garde, pendant que l'armée se repliait. Nous le retrouverons à Mayenne, où il cantonna après la retraite, et dont la défense lui fut confiée.

II

Vers deux heures de l'après-midi, après avoir laissé passer devant nous les convois et les troupes débandées, nous continuâmes notre route à pied vers Evron, par la ligne du chemin de fer où les trains ne circulaient plus et dont les clôtures étaient arrachées par places. Nous suivîmes la route jusqu'à la route d'Evron, sur un sentier tracé dans la neige par ceux qui nous avaient précédés.

Au moment où nous allions tourner sur cette route, nous fûmes abordés par un lieutenant de mobilisés, qui nous demanda à se joindre à nous. Il était chaussé de sabots, et marchait péniblement.

Cette partie du chemin fut plus difficile à faire que la première. La fatigue nous assommait de plus en plus. Nous étions restés très en arrière, ne voyant plus personne sur la route, et le crépuscule tombait avec rapidité, lorsque nous entendîmes derrière nous le bruit d'une petite troupe de cavalerie.

Comme nous pouvions très bien avoir affaire à un parti ennemi, des Courtis nous fit arrêter. L'officier de mobilisés se dissimula derrière une crête, à droite de la route, et je me couchai à côté de mon cousin, dans le fossé, derrière un tas de cailloux. Il chargea son fusil, me fit charger le mien, et me prévint de ne tirer qu'à son commandement.

Les cavaliers nous avaient sans doute aperçus, car ils se dirigeaient de notre côté avec circonspection. Nous les laissâmes s'approcher jusqu'à une vingtaine de mètres environ, après avoir constaté qu'ils n'étaient que quatre. A cette distance, ne distinguant pas encore complètement, nous les arrêtâmes :

« Halte-là ! Qui vive ?

— France ! »

Nous nous levâmes alors, et au moment où nous paraissions sur la route, une voix impérieuse nous demanda :

« Qui êtes-vous ?

— Zouaves pontificaux, mon général, répondit des Courtis.

— Comment diable avez-vous vu que j'étais général ? Vous avez de bons yeux, jeune homme ! Et où allez-vous ?

— Nous allons à Rennes, à notre dépôt, mon général. Je suis sergent et nous sommes en règle.

— Bien, bien. Et qu'est-ce que vous auriez fait, si nous avions été des uhlands ?

— Nous aurions tiré, mon général !

— Allons, très bien. Bonne chance, Bonsoir. »

La petite troupe se remit en marche. Nous nous mîmes au port d'armes. Elle nous dépassa et se perdit bientôt dans la nuit.

En arrivant à Evron, nous apprîmes que notre interlocuteur n'était autre que le général Chanzy.

III

Nous nous remîmes en marche clopin-clopant, rejoints par l'officier de mobilisés, qui avait émergé peu à peu de derrière sa crête, à la fin du colloque.

Peu de temps après, nous rattrapions le convoi des vivres et des munitions, qui ne se composait à peu près que de voitures vides, dont l'interminable queue se déroulait à perte de vue.

Les coupures de la route l'arrêtaient à tout bout de champ.

Ces coupures étaient bien la chose la plus inepte qu'il m'ait été donné de voir pendant cette malheureuse guerre. Elles étaient espacées de cinq cents mètres en cinq cents mètres environ, et consistaient en un double fossé long d'une dizaine de mètres et très profond, creusé à pic de chaque côté de la route, sur laquelle on n'avait laissé à la partie centrale qu'un passage bien juste suffisant pour un seul véhicule.

Le double abîme était protégé par un garde-fou en branchages entrecroisés, qui n'empêchait pas une voiture, un canon ou une prolonge de tomber dedans de temps à autre, incident qui immobilisait aussitôt tout le reste du convoi.

Notre retraite en fut gênée on suppose à quel point : quant aux

Prussiens, ils eurent pour premier soin, en arrivant, de réquisitionner les paysans des environs et de les forcer à combler les fossés, opération après laquelle ils passèrent tranquillement. J'ai même entendu dire à ce propos que les habitants d'un petit village des environs d'Evron, avaient jeté un officier du génie prussien dans l'un de ces trous, qu'ils s'étaient empressés ensuite de boucher, avec une ardeur que l'on conçoit.

Nous étions harassés ; aussi, voyant que le convoi tenait toute la route et que les difficultés de notre voyage en étaient fort augmentées, par l'impossibilité de marcher ailleurs que sur les bords coupés de rigoles symétriques pour l'écoulement des eaux, nous prîmes le parti de monter dans une carriole vide, où le sommeil nous prit immédiatement. L'officier de mobilisés monta dans une autre carriole et oncques depuis ne sûmes ce qu'il devint.

Vers une heure du matin, notre conducteur nous réveilla pour nous prévenir que nous arrivions à Evron.

Toute la ville était sur pied, toutes les maisons étaient ouvertes, et les soldats les remplissaient du rez-de-chaussée au grenier. Il ne fallait pas songer à y trouver un gîte.

IV

L'idée nous vint d'aller chercher un logement au presbytère. On nous l'indiqua vaguement, et après l'avoir découvert avec peine dans l'obscurité nous y frappâmes en premier lieu doucement, puis de toutes nos forces avec les crosses de nos fusils.

Rien ne bougea tout d'abord ; mais que serions-nous devenus, si cette suprême ressource nous avait fait défaut ? Nous redoublâmes. Une fenêtre finit par s'ouvrir et une voix courroucée nous demanda ce que nous voulions.

« Nous demandons l'hospitalité, monsieur l'abbé.

— Il n'y a pas de place ; d'ailleurs, le général en chef couche ici avec son état-major.

— Monsieur l'abbé, nous ne trouvons de place nulle part. Nous sommes malades.

— Qui êtes-vous ? (La voix s'était un peu radoucie).

— Nous sommes deux zouaves pontificaux.....

— Attendez ! »

La fenêtre se referma.

Un instant après, nous entendîmes un pas dans la cour. La porte s'entr'ouvrit et un abbé nous examina à la lueur d'une lanterne.

Puis la porte s'ouvrit toute grande, et le brave abbé, qui était un des vicaires, nous fit entrer dans la maison.

« Par exemple, nous dit-il, je ne sais pas où nous allons vous caser, mes pauvres enfants. Le général et ses officiers occupent tous les appartements de M. le curé, et j'ai dédoublé mon lit pour coucher un de vos camarades malade, M. de Lusignan. »

Nous montâmes dans l'appartement du vicaire, et, en effet, sur un matelas retiré de son lit, dans un cabinet voisin de sa chambre, nous trouvâmes Adhémar de Lusignan, qui était malade lui aussi, et regagnait comme nous le dépôt de Rennes ; mais il avait pu se reposer, étant arrivé de bonne heure dans la journée. Il se leva, céda son matelas à des Courtis, le bon abbé enleva de son lit le second matelas, le mit par terre dans sa chambre pour moi, et se contenta de sa paille pour le reste de la nuit. Lusignan se remit en route, et nous nous couchâmes, Raoul des Courtis et moi. Nous étions absolument rendus.

V

Vers neuf heures du matin, on nous réveilla pour nous avertir que tout le monde était parti, qu'il ne restait plus un seul soldat français dans la ville, et que l'on attendait les Prussiens d'un moment à l'autre.

Le médecin examina mon cousin, lui trouva une superbe angine, me défendit de mettre des souliers et de marcher pendant au moins deux jours, et partit à la recherche d'une chambre pour des Courtis, l'hôpital, encombré de varioleux, étant inabordable.

Le curé d'Évron, M. l'abbé Gourdelier, envoya pendant ce temps-là sa cuisinière nous acheter des vêtements civils, avec de l'argent

que nous avait gracieusement prêté M. l'abbé Betton, le vicaire qui nous avait accueillis.

Notre hôte nous déclara ensuite qu'il fallait envoyer nos uniformes et nos armes à l'hôpital. Pour nos costumes, nous ne fîmes aucune difficulté ; mais, quant aux armes, nous déclarâmes que nous ne nous en séparerions pas. Le bon curé céda avec regret sur ce dernier point, et nous aida à les cacher.

Nous démontâmes nos chassepots.

Les grosses pièces, baïonnettes, crosses et canons, furent dissimulées à tous les yeux dans l'enchevêtrement des poutres d'un immense grenier vide.

Les culasses mobiles, les autres petites pièces et leurs vis, préalablement graissées et enveloppées avec soin, furent déposées sous les soufflets de l'harmonium de l'abbé Betton.

Il fallait s'attendre, en cas d'occupation de la ville par les Prussiens, à un envahissement inopiné de la cure. La chambre du vicaire pouvait alors échoir à quelque officier mélomane.

En prévision de la réalisation de cette hypothèse, nous prîmes la précaution jusqu'à nous assurer de l'impossibilité dans laquelle se trouverait celui qui ferait usage de l'harmonium, de sentir, en appuyant sur les pédales, une résistance susceptible de l'amener à découvrir les précieux paquets.

L'abbé s'assit devant le clavier et plaqua quelques accords :

« *Glo...o...oria in excelsis Deo !* »

L'expérience fut concluante. Il n'y avait rien à craindre,

Le docteur revint sur ces entrefaites, et emmena des Courtis chez une maîtresse de pension dont les élèves étaient retournées dans leurs familles ; il me tut défendu de le voir, de crainte de contagion, mais j'avais fréquemment de ses nouvelles par le médecin qui nous soignait tous les deux, et j'appris que son angine, prise à temps, lui permettrait bientôt de sortir.

Le lendemain de notre arrivée, je pouvais marcher un peu avec des chaussons, et le curé me laissa aller jusqu'à l'église. Il avait été convenu que je passerais pour son neveu, collégien au collège de Mayenne, dont il m'avait donné le képi. J'ai eu le plaisir d'appeler « mon oncle » cet excellent homme, pendant plusieurs années encore après la guerre.

VI

Dès que je fus en état de sortir, l'abbé Betton me fit faire avec lui la périlleuse ascension du clocher. Il s'était muni d'une longue-vue, et nous explorâmes les environs, particulièrement la route de Sainte-Suzanne, où l'on disait que les Prussiens étaient en force. Nous ne vîmes d'abord rien, que deux trainards de notre armée, qui se dirigeaient vers Mayenne.

Puis, le hasard nous fit assister à un petit drame.

En regardant du côté de la gare, nous vîmes deux uhlans, dont les chevaux étaient attachés à la barrière du chemin de fer, et qui entraient dans une auberge située près de là. L'un d'eux disparut dans la salle, l'autre resta sur le seuil.

Un attroupement se forma aussitôt dans la rue, décrivant un demi-cercle autour de celui-ci.

Au même instant, nous aperçûmes à l'autre bout de la ville une petite troupe de fourrageurs français, composée de cavaliers de différentes armes. Ils s'avançaient au pas, marchant avec prudence.

Au moment où ils arrivaient à l'entrée du village, un habitant sortit de chez lui, se dirigea vers eux en faisant des gestes animés, et les guida à travers deux ou trois rues tortueuses, jusqu'à celle, assez longue, au bout de laquelle se trouvaient les Prussiens.

Nos cavaliers armèrent leurs mousquetons et partirent au trot dans la direction du chemin de fer.

Celui des deux uhlans qui était resté à la porte de l'auberge, les voyant venir de loin, rentra précipitamment et avertit son compagnon ; puis tous deux sortirent en bousculant les spectateurs et coururent à leurs chevaux.

Le premier réussit à se mettre en selle, l'autre n'y parvint pas.

Cette scène se passait en moins de temps que je n'en mets à l'écrire.

Soudain, comme une trombe, arriva la petite troupe française, qui avait pris le galop en voyant l'ennemi.

Au moment où le uhlan, qui avait pu monter à cheval, enlevait

sa monture, une décharge générale coucha à terre l'autre uhlan et son cheval, qu'il venait seulement de réussir à détacher ; celui qui partait reçut aussi, sans nul doute, une balle dans le corps, mais son cheval n'eut rien, car nous les suivîmes l'un portant l'autre, à perte de vue, sur la route de Sainte-Suzanne. Le cheval filait droit, dans un galop régulier ; mais le cavalier se maintenait à grand'peine, penchant sur sa selle d'une façon inquiétante pour son équilibre, tantôt à droite, tantôt à gauche.

Le jour suivant, une compagnie d'infanterie vint se mettre en bataille sur la place centrale de la ville d'Evron, et y resta toute la journée, pendant que les rues étaient parcourues par des patrouilles de cavalerie.

Une contribution assez forte, deux cent mille francs, je crois, fut frappée par les Prussiens, et cette occupation dura plusieurs jours, les troupes détachées regagnant Sainte-Suzanne tous les soirs.

VII.

Un jour, en revenant de chez le docteur, je rencontrai devant le presbytère une demi-douzaine de cavaliers allemands conduits par un officier.

C'étaient des hussards. Leur bonnet de fourrure était orné d'une bourse d'étoffe rouge. Le reste du costume était sombre. Ils avaient très bonne mine.

L'officier me regarda en passant, souri, et dit quelques mots à son voisin. Ma rencontre lui rappelait sans doute un frère plus jeune, un fils peut-être, demeuré là-bas dans quelque gymnase des bords du Rhin. Puis il détourna la tête et passa, sans se douter assurément que le collégien qu'il venait de croiser, faisait dans son for intérieur la réflexion suivante :

« Toi, si tu t'étais trouvé l'autre soir à la place du général, sur la route de Sillé, tu aurais passé un mauvais quart d'heure ! »

.

VIII.

Le cinquième jour, on ne vit plus aucun Prussien et nous apprîmes que les Volontaires de l'Ouest étaient à Mayenne.

Raoul des Courtis était sur pied ; je pouvais supporter mes chaussures ; nous résolûmes en conséquence de partir pour Mayenne dès le soir même, notre voyage à Rennes n'ayant plus de but, puisque nous ne nous y rendions que pour nous soigner, et que nous étions à peu près guéris.

Le curé eut beau faire tous ses efforts pour nous dissuader de le quitter, nous n'en persistâmes pas moins dans notre résolution.

Les Prussiens, croyait-on, tenaient encore le bois d'Hermet, situé à moitié route entre Evron et Mayenne ; mais nous espérions qu'ils étaient partis, et d'ailleurs aucun raisonnement ne pouvait nous convaincre.

On alla chercher nos vêtements à l'hôpital, nous remontâmes nos armes et l'autre vicaire, l'abbé Labâte, de son côté, se prépara à nous servir de guide.

Le bon abbé Gourdelier, lorsqu'il vit que rien ne nous retiendrait, voulut du moins nous aider de son mieux. Il décida en conséquence que nous partirions en pleine nuit, dans une carriole qui lui servait pour ses courses lointaines. Il envoya chercher en grand mystère par son sacristain un cheval que l'on fit entrer dans la cour dès que la nuit fut tombée, nous fit cacher nos deux paquets de vêtements dans le fond de la voiture, sous une couche de paille, et ne consentit pas à nous laisser nous mettre en route avant minuit.

IX

A minuit donc, bien lestés par un bon souper, nous montâmes en carriole. L'abbé Labâte, sur le devant, à droite, conduisait. Il avait son revolver chargé passé dans sa ceinture.

A sa gauche, des Courtis, le fusil chargé appuyé entre eux deux, tenait d'une main son revolver, et de l'autre une lanterne allumée avec laquelle il éclairait la route tant bien que mal.

Assis au fond, sur une chaise, leur tournant le dos, je constituais l'arrière-garde, mon fusil armé entre les jambes, et mon revolver tout préparé dans sa gaine ouverte.

Nous étions bien jeunes tous les trois, et maintenant que je me remémore de sang-froid notre entreprise, je suis persuadé, si nous étions tombés au milieu d'un parti de Prussiens, que toutes les précautions du bon curé se seraient tournées contre nous, et que nous n'aurions pas fait de vieux os.

Tout alla bien jusqu'à la première coupure de la route, que les ennemis n'avaient pas fait réparer de ce côté-là. Mais en y arrivant, notre cheval s'arrêta et refusa d'avancer. Il fallut que le vicaire descendit, allât explorer le chemin avec la lanterne et prit la pauvre bête par la bouche pour lui faire franchir ce mauvais pas.

Un peu plus loin, second arrêt. Cette fois, c'était un cheval mort qui barrait la route ; il fallut le contourner.

Après une demi-douzaine de cérémonies du même genre, nous arrivâmes sur la lisière de la forêt. Raoul des Courtis cacha sa lanterne.

« Attention ! » dit le vicaire à demi voix.

Et il fouetta le cheval, qui partit à un assez bon trot,

Nous étions à peu près au milieu du bois, lorsque nous entendîmes sur notre gauche un bruit assez fort, pareil à celui que ferait un arbre de moyenne grosseur, ou une maîtresse branche, en tombant tout-à-coup dans le taillis.

Aucun de nous ne bougea. Nous demeurâmes attentifs, emportés du même trot régulier par notre cheval, qui était blanc, et dont on apercevait la seule forme vague dans la nuit.

Ni l'abbé, ni mon cousin ne se retournèrent, et je cherchai seul à percer l'obscurité du côté suspect. Mais je ne vis rien. Peut-être en effet n'y avait-il rien. Peut-être quelque poste avancé nous avait-il laissé passer, nous jugeant inoffensifs.

X

Vers six heures du matin, nous arrivâmes à Jublains, tout près de Mayenne. Nous allâmes frapper au presbytère, dont nous ne pouvions nous faire ouvrir la porte. Le sacristain finit par recon-

naître la voix de l'abbé Labâte et alla prévenir M. le curé, qui nous accueillit à merveille, nous fit faire un bon feu et nous donna à déjeuner.

Il nous renseigna sur les Volontaires de l'Ouest, qui étaient bien à Mayenne. On n'avait pas vu les Prussiens, mais nous étions les premiers à lui donner des nouvelles d'Evron depuis l'occupation de cette ville par l'ennemi.

Après nous être reposés et réconfortés, nous remerciâmes notre amirable hôte comme il convenait; puis, remontant dans notre carriole, nous nous dirigeâmes vers Mayenne, dont les abords, nous dit-on, étaient gardés avec beaucoup de vigilance.

En effet, nous parvînmes bientôt sans encombre jusqu'à une redoute fortifiée qui coupait la route à l'entrée de la ville.

Des cavaliers vinrent nous reconnaître. Nous montrâmes nos ordres de route et nos uniformes au brigadier, qui fit le salut militaire en voyant les galons de des Courtis, et nous indiqua notre chemin avec courtoisie.

Un peu avant dix heures, nous faisons notre entrée dans la principale rue de la ville, qui était pleine de zouaves se rendant à l'apéritif.

Aux premiers pas, nous fûmes reconnus. On nous croyait au dépôt; il fallut raconter notre aventure; entourés par nos camarades qui nous faisaient fête, nous nous dirigeâmes vers un hôtel où beaucoup d'entre eux prenaient pension, et nous y fêtâmes joyeusement, comme je laisse à le penser, notre heureux retour au milieu des nôtres.

XI

Quelques jours après, le général Jaurès nous passa en revue sur une place qui était ornée de canons sérieux cette fois, composant notre batterie organisée,

Il nous remercia et nous distribua quelques décorations, dont une croix de la Légion d'honneur à notre capitaine et une médaille militaire au plus ancien sergent. Puis il nous fit ses adieux, dans un ordre du jour trop flatteur pour que je ne le reproduise pas.

« Officiers, sous-officiers et soldats des Volontaires de l'Ouest.

« Un ordre du Ministre de la guerre enlève au XXI^e corps le 3^e bataillon des Volontaires de l'Ouest.

« En me séparant de vous avec le plus profond regret, je tiens
« à vous remercier du courage, de la discipline et du dévouement
« dont vous avez toujours fait preuve.

« Dans nos combats comme dans nos marches je n'ai jamais eu
« que des éloges à vous adresser, et vous étiez pour le XXI^e corps
« un exemple aussi bien qu'une force.

« Vous porterez ailleurs les nobles qualités qui ont élevé si haut
« votre réputation ; mais vous conserverez, je l'espère, un souvenir
« d'affection et de confraternité d'armes pour le chef qui vous a
« commandés et pour les soldats avec lesquels vous avez combattu.

« Que Dieu vous garde et vous donne le succès !

« *Le général commandant en chef le XXI^e corps.*

« JAUÈS ».

Cet ordre du jour est du 27 janvier 1871, date mémorable pour le 3^{me} bataillon, car ce fut celle de la réunion définitive de toute la Légion.

Le lendemain, l'armistice était signé.

Nous faisons partie depuis le 24 janvier de la 2^{me} armée de Bretagne sous le commandement du général de Colomb, et le colonel, devenu le général de Charette, était chargé de l'une des sept divisions échelonnées d'Angers à Caen.

Le général conserva le commandement direct de la Légion, dont il garda le costume. Il installa son quartier général à Mayenne, au milieu de nous.

Il fit nommer lieutenant-colonel le major d'Albiousse, et la préparation de la défense de la ligne que nous occupions le long de la Mayenne, commença en même temps que l'organisation des bataillons de mobilisés.

Les autres troupes étaient placées dans les environs, sur leurs positions défensives. Un escadron de lanciers et douze bataillons de mobilisés bretons complétaient la division, qui comptait une quinzaine de mille hommes environ.

Les mobilisés, dotés de bons instructeurs pris parmi nous, furent rapidement disciplinés ; ils ne manquaient que de cadres sérieux, et les eurent bientôt, après quelques éliminations nécessaires. On cessa alors de les rencontrer comme autrefois sur les routes, un morceau de lard embroché dans leurs baïonnettes ancien modèle, demandant à tout venant : « Ous qu'est mon bataillon ? »

C'étaient, de compte fait, de braves gens, ces mobilisés, ces vieux gars, comme ils s'appelaient eux-mêmes, et les périls traversés, les fatigues subies, commençaient à les aguerrir. D'ailleurs, le niveau de la 2^e armée s'élevait de jour en jour. De cette cohue d'hommes rassemblés à la hâte, équipés sommairement, armés des armes les plus dissemblables, sortaient maintenant des bataillons vigoureux, obéissants, maniables, passionnés du désir de sauver l'honneur et la France, croissant d'heure en heure en courage et en discipline.

Admirable privilège de la race française, que les revers ne parvenaient point à abattre et qui puisait dans ses blessures mêmes, plus d'ardeur et plus d'énergie à affronter de nouveaux combats !

XII

Je trouve dans le livre du docteur A. Touchard¹ un ordre du jour du général Jaurès, moi connu de mes camarades que celui du 27 janvier cité plus haut. Ce second ordre du jour, dit l'auteur, « est le résumé fidèle de la campagne et comme le livre de bord « que tenait alors ce vaillant officier. »

Le général l'adressa à ses troupes en quittant son commandement ; tous les soldats du XXI^e corps peuvent donc en prendre leur part. C'est à ce titre qu'il servira tout naturellement d'épilogue à ce chapitre.

« Officiers, sous-officiers, soldats,

« Un décret du chef du pouvoir exécutif dissout la 2^me armée
« de la Loire.

¹ *Auto r du camp de Conlie* (Notes et souvenirs) Le Mans, Pellechat, 1894, page 26.

« Avant de me séparer des troupes du XXI^e corps, je dois leur
« exprimer toute ma satisfaction pour le dévouement, la discipline
« dont elle ont constamment fait preuve. Organisés en quelques
« jours, vous avez, dès votre sortie du Mans, marché comme de
« vieilles troupes, et à vos premiers combats de Saint-Laurent-des-
« Bois, de Poisly et de Lorges, vous vous êtes montrés inébranla-
« bles au feu.

« Depuis lors à Fréteval, à Morée, à Montfort, à Savigné l'Evêque,
« vous avez toujours vigoureusement repoussé l'ennemi, et jamais
« le XXI^e corps n'a quitté ses positions que par ordre et pour suivre
« un mouvement général.

« A Sillé-le-Guillaume, après une marche de 50 kilomètres dans
« la neige, vous vous retourniez pour faire face à l'ennemi, et vous
« le rejetiez au delà de Crissé, en lui infligeant des pertes sérieuses.
« Partout, vous vous êtes bien conduits. — Si vos efforts n'ont
« malheureusement pas suffi pour assurer le sort de notre chère
« Patrie, ce ne sera pas sans fierté que chacun de vous pourra
« dire : J'étais du XXI^e corps et j'ai fait mon devoir.

« Un jour, s'il plaît à Dieu, la France, aujourd'hui épuisée,
« recouvrera ses forces et sa puissance, et il vous sera donné de
« venger le passé. — Puissé-je alors me retrouver au milieu de
« vous. — Vive la France !

« Poitiers, 9 mars 1871,

« *Le général en chef commandant le XXI^e corps,*

« Jaurès. »

CHAPITRE VII

APRÈS LA GUERRE

Fougères, Rennes. — La réorganisation de la Légion. — La Commune. — Quelques réflexions.

I

Sur ces entrefaites, j'avais été nommé caporal à la 3^e du 3, pour prendre rang à partir du 1^{er} février 1871.

Cette date me rappelle une joie sans mélange, telle que les succès que j'ai pu obtenir depuis ne m'en ont jamais plus causé de semblable.

Mon capitaine me donna l'ordre de me rendre à Rennes pour y toucher une tenue neuve, la mienne commençant à montrer les signes précurseurs d'un délabrement prochain. A cet effet, il me remit un bon pour l'officier d'habillement.

Un de mes camarades, excellent garçon, le sergent de Waresquiel, mort depuis, partait aussi pour la même destination. Il comptait passer par le Mont Saint-Michel que je mourais d'envie de voir et m'offrit de m'emmener avec lui. Muni d'une permission régulière établie dans ce sens, je pris part à cette excursion.

Nous comptions la faire à pied, mais l'amabilité des gens du pays que nous rencontrions, eut vite fait de la transformer en promenade en voiture sur presque tout le parcours.

— « Bonjour.

— Bonjour.

— Où allez-vous, Messieurs ?

· A tel village.

— Montez donc avec moi, je m'y rends justement, ça ne me dérange pas de mon chemin. »

C'était le boucher, le boulanger, un fermier... La Beauce était loin !

Après notre visite au Mont nous nous rendîmes à pied à Cancale par le bord de la mer.

Nous nous mîmes en route dès l'aurore et personne ne vit le chemin que nous prenions. L'ancienne digue qui reliait le Mont à la côte normande n'était pas encore tout à fait démolie, la nouvelle n'existait pas, même en projet. Nous prîmes par la grève.

Nous avions coupé de grands bâtons à l'aide desquels nous sautions les ruisseaux de vase que nous rencontrions de place en place, mais nous étions souvent obligés de nous déchausser pour en effectuer la traversée, lorsqu'ils étaient trop larges pour être franchis d'un bond. Nous éprouvions alors de grandes difficultés pour en sortir; cela nous égayait fort et nous n'y attachions pas autrement d'importance. Grande fut donc notre surprise, lorsque nous prîmes pied en terre ferme, d'entendre un groupe de sauniers, qui nous avaient contemplés du rivage, conjuguer à notre intention dans tous ses temps et ses modes le verbe s'enliser. C'était miracle, nous expliquèrent ces braves gens, si nous n'avions pas accompli sous leurs yeux la malsaine opération que le verbe s'enliser désigne dans notre belle langue française!

II

A Saint-Malo, nous prîmes le train pour Rennes après avoir fait timbrer nos permissions au guichet des billets.

Le lendemain matin, à Rennes, je me rendis au magasin d'habillement avec deux autres camarades qui venaient comme moi toucher des tenues neuves.

Le lieutenant chargé de cette importante partie du service les renvoya assez brusquement en leur faisant remarquer que le timbre du Conseil d'administration manquait à leurs bons. Je tendis le mien avec une certaine appréhension, sachant qu'il n'avait pas

reçu lui non plus cette consécration, mais à peine l'officier eut-il jeté les yeux dessus que son front rayonna de contentement.

« Tenez, dit-il aux autres, en voilà un qui est valable; ce n'est pas comme les vôtres ! »

Je jetai un coup d'œil furtif sur le papier et j'y vis, en effet, l'empreinte d'un timbre, mais c'était celui de la gare de Saint-Malo, où, croyant exhiber ma permission, j'avais tendu l'autre pièce à la receveuse.

On me fit choisir un beau costume tout neuf et il n'y eut que peu de chose à faire pour l'ajuster à ma taille et y coudre deux superbes galons de laine rouge dont la pointe montait jusqu'au coude. Avouerai-je que je les avais achetés depuis quelque temps déjà et que je n'eus qu'à les retirer de ma giberne, où ils étaient aussi soigneusement empaquetés qu'eut pu l'être un bâton de maréchal de France ?

III

La division Charette fut envoyée à Fougères, le 26 février, après la prolongation de l'armistice. Les autres troupes tenaient la ligne d'Ernée à Saint-Hilaire; quant à nous, nous résidions à Fougères même, avec le quartier général.

Mon bataillon était caserné dans une minoterie au bas de la ville. Les compagnies étaient installées à chaque étage, du haut en bas, comme des livres sur les rayons d'une bibliothèque, ou plutôt comme des poires dans les compartiments d'un fruitier.

Nous avions, entre autres postes, celui du vieux château, qui était aménagé à l'entrée, dans un ancien atelier de tisserand. Je m'y trouvai de garde avec le sergent René de Trogoff et nous y liâmes amitié. Il n'avait qu'un ou deux ans de plus que moi.

Le peu que nous avons pu voir du château pendant notre garde nous avait mis l'eau à la bouche. Nous y revînmes, un jour que nous n'étions de service ni l'un, ni l'autre, et nous en fîmes une visite complète qui ne dura pas moins de cinq ou six heures. Mais nous eûmes la satisfaction de ne pas laisser une tour sans l'avoir visitée; des poivrières aux prisons souterraines, dans lesquelles on

descendait autrefois les prisonniers par l'unique ouverture percée au centre du plafond.

Cette excursion, je me garderais bien de la recommencer aujourd'hui dans tous ses détails, certain que je serais de me rompre le cou.

On obtenait assez facilement l'autorisation d'avoir une chambre en ville. Entre autres centres, nos camarades Cyrille des Grottes, d'Aubermesnil et René de Cacqueray avaient loué un appartement chez un pharmacien, excellent garçon nommé Cozic, que nous aidions à fabriquer son eau de selz. Il se mettait un masque sur la figure pour procéder à cette opération, mais dédaignait de nous imposer cette précaution qu'il jugeait superflue à l'égard de son prochain.

IV

On avait installé dans un terrain clos situé près de la gare, un abattoir en plein vent où nous abattions et dépecions nous-mêmes la viande achetée directement sur pied. Cette boucherie primitive fonctionnait à la satisfaction générale.

Je me suis remémoré cette installation, naguère, en lisant dans je ne sais plus quel journal une chronique militaire. L'auteur y louait fort le promoteur d'expériences tendant à organiser dans les corps de troupe des boucheries du même genre.

Ce brave chroniqueur s'émerveillait de l'innovation.

J'en ai conclu qu'il ne s'était pas trouvé à Fougères, ni peut-être même ailleurs, en février 1871.

Non loin de notre abattoir, sur une place, l'Intendance avait accumulé des tas de pains qui restèrent en plein vent et moisirent au bout de quelques jours.

Nous ne pouvions nous empêcher de trouver que l'on eut peut-être dû se tenir dans un juste milieu entre la disette de la campagne et l'excès d'abondance que nous constatons alors.

Entre temps, nous étions loin de rester inoccupés. Tous les matins il y avait peloton d'instruction ; et toutes les après-midi, exercice.

Il y eut même un jour promenade militaire aux environs, et déjeu-

ner sur l'herbe offert par nos officiers. J'étais invité par le capitaine de Morin, à la même table, ou plutôt au même panier que le général Lalande.

Aux préliminaires de paix, le 1^{er} mars, seuls maintenus de tous les corps francs, nous eûmes la corvée de désarmer plus de quinze mille hommes.

Grâce à la bonne volonté et à l'entrain de tous, cette opération se termina en deux fois quarante-huit heures. J'étais de piquet à la gare lorsque partit le dernier convoi, mais nous n'eûmes qu'à regarder.

Les braves mobilisés s'en allaient joyeux, agitant leurs képis en signe d'adieu, encombrant jusqu'aux escaliers des petits wagons du chemin de fer local.

V

Cependant, la période active était terminée, et nous ne savions pas trop ce que l'on allait faire de nous. Le général nous conseillait fort de rester. Les officiers nous parlaient dans le même sens. Grâce à notre organisation solide, nous étions, disaient-ils, destinés à tenir garnison dans de grandes villes en attendant la reconstitution complète de l'armée.

Engagés pour la durée de la guerre, nous avions toute liberté de partir. Beaucoup de Volontaires profitèrent de cette faculté et le corps traversa une crise sans précédent qui l'aurait anéanti, s'il n'eût d'ailleurs joui d'une réputation hors ligne. Ceux qui s'en allaient sans être propriétaires de leur costume de zouave, durent le reverser au magasin contre des vêtements civils qu'on leur fournit à la place. En dépit de tous les efforts, le nombre des départs ne fit que s'accroître.

Le mouvement prit bientôt de telles proportions que notre effectif tomba brusquement de deux mille hommes à six ou sept cents à peine. Il est vrai que les cadres étaient restés presque au complet. Malgré cela, cette dislocation inquiétait tout le monde, car elle

avait pour conséquence de priver subitement la Légion d'hommes très entraînés et dont la plupart avaient fait campagne.

Mais, le licenciement des autres corps francs et le renvoi dans leurs foyers de tous les engagés pour la durée de la guerre, rendait disponibles beaucoup d'hommes remplis de bonne volonté et qui regrettaient la vie toute d'imprévu et de mouvement dont ils venaient de tâter. Un grand nombre d'entre eux accoururent au premier appel et, si les départs étaient nombreux, les arrivées furent plus nombreuses encore.

Le résultat ne se fit pas attendre : en moins de huit jours et comme par enchantement, les vides qui s'étaient produits dans nos rangs furent comblés par une multitude de mobiles, de fantasins, de marins, de Bretons, qui rejoignaient par tous les trains et par toutes les routes.

VI

Un appoint sérieux fut apporté à nos bataillons désorganisés, par les deux compagnies de dépôt venues de Poitiers. Elles étaient fortes, ensemble, d'environ trois cents hommes qui appartenaient la plupart à la classe 1871, et avaient devancé l'appel de cette classe pour pouvoir choisir leur corps. A la fin de la guerre, leur premier engagement expiré, beaucoup d'entre eux en signèrent un nouveau de trois mois, sous les chaudes exhortations du capitaine Jacquemont.

Quand nous arrivâmes à Rennes, vers la fin de mars, nous trouvâmes ces compagnies installées depuis environ six semaines dans la capitale de la Bretagne. Mais presque toute la durée de l'armistice s'était passée pour elles à Poitiers, où notre dépôt tenait garnison dans le collège des Jésuites, ainsi que je l'ai dit en un chapitre précédent.

J'ai conservé quelques notes sur les camarades qui composaient ces deux compagnies. Leurs provenances et leurs antécédents étaient très divers :

Bergeron venait des mobiles de la Seine, et de ce chef, on ne manquait pas de l'appeler « le citoyen Bergeron ».

Orléans avait envoyé de Bodinat.

Un autre, Decoux, sortait d'un bataillon d'Indre-et-Loire avec les galons de sous-officier et possédait le talent rare de rossignoler en soufflant sur la lame de son couteau.

Un quatrième, Place, avait été caporal à Rome, dans la Légion d'Antibes.

Charles de Gennes, animé d'une tranquille gaieté ; Penin, qui portait si joliment l'uniforme ; l'aimable Chevigné, admissible à Saint-Cyr, auquel on avait offert les galons de sous-lieutenant dans un régiment de marche et qui avait préféré endosser la casaque de simple zouave ; un des frères de l'Etoile ; d'autres encore représentaient le Poitou et la Vendée.

En tête des Bretons marchaient Philibert de Goë, depuis religieux capucin, et ce brave Louis de Carkouet, si fier de Rennes, sa ville natale.

Quelques autres étaient d'anciens francs-tireurs : Stauder qui avait cinq fois vu le feu, Kerguistel, et *tutti quanti*.

Le plus intéressant de tous s'appelait Rivière, un créole de l'île Bourbon, blessé d'un coup de baïonnette devant Beaugency.

Celui-là s'était donné un but dans la vie : la conquête de Madagascar. Bien de chez lui, car il laissait voir à la rencontre un billet de mille francs, il se refusait toutes les douceurs de l'existence et gardait pieusement sa banknote en vue de la grande entreprise. Outre les armes dont l'Etat pouvait lui demander compte, il s'était procuré je ne sais où et possédait en propre un chassepot qui constituait tout son arsenal d'envahisseur ; et il passait son temps à colliger les paquets de cartouches qui traînaient dans les gibernes délaissées et sur la paille des cantonnements.

Lors de l'expiration de son engagement, quand Rivière s'en alla de Rennes un beau matin, — tels les routiers et capitaines du fameux sonnet partirent de Palos de Moguer, — avec son chassepot personnel et son billet de banque non entamé, le sac de soldat qu'il emportait, bourré de paquets de cartouches, eut constitué la charge d'un âne.

Je n'ai pas d'ailleurs entendu dire que le pauvre conquistador fût jamais arrivé à destination, à moins...

Quel est le R. P. Rivière, auteur d'un *Essai de bibliographie Malgache ou catalogue des ouvrages écrits sur Madagascar ou en langue Madécasse*, publié dans le numéro d'août 1893 du *Polybiblion* ?

Le Révérend Père et l'ancien Volontaire de l'Ouest ne feraient-ils qu'une seule et même personne ? Il est permis de le supposer en voyant l'objet des communes préoccupations de l'un et de l'autre.

Dans tous les cas, espérons que le beau rêve de jeunesse de notre ancien camarade ne tardera pas à se réaliser¹.

(A suivre).

Marquis DES S^{***}.

¹ Ces lignes ont été écrites en avril 1895.



POÉSIE BRETONNE

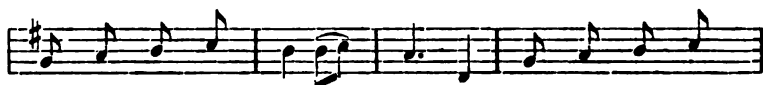
GWERZ

KAËRA TRA EO 'NEM GLEVET !

Allegro.



Enn eunn ti pri, e zant kle---ve, Pi-



pi hag he wreg a ver--ve Paour, mæs eu-ruz 'n'eul



la-bou---rat; Be--pred' vi jeint enn hu--mor vad.

I

1. — Enn eunn ti pri, e zant Kleve,
Pipi hag he wreg a verve,
Paour, mæs euruz 'n'eul labourat;
Bepred 'vijent enn humor vad.

- 2 — Pa gomze Pipi, he lavar
 Evit Noch a oa gwir, hep mar ;
 Daoust petra' re', lere timad :
 « Pez 'ra Pipi a zo groet mad »
3. — Eunn deiz, Noch' laraz d'he fried :
 « Pipi, te 'zo lemm da spered ;
 Woarc'hoaz' nem gav ar foar neve ;
 Plijout rafe did mont da Vre ?
4. — N'onn deuz nemet eul loen kezek
 A dal, m'oarvad, meur a wenek,
 Meur a bez aour... hag a c'halfez
 Pellaat ac'han ann dienez. »
5. — Gwir eo ; digas din ma chupen,
 Ma boto ler, ma zok-kroc'hen ;
 Ann dib buhan war gein Koantik.
 Demp ; ken ember, Noch, ma dousik. »

II

6. — Pipi seder war ann hent braz
 Pipi goz a ie, pa gavaz
 Eur vuoc'h vriz gant he ferc'hen,
 Hag hen o sonjal evelhen :
- 7 — « Al loen korn ze a vankje diñ ;
 Neuze Noch a ganje lirzin.
 Na dall ket Koantik... ha goude ?
 Noch aman ha lez a wersfe... »
8. — Hep poan ann daou loen 'oe troket...
 Ann dud n' ho zro, joaus meurbet.
 Mæs hep dale, tost d'ann Ti koat,
 Ha Pipi' welet eunn davad.

9. — « Feiz, meañ, din vé gwelloc'h tra
Eunn danvad... néo ket red mesa...
Gant eur gorden me hèn stago ;...
Hag, ar pez'so well, gloan a vo. »
10. — Setu eunn trok neve — « Jeannet,
Na pelec'h it-t-hu ken abred ?
Gant o iar ?.. Kaera iar ervad !
Beza po 'vit 'hi ma danvad ?
11. — Gant Pipi ar iar oe lezet.
« Nag'uo duman'vo gwerzet !... »
Setu o tont Fantik Cato
Gant eur banerad avalo.
12. — Fantik Cato, 'vit ma danvad
Ha choui'rofe ho panerad ? »
— Ia, ma den mad — ma', me Pipi,
Demp neuze d'ann hostaliri.
13. — « Eur bannac'h traou, ostisez vad,
Pam'euz groet hirie marc'had mad. »
Enn ti oa Tortik ann Esken ;
Gant kont Pipi a oa he benn.
- 14 — Tortik ann Esken oa lare :
« Sod, da varc'hajo 'zo fal tre,
Hag er ger pa vi distroet
Gant da dousik a vi pilet. »
15. — Gant Noch biken pilet na vin ;
Mad a c'heuz groet, a laro din.
— Ma, lekomp kant skoed, mar kerez,
Ha demp du-ze, mar ém c'hredez. —

III.

16. — War ann dro Tortik ha Pipi
 Buhan a ném rentez d'ann ti
 -- « Nan, biken, m'en tou, te welo,
 Birviken Noch din na grozo. »

IV.

17. -- « Nochik keaz, na n'omp ket abred ;
 Ha koulskoude àm euz hastet...
 M'amezek, alo, n'ez kouaze ;
 Red'vo tanva ar gistr neve —
18. — Brema, eme Noch, lar din-me,
 Petra c'heuz groet epad ann de ?
 — Eur vuoc'h vriz am'euz gweflet ;
 Ma c'hazek vi'hi meuz roet. —
19. — Finoc'h evidout na neuz ket ;
 Kaout eur vuoc'h'zo mad meurbet —
 — Troket 'méuz' nei ouz eunn danvad
 — Biken den nije groet ken mad. —
20. — Roet 'meuz danvad evit iar...
 — Kaer, Pipi, na c'heuz ket da bar.
 — Ar iar neuze, den divalo.
 A leziz evit avalo.
21. — Ma dous Pipi, ro din eur pok ;
 'Vit plijout din' c'heuz groet pep trok ;
 Alo, ro din da banerad...
 Pez a c'heuz grot a zo groet mad. —
22. — Tortik a vanaz estonet.
 — « Ama, war ann daol, prim, kant skoed ;
 Disk, Tortik, na neuz ket er bed
 Tra kaëroc'h eget n'em glevet. »

TRADUCTION

QUE BONNE ENTENTE EST DOUCE CHOSE !

I.

1. Dans une triste chaumine de la commune que garde Notre Dame de la Sainte Epée le vieux Pipi et sa digne épouse vivaient pauvres, mais heureux car « travail est béatitude » ; aussi bien la belle humeur leur était accoutumance.

2. Pipi ouvrait-il la bouche ? sa parole était, sans conteste, d'or pour Renée ; quoi qu'il fit, Renée n'avait qu'une phrase pour qualifier ses actes : ce que fait le vieux est bien fait.

3. Or, un jour Renée s'exprima ainsi : « Pipi, mon chéri, tu es malin ; demain a lieu la grande foire neuve de Bré ; y aller, te serait-il déplaisant ? »

4. Nous n'avons pour toute fortune qu'un cheval... Eh ! mais il vaut bien sans doute une sacoche de sous ; qui sait ? de pièces d'or, peut-être ; tu pourrais, à la foire, en tirer un excellent parti, écarter à tout jamais la misère du logis... »

5. — Pas mal pensé, mignonne ; vite ma redingote, mes souliers du dimanche, mon bérêt peau de taupe. Que Koantik endosse vite la selle ! Allons, à bientôt, Renée, ma chérie.

II.

6. Et le vieux Pipi, joyeux, sur la belle grand'route avançait, avançait toujours, et voilà qu'à ses regards se présente un gars qui piquait devant lui une vache pommelée ; et Pipi, ruminant ses projets, se dit :

7. « Ce cornu serait bien mon affaire ; si j'en fais l'acquisition, Renée modulera plus mélodieusement que jamais... la bête est loin de valoir Koantik... Qu'importe ? Renée pourra vendre lait et beurre, et...

8. L'échange s'opère sans peine ; on se sépare, le cœur en liesse. Mais, voilà que, soudain, près du Ti Koat, Pipi aperçoit une brebis.

9. « Ma foi, marmotte le bonhomme, une brebis me semble plus utile... elle n'aura pas besoin d'être gardée... on l'attache à un piquet, et tout est dit... la laine, cela, par exemple, est de bon rapport .. »

10. Nouveau troc. — « Holà, Jeannik, où courez-vous si matin avec cette poule... la belle poule ! Un échange vous convient-il ? voici ma brebis.

11. Pipi emporte la poule : « Décidément, nous aurons à vendre ort belle provision d'œufs... » Mais voici venir Fantik Cato, une panierée de pommes au bras.

12. — Dites, Fantik, ma mie, pour ma poule vous plairait-il de me bailler ces fruits ? — Oui-dà, brave homme. — Or sus, de ce pas, allons à l'hôtellerie.

13. — Noble hôtelière, un verre de poivré, je vous prie ; car, quelle chance aujourd'hui dans mes marchés !... — Or, là, Tortik la Scie prêtait une oreille attentive au récit merveilleux de Pipi.

14. — Pauvre niais, exclama Tortik, sur toute la ligne tu as été floué ; quand tu seras de retour chez toi, ta douce, pour sûr, te caressera les épaules.

15. — Ma douce Renée me montrer jamais le poing, si donc ! Elle sera ravie de ma série de marchés ; c'est bien, me dira-t-elle. — Allons donc ! tiens, parions cent écus qu'elle va te brosser de la belle façon. En avant, vite, à ton domicile.

III

16. — Et tous deux se dirigeaient du côté de la cabane au toit de genêt ; et, chemin faisant, Pipi répétait : « Non, non, je le jure, Renée ne me grondera jamais. »

IV

17. — Ma pauvre Renée, nous voilà de retour... pas trop tôt, n'est-ce pas ? Je me suis hâté pourtant. — Voisin, voilà un siège... Déguster le nouveau cidre est chose indispensable.

18. — Eh bien, Pipi, interrompit sa bien-aimée, qu'as-tu donc fait de ta journée ? J'ai changé notre cheval contre une vache.

19. — Bravo ! En fait de finesse tu n'as point ton pareil. Oh ! que, dans un ménage, une vache est utile ! — Oui, mais ma vache, je l'ai donnée pour un mouton. — Un autre n'eût pas mieux agi.

20. — J'ai laissé le mouton pour une poule. — A merveille ! Toi seul a pu avoir une si heureuse idée. — Dans ma naïveté, j'ai livré la poule pour une panerée de pommes.

21. — Parfait ! embrasse-moi, mon chou ! Quel tact ! Que de trocs... à la seule fin de m'être agréable ! En vérité, ce que le vieux fait est bien fait.

22. Tortik resta bouche bée. — Vite, sur la table, les cent écus ; apprends, Tortik, que la « bonne entente est douce chose » la bonne entente, ce trésor inappréciable du foyer domestique.

BARDE DU MENEZ-Bré.



LE PÈLERINAGE DE BERNADETTE

LÉGENDE



A M^{me} HENRI LASSERRE DE MONZIE.

Depuis combien de temps Bernadette était-elle en Paradis ?

Depuis une seconde, vous aurait-elle répondu avec sa vivacité méridionale, si vous aviez pu l'interroger.

Car dans la contemplation de l'Immaculée, éclairant de sa blancheur l'origine et la fin des choses, il n'y avait plus ni temps ni espace, et les mois, voire les années, tombaient dans l'éternité comme tombent, dans le Gave, les pétales des roses du miraculeux rosier.

Mais à en juger par le couvent d'où Bernadette s'était envolée, laissant son corps délicat stigmatisé par de cruelles douleurs dans un coin du cimetière, il y avait déjà bien des jours ! Aussi lorsqu'une des religieuses de Nevers, relevée de ses vœux par la mort, venait, modestement, prendre rang derrière les contemplatives qui ont choisi la meilleure part, Bernadette s'étonnait que l'on souffrit, que l'on mourut toujours ! Elle s'étonnait davantage que sœur Rosalie ou sœur Agnès, qu'elle avait laissées encore fortes, alertes, eussent tant besoin d'être trempées dans la fontaine de Jouvence

de là-haut, qui est la charité parfaite, pour reprendre vigueur et beauté, sacrifiées ici-bas au Dieu jaloux.

Autant que Bernadette de leur décrépitude, les vieilles professes s'étonnaient de la splendeur, de l'éclat qui transfiguraient la petite sœur Marie-Bernard. Certes ! elles s'attendaient fermement à la retrouver, — la sainte Vierge ne ment jamais ! — mais comme dans le cloître, effacée, timide, la dernière et, pour tout dire, un peu inutile. Inutilité qui avait toujours été pour Bernadette un grand chagrin, presque aussi grand que celui d'être traitée en relique par quelques bonnes âmes aveuglées et même d'aventure par Nos Seigneurs les Evêques !.....

Surprises, ravies, les saintes filles se pressaient autour de Bernadette qui avait repris son nom avec sa robe de baptême. Et comme au Paradis il n'y a plus de serpent pour tenter d'orgueil, d'envie ou de curiosité, elles ne se laissaient pas d'entendre le récit des apparitions que malgré toutes leurs pieuses industries sœur Marie-Bernard n'avait jamais voulu leur faire aux heures de récréation, sous les charmillles du préau ; récit que maintenant la messagère ne se lassait pas de redire, comme une hymne d'actions de grâce à la gloire de « la Belle Dame » qui, malgré son néant, l'avait choisie.....

Aussi advint-il, non un soir, car sur ces merveilleux pays, le soleil de justice ne se couche jamais, mais à un instant de l'éternelle durée, il advint, dis-je, que saint Joseph, revenant de la terre, chargé des placets glissés par ses clients, les fiancés, parmi les bouquets de son autel surprit, sans le vouloir, un de ces naïfs et édifiants colloques. De l'orphelinat de Lourdes, une sœur était récemment montée, l'économe, celle qui fait le marché, les commissions, les courses, non sans une courte halte en Purgatoire pour quelques coups de langue inutiles, dictés cependant par la charité, par le désir de distraire ses compagnes en leur rapportant des nouvelles toutes fraîches de la Basilique, des pèlerinages, ou par l'intérêt de la communauté que rançonnaient de trop rapaces marchandes. Mais au ciel on pouvait parler ! Et l'ayant débarassée de son panier, dont le poids, alourdi de tant de bonnes œuvres, avait fait pencher la balance, toutes les nonnes, surtout

celles de son habit, lui faisaient accueil et pour la vingtième fois au moins — car si les femmes se taisaient là-haut qui donc chanteraient les louanges du Seigneur ! — s'informaient de Lourdes et des nombreuses merveilles du lieu d'élection de Marie.

Plusieurs parmi les élues avaient vu Lourdes depuis que la petite ville obscure était devenue la maison privilégiée de la sainte Vierge, celle où le plus récemment elle avait posé son pied nu et tendu vers les hommes ses mains bénissantes.

Mais Bernadette ne connaissait de Lourdes que la Grotte, cette porte ouverte sur l'autre monde, où sa Dame lui donnait rendez-vous pour la couronner des roses dont ici-bas elle ne sentirait que les épines. Elle ne connaissait que l'obscur réduit où de chez sa mère nourrice, elle était rentrée chétive, ignorante, résignée ; le moulin qui blutait de si belle farine pour le pain des riches ; l'église dans l'ombre de laquelle, toute contrite, elle se glissait au confessionnal et le lendemain, dès l'aube, son capulet rabattu, marchait les mains jointes vers la sainte Table, où, majestueux, sous ses beaux ornements, le curé, Monsieur l'Abbé Peyramale, déposait l'hostie sur ses lèvres qui jamais n'avaient menti ! Ah ! avec quelle joie, à son entrée dans le Lourdes céleste, elle reconnut son curé, son bon, son saint ami, le prêtre fort et doux, rude et tendre, courageux et prudent, qui aux heures difficiles déjouait les trames, évitait les pièges et couvrait l'innocente bergère de son savoir, de sa vertu. Avec quel ravissement dans la certitude acquise, ils évoquaient ces angoisses, ces luttes, alors que la foi de l'ignorante devenait celle du théologien et que, sans voir, le prêtre avait cru et rivalisé de zèle avec l'humble brebis instruisant son pasteur.

Et tout s'était réalisé ! Tout était miracle ! La chapelle, une Basilique ; la foule, l'Univers accouru pour se plonger dans la source miraculeuse qui d'un peu d'eau boueuse comme nos faibles repentirs, était devenue un fleuve profond, intarissable comme la miséricorde et le pardon divins !

Et du cœur, plus que des lèvres de Bernadette, ce cri s'échappa : « Ah ! que je voudrais revoir Lourdes ! »

Saint Joseph l'entendit et, en bon époux qui ne sait rien cacher à son épouse, alla trouver Marie, assise aux côtés de Jésus, et lui

soumit le désir de la voyante, désir qui ressemblait tant à un regret.

Jésus et Marie se sourirent et la Vierge fit signe à l'ange gardien de Bernadette, toujours à ses côtés : tout lumineux qu'il fût, moins lumineux que la mortelle qui avait pleuré et souffert, l'ange prit la main de sa sœur terrestre et tous deux se prosternèrent aux pieds de la Reine du Ciel. « Allez », dit Marie de cette voix harmonieuse qui fait taire la harpe de David, et l'orchestre des sphères. « Allez, et rapportez-moi deux roses du miraculeux rosier ».....

Si avant d'entreprendre un tel voyage l'Ange secoua seulement ses ailes pour s'assurer que toutes les plumes tenaient, Bernadette dut faire quelques préparatifs. Elle passa au vestiaire du Paradis où les bienheureux laissent leurs défroques en cas de redescendre sur terre, et vêtit ses hardes de paysanne, car il ne fallait pas songer au voile, à la guimpe des sœurs de son Ordre, qui auraient pu la reconnaître et la prendre pour une âme en peine ou un fantôme.....

Mais dès qu'elle eût pris la jupe courte et rapiécée, les gros sabots fourrés de bas épais, le tablier et le fichu déteints, le capulet blanc de laine bourrue, liseré de noir, son costume chez ses parents, Bernadette fut prête et s'attachant aux ailes de son compagnon commença sa descente.....

O le beau voyage ! Ô les vastes plaines d'éther transparentes, fluides que les astres diapraient d'énormes fleurs ! O les ravissants portiques formés par les arcs-en-ciel ! O la jolie terre verte et ronde évoluant doucement autour du soleil dont la lune pâle et timide reflétait les rayons !

O la gracieuse cité assise entre ses montagnes, ainsi qu'une bergère au creux d'un vallon, et baignant dans le Gave ses pieds poudreux !..

Bernadette la reconnaissait. Toute grise sur le gazon mouillé, avec son lourd clocher bâti pour soutenir le capuchon de neige dont comme une cagoule d'ermite, le coiffent les rafales d'hiver ; avec son château-fort, sentinelle relevée de son poste par la stratégie moderne, mais qui garde encore sa fière mine, et semble,

ainsi qu'un chevalier oublié parmi nous, porter tout blanc sur le ciel bleu, les couleurs de sa Dame, l'Immaculée.

Emue, la pèlerine caressa du regard l'humble presbytère, le plus humble logis où ses pauvres parents avaient refusé les trente deniers dont tant de Phariséens les tentaient et mérité par leur vie laborieuse, par leur foi simple de partager au ciel, les richesses, le bonheur de leur sainte enfant : et sans voir — car la grotte seule l'attirait — ces ruines neuves, où, des colonnes qu'aucun dôme ne charge un chœur qu'aucun autel ne sanctifie, une crypte, tombeau oublié du vieux pasteur, marquent l'emplacement de la nouvelle église paroissiale, Bernadette tirant les ailes de l'ange, précipita son vol vers le site béni que nul paysage céleste ne lui faisait oublier. . . . Mais où étaient la Grotte, le Gave, le rocher de Massabielle, le bois tapissé de branches mortes, les cailloux mousseux, que pour éviter à la chétive fillette le contact de l'eau de neige sa sœur jetait dans le courant ? . . . Des rues, des boulevards, de hautes maisons : tout le long de la chaussée incessamment parcourue par cent équipages aux joyeux grelots, des boutiques enguirlandées de longs chapelets et, derrière les vitres claires, Notre-Dame, dans sa robe droite, sa ceinture bleue, son rosaire d'or, ses pieds fleuris, grande, petite, de pâte fine ou grossière, de riche ou de pauvre métal, mais si peu semblable à celle qui debout sur l'églantier, lui avait souri ! . .

Qu'était-ce ce vaste édifice percé de cent ouvertures, de larges portes ? Qui, debout sur le seuil, cette religieuse âgée, le visage sillonné de larmes pitoyables, comme les rochers d'eaux vives, ruisselant des sommets ? Femme vénérable dont le geste d'accueil, d'encouragement, introduisait dans l'hôpital de Notre-Dame des Sept-Douleurs, ces déshérités, ces infirmes, que les jeunes, les riches, les heureux lui apportaient sur des brancards ?

Qu'était-ce ? . . . Un grain de sénevé devenu grand arbre parce qu'une main pure, une âme dévouée, l'avaient semé dans le jardin toujours fécond de la charité ; un Hôtel-Dieu fondé par la vénérable Mère Saint-Fray.

Et cet autre couvent jeté en travers du Gave ainsi qu'une barque toujours prête à dériver vers le port, et contrastant par son silence,

ses murs épais, sa porte basse, avec la ruche bourdonnante ouverte à tant de maux ?...

Le froid monastère des Clarisses, qui pieds nus, gravissent journallement le calvaire, souffrent et prient pour Marthe, qui lutte et agit !...

Bénissant Dieu mais pressant toujours son ange que tant de belles œuvres émerveillaient, Bernadette atterrit enfin sur le rond point à l'heure où le soleil, concentrant sa lumière, enflamme les glaciers. Là, sur son socle de marbre, la Vierge qu'une grille protège contre le remous incessant du flot humain qui l'assaille, se dresse, liliale, triomphante, envolée, en face des superbes édifices élevés à sa gloire.

Enveloppé de notre atmosphère, l'esprit céleste avait disparu et, bien qu'invisible, il se tint toujours aux côtés de Bernadette, les pèlerins ne voyaient qu'une petite paysanne de Bartrès, d'Argelès ou d'Ossun, venue aux fêtes d'août se confesser aux Pères et « *passer ses chapelets* » devant la Grotte.

Debout, les mains croisées, sa taille petite et frêle, rapetissée par ses lourds vêtements, le teint maladif, son grand œil brun, limpide et profond, fixé devant elle, Bernadette regardait et plus d'un, la frôlant, disait : « Voyez cette montagnarde, ne ressemble-t-elle pas, trait pour trait, aux portraits de Bernadette ? » Puis, attendri par cette évocation, on passait pour s'abîmer dans les splendeurs qu'une bergère avait fait surgir en répétant, confiante et humble, les paroles de sa vision : « Je veux qu'on me bâtisse ici une chapelle, qu'on y vienne en pèlerinage. »

En face de la voyageuse, les rampes du Rosaire se repliaient comme deux bras suppliants pour porter sur leurs mains jointes la Basilique, dont la flèche trouait l'azur, semblable au lis érigé dans la main de Gabriel quand il salua la nouvelle Eve, du premier *Ave Maria*.....

Etroite, effilée, trop resserrée pour sa base, la Basilique donnait l'impression d'une prière ardente qui perçant la nue, fait perdre pied à l'âme et l'emporte brûlante de foi, de désir jusqu'au trône du Tout-Puissant.....

Sous les feux du couchant toutes les teintes devenaient riches,

presque violentes et nul n'aurait osé en reproduire, sans les atténuer, les contrastes, que seul, Celui qui a fait le tableau sait fondre dans une harmonie délicieuse à l'œil.

Dorée à sa base comme un nimbe de Panaghia la voûte bleue s'arrondissait en coupole, que les montagnes roses, violettes, poudrées de blanc soutenaient de leurs arêtes fines, de leurs cônes réguliers, de leurs scies ébréchées, tandis que les premières croupes se renflaient, assombries de futaies et semées de couvents calmes, recueillis, semblables à des moines de diverses robes, alignés pour l'office. D'un vert intense, les gazons mouraient dans l'eau glauque; les arbres nuancés, les parapets blancs, les toits rouges ou ardoisés les façades mates piquetées de carreaux brillants se juxtaposaient sans se mêler et donnaient l'impression exacte d'une chose arrivée à son maximum de réalité.

Ecrasés par le décor, les personnages perdaient au contraire leur individualité et la foule n'était plus qu'un amas indistinct d'êtres pareils, s'agitant vers un même but, et se fusionnant comme les âmes, qui à Lourdes n'en font plus qu'une dans le grand effort de l'imploration.

Soutenue par son invisible ami, Bernadette atteignit la crypte et, sous les voûtes basses dont le poids oppresse comme un remords, elle vit défiler ces innombrables pénitents qui viennent déposer leur fardeau, parfois bien lourd, dans ce tombeau, dont chaque pierre a une voix pour proclamer un prodige : plaies assainies ou âmes purifiées.

Et après avoir salué l'autel central sur lequel, aux jours glorieux des Assomptions, un prêtre, ardent champion de l'Immaculée, fait descendre le Dieu formé de la chair vierge de Marie et pour la gloire de la Mère obtient chaque année du Fils d'éclatants miracles¹, la modeste pèlerine s'éleva jusqu'à la Basilique qui dorée et peinte comme un missel, braisillait de tous ses cierges, palpait de toutes ses bannières² tribut de la France meurtrie à sa protectrice, à sa

¹ M. l'abbé Dominique, Sulpicien.

² Rassemblées par M^{me} Maurice de Blic, organisatrice du grand Pèlerinage de 1873.

Reine, et qui, agitées par le souffle incessant des prières, semblaient autant d'ailes prêtes à l'enlever, chasse merveilleuse, jusqu'aux éternels parvis.

Mais la Grotte ! la voyante y aspirait. Seule, disaient les nouvelles élues, la grotte n'avait pas changé. Ni marbres, ni dorures, ni frontons, ni colonnes, mais le rocher nu, l'excavation creusée par le temps et l'agreste rosier reverdissant après chaque hiver, ainsi qu'une âme que les eaux de la grâce ont ranimée.

Non ! La main de l'homme n'avait pas osé toucher à la niche où la Dame s'était encadrée et que son effigie peuplait encore d'un bien pâle reflet, hélas ! des radieuses apparitions !....

Entraînée, comme autrefois, par un irrésistible appel, Bernadette allait, enfin, y accéder. Une clameur l'arrêta : un cri, toujours le même, dont la note déchirante perça le ciel au Calvaire, et qui fit pâlir le Christ, quand la veuve de Naïm et les parents de la fille de Jaïre le jetèrent sur son passage ; un cri de mère demandant la guérison, la vie de son enfant ! Exsangue, affaissée, ses longs cheveux d'or flottants, plus blanche qu'une morte dans sa robe blanche rayée du bleu ruban des enfants de Marie, portée sur un brancard par de beaux jeunes hommes, vigoureux et tristes, son frère, son fiancé, elle allait, inconsciente, inerte vers la piscine, et non seulement ses proches mais les autres pèlerins la suivaient, priant haut, frappant leur poitrine et avec une sainte audace, sommant Marie de fléchir Jésus !

Palpitante, Bernadette s'était glissée au premier rang et, quand le corps de la paralysée toucha l'eau miraculeuse dont le froid brûlant ne la fit même pas tressaillir, on entendit dans le grand silence anxieux une voix tendre, confiante.

« O vierge Immaculée ! O Notre Dame de Lourdes ! O ma Dame ! Guérissez-la ! » Qui priait ainsi ? La mère, le fiancé, les compagnes ? A quoi bon le demander ? Marie avait entendu. Elle répondait !

Galvanisée, l'agonisante debout, les pieds dans l'eau, la tête irradiée, les membres dénoués, revêtue de sa chevelure blonde, pudique et belle, ainsi qu'une jeune martyre au prétoire, l'agonisant entonnait les lèvres frémissantes un vibrant *Magnificat* !...

De proche en proche, le vent de l'au delà soulevait la foule

et lorsque Bernadette, craignant de s'être trahie, s'y perdit. ce fut son irrésistible élan qui la jeta vers l'esplanade où les malades entassés sur leurs grabats, les suppliants, à genoux autour d'eux, sentaient l'invincible espérance pénétrer leur chair endolorie, leur cœur meurtri et le miracle accompli devenir pour chacun le miracle possible, imminent. Et tandis qu'une immense clameur ébranlait le firmament haut, serein qui écoutait la terre gémir et pleurer, l'enfant ressuscitée surgit, et faisant siennes toutes ces angoisses, ces douleurs, ces espoirs, demanda dans la charité accrue de sa reconnaissance le salut, le soulagement de ses frères. Mais la bergère ne voyait, n'entendait ni ceux qui pleuraient, ni ceux qui priaient, ni ceux qui louaient. Seule la Grotte, l'absorbait, la fascinait. A genoux, tout son être tendu vers la Dame, toute sa vie réfugiée dans son regard, elle revivait ses extases.

Car ce n'était pas une statue, une image imparfaite qui debout au bord de l'excavation la ravissait, mais la Vierge, l'Immaculée, Celle que depuis tant d'années elle contemplait dans la gloire et qui lui donnait sans mesure, le bonheur promis après l'épreuve....

Et ayant enfin retrouvé le Lourdes de son enfance dans le creux du rocher, Bernadette oubliait tout, même le Ciel !

Un homme la frôla. Grand, fort comme ceux qui doivent porter un monde ou une idée, la tête pensive et penchée comme ceux qui méditent et regardent en eux-mêmes, l'œil ardent, chercheur, l'œil de ceux qui voient l'invisible, il s'était, invinciblement attiré, approché de la petite paysanne et Bernadette, attirée elle-même, se retournant, le reconnut, ! Ah ! c'était bien lui, l'élu, le champion, le chevalier de Marie : lui dont le verbe enflammé avait donné des ailes à la bonne parole, lui qui, guéri par miracle, proclamait les miracles, lui dont la plume flamboyante comme l'épée de l'archange gardait l'arche sainte, la divine histoire contre les mensonges, les vaines crédulités, les affadissants récits, les convoitises, les trafics, les rivalités. Scories terrestres, qui jettent leur boue sur toutes les entreprises surnaturelles et amassent les vendeurs sous les portiques de tous les temples !

Seul de cette trinité humaine choisie par Marie, le Prêtre, la Vo-

yante, l'Historien, il restait debout ; et si la sainteté et l'innocence recevaient déjà leur salaire, le talent attendait encore le sien, grossi à chaque heure par la lutte incessante pour la vérité et la justice.

Frappé de la ressemblance de cette pauvre jeune fille avec l'enfant bénie dont la bouche candide avait proclamé sans le comprendre le plus glorieux privilège de Marie — privilège initial que l'Eglise a toujours cru, mais que le plus pieux des Papes devait promulguer pour clarifier le déclin des temps ; — cet homme se pencha vers le pâle et pur visage qui ravivait ses souvenirs, et faible comme un écho, un nom passa sur ses lèvres : « Bernadette ! ».

Mais déjà la pèlerine s'était éloignée, laissant au cœur de son compagnon d'armes plus de flamme, à son intelligence plus de lucidité.

Moins distraite, car à la chute du jour, les malades regagnent l'hôpital, les bien portants leurs gîtes, Bernadette s'abîmait dans un délicieux colloque avec sa Dame. Elle regardait tour à tour la Grotte qui s'embrasait comme une chapelle ardente sous les guirlandes de béquilles luisantes ainsi que des débris humains au fond d'un ossuaire, elle regardait la statue éclairée de reflets, la Basilique qui planait et les étoiles allumées dans l'éther comme les cierges dans les lacets, pour la procession aux flambeaux. Et, pénétrant la grandeur des œuvres édifiées par ses faibles mains, l'humble bergère répétait : « Que Marie est belle ! Que Lourdes est beau ! Presque aussi beau que le ciel ! »

Comme pour lui répondre d'un groupe arrêté près d'elle, une voix s'éleva : voix ironique, mordante, qui blasphémait Marie, niait ses bontés, raillait les foules névrosées qui sur la parole d'une enfantine admettaient l'impossible, l'irréel, l'intangible, et quittant les chemins rudes mais ouverts de la libre pensée, s'engagent dans les voies obscures de la superstition à la poursuite d'un immatériel bonheur. Attristés, des amis tentaient de lui faire entendre que, n'eût-on pas la faiblesse de croire, mieux valait laisser à l'humanité douloureuse, jetée sans son aveu sur cette terre aride, la seule fleur que tous peuvent cueillir, que les larmes reverdissent et qui ne se flétrit jamais : l'Espérance ! Plus amer, plus révolté, il redoublait

ses sarcasmes et défilait la souffrance, la douleur, la mort même de lui arracher un cri, une prière.

Tremblante comme aux jours de Bartrés, quand, du buisson neigeux d'äubépine, un serpent subitement déroulé dardait vers elle sa tête plate et baveuse, Bernadette saisie d'horreur et de pitié s'écria avec encore plus d'élan qu'à la piscine : « O Vierge Immaculée ! O Notre Dame de Lourdes ! O ma Dame ! guérissez-le ! »

Tel que Saul au chemin de Damas, Ratisbonne devant l'autel, Hermann sous le rayon de l'ostensoir, l'incrédule, terrassé par une force à la fois puissante et douce, se prosterna et sans cacher les larmes qui noyaient son visage, avec la simplicité d'un enfant, la foi d'une femme, il balbutia la pieuse et familière invocation : « Notre Dame de Lourdes, priez pour nous ! »

Sentant passer le salut, ses amis s'étaient éloignés et Bernadette, consolée, bénissait et priait. Mais comme il lui tardait maintenant de retourner au ciel !... Oui Lourdes était beau avec sa prière irrésistible qui forçait le Créateur à suspendre ses lois, avec sa fraternité sublime, sa plus sublime résignation. Mais hélas ! à Lourdes on pleurait, on souffrait, on péchait ! Et s'il tardait à la bienheureuse de retrouver son auréole il lui tardait surtout de retrouver la joie sans nuages l'innocence sans péril, la sainteté sans défaillance...

Où donc était son guide ?...

Retourné seul en Paradis ? — Bernadette en frémit et d'un œil anxieux, d'une main agitée, le chercha dans l'ombre épaissie. Soudain elle l'aperçut. Mais était-ce bien lui ou un rayon de lune qui flottait sur la paroi sombre du rocher ? Lui, qui, penché vers les tiges frêles de l'églantier cueillait deux roses, simples calices qu'une larme emplit, qu'un soupir effeuille ? Lui qui, messager fidèle, accomplissait les ordres de sa Reine ?

Oui, car déjà sa branche fleurie à la main, il rejoignait l'enfant, craintive.

Bientôt enveloppée dans les larges ailes d'Azariel, Bernadette quitta la terre et ceux qu'une oraison plus fervente, une douleur plus aiguë, une gratitude plus vive retenaient devant la Grotte, purent voir un météore étrange formé des pennons de l'ange et du capulet

blanc de la Voyante, fendre la nuit profonde et par le sentier d'or
des constellations entrer dans l'infini !

.....
Dans le Lourdes éternel, aux pieds de l'Immaculée, deux fleurs
nouvelles se sont ouvertes : deux églantines cueillies par les célestes
pèlerins au miraculeux rosier, fleurs merveilleuses, symbole pour
les élus des miracles qui toujours et simultanément embaument le
Lourdes terrestre. Guérisons, hosannas de la terre ; conversions,
alleluias du Ciel !

.....
Comtesse OLGA



NOTICES ET COMPTES RENDUS

QUIBERON 1795. — LA BATAILLE ET LE MARTYRE¹, par M. Eug. Le Garrec.

Voici une étude historique qui par ses nombreux mérites se recommande à tous les lecteurs de la Revue.

Aux érudits et à ceux qui apprécient un livre d'après la quantité d'*inédit* qu'il renferme, cet ouvrage fera connaître quelques documents ignorés, des renseignements précieux que l'auteur a puisés soit dans les manuscrits des témoins oculaires, soit dans les archives départementales : nous signalons en particulier quatre ou cinq chapitres, dont le titre seul indique l'importance et que l'on croyait jusqu'ici définitivement traités : le *pays chouan*, la *capitulation du Fort-Neuf*, la *grande bataille du 16*, le *rôle de la Convention*, la *responsabilité du directoire du Morbihan dans les massacres*...

Ceux pour qui l'histoire est moins dans l'énumération même complète des événements, que dans les idées qui les dominent ou qui s'en dégagent, seront heureux de trouver ici une discussion animée, une logique vivante qui explique et raisonne les faits, rétablit les responsabilités, rattache les effets aux causes, il fait régner d'un bout de l'ouvrage à l'autre une puissante unité.

Quant aux lecteurs qui ne dédaignent pas les qualités littéraires, sans lesquelles du reste l'ouvrage le plus savant est nécessairement imparfait, ils n'auront pas à se plaindre : M. Le Garrec a le mérite, « capital dans l'art d'écrire », de savoir diviser et composer. Tout en se conformant scrupuleusement à l'ordre chronologique, il a envisagé successivement les trois points de vue que présentait la question, — *politique, militaire, religieux*. Descriptions, narrations, discussions et portraits, tout se tient, s'enchaîne, tout concourt également à produire l'impression d'ensemble,

¹ QUIBERON, 1795 : un fort volume de plus de 400 pages, se vend chez Rollando, libraire à Auray, au profit de l'église commémorative de la *bataille* et du *martyre*.

sans nuire à la marche du récit. Et quant au style proprement dit, il varie suivant les idées.

De tous les travaux que l'on a publiés sur *Quiberon* depuis un siècle, celui-ci est, à n'en pas douter, le plus documenté, le plus complet, le mieux fait, le plus intéressant. Tant par le talent de l'auteur que par les renseignements inédits qu'il renferme, c'est un livre absolument nouveau sur une question si souvent traitée.

Il s'impose à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Bretagne. L'affaire de Quiberon est l'événement non seulement le plus sanglant, mais encore le plus important de l'histoire de la Révolution et de la Chouannerie dans cette province.

Ce livre sera lu, surtout, avec reconnaissance par les nombreuses familles dont les noms sont désormais attachés à ces souvenirs sanglants. Elles auront gré à M. Le Garrec d'avoir, tout en se bornant à exposer loyalement les faits, rendu un magnifique hommage aux Emigrés et aux Chouans qui surent se battre si courageusement et si chrétiennement mourir.

Cependant l'auteur se défend d'avoir voulu raviver les haines et les rivalités d'il y a cent ans. Il n'a eu pour but que de reviser, en rendant justice à tout le monde, un procès que les exagérations des historiens des deux partis n'avaient que trop réussi à dénaturer. — « Nous avons, dit-il dans sa conclusion, expliqué ou même justifié tout ce qui pouvait l'être, et blâmé tout ce qui était condamnable. En parlant des royalistes nous n'avons pas caché leurs fautes, en parlant des républicains nous n'avons pas dissimulé leurs crimes. Quand nous avons rencontré dans l'un des partis des actions admirables, nous les avons racontées, n'ayant que le regret de n'avoir pas à le faire plus souvent. . . . Nous n'avons pris ni le ton complaisant de l'apologie, ni le langage acrimonieux du pamphlet. Libre de préjugés et de passion, nous avons attribué à chaque parti et dans chaque parti à chaque personnalité la part de responsabilité qui lui revenait dans ces événements. . . . Le seul reproche auquel nous serions sensible, serait d'avoir altéré la vérité par attachement à nos principes. Nous ne croyons pas l'avoir mérité : on ne nous le fera pas. »

L'auteur a raison. On pourra ne pas partager une idée : mais tous seront obligés de reconnaître, s'ils le lisent sans préjugés, que son livre est un ouvrage de bonne foi.

Nous connaissons M. Le Garrec, il nous pardonnera l'indiscrétion que nous allons commettre. Nous savons qu'en commençant son travail, il avait des idées quelques peu différentes de celles que ses recherches conscien-

cieuses lui ont depuis suggérées : l'entreprise des émigrés le laissait froid sinon déflant. Mais peu à peu, dans ce long tête à tête avec les personnages dont il avait à raconter la tragique histoire, il a été amené à sacrifier ses opinions personnelles, et à porter sur les héros et les événements de Quiberon des jugements, où le lecteur devinera sans peine, sous la réserve qui convient à l'impartial historien, une chaude admiration pour les vaincus.

J. BULÉON.

..

Pour donner une idée de l'œuvre et du talent de l'auteur, nous sommes heureux de publier ici le chapitre où il expose et critique les deux plans de campagnes opposés, que voulaient faire prévaloir d'HERVILLY et PUISAYE au moment où les deux éléments de l'armée royaliste, — les émigrés et les chouans, se trouvèrent réunis sur la plage de Carnac. On y verra vivement mis en relief le portrait de deux hommes, dont la rivalité malheureuse fut une des causes qui firent succéder aux espérances les plus légitimes le désastre le plus funeste.

D'HERVILLY ET PUISAYE A QUIBERON : 1795.

Les deux éléments de l'armée catholique et royale sont réunis : les Émigrés ont débarqué, les Chouans ont reçu des armes, on a distribué les drapeaux ; il ne reste plus qu'à agir.

La nouvelle du débarquement s'est répandue dans le pays avec la rapidité de l'éclair, en y causant des sentiments divers.

La Bretagne, frémissante, attend ; la France inquiète et anxieuse, regarde ; la Convention, épouvantée, tremble ; toutes les puissances de l'Europe ont les yeux tournés vers ce coin de terre où vont se jouer, dès la première heure, les destinées du pays qui jusqu'ici tenait le premier rang parmi elles.

Les uns font les vœux les plus ardents pour le succès de l'expédition ; les autres chercheront tous les moyens de l'anéantir : personne ne demeure indifférent. Jamais armée ne provoqua une telle sympathie, ne souleva une si violente haine. C'est à cet illustre et généreuse noblesse, c'est à ces intrépides chouans à s'inspirer de la grandeur et de l'équité des deux causes qu'ils défendent ; c'est aux chefs à se montrer dignes de commander à de tels soldats.

Deux chefs se disputaient le commandement : d'Herbilly et Puisaye ; et, pour diriger une telle expédition, leurs plans différaient autant que leurs aptitudes. Le premier voulait attendre à Quiberon l'attaque des Républicains, en se gar-

dant militairement dans la presqu'île ; le second, plus au courant de la guerre chouanne, proposait de profiter de leur désarroi et de marcher en avant.

Quel était, de d'Hervilly ou de Puisaye, celui dont l'avis devait prévaloir dans une question où il allait du succès de la guerre, et peut-être du salut de l'armée entière ?

Pour expliquer les difficultés qui allaient s'élever entre les deux chefs, quelques historiens n'ont pas craint de faire intervenir ce qu'ils appellent le Machiavelisme de l'Angleterre¹. Ils accusent le cabinet de Saint-James d'avoir affaibli les forces royales, en les partageant en trois détachements, qui réunis auraient eu des espérances de triomphe, et séparés, couraient presque infailliblement à leur perte ; de n'avoir pas fait embarquer avec la première division le comte d'Artois, dont la présence aurait pu produire un enthousiasme plus vif et un soulèvement plus général ; enfin d'avoir laissé indécise entre deux officiers également ambitieux la question du commandement. Pour nous, le reproche fait à l'Angleterre d'avoir introduit volontairement des vices dans l'organisation de l'expédition, pour en stériliser les efforts, ne nous paraît pas suffisamment justifié. Nous ne croyons même pas que le partage des troupes fût une faute ou une cause d'affaiblissement, ni que la présence du comte d'Artois fût absolument nécessaire.

Quant à la division entre les deux chefs qui se disputaient la préséance et dont la rivalité pouvait paralyser les plus grandes forces, elle n'était malheureusement que trop réelle : mais il serait injuste de mettre en cause la bonne foi des Anglais.

Le cabinet de Pitt semble avoir établi une délimitation suffisamment nette de pouvoirs. Le secrétaire d'état, Henri Dundas, avait informé Puisaye que le roi d'Angleterre l'avait choisi pour « commander, surveiller et diriger la conduite de l'entreprise, et qu'il l'autorisait à employer les dites troupes de concert avec telles personnes qui pourraient le joindre pour agir contre celles qui exerçaient alors le gouvernement en France, de telle manière qui pourrait paraître la plus propre à ramener le rétablissement de l'ordre et d'un bon gouvernement dans ce pays ». Puisaye pouvait donc, en vertu des instructions qu'il avait reçues, réunir les émigrés et les chouans, et considérer comme ses lieutenants les généraux qui commandaient ces deux corps.

D'Hervilly ne put échapper que par un sophisme à la nécessité d'obéir.

¹ THIERS : *Histoire de la Révolution*, vol. 7. p. 478-489. — NETTEMENT n'a pas de peine à soutenir la thèse contraire : *Quiberon*, p. 149.

Il ne niait pas que la direction générale de l'expédition n'eût été confiée à Puisaye : mais il prétendait que le commandement de la première division n'appartenait qu'à lui-même, qu'il restait seul responsable des troupes que l'Angleterre lui avait confiées. Puisaye lui représenta que ses pouvoirs ne lui avaient été donnés que pour la traversée et que sa responsabilité avait cessé à l'heure du débarquement. Il ne réussit pas à le convaincre. Il fallut envoyer un cotre à Londres demander au gouvernement anglais la solution d'une difficulté qui menaçait d'être interminable. En attendant son retour, on convint d'une sorte de transaction : Puisaye signerait tous les ordres généraux ; d'Hervilly donnerait tous les ordres particuliers. Ces concessions mutuelles, au lieu de simplifier la question, la compliquaient encore davantage.

D'Hervilly était-il lui-même convaincu du bien fondé de ses prétentions ? Peut-être bien. Mais ce qui l'encourageait dans la résistance autant que la croyance à la légitimité de ses revendications, c'était l'appui qu'il trouvait dans ses troupes. Ses officiers et ses soldats avaient une grande estime pour sa longue expérience et ses talents militaires, tandis qu'ils ne voyaient en Puisaye qu'un général improvisé, à qui la diplomatie était plus familière que le commandement suprême d'une armée, et qui connaissait mieux l'art d'ourdir une intrigue que celui de gagner des batailles.

En attendant que ses pouvoirs fussent expliqués à Londres, Puisaye n'était qu'un chef nominal. Ne pouvant se servir de l'autorité qu'on lui contestait, il pria, il supplia d'Hervilly d'entrer dans ses vues, et de faire avancer ses troupes vers l'intérieur, sans le moindre retard.

Celui qui ne savait pas obéir allait-il savoir commander ?

D'Hervilly était l'homme le moins fait pour comprendre et pour exécuter ce plan.

On a dit qu'il était très jaloux de son autorité, tellement chatouilleux sur la question de hiérarchie militaire qu'il n'admettait pas qu'on vint lui proposer, même avec la déférence la plus grande et la courtoisie la plus parfaite, les conditions les plus avantageuses ; tellement infatué de son mérite, qu'il rejetait d'avance un projet dont un autre aurait eu l'initiative. Rien dans la conduite qu'il tint pendant l'expédition ne prouve que cette accusation ne soit justifiée. Mais sa vanité n'était pas seule en cause.

¹ THIERS : *Histoire de la Révolution*, vol. 7. p. 485.

D'Hervilly est au premier rang des officiers généraux qui n'ont que des rôles secondaires à remplir, qui ont la mission d'exécuter des ordres au lieu d'en donner, et dont la responsabilité disparaît dans celle des chefs qui leur commandent. Il excellait à discipliner un régiment, à diriger une expédition dont toutes les opérations étaient prévues d'avance et tous les mouvements calculés avec exactitude. Mais il ne fallait pas lui demander, dans le jeu incertain des batailles, de consulter quelquefois le hasard aux dépens de la méthode et de la routine, de s'inspirer des circonstances imprévues, non pour s'en laisser dominer, mais pour s'en rendre maître, de prendre enfin des résolutions subites et hardies, qu'on taxe d'imprudences quand elles échouent, et qu'on appelle des inspirations quand elles réussissent. S'engager au cœur de la Bretagne et de la France lui parut une conception contraire à toutes les règles de l'art militaire, tel qu'il se le représentait. Aussi, sans vouloir rien entendre, il résolut de se garder militairement, comme si les troupes républicaines s'apprétaient à l'attaquer, alors qu'elles s'éloignaient de lui à marches forcées ; il voulut s'assurer une base d'opérations, comme s'il avait à conquérir une province qui l'attendait pour marcher avec lui ; — il aimait mieux se ménager l'appui de la flotte anglaise qui stationnait dans la baie que de se servir des chouans accourus au devant de lui.

Il n'estimait pas ces soldats irréguliers, dans lesquels Puisaye plaçait de si grandes espérances : ils ne savaient pas marcher en rang, et ne portaient pas d'uniforme ! — D'Hervilly devait savoir pourtant que ces paysans déguenillés faisaient l'effroi des troupes les mieux exercées de la République, et que, dans la guerre qu'on allait entreprendre, leur attaque impétueuse pouvait plus servir que les opérations les plus méthodiques. Dès la première heure, il les tint à distance. Pendant que le commodore Warren accueillait avec la plus flatteuse distinction les généraux chouans que Puisaye lui présentait sur la plage même de Carnac, celui qui se donnait pour le chef incontestable des troupes régulières, garda une réserve où perçait sa défiance et son dédain. Le lendemain il ne voulut pas assister à la messe que Mgr de Hercé, le grand aumônier de l'expédition, dit au milieu des chouans, pour attirer les bénédictions du ciel sur les armes royalistes ; il préféra avoir une cérémonie spéciale pour lui et les officiers de son état-major dans l'église de Carnac.

¹ *Victoires et conquêtes*, vol. 4, p. 208.

Il aurait bien désiré incorporer dans ses troupes d'élite des paysans bretons. Il y voyait un double profit : à la fois compléter ses cadres et diminuer le prestige de Puisaye qui avait une autorité incontestable sur les chouans. Mais à l'entendre, il fallait, avant de les introduire dans ses régiments, les exercer, les aguerrir, les discipliner ; à cette condition seulement leur coopération deviendrait utile.

Puisaye ne se prêta pas à ces calculs : il pensait avec raison qu'on renversait les rôles. Ce n'était pas aux chouans à disparaître, à se fondre dans les rangs de ceux qui ne pouvaient être que l'appoint de l'armée royaliste ; puisqu'ils en formaient la force la plus imposante, les chouans avaient au contraire le droit de croire qu'on leur donnerait, pour les former et les discipliner, quelques-uns des officiers si nombreux parmi les émigrés qu'on avait été contraint d'en faire de simples soldats : ces officiers auraient mieux figurés à la tête que dans les rangs : Puisaye les demanda : ils lui furent refusés !

.

Devant le mauvais vouloir évident de d'Hervilly qui refusait de lui obéir et se cantonnait dans l'inaction, en attendant que Londres donnât des ordres plus précis ; devant cette déflance des officiers qui méprisaient les troupes irrégulières et n'avaient même pas pour lui tout le respect auquel son rang lui donnait droit, que devait faire Puisaye ? si, abandonnant d'Hervilly, l'évêque de Dol et Puisaye avaient voulu déployer l'étendard de la Croix et le drapeau royal, et se porter en avant avec célérité et énergie, aucune puissance humaine n'eût pu les arrêter. A ce signe, ils eussent vaincu... »¹

Telle est l'opinion d'un des écrivains les plus consciencieux de la Chouannerie et qui ont le mieux connu les dispositions dont le pays était alors animé. Puisaye dont le génie se complaisait dans les combinaisons ingénieuses et savantes, manqua-t-il de résolution en face d'un projet qui exigeait des qualités qu'on ne trouve guère chez les spéculatifs ? Espérait-il triompher de l'obstination de d'Hervilly, même avant que le gouvernement anglais eût prononcé entre eux ? Hésitait-il à couper définitivement en deux une armée dont il savait que la direction lui serait confirmée quelques jours plus tard de la manière la moins équivoque ? On ne sait.

Toujours est-il qu'il ne s'écarta pas des émigrés. Placé entre les deux

¹ GUILLEMOT : *Lettres sur la chouannerie*, p. 67.

corps d'une armée qui aurait dû suivre une seule et même impulsion sous son commandement unique, il se trouvait dans la situation la plus critique et la plus cruelle, divisé pour ainsi dire en lui-même et tiraillé en deux sens contraires, ne voulant pas se séparer de ceux qui restaient en arrière, n'osant se séparer complètement de ceux qui désiraient aller en avant, impuissant à vaincre l'immobilité des uns, ne désirant pas modérer l'élan des autres ; s'obstinant à établir son autorité parmi ceux qui sans la rejeter entièrement, la méconnaissaient autant qu'ils le pouvaient, n'ayant pas l'audace de se mettre à la tête de ceux qui n'attendaient que ses ordres...

Il était habile et persévérant. Il fit en sorte que rien ne parût au dehors de ses incertitudes et de son mécontentement ; et il résolut de tirer le meilleur parti des circonstances fatales où il était jeté malgré lui.

D'accord avec les chefs royalistes de l'intérieur, il partagea les troupes chouannes qu'on venait d'armer en six divisions, dont les commandements furent donnés à Georges, à Mercier, à Janjan, à Lantivy, à d'Allègre et à Saint-Régéant. — Ces divisions formèrent deux à deux trois régiments qui furent placés sous les ordres de Tinténiac, de Vauban et de Boisberthelot.

Ces trois détachements ne tardèrent pas à s'ébranler.

Pendant que d'Hervilly établissait son quartier général au bourg de Carnac, et cantonnait ses troupes dans les villages voisins, suivant une ligne qui allait du village de Sainte-Barbe à la butte de Saint-Michel, — les troupes chouannes s'avançaient à l'intérieur, vers les points qui leur avait été désignés. Tinténiac marcha sur Landévant et s'en empara de vive force. Vauban s'établit à Mendon, sans coup férir ; Boisberthelot n'eut pas trop de peine à pénétrer dans Auray : la population l'accueillit avec la manifestation de la joie la plus vive ; la garde nationale, commandée par Glain se joignit à ses troupes, et forma un bataillon indépendant de 400 hommes qui se distingua en plus d'une rencontre.

Ces trois points formaient une ligne assez importante sur le chemin d'Auray à Hennebont et à Lorient ; la défense en avait été confiée à Vauban qui, de l'excellente position qu'il occupait au centre, devait secourir Tinténiac ou Boisberthelot suivant que l'attaque viendrait de Lorient ou de Vannes.

Puisaye avait distribué dans ces trois corps les quarante gentilshommes qui l'accompagnaient en qualité de volontaires. On avait de plus fait croire aux chouans qu'on ne tarderait pas à les soutenir. Au moment où

ils quittaient Carnac, on ne désespérait peut-être pas encore d'amener d'Hervilly à sortir de son inaction ; lui-même n'avait-il pas fini par leur promettre, quoique de mauvaise grâce, un bataillon de 400 hommes.

Les chouans ne pouvaient pas s'imaginer qu'on les fit avancer de quatre ou cinq lieues dans le continent uniquement pour y attendre l'ennemi qu'il fallait prévenir surprendre, foudroyer, par la célérité de la course et la rapidité de l'attaque. Ils n'attendaient que l'arrivée des troupes régulières et de l'artillerie, plus nécessaire encore, pour s'élançer en avant.

Derrière eux d'ailleurs, il y avait une nombreuse population de vieillards, de femmes et d'enfants, qu'on ne pouvait condamner à camper longtemps en plein air, dans les landes, au bord des fossés, sur les plages, avec les nombreux objets qu'ils avaient emportés. Ils n'avaient fui leurs demeures que dans l'espérance d'y rentrer bientôt et de prier librement dans leurs églises, à l'abri désormais des incursions des soldats républicains que les royalistes refouleraient devant eux.

L'opportunité, la nécessité même de ce plan, se montrait avec une telle évidence que les républicains ne supposèrent même pas qu'on pût en concevoir un autre. — A peine Vauban fut-il rendu à Mendon que de nombreux Lorientais, habitants ou soldats, lui envoyèrent un émissaire chargé de lui apprendre que la ville se rendrait, si on envoyait quelques détachements en prendre possession.....

Du côté de Vannes, le spectacle était plus significatif encore.

En apprenant que le débarquement allait avoir lieu, le commandant en chef des côtes et de Brest, de Cherbourg, était accouru de Rennes précipitamment. Il arriva à Vannes le 28 juin, le jour même où les émigrés achevaient de descendre à terre. Aussitôt il s'avança vers Auray, que le colonel Roman venait d'abandonner en toute hâte. Il ne put aller au delà de Pontsal ; là les chouans des paroisses voisines lui barrèrent la route et le forcèrent à rebrousser chemin.

Sans perdre de temps, il dicta des ordres et prit une résolution qui prouvent qu'il avait conscience de l'immense danger qui le menaçait.

A la vue des espérances qu'avait réveillées la nouvelle de l'expédition, s'exagérant les forces des émigrés qu'il croyait au nombre de dix mille, comprenant que le pays allait se soulever comme un seul homme, et que les garnisons les plus avancées ne pouvaient tenir contre l'impétueuse poussée de l'armée royaliste qui, à n'en pas douter, allait se porter en avant, — Hoche prit le parti de se replier vers l'intérieur. Les magistrats Jacobins de Vannes comprirent que leur vie n'était plus en sûreté et s'apprêtèrent à le suivre.

Il ne fuyait peut-être pas, mais il reculait. Il espérait bien pouvoir arrêter les royalistes, aux environs de Rennes, mais cependant il leur abandonnait tout le pays jusqu'aux abords de cette place. Et encore aurait-il le temps de rassembler des forces suffisantes pour s'opposer au torrent ? le choc des deux armées allait être précédé d'une lutte de vitesse où toutes les chances étaient pour ses adversaires. Il était accablé de la responsabilité qui lui incombait. Derrière lui, il sentait que tout un peuple allait se lever ; devant lui, il ne disposait que d'une armée disséminée sur de nombreux points et que les ordres de la Convention avaient plusieurs fois affaiblie.

Il reculait.

Tout à coup, il se retourna. Il inspecta longuement l'horizon, il écouta attentivement tous les bruits. Il croyait qu'il apercevrait l'uniforme rouge des chouans et la cocarde des émigrés ; il ne vit rien. — Il s'attendait que derrière lui le canon retentirait et que la terre tremblerait sous le pas des bataillons ennemis : il n'entendit rien.

Alors, il s'arrêta tout à fait.

Ce silence et cette tranquillité l'étonnèrent d'abord. Puis, un éclair de joie brilla dans son regard.

E. LE GARREC.

CONTE DE NOËL, pièce en un acte en vers de M. Maurice Bouchor. — Paris, Lecène, Oudin et C^{ie}, éditeurs, 1895.

Deux saints, taillés en bois et enluminés, qui s'animent, et, par leurs douces remontrances, ramènent au foyer conjugal leur naïf sculpteur trop enclin à l'ivrognerie : tel est le sujet du *Conte de Noël*, de M. Maurice Bouchor ; l'époque est le moyen-âge parisien. L'auteur, qui dut ses premiers succès dramatiques au Théâtre des Marionnettes, n'a fait qu'un semblant d'infidélité à ses chères poupées ; en prenant le chemin de la Comédie Française, en empruntant la voix profonde de M. Paul Mounet et la voix flûtée de M^{lle} Ludwig, saint Nicolas et sainte Rose, statues animées, n'ont revêtu que pour un moment la forme humaine.

C'est par le charme ingénu des détails, par l'accent de piété naïve, qu'une poésie exquise soutient, sans l'étouffer jamais, que ce *Conte de Noël* a mérité de plaire à un public passablement sceptique. Nul ne s'est étonné de voir sainte Rose rapporter du paradis des jouets pour la fillette endormie, d'entendre saint Nicolas faire à l'imagier Pierre Cœur,

qui a quitté la messe de minuit pour le cabaret, une morale d'honnête homme. Il y a quelque péril, sans doute, à mêler les saints à notre humanité ; mais M. Bouchor n'a-t-il pas plaidé pour lui-même les circonstances atténuantes et gagné sa cause en mettant dans la bouche de son débonnaire saint Nicolas cette délicieuse paraphrase de la Nativité !

Ecoute : ces accords viennent du Paradis.
 Maintenant, dans le sombre abîme, les maudits
 Pressentent, je le sais, la fin de leurs tortures ;
 La paix du Christ emplit toutes les créatures ;
 Un grand souffle d'amour, de grâce et de bonté,
 Pénètre au fond des cœurs ; là-haut, dans la clarté.
 Le ciel retentissant de harpes est en joie.
 Celui qui parmi nous fut la Vie et la Voie
 En cette auguste nuit daigne redevenir
 Un doux être faisant le geste de bénir ;
 Par un miracle exquis Jésus le divin Maître
 N'est plus qu'un beau petit enfant qui vient de naître,
 Et ramenant sur lui le chaste manteau bleu,
 Marie avec des pleurs d'amour rit à son Dieu.

Quelle fleur de poésie ! J'estime que ces vers consoleront nos lecteurs de n'avoir pas vu *Conte de Noël*.

O. DE G.



LÉGENDES ET CURIOSITÉS DES MÉTIERS, par Paul Sébillot. — VIII :
 LES PATISSIERS. — IX : LES BOUCHERS. Paris, Ernest Flammarion,
 éditeur.

Quand M. Paul Sébillot entreprend une tâche, il la poursuit avec autant d'activité que de ténacité. Il nous a donné en peu de mois neuf monographies pittoresques des principaux corps de métier. C'est le tour aujourd'hui des pâtisseries et des bouchers ; l'alimentation suit de près le vêtement.

Les pâtisseries sont tout aimables, sucrés et fondants comme leurs produits ; le proverbe « sale pâtissier » cité par le savant auteur est évidemment pris au figuré. M. Sébillot emprunte à Abraham Bosse, à Bernard Picart, à Boucher, de jolies images pour accompagner son histoire des gâteaux du pain d'épices, des oublies, les *plaisirs* de notre enfance. Toujours à l'affût du détail inédit, rappelant que nos pâtisseries de l'Ouest

sont souvent Suisses d'origine, il eût pu insister sur les savoureux gâteaux dont Vannes et Morlaix se sont fait une spécialité, sur les *fouaces* nantaises, connues de Rabelais et que le *petit beurre* n'a pas tout à fait détrônées. Les bibliophiles lui auraient su gré de mentionner le fameux *Pâtissier français*, une des perles de la collection elzévirienne ; les gourmets auraient aimé que l'on rendit hommage au pâtissier des rois et au roi des pâtissiers, Antoine Carême, quoique ce grand monteur de pièces, écrivain à ses heures, pût être revendiqué par la confiserie.

Avec *les Bouchers*, il semble que nous passons du vaudeville au drame.

Ces tueurs de bêtes exhalent une odeur de sang que nous fait presque respirer un tableau célèbre de Decamps, *Le boucher turc*. Je me souviens aussi que dans Shakspeare un des auxiliaires du révolté Jack Cade est félicité de s'être conduit à la bataille comme dans son abattoir. Quoiqu'il reproduise d'assez féroces estampes, M. Sébillot ne peint pas les bouchers sous des couleurs aussi rouges ; il nous instruit et nous amuse avec l'odyssée du bœuf gras et veut nous laisser sous l'impression de la délicieuse complainte de saint Nicolas et des trois petits enfants. C'est égal, il ne faut pas trop fréquenter les bouchers : on risquerait de devenir végétarien.

O. DE G.

••

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LES ÉCOLES A BREST AVANT 1789, par le docteur A. Corre. Quimper, imprimerie Cotonnec, 1895.

En une brochure très documentée, M. le docteur Corre prouve que les moyens d'instruction ne manquaient pas à Brest, à la veille de la Révolution : les frères de Saint-Yon instruisaient les petits garçons, les dames de l'*Union chrétienne* les petites filles. Il y avait des maîtres de spécialités assez nombreux. Une tentative d'établissement d'école mixte, pour les deux sexes, est même relevée par l'érudit écrivain qui rend pleine justice à l'enseignement religieux d'autrefois.

O. DE G.

••

SAUVÉE !... par A. Schalck de la Faverie. — Paris, Paul Ollendorff, éditeur, 1895.

Je ne puis revendiquer M. A. Schalck de la Faverie pour la Bretagne — quoiqu'il soit membre de la *Pomme* et qu'il ait témoigné, en sa qualité de juge des concours littéraires de cette société armorico-normande, la sym-

pathie la plus éclairée à nos compatriotes — mais nous ne sommes pas à ce point particularistes, à la *Revue de Bretagne*, que nous néglignons de recommander à nos lecteurs les œuvres remarquables d'un de nos voisins.

Des nouvelles, des croquis de voyage réunis sous ce simple titre « Pages italiennes », une étude sur le grand musicien lorientais Victor Massé, un roman très pénétrant « Incompatibles » ont fait connaître au public le nom de M. Schalck de la Faverie ; nous pourrions ajouter à ce bagage déjà respectable de nombreux articles de critique d'art, de littérature, de théâtre, pleins de finesse originale et d'une science érudite souvent, modeste toujours.

Le dernier volume de M. Schalck de la Faverie offre, si je ne me trompe, l'essence et comme la fleur de son esprit. Malgré son titre un peu mélodramatique, ne demandez pas à *Sauvée !...* la première et la plus importante nouvelle du volume, les effets violents, chers à M. Dennery. C'est l'histoire, sobrement contée, d'un médecin qu'un cruel hasard appelle au chevet de son épouse coupable, pendant une épidémie de choléra et qui est encore condamné, plus tard à assister à ses derniers moments le complice de l'adultère. Il y a, dans le dessin des personnages et dans la tenue du récit, quelque chose de nerveux et de vibrant qui fait songer à Guy de Maupassant. Mais l'auteur de *Sauvée !...* douloureusement attendri par le mal ou le péché d'amour, n'a que de lointains rapports avec l'ironiste implacable qu'était l'auteur d'*Une Vie*.

Le même sceau de fatalité amoureuse pèse sur *La découverte d'un archéologue*, où l'on voit que le plus savant des hommes peut être le plus ignorant des maris, sur *Jalousie, Un criminel*, tragiques aventures mondaines, sur cette *Miss Lillie*, à laquelle une vision de l'île de Wight prête son charme tout britannique. Nous retrouverions M. Schalck de la Faverie plus gai dans *Un rallié*, plus romanesque dans *Fleur des neiges*, plus galant dans *Sentimentalités*, partout il nous apparaîtrait comme un penseur subtil et un écrivain délicat.

O. DE G.

..

CRATIMENT, par Alphonse Poirier (Maxime Juillet). — Paris, V. Retaux et fils, libraires-éditeur, S.-D.

M. Alphonse Poirier n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Nantais d'origine, il a longtemps collaboré à *l'Espérance du peuple*, il est aujourd'hui rédacteur en chef de *l'Anjou*. Il est très justement estimé dans la presse pour la sincérité de ses convictions et la courtoisie de ses polémiques.

Mais il y a, dans M. Alphonse Poirier, autre chose qu'un journaliste. La littérature est, pour notre confrère, un refuge ou un délassement, et, s'il l'aime tendrement, il est payé de retour.

On a trouvé, dans son roman d'*Aveu suprême* (jadis apprécié dans cette *Revue* par M. D. Caillé), du sentiment, de la finesse, des qualités qui l'apparentent à Dickens et à Daudet. Il cultive avec succès la haute poésie, comme en fait foi son recueil *Aimer et croire*. Il s'est essayé, à plusieurs reprises, dans le genre si français de la nouvelle, cette synthèse de roman traitée avec une désespérante perfection par les Nodier et les Maupassant ; il y revient avec son dernier livre.

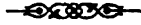
Châtiment, qui donne son titre à tout le volume, est l'histoire d'un fils puni de son ingratitude, par un juste retour des choses d'ici-bas. A ce récit amer nous préférons *Un héros malgré lui* ; Gélinaud, marchand de nouveautés et conseiller municipal de Romans-sur-Vire, est décoré pour avoir fait un sauvetage presque inconscient dans un incendie, et nous montre, en imitant le capitaine Fronsac, la « vieille culotte de peau », que la bravoure est contagieuse comme la peur. Il y a d'excellents traits d'observation comique dans ces pages, et la bonhomie qui en fait le charme est relevée par un style très soigné.

Nous retournons au drame cruel et social avec *Bas-Breton* ; *A la recherche de l'original*, nous ramène à la comédie. Nos préférences définitives iraient à *Fiacrine*, la vieille marchande de gâteaux que nous avons dû rencontrer sur les promenades d'Angers où de Nantes ; comment lui cache-t-on la mort de sa fille ? Vous le saurez en lisant l'histoire et l'émotion vous gagnera. Cette *Fiacrine* est une humble, oubliée par Coppée ; elle nous fait connaître l'esprit de M. de Poirier, et deviner son cœur.

O. DE GOURCUFF.



LE GÉNIE BRETON



La conférence que M. Ferdinand Brunetière, de l'Académie française, a faite avec tant de succès à Nantes, le 8 juin dernier, sur le *Génie breton*, vient de paraître à la librairie Hachette, enrichie de nombreuses notes, dont celle-ci que nous relevons au bas de la première page :

« Si cette *Conférence* n'avait été destinée qu'aux seuls Bretons, ils savent à quelle occasion, dans quelle intention je l'ai faite : et je n'aurais pas besoin de le leur apprendre. Mais comme je serais heureux — et les Breton aussi, je l'espère, — qu'elle fût lue par le plus grand nombre possible de lecteurs, il est donc bon d'avertir que l'on m'a demandé et que j'ai accepté de le faire au profit d'un *Panthéon Breton*, que M. Léon Séché, l'habile directeur de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, a eu la généreuse idée de vouloir élever aux gloires de la Bretagne. C'est ce que nous appellerons de la bonne « décentralisation. » Le mot est lourd et laid, comme je le dis plus loin, et la chose pourrait devenir aisément dangereuse. Mais, pour peu qu'on le veuille vraiment, il y a toujours moyen de s'entendre et si l'on nous accorde que Châteaubriand ou Lamennais, né à Saint-Malo, n'en appartiennent pas moins d'abord à la France, personne assurément ne trouvera mauvais qu'on les honore en Bretagne d'une affection plus étroite, plus jalouse et plus particulière ? Leur province a le droit d'être fière de les avoir donnés à la France.

« Souhaitons donc à M. Léon Séché, et au Comité qu'il a formé, de réussir dans leur entreprise. Leur succès leur suscitera, sans doute, plus d'un imitateur. Et l'agitation qui en résultera vraiment féconde, puisque ce qu'elle encouragera, d'une extrémité de la France à l'autre, ce sera bien moins un réveil des anciennes émulations ou rivalités provinciales qu'un sentiment plus vif des nécessités sécu-

lares qui les ont obligées de concourir l'une après l'autre à fonder l'unité de la patrie commune. »

On ne saurait mieux dire ni mieux exprimer la pensée qui a inspiré à M. Léon Séché l'œuvre patriotique qu'il poursuit avec son entrain ordinaire. Ce n'est pas en Bretagne qu'on trouvera jamais des séparatistes, puisque la plupart des héros bretons s'illustrèrent au service de la France.

La conférence M. Brunetière forme un petit volume in-12 de 52 pages et se vend 0 fr. 50, au profit de l'œuvre du *Panthéon Breton*. Nous ne saurions trop encourager nos lecteurs à se la procurer. Ils la trouveront dans toutes les gares de chemin de fer



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

ÉTUDES HISTORIQUES

LA BRETAGNE SOUS LOUIS XVI

(1774-1788)

CHAPITRE PREMIER

LA LUNE DE MIEL

I

La Bretagne sortait à peine de la crise violente qui pendant quatre années l'avait agitée (1764-68), son parlement venait à peine d'être rétabli (1769), que déjà menaçaient de nouveaux orages. Sa querelle particulière avec son gouverneur tendait à devenir un épisode de la grande lutte entre la royauté et les corps judiciaires, le duc d'Aiguillon était traduit au Parlement de Paris et son honneur entaché par arrêt, (1770). Les agents du pouvoir exécutif se sentaient menacés, Choiseul, très disposé à se donner des airs de protecteur de la magistrature, venait d'être congédié le 24 décembre 1770, le 23 janvier 1771 un tribunal nouveau remplaçait le Parlement de Paris exilé presque en entier, les édits du 13 avril en modifiant sa juridiction tentaient à affaiblir ce grand corps si redoutable, d'Aiguillon devenait secrétaire d'Etat des affaires étrangères, le Parlement de Bretagne était mutilé lui aussi. La session de 1772, que l'on avait fixée à Morlaix, pour éviter les manifestations populaires et pour enlever, en les fixant hors de son diocèse, la

présidence des Etats à l'évêque de Rennes, Bareau de Girac, ami de Choiseul, ennemi de d'Aiguillon qu'il avait joué en 1768-69, cette session avait été fort orageuse : M. Dupuy, notre savant historien, en a naguère fait le récit dans les mémoires de la société académique de Brest. Je ne veux pas y revenir, je me borne simplement à relever les noms des principaux chefs de l'opposition. On y retrouvera les meneurs de la campagne contre le duc d'Aiguillon, déjà bien connus par les travaux récents dont ils ont été l'objet. Le point central autour duquel s'étaient groupées les résistances avait été le rappel du parlement et les nouveaux impôts. Quand les commissaires royaux avaient demandé que les Etats votassent le fonds du Parlement, la noblesse s'était écriée que les Etats n'ayant point été consultés sur les changements opérés dans la magistrature, ces changements étaient nuls, qu'ainsi il n'y avait plus de Parlement et qu'elle refusait les fonds (séance du 16 décembre 1772), puis, comme les autres ordres ne voulaient point laisser inscrire cet avis sur le registre de la tenue, MM. de Penhoadic et Denis s'étaient rendus en son nom avec trois autres gentilshommes chez deux notaires de la ville, les avaient fait entrer à l'assemblée où ils avaient rédigé la protestation de la noblesse et les avaient ensuite conduits chez le contrôleur des actes afin de donner à cette démonstration toute l'authenticité désirable. Puis le 26, elle avait nommé une commission de douze membres pour rédiger un mémoire justificatif de sa conduite et protester contre les nouveaux impôts. Il y avait là de Montmuran, du Sel, de la Morandaye, de Boisfoucault, de la Moussaye, de la Voltais, Berthou de la Violaye, de Tréfalgan, Euzenou de Kersalaun, de Guerry, du Plessis du Tiercent et le chevalier de Kersauson, et le 18 janvier 1773, M. de Kersalaun avait fait lecture du mémoire, portes closes, à voix basse. Deux gentilshommes seulement, M. de Kerguenech, officier garde-côtes, déjà très compromis par l'ardeur de son zèle royaliste au temps du duc d'Aiguillon, et M. Geslin de la Villeneuve, officier de milice, avaient refusé de le signer, tant la noblesse avait reconquis, en présence des empiétements multipliés du pouvoir, cette cohésion que l'habileté de d'Aiguillon avait un moment failli lui faire perdre. Il y avait bien, il est vrai, de légères divergences, MM. de Guer-

ry et de la Bennerès étaient alors comme en 1768 disposés à faire des concessions sur le chapitre des impôts pour obtenir justice sur l'article du Parlement. M. de Montmuran au contraire s'était montré là comme autrefois plus patriote, moins préoccupé des intérêts d'une coterie familiale que de ceux des contribuables, plus ardent en même temps et peut-être moins habile. Le gouvernement était irrité. Il avait annulé l'élection de MM. de Vauferrier (accusé d'avoir porté tout écrit et lu à l'assemblée l'avis relatif à la capitation), de Coué et du Romain comme membres de la commission intermédiaire ; MM. Bernard de Kergré, du Sel, et de Penhoadic devaient subir le même sort si les suffrages s'étaient portés sur eux. On violait toutes les libertés, tous les droits des Etats, mais on voulait faire peur. « En ne souffrant pas, écrivait le commandant en chef, duc de Fitz-James, qu'ils soient placés dans les commissions, on les punit par les profits qu'ils trouveraient dans ces plans, et par la considération qu'ils y acquerroient. Ces places sont l'ambition de la noblesse, c'est pour les obtenir qu'un gentilhomme cherche à montrer dans les Etats la plus forte opposition¹. » C'est le 10 mars 1773 qu'avait été rendu l'arrêt du conseil qui annulait ces nominations. Le 14 janvier 1774, M. de la Chalotais toujours exilé à Saintes, mais fuyant une ville où venait de mourir six jours auparavant sa fille M^{me} de Boissard, était arrivé par des chemins de traverse à sa campagne de Vern près Rennes, accompagné de son fils le chevalier et de son neveu M. de Noyan. Le duc d'Aiguillon qui, par habileté autant que par sentiment, était l'ennemi des rigueurs inutiles, eût désiré qu'on laissât en paix le vieux procureur général, mais M. de la Vrillière dont l'esprit étroit ne comprenait pas tous ces ménagements et qui lui avait déjà fait tant de tort par sa manière brutale de supprimer les résistances, donna l'ordre de le conduire à Loches, et malgré ses réclamations fondées sur son état de santé, force fut à la Chalotais d'obéir. L'effervescence ne diminua pas, comme bien on pense. L'évêque de Dol lui-même, M. de Hercé, très royaliste cependant et nul-

¹ On trouvera sur cette tenue les plus curieux renseignements aux archives nationales, série H, liasses 382, 383, 384.

lement favorable au parti patriote, s'était exprimé avec fermeté devant le roi et le dauphin en s'acquittant de sa députation en cour, il s'était plaint de l'énormité des impôts, il avait montré la Bretagne près de succomber au désespoir, se jetant aux pieds du monarque. L'orage grondait de toutes parts.

Enfin Louis XV mourut le 10 mai 1774, et rien n'est curieux comme de suivre dans la correspondance des magistrats exilés dans leurs terres avec leurs amis les alternatives d'espoir et de crainte que font naître les divers actes du nouveau règne. D'abord on se méfie. « Les prétendues réformes considérables qui doivent avoir été faites à Versailles ne sont rien moins que réelles, écrit-on, à ce qu'on assure ; ce sont de pures nouvelles de café ; le fait vérifié, on n'a pas trouvé un chat de réformé » (26 mai) et le 31. « On ne peut compter sur tout ce qui se dit, tant on dit de choses et tant il y a de gens qui ont la fureur de parler, on veut enthousiasmer la nation afin de ranimer le crédit mort, le temps nous éclaircira¹. » Le choix de M. de Maurepas comme premier ministre n'est guère fait pour inspirer confiance aux Bretons ; on juge naturellement que ce Phélypeaux ne sera pas hostile à son parent la Vrillière ni au neveu de celui-ci, d'Aiguillon. Cependant le 2 juin, après s'être fait longtemps tirer l'oreille, le duc d'Aiguillon se démet de ses places.

« Voici, écrit triomphalement M. de Bégasson, un événement qui vaut bien la peine que nous nous congratulions : c'est la disgrâce de l'ennemi de notre province. Si l'on était aussi vindicatif que lui, il ne resterait qu'à désirer que la loi du talion eût son effet et

¹ Je dois communication de la correspondance dont j'ai tiré ces extraits et ceux qui suivent jusqu'à la clôture de la session en 1775 à l'obligeance de M. Alain du Cleuziou, ces lettres sont adressées au président de Kerouartz ; malheureusement la plupart ne sont pas signées. Quelques-unes émanent de M. de Bégasson de la Lardais, du conseiller de Korgariou. On y voit que le goût de la vie rurale n'était pas très vif chez ces magistrats. « J'ai la perspective, écrivait M. de la Bourdonnaye, de ne pas passer mon hiver à la campagne et je t'avoue que j'en ressens une joie singulière. En attendant votre entière liberté, faites en sorte d'en avoir de passagères pour Morlaix. Il faut à ma nièce (de Kerouartz) de la dissipation. Les hommes en prennent par les exercices de détail de la campagne, la chasse, la pêche ; autre chose pour les femmes, il en faut d'un autre genre. »

qu'il éprouvât tout le mal qu'il a fait souffrir aux autres. Contentons-nous de le savoir hors d'état de nuire. *Requiescat in pace.* Voilà un règne qui commence d'une façon à surprendre pour un monarque de 20 ans. »

De bonnes nouvelles se succèdent : c'est en août la permission donnée à la Chalotais de rentrer en Bretagne, la disgrâce du chancelier Maupeou, l'ennemi des parlements, le remplacement de Terray par Turgot, dont on vante beaucoup le patriotisme, la nomination au ministère de la marine de M. de Sartine, qu'on aurait mieux aimé ministre de Bretagne ; puis la disgrâce du duc de Fitz-James, qui en 1771 avait succédé comme commandant en chef en Bretagne au duc de Duras. « On vient de lui ôter la correspondance, il ne contre-signera plus : ainsi nous en voilà défaits... Il n'a pas tenu à lui qu'on ne nous mit tous au cachot. Il allait prônant partout que nous étions des cerveaux brûlés qu'il fallait punir avec sévérité. » Ce fut M. des Grées du Lou, ancien président de la noblesse aux Etats de 1772, et député en cour avec M. de Hercé qui seul, malgré le refus de ses collègues de se joindre à lui, osa attaquer le commandant et par son zèle actif, éclairé, hardi, réussit à détruire les funestes impressions qu'il cherchait à semer dans les esprits. Pour tenir la session, on lui substitua le bon duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne où il n'avait paru qu'une fois, en 1746, grâce à la politique constante du ministère d'empêcher les grands personnages de prendre pied dans la province dont ils étaient les chefs honoraires. On connaissait la douceur de son caractère, on savait son gendre, le duc de Chartres, très porté pour les parlements en faveur desquels il s'était hautement montré. Pour la partie contentieuse, le roi lui adjoignait M. de Fourqueux, conseiller d'Etat respectable par sa douceur, sa modestie et sa vertu. La session serait donc assez calme.

Mais rétablirait-on les Parlements ? Dès le mois de juin on parlait de négociations entamées pour leur rappel, mais il y avait bien des difficultés. « L'abolition de la vénalité des charges, écrivait M. de Bégasson, a toujours été le vœu de la nation. Louis XVI voudra-t-il la rétablir ? Je ne le crois pas. L'on ne voudra pas non plus remettre sur le pavé ceux qui se sont sacrifiés pour le gou-

vernement. Si l'on remet en place tout ou partie des anciens, comme on fit en Bretagne (en 1769), on y conservera les nouveaux, on voudra assimiler les offices ; pour y parvenir il faut liquider les anciens. » « Les raisons que vous donnez, écrivait un autre le 5 juillet, pour préférer la vénalité des charges à la non-vénalité sont précisément celles qui font adopter la dernière, puisque c'est l'autorité seule qui en règlera les dispositions et que l'autorité veut toujours pouvoir tout. »

« Vous attendez les Etats pour notre liberté, écrit-on encore le 30 juillet, je ne crois pas qu'il y ait aucune relation de l'une à l'autre : les Etats n'y feront sûrement rien, de tristes réclamations qui d'ordinaire reculent les demandes plutôt que de les accélérer. » En attendant, on travaillait fortement l'opinion, qui en avait bien besoin, car, comme l'écrivait M. de la Bourdonnaye le 6 septembre « comment concilier le zèle d'aujourd'hui avec le peu d'intérêt qu'on nous témoigna lors de notre dispersion en 1771. En sortant du palais, nous vîmes bien du monde attroupé sur la place, et sur la figure de chacun un air de curiosité, mais rien de plus. » C'est que le public, qui s'était passionné en 1765 en faveur de magistrats frappés pour avoir soutenu la résistance des Etats contre les impôts nouveaux, n'avait en réalité nulle sympathie pour la corporation judiciaire très hautaine et très peu progressiste qu'était le parlement ; Voltaire lui avait porté de rudes coups, et les réformes dont Maupeou avait accompagné son coup d'autorité avaient pour but l'organisation d'un ordre de choses bien supérieur. Mais les hommes lui avaient manqué, il était à cette époque impossible d'improviser un corps entier de magistrature. Beaumarchais avait ridiculisé les nouveaux juges, le gouvernement semblait les abandonner. Les avocats avaient d'un commun accord déserté le palais. Le peuple vexait le président de S. Luc de toutes manières. « On a affiché à sa porte des placards de toute espèce, on pousse l'attention jusqu'à lui faire des présents qui l'empoisonneront... On a affiché à la porte Saint-Michel : « Carrosse, mortier, livrée à vendre ! Il faut s'adresser à Saint-Luc. » On ne perdait pas une occasion de les tourner en dérision. On racontait qu'un revendeur, nommé la Brie, ayant vendu des meubles à l'avo-

cat général Berthou et n'ayant pu obtenir son argent, voire même s'étant vu menacer de la prison s'il ne cessait ses importunités, avait eu l'imprudence de confier ses chagrins à son perroquet et que cet animal sensible au chagrin de son maître s'était habitué à répéter à toute occasion : « chien de Berthou, diable de Berthou, f... Berthou. » On ajoutait que plainte ayant été portée au juge de police, celui-ci avait mis la Brie hors d'accusation, mais avait rendu contre le perroquet une sentence de bannissement à vie... dans l'arrière boutique.

Tant d'efforts furent récompensés : le 12 novembre, le Parlement de Paris était rappelé : le 16 décembre, les magistrats bretons remontaient sur leurs sièges. « L'autorité fondée sur les lois, disait le préambule de l'édit de rappel, et les formes sagement établies, dirigée par la justice et la raison, peut seule procurer à nos sujets le bonheur. L'état actuel de la Bretagne exige peut-être plus que toute autre province que cette autorité y soit affermie. Les troubles qui l'agitent depuis trop longtemps ne sont point apaisés ; cette province si fidèle est encore en proie à des divisions intestines. » En même temps, le 10 septembre 1774, le gouvernement retirait les défenses qu'il avait faites aux trois gentilshommes dont j'ai parlé de prendre part aux travaux de la commission intermédiaire. La session pouvait commencer.

II

Elle s'ouvrit à Rennes le 20 décembre, sous la présidence de M. Bareau de Girac, évêque de Rennes, assisté de MM. de Sérent, baron de Malestroit (remplacé un moment pendant la tenue par M. de Bégasson de la Lardais) et de M. Léon de Tréverret, jadis sénéchal de Quimper et dont le zèle royaliste aux Etats de 1772 promettait un sénéchal de Rennes et un président du tiers fort agréable au pouvoir. La première séance fut remplie par un discours très court, très noble, très honnête et très bien prononcé de M. de Sérent, un discours plus long de M. de Penthièvre, une très bonne allocution de M. de Robien, où il ne manqua pas

de placer dans l'éloge du roi le rappel des magistrats écartés de leurs fonctions par des causes que l'amour de la paix et le respect pour la mémoire du feu roi doivent faire laisser dans l'oubli : enfin le premier président d'Amilly lut tout bas un discours que ses voisins entendirent à peine. Dès le lendemain on se mit sérieusement à l'œuvre, et les affaires ne tardèrent pas à aller bon train.

La session fut peu agréable pour M. de Hercé. La noblesse avait du mal à lui pardonner le refus qu'il avait fait de s'associer à la campagne dirigée par M. des Grées contre le duc de Fitz-James. Lorsqu'il chanta la messe du Saint-Esprit, elle témoigna un peu qu'elle eût mieux aimé la messe d'un autre. Un jour, il se trompa et par un lapsus, voulant parler du commandant, il dit Fitz-James pour Penthièvre ; d'où huée éclatante et unanime à l'encontre de ce malencontreux témoignage de sympathie posthume. Une autre fois, l'Eglise eut peine à faire modifier la forme dans laquelle la noblesse avait voté des remerciements à M. des Grées et qui se trouvait assez blessante pour lui. En revanche M. de Girac triomphait. Ses sympathies parlementaires bien connues faisaient considérer qu'il fallait le féliciter du rappel des magistrats. Le jour de l'ouverture le peuple n'avait cessé de crier depuis l'évêché jusqu'aux Cordeliers : « Vive M. l'évêque de Rennes ! » Après le vote des remerciements à M. des Grées, quelques gentilshommes proposèrent d'en voter également à M. de Girac : le projet adopté, M. de Girac ne l'énonce pas, mais remercie ; la noblesse par acclamation le somme d'énoncer : avec une modestie affectée, il refuse ; alors l'évêque de Saint-Malo énonce à sa place, au milieu des applaudissements, la délibération des Etats. A chaque instant notre correspondant parle de ses discours infiniment honnêtes, justement et fortement applaudis. Sa popularité lui fut très utile pour conjurer les suites d'un incident qui avait failli dès le début compromettre la paix.

Le 22 décembre, M. de la Chalotais avait fait son entrée aux Etats, et avait prononcé pour remercier de l'intérêt qu'on avait pris à ses affaires un discours fort applaudi. Mais le duc de Penthièvre y avait remarqué certaines expressions qui lui avaient

semblé de nature à déplaire en haut lieu, celles de *persécutions*, de *droit de la nation*, etc., et il en avait demandé à M. de la Chalotais le changement en celles de *traverses*, de *prérogatives*, etc. L'ancien procureur général s'y était volontiers prêté, mais lorsque le 26, on lut à l'assemblée le procès-verbal de celle du 22, certains membres s'aperçurent des changements, et demandèrent que le discours fut inséré tel qu'il avait été prononcé. M. de Girac ne pouvait dire la vérité, c'eût été découvrir le duc de Penthièvre, il affirma que c'était M. de la Chalotais qui avait redemandé lui-même son discours ; mais la famille eut beau confirmer son dire, beaucoup tinrent bon, et la séance tout entière se passa en discussions sur ce petit objet. La séance du 27 sembla d'abord devoir tourner de même. Nombre de membres avaient déjà fort inutilement dépensé leur éloquence. M. de Girac se lève, il parle « avec une âme, une force à laquelle il eût été difficile de résister, » il fait sentir « que cette petite, très petite affaire peut avoir de grandes suites à l'ouverture d'une tenue, au commencement d'un règne, il a plaidé la cause des six magistrats qui ont consenti et même désiré le changement, il n'oublie pas les inductions que leurs ennemis tireront d'un rappel dont les premiers effets seraient de suspendre l'activité du travail des Etats, etc. ; il parle enfin de lui-même, de son attachement aux droits de la province avec un ton et des expressions de nature à faire impression. Aussitôt, pour tout concilier, un gentilhomme propose de ne pas reproduire le discours, mais d'en donner le sens sous forme de récit. L'avis passe dans la noblesse par 230 voix contre 43. Avant que M. de Girac eut parlé, tous étaient d'un avis contraire. On y attachait une telle importance qu'il a dû être flatté de son succès. »

La session se continua dans le calme, les Etats saisissant toutes les occasions d'être désagréables aux anciens pouvoirs. C'est ainsi que la noblesse et le tiers refusèrent de voter les fonds pour les fourrages du commandant, qui était toujours M. de Fitz-James, alléguant que le duc de Penthièvre était à la fois gouverneur et commandant. « On s'est battu sans humeur pendant une heure et demie sur cette bagatelle. On a proposé tout haut de lui servir son fourrage en nature. C'est une des meilleures chasses que j'ai vues

aux Etats depuis longtemps. Une scène aussi longue et aussi éclatante a prouvé combien on redoutait de le voir revenir en Bretagne. » Mais sur les affaires importantes, tout allait placidement. « Il est beaucoup moins facile dans cette tenue que dans les précédentes de prévoir l'issue des affaires importantes. M. de Penthièvre a le désir de plaire, de faire le bien et de remplir ses instructions. Les Etats ont le désir de lui plaire et au gouvernement, mais ne veulent pas faire de sacrifices. Personne dans l'ordre de la noblesse ne cherche à s'arroger cette influence et cette prépondérance ci-devant concentrée dans un petit nombre d'orateurs. Le désir de la paix, la fatigue et l'ennui des douze dernières années, et l'honnêteté reconnue du président de l'Église maintiennent l'union entre les ordres, et en écartent les défiances, les soupçons et peut-être jusqu'aux préventions réciproques qui ont régné si longtemps. On veut le bien, mais la province est écrasée; on cherche des moyens, on n'en trouve pas. » On remarquait avec plaisir que « les réponses du roi au sujet du don gratuit étaient d'un style différent de celles du dernier règne, plus longues et plus honnêtes, elles exhortent toutes à la tranquillité, l'union et la paix : le roi nous a promis son portrait et celui de la reine. »

La seule difficulté un peu sérieuse eut lieu à propos des fonds que l'on demandait pour les dépôts de mendicité et pour les milices garde-côtes. On avait d'abord demandé aux commissaires de retirer la demande de ces deux objets, et sur leur réponse honnête, mais négative, la noblesse et le tiers refusèrent les deux sommes demandées, pendant que l'Église émettait un tardé à délibérer. Le motif du refus pour les dépôts de mendicité était leur inutilité et la manière détestable avec laquelle les pauvres y étaient détenus; l'Église était d'avis de faire un fonds pour établir des ateliers afin d'occuper les pauvres à leur sortie du dépôt.

L'affaire de la garde-côtes était plus compliquée. Le motif apparent du refus était la multitude d'exemptions qu'elle procurait assez inutilement à des gens de toute espèce, à la charge du peuple. Le motif réel était que l'organisation présente de la garde-côtes était due au duc d'Aiguillon, dont les Etats critiquaient avec une puerilité systématique toutes les réformes bonnes ou mauvaises,

et que nombre d'officiers de ce corps, M. de Kerguenech entre autres, avaient figuré parmi ses plus fidèles partisans. Le 29, le duc de Penthièvre demande qu'à sa considération, à titre de gentilhomme et d'ami de la province, on veuille bien lui accorder ses demandes, le tiers y consent, la noblesse unanime la veille est partagée, on veut proposer des avis mitoyens, l'opposition ne le permet, pas, et par 134 voix contre 105, la demande pour la garde-côtes est rejetée. L'Église se trouve alors dans le plus grand embarras, ne voulant adopter ni l'avis du tiers ni celui de la noblesse. A 6 heures du soir elle envoie avis tendant à faire des démarches pour démontrer les abus criants qui résultent de la formation actuelle de la garde-côtes, du choix des officiers, de leurs privilèges, des assemblées, de la levée des deniers, de leur emploi et du tort qui en résulte pour l'agriculture.

Ce n'est pas un avis au fond répond la noblesse.

« Après une longue discussion l'Église retourne aux chambres et, voulant toujours donner un tiers avis, accorde 24.000 livres par an et de faire toujours les représentations sur les abus, et donne à entendre assez clairement que le seul parti à prendre serait de la casser pour la créer de nouveau. Il paraît que cela pourrait s'obtenir du ministère. On revient au théâtre, on énonce les avis, Girac représente qu'il y en a trois, le tiers requiert l'inscription du sien par 18 voix contre 16, puis il demande le contraire par 30 contre 4. L'Église requiert l'inscription. Les refusans disent que les avis de l'Église et du tiers ne diffèrent que sur la quotité, il n'y a pas 3 avis ; on leur démontre facilement le contraire. Ils soutiennent qu'un seul ordre refusant fait loi, Girac en convient, ils veulent le forcer d'énoncer ce refus au nom des Etats, il leur représente que ce ne fut jamais l'usage, qu'il ne doit rien énoncer, il veut trois fois lever la séance, on s'y oppose, enfin à 10 heures on nomme une commission, pour rechercher les précédents. Longue, pénible et fâcheuse séance ; » concluait le correspondant de M. de Kerouartz.

Le 1^{er} février on propose de faire une députation pour demander le retrait de la défense. « Les refusans s'y opposent et disent qu'avant toutes choses il faut former le registre des séances de lundi et mardi. Difficultés sur la rédaction ; l'Église réclame la

convention de lundi de se conformer à l'usage ; les opposans veulent une énonciation du refus, le tiers ne veut pas que son avis soit enregistré, quoique ce soit un avis d'accord dans lequel il persiste. On charge la commission de la chiffrature de se retirer à la chambre de l'Église et d'y former un projet de rédaction. Ce projet formé, on en donne lecture, et là renaissent toutes les difficultés. Après une discussion de quelques heures, la question est réduite à savoir si l'on adoptera la rédaction proposée. Le tiers ne peut s'accorder sur le théâtre, se retire dans sa chambre pour délibérer ; après des débats très longs et très vifs, il adopte la rédaction et revient au théâtre, mais désire que son avis sur le fond ne soit pas inscrit. L'Église demande l'inscription du sien qui lui est enfin accordée. Toutes les difficultés suscitées et fomentées en dessous par un parti connu prolongent la séance jusqu'à 5 heures du soir sans qu'on y ait fait autre chose que former et signer le registre. Les 83 et leurs adhérents étaient triomphants du succès de leurs menées pour faire échouer la tenue et barrer le président de l'Église. Ils font agir pour parvenir à leur but beaucoup de gens qui ignorent et la main qui les guide et le terme où on les conduit. »

Le 2, M. de Sérent propose à la noblesse de faire de leurs propres deniers le fonds pour la garde-côtes et offre pour sa contribution sa gratification. Il donne pour motif l'espérance presque certaine de rendre ainsi efficaces les représentations sur les abus criants de la garde-côtes ; mais on lui fait observer qu'il est inconséquent de faire un fonds pour l'entretien d'un corps que l'on démontre inutile et nuisible. Faut de pouvoir s'entendre on s'en tint à charger M. de Hercé au nom de sa commission de rédiger un mémoire qui fut lu le 14, et trouvé excellent, sur l'inutilité de la garde-côtes et les abus criants qu'entraînait son organisation actuelle ; ce fut tout.

Le tiers se fit bien un peu tirer l'oreille à propos de la capitation. Il prétendait que la répartition lui était préjudiciable, qu'il payait plus que sa part, et il ne voulait pas délibérer sur le fond avant d'être certain que la noblesse se chargerait d'une part plus considérable que par le passé. Là encore M. de Girac intervint, il parla avec force, douceur et honnêteté, il fit remarquer que, si l'on re-

tardait le vote de la capitation, le roi se prêterait moins volontiers aux diminutions que les Etats sollicitaient sur ce point. Aussi, le tiers, après avoir rédigé d'abord son avis d'une façon un peu entortillée, finit le 10 janvier par se rallier à l'avis des deux autres ordres, et la capitation fut unanimement accordée.

Diverses propositions avaient été mises en avant. Pour combler le déficit qui s'élevait à 850.000 livres on avait proposé d'affermir les devoirs (impôt sur les boissons) pour une durée plus longue, trois ou même six ans. Les fermiers, ayant devant eux un plus long bail, se prèteraient, espérait-on, à des conditions plus avantageuses. Mais les Etats craignaient que cela ne permit aux fermiers de s'emparer du commerce des vins, et surtout qu'on ne les convoquât plus tous les deux ans, mais seulement à l'expiration de chaque bail. Aussi la majorité s'opposa-t-elle à toute discussion, et le projet fut rejeté par acclamation unanime. Le duc de Penthièvre aurait désiré une réponse écrite, il insista quelque temps pour l'obtenir, et voyant ses efforts inutiles, finit par retirer sa proposition.

On se préoccupait également, à l'instigation du nouveau contrôleur général Turgot, de supprimer la corvée. Mais il fallait trouver les fonds : le 7 février 1775, la commission des finances proposa aux Etats de ne plus affermer les devoirs, mais de les administrer en régie ; les Etats profiteraient ainsi des bénéfices que réalisaient les fermiers. De plus, en ce cas, on était sûr que la partie ordonnative en matière de grands chemins, que l'on avait enlevée à la province en 1725, lui serait rendue et que l'intendant n'en serait plus chargé. Le 14 février, l'évêque de Léon lut un rapport très bien fait qui présentait avec la plus grande clarté les raisons pour et contre la régie, et la discussion s'étant ouverte là-dessus, le tiers et une partie considérable de la noblesse votèrent l'ajournement de cette réforme, mais nonobstant on envoya une députation pour demander la partie ordonnative des grands chemins, d'ailleurs sans aucun succès.

La session tirait à sa fin, le 17 février on nomma les députés en cour, l'évêque de Saint-Malo, de Sérent, M. Gellée de Prémion et le 20 après avoir voté des remerciements au roi pour la levée des

dernières mesures de rigueurs à l'égard de MM. de la Chalotais et demandé pour eux des indemnités pour toutes leurs traverses, après avoir voté d'autres remerciements au duc de Penthièvre, l'assemblée se sépara sur un discours du duc qui annonça la levée des défenses faites aux États de s'occuper de l'administration de la justice, une remise de 300. 000 livres à l'effet d'atténuer d'autant le déficit, et qui exprima tout le regret qu'il éprouvait de voir arriver le jour de la clôture, et sur une réponse du procureur syndic de Robien. Rarement on avait vu une session aussi calme.

CH. DE CALAN.

(A suivre.)



LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE¹).

LANDAL (COMTÉ)

« Parmi des ravins et des collines dont les rampes s'entrelacent en se voilant de bois touffus, sur le bord de longs étangs profondément encaissés, dont les replis enveloppent, comme un gigantesque fossé, la vieille forteresse en ruines, Landal² élève encore des tronçons de ses tours tapissées de lierre épais. De nombreuses traces d'incendie témoignent que le corps de logis principal, qui reliait entre elles les deux grandes tours croulantes, a été détruit par le feu. Auprès de ces ruines a été construit, il y a peu d'années, un manoir flanqué de quatre tours à toits coniques et percé de fenêtres et de lucarnes gothiques dans le goût du XV^e siècle.

C'est aussi la date qu'on pourrait assigner à ce qui subsiste de l'ancien château³. »

Il faut remonter, dans nos annales bretonnes, au commencement du XII^e siècle pour rencontrer les premières données historiques concernant le château de Landal.

Il appartenait à cette époque à Hamon de Montsorel dont le fils Gilduin fonda, en 1137, l'abbaye cistercienne de N.-D. de la Vieuville en la paroisse d'Epiniac, mais à petite distance de Landal. Ce Gilduin de Montsorel laissa de sa femme Adelise un fils aîné, Jean de Montsorel, qui devint à son tour seigneur de Landal (1171).

Guillaume de Montsorel, fils du précédent, lui succéda à Landal

¹ Voir la livraison de juillet 1895.

² Commune de Broualan (démembrement de la Boussac) canton de Pleine-Fougères, arrondissement de Saint-Malo.

³ *Bretagne contemporaine*, Ille-et-Vilaine, p. 61.

et fonda vers 1212 une chapellenie régulière, c'est-à-dire un petit prieuré, dans la chapelle de son propre château de Landal ; il en fit don aux chanoines réguliers de l'abbaye de Rillé près Fougères, qui s'engagèrent à desservir cette fondation. Ce seigneur de Landal ne laissa qu'une fille, Mahaud de Montsorel, qui épousa d'abord Raoul d'Aubigné combattant à la croisade, puis Jean Painel, noble chevalier normand, qui déclara en 1226 que la seigneurie de Landal devait fournir deux chevaliers à l'armée du duc de Bretagne¹.

Mahaud de Montsorel était veuve de Jean Painel, en 1228 ; elle laissa sa seigneurie de Landal à un fils issu de son premier mariage, Raoul d'Aubigné, sire de Landal et de Montsorel en 1247. Guillaume d'Aubigné, fils et successeur de ce dernier, épousa une femme appelée Phillipote et ne laissa qu'une fille Mahaud d'Aubigné, dame de Landal, qui épousa Olivier de Montauban, seigneur dudit lieu, vivant en 1375².

Guillaume de Montauban, fils des précédents et seigneur de Landal du chef de sa mère, épousa 1° Marguerite de Lohéac, fille du sire de Lohéac, 2° en 1411 Bonne Viscomti de Milan, cousine de la reine de France, Elisabeth de Bavière, femme de Charles VI, dont Guillaume de Montauban était chancelier. Ce seigneur mourut en 1432 et sa veuve eut en douaire la seigneurie de Landal pour laquelle elle rendit hommage, l'année suivante, à l'évêque de Dol.

Jean de Montauban, leur fils aîné, fut seigneur de Montauban et de Landal et épousa Anne de Kerenrais, dame de la Rigaudière. Il devint maréchal de Bretagne et amiral de France et mourut en mai 1466 ; son corps fut inhumé en l'église de Notre-Dame des Carmes de Dol dont il était l'insigne bienfaiteur. Sa veuve lui survécut trente-trois ans et ne mourut qu'en avril 1499 « fort âgée et décrépite³. »

La seigneurie de Landal passa, après le décès du sire de Montauban, à sa fille Marie de Montauban, mariée en 1443 à Louis de Rohan, seigneur de Guémené † 1462, et ensuite remariée à Georges

¹ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 857.

² Du Paz, *Hist. général. de plusieurs maisons de Bretagne.*

³ *Ibidem*, 463.

de la Trémoille sire dudit lieu. Marie de Montauban mourut en mai 1477, laissant Landal à Louis de Rohan, son fils aîné.

Louis de Rohan, seigneur de Guémené, Montauban, Landal, etc., épousa en 1463 Louise de Rieux, fille du sire de Rieux ; il fit en 1488 le voyage de Jérusalem et décéda le 25 mai 1508. Son second fils Henri de Rohan reçut en partage la seigneurie de Landal, mais il n'eut point d'enfants de Marguerite du Pont, sa femme, de sorte qu'après sa mort son frère puîné Jean de Rohan devint seigneur de Landal. Ce dernier épousa d'abord Guyonne de Lorgeril décédée en 1502, puis Ysabeau de la Chapelle, fille du sire de Molac, morte en 1519 ; lui-même mourut le 19 janvier 1525 et fut inhumé en l'église de Notre-Dame de la Fosse, à Guémené.

Hélène de Rohan, fille aînée de Jean de Rohan et de Guyonne de Lorgeril, fut dame de Landal et épousa, au château de Guémené en 1513, François de Maure qui fut créé comte de Maure en 1553,

Cette dame décéda le 15 août 1541, laissant sa seigneurie de Landal à son fils Claude de Maure ; celui-ci épousa, le 6 mai 1554, Françoise de Pompadour et mourut le 25 avril 1564 ; son fils Charles, comte de Maure et sire de Landal, s'unit à Diane d'Escars et fut tué en duel, après un an et demi de mariage, le 27 janvier 1575¹.

Louise C^{esse} de Maure et dame de Landal, fille des précédents et l'une des plus riches héritières de Haute-Bretagne, épousa d'abord, en septembre 1587, Odet de Matignon, C^{te} de Thorigny, dont elle n'eut pas d'enfant, puis, le 5 août 1600, Gaspard de Rochechouart marquis de Mortemart. Celui-ci mourut à Paris le 25 juillet 1643 ; sa veuve ne lui survécut que peu de temps et décéda vers 1644.

Leur fils aîné Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart et sire de Landal, rendit aveu en 1663 pour cette dernière terre ; il épousa Diane de Grandseigne et mourut à 75 ans, le 26 décembre 1675. Ce seigneur ayant dissipé une partie de sa fortune, la châtellenie de Landal fut saisie par ses créanciers et mise en vente ; elle fut rachetée par son fils Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart, qui avait épousé Antoinette de Mesmes ; ce seigneur se

¹ Du Paz. *Hist. général. de plus. maisons de Bret.*

démit de son vivant d'une partie de ses terres y compris celle de Landal, en faveur de son fils Louis de Rochechouart, devenu ainsi duc de Mortemart, époux de Marie-Anne Colbert, fille du grand ministre d'Etat ; le père et le fils moururent la même année 1668. Anne-Marie Colbert, fit hommage au Roi pour une portion de Landal en 1690, puis vendit cette seigneurie toute entière à Joseph de France, par contrat du 30 août 1697¹.

Joseph-Olivier de France, seigneur de Bléruais et acquéreur de Landal, appartenait à une vieille famille noble tirant son origine du manoir de France en Guignen. Il épousa : 1^o le 1^{er} mai 1690, Marie du Verger, 2^o en 1724, Gillonne Le Faucheur, veuve du seigneur de la Coquerie. Ce fut lui qui obtint du roi en 1716 l'érection en comté de la châtellenie de Landal. Il mourut à Rennes le 14 avril 1748. Son fils Louis-Olivier de France, comte de Landal, se maria en janvier 1714 à Anne-Modeste Gautier de la Palissade qui lui donna plusieurs enfants ; il décéda avant son père (qui prenait le titre de baron de Landal), le 15 février 1739, âgé de 45 ans, et fut inhumé le lendemain dans l'enfeu des sires de Landal au chancel de l'église de la Bousnac.

Olivier-Joseph de France, comte de Landal, fils du précédent et né à Saint-Malo le 3 décembre 1714, épousa Marie-Geneviève Fouquer de Kersalio ; il mourut à son château de Landal, le 22 juillet 1782 et fut inhumé le lendemain dans l'église de La Bousnac ; sa veuve ne décéda que le 1^{er} février 1795, à Jersey où elle avait émigré. Il ne laissait que trois filles dont l'une Marie-Françoise-Geneviève de France avait épousé en 1780, à Saint-Sauveur de Rennes, Louis-Malo du Breil du Chalonge, seigneur de la Claye. Cette dame apporta en dot à son mari le comté de Landal, mais elle mourut dès 1784, laissant un fils unique Louis-Marie du Breil du Chalonge, comte de Landal, décédé en 1829 au château de la Chevillonaye en la Bousnac².

Quand au père de ce dernier, il convola en 1787 à de nouvelles noces avec Marie de Gaalon, émigra en 1791, fit les campagnes de

¹ Moreri, *Grand dict. hist.* — Arch. de la Loire-Inférieure et de l'Ille-et-Vilaine.

² Il avait épousé 1^o Eulalie Le Fer de la Saudre, 2^o Marie Picot de Vaulogé.

l'armée des Princes, puis passa à Jersey. Lorsqu'il revint en France il apprit que tous ses biens avaient été vendus nationalement : il recouvra seulement en partie la terre de la Vallée où il se retira et mourut¹.

Châtellenie d'ancienneté, Landal fut érigé en comté par lettres patentes données en avril 1716 par Louis XV, en faveur de Joseph-Olivier de France ; dans ces lettres la seigneurie de Landal est dite « mouvante de sa Majesté et des comtés de Combour et de Dol². »

En réalité elle ne relevait que fort peu du roi, pour quelques fiefs seulement en la paroisse de Trans, mais elle avait dans dix paroisses des fiefs relevant du sire de Combour partie en ligence et partie en juveigneurie, et dans huit autres paroisses des fiefs relevant nuement de l'évêque de Dol. Ces dix-neuf paroisses dans lesquelles le comte de Landal avait des droits étaient : Trans — La Boussac, Epiniac, Bonnemain, Cuguen, Saints, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Pleinefougère, Saint-Ouen-la-Rouairie, Combour, et Plerguer — Dol, Montdol, le Vivier, Hirel, La Fresnaye, Cherrueix, Saint-Broladre et Bager-Pican.

A cause de son fief en la paroisse du Crucifix de Dol, le sire de Landal devait assister en personne à la première entrée solennelle de l'évêque de Dol en sa ville épiscopale, et « tenir la bride de la haquenée ou cheval dudit seigneur-évêque, lorsqu'il met pied à terre, sauf à prendre et garder pour luy ladite haquenée ou cheval avec tout son harnois ».

Landal était, comme l'on voit, une importante seigneurie et il y avait, dit du Paz, « bon nombre de seigneurs et gentilshommes » qui tenaient « de belles terres, chastellenies et seigneuries, fiefs et juridictions, prochement et noblement, à foy et hommage de ceste chastellenie. » La haute justice de Landal s'exerçait au bourg de La Boussac et près de son auditoire se trouvait en un carrefour la potence en dépendant.

Le sire de Landal avait droit de lever sur ses vassaux une imposition appelée garde, parce qu'à l'origine il s'était engagé à protéger en temps de guerre ses sujets exposés au pillage. Certains de ses

¹ *Hist. généalog. de la maison du Breil*, 57.

² D'Hozier, 1^{er} *Reg. général*.

tenanciers étaient aussi obligés de conduire les prisonniers et mal-fauteurs saisis par les officiers de la juridiction. Quant aux nouveaux mariés de la paroisse de La Boussac — où se trouvait alors le château de Landal — ils étaient tenus à deux choses envers leur seigneur : d'abord le jour même de leurs noces les jeunes mariées, sortant de l'église « à l'issue de leurs épousailles, » devaient chanter une chanson de circonstance « à la passée du cimetière » entourant le temple ; — puis, le mardi de Pâques, les hommes mariés depuis un an devaient se réunir et fournir les courses ordinaires du jeu de quintaine.

Le seigneur de Landal avait droit de tenir quatre foires par an et marché tous les mercredis « en la ville de la Boussac ». Il avait aussi un droit de bouteillage aux quatre assemblées qui se faisaient à la chapelle de Notre-Dame de Broualan¹, sanctuaire très vénéré, construit, d'après la tradition, par une dame de Landal dans la paroisse de la Boussac.

Dans l'église de la Boussac, comme en la chapelle de Broualan le sire de Landal était prééminencier et fondateur : aussi y voyait-on en 1623 de nombreux blasons lui appartenant : c'était les armoiries des seigneurs de Montauban et de Rohan, puis celles des comtes de Maure et enfin l'écusson des premiers sires de Landal, les de Montsorel, qui portaient : *de gueules à quatre fusées d'argent accolées en fasce*. Tous ces blasons brillaient dans les verrières ou apparaissaient sculptés sur la muraille. Il en était de même à Broualan où l'on voyait dans la maîtresse-vitre les « portraits » d'un seigneur de Landal « revêtu d'une cotte d'armes » et de sa noble « dame revestue d'une robe semée des armes de Rohan, » agenouillés l'un et l'autre aux pieds de la très sainte Vierge, patronne du lieu². Aujourd'hui on retrouve sculptés dans la belle église de Broualan les mêmes écussons de Montsorel et de Rohan, mais les verrières n'existent plus.

Le Père du Paz nous a décrit le château de Landal au XVII^e siècle : « ce chasteau — dit-il — est fortifié de cinq belles et fortes tours et comme environ la moitié circuit de bonnes et grandes

¹ Cette chapelle a été érigée de nos jours en église paroissiale.

² Arch. d'Ille-et-Vil. fonds de Piré.

douves ; et de l'autre partie y a grand estang qui fait closture audit chasteau, de manière que sans basteaux il est impossible d'en approcher. Du temps de nos ducs il estoit de grande importance et y mettoient capitaines et grosse garnison pour la deffense de leur pays¹. »

Par ailleurs, l'acte de vente nationale de Landal en l'an VIII nous donne aussi une description de ce château qui devait avoir quelque rapport avec celui de Combour : « la forteresse composée de quatre tours aux quatre coins, l'une desquelles tours plus grosse que les autres », — probablement le donjon — était construite dans « une cour close de gros murs élevés d'environ vingt pieds avec galerie et promenoir dessus en forme de rempart et claires-voies en pierre de taille découpée, grandes et profondes douves autour avec murailles pour soutenir les terres, dans lesquelles douves il y a des retraites à sangliers, ponts-levis pour entrer dans la cour et passer dans le grand jardin, etc². »

Deux de ces anciennes tours du château de Landal ont été conservées lorsque M. du Breil de Landal le reconstruisit de nos jours ; mais il existait, en outre, cinq autres tours accolées à la muraille formant la seconde enceinte ; trois de ces tours subsistent encore, à demi écroulées. Du Paz n'a donc parlé que de cette seconde enceinte lorsqu'il a dit que Landal avait cinq tours, baignées par les étangs et les douves extérieures ; il a omis de mentionner le château principal, tout à la fois donjon et demeure du seigneur, se dressant avec ses quatre tours au milieu d'une cour fortifiée. Comme l'on voit, Landal était vraiment bien une forteresse et ceux qui l'avaient élevée n'étaient pas — comme disait Henri IV des ducs de Bretagne — de « petits compagnons. »

LOHÉAC (BARONNIE)

Le château de Lohéac³ existait dès le XI^e siècle car ses seigneurs apparaissent à cette époque. Il semble avoir remplacé un *oppidum*

¹ *Hist. gén. de plusieurs maisons de Bretagne.*

² *Arch. d'Ille-et-Vil.* t. G, 35.

³ Lohéac commune du canton de Pipriac, arrondissement de Redon.

gallo-romain construit sur le bord de la voie antique allant d'Angers à Carhaix, dont on retrouve encore des débris. Ce château occupait la plus vaste des quatre buttes artificielles avoisinant de nos jours la petite ville de Lohéac, mais surgissant à l'origine des eaux d'un lac aujourd'hui desséché ; une autre de ces mottes supportait l'église et le petit prieuré bénédictin de Saint-Sauveur ; les deux plus petites étaient des mottes féodales, signes de hautes juridictions : l'une dépendait de la baronnie, l'autre du prieuré et celle-ci conserve encore le nom d'un abbé de Redon auquel avait été donné ce petit monastère de Lohéac ; on continue de l'appeler la Motte-à-Justin.

Le plus ancien des seigneurs connus de Lohéac se nommait Hervé et vivait vers l'an 992 ; du Paz dit qu'il eut pour fils Judaël, seigneur de Lohéac, marié à Gasceline ; ces derniers donnèrent à l'abbaye de Redon leur terre de Goven en Guipry vers l'an 1070¹.

Riou et Gaultier de Lohéac, fils du précédent, possédèrent successivement ensuite la baronnie de Lohéac, Riou se croisa en 1096 avec le duc Alain Fergent et mourut en Terre-Sainte ; Gaultier déposa solennellement, en l'an 1101, dans la chapelle de Saint-Sauveur de Lohéac une relique de la Vraie-Croix obtenue à Jérusalem par son frère Riou et apportée par l'écuyer de ce dernier. De concert avec Justin, abbé de Redon, Gaultier de Lohéac fonda à cette occasion et près de son château le prieuré de Lohéac membre de Saint-Sauveur de Redon².

En 1143 Pierre I^{er} sire de Lohéac, du consentement de sa femme Havoise, donna à l'abbaye de Montfort ses dîmes de vin en la paroisse de Guipry³.

Guillaume I^{er}, seigneur de Lohéac, fut en 1196 le conseiller fidèle et l'intrépide défenseur de la duchesse Constance et du jeune prince Arthur de Bretagne son fils ; il mourut en 1205. Pierre II, son successeur, suivit la même ligne de conduite et jura noble-

¹ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* 1, 434.

² *Ibidem* 1, 505.

³ *Ibidem* 1, 648.

ment dès 1202 de venger la mort d'Arthur assassiné par Jean sans Terre ; mais il décéda lui-même en 1211¹.

Eudon, baron de Lohéac, approuva en 1225 la construction par le duc Pierre Mauclerc du château de Saint-Aubin du Cormier ; il laissa une veuve nommée Agnès.

Vinrent ensuite les barons Pierre III vivant en 1236 — Guillaume II qui en 1257 donna aux religieux de l'abbaye de Montfort un droit d'usage dans la forêt de Brécilien, — Pierre IV maréchal de Bretagne en 1273 — et enfin Guillaume III dernier représentant mâle de la branche aînée des sires de Lohéac ; il mourut en 1290, ne laissant de sa femme Catherine qu'une fille nommée Hermine².

Hermine de Lohéac, dame dudit lieu, avait épousé Eudon seigneur de la Roche-Bernard. Elle en eut deux fils qui possédèrent après elle la baronnie de Lohéac : Bernard, mari d'Amice de Léon, mort sans postérité vers 1306 et inhumé au couvent des Cordeliers de Rennes dont il était un bienfaiteur³ et Péan qui prit le nom de Lohéac.

Ce Péan de Lohéac, seigneur de Lohéac et de la Roche-Bernard, épousa Isabeau de Laval décédée en 1322 ; il suivit le parti de Charles de Blois et fut tué au combat de la Roche-Derrien le 20 juin 1347. Son fils Eon de Lohéac succéda à ses seigneuries et s'unit à Béatrice de Craon ; il périt à la bataille d'Auray (1364) et ne laissa que des filles⁴. L'aînée de celles-ci Isabeau de Lohéac fut dame dudit lieu et de la Rochebernard et se maria en 1353 à Raoul VIII, sire de Montfort. Elle en devint veuve en 1394 et mourut elle-même l'an 1400.

Les fils des précédents, Raoul IX, sire de Montfort et de Lohéac, épousa Jeanne de Kergorlay et décéda en 1419. Leur fils aîné Jean

¹ *Ibidem* 1, 154 « MCCV obiit Guillelmus de Loheac vir nobilissimus — MCCXI obiit Petrus de Loheac vir nobilissimus. »

² Du Paz, *Hist. généalog. de plusieurs maisons de Bret.*

³ « Obiit Bernardus de Rochabernardi, dominus de Lohéac, sepultus in choro cum habitu nostro ; cum matre sua edificavit altare hujus ecclesie, dedit calicem, missale, columnas, cortinas et omnia necessaria ad altare, anno Domini 1282. » (*Nécrolog. Fratrum Minorum Rhedon.*)

⁴ Son fils unique Guillaume de Lohéac l'avait précédé dans la tombe en 1356, sans avoir été marié, et avait été inhumé en l'église des Cordeliers d'Angers.

de Montfort avait épousé dès 1404 Anne, dame de Laval et de Vitré, à condition de prendre le nom et les armes de Laval ; il devint par suite Guy XIII, comte de Laval, et mourut avant son père, au retour d'un voyage en Terre-Sainte en 1414 ; sa veuve lui survécut jusqu'en 1465. De cette union sortirent, entre autres enfants, Guy XIV comte de Laval, André et Louis.

André de Laval reçut en partage la baronnie de Lohéac pour laquelle il prêta serment de fidélité au duc de Bretagne le 25 août 1436¹ ; il fut maréchal de France, épousa Marie de Laval, dame de Retz, et mourut sans postérité en 1486. Sa femme était décédée dès 1457 et avait été inhumée dans le chœur de l'église priorale Notre-Dame de Vitré où l'on voyait naguère encore son tombeau et son épitaphe², André de Laval eut pour successeur à Lohéac son frère Louis de Laval, sire de Châtillon-en-Vendelais, qui mourut également sans enfants le 18 août 1489.

La seigneurie de Lohéac fut recueillie par le neveu des deffunts, Guy XV, comte de Laval, qui rendit aveu du roi pour sa nouvelle baronnie le 28 juin 1494. Ce seigneur décéda, le 28 janvier 1500, laissant en douaire la terre de Lohéac à sa veuve Catherine d'Alençon : mais celle-ci mourut en juillet 1505, et au mois de février suivant Guy XVI, comte de Laval, fournit au roi l'aveu de la seigneurie de Lohéac³. Cette baronnie demeura dès lors aux comte et comtesse de Laval, Guy XVII — époux de Claude de Foix et qui fit hommage au roi pour Lohéac en 1540 — et Guyonne XVIII sa nièce. Celle-ci, dont le vrai nom était Renée de Rieux, épousa Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, dont elle n'eut pas d'enfant. Malgré son immense fortune, cette dame fut forcée pour satisfaire ses créanciers de vendre vers 1550 la baronnie de Lohéac à François sire de Maure⁴.

¹ *Archives de la Loire-inférieure.*

² *Cy gist madame Marie dame et héritière de Raix, jadis épouse de haut et puissant Monsieur André de Laval en son temps seigneur de Lohéac, maréchal de France, laquelle dame trespassa le premier jour de novembre l'an mil IIII LVII.*

³ *Archives de la Loire-inférieure : V° Lohéac.*

⁴ *Du Paz, Histoire général. de plus. maisons de Bret.*

François de Maure fit en 1553 ériger en comté sa seigneurie de Maure en y annexant celle de Lohéac. A partir de cette époque la baronnie de Lohéac subit le sort du comté de Maure : Louise de Maure, dernière de ce nom, apporta son comté à la maison de Rochechouart en épousant en 1600 Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemart. Un siècle plus tard, le 28 mai 1701, Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart, vendit le comté de Maure et ses annexes à Jean Picquet, seigneur de la Motte ; celui-ci donna cette seigneurie à sa fille Judith Picquet, femme de Jean de Rosnyvinen, marquis de Piré. Le fils de ces derniers, Guillaume de Rosnyvinen, marquis de Piré et comte de Maure, fut le dernier seigneur de Lohéac ; nous parlerons prochainement de lui et de ses prédécesseurs les comtes de Maure ; disons seulement ici qu'il rendit aveu au roi en 1784 pour Lohéac et renonça publiquement en 1790 à tous les droits féodaux lui appartenant à Lohéac.

Baronnie d'ancienneté, Lohéac relevait directement du duc de Bretagne et avait à l'origine une importance qui diminua dans la suite des temps. Ainsi certainement la vicomté de Guignen et la seigneurie du Plessix-Anger, et probablement les châtellenies de Maure et de Bréal en furent distraites et données à des juveigneurs.

Les limites de la baronnie de Lohéac au XII^e siècle semblent avoir été : le cours de la Vilaine depuis Saint-Ganton jusqu'à son confluent avec le Meu à Blossac — le cours du Meu jusqu'aux limites de la baronnie de Montfort -- une ligne passant par Saint-Péran et prenant une moitié de la forêt de Brécilien — enfin le cours de l'Aff jusqu'à La Gacilly.

En 1294, la baronnie de Lohéac était encore assez considérable pour que son possesseur dut fournir trois chevaliers à l'armée du duc de Bretagne. Quoique bien amoindrie plus tard, elle conserva toujours néanmoins des droits en quatorze paroisses : Guipry, Lohéac, Guignen, Guichen, Saint-Senou, Lieuron, Saint-Malo-de-Phily, Bourg-des-Comptes, Goven, Laillé, Baulon, Saint-Germain-des-Prés, Maure et la Chapelle-Bouexic.

De nombreuses terres seigneuriales, dont quelques-unes étaient assez considérables, relevaient du baron de Lohéac ; c'était une

partie du comté de Maure, les vicomtés de Guignen et de la Driennaye, les seigneuries de la Mollière et du Plessix-Anger avec haute-justice, de la Fonchaye, la Chalouzaye, la Rivière-Trélan, la Motte de Baulon, le Meslouët, Saint-Samson, etc.

La haute juridiction de la baronnie s'exerçait à Lohéac, et au même lieu le seigneur avait un droit sur les marchands traversant le bourg, appelé « la grande coutume du trespas de Lohéac ».

Un autre droit semblable se levait tant au pont de Guipry qu'au Pont-Neuf sur la rivière de Vilaine, et une troisième coutume existait à deux autres ponts sur la rivière de Canut. En 1494 la seule coutume du trespas de Lohéac était affermée 200 livres, ce qui témoigne de l'importance du transit qui se faisait alors en cette localité. La coutume du port de Guipry était également d'un beau revenu à cause du vin et du sel que l'on amenait alors en barques de Redon à Rennes. Aussi « les marchands, venant par eau avec leurs marchandises audit port de Guipry », étaient « obligés de rester à l'isle Besnard autant de temps qu'il en faut à un homme de pied pour aller au bourg de Guipry et en revenir et y crier par trois fois : à la coutume ! à peine de 60 sols un denier monnoie d'amende ». Et pour qu'ils ne pussent se soustraire à la juridiction du seigneur de Lohéac, étaient « lesdits conducteurs de marchandises, arrivant audit port, obligés d'aborder du costé vers Guipry avant de pouvoir aborder du costé vers Bain, à peine de pareille amende¹ ».

Le commerce était alors si florissant au port de Guipry que Charles IX et Louis XIV autorisèrent en 1570 et 1697 les barons de Lohéac à y tenir deux marchés par semaine, le mercredi et le vendredi, et quatre foires par an : à la Mi-carême, le lundi de la Quasimodo, le mercredi après la Pentecôte et à la Nativité de la Vierge le 8 septembre².

Le sire de Lohéac avait, en outre, à Lohéac même un marché tous les samedis et quatre foires par an : à Noël, le mardi après la Mi-carême, le mardi après Saint-Martin de juillet « appelée la

¹ Déclaration de Lohéac en 1695.

² Archives d'Ille-et-Vilaine, fonds de Piré.

Foire aux faucilles, » et le jeudi après la Pentecôte « appelée la Foire aux pains d'avoine. Par concession du seigneur du lieu, la « trésorerie et fabrice de Lohéac » jouissait des droits levés en cette dernière foire.

Enfin il y avait près de Lohéac une grande foire, qui subsiste encore, au bourg de Saint-Germain-des-Prés, le 22 septembre, fête de saint Maurice. Cette foire se tenait dans les fiefs du prieuré de Saint-Nicolas, membre de l'abbaye des Bénédictines de Saint-Sulpice-des-Bois. Mais le baron de Lohéac avait « toute juridiction et tout droit de police en cognoissance de crimes sur tous les fiefs où peut s'étendre ladite foire et à une lieue aux environs, dès les et portaux de l'encloise de la ville de Lohéac, ~~comprenant~~ ^{comprenant} les vespres du en laquelle autrefois y avoit un monastère de religieux et à présent y a une chapelle ancienne fondée de Monseigneur Saint-Sauveur. » Deux siècles plus tard la *Déclaration* de 1695 s'exprime ainsi :

« L'ancien emplacement du chasteau de Lohéac situé proche la ville dudit lieu, où il y a encore de vieilles mottes et terrasses eslevées où estoit ledit chasteau et forteresse, avec les fossez autour, sur une desquelles il y a une chapelle fondée de Saint-Sauveur en la basse-cour du chasteau où autrefois il y avoit un monastère de religieux : et les autres situées dans le lac de Lohéac, le grand chemin de Lohéac à Redon passant entre deux par tolérance des

Le sire de Lohéac avait dans sa petite ville un droit de prévôté consistant à obliger tous les bouchers « vendant de la viande sous la halle de la dicte ville de Lohéac » à choisir parmi eux un prévôt le lundi avant la Saint-André, fête patronale de l'église de Lohéac. Ce prévôt élu pour un an était chargé « de la revue et visite des viandes » mises en vente et devait faire un rapport aux officiers de la juridiction « à cette fin de confiscation de celles trouvées gastées et de condamnation à l'amende ». Les bouchers de Lohéac étaient de plus « obligés de comparoistre le jour et feste de saint André en l'église paroissiale de Lohéac pour assister à la procession et à la grande messe, où en leur présence le prévost dernier eslu doit présenter un cierge de cire jaune de la pesanteur de six

¹ Déclaration de Lohéac en 1698. (*Arch. de la Loire-Inférieure*).

partie du comté de Maure, les vicomtés de Guignen et de la Driennaye, les seigneuries de la Mollière et du Plessix-Anger avec haute-justice, de la Fonchaye, la Chalouzaye, la Rivière-Trélan, la Motte de Baulon, le Meslouët, Saint-Samson, etc.

La haute juridiction de la baronnie s'exerçait à Lohéac, et au même lieu le seigneur avait un droit sur les marchands traversant le bourg, appelé « la grande coutume du trespas de Lohéac ».

Un autre droit semblable se levait tant au pont de Guipry qu'au Pont-Neuf sur la rivière de Vilaine, et une troisième coutume existait à deux autres ponts sur la rivière de Canut. En 1494 la seule coutume du trespas de Lohéac était affermée 200 livres, ce qui témoigne de l'importance du transit qui se faisait alors en cette localité. La coutume du port de Guipry était également d'un beau revenu à cause du vin et du sel que l'on amenait alors en barques de Redon à Rennes. Aussi « les marchands, venant par eau avec leurs marchandises audit port de Guipry », étaient-ils « obligés de rester à l'isle Besnard autant de temps qu'il en faut à un homme de pied pour aller au bourg de Guipry et en revenir et y crier par trois fois : à la coutume ! à peine de 60 sols un denier monnaie d'amende ». Et pour qu'ils ne pussent se soustraire à la juridiction du seigneur de Lohéac, étaient « lesdits conducteurs de marchandises, arrivant audit port, obligés d'aborder

Enfin les tenanciers du fief du Vauglan en Guipry étaient chargés de la garde des prisonniers que devaient toutefois « la première nuit » garder « les bardiers et louagers de la ville de Lohéac ».

Le domaine proche de la baronnie de Lohéac se composait en 1494 de ce qui suit : l'emplacement du château de Lohéac dont nous reparlerons à l'instant — une motte considérable, assiette d'un autre ancien château ruiné, s'élevant à Baron en Guipry au bord de la Vilaine, avec ses dépendances ainsi décrites « le grand bois ancien de Baron, prés et vignes, le fonds des murailles du manoir ancien, la maison du présent, etc., le tout contenant 800 journaux de terre ; le moulin à eau et l'étang de Baron et le moulin

¹ Déclaration de Lohéac en 1698.

² Déclaration de Lohéac en 1494. V^o Lohéac.

³ *Archiv. de la Loire-Inférieure.*

Foire aux faucilles, » et le jeudi après la Pentecôte « appelée la Foire aux pains d'avoine. Par concession du seigneur du lieu, la « trésorerie et fabrice de Lohéac » jouissait des droits levés en cette dernière foire.

Enfin il y avait près de Lohéac une grande foire, qui subsiste encore, au bourg de Saint-Germain-des-Prés, le 22 septembre, fête de saint Maurice. Cette foire se tenait dans les fiefs du prieuré de Saint-Nicolas, membre de l'abbaye des Bénédictines de Saint-Sulpice-des-Bois. Mais le baron de Lohéac avait « toute juridiction et tout droit de police en cognoissance de crimes sur tous les fiefs où peut s'étendre ladite foire et à une lieue aux environs, dès les et portaux de l'enclose de la ville de Lohéac, vers le vespres du en laquelle autrefois y avoit un monastère de religieux et à présent y a une chapelle ancienne fondée de Monseigneur Saint-Sauveur. » Deux siècles plus tard la *Déclaration* de 1695 s'exprime ainsi :

« L'ancien emplacement du chasteau de Lohéac situé proche la ville dudit lieu, où il y a encore de vieilles mottes et terrasses eslevées où estoit ledit chasteau et forteresse, avec les fossez autour, sur une desquelles il y a une chapelle fondée de Saint-Sauveur en la basse-cour du chasteau où autrefois il y avoit un monastère de religieux : et les autres situées dans le lac de Lohéac, le grand chemin de Lohéac à Redon passant entre deux par tolérance des seigneurs du dit lieu, lequel passoit anciennement par le portail et au-dessous de la motte où est ladite chapelle. »

Ainsi deux choses sont incontestables : le château de Lohéac occupait l'une des mottes existant encore en ce lieu et dès 1494 il n'en demeurait plus que le souvenir. Sa ruine est donc bien plus ancienne qu'on ne le croit dans le pays où on l'attribue aux guerres de la Ligue. Il est vraisemblable que cette forteresse fut détruite au XIV^e siècle ; la baronnie de Lohéac étant passée dès cette époque en mains étrangères, on comprend que son château ne fût point reconstruit par ses possesseurs.

Au siècle dernier la baronne de Lohéac, Judith Picquet, dame de Piré, vint habiter un manoir nommé les Champs, situé en Guipry

¹ Arch. de la Loire-Inférieure. V^o Lohéac.

mais à petite distance de Lohéac. Ce manoir des Champs subsiste encore avec ses deux pavillons et ses deux tourelles percées de meurtrières, sa chapelle et sa fuie, le tout dans une cour pavée ceinte de douves. Sa grande salle y est ornée de peintures à fresque reproduisant en neuf panneaux diverses scènes bibliques de la vie d'Abel, d'Abraham, de Joseph et de Tobie ; on y retrouve même le baptême de Notre-Seigneur. La chambre Bleue élégamment décorée de fleurs peintes de cette couleur, communiqué par une galerie avec la chapelle ; on la regarde comme étant l'appartement qu'habitait M^{me} de Piré. Celle-ci digne sœur de M^{me} de la Garaye — si connue par ses œuvres charitables — demeura près d'un demi-siècle dans cette solitude des Champs, y soignant les malades comme dans un hôpital, secourant à domicile les malheureux et édifiant partout ses vassaux. Aussi quand mourut M^{me} de Piré, âgée de quatre-vingt-dix-huit ans, le 21 janvier 1778, le prêtre rédigeant son acte de décès ne trouva-t-il pas de titre plus convenable à lui donner après ceux de « haute et puissante dame des baronnie de Lohéac et comté de Maure » que celui de « mère des pauvres¹ ». Nous avons nous-même dans notre enfance entendu faire l'éloge de cette sainte femme par les derniers de ses contemporains. Ne cloture t-elle pas bien notre modeste étude sur les sires de Lohéac, bienfaiteurs de l'Eglise au moyen-âge, cette douce et aimable figure de la vieille châtelaine des Champs employant en bonnes œuvres les revenus de son antique baronnie ?

(A suivre).

Abbé GUILLOTIN DE CORSON,

Chan. hon.

¹ Voy. le *Reg. des décès de la paroisse de Lohéac*. M^{me} de Piré fut inhumée dans le chancel de l'église de Lohéac.

LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

LA DUCHESSE DE BERRY

(Suite et fin¹).

IX

Aussitôt, à l'Elysée, comme la princesse souffrait beaucoup et que l'on craignait pour elle, on eut recours à une médication énergique.

Bref, à six heures du matin, la duchesse accoucha avant terme d'un enfant du sexe masculin, qui ne vécut que deux heures. M^{sr} de Bombelles, évêque d'Amiens, l'avait baptisé dès sa naissance. Le lendemain, à dix heures et demie du soir, le corps du petit prince était porté à Saint-Denis avec le cérémonial d'usage. Son cercueil, qui fut placé dans le caveau royal à côté de celui de sa sœur, portait l'inscription suivante :

« Ici est le corps de très haut et très puissant prince N... d'Artois, petit-fils de France, fils de très haut et très puissant prince Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, fils de France, et de Caroline-Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles, mort en naissant, le 13 septembre 1818. »

Le duc et la duchesse de Berry reçurent, à l'occasion de ce malheureux événement, les témoignages de sympathie de la cour et de la ville. Tout le monde était ému et remué de cette fatalité qui semblait s'attacher aux couches de la princesse. Le roi venait presque

¹ Voir la livraison de juillet 1895.

tous les jours à l'Elysée faire une visite à sa nièce. Monsieur le duc et la duchesse d'Angoulême l'entouraient de leurs soins et s'efforçaient de la consoler ainsi que son mari. Le public dévorait avidement les bulletins qui étaient publiés chaque jour sur la santé de la duchesse et qui étaient signés par les docteurs Bougon et De-neux. Le dernier fut rédigé le matin du 19 septembre et annonçait un prompt rétablissement.

En effet, grâce à son énergie et au ressort de son tempérament, la duchesse de Berry était bientôt en convalescence et, dès le 21 septembre, le duc reprenant sa vie habituelle chassait à Marly et le 24 à Compiègne, avec son frère.

Le 16 octobre, la duchesse complètement rétablie assistait au service anniversaire de Marie-Antoinette à Saint-Denis avec les princes et princesses de la famille royale.

La fin de l'année 1818 ne présente aucun fait saillant dans la vie du duc et de la duchesse de Berry. Quelques semaines se sont écoulées depuis la nouvelle épreuve qu'ils ont eu à subir et ils ont repris leur existence d'autrefois. Vers la fin d'octobre, l'empereur de Russie et le roi de Prusse arrivèrent à Paris. Ces deux souverains s'étaient rendus à Aix-la-Chapelle pour assister aux conférences qu'avait provoquées M. de Richelieu, afin de hâter l'évacuation du territoire français par les troupes alliées. Se trouvant si rapprochés de Paris, ils avaient saisi l'occasion de venir faire visite à Louis XVIII.

Il y eut grand couvert aux Tuileries en leur honneur, le 28 octobre. Le lendemain, l'empereur Alexandre quittait Paris ; il y était resté à peine vingt-quatre heures. Le roi de Prusse prolongea un peu son séjour ainsi que le grand duc Constantin et leur présence fut un prétexte à un autre banquet suivi de spectacle qui eut lieu le 30 octobre. Le jour suivant, le roi de Prusse allait rejoindre Alexandre à Aix-la-Chapelle. Le grand duc Constantin restait encore quelques jours ; le 7 novembre il chassait à Meudon avec les princes ; la veille, on avait dansé fort avant dans la nuit à l'Elysée Bourbon et le grand duc avait ouvert le bal avec la duchesse de Berry.

Le 8 novembre, le grand duc assistait aux fêtes du baptême de la princesse Marie-Clémentine d'Orléans, dont la duchesse de Berry

avait voulu être la marraine. Le parrain était le prince royal de Naples représenté par le duc de Chartres.

Dans les deux derniers mois de l'année 1818, la duchesse dut garder plusieurs fois la chambre. Ses dernières couches l'avaient fort éprouvée physiquement et moralement. Avec sa force de volonté accoutumée, elle avait surmonté sa faiblesse et ses chagrins pour assister aux cérémonies officielles et se montrer à la cour, à l'Opéra et partout où elle pensait que sa situation lui faisait un devoir de paraître. Mais, après avoir autant pris sur elle, après avoir surexcité et tendu son système nerveux, la réaction inévitable se produisait et force lui était de prendre un peu de repos. D'ailleurs, la princesse était assez délicate de la poitrine ; ses bronches étaient très susceptibles et le moindre refroidissement devenait sérieux pour son tempérament d'italienne, lorsque l'hiver se montrait quelque peu rigoureux.

Enfin les incidents politiques qui survenaient tout d'un coup à la fin de cette année, la lutte qui recommençait plus ardente que jamais entre les partisans du comte d'Artois et ceux de M. Decazes, tout cela indiquait nettement à la duchesse de Berry de s'effacer et de s'abstenir de toute démonstration, si elle voulait être fidèle à la ligne de conduite qu'elle s'était tracée.

Décidée à rester neutre et en dehors de toutes ces intrigues, la princesse ne voulait ni prendre parti pour ou contre son beau-père, ni avoir l'air de contrecarrer ou d'approuver la politique royale. Elle se réfugia chez elle, sortit peu et attendit que l'orage fût passé.

Les hostilités avaient commencé à propos des élections du mois d'octobre pour le renouvellement du second cinquième de la Chambre, M. Decazes ayant informé le roi de la propagande ultra-royaliste faite contre le ministère par les bureaux de la garde nationale dont le comte d'Artois était l'administrateur suprême et sans conteste.

Louis XVIII, déjà indisposé contre son frère par la fameuse *Conspiration du bord de l'eau* et l'aventure de la *Note secrète*, avait résolu de frapper un grand coup. Il enleva au comte d'Artois l'administration effective de la garde nationale du royaume, tout en lui laissant le titre de colonel général. Les ultra-royalistes, le comte

d'Artois et ses fils et la duchesse d'Angoulême se sentirent profondément blessés ; et, dès ce moment, il y eut un grand refroidissement entre le roi et sa famille.

Les élections terminées, le résultat se trouvait être ceci : les ultra-royalistes perdaient les trois quarts de leurs sièges et les ministériels, un quart ; les indépendants, c'est ainsi que s'appelaient alors les libéraux, gagnaient au contraire vingt sièges. Ces chiffres parvinrent à M. de Richelieu à Aix-la-Chapelle, comme il venait de faire ratifier aux alliés le traité d'évacuation du territoire. Les souverains effrayés du résultat des élections pressèrent le duc de Richelieu de se rapprocher des ultra-royalistes, de changer, dès son retour à Paris, la politique du gouvernement et de modifier la loi électorale. Le duc de Wellington et les ambassadeurs des grandes puissances avaient également agi dans ce sens auprès de Louis XVIII.

Au retour de M. de Richelieu, M. Decazes offre sa démission qui est refusée. Le Président du Conseil, se faisant illusion, croyait pouvoir conserver M. Decazes tout en se rapprochant du parti ultra. Après plusieurs combinaisons qui ne purent aboutir, le ministère restait tel quel, sauf M. Roy qui remplaçait M. Corvetto aux finances. L'ouverture des Chambres eut lieu. La Chambre des députés ayant à élire son bureau nomma des vice-présidents et des secrétaires tous hautement et ostensiblement opposés à un changement quelconque dans la loi électorale. C'était un succès pour MM Decazes et Gouvion-Saint-Cyr, les deux seuls membres du ministère qui fussent partisans de ladite loi. Mais c'était un échec pour M. de Richelieu et les autres ministres. Ils donnèrent leur démission. Louis XVIII chargea le duc de reformer un autre ministère. M. de Richelieu refusa d'abord, puis, sur de nouvelles instances, il accepta à la condition que M. Decazes serait éloigné de Paris et pourvu d'une ambassade.

Louis XVIII y consentit, quoique à regret, mais cependant avec la restriction que la nomination de M. Decazes à un poste diplomatique n'aurait lieu que plus tard et que provisoirement son ancien ministre de la police irait se reposer à Libourne. Tout cela convenu et arrangé, M. de Richelieu essaya de reconstituer un ministère. Mais, obligé de lutter contre l'opposition ouverte de la

Chambre qui se montrait hostile à un ministère ultra et contre l'influence occulte de M. Decazes qui n'avait pas encore quitté Paris, il ne put y réussir. M. de Richelieu fatigué, dégoûté, aigri et finalement malade, renonça à sa mission et le déclara au roi. Louis XVIII ravi rappela bien vite M. Decazes, et le lendemain, 28 décembre, le ministère était constitué. Le général Dessolle succédait à M. de Richelieu comme Président du Conseil et ministre des relations extérieures, le général Gouvion Saint-Cyr conservait le portefeuille de la guerre, le baron Louis remplaçait M. Roy aux finances, M. Portal prenait la place de M. Molé à la marine, M. Pasquier cédait les sceaux à M. de Serres et enfin M. Decazes passait du ministère de la police à celui de l'intérieur que venait de quitter M. Laisné.

X

Si 1818 avait fini en pleine crise ministérielle, l'année qui s'ouvrait s'annonçait également comme devant être passablement agitée sous le rapport politique. La lutte des partis se dessinait déjà violente, haineuse et sans merci, et la session de 1819 promettait d'être assez mouvementée.

Mais, du moment que les dissensions et les discussions politiques restaient confinées dans l'enceinte législative et que le désaccord qui régnait au sein de la famille royale n'existait plus à l'état aigu, la duchesse de Berry se trouvait plus à l'aise pour conserver sa neutralité et son abstention des affaires publiques. Son humeur enjouée, sa grâce habituelle et ses manières *bon enfant* avaient pour heureux résultat d'apaiser le ressentiment de Monsieur et des princes, de détendre quelque peu leur froide réserve et de faciliter les relations officielles et forcées entre le roi et les autres membres de sa famille.

D'ailleurs, les dissentiments politiques n'empêchaient pas les réunions au château ni les cadeaux d'usage. Parmi les objets d'art, produits des manufactures royales, dont l'exposition venait d'avoir

lieu au Louvre, le Roi avait choisi différentes pièces remarquables dont il avait fait présent au duc et à la duchesse de Berry. La duchesse de son côté avait fait l'acquisition d'un tableau de M^{me} Vigée-Lebrun, *la Sybille*, pour l'offrir à son mari. Le 6 janvier, le banquet des Rois avait eu lieu aux Tuileries, comme à l'ordinaire, et tous les princes de la famille royale et du sang y assistaient. Le 25, on célébrait à l'Elysée l'anniversaire du duc de Berry, qui, né le 24 janvier 1778, venait d'accomplir sa quarante et unième année. Le premier février, nouvelle fête à l'Elysée-Bourbon. Cette fois c'est en l'honneur du duc de Gloucester, frère du prince régent d'Angleterre, qui était à Paris déjà depuis quelque temps.

Le duc et la duchesse de Berry le reçoienvi à dîner avec les ambassadeurs de Naples, d'Espagne et d'Angleterre. Le soir, Monsieur, le duc et la duchesse d'Angoulême arrivent des Tuileries où ils ont dîné avec le roi. Le duc, la duchesse et Mademoiselle d'Orléans paraissent à leur tour et, devant ce parterre de princes et de princesses, les troupes de la Porte-Saint-Martin et des Variétés jouent les *Deux précepteurs*, le *Jeune Werther* et *Jocrisse maître et valet*.

Pourtant, pendant ce mois de février, la duchesse de Berry ne bougea guère de l'Elysée. Son mari allait chasser avec son père et son frère, ou dîner chez le roi au château. La duchesse n'assistait pas à ces réunions de famille et bientôt le bruit courut qu'elle était de nouveau dans un état intéressant. Quelques de Louis XVIII semblèrent confirmer ce bruit. Le 12 mars, une députation de la Gironde, ayant à sa tête le comte Lynch, pair de France, maire honoraire de Bordeaux, obtint l'honneur d'être présentée au roi et de lui offrir au nom de sa ville, ses protestations de fidélité et de dévouement. En leur répondant, le roi prononça les phrases suivantes :

« Je reçois toujours avec un nouveau plaisir l'hommage des fi-
 « dèles Bordelais. Je conserverai toute ma vie un grand souvenir du
 « 12 mars 1814. Pour mieux en perpétuer la mémoire, j'avais un
 « nom à donner à quelqu'un..... qui n'est pas encore venu. J'es-
 « père cependant que le moment se présentera bientôt..... »

Et, le même jour, la députation ayant été reçue également par le

duc de Berry, le Prince confirma, presque dans des termes identiques, l'espérance qu'avait fait entrevoir son oncle.

Le 17 mars, une note du *Moniteur*, parlant de ce séjour prolongé de la duchesse dans ses appartements, disait que les médecins en avaient ainsi ordonné pour réaliser les heureuses espérances que la réponse de Sa Majesté à la députation de la ville de Bordeaux avait fait concevoir.

La nouvelle devenait donc quasi officielle ; la duchesse était enceinte. D'ailleurs, le 8 avril, le *Moniteur* disait encore :

« Nous sommes autorisés à annoncer que l'état certain de la duchesse de Berry promet un nouveau rejeton à l'auguste dynastie des Bourbons. »

Les médecins permirent à la princesse, dans le courant d'avril, de sortir en voiture. Le temps était superbe et elle en profita pour aller passer quelques jours à Bagatelle.

Il semble cependant que la permission de la voiture fut bientôt retirée. En effet, le 13 mai, pour aller dîner chez le roi, la duchesse se rendit à pied aux Tuileries au bras de son mari.

D'ailleurs, le duc de Berry et la famille royale essayaient de distraire la princesse autant qu'il était en leur pouvoir, afin de lui faire prendre en patience son repos et sa claustration forcés.

Le roi, Monsieur, le duc et surtout la duchesse d'Angoulême multipliaient leurs visites à l'Elysée. La duchesse d'Angoulême avait annoncé son intention de ne pas aller cette année à Vichy afin d'être présente aux couches de sa belle-sœur. Le duc de Berry, sachant combien sa femme aimait le théâtre, organisait des représentations à l'Elysée. Le 16 mai, les chanteurs des Italiens y jouaient un opéra-bouffe *Il Pretendente Burlotto* et les acteurs des Variétés une petite pièce de leur répertoire.

Le 10 juin, c'était le tour de l'Opéra comique qui donnait deux pièces : *Jean et Geneviève* et *Picaros et Diego* ; enfin, le 18, c'était la troupe du Vaudeville qui faisait les frais de la soirée avec les *Deux Edmond* et *Encore une folie*.

Pendant les mois de juillet et d'août, le roi et la Cour vinrent s'établir à Saint-Cloud. Le duc de Berry y venait dîner de temps

en temps, le plus souvent sans sa femme. Néanmoins, la princesse l'accompagna une ou deux fois. Il faut rendre justice à la duchesse; elle fut plus raisonnable pendant cette grossesse que pendant les autres, et, sauf quelques visites au Salon de peinture ou à la galerie de tableaux de M de Bonnemaïson, elle suivit assez sévèrement les prescriptions des médecins.

Le 27 août, le duc et la duchesse de Berry visitaient au Louvre l'exposition des produits de l'industrie française. La duchesse, traînée dans un fauteuil à roulettes, parcourut les galeries, examinant avec intérêt les objets exposés et surtout le magnifique berceau destiné à l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Cependant le temps s'écoulait, le moment de la délivrance approchait et tout le monde se préparait à cet événement que l'on espérait devoir se terminer plus heureusement que les précédents. Le roi était venu de Saint-Cloud aux Tuileries pour être plus près de l'Elysée; M. Dambray, Grand Chancelier de France, qui était absent de Paris, venait reprendre son poste; M. Deneux, le médecin accoucheur de la duchesse, s'installait à l'Elysée. Le duc de Richelieu seul, qui avait été désigné spécialement par le roi pour être témoin de l'accouchement, s'était vu forcé de renoncer à cette mission. Sa santé minée par les fatigues et les déboires de la politique était absolument délabrée. Sur l'avis des médecins, il dut quitter immédiatement Paris et se rendre à Spa pour y prendre les eaux. Le roi chargea le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, de le remplacer.

Dans la nuit du 20 au 21 septembre, la duchesse de Berry ressentit les premières douleurs. Des exprès furent immédiatement envoyés au roi, aux membres de la famille royale et à tous ceux qui devaient assister à la naissance du prince si impatiemment attendu.

Bientôt arrivèrent successivement à l'Elysée M. le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc, la duchesse et M^{lle} d'Orléans, le chancelier Dambray, faisant les fonctions d'officier de l'Etat-civil d'après l'ordonnance royale du 25 mars 1816; le marquis de Sémonville et M. Cauchy, garde des archives de la Chambre des Pairs et dépositaire des registres de l'Etat-civil de la maison royale

de France ; puis les témoins spéciaux désignés par le roi, qui étaient le duc de Duras et le duc de Reggio.

A six heures trente-cinq minutes du matin, la duchesse de Berry donna naissance à une princesse ; le désappointement fut grand. Le duc de Berry, comme tout le monde, plus que tout le monde même, était déçu dans son espoir. Il fit néanmoins bonne contenance et ce fut le visage souriant et presque rayonnant de bonheur qu'il présenta l'enfant à sa mère.

La duchesse, fine et observatrice, avait bien remarqué la consternation générale. Voulant consoler à la fois son mari et l'assistance, et d'ailleurs satisfaite d'avoir une fille robuste, bien conformée et ne demandant qu'à vivre, elle s'écria : « Après la fille le garçon ! »

Les médecins réclamèrent un peu de calme et de tranquillité pour la mère et l'enfant ; les princes et princesses, ainsi que les officiers de la couronne et les témoins se rendirent dans le grand salon pour signer le procès-verbal de la naissance, et M^{me} de Gontaut, s'emparant de la petite princesse, la conduisit dans son appartement suivant le cérémonial prescrit, le grand maître des cérémonies faisant ouvrir les portes à deux battants, les gardes du corps formant la haie. Le service d'honneur congédié, ce fut le tour du service de la petite princesse.

La demoiselle du berceau s'avança et réclama sa prérogative de porter l'enfant ; la gouvernante, disait-elle, ne devait qu'ordonner et présider. M^{me} de Gontaut assise, tenant dans ses bras la petite princesse, et peu disposée à la confier à d'autres mains, se trouvait fort embarrassée quand survint le duc de Berry pressé de revoir sa fille. Une courte conversation en anglais le mit au courant de la situation, et le duc conseilla à M^{me} de Gontaut de se poser immédiatement en maîtresse et d'affirmer son autorité.

M^{me} de Gontaut, profitant de l'avis, enjoignit au service du berceau de se retirer dans une pièce voisine pour y attendre ses ordres.

La vicomtesse se trouva bien par la suite de cet acte d'autorité auquel la présence du prince donnait une sanction indiscutable.

Le lendemain, la petite princesse était ondoyée par M^r de

Bombelles, premier aumônier de la duchesse de Berry, assisté du curé de la Madeleine. Elle recevait les noms de Louise-Marie-Thérèse d'Artois, *Mademoiselle*.

Des bulletins signés Portal, Alibert, Distel, Bougon, Guérin et Deneux furent successivement insérés au *Moniteur* et reproduits par les autres journaux. Ils donnaient les nouvelles les plus satisfaisantes sur la santé de la duchesse de Berry et de Mademoiselle.

Le roi, Monsieur, le duc et la duchesse d'Angoulême, la famille d'Orléans, la duchesse de Bourbon, venaient chaque jour faire une visite à l'Elysée. Peu à peu, la déception du premier moment disparaissait et faisait place au contentement de voir enfin la duchesse de Berry mère d'une princesse bien vivante et bien portante. Tout le monde partageait l'espoir de l'heureuse accouchée que *le prince viendrait plus tard*.

Il en était à la ville comme à la cour. On prenait son parti de n'avoir qu'une princesse au lieu d'un prince. C'était déjà un progrès ; tout s'était bien passé, l'enfant vivait, les choses prenaient meilleure tournure ; la joie publique se manifestait partout, surtout dans les théâtres. Sur les diverses scènes de la capitale, on célébra l'heureux événement par des cantates ou des chansons ; à l'Opéra, par exemple, le 22 septembre, on jouait la *Caravane* et *Psyché* ; le duc de Berry assistait à la représentation, il fut bruyamment acclamé par la salle et, après la *Caravane*, Dérivis chanta des couplets de circonstance, composés par Désaugiers, qui obtinrent un vif succès.

La duchesse de Berry se remit promptement ; mais les médecins, mis sur leurs gardes par les accidents des couches précédentes, s'opposèrent à des relevailles trop prématurées. D'ailleurs, des visites journalières du roi et des différents membres de la famille royale aidèrent la princesse à prendre patience. La duchesse d'Orléans se montra surtout fort assidue. Elle paraissait avoir beaucoup d'affection pour sa nièce et s'intéressait tout particulièrement à Mademoiselle. Cependant elle la trouvait délicate et tout d'abord elle exprimait à M^{me} de Gontaut ses inquiétudes sur la santé de la petite princesse, inquiétudes fort exagérées et que la gouvernante ne partageait pas.

Madame d'Orléans raconta que le duc de Chartres, entendant le canon qui annonçait la naissance, s'était écrié : « C'est ma femme ou mon roi qui vient au monde ! » Quelque temps après, lorsque la duchesse de Berry put sortir, elle vint avec son mari au Palais-Royal remercier la duchesse d'Orléans de ses soins et de ses attentions. Mademoiselle l'accompagnait, portée par M^{me} de Gontaut. Le duc de Berry, en voyant le petit duc de Chartres, se rappela l'anecdote et lui dit : « Chartres, allez donc embrasser votre femme ». Mais Chartres baissa la lettre, intimidé, tout confus et n'osant avancer.

La demoiselle du berceau n'ayant pu continuer son service pour raison de santé, la duchesse de Berry la fit passer *aux atours* et la remplaça par la garde qui l'avait soignée lors de ses trois couches. Cette garde s'appelait M^{me} Lemoine et elle était fille de la garde qui avait assisté l'impératrice Marie-Louise à la naissance du roi de Rome. M^{me} Lemoine parlait à tout moment et à tout propos de de la Cour Impériale, de l'Empereur, de l'Impératrice, etc., toute pleine de son sujet et sans penser à mal. Et cela amusait beaucoup le duc et la duchesse de Berry, qui venaient passer une partie de leurs matinées dans la chambre de Mademoiselle.

La petite princesse venait fort bien, grossissait à vue d'œil et se portait à merveille, en dépit des pessimistes et des mauvaises langues. On avait été jusqu'à répandre le bruit qu'elle était sourde et aveugle. Ce racontar parvint même aux oreilles de Louis XVIII, qui voulut en avoir le cœur net. Un jour que l'enfant devait lui être amenée aux Tuileries par M^{me} de Gontaut, il fit placer à l'avance, dans une pièce contiguë à son cabinet, un tambour de la garde royale avec sa caisse. A un signal convenu, le tambour exécuta sur son instrument des roulements et des batteries de son répertoire. La pauvre petite princesse, surprise et effarée, regardait, écoutait, cherchant autour d'elle d'où pouvait venir ce tapage insolite. En un instant, le roi fut convaincu de l'inanité de ces calomnies.

La première sortie officielle de la duchesse de Berry eut lieu le 16 octobre, pour assister, dans la chapelle des Tuileries, au service anniversaire de la reine Marie-Antoinette. Le 23, le roi venait

dîner à l'Elysée ; le 25, le duc et la duchesse assistaient à la seconde représentation des *Vêpres siciliennes* à l'Odéon, et le 26, ils repa-
raissaient dans leur loge aux Italiens, à l'occasion de la première du
Barbier de Séville de Rossini.

Le temps se maintenant beau, la duchesse allait plusieurs jours
de suite, dans l'après-midi, promener Mademoiselle dans les jardins
de Bagatelle.

Le jour de la Toussaint, le duc et la duchesse allaient faire une
visite au peintre Girodet et admirer dans son atelier son tableau de
Pygmalion et Galathée.

Le 4 novembre, c'est la fête de Monsieur. Le duc et la duchesse
de Berry, avec Mademoiselle portés sur un coussin par M^{me} de
Gontaut, se rendent aux Tuileries en même temps que le duc et la
duchessé d'Angoulême. Au moment où ils sont introduits auprès
de Monsieur, ce prince recevait les officiers de la première légion
de la garde nationale. « Mes amis, dit-il, permettez que mes
enfants viennent m'embrasser. »

Et les embrassades terminées, Monsieur, tout heureux, tout
ému et tout fier de son nouveau rôle de grand-père, se complait à
présenter Mademoiselle aux assistants qui se pressent pour la voir.
Puis les princes et les princesses partent, et le prince reçoit les
officiers de la deuxième légion en leur disant : « Je regrette que
mon salon n'ait pas été assez grand pour vous y recevoir tous en-
semble tout à l'heure. »

Le 20 novembre, il y eut une légère alerte à l'Elysée ; un commen-
cement d'incendie se déclara dans la chambre de la duchesse par
suite d'un violent feu de cheminée. Heureusement le feu fut promp-
tement éteint sans grand dommage ni accident.

Le lendemain, le duc et la duchesse de Berry mirent à exécution
un projet qu'ils nourrissaient depuis longtemps et que les circons-
tances les avaient jusqu'alors empêchés de réaliser. Ils partirent
avec Mademoiselle pour Rosny, afin d'y passer quelques jours et
de faire plus ample connaissance avec ce domaine pour lequel
ils avaient une grande prédilection et qu'ils avaient à peine
entrevu.

La rentrée des Chambres, fixée au 29 novembre, les rappela bien-

tôt à Paris. Le 28, le duc et la duchesse de Berry accompagnèrent le roi et la famille royale à Notre-Dame où, à l'occasion de l'ouverture de la session 1819-1820, on célébrait la messe solennelle du Saint-Esprit,

Le 1^{er} décembre, ils partaient pour Fontainebleau, y étaient rejoints le lendemain par le duc d'Angoulême et rentraient le soir à Paris.

La duchesse de Berry reprenait, pendant ce mois de décembre, ses réceptions du pavillon de Marsan ; presque tous les jours, elle montait à cheval sous la direction du commandant de l'École d'équitation.

Une représentation au théâtre de la Cour et une autre, plus intime, à l'Elysée, où les acteurs du Vaudeville jouèrent *M. Champagne* et *La somnambule* : tels sont les incidents peu importants qui marquèrent la fin de décembre 1819. Il y eut aussi une grande vente de charité chez M^{me} de La Tour du Pin et la duchesse y parut plusieurs fois, passant l'après-midi à causer avec les dames vendeuses et faisant de nombreux achats.

1819 se terminait ainsi, dans le train-train habituel de vie que s'était fait le ménage royal, mêlant la représentation officielle à des excursions de quelques jours à la campagne et des œuvres de bienfaisance à des plaisirs mondains.

L'année 1820 allait s'ouvrir ; et cette nouvelle année, le duc et la duchesse de Berry l'attendaient avec une sorte d'impatience, le cœur rempli d'espoir et de joie. Après tant de déboires et d'attentes déçues, Mademoiselle n'avait-elle pas rompu le charme ? La duchesse de Berry était mère d'une princesse bien vivante et bien vivace ; un prince ne pouvait se faire attendre longtemps, et probablement ce serait cette nouvelle année qui le verrait naître. Et la duchesse de Berry, toujours confiante et optimiste, faisait presque partager à son mari la quasi-certitude de ce bonheur si longtemps attendu.

La pauvre femme ne savait pas qu'elle serait seule à en jouir ; elle ne pouvait prévoir que ses coiffes claires et coquettes de nouvelle accouchée seraient cachées par les voiles sombres de la veuve, et que la vie de son mari paierait celle de son fils. Elle ne pouvait deviner

que depuis quatre ans déjà, autour d'elle, tout près d'elle, un homme rôdait, guettait, attendait ; que cet homme avait toujours une idée fixe dans la tête, et un poignard sous ses vêtements ; que cette idée fixe était de tuer son mari, et que ce poignard devait bientôt s'enfoncer jusqu'au manche dans le cœur du duc de Berry.

L. CHERUBINI.



RÉCITS ET CONTES DE BRETAGNE

LA VEILLÉE TERRIBLE

RÉCIT DE MA GRAND'MÈRE

J'ai toujours eu un faible pour les histoires de revenants, surtout pour celles (car il y en a de cette sorte) qui ont un pied dans le fantastique et l'autre dans le réel. En voici une de ce genre, que je tiens de ma vénérable grand'mère, qui elle-même la tenait d'un des principaux témoins.

Serrez-vous autour de la cheminée, jetez un grand fagot sur les tisons, sans quoi les morts, qui aiment les ténèbres, éteindraient notre feu, et écoutez.

I

Près de la petite ville de T*** s'élevait encore, au commencement de ce siècle, un grand manoir d'aspect imposant. Flanqué de quatre tourelles, avec son pont-levis, ses sombres murailles de granit, ses meurtrières noircies par la poudre et le temps, il était bien fait pour inspirer la défiance et la crainte; mais si à cette époque on avait su les mystères qu'il recélait, on s'en serait écarté comme d'un lieu maudit.

En 1793, la Terreur était dans toute son horreur. Tout le monde, dit Saint-Just, devenait féroce et farouche par peur. Les têtes tombaient par centaines; une dénonciation, un soupçon, un rien était

un crime. Dans l'Ouest, dans la Bretagne, on tremblait aussi. Et certes les chefs du parti révolutionnaire « faisaient bien les choses, » comme disaient certains d'entre d'eux. Près de la petite ville de T***, au manoir dont j'ai parlé, vivait un homme (dont je tairai le nom) un tigre, qui s'était érigé en tyran dans la contrée. Ses incendies, ses meurtres ne se comptaient plus : pour lui, toute lâcheté commise était une victoire. Il avait des raffinements de cruauté que lui enviaient ses hideux collègues.

Un soir qu'il revenait de T***, suivi d'un énorme chien noir, il rencontra un prêtre qui allait porter à quelque moribond, la dernière consolation. Il était déguisé, mais les yeux perçants du tyran surent le reconnaître. D'un jeste brusque il arrache d'entre les mains du prêtre l'hostie qu'il cachait. Dans un accès d'impiété infernale et hideuse, il l'a fit, raconte-t-on, avaler par son chien.

Dans le pays, tout le monde l'appelait le *tyran*, et il conserva ce surnom, dont il était fier, après la période révolutionnaire, à laquelle il survécut une quinzaine d'années.

Son heure cependant allait sonner.

II

Vers 1815, après avoir, on peut dire, joui grandement de ses crimes, le tyran tomba malade. Dès lors commença pour lui l'expiation. Seul dans son manoir, le misérable souffrait sans aucun soulagement. Personne n'osait encore, maintenant qu'il râlait sur un lit de douleur, s'approcher de lui. Sa maison, on se la montrait du doigt, et le paysan la fuyait... Le tyran, presque abandonné, croyait ouïr la nuit des bruits effrayants. La torpeur où il était plongé lui faisait voir des ombres grimaçantes — les spectres de ses victimes, — qui venaient l'assiéger, le secouer, le jeter même hors de son lit.

Un soir, les paysans entendirent des cris aigus sortir du manoir ; des lueurs rouges et vertes, mais incertaines, brillèrent aux carreaux ternis des fenêtres... La peur s'empara d'eux, ils s'enfuirent.

Mais le lendemain, en nombre et au grand jour, ils voulurent pénétrer dans le manoir. A pas craintifs, ils montèrent le grand escalier de granit qui conduisait à la chambre du moribond. Ils poussèrent la porte... et d'un même mouvement, reculèrent...

Au milieu de la chambre, où les meubles étaient culbutés, gisait le tyran, presque nu. La face s'était figée dans un rictus diabolique, et les paupières entr'ouvertes laissaient voir le blanc des yeux injecté de sang. Les cheveux semblaient arrachés par plaques, et sur tout le corps des marques de doigts crochus ou de griffes d'oiseaux de proie avaient labouré d'ecchymoses sanglantes la peau déjà livide. Une odeur indéfinissable, sulfureuse et suffocante, régnait partout. Pendant quelques instants, les paysans demeurèrent là, muets, n'osant ni avancer, ni reculer.

— « On ne peut pourtant pas rester là jusqu'à ç'té né !¹ fit une voix.

— « Je m'en vas, dit une autre... j'ai peur !²

— « Ben, va-t'en ! j'avons que faire des trembleurs. Le tyran est mort, faut s'en débarrasser. Hé, Pierre, va prévenir la famille, tu sais ben où ! Et toi, François, viens m'aider. »

Ces mots furent dits rapidement, d'un ton ferme, par une vieille femme arrivée sur les pas des paysans au moment où ils allaient probablement s'enfuir. On la connaissait bien, la mère Keravec, et sa présence suffit pour retenir tous les curieux. C'était une vieille fileuse, infatigable, passant ses nuits au chevet des malades et des morts. Elle portait un grand châle de laine gris, ses cheveux blancs, bien lissés sous sa coiffe donnaient à sa physionomie quelque chose de bon, mais en même temps de rusé. Ses yeux vifs n'avaient encore que vingt ans et pétillaient d'esprit et, sous les profondes rides de son front on devinait sa beauté passée. Elle ne s'était jamais mariée. Là-dessus couraient même plusieurs versions, toutes fausses.

« — Allons François; allons reprit-elle, voyant que celui qu'elle avait désigné ne bougeait pas; est-ce chrétien de laisser comme ça un homme.

¹ Cette nuit.

² J'ai peur.

— « Y n'l'était guère, li, chrétien.

— « Ça n'fait rien, faut li faire sa toilette... Prends-le par la tête. »

Les assistants, peu désireux de voir le reste, décampèrent tous. Le pauvre François jetait vers la porte des regards d'envie, pourtant, il n'osait sortir. Force lui fut donc de rester aider dans sa lugubre tâche la Keravec.

Le lit en désordre fut redressé, les meubles rangés. Sur une petite table on plaça une nappe blanche et un crucifix. Le mort, pansé et lavé par la Keravec fut revêtu d'une chemise blanche : le linge ne manquait pas chez le tyran. Quand tout fut terminé, la bonne femme renvoya François, qui d'un bond fut dehors. Elle resta quelques minutes à prier, ferma la porte à clef et partit. Il était environ six heures du soir. Les autorités averties trouvèrent en route la Keravec et lui demandèrent quelques détails. Sans se faire prier, la fileuse leur narra toute l'histoire de la nuit précédente et les quitta en leur remettant la clef. Elle fut félicitée de son dévouement, mais n'y prit pas garde :

— « Surtout n'oubliez point de cacher la clef à gauche, dans le mur. Je la trouverai ç'te né pour la veillée.

— « Oui, oui, » répondirent les délégués, et ils pénétrèrent dans la maison.

III

La nuit tombe, le hibou et la chouette font entendre leur chant funèbre autour du manoir, le vent gémit douloureusement dans le feuillage sombre des ifs, et fait grincer les girouettes. Un brouillard épais couvre la terre comme un voile de deuil. Les huit coups de huit heures s'égrènent lentement au beffroi municipal de T***

Sur le chemin rocailleux des pas alourdis résonnent. C'est la mère Keravec qui, accompagnée de deux fermières, vient « prendre » la veillée du mort. Sous le tablier d'une des femmes se dissimule un panier... et un goulot de bouteille apparaît luisant.

Ah ! c'est qu'on ne veille pas toutes les nuits ! Pensez donc, de huit heures du soir à midi du lendemain, où l'on doit l'enterrer !

— « Ousqu'est donc la clef¹ bougonne la Keravec. Mais ous qu'ils l'ont mussée¹, les messieurs ? Eclaire donc, tai, la Rouzic ! »

Une lanterne se lève ; sa lueur vient frapper contre le mur où la main de la fileuse se promène inutilement.

— « Ah ! la vaici, ma fai, la vaici !

La porte grince et s'ouvre. Le mort est toujours là, blanc sur son oreiller blanc ; les trois femmes s'installent, allument deux bougies et ferment les volets. L'une d'elles amène des chaises, range dans un coiu le panier et la bouteille.

— « Pourquoi donc n'y as-tu point joint les mains au d'funt² interroge la Rouzic.

— « Essaye s'tu peux, mai je n'peux.

— « T'zez-vous² donc, menace la Keravec, je commence les prières...

Toutes trois tombent à genoux, et pendant une demi-heure on n'entend plus qu'un vague bruit de lèvres qui murmurent, d'*Amen* et d'*Ainsi soit-il* qui répondent aux plaintes du vent plaintif.

Dix heures... Onze heures... Minuit ! Les douze coups pleurent lentement, l'un après l'autre dans le beffroi, fatals, graves, presque effrayants !... Dans la chambre, les trois femmes sommeillent, leurs souffles entrecoupés parfois de bouts d'oraisons. Les bougies vont s'éteindre... La lueur de l'une d'elles lutte contre les ténèbres, s'élevant par instants comme un jet de flammes et éclairant vivement tous les coins de la chambre, puis disparaissant dans le chandelier.

La Keravec s'est redressée..... Inquiète, elle fait des yeux le tour de la pièce.

— « V'navez pas oui ? » demande-t-elle.

— « Hum ! q' c'est-il ?... »

— « Ecoutez ! » fait la fileuse en faisant signe de se taire.

Les deux femmes se relèvent sur leurs sièges, les yeux bien ouverts, tournés du côté du mort...

— « T'nez ! dit d'une voix tremblante la Keravec ; r'gardez ! »

¹ Cachée.

² Taisez-vous donc.

IV

En effet, qu'est-ce donc?... Le mort semble remuer; ses yeux fermés se rouvrent et reprennent leur éclat! Sa face ricane hideusement... En même temps, des bruits souterrains arrivent aux oreilles des veilleuses.. On dirait des chaînes qu'on traîne, des piétinements précipités en-dessous, en-dessus, dehors, partout... Les trois femmes, les yeux dilatés par la frayeur, regardent toujours le mort... Ciel! le voilà qui bouge, il se lève sur son séant... Le tapage augmente, devient étourdissant; les veilleuses sentent des ailes invisibles — comme de grandes ailes de chauves-souris — leur frôler le visage. La dernière bougie meurt....

Là-bas, minuit sonne une seconde fois. Aussitôt la chambre est inondée d'une lueur infernale, des flammes surgissent du lit du mort .. des cris... des sifflements... Un diable noir, les yeux comme des escarboucles apparaît sur le lit :

— « Damné! » dit-il... Le mort s'agite...

— « Damné!... » Le mort disparaît à moitié dans la ruelle...

— « Damné! damné! » ...

Un bruit de chute se fait entendre... et les veilleuses, clouées par l'effroi, retenant leur haleine, voient le tyran, trainé par le diable, sans doute, mais par un diable invisible, disparaître par la porte... Des hurlements de joie féroce éclatent alors dans l'escalier et se répercutent longuement sous les voûtes du manoir. Les trois femmes entendent la tête du tyran rebondir à chaque marche... Toc! Toc! Toc! .. Puis un grondement formidable comme le tonnerre... Puis... plus rien!

L'obscurité la plus profonde règne partout. Tremblantes, les veilleuses rallument à tâton leur lanterne, et serrées l'une contre l'autre franchissent le seuil de la chambre.

Une odeur de soufre les prend à la gorge... D'une course folle, dix fois plus vite que leur âge ne semble le leur permettre, elles arrivent chez elles...

V

Le lendemain, les parents du défunt, prévenus de ce nouvel incident par les témoins mêmes, leur firent promettre de se taire pendant quelque temps. Quant au cadavre, on eut beau le chercher partout, peine perdue, on ne le découvrit nulle part. On mit une buche de bois dans le cercueil, et le public crut fermement assister à l'enterrement de celui que messire Satanas avait pris la peine de venir chercher en personne pour le conduire, comme un hôte de choix, dans son infernal manoir.

A la longue pourtant la vérité perça, par les indiscretions des veilleuses qui grillaient de tout raconter. C'est de l'une d'elles, la Keravec, que ma grand'mère en a entendu le récit, dont celui qu'on vient de lire est la très fidèle reproduction.

Le souvenir de cette histoire commence à se perdre, elle reste encore cependant dans la mémoire de quelques vieux paysans, qui, lorsqu'on les met sur ce chapitre, la racontent dans un langage imagé, pittoresque et énergique, qu'il me serait impossible de reproduire. Sur le fond, sur les faits que nous venons de rapporter tout le monde est d'accord.

HENRI DE FARCY.



SOUVENIRS DE MON BATAILLON

NOTES D'UN CAPORAL AUX VOLONTAIRES DE L'OUEST

CHAPITRE VII

APRÈS LA GUERRE

Fougères, Rennes. — La réorganisation de la Légion. — La Commune. — Quelques réflexions.

(SUITE¹).

VII

Les séminaristes étaient accourus si nombreux le même jour, qu'on n'avait pas pu les habiller tous à la fois, et qu'on les exerçait dans un peloton spécial, par déférence pour leur soutane.

Ma mémoire a conservé les noms de quelques-uns d'entre eux : l'ingénieur Bodart, professeur de philosophie, qui, en corvée, passait une blouse par-dessus son uniforme pour le mieux garantir, système aujourd'hui pratiqué dans l'armée entière ; Charles Maigne, expert aux mathématiques, qu'il avait enseignées dans je ne sais quel collège ; Delaval, doux rêveur convaincu que les zouaves pontificaux reviendraient à Rome avant la fin de l'année, fils des pays envahis, et qui avait vu, pendant trois jours et trois nuits consécutifs, les troupes Prussiennes défilér devant la porte de ses parents ; Voisins, que nous appellions « le grand Voisins », magnifique normand de six pieds, sérieux et austère.

¹ Voir la livraison d'août 1895.

La conduite de ces jeunes gens indiqua, bien des années à l'avance, quels seraient les résultats de la future loi militaire, « la loi des curés sac au dos ». Les ecclésiastiques que nous avons parmi nous s'infiltèrent fort promptement au métier des armes, firent d'excellents soldats, des modèles gradés, et, au licenciement du corps, reprirent leur carrière sacrée, momentanément interrompue.

L'affluence des engagements causa pendant quelques jours une confusion indescriptible.

Les recrues arrivaient sans discontinuer et le grand art de mobiliser les masses était encore dans l'enfance. Nos magasins parvenaient à vêtir tous les arrivants et à compléter l'armement et l'équipement de chacun d'entre eux. Mais ces opérations se faisaient sans hâte pour des groupes distincts chaque fois, et à chaque jour suffisait sa peine.

En attendant, les chambrées offraient l'aspect de campements de gitanes, où quelques Volontaires à l'uniforme gris se perdaient au milieu d'un fourmillement de blouses, de vareuses et de capotes.

A l'heure de la soupe, matin et soir, on voyait paraître, péniblement apportés par des hommes de corvée, un par escouade, de grands plats en terre rouge où les parts de bouilli, les tranches de pain, les légumes cuits nageaient dans le bouillon. Des gamelles de huit s'organisaient et l'on ressuscitait les usages des anciens jours.

Avant l'installation définitive à la caserne Saint-Georges, les Volontaires arrivés de Poitiers avaient d'abord été casernés au collège Saint-Vincent, puis au Séminaire, où ils couchaient sur la paille, dans la partie qui n'était pas occupée par les mobiles cantonnés aussi dans cet établissement.

Ils occupaient, par pelotons, les cellules laissées vides par les séminaristes licenciés.

La litière des couchages était abondante, et nos amis, en vrais sybarites, la maintenaient proprement alignée au moyen d'une bordure de briquettes qu'ils allaient quérir dans un chantier voisin.

Un soir, quelque loustic introduisit dans l'une des cellules un

chien de quartier, un de ces chiens qui vivent des reliefs de l'ordinaire, et, semblables aux urubus des villes de l'Equateur, font, dans les cuisines de régiment, place nette de tous les débris.

Le molosse, — il était énorme, — commença par errer dans l'obscurité profonde, à travers les corps allongés, sans soulever la moindre protestation. Mais, quand il posa ses pattes sur Rivière, celui-ci qui, probablement, rêvait de Madagascar, crut avoir affaire à un chef Malgache. Il enlaça donc son ennemi et se mit en devoir de l'étrangler.

Ce fut un moment de beau désordre!

Le chien hurlait en se débattant, l'ex-franc-tireur rugissait, les camarades réveillés en sursaut piaillaient et se bouscullaient comme un poulailler qu'on égorge. Enfin, le caporal parvint à éclairer la situation d'une allumette convenablement frottée. On jeta l'intrus à la porte et chacun se recoucha.

VIII

On avait eu, paraît-il, en haut lieu, l'intention de nous envoyer à Rambouillet au début de la Commune, et ce fut la crise que traversa la Légion à ce moment qui détermina notre envoi à Rennes où le régiment pouvait mieux se reformer.

Je suis absolument certain que pas une escouade n'a été distraite de la Légion pour être envoyée avec les troupes de Versailles.

Mon étonnement a donc été grand en lisant les passages ci-après des « *Mémoires du général Cluseret* » publiés à Paris en 1887, chez Jules Lévy (1^{re} édition).

« (*Progrès de Lyon*, 22 avril, lettre d'un bourgeois de Paris, du 16).

« Ce même bourgeois ajoutait :

« *Les troupes qui attaquent Paris agissent pour la plupart avec passivité, sauf certains corps, comme les gendarmes, les sergents de ville, les zouaves pontificaux et les volontaires vendéens et Bretons.*

« Ou a nié que ces derniers eussent jamais été employés par
 « Versailles; c'est possible comme corps, mais comme individus,
 « il y en a eu évidemment puisqu'on en a fait prisonniers et
 « qu'on m'en a envoyé. J'ai en outre reçu une bannière ou
 « drapeau aux armes pontificales.

« La bannière pouvait être apocryphe; soit. — Mais les prison-
 « niers se seraient donc déguisés pour courir à une mort plus cer-
 « taine? C'est peu logique. Dans ma pensée, il a dû y avoir, au
 commencement, des groupes de volontaires qu'on aura retirés
 ensuite.

« Je me hâte d'ajouter que nul de ces prisonniers ne fut molesté. »

..... (Tome I, chapitre V, pp. 203 et 204).

« Le 16, je reçus le rapport suivant de Dombrowki :

« *Quartier général de Neuilly au citoyen général ministre de la
 guerre.*

« 16 avril, 3 heures.

« *Le siège de Neuilly avance; nous occupons tout un nouveau
 « quartier; nous avons emporté 3 barricades, et même, sur l'une
 « d'elles, pris un drapeau aux zouaves pontificaux et un drapeau à
 « l'infanterie de ligne.*

« *L'esprit des troupes est bon; la garde nationale fait des progrès
 et montre beaucoup d'entrain.*

« *Le commandant de la Place de Paris.*

« J. DOMBROWSKI.

De plus je reçus le rapport suivant :

« *Poste Vallier, 11 heures.*

« *Pris deux drapeaux, six zouaves pontificaux, lesquels se servent
 « de projectiles explosibles et de balles mâchées.*

« Il vint, en outre, en personne, me confirmer que les zouaves
 « pontificaux prenaient part au combat et, pour preuve, envoyait
 « à la commune, par un officier blessé dans le combat, un drapeau

« pontifical pris à l'attaque de Neuilly. Il avait en outre, des prisonniers en uniformes de zouaves pontificaux. »

..... (T. I, ch. VII, p. 230-231.)

Des drapeaux ou bannières aux armes pontificales, nous n'en avons pas. Le drapeau du régiment des zouaves pontificaux, après la prise de Rome, a été emporté sur l'Orénoque par le capitaine de Fumel, qui l'avait caché sous ses vêtements. Après le départ, tous les zouaves se le partagèrent et des Courtis m'a souvent montré le morceau qu'il en possédait et qu'il considérait avec juste raison comme une précieuse relique. Il ne peut donc être question de ce drapeau-là.

Nos deux bannières ? Elles ne portaient pas les armes pontificales.

Mais en revanche, dans toutes les églises de France ou à peu près, et sans doute aussi dans celle de Neuilly, on pouvait trouver des bannières ornées de ces armes. C'est évidemment de l'une de ces bannières qu'il est question. Une seule chose me paraît difficile à croire, c'est qu'elle ait été prise sur une barricade.

Quand aux zouaves pontificaux prisonniers, sera-t-il permis à un modeste caporal de relever certaines invraisemblances dans le récit d'un général et qui plus est d'un ministre de la guerre ?

M. Cluseret se demande s'il eut été logique de la part de simples Versaillais de se revêtir de costumes pontificaux pour courir à une mort plus certaine, mort qu'ils auraient d'ailleurs absolument méritée s'ils s'étaient servis de projectiles explosibles et de balles mâchées. Pourquoi donc alors se hâte-t-il d'ajouter que « nul de ces prisonniers ne fut molesté » ? Il semble que cette magnanimité, assez peu dans les usages de son gouvernement, eut gagné à être expliquée avec plus de détails.

Et puis, n'en déplaise à l'ancien délégué, un pauvre brigadier tel que moi, sachant l'importance que l'on attribuait à de semblables captures, n'eut pas manqué, en pareil cas, de prendre les noms et de conserver quelque pièce à l'appui, livret ou bagatelle de même nature, facile à retrouver par la suite, avec la belle organisation des bureaux de la délégation décrite dans ces mémoires.

(A suivre).

Marquis DES S***.

PARDON SANT KONERIE

War don zon Ann Durzunel.

Diredet euz ann Envo, ô sent koz Breiz-Izel :
Sant Tual ha sant Ieltaz ha sant Treuver Gwervel,
Sant Brieg ha sant Modez, sant Ouesa, sant Ervoan,
Deut da bardon Koneri, deut oll da Blouvouskan !

DISKAN :

Sant Koneri vinniget, ni ho ped a galon,
Roet d'imb oll hon mennad gant devez hō pardon.

Peger kaer eo ho pardon hag en de hag en noz !
N'oufe ket bean kaeroc'h du-hont er baradoz :
Enn hon c'halon vel enn Ee man Jezuz binniget'.
Hag oll zent koz Breiz-Izel aman zo diredet.

Evel ar stered enn oabl, ken koant o steredi,
E sao tanio a beb liou en bourk sant Koneri ;
Ha ken kalonek ive hag Ele ann Envo,
Ni gan da zant Koneri ken kaer kanouenno.

Eur bugel war lerc'h he vamm a red joauz bepred,
Ha war ho lerc'h ken joauz e fell d'imp-ni kerzet.
Hag ann oll, ouz hon gwelet, a lar kouitebunan :
« N'euz ket da garet ho zent eved tud Plouvouskan ! »

* Bep bla rok a pardon e ve eunn adorasien kaer.

Ni oar pera hoc'h euz gret vit hon zud koz gwech-all,
Pa c'heuiljoc'h d'ann Arvorik ho kinderv sant Tual :
Evit mad hon bro, sant kez, c'h euz kouiteet ho pro !
Trugare d'hac'h da viken trugare ni gano !

Eur beden dirak Doue evit ar Vretoned,
Eur beden evit ho pro ma vo kristen bepred !
Evit al labourerien ha tud vad ann odcho,
Eur beden, ô ma zant kez : Doue ho chileoo.

War ho lerc'h, war ann douar, ni a c'heuillo bepred,
Ni c'heuillo lezen Doue, enn hent al lealded.
War ho lerc'h, sant Koneri, didamal ha joauz,
Ec'h arrifomp, war eeun, enn Envo, gant Jezuz.

LAOUENANIG SANT ERVOAN.

LE PARDON DE SAINT-GONÉRI.

(TRADUCTION)

AIR : *Zône de la Tourterelle*

Accourez des *cieux*, ô vieux saints de Basse-Bretagne : — saint Tudual et saint Gildas et saint Trémeur de Guermel¹, — Saint Briec et saint Modez, saint Guénou, saint Yves, — Venez au pardon de Gonéri, venez tous à Plougrescant.

REFRAIN

Saint Gonéri béni, nous vous prions de cœur,
Ayez égard à notre requête, au jour de votre pardon.

Qu'il est beau votre pardon et le jour et la nuit ! — Il ne saurait être plus beau, là-haut, en paradis : — En notre cœur, comme au ciel, demeure Jésus béni², — Et les vieux saints de Basse-Bretagne ici sont accourus.

Comme les étoiles qui, dans la nue, si doucement rayonnent, — Des feux de toutes couleurs brillent dans le bourg Saint-Gonéry ; Et avec autant de cœur que les Anges des *cieux*, — nous chantons à saint Gonéri d'aussi beaux cantiques.

L'enfant après sa mère court joyeux toujours, — avec autant d'allégresse nous marchons après vous. — Et tous ceux qui nous voient disent à l'envi : « Il n'y a pas à aimer *leurs saints*, comme les gens de Plougrescant ! »

Nous savons ce que vous fîtes pour notre ancêtre jadis, — quand

¹ Vieux manoir de Plougrescant, près duquel s'élevait autrefois la chapelle de saint Trémeur.

² Le pardon est précédé d'une *adoration* très suivie.

vous vintes en Armorique avec votre cousin saint Tudual : — C'est pour le bien de notre pays que vous avez quitté le vôtre, ô saint chéri ! — Merci à tout jamais, merci nous vous chanterons !

Une prière devant Dieu pour les Bretons, une prière pour votre pays, afin qu'il demeure toujours chrétien ! — Pour les laboureurs et les braves gens de nos grèves, — une prière, ô mon saint bien-aimé : Dieu vous exaucera.

Sur vos traces, ici-bas, nous suivrons toujours, — nous suivrons la loi de Dieu, dans le chemin de la loyauté. — Sur vos traces, saint Gonéri, sans reproche et sans peur, nous arriverons tout droit aux cieux, près de Jésus.

ROITELET DE SAINT-YVES.



LE PARDON DE CHEZ NOUS

(28 JUILLET 1895)

Souvent j'y ai rêvé, durant les longues heures de quart, à ce bon vieux Pardon, la Saint-Gonéri des *badies*. J'étais loin de chez nous alors, stationnant dans les mers de Chine, ou taillant à toute vapeur dans les vagues de l'Océan. A pareil jour, mon âme semblait s'envoler avec mon cœur vers mon pays de Plougrescant.

J'écoutais, je chantais tour à tour. Des voix m'arrivaient, douces et fortes avec la brise. Me croyant au Pardon, sur mes lèvres revenaient les cantiques du pays. Le nuage qui passait, c'était, la procession de Saint-Gonéri : des bannières des croix, d'immenses drapeaux tricolores, des jeunes filles en blanc, — l'honneur de la paroisse. — des frégates pavoisées, des petits mousses tout réjouis, de fiers pêcheurs de la côte, des reliquaires dorés, des prêtres, et la foule du peuple. Puis, retombant dans la réalité, je surprénais une larme qui tremblait au bord de ma paupière. Ne m'en veuillez pas : le pays c'est le pays, et le pardon, c'est le pays dans toute sa joie.

Aussi à le revoir cette année, mon bonheur déborde ; je ne puis le garder pour moi seul. Les malins peut-être y trouveront à redire. Foin des malins ! Je parle pour mes amis de la mer, pour ceux qui sont loin et qui songent aujourd'hui, inconsolables rêveurs, à leur bon vieux Pardon. Eux, ils liront ces lignes, ils les reliront cent fois, et ils finiront par se dire : « Ma foi, j'ai été au pardon de Saint-Gonéri ! »

Or ça, mes amis, me voilà bien chez nous ! Voilà le *C'harr-Heg* le *Pors-Hirr*, le *Pors-Kao*, ces criques aimées qui furent les témoins de nos premiers coups de rames. Voilà bien l'Arvor avec ses

maisons blanches et ses chaumières, où les vieux parents attendent leurs gars de la mer. Voici les amis d'autrefois : *Pipi, Ervoan, Choll Job, Tual, Konéri, Michel*. . . . C'est tout le pays, quoi ! Mais le pays, c'est encore la blanche église, qui proclame, bien haut, notre foi en Dieu ; le pays, c'est surtout la veille chapelle de Saint-Gonéri. Ah ! je l'aime bien, celle-là, avec sa tour de plomb, son riche bahut son if tant de fois séculaire. Saint Gonéri est toujours là, à droite de l'autel ; ses bras sont toujours ouverts pour recevoir ses enfants.

Du côté de l'épître, la Vierge d'albâtre, « la Trinité », porte sur ses genoux son enfant Jésus, qui caresse une blanche colombe. Au bas de la chapelle, en avant du tombeau et de la chasse de granit de notre Saint, s'élève un trône de fleurs. Sur le trône, dans son reliquaire d'or, le chef vénéré de saint Gonéri. Par derrière, une étoile rayonnante, aux feux de toutes couleurs. Une guirlande de lumières prolonge, par devant, l'ogive de la crypte. De chaque côté, un saint Gonéri, vêtu en abbé, une sainte Eliboubane, toute belle, avec sa couronne ducale et son manteau de drap d'or. La mère de saint Gonéri semble me sourire, comme sourit une grand'mère à ses petits-enfants.

Tout est mouvement dans le bourg ; c'est un va-et-vient continu. Tantôt, à toutes les maisons, il y aura des guirlandes, des étendards, des pavillons tricolores, des lanternes vénitienues. . . . Hélas ! voici que le maudit vent des Anglais souffle du nord-est, avec forcée rafales chargées de pluie. . . . Adieu, procession du soir si pieuse, si poétique, si longuement attendue ! Adieu, les feux de joie, les fusées dorées, les illuminations féeriques du cimetière. Saint Gonéri ! Adieu, les chants si doux, dont la brise m'apportait les échos sur les vagues lointaines ? . . .

Mais les dévots pèlerins se sont réfugiés dans la chapelle attendant la première messe. Je les y ai suivis. Et, caché dans un coin, — jusqu'à ce moment personne ne m'a encore reconnu au pays, — j'ai repassé, en mon âme, les *agitations* de ma vie de marin. Que de tempêtes essuyées ; que de dangers vaincus ; que d'assauts repoussés ! Tu étais là, saint Gonéri, quand des gens sans Dieu ni Patrie s'efforçaient de m'arracher la foi et de corrompre mes mœurs. Tu étais là et tu m'as donné le courage de faire mes Pâques loin

de chez nous. Merci ! Tu m'as préservé des fièvres de Madagascar, des choléras du Tonkin, des feux de la Mer Rouge, des rafales du cap Horn. Merci ! Le vieux Choll avait raison : tu suis tes enfants sur toutes les mers. Si le vieux Choll t'a vu à la barre de son navire, une nuit d'orage, moi, je senti ta main protectrice partout où j'ai passé.

Un coup de clochette interrompt ma méditation. Il est trois heures. La première messe commence. Après l'évangile, le recteur a dit dans son sermon : « Prions pour ceux qui sont loin d'ici et qui songent en ce jour au pardon de Saint-Gonéri » En ce moment bien des fronts se sont penchés, comme pour cacher des larmes que le cœur ne pouvait retenir Ah ! ça m'a fait plaisir de constater qu'on n'oublie pas chez nous les chers absents.

Aux quatre messes du matin, les communions ont été nombreuses. C'est pour les défunts, pour les absents qu'ils communiaient, ces braves gens qui n'oublient point.

Voici le jour. Les cloches de Saint-Pierre et les tambours appellent au pardon. A toutes les fenêtres, au bourg Saint-Gonéri, claquent les étendards et les drapeaux : à toutes les maisons pendent des guirlandes de verdure et de fleurs.

La clochette de Saint-Gonéri sonne la grand'messe. Le gazon est trop humide, hélas ! Impossible de chanter la messe dehors, et l'on étouffera dans la chapelle.

Le professeur de rhétorique de Tréguier, M. Botrel, officie. M. Le Pennec, professeur au Grand Séminaire fait le pardon. Il raconte, comme jamais je ne l'ai entendue, la vie de notre saint. M. Le Pennec est un docteur, dit-on. Je n'en suis pas étonné. Il parle, à ravir, la langue bretonne et il sait parler au cœur.

Après la messe, durant une longue demi-heure, les fidèles et les prêtres ont passé sous le reliquaire de saint Gonéri que quatre vigoureux gars portent sur leurs épaules.

Voici deux heures, trois heures. Les pèlerins arrivent en foule. Les vêpres sont chantées. La procession sort de la chapelle. Je l'ai bien vue, celle-là, dans les mers lointaines, quand les nuages passaient, à pareil jour, au-dessus de mon navire. Ce sont bien les jeunes gars, qui tenaient les croix et les bannières ; les gentils

petits mousses et les rudes pêcheurs, avec leurs frégates pavoisées ; les jeunes filles d'élite de la paroisse vêtues de blanc ; les « collets bleus » tout crânes, sous les reliques du saint de l'Arvor, qu'ils portent sur leurs épaules ; les futurs officiers de notre marine, avec leurs aiguillettes d'or ; les tambours et clairons ; les notables de la commune à la suite des prêtres ; les femmes des marins, qui entourent saint Gonéri, un cierge à la main, pour ceux qui n'ont pu venir au pardon. J'ai remarqué, dans la foule, des docteurs renommés, des combattants de France et d'Italie, des héros, quoi ! Tout cela est beau, voyez ! Jamais défilé ne fut plus émouvant un jour de grande revue. Et partout des arcs-de-triomphe à Kergresk et à l'entrée du Kélen.

Au retour, un moine, le R. P. Célestin, je crois, que tous aiment ici, monte dans la chaire de granit du cimetière Saint-Gonéri. Il chante un cantique qui raconte admirablement les gloires du pardon. Puis il prêche la fidélité à Dieu et aux traditions bretonnes. Ce bon moine connaît bien notre cœur et il y va tout droit. A l'entendre, j'ai facilement saisi que c'est un ami vrai des marins.

Le soir à la tombée de la nuit, tout le bourg est illuminé. Dans une prairie du Kélen, que M. André prête gracieusement au pardon, flambent des feux de joie. Un brillant feu d'artifice est tiré. Mon vieil ami, Jean-Marie Nicolas, est vraiment un artificier d'élite. L'arc-de-triomphe de feux qu'il a dressé sur le chemin du Kélen, dénote aussi un décorateur parfait.

Mais, pendant que les fusées filent dans les airs leurs écheveaux dorés, le peuple chante des cantiques d'une suave mélodie. Ah qu'il est beau, mon vieux pardon ! Ecoutez, amis marins, la voix de votre recteur : « Prions, dit-il, pour ceux qui ne sont pas là. » Et tous dévotement récitent un *Pater* pour les chers absents.

On ne vous oublie point au pays, ô marins de Plougrescant. Souvenez-vous vous-mêmes de votre bon vieux saint. Soyez des Bretons toujours, et toujours des chrétiens ! C'est alors seulement que vous serez des hommes sans peur et sans reproche, des marins dévoués jusqu'à la mort à Dieu et à leur pays. *Evit Doue hag ar vro*, comme le dit si bien l'amiral de Cuverville.

JAN VIAN.

POÉSIES FRANÇAISES

EN AOÛT

Aux revers des talus, des bruyères fleuries
Rutilent richement les rouges broderies
Et, parmi les ajoncs, leurs touffes gracieuses
Cachent l'aridité de nos landes crayeuses.

Elles ne « neigent pas » mais il tombe des ailes
Quelques plumes au vent des sauvages querelles
Lorsque, loin des coteaux où le genêt crépite,
La bande des ramiers dans les taillis s'agite.

A l'ombre des vergers, sur les routes couvertes
Que forment les ourrés, roulent les pommes vertes.
Dans les vieux châtaigniers, superbes colonnades,
Le vent semble chanter quelques douces ballades.

Epanouissement des êtres et des choses !
De l'ardent soleil d'août qui fait pâlir les roses
Le travailleur subit à son tour l'influence
Et s'endort, lentement bercé par le silence.

SYLVANE.



LE PSAUME DES MALHEUREUX

— ❖ —

AU D^r VIAUD-GRAND-MARAIS.

Les mondes assemblés dans un ordre admirable
Sans Dieu s'écrouleraient en chaos ténébreux.
Le hasard n'a jamais fait une œuvre durable,
Et le Juste souffrant doit regarder les cieux.

La terre est un séjour d'épreuve,
L'homme ne vit que peu de jours ;
Si ses maux sont grands comme un fleuve,
Devant l'avenir ils sont courts.

L'homme ne peut longtemps compter sur son semblable ;
Il voit que la pitié lasse et s'use bientôt.
Le riche a toujours craint l'aspect du misérable,
Le cri des affamés et le bruit d'un sanglot.

Dieu seul a voulu la justice ;
Il a pitié de l'innocent ;
Il sait payer le sacrifice ;
Sa main sur l'opprimé s'étend.

L'Injuste sans remords, qui rit de la souffrance,
Est frappé tout à coup au milieu du sommeil.
Le Seigneur d'un regard touche son opulence
Qui fond comme la neige aux rayons du soleil.

Les bouches d'où sort le mensonge
Sont bientôt closes par la mort.
Les siècles passent comme un songe ;
Dieu demeure ; lui seul est fort.

La porte du tombeau nous cache un autre monde
Où se trouvent la paix, l'oubli des maux soufferts ;
Où l'esprit altéré de vérité féconde
Voit l'horizon sans fin de nouveaux univers.

JOSEPH ROUSSE.



NOS POÈTES BRETONS

VICTOR DROUYER

Marcillé-Robert, dans l'arrondissement de Vitré, est sans contredit, l'un des bourgs les plus pittoresques du département d'Ille-et-Vilaine.

Lorsqu'on y arrive, par la route du Theil, on aperçoit un bel étang et les jardins d'un couvent qui dévalent jusque sur ses rives. Les blanches cornettes des religieuses tranchent au milieu de la verdure. A gauche, sur la chaussée, est une minoterie qui se reflète dans les eaux de l'étang et complète ce délicieux tableau.

Il faut ensuite gravir une côte raide et sinueuse, taillée dans le rocher, pour arriver au bourg dont la principale rue a une physionomie toute particulière. Elle rappelle l'une des vieilles rues de Vitré avec ses maisons de bois à ressauts et à porches formant galeries couvertes.

Marcillé est une des paroisses les plus anciennes du département. On y frappait monnaie sous les Mérovingiens dès le commencement du VII^e siècle.

Cette localité fut érigée en paroisse vers le commencement du XI siècle, à l'époque où Riwalon Le Vicair, premier seigneur de Vitré, fit construire le château de Marcillé.

Il y a quinze ans environ lorsque je visitai pour la première fois Marcillé-Robert, il y avait encore, au milieu du bourg, un vieux bâtiment occupé par la mairie et qui était une véritable curiosité archéologique.

La principale salle était ornée d'un panneau en bois sculpté extrêmement remarquable. Un siège, également en bois, adhérent au

panneau, devait servir au magistrat chargé de rendre la justice. Il était surmonté des armes de la famille de la Trémouille. Les La Trémouille, comme on sait, furent les seigneurs de Laval et de Vitré.

Plusieurs cachots situés au rez-de-chaussée avaient des anneaux en fer scellés dans les murs et qui avaient dû jadis servir à attacher les prisonniers.

Tout, d'ailleurs, à Marcillé, rappelle des souvenirs d'un autre âge. On voit encore sur la rive gauche de l'étang une partie du donjon de l'ancien château-fort qui fut détruit par le maréchal d'Anmont en 1795. Ces belles ruines recouvertes d'arbres et de verdure appartiennent à M. Frangeul, maire de la commune, qui en fait les honneurs avec une grâce parfaite.

Il existe aussi sous une maison située au bas de la rue du Rachapt, à une toute petite distance du donjon, et non loin de l'étang, un souterrain voûté, servant actuellement de cave, et qui permettait sans doute aux assiégés, en cas de famine, ou de surprise, de s'échapper du château.

Un pays aussi beau que celui de Marcillé-Robert devait nécessairement donner le jour à un poète : en effet, Victor Drouyer y est né.

Je me souviens que par une soirée triste et pluvieuse de l'hiver de 1871, je vis entrer chez moi un petit vieillard, presque aveugle, qui désirait me faire hommage d'un recueil de vers dont il était l'auteur. C'était le poète de Marcillé pauvre et malheureux.

Je le revis souvent et, avec l'aide de mes amis, je pus lui faciliter la vente de ses œuvres et soulager momentanément sa misère.

Victor Drouyer était vraiment poète, et comme nous étions au lendemain de la guerre fatale sa muse patriotique était toute à la revanche. Écoutons plutôt :

Malheur à qui touche à la France !

Non, tu n'es pas frappée au cœur !
Ton sang vermeil à flots ruisselle ;
Mais ton œil darde une étincelle
Qui fait frissonner le vainqueur.

Il sent déjà que la vengeance
 D'un souffle ardent gonfle ton sein ;
 Dans l'ombre il entend ce tocsin :
 — « Malheur à qui touche à la France ! »

Relève-toi dans ta grandeur.
 Noble mère, comme à Pavie
 Tes braves ont perdu la vie,
 Ils ont du moins sauvé l'honneur.
 Aux champs où tomba leur vaillance
 Ils nous attendent, nous irons !
 Sur leurs cendres nous le jurons :
 — « Malheur à qui touche à la France ! »

Déjà vingt fois le Nord jaloux
 A dit : Périsset sa mémoire !
 Etouffons ses mille ans de gloire,
 Et que l'Occident soit à nous !
 — Rêve insensé ! vaine insolence !
 Toujours trompé dans son orgueil.
 Le flot s'est brisé sur l'écueil :
 — « Malheur à qui touche à la France ! »

De Tolbiac à Navarin
 Nos victoires comptent par mille ;
 Sous nos vaisseaux longtemps docile,
 Fleuve français coula le Rhin !
 Beau fleuve ! après ta délivrance,
 Bouillonnants de joie et d'amour.
 Tes flots chanteront à leur tour :
 — « Malheur à qui touche à la France ! »

Rennes, 12 décembre 1871.

Nous avons demandé l'acte de naissance de Victor Drouyer à
 M. le maire de Marcillé-Robert qui s'est empressé de nous l'adresser :
 « L'an mil huit cent dix-sept, le trente avril à neuf heures du

matin, devant moi Després-Duval, maire de Marcillé faisant les fonctions d'officier civil de la même commune, canton de Retiers, département d'Ille-et-Vilaine, est comparu le sieur Mathurin-Marie Drouyer, profession de menuisier, âgé de près de vingt-cinq ans, demeurant au chef-lieu de cette commune, lequel nous a déclaré que hier, à huit heures du soir, en sa maison audit lieu, demoiselle Victoire-Perrinne-Françoise Courteille, son épouse, âgée de vingt-sept ans, est accouchée d'un garçon auquel il a déclaré donner les prénoms de Victor-Julien-Marie, lequel enfant nous a été présenté. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Messieurs Julien Jamin, chirurgien, âgé de vingt-quatre ans, demeurant au chef-lieu de la commune de Bais, Victor Courteille, âgé de vingt-six ans, vicaire de Marcillé, oncle de l'enfant, et ont tous signé le présent acte après lecture. »

M. l'abbé Courteille, qui figure dans l'acte de naissance ci-dessus, était le frère de la mère de Victor Drouyer. Il s'intéressa à son neveu, le fit étudier aussitôt que l'enfant put le faire, et lui donna les premières leçons de latin.

Frappé de l'intelligence de son élève, l'abbé l'envoya à l'institution Saint-Martin de Rennes où il paya sa pension. Victor fit dans cet établissement — qui à cette époque suivait les hautes classes du Collège royal — d'excellentes études, et fut reçu bachelier très jeune.

Protégé par ses professeurs, Drouyer fut nommé maître d'études au collège de Vitré où il continua à travailler sérieusement les lettres. Malheureusement il devint indiscipliné et frondeur. Ne s'avisait-il pas un jour de faire une satire en vers latins contre le supérieur du collège, celui-ci en eut connaissance et le mit à la porte.

Des amis de son oncle s'intéressèrent à lui et le firent nommer professeur au collège de Craon. Il n'y resta pas longtemps et revint à Rennes en qualité de secrétaire du marquis de Piré. Sur les instances de ce dernier il fut nommé secrétaire en chef de la mairie de Redon où il resta quelques années. Il perdit cet emploi, qu'il aurait pu garder toute sa vie, et toujours pour avoir chansonné son chef direct M. Thélohan, maire de Redon.

Drouyer encore une fois sans emploi partit pour Paris où il mena pendant un certain temps la vie de bohème, ne mangeant pas toujours à sa faim.

Il revint un jour à Rennes pour rédiger un journal légitimiste appelé le *Courrier du Dimanche*. Le nouveau rédacteur écrivait bien, avait de la verve, un tour d'esprit original et était surtout très-mordant, chose précieuse pour un journaliste qui veut faire de la politique de combat.

Malgré les efforts de son rédacteur le *Courrier du Dimanche* ne fit pas ses frais et cessa bientôt de paraître, de sorte que l'infortuné poète se trouva encore sur le pavé à la recherche d'une position sociale. C'est alors qu'il eut l'idée, pour vivre, de publier ses productions littéraires. Hélas ! les auteurs qui ont eu le malheur de publier leurs œuvres en province savent seuls ce que ça rapporte.

Et cependant Drouyer avait du talent.

Je retrouve de lui sa « *Cantate des neiges*, » chose superbe de laquelle j'extrais le passage suivant :

« O beaux jours envolés ! c'est l'heure où la famine
 Revient s'asseoir au seuil de la frêle chaumine
 Ouverte à tous les vents comme un nid en lambeaux ;
 C'est l'heure où redoutant le jour nouveau qui monte,
 Maint pauvre ignoré, triste et seul avec sa honte,
 Agonise dans l'ombre et rêve des tombeaux...
 Seigneur vous qui roulez la frileuse chenille
 Dans un doux lit de soie à l'abri de l'autan,
 Donnez à l'indigent un foyer qui pétille
 Le vêtement pudique... et le pain qu'il attend !... »

La vieillesse du poète était venue et avec elle une maladie plus terrible que la mort : *la cécité* ! Ses anciens protecteurs ne voulaient plus entendre parler de lui. Les amis qu'il avait froissés l'abandonnèrent et le pauvre Drouyer fut réduit à aller mourir à l'hôpital.

Puisque nous avons donné au commencement de cette notice l'acte de naissance du poète, nous terminerons par son acte de décès :

« Le 12 octobre 1878, à dix heures et demie du matin, devant

nous adjoint et officier de l'Etat civil délégué par M. le Maire, ont comparu Jean-Baptiste Perron, âgé de 75 ans, et Joseph Helleu, âgé de 29 ans, tous deux commissionnaires à l'Hôtel-Dieu, lesquels nous ont déclaré que Victor Drouyer, homme de lettres, époux de Joséphine Lejeune, âgé de 61 ans, né à Marcillé-Robert (Ille-et-Vilaine), demeurant place Sainte-Anne, 27, fils de feu Mathurin Drouyer et de feu Victoire Courteille, est décédé rue de l'Hôtel-Dieu, ce matin à minuit et demi. Et a le second témoin signé avec nous le premier ayant déclaré ne savoir le faire. »

Après avoir passé ses jeunes années à jouer sur les bords fleuris du bel étang de Martigné, le poète est venu rendre le dernier soupir dans une chambre commune de l'hôpital de Rennes.

ADOLPHE ORAIN.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE MONT SAINT-MICHEL, d'après ses anciens registres paroissiaux (1600-1800), par M. l'abbé Pâris-Jallobert. — Chez l'auteur, à Vitré, 1895.

LES DÉFENSEURS DU MONT SAINT-MICHEL, (1717-1450), par le V^{te} O. de Poli. — Paris, Conseil Héraldique de France, 1895.

La littérature du Mont Saint-Michel — *du Mont*, comme on l'appelle par excellence — est importante, brillante et ne cesse de s'accroître. M. l'abbé Pâris-Jallobert, dans une brochure de quelques pages, nous renseigne curieusement sur la vie sociale, civile, militaire et religieuse des habitants de l'abbaye et de la petite ville, pendant deux siècles. Dans ce but, il a compulsé le registre des baptêmes, mariages et sépultures du Mont Saint-Michel et il a groupé en trois chapitres (*Familles — Clergé — Faits divers*) les informations que lui ont fournies ces registres. Le chapitre *Faits divers* donnera satisfaction aux amateurs de l'histoire de la Révolution. En disant que sa brochure fera comprendre l'intérêt qui s'attache à ses *Anciens Registres paroissiaux de Bretagne*, M. l'abbé Pâris-Jallobert a bien légitimement appelé l'attention sur cette publication d'une haute portée historique et d'une importance universellement reconnue.

J'arrive tard pour mentionner le beau livre du vicomte Oscar de Poli. *Les Défenseurs du Mont Saint-Michel*, qui a paru depuis plusieurs mois ; mais les beaux livres (révérence gardée) sont comme les bons vins, ils gagnent à vieillir et nul Français ne refusera les titres de « beau » et de « bon » à ce livre d'or des défenseurs de la merveilleuse citadelle, que M. de Poli a écrit avec une hauteur de vues, une chaleur de cœur vraiment entraînant. La part d'historien de notre confrère consiste dans une introduction de cent pages où est magistralement retracée la pé-

riode héroïque des annales du Mont, cette « phase épique » comme dit l'auteur à qui j'emprunte encore ces mots :

« La défense du Mont Saint-Michel a été, pour ainsi dire, l'aurore de la délivrance dont Jeanne d'Arc fut l'éblouissant soleil. »

En nous rappelant, d'après M. S. Luce, que Jeanne d'Arc eut la pensée d'aller débloquer le Mont Saint-Michel, le vicomte de Poli relie l'histoire de la libératrice à celle des défenseurs : Ils méritaient un tel voisinage « ces moines sublimes de loyauté, de patriotisme, vendant « jusqu'au dernier de leurs bijoux sacrés, pour assurer la défense du « Mont ; ces chevaliers héros, vétérans de la grande guerre contre les « Anglais ; ces jeunes écuyers, ces grands bourgeois, ces hardis soudoyers, tous volontaires de Saint-Michel, la fleur de toutes les classes « de la nation. »

Il importait de conserver les noms de ces vaillants qui, pendant plus de trente ans, jusqu'à la victoire définitive de Formigny (15 avril 1450), élevèrent l'îlot du Mont Saint-Michel au-dessus du naufrage où sombrait la France. Grâce à M. de Poli, aux *Listes*, aux *Pancartes* armoriées, aux *Montres* qu'il a compulsées avec un zèle admirable, ces glorieux soldats ne sont plus des anonymes, et on les voit se grouper, au nombre de plus de 500, autour de Louis d'Estouteville leur invincible capitaine. Dans l'admiration de nos fils, ces défenseurs du Mont Saint-Michel sont bien dignes de remplacer les défenseurs des Thermopyles. Un imposant cortège de *Preuves*, un index *des sources*, recommandent aux érudits ce livre si français ; les artistes aussi y trouvent leur compte avec d'élégants fleurons, un frontispice à l'eau forte de M. Marcel d'Aubépine. Le vicomte de Poli n'a pas oublié les poètes ; se souvenant qu'il est leur confrère, il a ciselé à leur intention un sonnet tout vibrant de patriotisme et de foi

OLIVIER DE GOURCUFF.

ÉPHÉMÈRES, poésies, par le V^e de Colleville. — Paris,
Bibliothèque de *La Plume*, 1895.

Il y a deux mois, j'annonçais la publication prochaine d'un volume de vers du V^e de Colleville. Le volume a paru, justifiant nos espoirs ; et, quoi qu'en dise le titre, il ne sera pas un des *éphémères* de la poésie.

Le V^e de Colleville est universellement estimé, et, ce qui est plus rare

encore, généralement aimé. Presque tous ceux à qui il a dédié, avec le plus large éclectisme, les vers de ce recueil, ont serré sa main loyale et apprécient les hautes qualités de son esprit. Il était trop curieux de belles-lettres pour s'attarder dans la politique, qu'il a honorée, en la traversant ; son labeur d'écrivain, qui va du roman au drame et de la traduction des théâtres étrangers à la polémique littéraire, lui ôtera pour jamais, espérons-le, le loisir et le goût de retourner au parlementarisme. Pour aujourd'hui, nous tenons le poète qui est *un franc et un naïf*, comme le lui dit justement dans sa préface Paul Verlaine, fort éloigné lui-même des bizarreries, des mièvreries, des chinoïseries, des jongleries de pensée et de forme par lesquelles les inquiets et les impuissants tentent d'apprivoiser la Muse.

Mais le V^o de Colleville m'en voudrait de faire son éloge par-dessus la tête de quelques-uns de ses amis. J'aime mieux dire que ses *Ephémères* passent avec facilité du rondeau à l'odelette, de la légende pieuse au fabliau moqueur, et que partout on y respire une bonne brise de France sans le moindre mélange de brumes ou de vapeurs étrangères. Que si vous voulez un exemple, je transcrirai, avec le regret de ne point citer, comme pièces trop longues, *Les moines de Cimiez* ou le *Lit du saint*, ce sonnet que le destinataire, M. S. Mallarmé, a dû trouver désespérément clair.

Pendant que les brebis paissent sur la montagne,
Le berger doucement essaye ses pipeaux.
Qu'importe si ses airs que le merle accompagne
Vous semblent discordants quand lui les trouve beaux ?

Car c'est pour lui qu'il chante et dans sa solitude,
S'il cherche l'harmonie et soigne ses effets,
C'est par amour de l'art : ses hôtes d'habitude
Ne sont que des pinsons ou bien des sansonnets.

Et moi, j'ai fait ainsi dans l'ennui de la vie ;
J'ai modulé ma plainte ou j'ai dit mon envie
Des lointains horizons en rythmes singuliers.
Tant pis si ma musique à vous parut barbare,
Quand j'ai bercé mon cœur au son de la cythare !
Vous pouvez hardiment trouver mes vers grossiers.

Ici vous vous calomniez, mon cher poète ; vos vers ne paraîtront à personne discordants ni grossiers et, puisque vous parlez musique, laissez moi vous parler latin et vous dire que vous méritez ce joli qualificatif :
poeta non insuavis.

O. DE GOURCUFF.

DOCUMENTS DE CRIMINOLOGIE, recherches sur l'archéologie criminelle dans l'Yonne, par le D^r Marty. Lyon et Paris, 1895.

Notre distingué confrère de la Société des Bibliophiles bretons, M. le médecin-major Marty marche sur les traces de MM. les docteurs Corre et Aubry, dont nous avons apprécié ici même les importants *Documents de criminologie rétrospective* (Bretagne XVII^e et XVIII^e siècles). L'étude de MM. Corre et Aubry formait un gros volume : celle de M. Marty, restreinte au dépouillement partiel des archives départementales de l'Yonne, ne compose qu'une brochure fort intéressante par les faits tirés de l'oubli et la méthode scientifique qui les a groupés en *Délits contre les personnes. Attentats contre la propriété. Délits et crimes religieux. Procès d'animaux*, etc. Un petit préambule historique, un *Résumé* fort clair montrent que le docteur Marty est parfaitement préparé à entreprendre un travail de plus longue haleine.

O. DE G.

LÉGENDES ET CURIOSITÉS DES MÉTIERS, par Paul Sébillot. X. LES CHARPENTIERS ET LES MENUISIERS. — Paris, Ernest Flammarion, éditeur, S. D.

Les charpentiers et les menuisiers, qui vécurent longtemps côte à côte et que la petite industrie locale confond encore, formaient une corporation très relevée, presque illustre, contre laquelle la satire n'a guère trouvé l'occasion de s'exercer. M. Sébillot a glané peu d'anecdotes et de couplets sur leur compte, mais leur grand patron saint Joseph (ils en ont aussi un petit, saint Blaise) lui a permis de reproduire quelques anciennes *saintes familles* d'une précieuse naïveté et un chef-d'œuvre de la Renaissance italienne, *Le Raboteux* de Carrache.

Notre érudit confrère ne manque pas de rappeler que J.-J. Rousseau voulait faire de son Emile un menuisier ; il eût pu parler des tranches de l'Olivier Twist de Dickens, apprenti chez un fabricant de cercueils

et des rêves de *Solness le constructeur* d'Ibsen, qui est un charpentier à sa manière. Pourquoi — mais nous devenons indiscret — n'avoir pas dit un mot des *Chevilles* et du *Villebrequin* de Maître Adam Billaut, le poète menuisier de Nevers, qui eut à Nantes, en ce siècle, un émule du nom bizarre de Sécheresse ? Un recueil de vers s'est appelé *Mes vrillons* : après celui-là, il faut tirer l'échelle.

O. DE G.

..

L'IDÉE DE DIEU EN NOUS, notes de spiritualité, (par le R. P. Lécuyer),
publiées par le R. P. Libercier, S. D. 1895.

Allocution prononcée par le P. Libercier à la distribution
des prix de l'école Saint-Elme, à Arcachon.

Le R. P. Libercier, l'éminent dominicain, se rappelle à notre attention par deux brochures récentes. Il publie un essai de théologie mystique trouvé dans les papiers du P. Lécuyer, mort en 1883 et à qui Dieu (comme le dit l'éditeur dans une substantielle introduction), n'avait refusé aucune aptitude, aucun talent, aucune supériorité intellectuelle et morale. Cette *Idée de Dieu en nous* est, sous un petit volume, un ouvrage de haute portée. On ne mit jamais plus de science et de raison au service d'une foi plus ardente et plus communicative, pour expliquer comment Dieu descend jusqu'à nous et comment nous montons à lui. Penseur et écrivain, Le P. Lécuyer se montre le digne disciple de Lacordaire.

Je ne saurais pas m'étendre sur les mérites de l'introduction que le R. P. Libercier a mise en tête du traité mystique du P. Lécuyer, mais je puis recommander à nos lecteurs le bel éloge de la conscience qui a servi de thème à l'allocution prononcée à la distribution des prix de l'école Saint-Elme. Le R. P. Libercier n'a jamais été mieux inspiré que dans ces pages vibrantes de patriotisme et de piété.

O. DE G.

ÉTUDES HISTORIQUES

LA BRETAGNE SOUS LOUIS XVI

(1774-1788)

(Suite¹)

CHAPITRE II

LES PREMIERS NUAGES²

La section de 1776 ne devait pas ressembler à la précédente. M. Dupuy en a fait le récit détaillé dans les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine et pas plus que pour celle de 1772, je ne veux refaire son travail. Je me bornerai donc à en rappeler les traits principaux.

La querelle entre la Noblesse et le Tiers y prit plus d'acuité, mais sans recevoir de solution, l'Eglise que l'on avait prise pour arbitre ne s'étant pas trouvée suffisamment éclairée. Deux fois la noblesse avait refusé de voter les fonds pour les milices de terre et les dépôts de mendicité et n'y avait consenti qu'avec peine à la troisième demande. De vives réclamations s'étaient élevées contre les sommes perçues sans le consentement des Etats pour les garnisons, contre

¹ Voir la livraison de septembre 1895.

² Tous les détails de ce chapitre ont été puisés dans les correspondances du fonds du contrôle général aux Archives nationales, série H, liasses 397, 398 et 399, pour la session de 1778, 403 et 404 pour celle de 1780.

les taxes mises dans les mêmes conditions sur les cuirs et sur l'amidon. Ils s'étaient pourvus au Parlement contre les lettres patentes qui autorisaient la municipalité du Croisic à augmenter ses droits d'octroi et s'étaient proclamés les tuteurs des municipalités de la province. Enfin, rompant avec un usage qui durait depuis un siècle, ils avaient refusé de nommer députés en cour et à la Chambre des comptes les candidats recommandés par le gouverneur, leurs élus avaient reçu défense de partir, même défense avait été faite aux procureurs qu'ils avaient chargés de s'occuper de cette affaire et la session avait été close d'autorité et le budget signé sur l'ordre exprès des commissaires du roi qui étaient entrés à cette fin dans l'assemblée. Toutes ces questions allaient se représenter.

La session de 1776 avait placé les Etats en présence d'un personnel gouvernemental tout nouveau. Ni le duc de Fitz-James ni M. Dupleix n'avaient conservé, l'un le commandement en chef, l'autre l'intendance de Bretagne ; après avoir parlé de l'ancien commandant, le duc de Duras, et de l'intendant de Riom, M. de Monthyon, les choix du gouvernement s'étaient portés sur le maréchal d'Aubeterre et sur M. Caze de la Bove ; M. Turgot n'était plus contrôleur-général, M. de Clugny lui avait succédé sans le remplacer, et bientôt M. Necker était devenu, sinon en titre, du moins en fait, le ministre des finances de la monarchie. Le duc de la Vrillière, qui avait la Bretagne dans son département, avait résisté plus longtemps à la disgrâce que les autres conseillers de Louis XV ; il avait cependant fini par succomber ; mais M. de Malesherbes n'avait fait que passer au ministère (1775-76), bientôt dévolu à ce pauvre M. Amelot dont M. de Maurepas aurait dit, d'après les méchantes langues de la cour : « Au moins, on ne m'accusera pas d'avoir choisi celui-là pour son esprit. » Tels étaient les hommes en présence desquels les Etats se retrouvaient en 1778.

Ceux auxquels ils avaient le plus directement affaire étaient le commandant et l'intendant. Le maréchal marquis d'Aubeterre avait eu la bonne fortune, comme le maréchal duc d'Estrées et le maréchal duc de Duras, de gagner la confiance des Etats. Peut-être le

devait-il à ses allures loyales d'exécuteur sans passion personnelle des ordres du roi ; peut-être aussi à la haine que l'on avait vouée à son prédécesseur. En tout cas, il avait fort bien pris dans la noblesse, et il était généralement aimé. M. Caze de la Bove appartenait par tempérament à l'espèce qui commençait à se répandre des intendants libéraux. M. de Tréverret, le plus chaud partisan du gouvernement absolu, tout en reconnaissant qu'il était rempli de bonnes intentions, lui reprochait dans une lettre du 3 novembre 1780 à M. Mesnard, un des premiers commis du contrôle général, absolutiste convaincu lui aussi, de n'avoir pas assez de fermeté. « Il n'y a pas un seul corps dans la province qui ne cherche à le dépouiller de ses droits et chaque jour on gagne du terrain vis-à-vis de lui. » Ce n'est pas que M. de la Bove n'eut pas le désir d'être envahissant tout autant que ses prédécesseurs : j'ai eu occasion de le montrer dernièrement en signalant ses tentatives pour s'emparer de l'administration des haras¹ ; mais les procédés cassants et brutaux d'autrefois n'étaient plus de mise, l'opinion publique se prononçait avec vivacité contre la centralisation, et l'opposition bretonne était suffisamment organisée pour lutter pied à pied sur ce terrain contre des bureaux, qui, M. de Tréverret était bien obligé de l'avouer, ne faisaient pas grande besogne.

Parmi les grands personnages d'une session il ne faut pas oublier le premier président du Parlement, théoriquement un des commissaires du roi, auquel il devait sa place, mais tenu à force ménagements par l'esprit souvent frondeur du grand corps judiciaire dont il était la personnalité la plus en vue. C'était alors M. du Merdy de Catuëlan, qui venait de remplacer l'ondoyant et louvoyant de la Briffe d'Amilly ; fort partisan de l'évêque Bareau de Girac, mais sans influence dans les affaires, car il n'était à beaucoup près aimé ni des Etats ni du Parlement. Il ne faut pas surtout oublier les présidents des Ordres.

Le président de l'Eglise et des Etats était toujours comme en 1768 Bareau de Girac, devenu évêque de Rennes, aussi intrigeant qu'à

¹ Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. xxxii, *les Haras de Bretagne au XVIII^e siècle*.

cette époque, habile à ménager la chèvre et le chou, aussi prompt à se faire l'honnête courtier de toutes les négociations pendantes entre un pouvoir exigeant et une assemblée revêche, poli, prévenant quand son crédit baissait à la cour, s'étant fait dans la province beaucoup d'ennemis par ses variations politiques. Le président de la noblesse était alors le baron de la Roche-Bernard, le comte du Boisgélin, frère cadet de l'archevêque d'Aix, le futur cardinal et académicien, homme franc et loyal, dit M. de Tréverret, partageant les idées politiques, mais non les préjugés sociaux de son Ordre, se donnant bien de garde de le heurter dans les petites questions, et ne prenant la parole que dans les affaires majeures, où les avis émis par la noblesse avaient absolument besoin d'être rectifiés, en un mot une de ces nobles intelligences de gentilhomme libéral comme il en existait tant alors, et que peint tout entier cette phrase qu'il écrivait vers 1783 au ministre lorsqu'il posait sa candidature au poste de commandant en Bretagne en remplacement du maréchal d'Aubeterre : « La voie de la persuasion est seule à employer en Bretagne... Un commandant doit n'y être d'aucun parti et paraître ignorer ceux qui existent. » Ou cette autre d'une lettre du 16 décembre 1778. « Je ferai tout pour empêcher un coup d'autorité ; je ne répondrais de rien si on en donnait un qui parut précipité aux yeux des gens raisonnables qui alors se réuniraient aux gentilshommes qui ne mettent que de la chaleur dans les affaires. »

Le président du Tiers, M. Léon de Tréverret, alors sénéchal de Rennes, offrait avec M. du Boisgélin le plus frappant contraste. En lui revivait tout l'esprit de ces légistes fonctionnaires issus de la bourgeoisie, qui pendant des siècles avaient poussé et soutenu la monarchie dans ses luttes contre toutes les libertés du pays. Aux Etats il se faisait toujours l'homme du roi, soutenait toutes ses demandes et allait, je l'ai déjà dit, jusqu'à trouver l'intendant trop tiède. Dans l'intervalle des séances, il se démenait comme un beau diable. « Depuis dix jours, écrivait-il le 26 septembre 1778, j'ai eu chaque jour chez moi une table de 20 à 25 couverts pour les députés du Tiers que j'invitais aussitôt leur arrivée, les empêchant d'aller chez des particuliers, qui gagnaient leur confiance au grand détri-

ment des intérêts du roi. » Je tiens table ouverte depuis dix jours, écrivait-il le 3 novembre 1780, j'ai eu jusqu'à 40 couverts, et le jour de l'ouverture 70, parce que j'avais invité le présidial et la commission intermédiaire. J'ai déjà dépensé 7000 livres. En général je crois que tout ira bien : la présente tenue ne sera pas autrement orageuse, » et encore le 29 novembre. « Je me suis aperçu qu'il y avait une fermentation sourde dans l'Ordre de la noblesse et que quelques membres de cet Ordre avaient voulu insinuer dans le mien les mêmes principes, en persuadant que les deux Ordres devaient marcher ensemble, quelques gentilshommes sont allés dîner avec MM. du Tiers, j'ai redoublé de soins ; j'ai eu des conférences plus multipliées et plus fréquentes ; j'ai assisté plus longtemps à de petits soupers qu'un de mes amis donne chez lui à mes frais (il ne faut pas oublier en effet que les Etats, pour arrêter la corruption officielle, avaient supprimé en 1776 les tables des présidents des Ordres pendant la durée des Etats et en avaient défendu sous peine d'exclusion le rétablissement). Je m'y rends après la conférence avec les commissaires du roi et je dispose les esprits dans le sens convenu. Jusqu'ici les Etats n'ont point été autrement orageux. »

M. de Tréverret ne se contentait pas d'ailleurs de ces moyens détournés, il allait plus loin, il avait recours à la corruption directe, à l'achat des votes. Le même jour, 27 novembre 1780, alléguant que les 410 livres que les députés du Tiers recevaient des Etats et de leur municipalité étaient insuffisantes pour les indemniser de leurs frais de déplacement, il demandait au contrôleur général 12.000 livres à distribuer parmi les bons sujets du Tiers. Nous possédons la liste des 32 députés qui à la session de 1780 furent ainsi achetés, avec le tarif versé à chacun suivant son importance depuis 1000 livres à Guérin de Beaumont et à le Bouvier des Touches jusqu'à 200 liv. à Giraudet et à Kergeffroy. Il y a là plusieurs de nos pères de 1789, l'illustre Poulain de Corbion y figure pour 300 liv., Daniel de Kerinou y coudoie de Roujoux, etc, le sentiment de l'indépendance ne s'était pas encore éveillé chez eux.

On comprend que dans ces circonstances l'Ordre du Tiers « se comportait à merveille, » et qu'il n'y eut que quatre ou cinq caba-

leurs, lui tout au plus « qui ont manqué de tout brouiller. » D'ailleurs, M. de Tréverret veillait. « Heureusement j'en ai été prévenu à temps, et j'ai tout raccommodé (31 décembre 1780). »

L'opposition ne venait pas davantage de l'Ordre de l'Église, composé en grande partie de personnes dont le roi avait encore plus directement la nomination que pour les maires, membres du Tiers. Quelques ecclésiastiques seuls s'y montraient assez récalcitrants, grâce à l'influence de leurs familles qui contre-balançait chez ces Bretons l'influence gouvernementale, tel avait été l'abbé de Fontaines en 1760, tel était en 1778 le spirituel abbé du Boisbilly. Une certaine tendance en sens inverse s'y manifestait cependant : « l'Église, écrivait le 28 novembre 1780 le maréchal d'Aubeterre, est depuis longtemps très-disposée à céder à la noblesse. »

Prise au pied de la lettre, cette phrase serait inexacte, elle indique cependant bien le mobile qui dictait la plupart du temps l'attitude de l'Église : suivre le mouvement, l'impulsion donnée par la noblesse pour la ralentir et la modérer. C'était à la fois affaire de raisonnement et de tempérament, ce tempérament diplomatique qui a fait des ecclésiastiques les premiers des négociateurs.

Restait donc, pour parler comme Bossuet, cette redoutable infanterie de l'armée nobiliaire, dernier asile de l'indépendance bretonne. Le parti royaliste était mort avec le duc d'Aiguillon qui avait eu tant de peine à le constituer avec quelques officiers, disposés à introduire la discipline militaire sur le terrain des discussions politiques, et avec quelques grands seigneurs sans attaches profondes au pays. Deux courants s'y dessinaient, qui déjà sous le duc d'Aiguillon avaient apparu et que j'ai montrés à l'œuvre aux deux sessions de 1768. L'un, celui des intransigeants, voulait avant tout payer le moins d'impôts possible : ils se considéraient comme les plénipotentiaires de la Bretagne, ayant pour principale fonction de discuter avec les plénipotentiaires royaux les clauses de son concours aux charges générales de l'État. Gentilshommes ruraux pour la plupart, ils entendaient rester en dehors du pouvoir. M. de Coetanscours en avait jadis offert un exemple parfait. L'autre, qui s'incarnait à merveille dans M. de Guerry de Bourgon, était le parti modéré. Il aspirait à gouverner la Bretagne

en insinuant ses idées aux commissaires du roi, non en les combattant. Plus riches, plus soucieux que les autres des faveurs de la cour, ses membres répugnaient à se mettre systématiquement sur un pied d'hostilité envers les agents du pouvoir. Le vote des impôts n'était pas pour eux un but, mais un moyen : on voterait les impôts si le roi rappelait son parlement, ou rendait aux Etats le libre choix de leurs députés, etc., et on ne les refuserait qu'au cas contraire. Sur beaucoup de points les deux fractions marchaient unies, surtout vis-à-vis des commandants autoritaires. Vis-à-vis des négociateurs, l'allure était différente. Amis pour la plupart de M. de Girac, presque tous membres de familles parlementaires, ils avaient à Rennes leur principal point d'appui. Plus intelligents et plus adroits que les autres, ils étaient plutôt une coterie qu'un parti.

Un incident avait créé au cours de l'année 1777 une profonde scission entre ces deux groupes. Depuis la mort de M. de Coetans cours en 1767, M. des Grées du Lou tendait à devenir le chef des intransigeants. Elu président de la noblesse à la session de 1772, et député en cour en 1774, il y avait montré une énergie et un désintéressement remarquables. A la session de 1776, les Etats l'avaient nommé un de leurs trois procureurs chargés d'aller réclamer en cour le libre choix de leurs députés, et il avait reçu défense du roi de quitter la Bretagne. Pour M. de Girac, pour M. de Guerry, qui se flattaient de se faire à nouveau une réputation d'habileté en négociant un compromis pour arranger l'affaire, la présence de cet adversaire était une contrariété terrible, et ils résolurent de l'occuper ailleurs. Un jour, dans un dîner, le duc de Duras, l'ancien gouverneur de la province, se laissa aller à dire, avec cette intempérance de langue et cette irréflexion qui étaient sa caractéristique, que M. des Grées n'était patriote qu'en apparence, et qu'en 1769 le duc lui avait remis une somme de 1500 livres pour faire passer une délibération importante, celle du 5 mars. L'accusation était absurde : la délibération du 5 mars ne constituant nullement une concession faite au gouvernement, celui-ci eut été naïf d'acheter des voix qui ne lui étaient d'aucune utilité. Le duc de Duras le comprit si bien qu'il déclara quelque temps après que cela n'avait nulle importance. Mais la calomnie lancée faisait son che-

min. M. des Grées bondit sous l'insulte et se prépara à poursuivre le duc de Duras devant les tribunaux. Toute la noblesse se partagea. La petite coterie parlementaire, M. de Girac en tête, prit parti pour le duc de Duras, qui avait été entre ses mains un si complaisant mannequin, et qui avait tant contribué au retour du parlement : un des plus ardents était le marquis Geslin de Trémargat, dont le père avait été président au parlement, et qui lui-même avait servi comme officier au régiment du roi. Les membres principaux de la noblesse, pour parler comme M. de Girac, toutes les femmes de la bonne compagnie de Rennes, disait le maréchal d'Aubeterre, se rangèrent de ce parti. On n'y parlait qu'avec dédain des gentilshommes sans fortune, habitants des campagnes, inconnus pour la plupart, des jeunes gens qui composaient le parti des Grées. M. de Tréverret, toujours plus violent que qui que ce fût à l'égard des chefs de l'opposition, accusait les amis de M. des Grées de tous les vices. M. du Boisguéheneuc, son bras droit auprès de la pauvre noblesse, était un original sans copie, d'ailleurs fort honnête homme. Le comte de Vauferrier, un des vétérans des luttes de l'époque du duc d'Aiguillon, fort estimé de M. de la Violaye, quoiqu'il fut la bête noire de M. de Girac, était « un homme de très mauvaise conduite, qui s'était ruiné dans les tripots. » Il avait été un des commissaires intermédiaires suspendus en 1773. Il est impossible de répéter ce que M. de Tréverret écrit de M. Trolong du Romain, un autre de ces commissaires. Deux des amis de M. des Grées, M. de la Bédoyère et M. de Langourla, prêtaient, il est vrai, le flanc aux railleries : M. de la Bédoyère, cousu de dettes, marié à une comédienne, avocat général à la Cour des aides qu'il avait dû quitter, rayé du tableau des avocats, violent, exagéré, M. de Langourla, plus baroque, étrangement marié, sorti depuis 1774 de la Bastille et de Vincennes où il avait passé 25 ans, encombrant les séances de mauvais mémoires, de véritables rhapsodies, qu'on devrait renvoyer, disait un jour un des membres de l'assemblée, à la commission des pompes funèbres, puis tonnait contre les mémoires et s'écriant un beau jour en 1781 : « On perd la province par l'usage du papier, nous ferions mieux de brûler papier et plumes, » sans cesse occupé de son dada favori, créer une marque distinc-

tive, une hermine d'argent attachée à un ruban blanc, qui servirait à faire reconnaître les gentilshommes, se décidant un beau jour à l'arborer tout seul, ne pouvant la faire adopter aux autres, mais ayant si mal choisi son modèle qu'un de ses voisins lui demandait en riant pourquoi il portait un lapin sur la poitrine. Les rires et les injures ne constituent pas une appréciation digne de foi : le XVIII^e siècle malheureusement n'en connaissait guère d'autres. Le gazetier n'était qu'un pamphlétaire, et presque tout ce qui maniait une plume était plus ou moins gazetier.

La session pouvait donc être orageuse, avec une noblesse, agitée par ses dissensions intérieures, dirigée par des chefs habiles, le chevalier Geslin de Trémargat, ancien officier de marine, frère du marquis, et son vivant contraste au point de vue des idées, M. de Coniac, l'ancien sénéchal de Rennes, jadis très royaliste, mais qui, se jugeant abandonné en 1768 par le gouvernement, s'était jeté dans l'opposition et lui apportait le concours précieux d'une capacité hors ligne, alors que les modérés, sous peine de passer pour traîtres, étaient la plupart du temps obligés de suivre le courant, alors surtout que le gouvernement, sur l'importante question des députés en cour, n'avait pris d'autre décision par l'arrêt du conseil du 1^{er} mars 1777 que de refuser de reconnaître les députés nommés par les Etats, en affirmant que le roi ne se prêterait à aucune discussion sur leurs droits tant qu'ils n'auraient pas réintégré le gouverneur dans les privilèges que lui conférait l'usage et nommé à leur session les députés recommandés par lui, avec lesquels alors seulement on consentirait à négocier.

La session s'ouvrit le 16 septembre 1778. Les trois ordres réunis à 5 h. 1/2, il s'élève un grand nombre de voix dans la noblesse pour s'opposer à la nomination de la députation d'usage pour prier les commissaires de faire l'ouverture, soutenant que les derniers Etats n'étaient pas finis, puisqu'ils avaient été clos d'autorité. Après 1 h. 1/2 de discussion, la députation fut nommée. Après la sortie des commissaires du roi, l'agitation devint vive, la noblesse protestant contre l'arrêt du Conseil qui cassait les protestations des Etats et contre celui relatif à la nomination des députés. Quoi que pût dire Léon à son Ordre, il y avait une si grande foule

dans la salle, gentilshommes, ecclésiastiques, hommes et femmes mêlés dans l'Ordre du Tiers, et conséquemment l'opinion de chaque membre étant entendue de ses voisins, le Tiers fut de l'avis de la noblesse et demanda la représentation du procès-verbal de la dernière tenue. L'Église proteste en vain qu'il ne faut rien délibérer avant le vote du don gratuit. Puis la noblesse propose une députation pour en demander le retrait ; avis conforme du Tiers ; vaines protestations de Girac ; il demande une nouvelle délibération qui est prise. La séance est levée à 10 heures 1/2. Le 28 octobre on charge le chevalier de Guerry de Bourgon de rédiger un mémoire tendant au retrait des arrêts du Conseil. Le 31, le mémoire est lu, adopté et envoyé au roi. Le 31 décembre arrive la réponse de M. Amelot, le roi exige au préalable que le gouverneur soit réintégré dans la possession de son droit de recommander ; la noblesse, pour parer le coup, demande qu'on procède immédiatement aux élections, mais le Tiers émet un tardé à délibérer. Le 1^{er} janvier M. de Tréverret propose d'accepter les candidats recommandés : c'étaient pour la grande députation M. de la Marche, évêque de Léon, M. du Boisgélin et M. le Page de Kervastoué. Le Tiers refuse. La question menace de s'embrouiller : enfin à force de conférences, les candidats recommandés sont élus le 3, les Etats réservant expressément l'avenir et chargeant leurs députés de faire juger l'affaire au fond par le Conseil du roi.

Tout se terminait donc bien, mais de temps en temps le calme avait failli être rompu. Les Etats ne manquaient pas une occasion d'être désagréables aux agents du pouvoir. Le comte de Goyon, commandant en second dans la province, avait fait inscrire d'autorité sur les registres l'arrêt du 1^{er} mars 1777 ; pour le punir, on le raya de la liste de la noblesse, ce qui se justifiait d'autant moins qu'il avait été élu président par intérim aux Etats de 1770.

Parmi les impôts, la noblesse commença par rejeter au mois de décembre les 4 sols pour livre par 123 voix contre 32, puis les fonds demandés pour les dépôts de mendicité par 72 voix contre 63, puis le scrutin ayant été réclamé le lendemain sur cette question, par 87 voix contre 81 ; elle rejeta également la demande de fonds

pour les milices de terre, et en votant les fonds demandés pour les milices garde-côtes dont on venait de remanier l'organisation, elle redemanda encore son rétablissement sur l'ancien pied, avant les réformes du duc d'Aiguillon, et voulut que le gouvernement prit l'engagement de ne pas les embarquer sur des vaisseaux comme cela avait eu de si désastreuses conséquences en 1759 : elle tendait toujours à en faire une véritable garde nationale, nullement, comme le souhaitait le gouvernement, une armée de réserve. Pour la faire revenir sur son vote à propos des 4 sols pour livre, il fallut que Necker autorisât les Etats à se procurer la somme par voie d'emprunt (et non d'impôt) mais une majorité de 11 voix se prononça contre une délibération immédiate sur le fond, et demanda que M. d'Aubeterre écrivit pour demander que les arrérages fussent pris sur les remises promises par le roi. On se décida enfin à voter également les fonds pour les dépôts de mendicité et les milices. A la dernière séance, 54 voix contre 35 dans la noblesse consentirent aussi qu'on imposât sur la capitation les arrérages de l'emprunt. Encore l'Eglise et la noblesse avaient-elles pris l'engagement, au cas où dans dix ans on renouvelerait la demande, d'unir tous leurs efforts pour en préserver le pays. « Des esprits inquiets et jaloux, écrivait M. du Boisgélin le 16 décembre, excitent la noblesse, ils sont peu contents de la sagesse avec laquelle elle s'est conduite depuis le commencement de la tenue. » Et le maréchal d'Aubeterre avait écrit le 29 : « Les esprits ne veulent entendre parler d'aucune imposition. La noblesse ne veut pas imposer, le seul moyen de la vaincre est de supprimer les abonnements. »

Un simple fait donnera idée du mécontentement que la discussion de ces trois affaires avait jeté dans la noblesse, et de l'influence qu'elle prenait parfois sur le Tiers. Il était d'usage de voter des gratifications au premier gentilhomme et au secrétaire des commandements du gouverneur, le duc de Penthièvre : c'étaient alors les comtes de Guébriant et de Méré. On faisait ainsi une politesse au gouverneur. La noblesse, voulant bien témoigner qu'elle ne devait rien à ces messieurs, et qu'elle n'était disposée à les récompenser que s'ils témoignaient du zèle pour la province, répond à la de-

mande des gratifications par des cris répétés de « Rien ! Rien ! » suivis de « Aux voix ! Aux voix ! » et, après un quart d'heure de tapage, rejette la demande et entraîne le Tiers qui par 18 voix contre 14 s'associe à son refus.

On sait qu'au XVIII^e siècle la baisse du pouvoir de l'argent avait réduit à la gêne beaucoup de communautés religieuses qui se trouvaient dans l'impossibilité de vivre avec leurs anciens revenus. Une grande commission ecclésiastique avait été chargée de faire les suppressions nécessaires : les Bénédictins de Rennes se trouvaient dans ce cas, et il était question de réunir à un autre établissement leur monastère, leur église et leur enclos. La noblesse saisit cette occasion d'être désagréable à M. de Girac et par 100 voix contre 22 décida d'accueillir leur protestation (15 janvier 1779¹).

Une affaire plus intéressante est l'affaire Ogée. Cet ingénieur bien connu, que les projets de canalisation avaient attiré en Bretagne, avait en 1763 dressé une carte du diocèse de Nantes, dédiée au commandant, puis en 1769 un atlas des grands chemins de la Bretagne, dédié aux Etats. Ceux-ci l'avaient chargé en 1771 de dresser à leurs frais la carte de la province qui fut distribuée en 1773 et que M. de Girac trouvait mauvaise. En 1776 il soumit aux Etats le prospectus de son dictionnaire historique, et demanda qu'on l'imprimât également aux frais des Etats. Ceux-ci refusèrent et même en 1780 demandèrent qu'on lui retirât son privilège. Certains écrivains n'ont pas manqué d'accuser la noblesse, dont, disent-ils, il n'avait pas flatté les prétentions, d'avoir cherché par là à étouffer la liberté d'écrire, etc. Rien n'est moins exact. Ce qui avait effrayé dans le prospectus, c'est qu'il semblait annoncer un cadastre, chose dont les Etats se méfiaient, car il ne leur plaisait pas que le gouvernement sut à quoi s'en tenir sur la contenance et la valeur des biens fonds en Bretagne. Ils savaient fort bien qu'en ce cas, le gouvernement leur enlèverait l'assiette et la répartition des impôts, dans lesquelles il ne craindrait plus de commettre des bévues. Sans doute la noblesse s'était montrée irritée de quelques mots qui, dit

¹ On peut encore citer une attaque de M. de Bégasson contre la rapacité des procureurs.

M. de Tréverret, eussent pu être plus honnêtes, mais le clergé n'était pas plus favorable aux articles semés de plaisanteries voltairiennes de MM. Grelier et de Pommereul, deux des principaux collaborateurs d'Ogée, M. de Girac trouvait le dictionnaire aussi mauvais que la carte, et M. de Tréverret le disait rempli de fautes et d'erreurs très grossières, devançant ainsi d'un demi-siècle le jugement de la critique historique.

Quant à l'affaire des Grées, elle souleva des orages. Dès le 26 septembre un gentilhomme s'était écrié qu'il existait de graves inculpations contre quelques membres de l'assemblée, accusés de s'être laissés corrompre, et que, si les impositions passaient facilement dans l'assemblée, c'est qu'une partie était employée à acheter les suffrages. Mais, comme il ne nomma personne, son discours n'eut aucun succès.

« Le lendemain, raconte M. du Boisgélin, lorsque les Ordres ont été aux Chambres pour délibérer sur le don gratuit, M. des Grées s'est levé, a demandé à parler. Une partie de l'Ordre de la noblesse n'était pas disposée à l'entendre et disait hautement que son affaire ne regardait point les Etats, que c'était une affaire de particulier à particulier, ses partisans ont répondu qu'on ne pouvait pas refuser à un membre de l'entendre, et au bout de quelques moments de tumulte on l'a écouté, il a fait un discours au milieu duquel il a donné sa parole, en levant la main avec l'air assuré, qu'il n'avait jamais reçu ces 1500 l., il a lu la lettre qu'il avait écrite à M. de Duras, la réponse qu'il avait reçue dans laquelle le maréchal lui dit qu'il lui a donné 1500 l., il a lu ensuite une lettre de M. d'Invaux, une de M. Turgot et une de M. Ménard dans lesquelles ils disent qu'ils n'avaient point eu connaissance qu'on eut donné 1500 l. à M. des Grées. Après la lecture de ces lettres, ses partisans ont crié qu'il était pleinement justifié, un grand nombre de jeunes gens ont dit et répété très distinctement qu'il ne l'étoit pas, les gens sages n'ont rien dit et ont laissé parler ses partisans et voyant la chaleur qui s'excitoit entre eux et les jeunes gens, ont dit que c'était une affaire finie, j'ai appuyé cet avis et ai proposé de délibérer sur le don gratuit. Lui et ses partisans ont été mécontents que je n'aie pas énoncé que l'avis de l'Ordre

de la noblesse étoit que d'après la lecture de ses lettres il étoit justifié.

Le don gratuit accordé, les Ordres sont revenus sur le théâtre, il a fallu former la commission de la liste, les partisans de M. des Grées l'ont nommé ; les jeunes gens se sont échauffés, ont dit qu'il ne devait être d'aucune commission qu'après s'être justifié. La chaleur a été très vive, ses partisans se sentant plus nombreux ont demandé à aller aux voix, les jeunes gens s'y sont refusés ; cette discussion soutenue avec beaucoup de vivacité a duré près de trois heures. J'ai vu que les gens raisonnables désiroient que je la terminasse en allant aux voix. Je me suis décidé à y aller.

Il a eu 137 voix contre 65. Les opposants piqués firent passer quatre des leurs contre un de ses amis. Le lendemain les quatre se démettent, déclarant qu'ils ne voulaient pas être d'une commission avec lui, le marquis de Trémargat, un d'eux, ancien officier au régiment du Roi, ajouta même qu'il lui avait promis de se démettre. M. des Grées nie, M. de Trémargat maintient son dire, on se jette entre eux et on les calme. Quelques instants après, M. des Grées demande la parole. « Nommé il y a deux ans, dit-il, procureur des Etats dans l'affaire des députés, j'ai reçu défense de me rendre à Paris, je n'ai donc pu aller porter mon affaire devant les tribunaux. L'ouverture des Etats me rend ma liberté, jé vais partir et je donne ma démission. » Là-dessus ses adversaires proposent de renommer les quatre qui viennent de se retirer, ses amis protestent avec vivacité, M. du Boisgélín obtient, afin de tout arranger, que l'on nommât les doyens de six évêchés.

M. des Grées étoit sorti, et au bout de quelques instants il avait fait demander à M. de Trémargat une réparation par les armes aussitôt accordée. Le duel eut lieu au pistolet derrière l'hôpital. « J'espère, Monsieur, dit en arrivant M. des Grées à son adversaire, que vous allez me croire digne de votre estime, je vous prie de me la rendre auparavant et de m'embrasser. — Je suis persuadé, répond Trémargat, qu'après le combat je vous regarderai comme un brave homme, mais je ne vous embrasserai ni avant ni après, parce que je ne vous rendrai mon estime que quand vous vous serez pleinement justifié. — Mais, il faut avant de nous battre,

faire des conventions, décider à combien de pas. — Non, non, point de convention, je vais m'éloigner, nous reviendrons ensuite l'un sur l'autre et nous tirerons à notre volonté. M. des Grées fit feu à quinze pas, Trémargat continua à marcher et quand il fut à deux pas, il tira en l'air. Un exempt arriva et leur fit promettre de ne plus se battre. Boisgélin alla les voir, ils lui promirent de calmer leurs amis, et des Grées alla remercier Trémargat de lui avoir laissé la vie. » Puis il partit, et ses amis se dispersèrent. Lorsqu'à la fin de la session il s'agit de nommer les membres de la commission intermédiaire, il n'obtint que 9 voix et ne fut pas élu.

(A suivre.)

CH. DE CALAN.



SOUVENIRS DE MON BATAILLON

NOTES D'UN CAPORAL AUX VOLONTAIRES DE L'OUEST

CHAPITRE VII

APRÈS LA GUERRE

Fougères, Rennes. — La réorganisation de la Légion. — La Commune. — Quelques réflexions.

(SUITE¹)

IX

La Commune eut son contre-coup à Rennes.

Quelques incidents s'y produisirent qui eurent leur dénouement devant les tribunaux.

Le général fut insulté en pleine place publique ; d'autres agressions sérieuses eurent lieu contre de simples Volontaires.

Mais comme il serait facile de retrouver le compte rendu de ces incidents dans les journaux de l'époque, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

.
Pour en finir avec la Commune, je dirai que nous avons été plusieurs fois réveillés en sursaut pour prendre les armes et aller à la gare envelopper d'un cordon ininterrompu les wagons à bestiaux bondés de fédérés qu'on allait interner à Belle-Isle-en-Mer.

¹ Voir la livraison de septembre 1895.

Par les rares ouvertures entrebaillées, on apercevait des yeux luisants et des figures fatiguées. Dans des compartiments de seconde se trouvaient les chefs gardés par des sergents de ville armés de chassepots.

Puis, après les prisonniers de passage, nous arrivaient leurs armes, tous les modèles imaginables de sabres, de fusils, de pistolets et même de poignards. On les transportait à l'arsenal par tombeaux, et des Volontaires de corvée en formaient des entassements qui atteignirent bientôt une hauteur considérable. La besogne n'était pas sans danger. Beaucoup de ces fusils avaient été ramassés sur le champ de bataille. Sur leur bois ou leur canon, on voyait des empreintes de mains sanglantes. Quelques-uns étaient restés chargés, et ils vous partaient très bien sous le nez quand on les maniait sans précaution.

Les boutons en cuivre des bretelles portaient, innovation qui m'avait paru très intelligente, les noms de leurs propriétaires gravés en creux.

Tous ces noms étaient, hélas ! bien français. Nous en avons relevé deux : Néaume, Paturel. Que sont devenus ceux qui les portaient ?

Une triste chose, la guerre civile ! Décidément, je préfère n'avoir rien à raconter de saillant sur cette période de notre histoire.

X

.....
Mon manuscrit est là, sous mes yeux.

Je viens de le relire.

Il est divisé en deux parties : celle que ce chapitre termine et une seconde, plus volumineuse encore.

La première partie, ainsi qu'on l'a vu, contient, presque sans commentaires, les impressions de l'adolescent que j'étais alors, sur la campagne et les mouvements auxquels prit part le 3^e bataillon jusqu'à l'installation de la Légion à Rennes.

L'autre prend le régiment après sa réorganisation et le conduit jusqu'au licenciement.

Celle-ci est une analyse détaillée, très documentée, très fouillée, très complète, qui m'a demandé de longs mois de travail.

Elle est émaillée de dissertations dont j'ai arrondi les périodes avec complaisance, et semée d'aperçus que je ne puis me défendre, en mon for intérieur, de trouver ingénieux.

En un mot, c'est, hélas ! (constatation mélancolique!) le travail d'un homme mûr, tantôt quadragénaire !

Que l'on se rassure, ce chef-d'œuvre demeurera dans mes cartons¹.

Mais, si je renonce pour ma part à conter par le menu l'existence au jour le jour de nos bataillons, leurs labeurs, leurs tristesses, leurs joies d'être collectifs formés de milliers d'individus qui pensaient, voulaient, agissaient, souffraient, j'engage mes anciens camarades à faire comme moi appel à leurs souvenirs et à les publier.

En effet, s'il est un groupe dont la physionomie et les caractères spéciaux méritent de se fixer définitivement pour passer ensuite aux générations à venir, c'est assurément le corps des anciens zouaves pontificaux.

La Légion de l'Ouest s'est acquise une place en vue, honorable et tout à part, dans le nombre des troupes qui défendirent pied à pied le sol des bords de la Loire, contribuèrent ensuite au maintien ou au rétablissement de l'ordre et commencèrent le relèvement moral de notre patrie.

Cette place, elle la doit à son origine, à ses traditions, à son recrutement, au rôle qu'elle joua pendant la guerre, aux actions d'éclat qui remplirent les pages de sa glorieuse légende ; à l'élévation du niveau intellectuel qui distinguait ses simples soldats, ses volontaires, ses gradés de tout rang et le corps de ses officiers ; à la nature du commandement tout paternel et persuasif qui dirigeait ses mouvements, et à la discipline faite de respect affectueux et de soumission rigoureuse mais librement consentie qui les animait.

Vingt-cinq longues années se sont écoulées depuis notre sépara-

¹ J'en extraierai toutefois quelques épisodes pris parmi les plus intéressants, et choisis entre ceux qui sont ou que je crois inédits. Ils feront l'objet d'un huitième et dernier chapitre.

tion, et que de vides l'on compte déjà dans nos rangs ! Toutefois il est temps encore ; mais, demain, ne sera-t-il pas trop tard ?

.....

Cette contribution de chacun à reconstituer l'existence de tous dévoilera peut-être quelques lacunes, car la perfection n'est pas de ce monde ! Mais en somme, elle montrera des cœurs généreux battant dans des poitrines viriles ; elle constatera un haut esprit de sacrifice et de dévouement à de nobles causes ; elle enregistrera des actes et signalera des mœurs qui méritent bien qu'on les donne en exemple. Et de cet ensemble de documents, notre beau régiment au grand complet émergera si digne d'estime et de louange, qu'en vérité on ne le pourrait souhaiter autre, si le retour des circonstances providentielles et quasi miraculeuses, qu'il traversa, le faisait sortir des limbes du souvenir pour entrer à nouveau dans les champs de l'action et de la vie.

CHAPITRE VIII

LA VIE DE GARNISON

(Fragments).— Le licenciement. Conclusion.

Je reviendrai dans peu conter de point en point.

Mes aventures à mon frère ;
(LA FONTAINE, livre IX, Fable II).

I

.....

Après la réorganisation de la Légion, mon bataillon fut installé à Rennes, à la caserne Saint-Georges, d'abord dans les chambres, puis, lorsque le retour des prisonniers rendit les bâtiments insuffisants, sous de grandes tentes que dressa pour nous le génie bienfaisant, dans l'une des cours de la caserne.

Dans les chambrées, nous avions des lits militaires du type officiel. Mais, comme la guerre venait de finir à peine, et que le

désordre était au comble, on ne regardait guère à l'état du matériel. Aussi ces lits étaient-ils très vieux et très malpropres.

D'autre part, nos chambres, pour la plupart, ne possédaient ni table, ni planche à pain ; les bancs et les escabeaux y étaient rares ; aussi, dans le jour, nos lits nous servaient à remplacer tous ces meubles absents.

Nous y placions les vêtements à broser, les ustensiles à astiquer, les chaussures à cirer. Nous nous y plantions à califourchon pour manger la soupe et nous y écrivions notre correspondance.

Qu'arriva-t-il ? C'est qu'au bout du premier mois, un mercanti à la vareuse noire rehaussée de boutons d'or et fortement brodée au collet, quelque intendant, je suppose, ou quelque préposé aux lits militaires, pénétra dans les chambres. Le capitaine adjudant-major de semaine et le lieutenant de la compagnie l'escortaient.

Ces grands de la terre firent basculer devant eux toutes les fournitures. Et ils se penchaient sur chaque article avec des mines prodigieusement intéressées, nombrant les accrocs, signalant les déchirures, supputant les taches et s'efforçant d'en démêler la provenance.

Puis, après des contestations et des disputes qui n'en finissaient plus, ils arrêtaient leur compte et tout le boni de l'ordinaire passa aux réparations.

.

II

.

Le 1^{er} bataillon, tour à tour décimé à Loigny et à Auvours s'intitulait *le bataillon de combat*.

Le 2^e bataillon, qui avait donné à Brou, couvert la retraite de Patay et comblé de ses effectifs les vides survenus dans les rangs du 1^{er} bataillon s'appelait *le bataillon de parade*, en raison, j'imagine, de l'élégance raffinée dont y luttèrent entre eux officiers, sous-officiers et soldats.

Enfin, le 3^e bataillon avait été surnommé *le bataillon de marche*,

à cause de ses nombreuses pérégrinations, pendant la campagne, à la suite du général Jaurès.

.

Le commandant de Couëssin avait conservé le commandement du 3^e bataillon. Sa martiale figure présentait cette particularité d'une moustache blonde d'un côté et de l'autre du blanc le plus pur. C'étaient les couleurs pontificales, et les Romains, pour cette cause, l'avaient surnommé *il papalino*.

.

III

Toutes les opinions raisonnables étaient dans leurs grandes lignes, représentées parmi nous ; j'entends la royaliste, la bonapartiste et la républicaine. Quant aux multiples autres nuances de l'arc-en-ciel politique, nous ne pouvions, on le pense bien, prétendre à les incarner toutes, car la Légion ne comptait guère plus de deux mille hommes.

.

Il est un point sur lequel je tiens à insister : c'est la fusion complète qui s'était opérée aux Volontaires de l'Ouest, entre les diverses classes de la société.

Hors du service, la plus entière camaraderie, dans le service, l'égalité la plus parfaite régnaient entre tous les soldats, qu'ils fussent gentilshommes, bourgeois, ouvriers ou paysans ; et si je parle surtout des premiers, c'est que c'était par mieux que j'avais mes parents et mes étroites relations.

.

Les hommes de la 3^e du 3 émergeaient des différentes couches de la société.

En outre de M. de Bessay, le doyen de la compagnie, ancien soldat pontifical médaillé de Castelfidardo, il y avait parmi eux plusieurs jeunes gens de famille : Leroux du Minehy, ancien lancier ; le pimpant et fin de la Geneste ; Bois-Joly, qui se destinait à l'agriculture ; Bodinat, grand rieur à la voix profonde. D'autres étaient

des employés de commerce : Boyer, un méridional ; Goullias un ancien commis du Bon-Marché, etc. ; puis s'avancait la phalange des prolétaires appartenant aux professions les plus variées et venus des quatre points cardinaux : des Bretons, des Gascons, des Provençaux, des Flamands et jusqu'à des Belges sortis de la Légion étrangère ; inscrits maritimes comme les frères Mahé, comme Faury, comme Lequintrec, pauvres sardiniens de la côte auxquels je ne puis me tenir de penser, quand je relis *Mon frère Yves* et *Pêcheur d'Islande* ; ou bien des ouvriers ajusteurs, forgerons, comme Dekekeler et Daougabel. C'étaient encore de simples travailleurs de la terre, comme Mesnard, Dronioux, Chaillou, Edon, Guyot. . . . J'en passe, et des meilleurs !

Enfin, nous avions eu parmi nous un ex-valet de pied, fort stylé, ma foi, Génisson, qui ne demeura que peu de temps au corps, et il nous resta jusqu'au licenciement un ci-devant clown de cirque forain, Dieppedale, lequel, chaque soir, se répandait en cabrioles par toutes les chambrées.

.

Ces noms, je les entends encore chanter dans ma mémoire, dans l'ordre et avec les cadences que leur donnait la voix des caporaux criant les feuilles d'appel ; ils sont accourus se placer sous ma plume, la première fois que j'essayai de les fixer, tels qu'ils retentissaient chaque jour à mes oreilles, dans nos rassemblements du matin et du soir.

.

Le corps des sous-officiers était hors ligne

Que ne pouvait-on attendre de sergents-majors comme les du Bourg, les Curzay, les Beaurepaire, les Solages, les Boudart, ou de simples sergents comme les Moussac, les Vassal, les Cossé-Brissac, les Trogoff, les Poulpiquet et tant d'autres.

Tous, jusqu'au brave Camane, ce noir si excellent et si rieur, si leste, si découplé, tous étaient capables de faire figure au sein des armées les mieux tenues.

.

Indépendamment du sergent Camane et de Dorézami-Moudéliar, qui représentaient parmi nous l'Océanie et l'Asie, nous avions

encore comme camarades, pour compléter les races des cinq parties du monde, un quarteron de je ne sais quelle Antille, van Ymbeeck, et l'africain Diamant.

Ce dernier était un moricaud de la plus belle teinte d'ébène, avec des yeux, des lèvres et des dents de nègre de pendule.

Pendant le séjour du 1^{er} dépôt, dont il faisait, je crois, partie, au Grand-Séminaire de Rennes, on avait mis Diamant à l'ourse, à la suite de je ne sais quelle peccadille, et, comme les locaux de discipline manquaient, on lui avait assigné pour écrin une chambre située au premier étage et donnant sur les jardins de la maison.

C'est là que je le vis certain jour pour la première fois et que je m'amusai pendant une partie de l'après-midi du spectacle gratuit qu'il nous donnait inconsciemment. Il s'était installé à califourchon sur l'appui de la fenêtre, passant son temps à haranguer en langage de perroquet le factionnaire placé au-dessous de lui, baïonnette au canon, pour l'empêcher de jouer les Latudes.

D'où sortait-il ? Qu'est-il devenu ?

Chi lo sa ?

.

IV

.

La faculté du sommeil, apauage de la jeunesse, et, si je puis m'exprimer ainsi, l'élasticité de ce sommeil sont véritablement prodigieuses.

J'en ai fait l'expérience, non seulement au cours de la campagne, mais surtout durant nos cinq mois de garnison à Rennes, dans les corps de garde variés où j'ai coulé de si nombreuses nuits, en qualité de caporal de pose.

Nous dormions tous comme des bienheureux, couchés à cru sur la planche, coiffés d'un raide képi, équipés, vêtus de pied en cap, le sabre-baïonnette au côté, deux cartouchières à la ceinture, la tête appuyée sur le carreau d'un sac de soldat dont une arête nous sciait la nuque.

J'en étais arrivé à m'éveiller de moi-même toutes les deux heures.

avec une régularité d'horloge, pour aller relever mes factionnaires. L'opération terminée, je regagnais mon coin de planche et me rendormais le plus aisément du monde.

.....

Le soir de je ne sais quelle fête publique, caporal de garde au poste de l'Hôtel de Ville, j'avais sur la place, de distance en distance, des factionnaires chargés d'une mission assez délicate : incliner dans un sens la direction du flot des piétons, ménager du côté opposé un passage à la file des voitures.

On m'avait signalé, parmi les hommes du piquet, deux Morbihannais qui ne se connaissaient pas l'un l'autre, quoique pays, mais dont le premier parlait assez couramment notre langue, tandis que son copain n'y entendait goutte. Ce dernier prit la faction à son tour et le hasard voulut qu'il fut placé en sentinelle fort loin du corps de garde, et tout à fait en dehors de la portée de ma surveillance : « Il va, pensai-je, commettre gaffes sur gaffes et ameuter contre lui les populations agglomérées. Allons lui remémorer ses devoirs ! »

J'emmenai avec moi le Breton polyglotte et nous nous transportâmes à l'endroit où son camarade se tenait debout, l'arme au pied, dans la pose mélancolique d'un défenseur de la société qui n'attend plus la visite des ennemis. Je commençais à répéter les instructions de la Place et mon drogman les traduisait au fur et à mesure dans le langage cher à M. Quellien, lorsqu'un énorme éclat de rire nous coupa la parole à tous les deux : « Mais, caporal, s'écriait le factionnaire, vous faites erreur ! Ce n'est pas moi. bagasse, le bas-breton. Moi, je suis de Marseille, pour vous servir ! »

.....

V

.....

Un sergent-major de gire, c'est-à-dire de tournée, importation de Rome, parcourait la ville pendant le jour et renvoyait à la caserne les Volontaires dont la tenue laissait à désirer, en leur octroyant par surcroît quelque légère punition.

Nos anciens nous donnèrent des détails intéressants sur les origines de cette institution, qui n'avait plus, bien entendu, en France, d'autre raison d'être qu'une surveillance disciplinaire concernant le corps seul.

Il paraît qu'à Rome des conspirateurs revêtus du costume de zouave avaient réussi à pénétrer dans certains endroits dont l'on avait intérêt à leur interdire l'accès.

Dans le but de les découvrir, il fut interdit à nos camarades de sortir en ville sans s'être préalablement conformés à certaines prescriptions concernant la tenue.

Ces prescriptions changeaient tous les jours. Elles avaient trait à un détail qui sautait aux yeux de tous ceux qui étaient prévenus, mais imperceptible pour les autres.

Tel jour, par exemple, l'aiguillette était supprimée ; le lendemain, tout le monde devait porter la toque de grande tenue, etc., etc.

A première vue, tout homme habillé en zouave dans la tenue duquel manquait le détail dont je parle, était signalé, accosté par le sergent-major de gire, ou à son défaut par tout autre gradé, et conduit au poste.

Son identité établie, si c'était un vrai zouave, on l'envoyait gémir sur la paille sèche de la salle de police ; si c'était un faux zouave, on le coffrait sérieusement.

Cet ingénieux système rendit de grands services.

Quant aux infortunés conspirateurs qui s'y laissèrent prendre, leur étonnement était, paraît-il, à peindre.

Jamais ils ne parvinrent d'ailleurs, en raison de la simplicité du moyen employé, à découvrir le secret de la rapidité avec laquelle les arrestations étaient opérées.

.

VI

.

A la caserne Saint-Georges, nous avons le choix entre trois cantines : celle des zouaves, celle des chasseurs à pied et celle des infirmiers.

La première était fréquentée surtout par nos anciens de Rome.

La dernière avait nos préférences, à raison de sa supériorité sur les deux autres au double point de vue du confortable de son installation et de la qualité de ses produits.

Le corps de nos sous-officiers y avait établi sa pension, dans une salle à manger réservée.

Nous y venions par groupes, le pain sous le bras, la gamelle au bout des doigts, compléter le menu officiel par deux œufs, une pomme, un morceau de fromage. On arrosait le tout d'un pichet de cidre ou d'un petit vin blanc d'Anjou, limpide, parfumé, couleur de lumière.

Et quel appétit ! et quelle bonne humeur !

M'y suis-je assez délecté aux histoires Toulousaines dont Paul de Sartre possédait tout un répertoire ! Y ai-je assez contemplé Fournas exhibant une paire d'éperons acquise en vue du cheval qu'il aurait plus tard, et d'Exéa rentrant éreinté des corvées de soupe dont il s'était fait une spécialité.

.
Un beau matin, pendant que nous déjeunions, notre lieutenant-colonel, M. d'Albiousse, vint visiter ce local.

Une voix cria : « Fixe » ; et chacun jaillit de son escabeau ou de son banc, dans une attitude respectueuse, tandis que le grand chef, l'air bienveillant, très fin, passait près de nous, suivi d'un nombreux État-Major.

D'un signe il commanda le repos, et disparut au fond d'un couloir.

.
A la fin du mois de juin, un jour, mon cousin Pruel, qui était sous-intendant militaire et passait par Rennes, me donna rendez-vous à la gare. Il voyageait avec deux officiers supérieurs dont l'un appartenait au service d'État-Major. J'allai à leur rencontre et ils m'emmenèrent avec eux dîner à l'hôtel Jullien.

Le chef d'escadron d'État-Major se montra fort aimable. Il nous parla beaucoup de l'armée américaine qu'il semblait connaître à fond, nous paya le champagne et nous montra après dîner un

ravissant petit fusil-revolver qu'il emportait partout avec lui et dont les munitions étaient fort artistement rangées dans des étuis cousus en cartouchières autour de son ceinturon.

Tout ce que je sus alors de cet aimable officier, c'est qu'il s'appelait le commandant Robert Le Fort.

Le lendemain, (grandeur et décadence des caporaux) je fus invité à dîner par un camarade qui m'emmena au delà des ponts dans une gargotte qu'il était très fier d'avoir découverte, bien qu'elle ne parut pas être fréquentée habituellement par des fils de France. La gargottière demanda à mon hôte s'il voulait manger à la portion ou à l'hasard, et celui-ci ayant fait élection de ce dernier mode, elle nous remit une sorte de petite fourche avec laquelle nous nous apprêtâmes à pêcher dans une grande marmite.

Mon camarade, qui était paraît-il, un habitué de l'endroit, m'assura qu'il avait beaucoup de veine et me prévint que ce qu'il allait pêcher serait pour moi. Il plongea délibérément la fourche dans les profondeurs du chaudron, et en retira un assez beau morceau de je ne sais quelle viande, qu'il déposa triomphalement sur mon assiette.

Je péchai à mon tour, non sans une certaine appréhension, et je retirai des vastes flancs du vase une tête de canard. Mon camarade s'écria aussitôt que cela ne comptait pas, mais la patronne se disputa avec lui ; bref, il lui fallut donner un sou de plus pour avoir le droit d'accrocher une patte d'oie avec l'accessoire fourchu. Décidément, je lui portais malheur. Je partageai ma portion avec lui, mais nous en avions bien peu chacun.

Heureusement le pain demeurait à discrétion et cela pour la raison toute simple que les convives étaient tenus de l'apporter avec eux. Aussi en avions-nous acheté un de quatre livres chez le boulanger du voisinage, avant de nous risquer dans l'établissement.

Malgré la différence des milieux, ce dîner fut au moins aussi gai que le précédent.

.

VII

« Heureux, dit le charmant auteur du *Voyage autour de ma chambre*, heureux celui qui trouve un ami dont le cœur et l'esprit lui conviennent; un ami qui s'unisse à lui par une conformité de goûts, de sentiments et de connaissances; un ami qui ne soit pas tourmenté par l'ambition ou l'intérêt; — qui préfère l'ombre d'un arbre à la pompe d'une cour! — Heureux celui qui possède un ami! »

Ce bonheur me fut donné lors de la reconstitution de la 3^{me} du 3, où je vis arriver, au commencement d'avril 1871, sorti de la compagnie voisine, mon excellent collègue le caporal de Panat. Mais, plus favorisé que Xavier de Maistre à qui la mort avait ôté le sien, je puis encore appeler Panat mon ami.

Il eut la sixième escouade, tandis que je commandais, moi, la précédente. Nous devînmes camarades de lit et peu après, sous la tente, camarades de paille. Dès lors naquit entre nous une profonde sympathie, dont les années n'ont fait que resserrer les liens fraternels.

« Combien de gardes n'avons-nous pas montées, combien de patrouilles n'avons-nous pas conduites l'un pour l'autre! Que de corvées n'avons-nous pas subies ou esquivées ensemble? Nous nous soutenions mutuellement dans les travaux fastidieux de la vie de garnison et nous portions à tour de rôle la même paire de molletières, de superbes molletières en drap jaune confectionnées par le tailleur fashionable de l'endroit! »

Panat, associé à son cousin Henry de Fournas, avait loué en ville la moitié du logis d'un dentiste, salon et chambre à coucher meublés de reps vert. L'opérateur réservait pour sa famille et l'usage de sa clientèle la cuisine et une deuxième chambre.

.
L'homme au davier s'était flatté de toucher régulièrement les termes de son loyer et de continuer à jouir avec tranquillité de ses locaux, pendant que ses locataires, leur quittance en poche, pivote-

raient dans les rangs, à la caserne ou sur le territoire de la garnison.

Mais il dut comprendre dès le premier jour que ce système roublard se trouvait ruiné de fond en comble. En effet, tout d'abord, Fournas apparut à la première heure, traînant à sa suite une procession de Volontaires. Or, à ce moment précis, en plein salon et les fauteuils de reps en danse, l'émule provincial des Préterre et des Evans s'apprêtait à extirper une molaire.

Devant cette invasion soudaine mais parfaitement légale, il fallut entraîner, *proh pudor!* à la cuisine, le client à la mâchoire endolorie, qui se trouvait être, par surcroît de déveine, un client de marque.

Depuis cet instant fatal, salon, chambre, lit, canapé, sièges et le tapis du foyer lui-même, ne désempèrent plus, donnant l'hospitalité, mais une hospitalité écossaise, exaspérante, ininterrompue, à des guêtres blanches et à des tenues grises et rouges, à des êtres qui fumaient, buvaient, philosophaient, accroupis par terre en tailleurs ou juchés comme des sapajous sur les dossiers des meubles, récitaient la théorie, chantaient l'opéra, hurlaient les commandements de la manœuvre. Car si les deux titulaires de la location demeuraient fréquemment hors du logis, retenus ailleurs par les nécessités du service, d'autres les remplaçaient avantageusement et faisaient sans scrupule les honneurs de leurs pénates : des permissionnaires, des scribes du capitaine-trésorier, des hommes de la section Hors-rang, que sais-je encore !

Cette installation confortable et centrale devint promptement le rendez-vous de tous les camarades des deux cousins, puis celui des amis de leurs amis. Fontaine, le bon Fontaine au torse d'Hercule, le sous-aide-major du dépôt, y faisait parade d'une vigueur non commune, en portant sur son dos, autour de la pièce, la table préalablement chargée d'un ou deux compères de bonne volonté.

Estève, Frère jouan du Saint, Lansade, Rochebrune, Rolland, d'Audéric, d'Exéa, Lamaze, Boussès de Fourcaud, d'autres encore, tuaient là leurs heures de liberté, entre deux services.

C'est enfin là qu'il y a, hélas ! vingt-cinq années, j'esquissai sur les feuilles libres de mon carnet d'escouade, un vague canevas des présents souvenirs

.

Cependant, le malheureux dentiste contemplant nos rassemblements la déception dans l'âme.

VIII

J'ai dit en commençant quel était le prestige du général. En toute occasion, chacun lui témoignait une déférence singulière. Quand il traversait les rues de Rennes, à cheval, suivi de son officier d'ordonnance, le lieutenant de Harscouët, dès qu'il était signalé, on s'alignait sur le trottoir, et, face au grand chef, on faisait le salut ; non pas le salut fermé des armées étrangères, mais un beau salut à la française, bien ouvert, la paume de la main tournée en avant.

Le général nous rendait ce salut avec une apparente indifférence, sans même avoir l'air de poser sur nous son œil bleu, limpide et profond. Mais, à la façon dont il se redressait ensuite sur sa selle et au petit frisson qui passait dans les poils de sa longue barbiche blonde, nous voyions bien qu'il était satisfait.

Il avait son logement et ses bureaux dans un vaste appartement situé tout près de la place de la Mairie et en face du restaurant Grain.

Les soirées qu'il donnait là étaient les plus ouvertes du monde. Tous les Volontaires y étaient admis en uniforme, depuis le lieutenant-colonel jusqu'au dernier porte-sac de la section Hors-rang.

Une de ces réceptions offrit aux invités les émotions d'un épisode inattendu.

On sait qu'un règlement, dans les villes de garnison, oblige les chefs de poste à fournir chaque soir un rapport sur les événements qui se sont déroulés dans la journée à portée de leur surveillance. Ce rapport consiste, le plus ordinairement, en une belle feuille de papier officiel où le rédacteur, signalant son écriture, trace la formule : « Rien de nouveau ! » duement paraphée et signée. A la

nuît, un homme de garde se détache et va déposer dans les bureaux du commandant de place ce document pour servir à l'histoire contemporaine.

Or, dans je ne sais plus quel poste, l'un de nos sous-officiers, que Panat assistait en qualité de caporal, eut la naïveté d'expédier à M. de Charette en personne le fruit de ses élucubrations de chroniqueur patenté et juré. Il hêla donc le premier Volontaire dont venait le tour, lui fit prendre les armes, fixa lui-même contre le canon du chassepot, sous les branches de la hausse, le pli qu'il achevait de libeller et dit au messager : « Voilà ! vous irez chez le général, telle rue, tel numéro. Justement, ce soir, il y a soirée. Vous monterez l'escalier, vous traverserez les salons et vous remettrez cette enveloppe en mains propres, en présentant l'arme. C'est bien compris, bien entendu ?..... Demi-tour à droite, marche ! »

L'homme interpellé de la sorte n'était autre que Delaval, ce Lorrain de six pieds de haut, ancien séminariste, timide comme une demoiselle et ponctuel comme un chronomètre. Il exécuta de point en point la mission qu'on lui confiait, pénétra dans l'antichambre, passa fièrement devant les plantons stupéfaits, fendit, son fusil sur l'épaule, la cohue des invités, se mit au port d'armes dès qu'il aperçut notre chef suprême, s'arrêta devant lui à distance respectueuse, et, tandis que d'une main il présentait le chassepot, de l'autre il offrit le papier documentaire.

« Eh bien ? lui demanda-t-on au retour de son ambassade.

— Ah ! mes enfants, ne m'en parlez pas. Le général a d'abord eu l'air épaté ; il a pris la feuille, a jeté les yeux dessus, et puis est parti d'un éclat de rire en disant : « — C'est bien ! » — Dieu me pardonne, il a dû croire au premier moment que je venais pour l'assassiner ; mais je suis sûr d'avoir eu la frousse encore bien plus que lui ! »

.....

 On allait, aux heures de liberté, rendre visite au général ; mais il ne fallait pas avoir la maladresse, en pareil cas, d'effleurer dans la conversation les questions de service.....

Certain jour, nous avons ruminé, des Courtis et moi, d'aller

passer deux ou trois fois vingt-quatre heures à Poitiers, dans notre famille. Mais il fallait, pour ce faire, obtenir une permission, et le général, la semaine d'avant, avait publié au rapport qu'il les refuserait toutes.

N'importe ! bien brossés et bien astiqués, nous nous dirigeâmes vers l'appartement du maître de nos destinées, et, sur notre demande, le planton nous introduisit auprès de lui.

M. de Charette était dans son salon et nous reçut de la façon la plus aimable.

Après quelques minutes d'entretien, des Courtis saisit un moment qu'il crut propice et glissa sa demande de congé. Mais aussitôt la scène changea : le général, qui avait la patience bien connue du fulminate de mercure, se dressa en pied, d'un bond, et comme nous nous étions levés aussi, étonnés de ce coup de théâtre, il nous fit prendre l'attitude militaire, nous ordonna de recueillir nos képis, et ce ne fut que lorsque nous nous trouvâmes figés dans la position du soldat sans armes, qu'il écouta notre requête et nous accorda d'ailleurs très gracieusement la permission sollicitée.

L'instant d'après, sans demander notre reste, nous avons tourné les talons ; mais, en arrivant au bas de l'escalier, nous ne pûmes nous retenir, en nous frottant les mains, d'échanger le dialogue suivant :

« Hein ? quel chef, de tout même !

— Il n'y en a pas deux comme lui ? »

.

IX

Lorsque j'ai commencé la rédaction des présents souvenirs, je ne possédais que des notes bien vagues et bien succinctes. Les documents ne sont venus que plus tard et je remercie une fois encore ceux qui me les ont fournis en y joignant des conseils et des encouragements auxquels je dois d'avoir réussi à terminer une tâche peut-être un peu lourde pour mes épaules.

Le capitaine Niel, le glorieux mutilé du Pincio, a bien voulu m'ouvrir le trésor de ses carnets si précieux et si complets ; les lieu-

tenants Hervé de Kersabiec et Bodin, et mes camarades Bridel, Grimault, Cyrille des Grottes, Samuel de Panat, Gustave de Vallois, Victor et Romain de Sèze, m'ont aidé de leurs recherches, de leurs notes et de leurs souvenirs personnels.

C'est à eux surtout que je tiens à adresser l'expression de ma reconnaissance.

Un intéressant travail capable de tenter l'amour-propre d'un statisticien et de chatouiller l'âme d'un faiseur d'annuaires, ce serait de prendre les contrôles du régiment, — ils doivent exister quelque part, — et de relever là tous les noms des Volontaires qui passèrent par la légion de l'Ouest en 1870-71. On suivrait ensuite les porteurs de ces noms dans les phases diverses de leur vie.

Le clergé, la magistrature, l'administration, l'armée et la politique, les arts et les lettres, nous montreraient parmi leurs représentants quantité d'anciens camarades. J'en connais quelques-uns qui se sont taillé une belle place au soleil, et je ne me suis pas fait faute de les signaler.

Il ne m'est pas possible de nommer tous les autres, on le conçoit sans peine.

Je me bornerai donc, sans parler des députés ou autres personnages marquants dont les noms sont sur toutes les lèvres, à dire quelques mots, p. p. c., de ceux de mes camarades avec lesquels j'étais plus particulièrement lié ou dont la personnalité m'avait plus frappé :

Estève est chef de bataillon au 83^e d'infanterie et un officier supérieur d'avenir. Le commandant a réalisé les espérances que donnait le caporal si exact, si fin et si calé sur la théorie.

Boussès de Fourcaud occupe à l'Ecole des Beaux-Arts la chaire laissée vacante par l'illustre Taine. Il marche au premier rang dans le bataillon des critiques d'Art, et la société élégante goûte infiniment ses chroniques du Gaulois, d'un style si alerte et si personnel, d'une humour si philosophique et si marquée.

Les tableaux de Lyonel Royer ont consacré la personnalité du jeune maître dans les cinq parties du monde. Royer est un de nos

peintres militaires prisé entre tous. Sa manière à la fois sage et brillante, la correction classique de son dessin, la solidité de sa couleur, l'arrangement spirituel de sa composition, le prédestinent aux succès de foule et marquent la place de ses toiles dans les collections officielles et les musées.

On connaît de notre ancien sergent-major Simon de transparentes et lumineuses aquarelles, irradiées par les soleils des Tropiques¹.

Anatole de Claye, après avoir dirigé le journal le *Monde*, est à présent, je crois, à la tête du *Moniteur* et ses articles font autorité auprès d'un certain groupe de catholiques.

J'imagine que notre camarade Aubineau aura pris dans la rédaction de l'*Univers* la place qu'occupait si dignement son vénéré père.

Il circule de par le monde quelques trop rares poésies signées de l'aimable La Couture. J'en sais une qu'on a mise en musique et qui est tout à fait charmante :

« *C'est la sérénade !... Allons, cytharistes
Ma belle demeure au seuil que voici !.... etc.;* »

•
Lesquels citerai-je encore ?

Henri de Bouillé, d'Auderic et Chevigné servent en qualité d'officiers dans la cavalerie.

Panat, quelque temps maire de son village, — pardon, de sa petite ville ! — et candidat malheureux au conseil général, n'est plus rien aujourd'hui. Il s'en félicite et consacre ses loisirs à jouir en dilettante du commerce de toutes les muses.

Fournas élève des étalons plus rapides que le vent du désert et plus brillants que les coursiers de l'Aurore. Ce ne sera pas sa faute si la cavalerie française ne taille pas des croupières aux ennemis dans les collisions de l'avenir.

Gaston Tubé, naguère substitut du procureur général à Rennes, a donné sa démission lors des décrets et applique aujourd'hui son

¹ Encore un que la mort vient de nous enlever ! (mai 1895).

intelligence et son activité à la direction de grandes affaires industrielles.

Rolland rend la justice au tribunal de paix de Mustapha Supérieur.

Cyrille des Grottes est banquier à Nantes.

Gustave de Vallois, après avoir tâté de la magistrature, puis du barreau, a fini par se retirer à la campagne, où il se livre aux délices de l'agriculture. Entre temps, il commande une compagnie au 84^e territorial.

Victor de Sèze, ancien magistrat lui aussi, s'est retiré à la campagne, dans la Gironde.

Romain de Sèze est professeur de droit à la Faculté catholique de Paris.

Aurélien de Sèze est avocat et conseiller général à Bordeaux.

Grimault est pharmacien à Pornic.

Emile Bridel, devenu propriétaire dans les environs de Châteaubriant, a repris et continue le commerce d'un oncle.

Le caporal Prod'homme, devenu l'abbé Prod'homme, a d'abord exercé le professorat ; maintenant, il est vicaire de la Madeleine, à Nantes.

.
 Qu'est devenu Laliman ? J'ai sa photographie devant les yeux et je me rappelle avec émotion l'excellent camarade, raisonnable et posé, qui, pendant la campagne, s'était spontanément constitué mon mentor. Son nom est inscrit derrière la carte album : Manuel Laliman de Labrador, 3^e bataillon, 1^{re} compagnie, 5^e escouade. Je l'ai revu après la guerre. Il était marié ; une lettre de lui, reçue peu de temps auparavant, et que je conserve précieusement, m'annonçait son mariage et me donnait son adresse. Je lui ai fait parvenir ma carte l'an passé, comme à tous mes anciens camarades, pour avoir de ses nouvelles et lui demander ses souvenirs. Ma missive m'a été retournée avec la mention : Inconnu !

.
 Un soir, à Sargé, j'étais revenu du Mans avec un sac de dragées, et comme je lui en offrais, ainsi qu'à mes autres camarades de l'escouade, il se fâcha, suffoqué :

« Qu'est-ce que c'est qu'une conduite pareille ? Le voilà qui achète des dragées, maintenant ! Est-ce d'un soldat sérieux, je vous demande un peu ? Et c'est à cela que tu dépenses ton argent. Mais à quoi penses-tu ? »

Je l'envoyai promener, brave Laliman !

Puissent ces lignes lui tomber sous les yeux. Il saura que je ne l'ai pas oublié et que mon affection pour lui n'a pas diminué.

.

A coup sûr, de tous les compagnons qui nous échurent en ces belles années, le plus présent à toutes les mémoires, ce doit être le marquis de Coislin. Qui ne se rappelle ce vieillard de si fière mine, à la ruisselante barbe blanche, au sourire bienveillant, au calme et franc regard fixé droit devant soi ! Ancien garde du corps de Charles X, il avait fait toute la campagne comme simple Volontaire, avec sa carnassière en guise de sac, et chaussé de ses houseaux de chasseur.

Les années n'enlevaient rien à l'énergie de sa démarche.

Après l'armistice, il refusa le grade qu'on lui offrait et ne voulut accepter que les galons de premier soldat. N'empêche que chacun le saluait le premier, quand on le rencontrait par les rues.

Il était le doyen d'âge de la légion dont j'étais le plus jeune soldat, et je conserve précieusement sa photographie qu'à ce titre de plus jeune il m'avait donnée après la guerre, revêtue de la dédicace suivante : « *A son vieux camarade des zouaves pontificaux.* »

Le marquis de Coislin est mort auréolé d'une renommée universelle. La destinée lui réservait cette flatterie suprême que son nom, comme celui de la Tour d'Auvergne, ajoutât un rayon à la gloire du régiment où il servit.

.

(A suivre).

Marquis DES S***.

L'ASSOCIATION BRETONNE-ANGEVINE

A ANCENIS

Dimanche 29 septembre, l'association Bretonne-Angevaine a célébré, à Ancenis, l'anniversaire de l'inauguration de la statue élevée, l'année dernière, au poète Joachim du Bellay.

Cette solennité était présidée par M. Armand Silvestre, inspecteur des Beaux-Arts. A côté de la très sympathique figure du poète délicat et du galant conteur que chacun connaît, se pressaient, assistant M. Léon Séché, directeur de l'Association, de nombreux amis d'Ancenis et de Nantes, parmi lesquels on remarquait M. Le Mardelay, sous-préfet d'Ancenis, comte de Landemont, maire, Paul Pionis, Rouillé, docteur Ollive, président de la Société académique de Nantes, docteur Guillemet, Marionneau, correspondant de l'Institut, baron des Jamonnières, Le Meignen, vice-président de la société des Bibliophiles Bretons et ancien président de la Société archéologique de Nantes, Gahier père et fils, Mailcailloz, Dominique Caillé, tous les représentants de la presse nantaise, etc.

M. Séché avait gracieusement invité notre société à cette fête très littéraire, et nous y étions officiellement représentés par notre vice-président M. Le Meignen.

Après une messe en musique, l'association dépose solennellement une belle couronne de lauriers sur le socle de la statue de du Bellay.

Puis, à deux heures, dans la salle de la mairie commence une séance littéraire des plus intéressantes où successivement se font entendre tout d'abord M. Silvestre, puis M. Pionis, M. Séché dans une magistrale étude sur Volney, MM. Caillé et Blandel, le docteur Ollive.

D'excellents artistes exécutent en intermède deux morceaux de musique pleins d'actualité.

M. Pionis proclame le nom des lauréats du concours ouvert l'année dernière.

Le 1^{er} prix, quintefeuille d'argent, a été décerné au sonnet suivant, du à la plume de M. E. Dancourt (de Paris).

A Joachim du Bellay.

Au penchant du coteau, dévalant vers la Loire,
 Quel est ce petit bourg aux toits couleur d'azur ?
 On dirait un troupeau qu'un berger mène boire
 Par un chemin bordé de pampre et de blé mûr.

Ce petit bourg, ami, n'a pas encor d'histoire.
 Mais ouvre bien les yeux ; malgré qu'il soit obscur,
 Il demeure aussi cher aux filles de Mémoire
 Que le Pinde et Pathmos, que Mantoue et Tibur.

C'est pourquoi, voyageur, ne commets pas la faute.
 En passant par ici, d'éviter cette côte.
 Gravis-la, car la Muse y mit son pied sacré.

Et voici, qu'en l'honneur du poète inspiré,
 Qui fit à ce village une gloire si haute,
 Elle élit domicile en son petit Lyré.

Le 2^o prix et la première mention ont été obtenus par deux sonnets d'un de nos anciens collègues, qui se cache sous le pseudonyme de M. Julien de la Ville-Béranger.

M. Le Meignen devait prendre la parole au nom de notre Société, mais il se fait tard, la chaleur est accablante, et notre vice-président « estime qu'on lui saura gré de ne pas ajouter un discours à ces torrents de prose et de poésie, qui n'ont pas rafraîchi l'atmosphère. » Il se borne donc à assurer la jeune Association Bretonne-Angevaine de la sympathie de ses deux sœurs aînées, les Sociétés Archéologique et des Bibliophiles Bretons.

Le soir, un banquet de 50 couverts réunissait l'élite de la Société ancienne : de nombreux toasts étaient portés par MM. de Landemont, Silvestre, Gahier, Séché, Guillemet, Martin (de l'*Espérance du Peuple*), et Le Meignen.

Nous sommes heureux de reproduire ici la petite allocution de notre vice-président :

On a dit d'Émile de Girardin que vous avez connu, mon cher Séché, qu'il avait *une idée* par jour !... et tous de s'extasier sur la prodigieuse fécondité du cerveau de cet écrivain politique ! — Cet enthousiasme fait aujourd'hui volontiers sourire nos journalistes fin de siècle qui satisferaient bien peu leurs lecteurs s'ils leur distribuait quotidiennement si maigre pitance ! — On est tenté de rappeler à ces écrivains trop féconds la fable du renard qui emploie mille tours pour dépister ses ennemis, et du chat qui n'en possède qu'un seul, mais infailible, et de leur répéter le conseil de notre vieux Lafontaine ; « N'en ayez qu'une, mais qu'elle soit bonne ! »

Ce n'est point à vous, mon cher Séché, qu'il convient de donner un pareil conseil. La fécondité de vos idées égale celle d'Émile de Girardin, mais, plus heureux que le fameux journaliste, elles sont toutes excellentes et frappées au bon coin.

Sans repos et sans trêve, vous marchez les semant aux quatre coins de notre province, à Lorient, à Pontivy, à Vannes, à Craon, à Ancenis où nous sommes, et bientôt à Nantes dans un monument grandiose que votre ardent amour pour la patrie bretonne vous a fait concevoir avec un caractère de splendeur qui déconcerte presque nos petits esprits usés sans doute par la vieillesse de notre siècle. Vous dépensez votre vie, votre jeunesse, votre activité sans compter, pourvu qu'on rende un légitime, quoique souvent tardif hommage, aux hommes, qui, d'une façon ou de l'autre, ont honoré la patrie et contribué à tresser une couronne d'immortalité et de gloire à nos chères provinces.

Ce ne sera pas la moins belle de vos idées que celle qui vous a fait rêver l'union de tous les cœurs qui vibrent encore au souvenir du passé, dans une vaste association comprenant la Bretagne et l'Anjou.

Le succès, vous le voyez, a couronné vos efforts et nous voilà groupés autour de vous.

Et vous avez raison de vouloir les réunir sous un même drapeau, ces deux provinces si bien faites pour s'entendre, qui ont entre elles tant de points de contact et que de mesquines rivalités, seules, pourraient désunir.

Et pourquoi donc seraient-elles jalouses l'une de l'autre ?

Si la mer glauque qui se brise sur nos rochers nous fait une incomparable ceinture, votre Loire, comme un beau ruban d'argent qui pare le corsage d'une gracieuse fiancée, parcourt vos riches et verdoyantes campagnes.

L'ajonc parfumé et la bruyère font à nos landes un vêtement tout brodé d'or et d'améthyste, mais vos prairies s'émaillent des fleurs les plus délicates. Sur notre terre de granit s'élèvent les chênes orgueilleux ; mais dans vos vallées les grands léards menacent le ciel. Le beau froment doré couvre vos guérets ; mais notre odorant sarrasin revêt nos champs d'un manteau d'hermine. Si votre vin remplit la coupe d'une neige éblouissante, notre cidre saute, mousse et pétille et nous apporte aussi la force et la gaité. Vous avez vos châteaux et nous nos clochers à jour. Nous sommes fiers de notre grand Châteaubriand, de notre doux Brizeux, mais vous avez votre Joachim. Enfin, si nous avons notre bonne Duchesse, n'avez-vous pas votre roi René !

Vous le voyez, nos deux provinces sont des sœurs qui se complètent, elles n'ont rien à s'envier.

Merci donc, mon cher Séché, d'avoir eu la bonne pensée de ce rapprochement en ces agapes fraternelles.

Merci à vous, Messieurs, particulièrement à vous, Monsieur Armand Silvestre, qui n'avez pas craint de braver les difficultés, l'espace, une température torride pour nous honorer de votre venue.

Au nom de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne, obscur délégué et bien modeste représentant de notre cher et vaillant maître, Monsieur de la Borderie, un des hommes, Messieurs, qui aime le plus et qui honore encore davantage sa chère Bretagne, au nom de la Société archéologique et de son vénéré président, M. de la Nicollière-Teijeiro, je m'unis à la pensée de fraternelle fusion émise par M. Léon Séché et, après avoir levé mon verre en l'honneur de M. le Maire d'Ancenis, de M. l'Inspecteur des Beaux-Arts, de M. le sous-préfet, qui sont ici comme les témoins de cette nouvelle alliance, je bois à l'union féconde de l'Anjou et de la Bretagne, à M. Séché son promoteur.

EN EST

PEMVED LODEN — EN AVELEU DOAR

I

Mar dé bràu ha bourus, d'en han, ar er mézeu,
Guélet er gué fréhus goleit a voketteu.
È ma eùé ker bràu, ker bourus. hemb arvar,
Guélet, pén dé é bleu, ur park avaleu doar.
Boketteu a bep liw e huélér a bep tu,
Ha ré glas ha ré guerh, ha ré guen, ha ré ru.
Ol er hoed, ol en dél zou goleit : peb planten
En dès hé boketteu, ou doug ar lein hé fen.

LA MOISSON

CINQUIÈME PARTIE — LES POMMES DE TERRE

I

S'il est beau et agréable de voir, en été, à la campagne, les **arbres** fruitiers tout couverts de fleurs, il n'est assurément ni **moins** beau ni moins agréable de contempler un champ de **pommes** de terre lorsqu'il est en fleurs.

On ne voit partout que des fleurs de toutes couleurs : bleues, vertes, blanches et rouges. Les tiges et les feuilles en sont toutes couvertes : chaque plante à ses fleurs et les porte sur sa tête.

Nen dès nitra kaëroh aveit en deulegad.
 Neoah ne huélér ket er guérein é tostat
 Aveit cherrein ou mél ; ne gleuér ket eùé,
 En eined é kanein joéius é lein er gué :
 Ne remarkér én dro meit guisped malisus,
 Chardronet, ha huibet, ha killon velimus,
 Deit inou ~~doh~~ er vlaz donjerus ha ponnér
 E sàu a bep boket én évr ag en amzèr.
 O hui e gar repoz é misk er boketteu,
 Doujet el léh mé hès avaleu doar é bleu ;
 Ahoèl ne chomet ket kousket ér hoaskeden,
 Pé kent pèl é vehèt klan bras get en droug pen.

II

È pad m'en dé er hoed goleit a voketteu,
 Èn doar, doh er grouiad, é ta en avaleu.
 Distér ind a gommans ; mèz get nerh en tuemdér,
 Ha mar kavant én doar treu erhoalh a zoustér,

Il n'y a pas de plus beau spectacle pour les yeux.

Cependant on ne voit pas les abeilles s'en approcher pour recueillir du miel ; on n'entend pas non plus les oiseaux chanter joyeusement au haut des arbres. Là on ne remarque que de méchantes guêpes, des frelons, des cousins et des mouches venimeuses, attirées en cet endroit par l'odeur lourde et nauséabonde qui se dégage de chaque fleur, et se répand dans l'air.

O vous, qui aimez à vous reposer parmi les fleurs, craignez l'endroit où il y a des pommes de terre fleuries. Au moins, gardez-vous de vous endormir à l'ombre, ou bien, sous peu, vous éprouverez de violentes douleurs à la tête.

II

Pendant que les tiges sont couvertes de fleurs, les tubercules se forment à la racine, en terre. Ils sont faibles tout d'abord ; mais, sous l'action de la chaleur, et s'ils trouvent en terre assez d'humidité, ils grandiront tous les jours. En peu de temps les

Ind e greskei bamdé : imber en avaleu,
 Lod é ront, lod én hir e zou bras el bouleu
 E huélér tud nerhus, deu ha deu, tri ha tri,
 È vannein, é roulal é tachen en hoari.

Kent pël er boketten e houiw ér park abéh,
 Er hoed glas hag en dél e vilein hage séh,
 Èn doar en avaleu, distag doh ou grouiad,
 E houlen bout tennet, rak m'en dint anvé mat.
 Ne fal ket kemér skuir ar gement a sodet
 Ag ou avaleu doar n'en dès soursi erbet,
 Ou lausk bep plai én doar, de dremen ol en han
 Ha ne chonj on zennein ke n'en da er gouian ;
 Mèz, allas ! get er glàu ha get er fal amzèr,
 Ar ou avaleu doar é kolant en hantér !
 Hemb konz ag er ré vreïn, pegement zou bréhet,
 Pegement a réral zou toulet d'er prinwed ?
 Ha memb er ré iahan e chomou deurennek,
 Ha get-ai ne vou groeit nameit predeu truhek,

pommes de terre, les unes rondes, les autres longues seront grosses comme ces boules que des hommes vigoureux, jouant deux à deux, trois à trois, lancent et roulent sur le terrain du jeu.

Bientôt, dans le champ tout entier, les fleurs se fanent, les tiges vertes et les feuilles jaunissent et se dessèchent ; en terre, les tubercules, mûrs à point, se sont détachés de leurs racines et demandent à être tirés.

Il ne faut pas imiter tant de sottes gens qui, n'ayant aucun souci de leurs pommes de terre, les laissent tous les ans passer tout l'été en terre, et ne songent à les tirer qu'à l'arrivée de l'hiver.

Mais hélas ! par la pluie et le mauvais temps, ils perdent une bonne moitié de leur récolte de pommes de terre !

Sans parler de celles qui sont entièrement pourries, combien sont à moitié gâtées ou piquées par les vers ? Mêmes les plus saines seront aqueuses et on n'en pourra faire que de mauvais repas.

En dud furan e den hag e cher hemb dalé
 Ol ou avaleu doar kentéh men dint anvé,
 E choéj en amzér gaér eit ma helleint aben
 Ou displég ar en dóar, ou séhein ou hampen.
 Ur bigel én ou dorn, ar en erwi kromet,
 A vitin bet en noz ind e labour get gred,
 E doul, e lam en doar én dro d'er plantenneu,
 Ha dré vràù, ar er park, e den en avaleu.
 En amzér e zou tuem, hag en heaul ligernus
 E daul ar ol er bed é dérenneu loskus ;
 Peb unan zou huiz brein, peb unan e vahel,
 Atàu keti ketan é sàuant ou figel.
 Hani, hani ne chonj arsàu a labourat,
 Ha ként pèl é huélér tennet ol er parkad.

III

Kentéh men dé tennet ol en avaleu doar,
 Get resteu, panéreu, ha liés get er har

Les gens les plus sages tirent et ramassent leurs pommes de terre aussitôt quelles sont mûres, choisissent pour cela un beau temps afin de pouvoir sans délai, les éparpiller sur la terre et les bien sécher.

Penchés sur les sillons, une houe à la main, ils travaillent avec ardeur du matin au soir, creusent et retirent la terre autour de chaque plante, et, avec douceur, tirent les tubercules à la surface.

Le temps est chaud ; le soleil tout brillant darde sur la terre ses rayons pleins de feu.

Ils sont trempés de sueur ; ils sont tous haletants ; mais, sans cesse, et au plus vite, ils manient la houe.

Personne, personne ne songe à laisser ses travaux, et bientôt dans le champ tout entier les pommes de terre sont tirées.

III

Aussitôt que toutes les pommes de terre sont tirées, on les transporte à la maison dans des corbeilles, des paniers, et souvent

En ou hassér d'er gér ; mész eit gobér erhat,
 É ma rekis ou choéj, ou difforh perhuéh mat,
 Ha lakat a ioheu, d'un tu, er ré vihan,
 D'en al, ol er ré iah, hag ol er ré vrasan.
 En avaleu bihan, kajjet ged gran poret,
 É pad ol er gouian e vagou el loned :
 Er seud maget el sé e gargou er goupén
 A Leah dru, hag e rei er guélan amenen,
 Hag ol en dud e lar n'en dès bouitaj druoh
 Aweit lardein éhen, hag aweit lardein moh.
 É misk er ré vrasan ag en avaleu doar,
 Cherret ha goleit mat én ul léh dous ha kloar,
 É ma ret hoah difforh ha choéj er ré iahan,
 Eit bout hadet goudé, pen dei en neué han.
 En avaleu aral én tigeah vou daibret,
 Ha get ai peb unan e hrei é huélan pred.
 Lod én ou féhieu, ha hemb ou dibluskein,
 Ar en tan, én deur berw, ou laka de boèhein,

même dans une charrette. Mais, pour bien faire, il faut les trier avec soin, mettre en tas, d'un côté, les plus petites, de l'autre, les plus saines et les plus grandes.

Les plus petites pommes de terre, avec un mélange de grains cuits, serviront à la nourriture des bestiaux pendant l'hiver. Avec cette nourriture, les vaches rempliront la jatte d'un excellent lait et donneront le meilleur beurre. Tout le monde convient aussi qu'il n'y a rien de mieux pour engraisser les bœufs et pour engraisser les porcs.

Parmi les plus grosses pommes de terre, ramassées et couvertes dans un endroit bien abrité, il faut encore choisir les plus saines pour être semencées au printemps suivant.

Les autres seront mangées dans la famille, et chacun en fera son meilleur repas.

Les uns, sans les éplucher et sans les couper, les font cuir da n de l'eau bouillante et les mangent avec du lait caillé.

Hag ou daibr get leah trunk. Lod aral ér suben
 Ou foèh ha liés mat ou rost én amenen.
 Réral neoah ou rah pé ou diblusk kaërik,
 Ou foèh én deur, ou flastr, avel youd, ér belig.
 A pe huélant darriw ha poèh er beligad,
 De ieinein ar en daul é hasant hé lakat,
 Hag imber peb unan. én é zorn ul luei koed,
 E gemér hag e zaibr ke nen dé koutantet.
 Ar en daul é hès hoah, én tachad ihuélan.
 Ur hard pé ur pod bras lan a chistr en huékan,
 Chistr milein avel eur, rah goleit a chumen,
 Ha peb unan d'é dro e iv get er huéren.
 Eurus enta er ré e est avaleu doar !
 Ind e viuou hemb poén, ha, get ur joé hemb par,
 Pe venneint a nehai dariw ur beligad,
 Ind e hrei de bep kours, pad er blai, predeu mat.

Les autres les mettent à cuir dans la soupe et souvent les font rôtir dans du beurre.

D'autres cependant, après les avoir rapées ou épluchées avec soin, les font cuir dans de l'eau, les écrasent dans un bassin et en font une sorte de bouillie.

Quand ils voient la bassinée cuite à point, ils se hâtent de la placer sur la table, la laisse un peu se refroidir, et bientôt chacun, une cuillère en bois à la main, en prend et en mange à satiété.

Au haut de la table on voit encore un pot ou un grand pichet tout plein du meilleur cidre, du cidre jaune comme de l'or, tout couvert d'écume.

Un verre à la main, chacun en boit à son tour.

Heureux donc ceux qui récoltent des pommes de terre. Ils vivront sans peine, et, avec une joie suprême, quand ils voudront en cuire quelques bassinées, ils en feront de temps, en temps pendant l'année, de bons et excellents repas.

IV.

Elsen, o mem brois, é poéni, er mézeu
 E zou aveit en ol ur vamen a vadeu :
 Inou, édan er gué, é kavér goaskeden,
 Ha, d'en han, er pradeu e zou karget a foen.
 En doareu kardedet e rei en ol vliad,
 Hag é vou, pad er blai, de zaibrein bara mat.
 Mar doh bet soursius de lakat koarhègi,
 Hui ou pou hemb arsàu liénaj lan hou ti.
 Olen avalenneu, ker guen d'en neué han,
 Erei doh ha fréh huèk, ha chistr ag er guèlan.
 Èn ur park drueit mat, ha disolo ha kloar,
 Mar e huès get soursi hadet avaleu doar;
 D'en han el d'er gouian, hui e hellou bamdé,
 Hemb doujein er geltri, biùein é leuiné.

IV

C'est ainsi, ô mes compatriotes, que pour tous ceux qui se donnent de la peine, la campagne sera toujours une source de biens.

Là, les grands arbres donnent de l'ombrage, et, en été, les prairies sont remplies de foin.

Les champs bien engraisés produisent toute sorte de blés, et il y a, pendant l'année, d'excellent pain à manger.

Si vous avez eu soin de semer du chanvre, il y aura du linge en abondance dans votre ménage.

Les pommiers, si blancs pendant le printemps, vous donneront et des fruits savoureux et du cidre excellent.

Si, dans un champ bien engraisé, découvert et abrité, vous avez ensemencé des pommes de terre, vous pourrez tous les jours, en hiver comme en été, vivre heureux sans craindre la famine.

Marsé ne huès chet doar, marsé ne huès nitra,
 Ataù, ar er mézeu, hui e gavou bara.
 Peb dor, én ol tiér, zou digor aveit oh :
 Tosteit bet en uéled, groeit vou stad a hanoh ;
 Hui hou pou lojeris, reit e vou d'oh hou pred.
 Hag ur huérénad chistr eit torrein hou séhed.

Biùet, o mem broïs, biùet ar er mézeu,
 Ne glasket ket monçt de chom d'er hérieu.
 Ér hérieu, allas ! é ma kalet biùein,
 Ha paudmat n'ou dès chet memb bara de zaibrein ;
 Liés mat é huélér, ér hérieu vrasan,
 Tud goasket d'er vizér, é verwel get en nan !

IZIDOR EL LABOURÉR.

Peut-être ne possédez-vous pas de terre, peut-être n'avez-vous rien, vous trouverez quand même du pain à la campagne.

Dans chaque maison les portes vous seront ouvertes ; approchez-vous du foyer, vous serez bien reçu. Vous aurez votre logement, on vous donnera votre repos, avec un bon verre de cidre pour étancher votre soif.

Restez, ô mes compatriotes, restez à la campagne, ne cherchez pas à aller demeurer en ville.

En ville il est bien difficile de vivre et beaucoup n'y ont pas de pain à manger.

Souvent on voit dans les plus grandes villes, des gens succomber sous le poids de la misère et mourir de faim.

ISIDORE LE LABOUREUR.



POÉSIES FRANÇAISES

SOUVENIRS DE BRETAGNE

AU V^e OLIVIER DE GOURCUFF.

Ainsi qu'un gigantesque nid
Tient aux flancs verts d'une montagne,
Au fond de la vieille Bretagne
Il est un village béni.

A chaque pas, dans la campagne,
Le pèlerin trouve une croix :
Ce que l'on aimait autrefois
On l'aime encor dans la Bretagne.

Oui, c'est la terre des élus !
L'honneur, la foi, rien ne s'y rouille ;
Le dur paysan s'agenouille
S'il entend sonner l'angélus.

O saint berceau de mon enfance,
Nul ciel n'est plus pur que le tien,
Nul ne verse au cœur du chrétien
Plus de noblesse et de vaillance !

Quand on parle de liberté
Dans les châteaux ou sous le chaume,
Ton cœur, vaste comme un royaume,
Se souvient, et bat de fierté !

Pour consacrer ton auréole,
Un géant vint, Napoléon...
L'on se battait à Quiberon
Tout aussi bien qu'au pont d'Arcole!

Qu'ils sont beaux à voir, ces fronts hauts
Qu'on dirait faits pour des couronnes!
Qu'ils sont doux, ces chants monotones
Qui semblent prier sans repos!

J'aimais tant les pâles veillées
Où le vieux chouan racontait
Comment jadis on se battait,
Puis cent légendes oubliées...

J'aimais le crucifix de houx
Au pied duquel une vieilleuse
Tremblait, fantastique et brumeuse,
Quand au bois pleuraient les hiboux.

J'aimais ces contes de sorcière,
Que l'on écoutait l'œil en feu...
Dix heures sonnaient à Saint-Leu :
Chacun regagnait sa chaumière.

Et, chaque nuit, nos souvenirs
Nous donnaient des rêves étranges,
Où passaient des sylphes, des anges,
Des revenants et des martyrs.

Ces dolmens, ces rochers grisâtres,
Cette mer au flot azuré,
Les grands genêts au front doré
Sous lesquels s'endorment les pâtres

Ces pèlerinages fameux,
Ces clochers peuplés d'hirondelles,
Ces bras forts et ces cœurs fidèles,
Ces paysannes aux yeux bleus ;

Ces forêts pleines de mystère,
Ce doux mystère plein d'amours,
Et ces amours si pleins de jours,
Tout cela fait aimer la terre !

O mon village, en revoyant
La croix de fer de ta chapelle,
Je soupire, et je me rappelle
Un passé chaste et souriant.

On n'est, hélas ! dans l'existence,
Heureux que par le souvenir ;
Qui peut douter de l'avenir
Quand le passé fut sans souffrance ?

Oh ! je ne doutais pas alors,
Je ne voyais à toutes choses
Que des horizons grandioses,
J'éternisais tous les trésors.

J'aimais une figure blanche,
Des cheveux blonds, des yeux d'azur,
Un sourire rêveur et pur,
Un cœur d'ange... On la nommait Blanche !

Tous nos serments sont sans retour ;
Chez nous, comme on se bat, on aime,
Et pour le plus fier diadème
On ne trahirait pas l'amour.

Nous avions grandi côte à côte,
Ensemble pleurant et chantant ;
Plus tard si nous nous aimions tant,
O ciel, était-ce notre faute !

Mais j'étais trop pauvre pour deux...
Pour mériter mieux sa tendresse,
Il fallait avoir la richesse !
Qu'il fut triste, le jour d'adieux !

Sa tête touchait mon épaule ;
Elle me dit dans un sanglot :
« Si tu m'aimes, reviens bientôt,
Ou j'irai dormir sous un saule !... »

Deux ans plus tard, je revenais
Au village, riche et fidèle ;
Je souriais à l'hirondelle,
Aux rochers gris, aux vieux genêts...

Bientôt je heurtais à la porte ;
La vieille Yvonne au seuil parut,
Me regarda, me reconnut,
Et me répondit : « Elle est morte !... »

OSCAR DE POLI.



Seule !...



Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le devant de la porte où l'on jouait jadis....

BAIZEUX.

I

Quand Germaine quitta le doux pays natal
Pour s'en aller là-bas, dans la ville lointaine,
Oh ! comme elle pleura ! Mais l'amour filial
Soutint les pas tremblants et le cœur de Germaine.

« Ils se sont envolés, nos rêves de bonheur,
Depuis que, ruiné, mourut ton pauvre père.
Germaine, tu seras l'ange consolateur,
Le soutien de ta mère et de ton petit frère.

Bien longtemps j'ai lutté contre les coups du sort :
Mon front naguère encor rayonnant d'allégresse
Semble déjà marqué pour la prochaine mort,
Et mon âme fléchit sous l'immense tristesse.

Mon enfant bien-aimée, il faut hélas ! partir :
L'infortune sur nous étend sa main glacée,
Puisons au Cœur divin la force de souffrir.
Va, ma bonne Germaine, ô ma fille adorée. »

Et Germaine a quitté le doux pays natal
Pour s'en aller là-bas, dans la ville lointaine.
Oh ! comme elle a pleuré ! Mais l'amour filial
Soutient les pas tremblants et le cœur de Germaine.

II

A son comptoir assise, elle rêve tout bas,
Et ses grands yeux profonds se remplissent de larmes :
Elle rêve à sa mère, à son frère, à *là-bas* . . .
Ce doux *là-bas* pour elle a gardé tous ses charmes.

Et puis, l'isolement dans la grande cité
Est si lourd à son âme impétueuse et tendre !
Son jeune cœur aurait besoin d'être écouté
Par un cœur noble et pur, et digne de l'entendre.

Tous les jours à sa mère elle écrit sa douleur,
Son désir de la voir, de l'embrasser encore
Et de sentir son cœur battre contre son cœur ;
Ses pleurs coulent souvent du soir jusqu'à l'aurore.

Sa prière s'élève ardente vers le Ciel :
« Mon exil est bien long et l'épreuve est trop dure ;
Mon Dieu, préservez-moi d'amertume et de fiel,
A jamais gardez-moi sans tache et sans souillure.

Oh ! cet isolement dans la grande cité
Est si lourd à mon âme impétueuse et tendre !
Mon jeune cœur aurait besoin d'être écouté
Par un cœur noble et pur, capable de m'entendre. »

P. GIQUETTO.

M. Clair Tisseur, dernier survivant des quatre frères Tisseur qui furent des intelligences d'élite. vient de mourir à Nyons (Drôme). Notre collaborateur Yves Berthou nous avait adressé un sonnet dédié à l'auteur distingué de *Pauca Paucis*, que nous croyons devoir insérer aujourd'hui.

A L'AUTEUR DE PAUCA PAUCI

Phydilé, Phydilé, quand je ne serai plus...

PAUCA PAUCIS.

Poète tu vivras dans la clarté sans fin,
Car ton âme est la sœur de celle d'Ionie.
Les profanes mourront dans leur ignominie
Les Poètes vivront dans le Calme divin.

Amants pieux de la Beauté, de l'Harmonie,
Nous n'aurons pas chéri ces déesses en vain :
Nous les posséderons à jamais lorsqu'enfin
L'âme fuira le corps après son agonie.

Sur les degrés du Temple harmonieux et pur
Que ta Muse d'Hellas bâtit en plein azur
Et que de flamme et d'or Hélios environne,

La divine Milo, cette fleur de l'été
Sur ton front radieux posera la couronne,
Poète plein de grâce et de sérénité.

YVES BERTHOU.

NOUVELLES ET RÉCITS

LA VIEILLE CHAPELLE DE KERDUALLE

A Kerdualle, en pleine campagne, au milieu d'un énorme bouquet d'arbres centenaires touffus et serrés, s'élève une vieille chapelle aux murs noircis, recouverts par plus d'une épaisse couche de lierre, à l'aspect triste, presque mystérieux... aussi mystérieux que l'étrange légende qui s'y rattache — tout à fait abandonnée. Son clocheton de forme carrée à sa base, ajouré comme d'anciennes meurtrières et d'où ne part plus depuis près d'un demi-siècle aucun son, aucun appel à la prière, donne asile aux passereaux, aux petits encore sans ailes, et sert de dernier gîte aux vieux qui y viennent mourir. — Quand vient le printemps, les hirondelles y font leurs nids, et de vieilles chouettes y logent depuis longtemps. Des brins de pailles et de mousses, apportés là par de mignons becs noirs, masquent presque complètement l'unique ogive aux vitraux brisés, et, au dedans une sorte de volière, où martinets, pinçons et hiboux entrent, sortent gravement, donne à ce lieu abandonné un charme extraordinaire et penchant. — Deux espèces ennemies nichent là, côte à côte comme des gens bien différents réunis sous le même toit, dans la même maison : oiseaux de jour, oiseaux de nuit, chauves-souris, et hirondelles !...

Sa porte vermoulue ne s'entrouve que de loin en loin et sous la poussée d'une main étrangère, car dans la contrée personne n'y entre jamais, nul n'y prie, pas un enfant ne s'y agenouille. Les

paysans revenant, les soirs de foires ou de marchés, très tard, aiment mieux faire un long détour pour rentrer chez eux, que d'y passer tout près. Ils la fuient comme un lieu hanté, maudit ; et le dernier curé qui y a célébré le Saint-Sacrifice, — trouvé mort un matin sur le seuil de la sacristie, la tête voilée de son surplis, comme s'il avait voulu, dans un suprême mouvement de terreur, échapper à quelque effroyable vision, — n'a jamais été remplacé.

Et cependant la messe y est dite une fois l'an, dans la nuit qui précède le pardon de cet admirable coin breton. Vers minuit dans la vieille chapelle de Kerdualle commence la messe, mais une messe silencieuse où l'on n'entend point le son des lèvres qui remuent, ni le tintement de la clochette à l'élévation, vainement agitée.

Les cierges à l'autel étincellent, cette nuit-là de clarté, et la nef et les bas-côtés s'emplissent d'une foule pressée et disparate.

Au premier rang, près de la table Sainte, les fées en toilettes de gala répandent des parfums exquis et rares, étalent leurs richesses, leurs étuis d'or, où sont enfermés des breuvages enchantés. Les loups-garous avec leurs petits bonnets rouges posés gentiment entre les oreilles et leurs lunettes à branches d'argent, tournent maladroitement les pages de leurs missels écornés, et sautent du premier Evangile au Canon.

Puis, le conducteur des morts avec son bissac sur le dos, plein d'âmes damnées, où pêle-mêle se heurtent de jolies petites âmes de nonnettes, de mignonnes paysannes, de vieilles duchesses, d'acariâtres commères avec de grosses et bien vilaines âmes, de notaires, de marchands de vin, de moines et de sacristains.

Au deuxième rang, des reines et des marquises en robes de velours cramoisi et de brocart couleur du ciel, en coiffe de dentelles, en manteaux d'hermine attachés aux épaules par des agrafes en topaze, en émeraude ou en saphyr.

Des seigneurs en habits chamarrés d'or et d'argent, aux chapeaux empanachés, des marquis aux épées enrichies de perles et de pierres précieuses.

Et des chevaliers de Saint-André en des poses inclinées donnent la main à de petites baronnettes qui cachent, sous l'éventail ourlé d'opales, un malin sourire et les conduisent sans bruit à leur place.

Et, à chaque signet, à chaque g nuflexion on ne voit que manchettes et jabots de Malines et point d'Angleterre ; nuque poudr es   frimas, cheveux couleur de nuit et chignons d'aurore.

Enfin au troisi me rang, des berg eres en jupes de molleton bleu du roi, aux corsages lac es, garnis aux  chancrures de large velours   reflets vari es,  changent les rubans de leurs houlettes contre des croix et des c eurs en vermeil avec de jeunes gars en culottes courtes. Et, pr s du b nitier, Jean le feu qui ne peut tenir en place, qui arrive fatigu  de courir les clari res, et qui  l ve de temps en temps ses doigts au bout desquels dansent de petites flammes bleues.

Tous ont des visages tristes, ennuy s, affair s,  ternis s dans la m me pens e de p nitence, de regret ou d'extr me lassitude, et c'est   voix tr s basse que les anciens amis se saluent.

— Je suis la petite Blanche des Foljoies, fait une baronne   l'air mutin en s'inclinant devant la vieille marquise des Troibiquets... Dieu ! qu'il y a longtemps que nous ne nous sommes rencontr es !

— Vraiment ma belle, je vous croyais sous d'autres cieux...

— Ah ! croyez que ce n'est pas gai d' tre pass e de vie   tr pas !

— A qui le dites-vous, tr s ch re !

— J'ai comme la langue engourdie, pense une enrag e duchesse aux gants trop longs et au corsage trop court, en ramassant son  ventail tomb .

— Tiens, voil  la vieille chipie d'Ir ne de Landieu, je lui demanderais volontiers si elle porte toujours son affreux toutou dans son manchon d'astrakan us .

Une autre, toute jeune, grogne en  levant son lorgnon d' cail   la hauteur de son nez retrouss  ; a-t-on jamais vu ! jusqu'en cette vieille chapelle et par une semblable c r monie avoir l'impudeur tranquille du d collet , — c'est d passer les limites en v rit  !   son  ge, c'est honteux !

J'ai bien soif, marmotte un gros moine, rien   boire dans ce pays ! c'est d sesp rant... ah ! que je regrette ma bonne trappe.

Et la messe continue... le pr tre va lire l'Offertoire marqu  du large ruban vert quand derri re l'autel apparait Satan conduisant Proserpine... Aussit t toutes les t tes se l vent et les feuilles des missels se tournent deux   deux, trois par trois, sous les doigts

distracts... Satan fait le tour de l'église, apportant une pensée de vanité aux femmes, glissant à l'oreille de l'un une idée mauvaise, remettant en mémoire à l'autre le péché qui l'a damné.

— C'est ta gourmandise, dit-il au sacristain, qui t'a perdu : vois-tu, tu aimais beaucoup trop le vin de ton vieux curé : c'est très bon le vin blanc des burettes, mais avoue que tu les vidais par trop souvent... Toi, marquise, tu faisais trop de musique... c'est très beau la musique mais pas trop n'en faut... tes voisins en devenaient enragés... te souviens-tu de certain menuet en *ut* avec des modulations en *sol* ? Tra la, la, la, la, la, la... il est vrai que cela exprimait si gentiment une joie pleine de confiance..... telle que doivent en ressentir de jeunes époux .. puis encore quelques modulations mélancoliques avec des bémols..... tu pensais alors à ton mauvais ménage, coquette... Et toi, vieux Célestin de malheur, en as-tu reçu assez d'écus pour des messes que tu n'as pas dites ? allons, vilain corbeau patenté, ne prends donc pas ton air important et gesticule un peu moins dans ton habit trop étroit. — Dis, as-tu volé assez les pauvres diables qui te confiaient leur argent ? As-tu assez escamoté, à ton profit, bien entendu, de testaments ; et avec quel aise encore !!! Soyez tranquille, mon ami, vos dernières volontés seront faites ; elles sont sacrées pour moi. Ne savez-vous pas, très cher, que le notariat est un véritable sacerdoce. Hein ? pouvait-on mieux tromper son monde ? Tu peux dire, toi, que tu n'as pas volé ta place chez moi. Il n'y a guère que là, du reste, où tu auras été honnête...

Toujours orgueilleuse et jalouse, belle marquise ? L'envie était, je crois, votre péché mignon ; et la médisance, la calomnie ne s'écartaient pas souvent de votre foyer.... elles y étaient en si bonne compagnie .. c'étaient, si j'ai bonne mémoire, vos plus chères amies.....

J'allais passer près de toi. — Lisette vraiment je ne te reconnaissais plus..... ton teint de rose et de neige s'est un peu assombri... dam ! en enfer, tu sais, c'est pire que sous le ciel des tropiques... le climat n'y est pas clément... mais pourquoi aussi arrivais-tu, toujours en retard, à la sainte messe ? après le premier évangile, dérangeant tout le monde, apportant des distractions à tous ?... Tu étais trop paresseuse ma fille, et tu aimais un peu trop ton lit mollet.

Bonsoir, beau seigneur de Herbettes. Eh bien ! penses-tu aussi souvent à la comtesse, ta voisine ? Lui en as-tu assez conté de propos galants, les jours à chasse de courre ? Et trouves-tu maintenant qu'elle vaille le soin que tu as pris à te damner ? Lui dirais-tu encore : « Comtesse de mon cœur, je donnerais ma part de paradis, je vendrais volontiers mon âme au diable pour un de vos baisers... » ?

Ah ! te voilà, toi, vieille mégère. Tu es aussi verte, rageuse qu'au temps où tu faisais une vie d'enfer à ton pauvre mari, lui criant à tout propos : « J'aimerais mieux être chez Satan qu'en votre compagnie, vieux polichinelle ! » Ah ! tu peux être tranquille, tu n'es pas parée de le revoir celui-là : il a gagné, lui, le paradis en ta société.

Et le dernier évangile se dit pendant que près de la porte Satan fait une cabriole savante, se frotte les griffes l'une contre l'autre, en pensant à toutes les âmes en état de péché mortel qu'il va prendre dans la journée : car, les jours et surtout les soirs de pardon, la moisson est belle pour lui.

Les cierges s'éteignent... les dames et les seigneurs se retirent deux à deux après avoir marqué d'un éventail, d'un missel, d'une perle, d'un diamant, d'un ducat chaque place pour la prochaine messe.

Et les loups-garous ferment la marche sans froisser une robe, sans marcher sur une quene, sans compromettre un volant sur leur passage, avec une habileté délicate qui prouve leur habitude du monde... tandis que les fées s'évanouissent dans un nuage d'or, laissant après elles, dans la vieille chapelle de Kerdualle une vague odeur d'ombre et de myrthe : tous les parfums de l'Arabie...

GETTE DE LA SAUDRATE.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA SOIF DU JUSTE, par Edmond Thiaudière, chez Westhausser, Paris.

Après la *Proie du Néant*, la *Complainte de l'être*, la *Décevance du vrai*, M. Edmond Thiaudière vient de publier un nouveau volume de sentences ou notes pessimistes, la *Soif du Juste*, qui se distingue, comme les précédents, par la profondeur de l'observation et l'originalité des aperçus. Doué d'une âme droite et sensible, l'auteur a été frappé plus que beaucoup d'autres de la cruauté de la nature, et, à cette force aveugle qui règne par la destruction, il a rêvé d'opposer le sentiment d'éternelle justice qui réside au fond du cœur de tout homme bien né. « C'est, pour employer ses propres expressions, « l'honneur de l'homme de défricher, autant qu'il le peut, le champ infini des iniquités naturelles, et d'y cultiver la Justice, cette plante idéale et merveilleuse qui ne pousse d'elle-même qu'en l'âme humaine à une certaine altitude. » Toutefois, son pessimisme lui interdit l'espoir d'une récompense future. Il estime que la Justice veut être aimée pour elle-même. Cela est bien, et rappelle le *Justum et tenacem propositi virum* d'Horace ; malheureusement il serait impossible d'édifier un système d'éducation morale sur cette doctrine qui ne peut convenir, l'auteur le reconnaît lui-même, qu'à une élite, et non au commun des mortels. Ceci posé, nous acceptons le point de vue de M. Thiaudière. Il est certain qu'à ne la considérer que d'après ses effets immédiats, la nature a quelque chose de désespérant pour le penseur. C'était l'avis de Pascal lorsqu'il disait : « En regardant tout l'univers muet et l'homme sans lumière et abandonné à lui-même, et comme égaré dans ce recoin de l'univers, sans savoir qui l'y a mis, ce qu'il est venu y faire, ce qu'il deviendra en mourant, j'entre en effroi, comme un homme qu'on aurait porté endormi dans une île déserte et qui s'éveillerait sans connaître où il est. » L'auteur de la *Soif du Juste*, lui aussi, est entré en effroi, il est tourmenté par la même inquiétude, et cherche à s'orienter dans l'île déserte où le hasard l'a jeté, mais en

dépît de la nuit environnante, Pascal du moins, avait entrevu la lueur céleste : « malgré toutes les misères qui nous touchent et qui nous tiennent à la gorge, dit-il encore, nous avons un instinct que nous ne pouvons réprimer, qui nous élève. »

C'est le cri du cœur d'un homme dont la raison est trop exigeante pour accepter des jugements tout faits, mais en même temps trop circonspecte pour nier de prime abord. La lueur céleste dont nous venons de parler n'a pas encore brillé aux yeux de M. Thiaudière, néanmoins il ne nie pas, il se contente de douter. Il est d'ailleurs beaucoup plus spiritualiste que matérialiste, malgré son pessimisme ; il emprunte à la morale antique ce qu'elle a de meilleur. En outre il se rapproche beaucoup de la morale évangélique par l'amour du prochain, et quel qu'en soit le fond, sa doctrine, pleine de sincérité et de bonne foi, tend plutôt à relever la dignité de l'homme qu'à l'amoindrir.

Par le style, M. Thiaudière se rattache à la grande famille de nos moralistes. Esprit généralisateur, il est à la fois précis et sobre. Elle est de lui cette maxime frappée comme une médaille antique. « Quelque chose gâte tout », maxime, qui pourrait servir d'épigraphe à ses notes pessimistes, et qui rappelle l'admirable chapitre des essais de Montaigne intitulé : *Nous ne goustons rien de pur.* » Il est malaisé dans un recueil, comme la *Soif du Juste*, qui renferme plus d'un millier de pièces détachées de ne pas se répéter de temps à autre, mais dans ce cas, l'auteur sait donner à son idée un nouveau tour vif et original, qui suivant le mot du même Montaigne *l'enfonce* plus avant dans l'esprit. C'est en résumé, un livre fort bon à méditer et fortifiant que la *Soif du Juste* ; chaque pensée s'y détache en relief avec beaucoup de vigueur, l'auteur sait même donner à quelques-unes d'entre elles une tournure poétique qui en augmente le charme. Les unes ont plus de profondeur que d'éclat, les autres plus d'éclat que de profondeur, mais toutes portent l'empreinte d'un esprit délicat et distingué, et comme un véritable élixir, chacune d'entre elles renferme beaucoup de saveur, sous un petit volume. Nous croyons devoir en citer plusieurs à titre d'exemple :

— « Les âmes supérieures sont déjà sorties de leurs corps vivants, et elles planent fort au-dessus. »

— « Quel autre moyen de s'élever pour une âme que de jeter son lest, c'est-à-dire ses passions !

— Est supérieure toute âme qui a sa ligne de flottaison au-dessus du monde connu.

— L'esprit de l'homme à mesure qu'il monte dans les régions plus

hautes modifie par toute une série de contradictions sa manière d'envisager les choses humaines.

— Nous devons corriger le plus possible par notre douceur propre l'universelle amertume.

— Que chacun suive cette règle de vie d'être bon envers ceux qui dépendent de lui, ou se trouvent sur son chemin, et voilà l'humanité transformée. »

Comme on peut le voir par ces exemples, chez M. Edmond Thiaudière la noblesse de l'expression s'allie à la noblesse de la pensée.

LÉO LUCAS.

..

HISTOIRE ET LITTÉRATURE, par Edmond Biré. — Lyon, librairie générale, catholique et classique, Emmanel Vitte, 1895.

Je ne crois pas m'aventurer en disant que, depuis la mort de Sainte Beuve et d'Armand de Pontmartin, M. Edmond Biré est, avec M. Brunetière, le premier des critiques littéraires français. S'il est moins connu, dans le monde parisien, que M. Jules Lemaitre ou M. Anatole France, n'en accusez que la raison ou les raisons qui l'ont retenu à Nantes, mais le Paris sérieux et lettré le tient en très haute estime et l'Académie l'ira chercher quelque jour, tout iconoclaste qu'il paraisse à plusieurs des membres de l'illustre compagnie.

On ferait tort à M. Biré en ne voyant en lui que « le critique » de Victor Hugo. Certes, dans son amour généreux du passé, son zèle ardent pour la vérité, il le fut, ce critique, jusqu'à l'acharnement ; il démonta les inventions, il creva les chimères du poète, aussi vain et faux que grand, il le prit perpétuellement en flagrant délit d'inexactitude volontaire, de mensonge irréfléchi ou calculé ; il fut le véridique, mais l'implacable *témoin de la vie* de Victor Hugo, et, dans ce combat singulier, on put, sans irrévérence, le comparer au moucheron de La Fontaine qui a le dessus sur le lion. Mais il ne s'en tint pas là, il étendit à d'autres hommes, à d'autres œuvres, ses enquêtes érudites, ses procédés de sûre investigation. Dans le domaine de l'histoire qui lui est aussi familier que celui des lettres, il s'attaqua à d'autres légendes, il dénonça des personnages qui avaient sur la conscience, non plus des fautes, mais des crimes et à qui le génie ne servait pas d'excuse. Pendant

qu'il abattait des idoles, il relevait des statues tombées. Sa critique n'étant jamais oiseuse ou sceptique, poursuivant toujours un but, accomplissant un devoir il laissera la bonne renommée d'un justicier historique et littéraire. Il a achevé son « Victor Hugo » ; quelque autre grande figure du siècle le séduira-t-elle ? On peut l'espérer. Il écrit, en attendant, de savoureux morceaux détachés, des *portraits* à la Sainte Beuve. De ces articles il a composé déjà plusieurs volumes, dont le dernier en date s'intitule, aussi justement que simplement : *Histoire et Littérature*.

L'histoire a le pas sur la littérature et, de fait, la plus substantielle étude du livre une notice de 100 pages, est consacrée à un éminent écrivain qui fut surtout un grand historien, H. Taine. Même après l'ouvrage de M. Amédée de Margerie, l'étude de M. Biré, conçue dans le même esprit, est tout entière à méditer. L'auteur y montre très bien ce qu'il y eut d'incomplet, de systématique chez Taine, historien littéraire, ce qu'il y a de profond et de sincère chez Taine historien politique. Ses préférences vont naturellement à l'œuvre définitive, *Les origines de la France contemporaine* qu'il rapproche, dans la magistrale importance du sujet et des idées, de l'*Esprit des lois*. A travers tant d'éloges, il adresse à Taine deux justes reproches, celui d'avoir ignoré la Vendée militaire, celui d'avoir maltraité Napoléon.

Les notices suivantes relèvent encore de l'histoire. Le comte Henry de Virieu, héros et victime, type noble entre tous du royaliste libéral ; Cathelineau, dont la pure gloire pouvait se passer du débat engagé entre M. Célestin Port et M. l'abbé Bossard autour de son titre ou de son brevet de généralissime de la grande armée catholique et royale ; Julten (de Paris), l'ami de Robespierre, le féroce représentant en mission, mort dans la peau d'un savant et d'un philanthrope, Napoléon encore, qu'il ne s'agit plus de défendre contre la partialité de Taine, mais d'apprécier avec une équité que n'eut pas toujours son panégyriste, M. Henry Houssaye. Tous ces personnages et leurs satellites éveillent en l'esprit, sous la plume de M. Biré, cette passion du juste et du vrai inséparable de l'ardeur sincère des convictions. Le distingué critique eût pu classer dans l'histoire M^r de Miollis, évêque de Digne sous le premier Empire ; s'il le met dans la littérature, c'est que le vertueux prélat, avant d'être biographié par M^r Ricard, avait été quelque peu défiguré sous les traits de l'évêque Myriel, des *Misérables* ; M. Biré relève, avec une douce ironie, les erreurs qui fourmillent dans le récit de Victor Hugo, il prend ainsi congé du grand poète. Il parle ensuite de Lamennais, ce malheureux homme de

génie, qu'il plaint plus qu'il ne le blâme ; du P. Delaporte, un religieux très lettré, qu'il fait connaître et aimer ; du vicomte Melchior de Vogué, disciple de Châteaubriand et d'Alfred de Vigny, rêveur idéal, gentilhomme de lettres par excellence. Il est dur pour la *critique universitaire* de MM. Merlet et Gidel. Dans son dernier *essai* il rend un délicat hommage à un poète et conteur original qui eut des parties de génies, Villiers de l'Isle Adam et range sa vie, écrite par M. du Pontavice de Heussey, parmi les romans bretons

Je viens d'écrire le mot *essai*. Tel morceau de M. Biré, plein de bon sens et de verve, documenté — comme on dit à présent, et savoureux aussi, fait bien songer aux meilleurs *essayists* anglais, disciples eux-mêmes de notre Montaigne. Oserai-je dire à un littérateur si bien renseigné que la première édition des *Poèmes antiques* de Leconte de Lisle est de 1852 (chez Marc Ducloux) et non de 1853, comme il l'imprime à la page 374 ? Je lui prouverai ainsi, tout au moins, avec quelle attention j'ai lu son dernier volume.

OLIVIER DE GOURCUFF.

..

LA VIE CHRÉTIENNE AU MILIEU DU MONDE ET NOTRE SIÈCLE, entretiens pratiques par la princesse Caroline de Sayn Wittgenstein, recueillis, revus et publiés par Henri Lasserre. — Paris, E. Dentu, éditeur, 1895.

Voilà un livre qu'il faut approfondir, un livre qui fait penser, qui porte au bien, mais qu'une plume profane ne saurait aborder en quelques lignes hâtives. C'est un traité tout spirituel, quoiqu'il soit destiné aux gens du monde ; c'est une *Imitation de Jésus-Christ* pour la société du XIX^e siècle. Tenterons-nous d'analyser, essaierons-nous d'apprécier ?

Il y a quelques années, le grand publiciste catholique, M. Henri Lasserre, était à Rome ; dans le cimetière des Allemands, il s'arrêta devant la simple tombe de Caroline, princesse de Sayn Wittgenstein, de la famille de Iwanowa, née en 1819, morte en 1887. La patricienne ensevelie dans cet obscur sépulcre avait reçu en partage tous les dons de la naissance, de l'esprit et du cœur. Animée d'un zèle apostolique, elle avait vécu dans la retraite, mais elle avait voulu faire profiter ses contemporains des résultats de son expérience, en même temps que des trésors de sa piété. M. Lasserre fut chargé de revoir un de ses ouvrages,

ce traité aujourd'hui publié sur les devoirs et sur la pratique de la vie chrétienne en notre temps. Dire qu'il s'est admirablement acquitté de la tâche délicate d'éditer un livre français écrit par une étrangère, que ses retouches et ses remaniements ont eu toute la discrétion, tout le tact désirables, c'est affirmer une fois de plus la haute valeur du digne héritier des Montalembert et des Ozanam,

Le livre de la princesse de Sayn Wittgenstein comprend trois grandes divisions : *La vie avec Dieu* — *La vie avec soi-même* — *La vie avec le prochain*. Lisez ce qui, dans cette dernière partie, a trait à deux des plus grands maux de ce siècle, *l'Ennui et l'Envie* ; un Labruyère plus chrétien ne serait pas meilleur psychologue. Lisez tout le livre, cueillez le plutôt ; c'est une fleur du bien.

O. DE G.

..

VIE DE M. DUPONT, « le saint homme de Tours » (par M. l'abbé P. Giquello). — Tours, Alfred Cattier, éditeur.

Nous recevons une intéressante brochure de propagande religieuse, fort élégamment éditée ; c'est la biographie d'un grand homme de bien, M. Dupont, que la voix populaire a nommé « le saint homme de Tours ». Les pratiques de dévotion et les œuvres pieuses et charitables de M. Dupont maintiendront sa mémoire en vénération, il fut un des plus fervents zélateurs du culte de la Sainte-Face qui fut institué à Nantes, sous le duc Jean V. M. Dupont, d'ailleurs, tenait à la Bretagne par son père. Son biographe, M. l'abbé Giquello, qui a éloquemment retracé les phases de sa vie, qui l'a montré, d'une vertu et d'une piété sur-humaine au chevet de sa fille morte, est lui même Breton de race, fidèle collaborateur de cette *revue*.

O. DE G.

..

AUTOUR DE MON VILLAGE, par F. Schalck de la Faverie — Illustrations de Gaston La Touche, Ernst Schalck, Marthe de Jouffroy. — Paris, Lemerre, 1895.

Il est permis de faire, dans une *revue* bretonne, l'éloge d'un livre normand. Le regretté M. de la Sicotière a scellé la réconciliation des deux provinces autrefois rivales.

D'ailleurs, le livre dont il s'agit doit nous être cher. Il procède d'un pur sentiment de patriotisme provincial ; il est imprégné de cette poésie de clocher dont Brizeux a donné les premiers modèles. Sans fracas, avec modestie même, il fait de la décentralisation.

Je viens d'écrire un bien grand mot et j'en demande pardon à Madame Schalck de la Faverie, l'aimable auteur d'*Autour de mon village*, qui a si bien défini la « terre natale ».

« A ce mot magique le cœur bat bien fort, nous sentons quelque chose de notre être lié à ce sol, mêlé à ces sèves dont les effluves circulent dans notre sang ; nous croyons parfois voir passer, sous les ombrages, nos pères, nos aïeux, tous ceux qui nous ont devancés dans la vie, dans la mort. Ces bois, ces plaines, l'air que nous respirons, cette terre natale enfin est toute remplie de nous mêmes. »

C'est avec une vraie piété filiale que Madame Schalck de la Faverie aborde et décrit le pays de Domfront, le Domfrontais. Elle nous promène *autour de son village*, ce Val Nicole qui abrite ses poétiques rêveries. Mais la pittoresque petite ville l'attire ; elle connaît l'histoire du donjon, hanté par l'ombre de Montgomery, retrouve les traces de la *Marguerite des Marguerites* et les vieilles rues et les vieilles maisons n'ont pas de secrets pour elle sans dédaigner le présent, elle a le respect attendri du passé, elle écrit, « Domfront ressemble à ces nobles familles ruinées depuis cent ans, mais qui conservent les murs du château patrimonial, vivent pauvrement à l'ombre des arbres séculaires, jouent dans les salles vides la parodie du grand siècle, et, quand vient l'heure du repas, se tirent des révérences devant les plats ciselés où rien ne fume que le souvenir, autour du blason pieusement fourbi. »

Si vous allez à Domfront, « *Autour de mon village* », sera pour vous le plus sûr et le plus gracieux des guides ; si vous n'y allez pas, vous aurez, en parcourant ces pages pleines de poésie et de sagesse, de légendes merveilleuses et de conseils pratiques, l'illusion d'y être allé. « Poésie » est ici pris dans tous les sens, car de beaux vers se glissent parfois, le plus naturellement du monde, dans cette prose imagée.

Oui ! tu fus bien longtemps la cité magnanime !
 De tes rudes combats, de ta base à ta cime,
 L'œil ébloui peut lire encor
 La surprenante histoire écrite à coups de hache
 Sur les pierres du roc que l'ignorant arrache,
 Feuilletés sacrés d'un livre d'or !

Et cet écrivain au mâle langage s'adoucit et s'égaie pour nous conter avec une bonhomie à la Sterne ses impressions devant un rouet, une guitare retrouvés, ou devant les frasques du père Pitard de la Pitardière, qu'il ne faut pas confondre avec ce Nantais de derrière les fagots, l'abbé Pétard de la Pétardière.

On trouve tous les genres et tous les tons dans le livre de M^{me} Schalck de la Faverie, une Fête-Dieu, » que Châteaubriand eût aimée, un « comice agricole, » qui se ressent du voisinage de Flaubert. En regard de telle description d'un chemin creux de Bretagne, j'aime à placer ce *Chemin normand*. « Un chemin s'ouvrait devant moi, sauvage comme une strophe « d'Ossian, un chemin fait d'ornières profondes et bordé de digitales, « un chemin creusé par les eaux et les neiges, avec deux haies sur lesquelles croissaient des chênes, des mérisiers, des coudriers et des saules : « toutes ces verdure s'unissaient, s'entrecroisaient au-dessus de ma tête, « tandis qu'à droite et à gauche de très délicates fleurettes montraient, « au milieu d'une mousse fine et d'herbes légères, leurs fraîches corolles « où de très frêles papillons s'arrêtaient un peu, à peine le temps « qu'il faut pour le frôlement d'une aile en échange d'un éphémère parfum. »

Nul ne méconnaîtra le tour aisé de ce morceau, ni la saine rusticité qui s'en exhale. Le livre tout entier respire cet amour de la campagne et de la nature, qu'un grand poète latin exprimait déjà dans ce cri : *O us quando ego te aspiciam !* Des illustrations de M. Gaston La Touche, un des meilleurs peintres normands, de M. Ernst Schalk, de Mademoiselle Marthe de Jouffroy, lui donnent un cachet plus artistique encore.

O. DE GOURCUFF.

..

L'A-PROPOS, un acte en vers de Marcel Béliard. — Les Sables-d'Olonne, imprimerie Roche-Jourdain, 1895.

Le délicat auteur de *Mystica* nous envoie une petite comédie où il y a de la grâce, rendue plus séduisante par une pointe de sentiment.

L'*A propos*, ce n'est point proprement, une pièce de circonstance, c'est un baiser que donne, pour l'amour de Molière, une actrice à un poète, qui est venu lui lire son *A propos* en l'honneur du grand comique. Le poète en oublie son sujet ; il ne songe plus qu'à célébrer la beauté, qui chez Molière et chez M. Béliard, rime si bien avec gaité.

L'ouvrage du jeune poète breton est un léger croquis ou mieux un pastel du XVIII^e siècle. L'Alceste galant mot des rubans roses aux vers qu'il soupire à Céli-mène énamourée.

Quand le poète chante, ô Femmes, c'est pour vous !
 Quand il cueille, au hasard des dunes et des grèves,
 Les ceillets parfumés, ces pâles fleurs des rêves,
 C'est pour que votre jouc ait des tons plus rosés,
 C'est pour mettre un parfum de plus dans vos baisers...

J'ai cité ces vers, parce qu'ils sont jolis d'abord et parce que M. Marcel Béliard a dû les écrire sur la vraie grève où il laisse errer sa muse. L'odeur de la brise marine vaut bien le parfum de la poudre de riz et, jusqu'à ce que dans la loge d'une comédienne, l'aimable auteur sait nous la faire respirer à propos.

O. DE GOURCUFF.

La BRETAGNE ET LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS, étude historique par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. Rennes, typographie Oberthur, 1895, in-8°, 54 pp.

M. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la Ville de Nantes, chercheur infatigable, a pris pour épigraphe de cette étude : « *Sparsa et neglecta cogi,* » et son but en l'écrivant a été de « faire ressortir le beau rôle de la Bretagne » dans la guerre de Cent ans « dont l'enjeu était la terre de France et le nom français. »

Il démontre pièces en mains les immenses services rendus à Charles VII contre les Anglais par les chevaliers et les soldats bretons, notamment les maréchaux de Rieux, de Rays, de Lohéac, l'amiral de Coëtivy et surtout le connétable Arthur de Richemond, le vainqueur de Formigny.

Il insiste justement sur l'influence qu'eut, à l'époque des plus grands périls du roi de Bourges, un jeune prince, Richard de Bretagne, frère puîné d'Arthur, « à peine cité dans l'histoire » et qui « maintint la Bretagne hésitante dans le parti de Charles VII. »

Le duc Jean V hésitait avec raison, sachant bien que si l'hermine bretonne devait se garder des griffes du léopard anglais, elle n'était pas moins menacée par les mains avides de la France. Aussi M. de la Nicollière fait preuve d'équité en disant :

« Divers historiens ont cherché à tenir la mémoire de Jean V, accusé
 « sa faiblesse, blâmé les hésitations et les prétendues variations de sa po-
 « litique. M. Daru, par exemple, se montre sévère, pour ce qu'il ose
 « appeler sa trahison envers son beau-père, son beau-frère et la France.
 « Le calme intérieur dont jouissait la Bretagne, le développement de
 « son industrie, l'activité de son commerce, au moment où sombrait le
 « royaume, répondent victorieusement à ces reproches immérités. Ses
 « hésitations se comprennent parfaitement, sa conduite est raisonnée et
 « réfléchie ; il n'est frère ou fils qu'après avoir consulté les Etats de sa
 « province. Sa volonté est toujours énergique et puissante pour le bon-
 « heur et le bien-être de ses sujets qui lui décernèrent le surnom de
 « Sage et de Bon. »

M. de la Nicollière donne sur les relations de Jeanne d'Arc avec les Bretons des renseignements peu connus et intéressants. Le portrait que trace de l'admirable héroïne Guy XIII comte de Laval, dans une lettre à sa mère, est charmant et pittoresque. Son attitude hostile d'abord vis-à-vis d'Arthur de Richemond et sa réconciliation avec lui sont bien expliquées.

Cette brochure est ornée de la reproduction du grand sceau du comte de Laval, dont les archives départementales de la Loire-Inférieure possèdent plusieurs empreintes. Il est d'un fort beau style, habilement gravé, et comme le dit M. de la Nicollière, « semble par certains détails rappeler l'art italien. »

JOSEPH ROUSSE.

*
 * *

L'organisation définitive du « Livre du siècle » marche rapidement ; on annonce déjà comme assurées les collaborations les plus éminentes dans le monde littéraire et scientifique.

Citons comme dès à présent certains les concours de : MM. Darimon, ancien député, Frédéric Masson, Max de Nansouty, ingénieur civil, Ch. de Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Henri de Parville, Georges Ville, l'éminent chimiste professeur au muséum, colonel Ortus, Ch. Prévot, le grand industriel. Teyssonnière, graveur, Liébert, photographe, Ch. Driessens, Henri Fayet, Edouard Fontaine, Henri Girard, Emille Gossot, Robert Kemp, Bernoux, Fulbert Dumonteil, Gillot, Jules Giraud, Georges Hammon, R. G. Jardel, D. Lacroix, A. Lafrique, Eug. Marchal, J. Rousseau, Gobert, Georges Bourdon, Dumény, J. B. Boutray, V^{te} de Colleville, Henri Fouquier, Docteur Laskine, C^o de Beaurepaire Lauvagny, A. Lyon, B^{no} de Présilly, Raoul, Bompard, Paul Paviot, M^{is} F. de Trévers, V^{te} de Poli, etc. etc.

Nous compléterons cette liste dans un de nos plus prochains numéros. Mais nos lecteurs peuvent déjà juger, d'après les noms cités plus haut, du puissant intérêt qu'est appelé à comporter le *Livre du siècle*.

Rappelons, du reste, à nos lecteurs que, grâce à un unique versement de *cents francs*, ils auront droit à la fois :

« 1° A un exemplaire de l'œuvre qu'il ne sauraient se dispenser d'acquérir plus tard au même prix de 100 francs ; 2° à une part bénéficiaire qui étant donné l'importance de l'entreprise et les brillants résultats à entendre, sera certainement, au partage de ces résultats, très fructueusement remboursée. — Toute souscription de cinq parts de 100 franc entraînera dans les mêmes conditions l'attribution d'un exemplaire de l'édition à 500 francs, (le *Livre du Siècle* tiré sur Chine ou Japon). »



CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1895

Présidence de M. HENRI LE MEIGNEN, vice-président.

A l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne, la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne* a tenu une séance le mercredi 9 octobre, à 2 heures 1/2 de l'après-midi dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Quimper.

En l'absence de M. de la Borderie, président, empêché pour raison de santé, M. Le Meignen préside la séance, assisté de M. Audren de Kerdrel, sénateur, directeur général de l'Association Bretonne.

Sont présents : MM. Le Meignen, Audren de Kerdrel, comte de Palys, chanoine Guillotin de Corson, marquis de l'Estourbeillon, René Blanchard, Secrétaire de la Société, Alcide Dortel, abbé Robert, de Keranflech-Kernezne, Arthur Apuril, J. Trévédy, Ch. de Calan, abbé du Bois de la Villerabel, Raison du Cleuziou, E. Lemièr.

M. Le Meignen, vice-président, est heureux de voir dans l'assistance d'honorables habitants de Quimper étrangers à la Société des Bibliophiles Bretons. La ville de Nantes, siège principal de notre

société est parfois considérée comme peu bretonne dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan ; c'est bien à tort. Nous sommes tous frères en Bretagne, et si la Société possède de nombreux adhérents dans la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord et le Maine-et-Loire, il serait à souhaiter que les deux départements de l'extrême Armorique y comptassent un aussi grand nombre d'adhérents.

La Société, qui atteindra bientôt vingt années d'existence et a imprimé de 30 à 40 volumes, tâche de varier ses publications. Elle édite de beaux livres pour les bibliophiles proprement dits ; des ouvrages plus sévères pour les érudits : témoin le *Dictionnaire étymologique du breton moyen* et l'importante série des *Lettres et mandements du duc Jean V*. En outre elle fait paraître une Revue mensuelle (*Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*), où tous ses membres peuvent publier des articles personnels et éditer des documents trop peu étendus pour former volumes.

ADMISSIONS

Sont reçus membres de la Société :

I. M. Ferdinand BRUNETIÈRE, de l'Académie Française, présenté par MM. A de la Borderie et Henri Le Meignen ;

II. Clément POULAIN, à Nantes, présenté par MM. Charles Le Cour et Henri Le Meignen ;

III. M. Émile BLANDEL, homme des lettres, à Nantes, présenté par MM. Émile Grimaud et Henri Le Meignen ;

IV. M. BAGUENIER DESORMAUX, rédacteur en chef de l'*Ouest artistique et littéraire*, à Paris, présenté par MM. A. de la Borderie et Camille Ballu ;

V. M. TRUELLE SAINT-EVRON, à Nantes, présenté par MM. Henri Le Meignen et Ch. de Keranflech-Kernezne ;

VI. M. Léon SÉCHÉ, à Asnière, présenté par MM. A. de la Borderie et Henri Le Meignen ;

VII. M. LEMOINE, archiviste du Finistère, présenté par MM. A. de la Borderie et René Blanchard.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

M. Arthur de la Borderie, président, n'ayant pu, à son grand regret, se rendre à Quimper, a transmis, sur l'état des publications, au secrétaire de la Société la note suivante, dont M. Le Meignen donne lecture à la réunion.

« Dans la séance des Bibliophiles Bretons tenue à Châteaubriant le 8 mai dernier, il avait été décidé que la Société publierait :

« 1° Un volume en petit format contenant un choix des *Dernières œuvres de Le Sage*, si intéressantes et si peu connues ;

« 2° Et ensuite un volume de *documents historiques ou bibliographiques sur l'Anjou*, pour donner satisfaction aux nombreux et très sympathiques bibliophiles angevins que notre Société compte dans ses rangs. Il était entendu que, pour l'objet et le mode de cette publication, nous devrions nous entendre avec notre confrère angevin, M. Ballu, l'un de ceux qui l'avaient sollicitée.

« Le Président des Bibliophiles Bretons se mit donc en rapport avec M. Ballu, dont il reçut, sur la fin de mai, une réponse contenant effectivement l'offre d'un manuscrit à publier, sur lequel nous donnerons des détails un peu plus loin.

« Le président transmit la réponse de M. Ballu à M. le vice-président Le Meignen résidant à Nantes, pour avoir à ce sujet son avis et celui des membres du Bureau qui habitent cette ville.

« Mais avant que le Bureau et le Conseil de la Société eussent pu en délibérer, il survint un incident qui modifia les résolutions prises ou du moins qui obligea d'en ajourner l'exécution.

« M. Brunetière, le célèbre académicien, vint à Nantes le 9 juin 1895 donner une conférence sur le *Génie breton*. A la suite de cette conférence, M. Brunetière voulut bien exprimer l'intention d'honorer de son adhésion et de son entrée dans nos rangs la Société des Bibliophiles Bretons ; et, qui plus est, il témoigna le désir de publier une nouvelle édition du *Gil Blas* de Le Sage, illustrée d'un commentaire historique et littéraire dont lui M. Brunetière serait l'auteur, et de confier à notre Société le soin de publier cette édition.

« M. le vice-président Le Meignen ayant transmis cette nouvelle au président, celui-ci le chargea de suivre cette affaire et de s'entendre avec qui de droit pour donner suite à cette idée le plus tôt possible.

« En attendant qu'une solution définitive intervint sur cette question, il était impossible de poursuivre *immédiatement* l'exécution des projets votés à Châteaubriant.

« Si en effet la Société publiait une édition du *Gil Blas* de Le Sage, il y avait inconvénient à la faire précéder d'une autre publication empruntée au même auteur.

« D'autre part, avant d'entamer la publication angevine, qui devait être de longue haleine, il était prudent, il était même, on peut le dire, nécessaire d'être fixé sur l'époque et sur les conditions dans lesquelles devrait être exécutée l'édition du *Gil Blas*.

« Cette édition a été l'objet de diverses négociations et de divers projets, dans le détail desquels le président de la Société ne peut entrer ici, attendu qu'il en a été seulement instruit sommairement, cette affaire, comme on l'a dit plus haut, ayant été remise tout entière aux bons soins de notre excellent vice-président M. Le Meignen.

« Ce qui, au jour où nous sommes, est évident, c'est que l'édition du *Gil Blas* avec commentaire de M. Brunetière n'est point abandonnée, mais que l'heure de l'exécuter n'est pas encore venue.

« Il convient donc de revenir au projet principal voté à Châteaubriant, c'est-à-dire, à la publication angevine.

« Le manuscrit dont M. Ballu veut bien confier la publication à notre Société est une *Histoire littéraire* ou *Bibliographie des écrivains de l'Anjou*, travail inédit du savant Bénédictin *Dom Liron*¹ ; contenant des notices historico-littéraires sur 500 auteurs angevins ou environ, depuis les temps les plus anciens jusqu'au XVII^e siècle.

« Il serait inutile d'insister sur l'intérêt d'un tel ouvrage. L'érudition, le talent critique de l'auteur (D. Liron) est bien connu ; c'est un des bons écrivains de la Congrégation de Saint-Maur. D'autre part, l'objet de son travail est des plus intéressants, puisqu'il embrasse toute l'histoire littéraire d'une province dont l'existence est intimement liée à celle de la Bretagne, au point que, parmi les auteurs angevins étudiés par dom Liron, la Bretagne en pourra revendiquer plusieurs, entre autres, pour n'en citer qu'un, le célèbre évêque de Rennes Marbode, dont les œuvres sont si curieuses.

¹ Né en 1665, mort en 1748.

« Mais l'ouvrage de dom Liron est fort étendu : s'il contient 500 notices, cela veut dire qu'il fera au moins 600 pages d'impression. Or, pour divers motifs, sur lesquels il n'y a pas lieu de revenir, les volumes in-4° de la Société des Bibliophiles Bretons ont été réglés à 200 pages environ. La publication de l'œuvre de dom Liron devrait donc être partagée en trois séries, entre lesquelles on pourrait intercaler des volumes exclusivement bretons.

« Le Président de la Société a reçu récemment une réponse de M. Ballu, qui maintient l'offre du manuscrit de dom Liron et accepte d'en partager la publication en trois séries, comme il est dit ci-dessus.

« Le Président demande donc à la Société de confirmer le vote rendu par elle à Châteaubriant et d'en appliquer le bénéfice à l'ouvrage offert par M. Ballu, auquel avis en sera donné de suite, afin qu'il puisse commencer cette publication. »

Après avoir lu cette note. *M. le Vice-président* donne des explications au sujet du *Gil Blas* dont il a été question plus haut. C'est l'œuvre d'un Breton dont la France n'est pas moins fière que la Bretagne, et son ouvrage est un des rares romans du XVIII^e siècle qu'on lise encore avec plaisir au XIX^e. Il y a quelques années, une édition illustrée du *Gil Blas* avait tenté la Société des Bibliophiles Bretons. Diverses circonstances firent abandonner l'entreprise. M. Brunetière, étant venu à Nantes, fut mis au courant. Il proposa de reprendre le projet et de donner une édition savante du *Gil Blas*. Outre les remarques littéraires de premier ordre dont le docte Académicien enrichirait cette édition, il voudrait donner la clef du roman de Le Sage, c'est-à-dire les noms des personnages réels masqués sous les noms d'emprunt du récit. Une édition de ce genre ne saurait donc être considérée comme une simple réimpression. La Société désirerait de plus joindre au texte une bonne illustration ; pour réaliser ce désir en de bonnes conditions, il existe des difficultés (dit M. le Vice-président), mais nous espérons pouvoir les surmonter bientôt.

Plusieurs membres de la réunion prennent ensuite la parole successivement pour indiquer diverses publications qu'ils désiraient voir faire par la Société.

L'un d'eux, en fait de publication angevine, préférerait à l'œuvre

de dom Liron un cartulaire d'Anjou ou un recueil de documents sur l'histoire de la Ligue dans cette province. — Un second renouvelle le vœu, déjà formulé l'année dernière, d'une réédition de la *Vie des Saints de Bretagne* du P. Albert Le Grand, accompagnée de documents et d'un travail critique en rapport avec l'érudition actuelle. — Un troisième demande l'impression de la version inédite de l'*Histoire de Bretagne* de Pierre Le Baud.

M. le *Vice-président* répond : « Toutes ces publications seraient sans doute très désirables. Mais pour que la Société les fasse, pour qu'elle en discute sérieusement l'exécution, il faut qu'on lui en fournisse les manuscrits prêts à imprimer ou qu'on prenne l'engagement de les lui fournir à bref délai. Or les honorables sociétaires qui demandent les publications ci-dessus n'étant pas disposés à prendre cet engagement, la Société, si elle accueillait leurs propositions, n'aurait en réalité rien à imprimer. Force est donc d'ajourner la réalisation de ces désirs jusqu'à ce que ceux qui les expriment soient en mesure de les réaliser. Le Bureau est d'ailleurs très convaincu de la nécessité de varier le genre de nos publications pour satisfaire le goût des divers groupes de nos sociétaires, dont les uns préfèrent l'érudition, les autres des œuvres littéraires d'un genre moins sérieux. — Mais pour l'instant, en fait, un seul travail prêt pour l'impression est proposé à la Société : la *Bibliographie ou Histoire littéraire des écrivains d'Anjou* de dom Liron. Publication intéressante pour la Bretagne en raison des liens qui unissent son histoire à celle d'Anjou ; publication bien due aussi au nombreux Angevins que notre Société compte dans ses rangs. » —

En conséquence, M. le *Vice-président* met aux voix la publication immédiate de l'œuvre de dom Liron dans les conditions indiquées ci-dessus, et cette publication est votée.

L'un des membres présents (*M. de Calan*) demande alors que, dès qu'un document ou recueil de documents pouvant prendre place dans la série des *Archives de Bretagne* sera présenté au Bureau, il soit accueilli et publié le plus tôt possible. M. le *Vice-président* répond qu'on n'y manquera pas. M. de Calan soumet ensuite à la Société l'idée d'une « Galerie des héros légendaires bretons » — extraits textuels de chansons de geste, de chro-

niques et d'autres documents. Plusieurs membres répondent qu'il est impossible de juger un tel projet sur un simple exposé verbal, toujours plus ou moins vague ; il faudrait avoir d'abord sous les yeux au moins un « échantillon » de l'œuvre en question. En conséquence, M. le Vice-président engage M. de Calan à publier dans la *Revue de Bretagne*, organe de la Société, quelques chapitres de la *Galerie* en question, qui permettront à tous les membres de la Société d'apprécier en connaissance de cause le caractère et le mérite de son projet.

EXIBITIONS

Par M. L'ABBÉ ROBERT, de l'Oratoire de Rennes :

1° *Statuts | et | Reglemens | synodaux | publiez dans le Synode General, | tenu à Quimper, le Mercredy | trentième jour d'Avril 1710. | Par Mousigneur François-Hyacinthe | de Plœuc, Evêque de Quimper. (Armes de l'évêque). — A Quimper, | chés Jean Perier, imprimeur et Li- | braire de mondit Seigneur Evêque. In-12, 171 pages.*

2° *Officia | propriasanctorum | Tudualdi | et | Yvonis | Træcorensis diœcesis | patronorum | jussuedita illustrissimi | ecclesiæ Principis | Olivarii Jegou de Quer- | vilio episcopi et comitis | Træcorensis. | — Montis-Relaxi, | Apud D. Paulum de Ploesquellec, | prope Pontem de Bourret, sub | signo Crucis Aureæ. | M. DCC. IV. In-12, de 124 pages.*

3° *Statuts | et ordonnances | de Monseigneur | l'Illustrissime et Revendissime | Messire | Jean-Louis de Bouschet de Sourches | évêque et comte de Dol, | qu'il veut estre gardés et observés dant tout son diocèse ; | Lus et publiés au synode tenu en son Eglise Cathedrale et dans la Sale du Château de Dol, | le 26 avril 1741. | (Armes de l'évêque). — A Rennes, | de l'Imprimerie de*

Joseph Vatar, Place du Palais, au coin de la Ruë Royale. | Et se vend chez Julien Mesnier, Libraire à Dol. | MDCCXLI. In-4°, de 55 pages.

Ces statuts sont rarissimes. « C'est, dit M. l'abbé Robert, le premier exemplaire dont j'aie eu connaissance. Cet exemplaire est d'autant plus curieux qu'il semble être l'exemplaire-épreuve de ces Statuts. De nombreuses corrections y sont indiquées à la plume, lesquelles pourraient bien être de la main même de M^{or} de Sourches. Par exemple, pour le titre, on indique de mettre après l'adresse de l'imprimeur : *Par exprès commandement de Monseigneur l'Evêque et Comte de Dol* ; et d'imprimer : *Se vendent* au lieu de : *Se vend*.

La séance est levée à cinq heures du soir.

Le Secrétaire

R. BLANCHARD.

OUVRAGES OFFERTS

— PAR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique. Année 1894, n^{os} 3 et 4. Paris, Imprimerie nationale, 1895. In-8°.

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale le 20 avril 1895 par M. Moissan, membre de l'Académie des sciences, et M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique. Paris, Imprimerie nationale, 1895. In-8°, 32 p.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Liste des membres titulaires, honoraires, non-résidants et correspondants. Liste des sociétés savantes de Paris et des départements. Paris, Imprimerie nationale, 1895. In-8°, 106 p.

— PAR M. SENOT DE LA LONDE :

Notes sur l'histoire de Thouaré, par J. Senot de la Londe. Vannes, Lafolye, 1894. In-8°, 8 p.

— PAR M. BERTRAND DE BROUSSILLON :

La Maison de Craon (1050-1480). Etude historique accompagnée du cartulaire de Craon, par Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy, Paris, Picard, 1893. In-8°, 2 vol. XIV-388 et 402 pages et 212 sceaux.

— Par M. OLIVIER DE GOURCUFF :

Sur la route (poésies), par Olivier de Gourcuff. Paris, Lemerre, 1895.
In-16, 92 p.

— Par M. le docteur MARTY :

Recherches sur l'archéologie criminelle dans l'Yonne, par le docteur Marty, médecin-major de 1^{re} classe à Cholet. Lyon et Paris, 1895.
In-8°, 36 p.

— Par M. RENÉ BLANCHARD :

Airard et Quiriac, évêques de Nantes (1050-1079). Etude sur les actes de leurs pontificats, par René Blanchard. Vannes, Lafolye, 1895. In-8° 54 p.

— Par M. le D^r CORRE :

L'Instruction publique et les écoles à Brest avant 1789, par le D^r A. Corre. Quimper, 1895. In-8°, 38 p.

A propos des sculptures des monuments mégalithiques, par le D^r A. Corre. Quimper, 1893. In-8°, 12 p.

Les anciennes corporations Brestoises. Les perruquiers, barbiers, baigneurs, étuvistes, par le D^r A. Corre. S. l. n. d. In-8°, 51 p.

Les anciennes corporations Brestoises. Les orfèvres, par le D^r A. Corre. S. l. n. d. In-8°, 43 p.

Règlement de police pour la ville de Brest, du mois de juin 1754, par le D^r A. Corre. Quimper, 1894. In-8°, 16 p.

— Par les RR. PP. de l'abbaye de SOLESMES :

Institutions liturgiques, par le R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes 2^e édit, Paris, Palmé, 1878-1885. In-8°, 4 vol.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE¹)

LA MARZELIÈRE (MARQUISAT)

La Marzelière était un ancien manoir situé sur la lisière d'un grand bois dans la paroisse de Bain² et relevant féodalement de la chàtellenie de ce nom.

Cette maison fut le berceau de la famille de la Marzelière, une « des anciennes et illustres de la province de Bretagne, — dit du Paz, — les seigneurs de laquelle ont toujours été employés aux plus grandes affaires, charges et honneurs de la dite province par les ducs et princes du pays, comme chambellans et conseillers des ducs, lieutenants en leurs armées, gouverneurs et capitaines des villes, chasteaux et forteresses du pays³. »

Guillaume I^{er} de la Marzelière, vivant en 1342, est le plus ancien seigneur connu de son nom. Vint ensuite Jean de la Marzelière, fondateur en 1387 d'une chapellenie dans ses manoirs de la Marzelière et du Fretay ; nous avons déjà parlé de lui à propos de la vicomté du Fretay.

Guillaume II de la Marzelière, fils de Jean qui précède, mourut en 1422, laissant ses seigneuries à son fils Pierre I^{er} de la Marzelière. Celui-ci épousa Amette du Boishamon, dame de la Touche-Huet,

¹ Voir la livraison de septembre 1895.

² Bain chef-lieu de canton, arrondissement de Redon.

³ *Hist. général. de plusieurs maisons de Bret.* 675.

dont naquirent Jean, mort sans postérité avant son père et une fille nommée Plésou. Ce Pierre de la Marzelière successivement chambellan des ducs Jean V, François I^{er} et Pierre II, fut un vaillant capitaine et décéda le 25 août 1462. Sa succession fut recueillie par sa fille Plésou de la Marzelière qui avait épousé Olivier Giffart, seigneur du Plessis-Giffart en Irodouer ; ces deux époux moururent en janvier 1474, Plésou la première le 24 et son mari sept jours après le 31^{er}.

Ils laissaient un fils Arthur qui prit le nom et les armes de la Marzelière conservés par ses descendants. Arthur de la Marzelière fut tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en juillet 1488 ; il avait eu de sa femme Marie de Bernéan deux garçons qui lui succédèrent l'un après l'autre, Pierre II de la Marzelière décédé sans enfant le 1^{er} avril 1519 et Renaud I^{er} de la Marzelière qui épousa : 1^o Jeanne de Brambéat, dame dudit lieu, et 2^o Gillette du Pontrouault. Ce Renaud I^{er}, capitaine de l'arrière-ban de la noblesse de Bretagne, mourut le 23 juin 1527².

Pierre III de la Marzelière, issu du premier mariage du précédent seigneur, fut un des chevaliers les plus distingués de son temps. Il épousa Françoise de Porcon, dame de Bonnefontaine, dont il eut Renaud II de la Marzelière, marié en octobre 1567 à Marie du Gué, dame du Gué de Servon. C'est en faveur de ce dernier qu'Henri III érigea en vicomté sa seigneurie du Fretay en 1578. Les deux fils de Renaud furent successivement après sa mort, arrivés en 1588, seigneurs de la Marzelière : Renaud III, l'ainé, épousa à Rennes, le 16 juillet 1594, Anne du Guémadeuc, veuve de Tous-saint de Beaumanoir, et fut tué en duel, le 9 mars 1604, par Gabriel de Montgomery ; François, le cadet, succéda à son frère décédé sans postérité.

Ce François de la Marzelière acheta en 1615 la châtellenie de Bain et obtint en 1618 du roi l'union de cette terre à sa seigneurie de la Marzelière et à sa vicomté du Fretay ; le tout fut érigé en marquisat sous le nom de la Marzelière.

¹ *Archiv. de la Loire-Inférieure*, v^o Pancé.

² *Ibidem*.

Le premier marquis de la Marzelière épousa Gilonne d'Harcourt et ne laissa que des filles dont l'aînée Françoise de la Marzelière s'unit à Malo 1^{er}, marquis de Coëtquen, et lui apporta le marquisat de la Marzelière.

Deux lettres de la reine Anne d'Autriche¹ prouvent que ce dernier grand seigneur traitait fort rudement sa femme obligée de se retirer au couvent de la Visitation de Rennes. Le marquis de Coëtquen fut forcé par la reine de laisser à Françoise de la Marzelière la jouissance du marquisat de la Marzelière qu'il lui refusait et dont elle employa les revenus en bonnes œuvres. Malo 1^{er} de Coëtquen mourut au mois d'août 1674 et sa veuve le suivit dans sa tombe le 14 juillet 1677².

Leur fils Malo II marquis de Coëtquen prit alors possession du marquisat de la Marzelière pour lequel il rendit aveu au roi le 23 novembre 1678. Il avait épousé Marguerite de Rohan-Chabot, fille d'Henry Chabot, duc de Rohan, et décéda le 24 avril 1679.

Malo-Auguste, marquis de Coëtquen, fils du précédent, jouit quelque temps du marquisat de la Marzelière et en fit la déclaration au roi le 1^{er} décembre 1682 ; mais peu d'années après il abandonna la jouissance de ce marquisat à ses cousins, enfants de Henry de Coëtquen³.

Ce dernier, second fils de Malo I^{er} marquis de Coëtquen et de Françoise de la Marzelière, avait toujours porté le titre de marquis de la Marzelière. quoiqu'il ne possédât pas cette seigneurie. Il s'était marié le 21 octobre 1668, au château de Montmuran sa résidence habituelle, avec Guillemette Belin, dont il eut deux enfants Jean et Françoise de Coëtquen. Ceux-ci placés en 1684 sous la tutelle de leur mère devenue veuve, jouirent quelque temps par indivis du marquisat de la Marzelière. Mais Jean de Coëtquen, mourut à la guerre en 1693, âgé de dix-sept ans, et sa sœur Françoise se trouva par suite seule maîtresse du marquisat de la Marzelière dont elle fournit le minu au roi le 7 avril 1694⁴.

¹ Publiées en 1886 par M. Adolphe Orain.

² *Archives d'Ille-et-Vilaine*. Fonds de Laillé.

³ *Ibidem*.

⁴ *Archives de la Loire-Inférieure*, v^o Bain.

Françoise de la Marzelière, mariée à Charles comte de Mornay, décéda sans postérité le 19 mai 1743, et le marquisat de la Marzelière passa à sa petite-nièce Augustine de Coëtquen, alors veuve de Charles duc de Rochecouart, qui rendit aveu au roi pour cette seigneurie le 27 août 1744¹.

Soit par héritage à la mort de cette dame remariée à Louis de Lorraine comte de Brienne, soit par arrangement de famille, le marquisat de la Marzelière ne tarda pas à tomber aux mains de Louise de Coëtquen femme d'Emmanuel de Durlfort duc de Duras.

Le 8 août 1769, ces deux derniers vendirent au prix de 283,000 livres le marquisat de la Marzelière à Louis de la Bourdonnaye comte de Montluc, veuf de Renée de Boiséon, cousine de la duchesse de Duras. Ce seigneur mourut à Paris le 15 juillet 1775, et son fils Charles de la Bourdonnaye de Montluc, époux de Renée Berthou de Kerversio, fut le dernier marquis de la Marzelière.

Ce fut par lettres patentes données en janvier 1618 que Louis XIII érigea le marquisat de la Marzelière composé de la châtellenie de Bain, de la vicomté du Fretay et de la terre de la Marzelière ; comme nous avons précédemment décrit les deux premières de ces seigneuries, il ne nous reste à parler ici que de la dernière.

Le domaine proche de la Marzelière comprenait : « les chasteau, manoir et domaine de la Marzelière consistant en un grand nombre de bois de haulte fustaye et bois taillifs contenant douze à quinze cents journaux ; » — Trois autres bois appelés le Tilleul, la Guerchette et le Riffay ; — le moulin à vent de la Marzelière ; le moulin à eau de Germigné sur le Samnon, en Ercé, et le moulin à foulon de la Plesse en la paroisse du Sel ; — les métairies de la Marzelière et de Tréhidel².

Mais en 1619 le « chasteau de la Marzelière » n'était plus qu'un manoir abandonné par ses propriétaires qui préféraient depuis longtemps déjà habiter soit leur maison-forte du Fretay, soit leurs châteaux de Bonnefontaine ou du Gué-de-Servon. L'ancien logis seigneurial « contenant six-vingt pieds de long et vingt-quatre pieds

¹ *Archives de la Loire-Inférieure*, V.^e Bain.

² Aveux de la Marzelière en 1639 et 1482.

de largeur » présentait encore « une grande cuisine qui joint une grande salle fort antique, autour de laquelle il y a aultres logis servant à présent aux mestayers ; et au-dessus y a trois chambres ayant des cheminées » et du côté de la cour les débris d'une « galerie par laquelle on entroit ès-dites chambres. » Autour de cette cour et des bâtiments divers qu'elle renfermait se trouvaient « des douves ayant vingt pieds de largeur ; et joignant ladite cour vers le septentrion est une grosse motte de terre relevée plus haut que ladite cour de plus de quinze pieds, contenant ladite motte quelque cinq cordes de terre en circuit, au dedans de laquelle y a quelques chênes anciens et autour d'icelle sont des fossez de trente pieds de largeur et quinze pieds de haulteur¹. »

Joignant le portail de la cour, mais au delà du ruisseau du Paullé qui alimentait les douves, s'élevait la chapelle de la Marzelière dédiée à Saint-Lienne. Sur le pâti environnant le sanctuaire se tenait à la Pentecôte une foire qu'Henri II avait concédée en 1556 à Pierre de la Marzelière. Aussi à l'entrée de la chapelle, sous un « chapis-treau ancien », se trouvait-il un autel pour permettre au chapelain de célébrer la messe le mardi de la Pentecôte de façon « que le peuple qui s'y trouve en très grand nombre puisse voir le Saint-Sacrement. » A l'intérieur de la chapelle, sur la muraille et dans la verrière du grand autel, étaient « plusieurs peintures et représentations de Nostre-Seigneur, de la Vierge et autres saints, et du costé de l'évangile un escusson *de sable chargé de trois fleurs de lys d'argent*, qui sont les armes de la Marzelière. » Enfin près du sanctuaire était une seconde motte de terre où « y avoit eu autrefois des forges de fer, laquelle est environnée de bois fustayes fort gros et anciens².

Au point de vue féodal, la seigneurie de la Marzelière se composait de sept baillages comprenant une vingtaine de mesures et s'étendant surtout dans les paroisses de Bain et de Messac ; mais nous avons vu que le domaine proche se poursuivait jusqu'au Sel et Ercé-en-la-Mée. Parmi les redevances féodales dues au seigneur de

¹ Arch. d'Ille-et-Vil., Fonds de Laillé.

² *Ibidem.*

la Marzelière, nous ne voyons à signaler qu'une rente de quatre sous payée par le seigneur de la Robinaye à la fête de saint Martin, et une éponge accompagnée d'un peigne que devait certain tenancier de Bain. En cette petite ville le sire de la Marzelière était fondateur d'un hôpital et jouissait d'une partie des prééminences de l'église bâtie sur son fief, « y ayant, en qualité de fondateur, ses armes au chanceau tant en lizière dedans et dehors qu'en toutes les vitres de ladite église et droit d'enfeu prohibitif dans ledit chanceau¹. »

Enfin le seigneur de la Marzelière avait une haute juridiction, une potence à trois pieux pour l'exécution des criminels et un droit de menée à la Cour de Rennes.

Telle était la seigneurie de la Marzelière, mais pour juger de l'importance du marquisat de ce nom, il faut se reporter à ce que nous avons dit de la châtellenie de Bain et de la vicomté du Fretay, puisque le marquis de la Marzelière jouissait de tous les domaines et de tous les droits féodaux de ces seigneuries.

Aujourd'hui la Marzelière n'est plus qu'une grande ferme. Il n'y subsiste aucun vestige de l'ancien manoir : la belle motte féodale que nous avons encore vue dans notre enfance, vient d'être impi-toyablement rasée ; la plus grande partie des douves ont été comblées, et de la chapelle il ne reste qu'un amoncellement de pierres et de broussailles. On ne retrouve donc plus à la Marzelière que le nom d'une des familles les plus distinguées de notre région aux XV^e et XVI^e siècles.

MAURE (COMTE).

La paroisse de Maure² s'appelait Anast au IX^e siècle et avait à sa tête en 843 un seigneur breton nommé Anowareth. Celui-ci donna à cette époque sa terre d'Anast avec ses églises à l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. Les bénédictins fondèrent en Anast le prieuré de Saint-Maur dont la paroisse prit le nom simplifié depuis. Mais après la ruine de l'abbaye de Saint-Maur au XI^e siècle par les Normands, la

¹ *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, Fonds de Laillé.

² Maure, chef-lieu de canton, arrondissement de Redon.

seigneurie d'Anast ou de Maure retomba en des mains laïques. Nous voyons, en effet, paraître avec un certain éclat au XIII^e siècle une famille d'Anast, à laquelle appartient Thomas d'Anast marié

Peronne Lespine, père de Geffroy d'Anast chevalier et d'autre Thomas d'Anast mort évêque de Quimper.

Autre fait significatif : nous savons qu'en 1294 « Monsour Jehan de Maure reconnut devoir (à l'ost du duc) demy chevalier, et les hoirs de Monsour Geffroy d'Anast doibvent l'autre moitié, et les hoirs de Monsour Guillaume d'Anast demy chevalier¹ ». Voilà donc au XIII^e siècle la seigneurie d'Anast ou de Maure partagée entre deux sires d'Anast qui en ont les deux tiers et un sire de Maure qui ne possède que l'autre tiers. Remarquons encore que les sires de Maure n'apparaissent guère avant cette époque.

Concluons donc que la seigneurie d'Anast subsista après le IX^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e, qu'elle fut très longtemps prédominante dans la paroisse de Maure, qu'elle se trouva plus tard divisée en deux sections : Anast et Maure et qu'elle fut en définitif absorbée par cette dernière.

Les commencements des sires de Maure sont par suite pleins d'obscurité ; du Paz ayant dressé leur généalogie², nous nous bornerons à la résumer ici.

Jean I^{er} seigneur de Maure vivait en 1240. — Jean II, son fils, épousa Raymonde de Bonaban, dame dudit lieu et mourut en 1306 ; il fut inhumé dans l'abbaye de Paimpont, près de sa mère, de sa femme et de son fils Robert décédés avant lui. Ce seigneur avait été sénéchal du duc de Bretagne en Angleterre et avait pris part à la guerre de Flandre ; son sceau en 1298 porte ses armoiries : *De gueules au croissant de vair*.

Jean III sire de Maure s'unit à Hilarie de Mareil. — Jean IV et Alette de Rochefort dame de Quéhillac, sa femme, furent inhumés dans l'église des Frères Prêcheurs de Nantes, le seigneur de Maure en 1332 et sa veuve en 1350. — Jean V, « chevalier de mérite, de grande valeur et réputation », fut fait prisonnier à la bataille d'Au-

¹ Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, 1007.

² *Hist. général. de plusieurs maisons de Bretagne*, 631.

ray ; il épousa 1° en 1330 Marquise du Pont ; 2° Plésou de la Roncière, décédée en 1355 et enterrée à Notre-Dame de Pontorson ; lui-même ne mourut qu'en 1385, âgé de soixante-et-onze ans. — Jean VI décéda sans postérité en 1413 ; sa succession fut recueillie par son neveu Pierre de Maure, fils de Guillaume et de Roberte de la Haye. — Pierre I^{er} avait épousé dès 1410 Jeanne de Fontenay, veuve de Jean d'Acigné ; il mourut le jour de Pâques 1417 et voulut reposer après sa mort « dans sa chapelle de Maure. » — Pierre II, son fils, contracta alliance en 1423 avec Jeanne de la Lande et décéda à son château de Maure le 28 juin 1465.

Jean VII sire de Maure, chambellan du duc François II puis du roi Charles VIII, s'unit 1° à Jeanne de la Chapelle, dame des Brioux, et 2° à Jeanne du Pont ; il mourut le 20 juillet 1500 et fut inhumé dans l'église de Maure. — Jean VIII, fils du précédent et de sa première femme, épousa 1° Marie Anger, dame du Plessix-Anger, 2° Denise de la Ville-Aubert et mourut le 17 juillet 1529. — François, premier comte de Maure, naquit au Plessix-Anger de la première union de son père qui précède. Il se maria 1° en 1513 à Hélène de Rohan, dame de Landal, décédée à son château de la Rigaudière le 15 mai 1541 ; 2° en 1543 à Magdeleine de la Chapelle morte le 12 mars 1551, et 3° en 1553 à Jacquemine Le Hidoux. Ce seigneur mourut au Temple de Maupertuis le 29 avril 1557, âgé de soixante ans ; son corps fut apporté en l'église de Maure. — Claude, comte de Maure, issu du premier mariage du précédent, s'unit en 1554 à Françoise de Pompadour, fut fait chevalier de l'ordre du roi, combattit vaillamment à la guerre et décéda le 25 avril 1564 à l'âge de quarante-six ans. — Charles, comte de Maure, marié en 1573 à Diane d'Escars, fut tué en duel à peine âgé de vingt ans, par le comte de Saint-Mégrin à Angoulême ; il fut inhumé dans la cathédrale de cette ville.

Ce dernier comte de Maure ne laissait qu'une fille Louise de Maure qui épousa 1° en 1587 Odet de Matignon, comte de Thorigny, dont elle n'eut pas d'enfants, 2° le 5 août 1600 Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemart, qui mourut à Paris le 25 juillet 1643. Cette dame conserva toujours la jouissance de son comté de Maure jusqu'à son propre décès arrivé vers 1644. Son

second fils Louis de Rochechouart hérita du comté de Maure pour lequel il rendit aveu au roi le 30 août 1645 ; il contracta alliance avec Anne Dony d'Attichy, dont il n'eut pas d'enfants et mourut âgé de soixante-sept ans le 9 novembre 1669. Sa succession passa à son frère Gabriel de Rochechouart duc de Mortemart, mari de Diane de Grandseigne. Toutefois à la mort de ce seigneur arrivée en 1675 presque tous ses biens de Bretagne furent vendus pour satisfaire ses créanciers ; ils furent rachetés par son fils Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart, époux d'Antoinette de Mesmes, qui s'en démit de son vivant en faveur de son propre fils Louis de Rochechouart à son tour duc de Mortemart et époux de Marie-Anne Colbert. Ce dernier fit aveu au roi pour le comté de Maure le 30 janvier 1686 ; deux ans après il mourait laissant ce comté à sa veuve en remboursement des deniers dotaux de cette dame, quoique leur second fils Jean-Baptiste de Rochechouart prit le titre de comte de Maure. Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart, fit hommage au roi le 27 novembre 1690 pour sa terre de Maure et en rendit aveu en 1695¹ ; mais le 28 mai 1701 elle vendit ce comté de Maure à Jean Picquet, seigneur de la Motte, greffier en chef au parlement de Bretagne.

Jean Picquet donna Maure et ses annexes Lohéac et le Plessix-Anger à sa fille Judith Picquet qui venait d'épouser, le 12 mars 1701, Jean de Rosnyvinen marquis de Piré, M^{me} de Piré mourut, comme nous l'avons dit, très âgée et très vénérée en 1778 au château des Champs en Lohéac. Son fils Guillaume de Rosnyvinen, marquis de Piré fut le dernier comte de Maure, rendit aveu pour cette terre en 1784 et renonça solennellement en 1790 à tous ses droits féodaux. Il avait épousé en 1732 Louise de Visdelou et il mourut à Rennes, âgé de quatre-vingt-quatre ans le 16 mai 1796. Son fils Pierre de Rosnyvinen ayant émigré, la Nation s'empara de la terre de Maure et la vendit le 15 avril 1799.

Voici comment fut formé au XVI^e siècle le comté de Maure : François sire de Maure, ayant reçu de ses ancêtres les seigneuries de Maure, des Brieux et du Plessix-Anger, acheta vers 1550 ce qui

¹ Archives de la Loire-Inférieure, V^o Maure.

restait encore de l'antique et importante baronnie de Lohéac ; il obtint ensuite du roi Henri II des lettres patentes, en date du 8 novembre 1553, unissant toutes ces seigneuries et les érigeant en comté sous le titre de comté de Maure¹. Comme nous connaissons déjà les seigneuries de Lohéac et des Brioux, il ne nous reste à parler que de celles de Maure et du Plessis-Anger².

Le domaine proche de la seigneurie de Maure, ancienne bannière selon dom Morice, se composait du château de ce nom avec sa métairie, ses deux moulins à eau et son moulin à vent. L'aveu de 1465 s'exprime ainsi : « le manoir et herbregement de Maure en mésons, courts, jardins et appartenances, les bois dudict lieu, de la Guinardaye et du Jaroczay, et la vigne de Maure contenant cinq journaux, etc³. »

Il reste bien peu de chose aujourd'hui du château de Maure qui fut saccagé par le duc de Mercœur et complètement détruit à la suite des guerres de la Ligue. Un vaste rectangle entouré d'un double talus et d'une large douve en montre seul l'emplacement ; çà et là apparaissent à fleur de terre les derniers débris des fondations de cette demeure seigneuriale voisine du bourg de Maure. Plus bas se trouve une belle motte féodale entourée d'une douve assez considérable ; à côté de celle-ci est une vieille chapelle renfermant encore la pierre tombale d'un sire de Maure. Ailleurs sont les vestiges d'un temple huguenot construit au XVI^e siècle lorsque les seigneurs de Maure devenus protestants firent prêcher chez eux la religion prétendue réformée⁴. Enfin une autre ruine passe pour avoir été un petit sanctuaire à l'usage des condamnés à mort, les fourches patibulaires de la seigneurie s'élevant jadis à côté.

La seigneurie de Maure se composait d'un certain nombre de bailliages s'étendant en onze paroisses : Maure, Mernel, Loutehel, Guer, Saint-Séglin, Lieuron, Guichen, Campel, Guignen, Comblesac et Sixt. Les principales mouvances de la baronnie étaient les seigneuries du Bois-d'Anast, de Brambéac, des Cambaras, de Saint-

¹ Du Paz, *Hist. général. de plusieurs maisons de Bret.* 652.

² *Archives d'Ille-et-Vilaine*, Fonds de Piré.

³ *Archiv. de la Loire-Inférieure*, v^o Maure.

⁴ Voy. Vaurigaud, *Hist. ecclés. de la réforme en Bret.*

Maur, de la Roche-Cotterel, du Val de Campel, de la Sauvagère, etc

Le sire de Maure avait droit de tenir tous les lundis un marché en « sa ville de Maure » reliée au château par un chemin pavé; il y jouissait aussi de quatre foires fixées à la Saint-Maur (15 janvier), à l'Ascension, à la Saint-Claude (6 juin), et au lendemain de la Nativité de la Vierge; mais cette dernière foire se tenait près de la chapelle Notre-Dame de Bovel. Enfin il possédait à Maure des « halles et étaux, un four à ban, un auditoire, des prisons et basses-fosses, etc. »

Le droit de bouteillage appartenait au seigneur de Maure, non-seulement « en la ville et paroisse de Maure, mais encore aux paroisses et bourgades de Lieuron, Saint-Séglin, Campel et Bovel. »

Un aveu de 1545 mentionne aussi que le seigneur de Saint-Maur en Mernel doit au sire de Maure « une esclitouère de deux gaulles par chacun an, au jour et feste de Monseigneur saint André, à estre payée au bourg de Maure au matin d'iceluy jour à l'issue de la grant messe dudit lieu, avec du feu et de la paille à peine d'amende¹. »

Seigneur haut-justicier, ayant à Maure même ses ceps et collier, et non loin de son château ses fourches patibulaires, le seigneur de Maure était fondateur et prééminencier supérieur des églises de Maure, Campel, Saint-Séglin, Lieuron et Loutehel; il présentait, en outre, les chapellenies des Cadets à Maure et de la Haultière en Saint-Séglin.

Les armoiries des sires de Maure *de gueules au croissant de vair* étaient naguères encore sur la vieille église de Maure aujourd'hui démolie. Ces seigneurs y avaient deux enfeux: l'un réservé aux chefs de la famille dans le chancel et là reposèrent un grand nombre d'entre eux, — l'autre dans une chapelle latérale dédiée à sainte Catherine, et vulgairement appelée chapelle des Cadets, parce qu'on y déposait les corps des puînés de la noble maison. En 1695 la dame de Maure prétendait avoir le droit de faire de cette église de Maure une collégiale, et d'y mettre pour la desservir des chanoines dont la présentation lui appartiendrait. Elle jouissait aussi du droit de nommer le sacristain de cette église et d'instituer un

¹ *Archiv. de la Loire-Inférieure.*

maître d'école chargé d'instruire les enfants de la paroisse de Maure.

Ce qui précède constituait la seigneurie de Maure proprement dite, mais le comté de Maure bien plus étendu comprenait, en outre, avons-nous dit, Lohéac, les Brioux et le Plessix-Anger. Cette dernière seigneurie d'une relative importance avait été apportée par Marie Anger à son mari Jean VIII, sire de Maure. La famille Anger habita d'abord, d'après du Paz, la forteresse du Château-Blanc dont on retrouve encore quelques vestiges en Guipry sur le bord de la Vilaine ; ce château ayant été ruiné pendant les guerres du XIV^e siècle, ses possesseurs construisirent à l'intérieur des terres, en Lieuron, une nouvelle demeure qui prit d'eux le nom de Plessix-Anger. Mais ce dernier manoir était lui-même en ruines dès 1545 et il n'en subsiste plus que l'assiette, vaste carré de douves profondes, flanqué des bases de quatre tours à ses angles. La seigneurie du Plessix-Anger s'étendait surtout en Lieuron et Pipriac, relevait directement du roi et jouissait d'une haute justice

Pour se figurer exactement ce qu'était le comté de Maure, il faut lire le compte-rendu d'une intéressante visite qu'y fit en 1623, la dernière descendante des sires de Maure, Louise comtesse de Maure et marquise de Mortemart¹. Le comté s'étendait alors d'un côté depuis Guipry jusqu'à Plélan et de l'autre depuis Sixt jusqu'à Laillé ; les nombreux intersignes féodaux signalés à cette occasion tant dans les églises et chapelles que dans les châteaux et manoirs de ce territoire sont en même temps un éclatant témoignage de la puissance féodale des comtes de Maure

(A suivre).

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON.

Chan. hon.

¹ Nous avons publié le procès-verbal de cette visite dans la *Revue historique de l'Ouest* en 1887.



ÉTUDES HISTORIQUES

LA BRETAGNE SOUS LOUIS XVI

(1774-1788)

CHAPITRE II (*Suite*¹)

LES PREMIERS NUAGES

III

La grosse affaire des Etats de 1778 ne fut pas tant la lutte de la noblesse contre le gouvernement que sa mésintelligence croissante avec le Tiers-Etat. J'en ai déduit plus haut les raisons ; elle éclata violente à propos de la capitation et des octrois.

Il y avait huit ans que le Tiers-Etat, à l'instigation des commissaires du roi qui, pratiquant la vieille maxime du diviser pour régner, excitaient les Ordres les uns contre les autres, se plaignait de supporter dans la capitation une part proportionnellement plus forte que la noblesse. Celle-ci avait d'abord été taxée en 1734 à 102.000 liv., puis en 1735 à 129.000 ; en 1740, à la suite de l'abandon par elle fait de certaines cotes au Tiers-Etat, sa part avait été réduite à 100.000 et n'avait pas été modifiée depuis. Le Tiers disait que le nombre des gentilshommes avait augmenté et que par suite la cote de chacun s'était trouvée réduite par les anoblissements,

¹ Voir la livraison d'octobre 1895.

que les biens fonds avaient augmenté de valeur, au profit de la noblesse, tandis que l'exil du Parlement et les nombreuses banqueroutes survenues avaient appauvri le Tiers, qu'une grande partie enfin de la fortune bourgeoise était par suite de mariages passée aux mains de la noblesse. Il demandait en conséquence que sa part fut portée à 180.000 liv. comme en 1701 et en 1703, et que les domestiques des gentilshommes fussent imposés dans le rôle du Tiers et non dans celui de la noblesse au nom de leurs maîtres. La noblesse répondait que l'interdiction de faire le commerce lui fermant l'accès de la fortune, elle ne pouvait être accusée de s'être enrichie ; et des calculs qu'elle présentait et dont j'ignore malheureusement la base, en admettant 34.000 familles nobles et 300.000 familles roturières, ce qui était au-dessous de la vérité, car il y en avait bien 330.000, chaque chef de famille noble payait plus de 33 liv. et chaque roturier 5 liv. 6 sols. Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le voit, que la statistique fournit aux partis opposés des arguments de chiffres également probants parce qu'ils sont également fantaisistes.

Le 3 novembre, le Tiers et la noblesse nommèrent leurs commissaires à cet effet : le champion du Tiers était le député de Lannion, le champion de la noblesse était M. de Guerry. « Les esprits, écrivait M. de Tréverret, paraissent fort échauffés sur cet objet ; le 16 novembre, l'avocat du Tiers lut son mémoire, fort honnête, dit M. de Tréverret, mais point éloquent. Un gentilhomme y répondit avec chaleur et en termes ampoulés, disant que le Tiers dévoilait l'état des fortunes et que ses démarches amèneraient l'établissement du cadastre tant redouté. M. du Boisgélin vint lui-même dans la chambre du Tiers, mais il y fut fort mal reçu. La discussion s'envenima ; le Tiers déclara qu'il représentait le peuple, l'Eglise et la noblesse répondirent avec juste raison qu'il ne représentait qu'une oligarchie bourgeoise, mais voulurent soutenir avec tout aussi peu de fondement que les seigneurs et possesseurs de fiefs représentaient les habitants des campagnes. Politiquement, dans l'ancienne organisation féodale, la chose avait pu être exacte. Au XVIII^e siècle, si l'on pouvait dire que les intérêts de la noblesse se confondaient dans beaucoup de cas avec ceux des populations

rurales, on ne pouvait cependant soutenir que les intérêts propres des paysans en tant que classe fussent représentés par qui que ce soit. Le Tiers était dans la plus grande défiance, il disait qu'il y avait huit ans qu'on le jouait, il apportait de nouveaux arguments : le prix de la journée de travail, disait-il, ne s'était pas élevé en proportion du prix des subsistances ; les artisans, les ouvriers ne s'étaient pas enrichis comme les propriétaires ruraux. Le 21, nouveau tournoi entre M. de la Bédoyère et M. Le Mat. Enfin, on se décide à prendre comme l'on avait déjà fait aux Etats de 1776, l'Eglise pour arbitre. L'Eglise déclare qu'elle y consent, mais seulement au cas où les Ordres prendront l'engagement de se soumettre à sa décision, et à condition que l'on accorde préalablement les demandes du roi. Le Tiers refuse et d'une voix unanime rejette la capitation (24 novembre). Par 79 voix contre 75, la noblesse opine de renvoyer purement et simplement son avis au Tiers. Inquiet de ce manque de formes, M. de Girac lève la séance. Les conférences succèdent aux conférences. La noblesse déclare que l'avis du Tiers est injurieux, et en demande le retrait. Le Tiers tient bon, le vote de la capitation est ajourné jusqu'après la décision de l'Eglise acceptée comme arbitre. Le 19 décembre, elle rend sa sentence. Elle maintient les domestiques des gentilshommes sur le rôle de la noblesse, mais porte celui-ci à 125.000 liv. au lieu de 100.000. Le Tiers se déclare satisfait, « la noblesse, dit M. de Tréverret, est mortifiée et humiliée d'avoir eu un jugement contre elle, après ses refus persévérants de modifier sa cote part ». Elle finit cependant par accepter, mais, afin de jouer un tour à la bourgeoisie urbaine, plusieurs membres proposent que les Etats fassent eux-mêmes la répartition entre les habitants des villes et ceux des campagnes, et leur demande n'est rejetée qu'à six voix de majorité. Le 28, nouvelle idée de M. de Trémargat : la noblesse demande que la somme dont elle s'est surimposée ne tourne pas à soulager les riches bourgeois, mais à dégrever les pauvres contribuables, ceux qui paient moins de 3 liv. de capitation. Le Tiers déclare qu'il y consent mais, ne voulant pas laisser à la noblesse le bénéfice de cette démonstration populaire, il exige que la délibération porte que c'est lui qui en a fait spontanément l'offre, la no-

blesse et l'Église refusent. Le Tiers alors refuse de délibérer et demande acte de son refus et des motifs qui l'y déterminent. Grand tapage et cris pendant 3/4 d'heure dans l'Ordre de la noblesse. Un membre du Tiers veut parler, on lui crie qu'il n'a ni manteau ni cravate, ce qui est contraire au règlement de 1768. Tréverret fait sortir les membres en faute en les grondant, mais demande l'exécution de l'article qui dit : Les délibérants se tiendront assis et dans la plus grande décence. Tout le monde se met à rire, et les articles sont exécutés sur le champ. « Le théâtre des Etats étoit comme une halle, on y causoit et on s'y promenoit comme il se pratique journellement; dès qu'on a été assis, l'assemblée a été plus tranquille. » Mais le lendemain 29, la noblesse s'étant aperçue qu'elle a commis une faute en invoquant l'exécution du règlement de 1768, dans la rédaction duquel elle n'avait pas eu l'initiative, déclare qu'il ne faut rien mentionner au registre, les Etats ne connaissant pas d'autre règlement que celui qu'ils ont rédigé eux-mêmes en 1770. M. de Tréverret proteste en vain, la noblesse obtient le dessus, et le Tiers ne peut faire enregistrer la phrase à laquelle il tenait tant. Ainsi prit fin l'affaire de la capitation.

IV

Elle n'était d'ailleurs pas la seule qui mit aux prises la noblesse et le Tiers. L'affaire des octrois les passionnait s'il se peut davantage. Il s'agissait en effet de savoir qui autoriserait les villes à s'imposer : seraient-ce les Etats, serait-ce l'administration centrale ? la tutelle administrative des municipalités allait-elle prendre fin, le contrôle allait-il passer aux Etats ? C'était, pour les petites oligarchies qui avec l'appui des intendants s'étaient emparées de l'administration municipale, le prélude de la déchéance ; c'était pour le gouvernement la perte de ses fidèles sujets du Tiers, remplacés par des hommes qui dépendraient en partie des Etats, c'est-à-dire du groupe actif et remuant des gentilshommes. La noblesse en effet était lasse de toujours rencontrer dans les rangs du Tiers un servilisme à l'égard du pouvoir qui paralysait ses plans d'opposition. En faisant

attribuer aux Etats le contrôle de la gestion financière des villes, on faisait un premier pas ; en enlevant au gouvernement la haute main sur la nomination des fonctionnaires municipaux, on en ferait un second. Les bonnes raisons ne manquaient pas. » Le Tiers, écrivait M. du Boisgélin, craint que les vices de l'administration des villes ne soient connus et détruits. L'intendant est aussi persuadé que nous que l'administration est très vicieuse et leurs finances dans le désordre. » M. de Tréverret ne se lassait pas de dénoncer le plan des Etats de se rendre maîtres de l'administration municipale, mal conçu en 1766, mieux combiné en 1778. A propos du mémoire supérieurement fait de M. de Coniac, il écrivait le 12 novembre pour faire ressortir tout le danger d'un système qui faisait des municipalités les représentants des trois Ordres et non plus de la seule bourgeoisie. « La noblesse deviendra prépondérante dans les communautés, elle se rendra maîtresse des élections des maires, on verra des gentilshommes siéger aux Etats comme députés des villes. » Inconséquence de l'esprit humain ! Dans cette période qui portait déjà en elle tous les germes de la prochaine transformation sociale, nul n'était logique. Chacun trouvait contraires à l'égalité les privilèges du voisin et tenait à conserver les siens propres. La noblesse entendait maintenir les privilèges compensateurs d'un impôt du sang qu'elle n'était plus seule à payer ; la bourgeoisie prétendait garder l'administration exclusive de villes qu'elle n'habitait plus seule. La noblesse faisait rendre une ordonnance en 1787 pour fermer aux roturiers l'accès de l'armée. et en 1790, la bourgeoisie des provinces de l'Ouest à Pontivy demandait l'exclusion des gentilshommes de toutes les fonctions publiques.

L'affaire des octrois, prétexte de ces discussions, avait pris naissance, comme je l'ai dit, en 1776. En 1777, le gouvernement, pour éviter l'éclat, substitua des lettres patentes à l'arrêt du conseil qui d'ordinaire autorisait les augmentations d'octroi ; puis, craignant l'opposition du Parlement, retira ses lettres patentes et les remplaça par un arrêt du conseil. La municipalité de Vannes protesta devant la commission intermédiaire qui forma opposition au Parlement, l'arrêt fut retiré et remplacé de nouveau par des lettres patentes que le Parlement enregistra sans mot dire. Mais dès le

début des Etats, le chevalier de Trémargat attacha le grelot, puis M. de Coniac et l'abbé de Boisbilly vinrent à la rescousse dans deux bons mémoires affirmant que nulle levée de deniers ne pouvait être faite dans la province sans le consentement des Etats. En même temps, la noblesse demandait que les comptes des octrois fussent rendus non plus à la Chambre des comptes, mais devant les trois premiers commissaires du roi et les trois présidents des Ordres, l'adjudication faite de même devant eux, pendant chaque tenue et sans frais, la suppression des épices exorbitantes et des vacations immodérées que prenait la Chambre des comptes devant améliorer considérablement l'état des finances municipales en dégrevant leur budget. La proposition paraissait aux agents du pouvoir juste et utile au bien public, mais demandant à être discutée, afin que les Etats n'allassent pas au delà des bornes de leur pouvoir. Le 6 janvier, on lit à l'assemblée une lettre des habitants de Rosporden, demandant à ne point être imposés à l'octroi de Concarneau. C'était en effet la tendance des villes, afin d'augmenter leurs ressources, d'étendre démesurément sur les paroisses rurales voisines le périmètre de leurs octrois. La noblesse, toujours désireuse de séparer les intérêts des paysans de ceux des bourgeois, demande une enquête. Le Tiers y consent, mais ajoute qu'il n'approuve pas pour cela la nomination de la commission des octrois. Toujours vif, M. de Montmuran s'écrie alors : « Cette phrase est un désordre et une révolte contre la délibération des Etats. » Le Tiers déclare aussitôt qu'il demande acte de ces termes injurieux et qu'il rejette la requête de Rosporden. M. de Montmuran se lève réclamant des juges, l'Église s'entremet et dit que le Tiers a pris la mouche mal à propos. La séance du 7 dura quatorze heures et fut des plus orageuses. « Tout était dans la plus grande agitation, écrit M. de Tréverret, on criait à tue-tête. Dès que quelqu'un de l'Église ou du Tiers voulait parler, il était hué sans miséricorde. On restait cinq à six minutes dans l'inaction, puis la noblesse criait de toutes ses forces : « Arrêt ! arrêt ! » On a fait l'impossible pour ramener le Tiers à l'avis de la noblesse ; caresses, menaces, propos injurieux, tout a été mis en usage ; mais je l'ai maintenu dans son avis. » Le 8, même discussion.

L'Église, voulant faire de la conciliation, demande au Tiers de modifier son avis ; par 30 voix contre 5, le Tiers refuse. L'Église prie alors la noblesse de se contenter d'un mémoire sollicitant le retrait des lettres patentes, lui promettant, si cette démarche échoue, de se joindre à elle pour former opposition au Parlement notwithstanding tous obstacles. La noblesse refuse. « On ne peut, dit un gentilhomme, prendre l'engagement de désobéir au roi. — Une désobéissance légale, répond un ecclésiastique, n'est pas une désobéissance. » La séance, levée à 3 heures, est reprise après dîner à 4 heures 1/2 et levée de nouveau sans résultat à minuit. Le 9, le combat reprend. Décidée à en finir, la noblesse menace d'aller en corps signifier au Parlement son opposition aux octrois ; effrayée, privée de son président, l'évêque de Rennes, retenu dans sa chambre par une indisposition, l'Église déclare revenir à l'avis de la noblesse. Le Tiers, voyant la résistance inutile, s'y rallie à son tour, et au milieu des cris de joie et des battements de mains, le procureur-syndic est chargé de signifier opposition au nom des Etats. « J'aurais désiré, écrivait le même soir M. du Boisgélin, que la noblesse eut pris le parti de faire un mémoire. Il m'a été impossible d'y déterminer un seul gentilhomme. Aucun d'eux, même les plus modérés, ne croit point avoir pris un parti violent. C'est une levée de deniers, disent-ils, on ne doit point en faire sans le consentement des Etats, nous sommes soumis à nos constitutions. »

Toutes ces querelles excitaient l'aigreur réciproque des deux Ordres et suscitaient d'autres querelles. En votant les fonds pour la garde-côte, la noblesse avait demandé que les emplois d'officier fussent donnés par préférence aux gentilshommes et aux officiers retirés du service. M. de Tréverret protesta, disant qu'il n'était pas convenable d'exclure les notables bourgeois, puisque dans les régiments il y avait des roturiers.

En présence de l'attitude hostile du Tiers, la noblesse avait parlé de vérifier en séance les pouvoirs de ses députés ; l'élection des maires, disait-elle, n'est pas libre, il y a dans les communautés de ville force abus et force cabales. « On cherche les occasions de mortifier le Tiers, écrivait le 7 novembre M. de Tréverret, je vois avec peine qu'il y est sensible, qu'il prend de l'humeur et que certai-

nement il secouera le joug qu'on veut lui imposer depuis longtemps. Je l'exhorte tant que je puis à la modération ; mais on le heurte si visiblement qu'à la fin il perdra patience ». Un jour, c'étaient des protestations contre l'élection du député de la Guerche, Renier de Saint-Aignan, un autre jour, un gentilhomme lisait un mémoire violent contre la municipalité de Fougères, M. de Tréverret voulait l'interrompre, alléguant qu'il contenait des personnalités, l'Église et la noblesse le firent renvoyer à la commission des octrois. Le 24 décembre, c'était le tour de la municipalité de Nantes. Nouvelles attaques le 5 janvier contre la municipalité de Fougères et vigoureuse riposte du maire le Mercier. Le 3, on déclarait que le procureur syndic des Etats enverrait aux villes la délibération des Etats de 1774 contraire à l'arrêt du conseil de 1763 qui faisait des maires les députés nés des Etats. « Je ne sais, écrivait le 6 M. de Tréverret, quel parti prendra le Tiers sur les injures qu'il reçoit, mais à la levée de la séance, les membres de cet Ordre sont sortis le cœur ulcéré et comme des furieux, et je crains que dans les différentes auberges où ils vont tous chaque jour dîner ensemble, ils arrêtent de prendre quelque parti violent ». Le 18, les Etats demandent le retrait de l'arrêt du conseil qui défendait de nommer jusqu'à nouvel ordre aux offices municipaux, prélude habituel du rétablissement de la vénalité de ces offices ; la noblesse demandait que les généraux des paroisses, les notables et les artisans concourussent à la formation des projets de rôle de la capitation qui étaient rédigés par les seuls officiers municipaux, représentants de la bourgeoisie riche, et nullement qualifiés pour prendre les intérêts du peuple et surtout des paysans. De son côté M. de Tréverret lutte pendant plusieurs jours, mais fort inutilement, afin de faire modifier les conditions du bail des devoirs sur l'article de la prompte consommation, au sujet duquel il accusait la noblesse de frauder les fermiers. Une séance fort orageuse eut lieu le 13 janvier, mais la noblesse ne voulait pas de changements, l'Église n'en consentait que de fort peu importants : le parti de la résistance quand même ne fut cependant battu dans le Tiers qu'à une voix de majorité. Enfin le 22 janvier, nouvelle scène. L'abbé de Tromelin, député du chapitre de Tréguier, déclare qu'il s'est glissé

une irrégularité dans la nomination par le Tiers de ses commissaires intermédiaires pour cet évêché. On y voit figurer en effet à la fois le beau-père et le gendre, M. Duportal père, maire de Tréguier, et M. Daniel de Kerinou, maire de Lannion et procureur du roi ; aussitôt les griefs s'accumulent. L'évêque de Tréguier se plaint vivement du despotisme de la famille Duportal, cette famille, ajoute un autre ecclésiastique, s'arroge une trop grande autorité à Morlaix, M. Duportal, ajoute-t-on, a refusé d'exécuter le projet de rôle de capitation dressé par la commission pour la ville de Tréguier, il a refusé de recevoir les commissaires envoyés pour faire une descente sur les lieux et a fait émettre par la communauté de ville une protestation contre cette descente, il a refusé de tenir compte de l'ordonnance confirmative du bureau central de Rennes. M. Duportal père était absent, son fils prend sa défense, mais il s'en acquitte fort mal. On lui crie de se démettre au nom de son père. Le Tiers se fâche et dit qu'il ne changera rien à ses votes, Pour ne pas le pousser à bout, on s'arrête. « Sa fermeté lui a fait gagner son procès, écrivait M. de Trévéret le 23, mais si les Etats duraient encore quinze jours, il laisserait tout aller, tant il est découragé. » La session fut close le 27 janvier 1779.

V

Les Etats de 1778 n'avaient donc à peu près rien décidé : presque toutes les questions restaient en suspens, les événements qui se passèrent dans l'intervalle des deux sessions n'étaient guère de nature à opérer un dénouement. M. des Grées s'était décidé à poursuivre le duc de Duras ; or le 28 février 1780, un arrêt du Parlement décida que la somme de 1500 francs avait bien réellement été remise à M. des Grées, puisque le duc de Duras l'affirmait, mais que ce versement n'avait pas été fait en vue de faire passer la délibération du 5 mars 1769, puisque M. des Grées l'affirmait, que le duc de Duras n'était pas l'auteur des bruits calomnieux répandus sur le compte de M. des Grées, et que par

conséquent celui-ci n'avait nul sujet de se plaindre : en conséquence il le déboutait de sa poursuite. C'était un peu blanchir tout le monde, et dire que l'on ne voulait pas trouver de coupable. Mais pour M. des Grées l'acquittement du duc de Duras était un échec qui semblait une condamnation pour lui, et ses partisans criaient à l'injustice. Un très grand nombre de dames de Repnes, accoutumées, comme l'écrivait un jour le maréchal d'Aubeterre, à se mêler des affaires, où elles ne cessaient d'échauffer les têtes et de pousser toujours aux partis violents, et plusieurs gentilshommes avaient accompagné la maréchale duchesse de Duras lorsqu'elle fut remercié ses juges, et sa maison n'avait pas désempli de la journée ; toutes démonstrations de nature à irriter les amis de M. des Grées et à les pousser à des représailles violentes dans les Etats.

Le gouvernement avait pris une décision sur l'affaire des députés en cour et à la Chambre des comptes. Par arrêt du 4 novembre 1780, il avait été ordonné que les députés seraient élus sur une liste de candidats agréés par le roi, au nombre de trois pour la noblesse et de deux pour le Tiers, le député de l'Eglise continuant à être choisi parmi les membres de cet Ordre par une sorte de roulement que leur petit nombre rendait facile à établir. M. de Girac avait dit que l'arrêt serait bien accueilli des Etats, aux yeux desquels en effet il pouvait passer pour un progrès sur l'état de choses antérieur, où le roi ne donnait l'agrément qu'à un seul candidat, à la désignation duquel les Etats n'avaient nulle part.

Quant aux octrois, le roi entendait maintenir son droit d'accorder aux villes des concessions ou augmentations d'octrois sans le consentement des Etats ; il faisait cependant une petite concession et consentait à ce que les comptes des octrois fussent rendus devant ses commissaires, assistés des présidents des Ordres, mais il maintenait en même temps la compétence de la Chambre des comptes que les Etats avaient voulu écarter.

La situation des partis demeurait donc sensiblement identique. M. de Tréverret était toujours l'âme du parti royaliste, M. du Boisgélin conservait la confiance de son Ordre, mais M. de Girac avait opéré une certaine évolution. Il ne se sentait plus aussi en crédit auprès du ministère depuis le départ de MM. de Sartine et de Mont-

barey ses grands amis, il boudait M. de Tréverret, il était décidé à ne pas parler dans l'assemblée, à faire le mort ; puisqu'on ne voulait pas suivre ses avis, semblait-il dire, il était inutile qu'il les fit connaître.

En revanche ses amis intimes, l'abbé du Boisbilly et M. de Guerry, allaient travailler vigoureusement la noblesse, l'exciter à rejeter les demandes du roi, déchaîner les tempêtes qu'il se réservait de calmer au bon moment. On verrait bien alors qu'il était le seul pacificateur possible, comme il l'avait été treize ans plus tôt.

Les Etats s'ouvrirent le 30 octobre 1780 par un discours fort applaudi du maréchal d'Aubeterre, qui parla avec l'éloquence du cœur, et par une harangue moins goûtée de M. de Robien sur les avantages de l'union et les dangers des cabales. C'était mettre trop résolument le doigt sur la plaie ; on ne pouvait s'étonner que le malade criât.

Ce fut le 9 novembre qu'on donna lecture de l'arrêt du conseil du 4 sur la nomination des députés. L'Église et le Tiers témoignèrent assez d'indifférence, la noblesse jeta les hauts cris, et fit envoyer une députation aux commissaires du roi pour leur demander le retrait de l'arrêt. Ils répondirent qu'ils n'y étaient pas autorisés. La noblesse demande que les Etats aillent en corps témoigner aux commissaires toute leur sensibilité de ce défaut d'autorisation. « Nul n'attente, s'écrie l'un des gentilshommes, qui use de son droit. » La séance prend fin dans le tumulte. Le 10, plusieurs gentilshommes lurent des mémoires qui tendaient à la suspension du travail. M. de Bé-gasson du Roz, toujours volage, proposa d'accepter l'arrêt du conseil ; il y avait dans les Etats, disait-il, beaucoup d'intrigues et de cabales, on abuse de la liberté qu'on a eue, l'arrêt du Conseil nous est avantageux. Son avis ne fut pas goûté. Enfin un gentilhomme trouva un biais pour ne rien décider ; on déclara que les Etats étaient dans une trop grande affliction pour pouvoir s'occuper de l'arrêt du Conseil et l'on passa à la nomination des commissions. Mais l'affaire des Grées prenait des proportions de plus en plus considérables ; la veille de l'ouverture, deux de ses amis étaient venus trouver M. du Boisgélin et lui avaient dit qu'ils désiraient beaucoup que M. des Grées fut nommé de la députation solennelle qui allait

recevoir les commissaires du roi chaque fois qu'ils entraient aux Etats et les reconduisait quand ils en sortaient. C'était dans leur idée une sorte de manifestation publique, de réhabilitation. M. du Boisgélin leur répondit : « J'ai toujours observé entre M. de Duras et M. des Grées la plus grande impartialité : je ne m'en départirai pas, je me conduirai en tout de manière à maintenir l'union. Les amis de M. des Grées ne composent pas seuls l'Ordre de la noblesse, il est de leur intérêt et du sien d'être sages et modérés. » Puis, ayant appris qu'on voulait nommer son beau-frère de la même commission, il l'engagea à ne pas assister à l'ouverture, ne voulant pas paraître de connivence avec M. des Grées, au risque de mécontenter son nombreux parti. « Je n'ai point voulu voir mon nom dans une commission regardée comme honorable avec celui de M. des Grées et qu'on put croire que de concert avec lui j'avais formé ce projet pour le réhabiliter. Au dîner de 200 couverts que je donnai, je vis son parti travailler beaucoup. Sur le théâtre ils nommèrent avec lui M. de S. Pern le maréchal de camp, M. du Lattay son cousin, de Montmuran, le chevalier de Tremargat frère de son adversaire, M. de Piré et M. de Boisgélin mon beau-frère. Il n'est point dans l'assemblée, dis-je. On persiste, je répète mon affirmation. Silence morne des nommés prouvant leur mécontentement ; on propose de nommer les six doyens, les des Grées protestent. On crie aux voix et je nomme M. des Grées avec cinq de ses amis, ce qui calma tout le monde. »

On annonçait qu'il devait lire un mémoire intitulé *Appel à la nation*, rempli d'attaques contre le Parlement, MM. de Duras et de Girac ; M. du Boisgélin fait venir ses amis, leur demande que le mémoire ne soit pas lu, menaçant de se tourner contre lui s'il jetait le trouble dans l'Assemblée. Un peu intimidés, ils lui promirent leurs bons offices, mais son avocat le poussait en sens contraire, et il ne fallut rien moins qu'une démarche personnelle du maréchal d'Aubeterre pour obtenir que le mémoire ne fut pas lu. Quand il s'agit de passer à la nomination des commissions chargées de l'examen des affaires, M. de Coniac proposa de nommer les commissaires au scrutin, et non, comme on le faisait généralement, par une sorte d'entente entre le président de chaque Ordre et l'as-

semblée qui mettait certains noms en avant. C'était le moyen d'y faire passer M. des Grées plus facilement et sans rumeur. Au moment où le scrutin allait commencer, M. de Bégasson s'écrie que M. des Grées doit sa justification avant d'être admis, des Grées se lève et tire son mémoire. « Affaire finie ! affaire finie ! » crie-t-on de tous côtés. M. des Grées fut nommé de la commission du commerce par 135 voix contre 60. A propos de l'échange de la ferme du Port-Louis entre le roi et le maréchal de la Meilleraye, M. de Bégasson essaie encore, à quelques jours de là, de remettre sur l'eau l'affaire des Grées ; 71 voix contre 60 enterrent sa proposition.

Son ennemi, l'évêque de Rennes, éprouvait en même temps une mortification. M. de Langourla avait proposé de le remercier de l'acquisition qu'il venait de faire d'un hôtel pour les pauvres demoiselles ; la noblesse demande qu'on ajoute des remerciements pour tous les bienfaiteurs et bienfaitrices qui ont eu la modestie de ne se point faire connaître, ce qui voulait dire que M. de Girac avait agi par ostentation. Mais l'évêque de Saint-Malo ne vit pas la malice, il énonça sans prendre les voix de son Ordre qui d'ailleurs ne réclama pas. Décidément son crédit était en baisse.

Le triomphe du parti des Grées s'annonçait comme durable. Les gentilshommes pauvres qui en faisaient la principale force tenaient surtout à nommer les commissaires intermédiaires, places lucratives, disait M. de Tréverret, et surtout places très convoitées comme situation influente dans les évêchés ; ils ne partiraient donc pas avant cette nomination, qui ne se faisait qu'à la fin des Etats, et M. de Tréverret craignait fort que ces vues d'intérêt personnel ne soutinssent longtemps leur union. Quant à ses adversaires, ils étaient indignés de ce qu'ils appelaient son triomphe. Pour lui enlever l'appui des patriotes, ils répandaient le bruit que la majorité qui le soutenait et qui était presque des deux tiers, était incapable de soutenir les intérêts de la province, qu'elle était même disposée à les livrer. « La minorité aimerait mieux faire manquer toutes les affaires, écrivait M. de Tréverret, et perdre les Etats que de rester inférieure. » De là venaient les avis violents que prônait de toutes ses forces l'ancien modéré, M. de Guerry. « Quelques orateurs qui se ménagent adroitement entre les deux partis, cherchent à se distinguer au milieu

de cette division en échauffant les esprits sur les affaires. » Pour comble de malheur, beaucoup de gentilshommes prudents s'étaient abstenus de venir aux Etats, pour ne pas se trouver obligés de prendre parti dans cette querelle qui armait les uns contre les autres les membres de la noblesse, et le parti modéré se trouvait affaibli d'autant.

Le 25 novembre fut portée aux Etats la demande d'augmentation du vingtième. La noblesse protesta vivement. Comme l'Église hésitait, un gentilhomme s'écria : « Vous autres, gens d'Église, vous prenez peu d'intérêt à cette affaire parce qu'elle regarde les propriétés, vous qui n'avez que des sillons consistoriaux. » Les Etats furent en corps solliciter le retrait des demandes. Le 4 décembre M. Charette de la Colinière lit un mémoire contre l'augmentation du vingtième, « fort mal fait, dit M. de Tréverret, traitant *de omni scibili*, citant des traits d'histoire, exposant l'état misérable de la province, faisant une énumération des impôts que l'on paye actuellement comparés à ceux que l'on payait dans les temps reculés. » A une majorité de deux voix (57 contre 55), la noblesse déclare qu'elle ne délibérera sur l'accord de la capitation que lorsqu'elle aura reçu la réponse des commissaires du roi au sujet des remises dont l'octroi, avaient-ils dit, dépendrait de la sagesse des Etats. « Je ne suis pas d'avis, écrivait le 7 M. du Boisgélin, de presser la noblesse de travailler, dans l'état de division où elle se trouve ; lorsqu'elle mesurera le temps perdu, elle se calmera. » Le 15 décembre la capitation fut accordée, les vingtièmes le furent le 20, le ministère ayant retiré les demandes d'augmentation, et le secours extraordinaire le 23. La noblesse n'avait consenti ces divers impôts qu'avec peine, on avait profité en 1772 du renchérissement des denrées pour augmenter les 20^{es} ; elle disait avec raison que la baisse actuelle des prix devait en amener la diminution. Le 21, travaillée par les mécontents du parti des Grées toujours intransigeants dans leur opposition aux impôts, la noblesse rejeta l'excédant des étapes, et il y eut 8 voix dans le Tiers en faveur de cet avis.

La question des dépôts de mendicité souleva de nouveau comme elle le faisait à chaque session le mécontentement de la noblesse.

M. de Coniac, dans un mémoire rempli de recherches et de détails, s'éleva contre les pouvoirs trop absolus des intendants, leurs trop longs séjours à Paris, il cita nombre de décisions ministérielles contraires à des lois formelles, le chevalier de Trémargat l'appuya fortement, mais M. de Tuomelin répondit que M. de Coniac avait passé sous silence les nombreuses ordonnances contraires à ses théories, et les idées originales et burlesques que vinrent développer MM. de Toustain, de la Colinière et de Langourla firent oublier celles qu'avaient développées les deux premiers orateurs. Toutefois, l'Église et la noblesse, en votant des fonds pour renfermer les vagabonds (la noblesse par 92 voix contre 47, d'autres disent 42), refusa de les appliquer à l'internement des mendiants. Une assez vive discussion au sujet de la gratification du premier Président qui, en fin de compte, lui fut accordée par 100 voix contre 43 dans la noblesse, un mémoire contre la perception des dîmes en nature, et un projet de société patriotique émané de M. de Montmuran remplirent la fin de la session. Il s'agissait, si les traitants ne portaient pas la ferme des devoirs au prix où elle pouvait monter, de l'adjuger à une association de gentils hommes qui compteraient aux Etats de clerc à maître, verseraient dans leur caisse tout le bénéfice, s'il y en avait, et s'engageaient à supporter la perte possible, moyennant un intérêt de 5 pour 100 de leurs capitaux engagés. MM. de Montmuran et de Beaumanoir son frère s'y inscrivirent aussitôt pour une somme de 150.000 liv. chacun ; le chevalier de Guer pour 100.000 ; M. de Piré fils, pour 30.000 ; M. de la Boessière-Lennuic, pour 30.000. Mais M. Berthou de la Violaye vint arrêter ce beau zèle en rappelant : 1° que c'était d'après les règlements des Etats exclure de l'assemblée une partie des membres de la noblesse comme intéressés aux fermes ; 2° que la société patriotique devant avoir toutes les faveurs, les fermiers ne se présenteraient pas, et que c'était aboutir à la régie que l'on avait repoussée en 1774. Aussi le projet de société fut rejeté.

Quant à la grosse question des députés en cour, les efforts des modérés se heurtèrent à la résistance du gros de la noblesse. Excitée par un discours énergique de M. de la Violaye, la noblesse déclara qu'elle ne tiendrait pas compte de l'arrêt du Conseil et qu'elle

nommerait elle-même ses députés : comme en 1776, elle choisit M. de la Moussaye et le chevalier le Vicomte. C'était rendre impossible toute députation. Lorsque les Etats se séparèrent le 30 janvier 1781, ils n'avaient pas de députés.

Quant à l'autre grosse question, celle des octrois, qui mettait la noblesse aux prises non seulement avec le gouvernement, mais avec le Tiers, elle n'avait pas davantage reçu de solution. Dès le début de la session, l'Eglise et la noblesse avaient commencé la campagne. Une commission, où figuraient pour l'Eglise l'évêque de Vannes avec l'abbé du Tronchet et le député du chapitre de Tréguier, et pour la noblesse, MM. de Coniac, de la Bédoyère et de Guerry de Bourgon, avait été nommée pour s'occuper de la nouvelle organisation municipale que le gouvernement avait donnée à la ville de Rennes. Des renforts arrivaient d'ailleurs aux opposants des rangs mêmes du Tiers. En chargeant le maire de la représenter aux Etats, comme l'y obligeait l'arrêt du Conseil de 1763, la ville de Dol avait déclaré qu'elle ne le faisait que pour obéir aux ordres du roi, et avait sollicité les Etats de lui faire rendre la libre élection de son député. Le 14 novembre, les Etats refusèrent en conséquence de reconnaître le maire de Dol comme député et l'exclurent. M. de Tréverret fut atterré. « Si cela continue, écrivait-il, le président du Tiers qui est consulté sur le choix des maires ne sera plus maître de son Ordre. » Les commissaires du roi le maintinrent provisoirement. Le 22 novembre, la communauté de Dol fait un pas de plus, elle reconnaît officiellement le droit des Etats en sollicitant leur consentement à la continuation de son octroi. L'Eglise et la noblesse le lui accordent. Le 24, sur le rapport de l'abbé du Boisbilly, la noblesse, qui avait d'abord voulu exclure les députés de la communauté de Rennes, se range à l'avis de l'Eglise et par 97 voix contre 16, consent à se contenter de faire des remontrances. Le 20 novembre, les commissaires du roi, en faisant la demande de l'octroi municipal, font connaître à l'assemblée les concessions dont j'ai déjà parlé. Après un excellent mémoire de M. de Coniac, les Etats en accordant l'octroi le 11 janvier, chargent leurs députés de faire des remontrances au roi, de rappeler que le consentement des Etats est nécessaire pour toute création, augmentation ou proro-

tion d'octroi, et que le compte rendu en doit être fait aux Etats. Ils remercient le roi de sa concession, et ils en profitent pour demander en plus qu'un député élu par chaque Ordre soit adjoint aux commissaires du roi et aux présidents des Ordres pour l'audition de ce compte.

Le 6 décembre, ordre des Etats au procureur syndic de faire opposition au Parlement aux lettres continuant à la ville de Nantes le droit de percevoir ses octrois. Là encore, la noblesse avait trouvé des alliés dans le présidial et les juges-consuls de Nantes contre la municipalité. De plus, la municipalité nantaise avait à lutter contre la Chambre des comptes qui, pour son opposition, venait d'être transférée de Nantes à Redon, aux grandes protestations de la noblesse, qui soutenait que le consentement des Etats était nécessaire pour ce transfert. Sur ces entrefaites, M. Guérin de Beaumont, procureur-syndic et député de Nantes, zélé partisan de l'autorité, mais peu aimé à cause de la sévérité de son caractère, et surtout très antipathique à certains gentilshommes, se laisse entraîner dans la chaleur de la discussion à répondre à ceux qui le traitaient de concussionnaire pour avoir perçu sans autorisation les deniers d'octroi, que la communauté de Nantes y avait été autorisée par le premier président et le procureur général du Parlement. Le fait était vrai, mais il découvrait de hauts personnages. Tapage; sur ordre supérieur, Guérin de Beaumont dit qu'il s'est trompé et se rétracte. Cela ne calme pas ses adversaires, les uns parlent de l'exclure, les autres de l'envoyer faire des excuses aux magistrats mis en cause. Les amis de M. des Grées excitaient, dit-on, les esprits. Enfin, par 108 voix contre 19, la noblesse, apprenant que le Parlement se prépare à poursuivre, se décide, sur un mémoire très vif de M. de la Moussaye, à déclarer que nul ne peut être poursuivi pour paroles prononcées dans l'assemblée devant une autre juridiction que la sienne même, que par conséquent l'affaire doit en rester là et que nul ne suspecte la probité, l'intégrité ni les talents de M. Guérin de Beaumont.

Une autre affaire avait failli mettre aux prises la noblesse et le Tiers : c'était la question, déjà soulevée en 1774, des droits respectifs des seigneurs et des vassaux dans les landes et terres vaines et

vagues et des projets de partage de ces communaux. Elle donna lieu dans la session de 1780 à un brillant tournoi oratoire entre M. de Montmuran et le grand jurisconsulte Poullain du Parc, député de Rennes. M. du Boisgelin qui comptait beaucoup sur l'évêque de Vannes pour faire passer le projet de la commission, écrivait le 7 décembre : « La plus grande partie de la noblesse est opposée au partage ; les gentilshommes ont les vieux préjugés de nos pères, ils sont persuadés que les landes appartiennent en toute propriété aux seigneurs, qu'ainsi ils ne doivent point les partager avec leurs vassaux. Ils ne pensent pas que, si nos pères avaient renoncé à ce préjugé héréditaire, une grande partie de nos landes serait cultivée, que nos vassaux ne seraient pas dans l'indigence, et que nos terres seraient d'un revenu beaucoup plus considérable. »

Naturellement toutes ces discussions n'étaient pas faites pour ramener la bonne intelligence entre la noblesse et le Tiers, aussi M. de Tréverret ne tarissait pas en gémissements sur l'anéantissement de son Ordre, dont les membres, disait-il, persécutés pour leur fidélité au roi, traités de concussionnaires, voulaient aller en corps prier les commissaires du roi de les dispenser d'entrer aux Etats. Qui eût pu prévoir alors que c'était au sein de cet Ordre alors si soumis que la monarchie devait rencontrer huit ans plus tard ses adversaires et ses vainqueurs.

CH. DE CALAN.

(A suivre).



LE GROS LOT

COMÉDIE DE SALON



PERSONNAGES

- I. PIERRE DE VIRMOND, 25 ans.
- II. RENÉ BROSSET, son ami.
- III. M. MESSMER (John), Américain.
- IV. MISS LÉLIA MESSMER (sa fille), Américaine.
- V. SAMUEL BÉROK, Juif.

La scène est à Monaco.

ACTE PREMIER

Le théâtre représente une terrasse, des tables, des chaises; au fond, gauche et droite, des statues. — La toile du fond montre au loin une maison au milieu d'un jardin.

SCÈNE PREMIÈRE

PIERRE. — RENÉ (*près d'une table*).

PIERRE (*assis*).

Ah ! mon ami ! je suis ruiné ! complètement ruiné !

RENÉ.

Comment ! Encore ruiné ; je finirai par ne plus y croire ! Voilà bien vingt fois que j'entends cela. Ah ! que ne suis-je aussi riche que toi ! j'aurais certainement gagné à la roulette à l'heure qu'il est !

PIERRE.

Mon ami, cette fois c'est pour de bon ! Tiens, tu ne veux pas me croire ! J'avais gagné une somme folle avec peu. Tout à coup est arrivée cette Américaine que tu connais . . .

RENÉ.

Miss Messmer ?

PIERRE.

Tout juste. Elle a pris la banque, a gagné, gagné encore. Bref tous les joueurs sont partis. Moi je me suis entêté, et . . . j'ai tout perdu. Voici ce qu'il me reste ! (*Il attire 50 fr.*)

RENÉ.

50 francs ! Peste, il est temps d'écrire à un oncle d'Amérique quelconque. Sais-tu que tu as à peine trois jours à vivre ici avec 50 francs ! Ah ! pauvre ami, nous sommes comme la belette de La Fontaine ! Nous avons fait trop bonne chère et nous ne savons comment en sortir.

PIERRE (*la tête dans les mains*).

Que faire ! Travailler, je n'en suis pas capable ; du reste, on ne voudrait pas d'un de Virmond comme ouvrier. Non ! non ! plus aucune chance, il ne me reste plus qu'à me jeter à la mer !

RENÉ.

Tu ne feras pas cette bêtise-là ! Oh non !

SCÈNE II

Un camelot crie des journaux.

LE CAMELOT.

Demandez la liste des gagnants.

RENÉ.

Ah ! mais en effet, n'avais-tu pas pris un billet de cette loterie originale de M. Messmer. (*Au camelot*) : Un instant, s'il vous plaît . . . (*Il prend un journal*).

PIERRE (*indifférent*).

Si... j'en ai un. Mais comment veux-tu que la bonne chance vienne tracasser un pauvre diable comme moi ?

RENÉ.

Qui sait ! Tout arrive ; cherchons. Tiens, voici la moitié du journal, je garde l'autre... (*Ils lisent*).

PIERRE (*se levant et froissant le journal*).

Tiens, j'apprends une nouvelle ! Regarde-le donc ton journal ! (*avec colère*). Au moins j'aurais encore ignoré cela ! Je ne voulais pas le lire ! Tiens ! (*Il le jette à René*).

RENÉ.

Qu'as-tu donc ! une mort ? ...

PIERRE (*marchant*).

Une mort ! c'est pis, mon père a été volé à Paris ! Il est ruiné comme moi. Nous voilà frais !... (*Il rit*).

RENÉ (*philosophiquement*).

Que veux-tu que j'y fasse ?... (*Pierre marche de long en large avec des gestes de désespoir*). Calme-toi ?

PIERRE (*vif*).

Me calmer ! en vérité tu es fou ! Je me ruine, j'apprends que ma famille est ruinée aussi ! Il ne me reste pas 5 louis ! J'ai des dettes par-dessus la tête ! et tu voudrais que je reste aussi calme qu'une momie ! Tiens... tu m'agaces.

RENÉ (*pendant ce temps a cherché et trouvé le nom de son ami comme gagnant*).

Quel est ton numéro ?

PIERRE.

Tu m'ennuies avec ta loterie ! C'est 3.400, je crois....

RENÉ.

Que tu es maussade, pauvre ami ! Et pourtant... (*souriant*) tu devrais faire risette à la fortune, tu....

PIERRE (*vif*).

Qu'est-ce encore ! une farce ! Non je n'en veux plus !

RENÉ.

Veux-tu me donner ta place ?

PIERRE.

Explique-toi ! Je ne te comprends pas.

RENÉ.

Hé bien ! mon ami... (*joyeux, lui prenant la main*) remets-toi d'une alarme si chaude ! Tu as gagné le gros lot !

PIERRE (*s'asseyant*).

Tu... tu... mens !...

RENÉ (*grave*).

Monsieur ! je ne mens pas avec mes amis ! Du reste, regarde (*il lui donne la feuille*).

PIERRE (*lisant*).

M. Pierre de Virmond, n° 3.400... 500.000 francs ! Dieu, quel bonheur ! (*Il se lève*) : Mon cher René ! Pardonne-moi ! Que te dire ! Que te donner ! Et mes pauvres parents qui sont ruinés !

RENÉ (*à part*).

Il a bon cœur au moins !

PIERRE.

Ah ! il y avait assez longtemps que la déveine m'accablait ! Je le mérite bien ce gros lot ! (*dansant*) Ah ! ah ! ah ! adieu Monaco ! adieu roulette, adieu Anglais et Anglaises ! adieu vieux Samuel ! adieu créanciers ! je partirai pour Paris demain !

RENÉ.

Comme te voilà changé ! Et tu m'en voulais de te dire de ne pas te noyer ! Tu vois la bourde que tu aurais faite sans moi... Mais, tu n'as pas tout lu... continue...

PIERRE (*reprenant le journal*).

Quelque compliment sans doute (*lisant*) : Nous félicitons l'heureux « gagnant » (*parlé*) (j'en étais sûr) « et en même temps... l'heureux fiancé... René ! fiancé de la charmante Miss... » Ah ! Dieu, j'avais oublié qu'on ne pouvait gagner le gros lot sans épouser.....

(*Il semble prêt de défaillir, il ferme et rouvre les yeux, la bouche et tombe lourdement sur une chaise, comme anéanti.*)

RENÉ (*étonné*).

Qu'as-tu ! Hé bien, c'était prévu ! Tu ne veux pas épouser Miss Messmer ! Remets-toi ! Tu n'es pas un homme de l'épouvanter ainsi pour une femme ! Allons ! Voici des passants qui viennent te féliciter... (*Il reste près de son ami*).

SCÈNE III

LES MÊMES. — DES ANGLAIS, ANGLAISES.

UN ANGLAIS (*s'inclinant devant Pierre qui essuie son front*).

Tous mes compliments, Monsieur. C'est au nom de tous mes compatriotes que je salue en vous un nouveau citoyen et ami. La charmante Miss Lélia sera...

PIERRE (*l'interrompant*).

Assez, je suis souffrant et puis (*se levant avec colère*) je ne veux pas me marier ! Je ne veux pas ! (*Il s'enfuit en courant*).

L'ANGLAIS.

Voici quelqu'un d'étrange, qui tourne le dos à la fortune ! (*Ils rient*).

RENÉ.

Mon ami ne sait plus où il en est, Messieurs ! Veuillez excuser sa fugue !

LES ANGLAIS (*protestant*).

Comment ! ça se comprend ! (*René sort*).

SCÈNE IV

LES MÊMES.

L'ANGLAIS.

Voilà qui va faire une nouvelle à sensation ici ! Une Américaine se mariant avec un Français...

UNE ANGLAISE.

Il refuse, ... donc c'est fini !

L'ANGLAIS.

Vous croyez ça ! Quelle naïveté ? Je ne lui donne pas deux heures avant de revenir sur sa sottise décision !

UN CLIENT.

On le dit ruiné ce M. Virmond.

UN AUTRE.

De Virmond s'il vous plaît !

LE PREMIER CLIENT.

De Virmond ! Oh alors ! Il est sûrement ruiné ! Les nobles Français ne réussissent jamais ici ! N'est-ce pas, M. Macker ?

L'ANGLAIS.

C'est vrai (*regardant sa montre*). Il est l'heure du tennis, mes amis ! En avant !

UNE ANGLAISE.

Allons, Derry, Peeston ! Allons, Monsieur Macker ! Qui m'aime me suive (*Ils sortent en chantant*).

SCÈNE V

PIERRE — SAMUEL BÉROK.

SAMUEL.

Oui, je sais la nouvelle et cette fois vous ne m'échapperez pas. Je veux être payé enfin ! Ai-je assez attendu !

PIERRE.

Laissez-moi un jour de répit ! je ne refuse pas ! je veux réfléchir...

SAMUEL.

Je n'admets ni ne reçois vos réflexions je veux mon argent !

PIERRE.

Ne comprenez-vous pas qu'il faut que j'y regarde à deux fois avant d'épouser votre Américaine ? Je la connais à peine ! Que feriez-vous à ma place ! Croyez-vous que je serai bien reçu en France avec cette étrangère !

SAMUEL.

Vous êtes fou, Monsieur ! Prenez l'oiseau quand il est à votre portée ! C'est votre devoir... envers moi !

PIERRE (*rêveur*).

Oh ! gros lot ! quel sacrifice vas-tu m'imposer ! Renoncer à ma vie de garçon ! Renoncer à ma liberté !

SAMUEL (*à part*).

Il ne se déride pas ! Aux grands maux les grands remèdes (*à Pierre*) :
C'est bien ! je vois que vous apportez une mauvaise foi insigne !
Hé bien, je vous le déclare ! demain, je consens encore jusqu'à de-
main, mais ce délai passé, si je ne suis pas entièrement payé, je
vous fais arrêter et jeter en prison.

PIERRE (*le suppliant*).

Vous ne ferez pas ça !

SAMUEL (*raide*).

C'est mon droit ! ..

PIERRE.

C'est le déshonneur pour moi !

SAMUEL.

Le déshonneur ne me touche pas.

PIERRE.

Monsieur Samuel...

SAMUEL.

Vous m'avez entendu ! Je n'ai qu'une parole (*il sort*).

PIERRE.

Ah ! horrible Juif ! faudra-t-il donc me marier pour me tirer de
tes serres !

SCÈNE VI

PIERRE — RENÉ — UN GARÇON.

RENÉ (*au garçon*).

Je désire causer avec Monsieur ! qu'on nous laisse seuls ici...

LE GARÇON.

J'y veillerai, Messieurs (*il sort*).

PIERRE (*assis*).

Que viens-tu m'apporter de nouveau ! Ah ! tu me vois dans de
beaux draps ! Et... en prison peut-être !

RENÉ (*détonné*).

En prison !... Ah ! Samuel ! Mon pauvre Pierre, il n'y a qu'un
moyen de mettre fin à tout cela.

PIERRE.

Et ce moyen... C'est ?

RENÉ (*avec effort*).

D'épouser Miss Lélia !

PIERRE (*se levant*).

Non ! mille fois non ! je ne peux pas m'y faire ! Si c'était encore une Française ! Et puis elle ne me connaît même pas ! Voudrait-elle ? (*souriant tristement*) . . .

On dit parfois que le mariage est une loterie ! On ne croit pas dire si vrai !

RENÉ.

Qu'à cela ne tienne ! je vais lui faire dire devant toi que

PIERRE.

Ne fais pas ça ! Je te claquerais.

RENÉ.

Tu iras donc en prison ! . . . (*sérieux*). Ce sera joli, M. de Virmond en prison ! On fera des suppositions très flatteuses ! M. de Virmond ? En prison ! Il a donc assassiné quelqu'un ! Je vois ça d'ici ! Sans compter que cela ne payera pas tes 10000 francs de dettes. Enfin tu veux ton malheur ! Je n'y puis rien ! J'ai fait mon devoir d'ami ! je te laisse.

PIERRE (*suppliant*).

Oh ! René ! Je t'en prie, ne m'abandonne pas ! Ecoute, il m'est venue une idée (*René revient*). Il m'est impossible d'avoir l'argent sans la fille de M. Messmer ?

RENÉ (*en lui riant au nez*).

Tu es fort, toi !

PIERRE.

Je voudrais donc, ne voulant pas me marier, connaître le 2^e gagnant, lui donner mon numéro et le mettre à même d'épouser Miss Messmer !

RENÉ.

Le second gagnant . . . (*il attire un journal*). Regarde ! C'est un clergyman, il est marié, je le connais !

PIERRE.

Et . . . Et le troisième.

RENÉ.

Le troisième, M^{lle} Leekens, 20 ans . . .

PIERRE.

Ah! laissons cela! Je vais de ce pas annoncer aux Messmer que tout est fini! Que je ne suis pas M. de Virmond, que je n'ai pas pris de numéro!

RENÉ (*l'empêchant de passer.*)

Non! Tu n'iras pas! Pense à moi! Pense à ton père ruiné.

PIERRE (*s'arrêtant.*)

C'est vrai. Pauvre père! Je l'avais oublié! (*Il pleure.*)

RENÉ (*à part.*)

C'est le moment d'agir! — (*à Pierre.*) Je reviens à l'instant, mon ami.

PIERRE.

Où vas-tu?

RENÉ.

Laisse-moi, je t'en conjure! Laisse-moi amener ici Miss Lélia.

PIERRE.

Soit, pour avoir la paix.

RENÉ.

Merci! (*il sort.*)

SCÈNE VII.

PIERRE (*seul, assis.*)

Oui! Va, pauvre René! Va la chercher! Amène-la! Et tu pourras te convaincre de l'inutilité de tes efforts! Jolie passe où je me trouve! D'un côté, la prison et 100000 francs de dettes! De l'autre, une femme qui veut se marier à toute force. Oui, mais... (*réveur*) 500.000 francs!... (*Se levant brusquement*) Qu'importe, je ne veux pas de chaînes! Je veux ma liberté! Je vais me mettre à travailler, coûte que coûte! A gagner mon pain! (*riant tristement*) Moi! gagner mon pain! Oh! quel retour en arrière! (*il joint les mains*) Allons, pas de lâcheté! Du courage! Je sens en moi cette ardeur que donne l'idée du devoir à accomplir! Je payerai mes dettes! Je reverrai de beaux jours! J'irai retrouver les miens! Et avec tout cela je jouirai de ma liberté! Je vais encore supplier M. Samuel! Il ne sera pas insensible à ma prière! Allons, Pierre de Virmond! ne détourne plus la tête à la vie! à la jeunesse, au devoir et à l'honneur! Je n'épouserai pas une étrangère, ni ses millions! Je suis mon maître après tout! O ma liberté je t'adore! (*Il marche en se frottant les mains.*)

SCÈNE VIII

PIERRE. — M. MESSMER.

M. MESSMER (*gesticulant*).

Ah ! que je vous ai cherché mon cher gendre ! On vous croyait mort !

PIERRE (*roulant parler, faisant des gestes de dénégation*).

MESSMER.

Oui ! oui ! je sais ! je vois votre contentement ! Du reste, j'ai entendu les dernières paroles flatteuses que vous adressiez tout à l'heure à ma fille : « Je l'adore ». Oui, mon ami, vous avez raison ! Vous êtes jeune ! ah que c'est beau la jeunesse !

PIERRE.

Mais, Monsieur, je comptais.....

MESSMER.

C'est bon, c'est bon ! nous parlerons d'affaires après.

PIERRE.

Je ne veux pas...

MESSMER.

Oui, je sais que ce n'est pas pour l'argent ! Du reste, c'est le hasard qui vous a nommé et le hasard est une divinité que j'ai toujours respectée.

PIERRE.

Mon nom.....

MESSMER.

Votre nom est authentique autant qu'honorable ! Je le sais, inutile de le dire....

PIERRE (*faisant un geste d'impatience*).

Permettez, Monsieur.

MESSMER.

Oui, je vous permets de m'appeler votre beau-père ! Votre père si vous aimez mieux ! Je ne me sens pas de joie d'être tombé sur un Français pour gendre ?

SCÈNE IX.

LES MÊMES — RENÉ.

PIERRE (*lançant des regards furieux à René..... bas*).

C'est toi traître qui m'a envoyé cet imbécile !

RENÉ.

Je t'assure que non. (*à Messmer*) Bonjour M. Messmer ! Quel air ravi vous avez !

M. MESSMER.

Ah ! cher Monsieur ! j'ai eu une fière idée de faire cette loterie ! Après avoir gagné des sommes fabuleuses j'ai voulu faire profiter mes concitoyens d'abord, mes amis les Français ensuite, chez qui j'ai toujours trouvé galanterie et secours dans les moments difficiles.....

RENÉ.

Vous êtes trop flatteur, Monsieur !

M. MESSMER.

Je me rappelle mes débuts dans les affaires. Ici il y a trente ans je n'étais pas riche ! J'avais épousé une femme active, pas jolie, mais très bonne ! Elle et moi, nous nous sommes mis à l'ouvrage et vous voyez le résultat... (*Pendant ce récit, Pierre fait des gestes d'impatience*). Mais je vois que mon gendre me trouve un peu verbeux.....PIERRE (*entre haut et bas*).

Je n'ai jamais vu pareil bavard !...

MESSMER.

Et je comprend son impatience de voir sa fiancée ! je cours la chercher ! A tout à l'heure !...

PIERRE.

Je vous ai dit...

MESSMER.

Oui ! à tout à l'heure ! Patience ! Patience !... (*il sort en courant*).PIERRE (*avec désespoir*).

Je n'y échapperai pas.

SCÈNE X.

PIERRE — RENÉ.

RENÉ.

Tu m'as promis de la voir, reste ici.

PIERRE (*furieux*).

Toi !... Je te porte sur mes épaules ! Et tu me payeras cela !

RENÉ (*riant*).

Je n'aurai jamais été si bien porté ! Mais je suis habitué à ton genre de remerciement ! Enfin rira bien qui rira le dernier.

PIERRE (*marchant et s'arrêtant*).

Que veux-tu encore dire !

RENÉ (*se retournant*).

Ce que je pense ! Ah ! voici M. Messmer ! Sois aimable Pierre !

PIERRE.

La peste t'étouffe, et lui aussi.

RENÉ.

Grand merci : Je préfère vivre !

SCÈNE XI.

LES MÊMES — M. MESSMER. — MISS LÉLIA.

M. MESSMER (*se tournant vers sa fille, solennel*).Oui, ma fille ! Voici celui qui partagera ta joie et tes soucis (*Pierre s'interroge*).

MISS LÉLIA.

Et... mes dollars aussi, mon père.

M. MESSMER.

C'est tout juste.

RENÉ (*bas à Pierre*).

Dis donc quelque chose d'aimable.

PIERRE (*avec effort*).

Mon Dieu, Miss, j'étais décidé à cacher le plus longtemps possible mes sentiments, mais puisque le hasard nous fait rencontrer je veux aujourd'hui vous ouvrir mon cœur et...

M. MESSMER (*vif*).

N'ouvrez rien Monsieur mon gendre ! Ma fille et moi nous avons compris !

PIERRE (*impatiente*).

Laissez-moi parler, je vous prie ; je veux donc aujourd'hui vous déclarer, devant votre père, devant mon ami René Brosset...

M. MESSMER (*étonné*).

Hé ! qu'ai-je entendu ! Vous êtes M. Brosset ?...

RENÉ.

Apparemment...

PIERRE (*à part*).

Je renonce à m'expliquer ! ce n'est que partie remise. (*Il se met en côté*).

M. MESSMER (*entraînant René Brosset*).

Alors, votre mère, M^{me} Brosset est, ... est bien votre mère ?...

RENÉ (*à part*).

Il divague ! (*haut*). Je puis vous l'assurer, Monsieur !

M. MESSMER¹ (*s'écartant toujours avec René et sortant*).

Alors, mon ami, vous êtes mon neveu ! (*Mis Lélia et Pierre les regardent étonnés*) Oui, votre mère avait une sœur qui épousa mon beau-frère, veuf, M. Leekens !

RENÉ.

Veuillez recommencer, Monsieur, je n'ai pas saisi un traître mot de votre intéressante histoire (*Ils sortent*).

SCÈNE XII.

MISS LÉLIA. — PIERRE.

(*Ils se regardent, Pierre très timide, Miss beaucoup moins. Elle se lève et vient se placer près de lui.*)

MISS LÉLIA.

Monsieur Pierre, donnez-moi la main.

PIERRE (*forcé d'obéir*).

Mademoiselle... je... je...

MISS LÉLIA (*riant de sa timidité*).

Ah ! Ah ! Monsieur Pierre.

¹ Pendant que Messmer lui parle, René fait des signes d'encouragement à Pierre.

SCÈNE XIII

LES MÊMES, UN GARÇON.

LE GARÇON (*apportant un bouquet*).

Je suis chargé par M. Macker, d'apporter ce bouquet à Miss Lélia et M. de Virmond.

PIERRE (*ahuri*).

Déjà ! (*résignée*). Je crois qu'il faudra me soumettre au mariage non par goût, mais par convenance ! (*le garçon sort*).

MISS LÉLIA (*souriante*).

Vous dites, mon ami ? . . .

PIERRE (*à part*).

Allons bon ! mon ami maintenant !

MISS LÉLIA.

Vous paraissez ému . . .

PIERRE (*convaincu*).

On le serait à moins, Miss !

MISS LÉLIA.

Est-ce un compliment ? Je ne les aime guère, mais de vous pourtant . . . (*aimable*) Merci.

PIERRE (*la regardant*).

Mon Dieu, Miss, j'aurais voulu qu'à cette heure vous sachiez mon intention, mais le . . . bavard . . . la . . . l'amabilité de votre père m'avait détourné de mon explication.

MISS LÉLIA (*étonnée*).

Parlez mon ami, je vous écoute.

PIERRE (*après avoir toussé plusieurs fois, changé de place, attire son mouchoir*).

(*assis*) Miss, les hasards de la vie sont grands, quelquefois heureux, plus souvent . . . fâcheux. En prenant ce numéro à M. Messmer, j'avais l'unique intention de . . . risquer ma chance. Mais, si j'avais pu prévoir que le mariage était au bout, je . . .

MISS LÉLIA.

Vous ne voulez pas vous marier, mon ami . . . ? (*conciliante*) comme vous voudrez.

PIERRE.

Vous devez comprendre. Miss, que ma position est délicate, vis-à-vis de vous d'abord... (*il se lève*).

MISS LÉLIA (*à part*).

Il n'est pas si résolu que je l'aurais cru... J'ai parié avec M. René qu'il m'épouserait ! Je gagnerai ! A l'ouvrage !

(*Elle donne un petit coup à son chapeau, allure ses frisettes, ôle ses gants et croise les jambes en se renversant sur sa chaise*). Délicate dites-vous... votre situation ! Oh ! mon Dieu... croyez-vous ?

PIERRE (*agité*).

Oui, Miss, je le crois.

MISS LÉLIA.

Hé bien, ne vous mariez pas, mon ami. Le gros lot, que j'étais heureuse de vous offrir avec ma personne, fera bien des heureux.

PIERRE (*à part*).

C'est pourtant grave... de dire non ! (*Haut*). Mais je n'ai pas dit radicalement non, Miss ; j'ai dit que peut-être je ne pourrais remplir les conditions... Nous pourrions toujours attendre un peu !

MISS LÉLIA (*à part*).

Il capitule, le poltron. (*Haut*) Je veux faire tout ce qu'il vous plaira, mon cher Pierre ; et jusqu'à quand voulez-vous attendre s'il vous plaît ?

PIERRE.

Jusqu'à demain.

MISS LÉLIA (*se renversant sur sa chaise, renouant ses cheveux avec ses deux mains, balançant la tête*).

Bien, jusqu'à demain !.....

(*Pierre s'agite, se lève, se rassied, regarde Miss à la dérobée*).

PIERRE.

Je me vois, Miss, obligé de vous quitter, une affaire m'appelle...

MISS LÉLIA (*parlant très doucement, sommeillant presque*).

Non, restez mon ami ! Il fait si chaud ! Ici à l'ombre, vous serez mieux ! Là, approchez votre pliant, près de moi, vous n'êtes pas fâché au moins ? Dieu ! quel air lugubre vous prenez ! Ah ! (*elle rit*). Franchement vous n'êtes plus le joli garçon des jours précédent... Allons donnez-moi la main.

PIERRE (*de plus en plus agité*), (*à part*).

Elle est ensorcelante cette Lélia. Ah ! si René pouvait venir !...
(*Il regarde désespérément du côté de l'allée*)...

MISS LÉLIA (*tui prenant la main*).

Que craignez-vous donc ? personne ne viendra nous troubler, je l'ai ordonné.

PIERRE (*à part*).

Je le pensais... (*à Lélia*) Je regrette. Mis..., mais il faut absolument que je sorte... (*Miss Lélia s'endort*) Ah ! ça, est-ce que je rêve ! (*il la regarde*) la voilà qui s'endort... (*il ôte doucement sa main de celle de Lélia, se lève pour sortir, la regarde, revient, s'en va encore puis revient près d'elle une seconde fois, la regarde de plus près, et souriant* :)

Est-elle jolie tout de même ! jolie comme un cœur ! Ai-je assez réfléchi avant de dire non ! Mais j'y pense ! j'ai dit non ! J'ai fait une sottise !..... Il est peut-être encore temps ! jusqu'à demain ! Pourvu qu'elle veuille maintenant, elle !... J'ai envie de tout lui avouer ! (*Il se penche pour la regarder et sourit*) Je suis ensorcelé ! Comment ? pourquoi ? Je n'en sais rien. Ces Américaines ont un diable au corps qui vous empoigne ! Je n'ose me l'avouer à moi-même, mais... (*à demi-voix*) je l'aime... Si René me voyait ! Non... (*il regarde autour de lui*) il n'y a personne. Ma foi... Tant pis !... (*Il se penche plusieurs fois comme pour embrasser Lélia, joint les mains en la regardant, et enfin il effleure de ses lèvres les cheveux de Lélia*).

MISS LÉLIA, (*qui faisait semblant de dormir, s'éveille en riant aux éclats et le menace du doigt*).

Ah ! mon fiancé, je vous y prends !...

PIERRE (*rayonnant*).

Hé bien oui, Miss Lélia, vous m'avez conquis... charmé... Je vous aime... je vous adore... Je suis à vous pour toujours !

(*Il se jette à genoux devant elle. — Miss lui tend la main pour le relever*).

La toile tombe.

(*A suivre*).

HENRI DE FARCY DE MALNOË.

Mars 1895.

SOUVENIRS DE MON BATAILLON

NOTES D'UN CAPORAL AUX VOLONTAIRES DE L'OUEST

CHAPITRE VIII

LA VIE DE GARNISON

(Fragments).

Le licenciement. Conclusion.

(SUITE¹)

X

Le général, un jour, nous fit faire la petite guerre au polygone ; manœuvres de demi-brigade contre un ennemi supposé. Nos chefs attachaient la plus grande importance à cette prise d'armes. Un divisionnaire y devait présider, et du succès, disait-on, dépendrait notre maintien dans l'armée française. C'est pourquoi chacun fit de son mieux, les hommes, vaguement prévenus, mettant leur amour-propre à montrer beaux dehors, tenue irréprochable, entrain et précision.

La journée s'annonçait magnifique. Dès sept heures, nos trois bataillons, moins les Volontaires employés au service de la place et de l'intérieur, apparurent sur le terrain où les attendait le général entouré d'un brillant Etat-Major. D'éclatants uniformes révélaient

¹ Voir la livraison d'octobre 1895.

au loin la présence d'officiers supérieurs de l'armée et de la marine, et les dames en élégantes toilettes ne manquaient pas.

Le polygone de Rennes représentait assez exactement un long parallélogramme dont l'un des côtés s'adossait aux dernières maisons du faubourg. Le côté opposé, distant d'à peu près un kilomètre, se terminait par une sorte de monticule autrefois construit pour le tir du canon, une butte d'environ vingt mètres de hauteur sur une centaine de large, entourée de bosquets.

Cette butte figura l'objectif qu'il s'agissait d'enlever. D'abord, l'escadron de nos éclaireurs à cheval reconnut le terrain. On les voyait, en leurs dolmans verts et leurs pantalons gris à bande rouge, courir la plaine dans tous les sens, isolés ou par groupes, caracoler, franchir les épaulements et les tranchées. Presque tous, les Fitz-James, les Duchesne, les Moussac, les Pontbriant, étaient des jeunes gens de famille, montés à leurs frais sur des bêtes d'origine, quelques-unes magnifiques. Ils se rassemblèrent enfin et terminèrent par une charge à fond de train, une espèce de fantasia qui les emporta jusqu'au pied de la butte où ils arrivèrent en peloton serré. Après quoi ils vinrent se ranger derrière le groupe de l'Etat-Major.

Aussitôt, le premier bataillon fut déployé en tirailleurs et ouvrit le feu. Les hommes apparaissaient au lointain, s'agenouillant, se couchant, se relevant, comme des points gris et rouges. Leur chaîne, d'où sortaient sans relâche des houpettes de fumée blanche, avançait, reculait, écartait ou rapprochait ses anneaux.

Le deuxième bataillon renforça le premier. Il lui fournit des soutiens, et bientôt des feux de peloton convergents éclatèrent de distance en distance, au long de la ligne des tirailleurs.

Toute cette partie de la manœuvre, les mouvements du combat en ordre dispersé tels qu'ils s'exécutaient en ce temps-là, depuis le déploiement des escouades jusqu'à la retraite par échelons, s'accomplirent avec un ensemble et une méthode remarquables. L'instruction théorique y était, mais surtout la pratique de l'expérience. On sentait qu'officiers et soldats avaient appliqué les principes qu'ils possédaient si bien, dans des circonstances autrement périlleuses qu'un simulacre de guerre devant les dames, et sur d'autres champs de carnage que le polygone de leur garnison.

Vers dix heures, le 3^me bataillon, jusque-là dissimulé derrière des levées de terrain, entra en scène. Vivement, il s'avança, en ordre de bataille, jusqu'à la ligne des tirailleurs qui, repliée à droite et à gauche, lui céda la place. Puis, par bonds successifs entremêlés de feux de salve où chaque homme brûla six cartouches, on le porta jusqu'à cent mètres environ de la butte qu'il s'agissait d'enlever. Entre temps, les deux autres bataillons s'étaient formés en colonne d'attaque derrière le troisième. Tout le monde mit baïonnette au canon, et la sonnerie de la charge retentit.

Celui qui ne l'a jamais entendu étant sous les armes, le refrain populaire : « Il y a la goutte à boire là-haut, il y a la goutte à boire ! » celui-là ne saurait imaginer la puissance entraînant de cette musique. Elle est, à la lettre, électrisante. Elle soulève de terre ceux qu'elle est chargée d'exciter. A ses accents belliqueux et joyeux tout ensemble, on est tenté de crier, de bondir, et on a toutes les peines du monde à demeurer dans le rang.

La butte fut escaladée au milieu de clameurs épouvantables, tandis qu'en bas, de plus en plus, les trompettes faisaient rage et promettaient à tue-tête la goutte à boire à ceux qui grimpaient.

Quelques compagnies se reformèrent derrière le monticule. D'autres, dégringolant comme elles étaient montées, reconstituèrent leur ordre au pied de la position. Il paraît que le fourmillement des uniformes sur la pente ardue, de ces uniformes où le gris, le blanc et le rouge se combinaient dans des proportions si heureuses réalisait à distance un spectacle des mieux réussis.

Le régiment défila sous les yeux des spectateurs et des spectatrices, parmi lesquels nos Volontaires, tournant la tête, conformément au règlement, du côté du chef qui dirigeait la revue, reconnurent un général de division, — le général de Colomb, si mes souvenirs sont exacts, — et la tenue noir et or d'un contre-amiral.

Puis M. de Charette passa lui-même au petit galop devant le front de la légion arrêtée et formant la haie. Il montait une grosse haquenée blonde à la crinière délavée. Sa figure respirait le contentement. Il jetait de la main des saluts aux compagnies qui présentaient les armes, et, à deux ou trois reprises, il cria : « C'est très bien ! » La journée, décidément, était une journée de victoire.

Victoire toute morale, qui prolongea de quelques mois notre existence comme corps de troupe et ne fut payée du sacrifice d'aucune vie.

XI

Au milieu du mois de juillet 1871, apparurent les signes précurseurs d'une dissolution prochaine.

La reconstitution de l'armée marchant à grands pas, le gouvernement pouvait se passer de nos services ; mais il désirait nous garder.

Quelles offres furent faites exactement au général ? Je ne le sais pas d'une façon précise. Il paraît toutefois certain qu'on lui proposa de nous incorporer en bloc et tels quels dans l'armée active.

J'enregistre les bruits qui circulaient et je fixe l'écho des conversations qui se tenaient partout, au café, au corps-de garde, à la cantine, dans les chambres.

Nous étions, disait-on, destinés à former le 5^e zouaves (le régiment de cette arme affecté à la garde, devenant le 4^e), on se proposait de nous diriger aussitôt sur l'Algérie, pour y combattre l'insurrection. Assurément, nous eussions été là tout à fait à notre place ; nos officiers et nos anciens avaient tous concouru à la répression du brigandage dans les Etats de l'Eglise et la guerre de partisans n'avait plus de secrets pour eux. Nul doute que les insurgés n'eussent guère tardé à s'en apercevoir à leurs dépens.

Les propositions flatteuses du gouvernement impliquaient, naturellement, une dépendance complète, et il n'en pouvait être autrement. Le général croyait de son devoir de conserver sa liberté d'action. Il refusa, ainsi que tout le corps d'officiers.

On lui proposa alors de prendre avec leur grade tous les Volontaires qui voudraient contracter un nouvel engagement. Quelques sous-officiers acceptèrent cette offre ; mais, parmi les officiers, un seul, je crois, en profita. Ce fut le capitaine de Mirabal, mort depuis à la Légion étrangère.

Cependant, un grand nombre de Volontaires prenaient leur

congé, et les bureaux d'engagement étant fermés, les vides ne se comblaient pas. Le service en devenait plus pénible pour les autres, les tours de garde et de corvée croissant à mesure que l'effectif diminuait.

Au commencement d'août, on annonçait pour une date prochaine le décret de dissolution. Cela n'était pas exempt de tristesse ; il y avait parmi nous tant de cordialité, d'âme et de dévouement !

Il ne restait plus que les trois bataillons, les artilleurs et les éclaireurs ayant été licenciés antérieurement.

Le général de Cissey, dans une proclamation d'adieux, nous remerciait au nom de la France et de l'armée des services que nous avions rendus. Par suite de difficultés gouvernementales dans le détail desquelles je n'ai pas à entrer, et de l'imminence d'un remaniement du ministère de la guerre, ce document dormit quelque temps dans les cartons et il fut question de nous maintenir jusqu'au vote de la loi militaire. Les optimistes continuaient à espérer.

Enfin, pourtant, le samedi 12 août 1871, les postes occupés par les Volontaires de l'Ouest virent arriver des artilleurs. Ceux-ci venaient relever ceux-là ! Quelle émotion pour nos gradés et pour nos hommes, quand les deux troupes s'alignèrent côte à côte, se rendirent réciproquement les honneurs, et quand les factionnaires se passèrent les consignes, sous les regards convergents d'un caporal et d'un brigadier ! Il y aurait une émouvante nouvelle à écrire là-dessus : La dernière garde !

Le dimanche 13 août, le licenciement définitif eut lieu. Après la messe, le général fit former le carré dans la cour du Séminaire, lut l'ordre du jour du ministre de la guerre, puis nous fit ses adieux à son tour.

La légion avait vécu.

XII.

Les Volontaires de l'Ouest n'ont pas eu, que je sache, la prétention de monopoliser le patriotisme.

À l'heure du danger, ils sont entrés dans le rang sans demander

plus que les autres quelle était la main qui tenait le drapeau. Accueillis à bras ouverts, ils se sont montrés dignes d'une confiance qu'ils n'avaient pas l'intention de tromper ; en revanche, ils n'ont jamais su séparer le culte de la Religion de celui de la Patrie. Ce secret de leur cohésion, de leur discipline et de leurs succès, on ne le leur a jamais reproché ; ils ne l'ont jamais caché.

Dans leurs ordres du jour, les commandants de la Légion l'ont répété à satiété :

« *Quoi qu'il arrive, avec l'aide de Dieu et pour la Patrie*¹. »

« *Que notre cri de ralliement soit toujours : Dieu et la France*² ! »

« *Combattons et mourons, s'il le faut, pour le triomphe de la France et pour son bonheur*³. »

Les généraux de Sonis et Gougeard, qui les ont commandés dans leurs charges célèbres de Loigny et d'Auvours, leur ont dit en les entraînant, l'un :

« *Montrons-leur ce que peuvent des chrétiens et des hommes de cœur ; »*

et l'autre :

« *En avant, pour Dieu et la Patrie ! »*

Dans son récit de *la Campagne des zouaves Pontificaux en France*, ouvrage quasi officiel, puisque les principaux passages en sont reproduits par le général de Charette dans son beau livre sur la Légion, le capitaine Jacquemont le redit à chaque page :

Après l'énumération des victimes de Loigny, n'ayant pu nommer tous ceux qui étaient tombés 1), il cite les plus marquants et termine ainsi sa phrase : « *tant d'autres qui avaient donné leur vie à Dieu et à la France*⁴ ! »

¹ Ordre du jour du major d'Albiousse du 16 décembre 1870.

² Ordre du jour du colonel de Charette après son retour de Loigny.

³ Ordre du jour du général de Charette annonçant sa nomination à ses troupes.

⁴ *La campagne des zouaves pontificaux en France sous les ordres du général baron de Charette (1870-1871)* par M. S. Jacquemont, capitaine aux zouaves pontificaux. Paris, Henri Plon, 1871. — page 111.

Enfin, sa conclusion s'applique aussi bien à tous les combattants de 1870-71 qu'aux zouaves pontificaux. Je terminerai donc par elle, en l'appliquant non seulement à mes anciens camarades des Volontaires de l'Ouest, mais à tous mes frères d'armes de la dernière invasion. Ils y souscriront, je m'en porte garant, et nul d'entre eux, sans distinction de croyances ou d'opinions, ne me saura mauvais gré de la reproduire dans son éloquente simplicité :

« Ils sont prêts à suivre la France sur les champs de bataille où elle peut encore mener ses enfants¹. »

Et la France dont il s'agit dans cette phrase n'est pas une portion de la France ou une France telle que peut la concevoir un parti ; c'est la France tout entière, la Patrie supérieure à toutes nos divisions, celle qui revendique pour le patrimoine commun la gloire qu'ont méritée les actes de tous ses enfants, celle dont le président Carnot, peu d'instant avant sa mort tragique, parlait avec tant de chaleureuse émotion : « *Dans notre chère France, il n'est plus de partis : un cœur bat dans toutes les poitrines, quand l'honneur, quand la sécurité, quand les droits de la Patrie sont en cause.* »²

Courbevoie, le 5 Juin 1895.

(35, rue de l'Alma).

MARQUIS DES S***.

FIN.



¹ Même ouvrage, page 191.

² Discours prononcé au banquet de la Bourse de Lyon, le 24 juin 1894.

NOUVELLES ET RÉCITS

AYAMÉ

*Au R. P. Libercier vicaire général
des Dominicains Enseignants.*

Dans sa tour de porcelaine, miroitant sous un coucher rose comme l'aile du flamant, la fille du mandarin rêve. Oblique, sous le sourcil peint et les lourdes coques de la chevelure bleue, enduite d'huile de palme et de parfums, son œil brillant se mélancolise.

Le lac taché de nénufars glauques où, entre les vernis odorants, glisse la jonque dorée ; le jardin semé de fleurs bigarrées, d'arbustes taillés ; la pagode dont les clochettes tintent au bord des toits recourbés, tout ce décor prismatique, artificiel, flairant le musc comme un bibelot chinois, ne charme plus Ayamé.

D'où vient donc ce trouble, cette langueur qui pâlisent son front d'agate, courbent sa taille de roseau ?

Le collier grossier qu'elle tourne et retourne dans ses doigts un peu simiesques, aux ongles longs et polis, ne serait-il pas une dangereuse amulette, capable d'ensorceler la jeune fille, d'obscurcir par un maléfice le soleil de sa jeunesse, de flétrir la fleur de ses espoirs ?

Ko-Go-Vo, la nourrice, fermement, le croit. Ayamé peut-être aussi. Car depuis l'heure où, de sa somptueuse litière, Ayamé aperçut et fit relever sur la berge du fossé croupissant, lieu maudit, plein de cris étouffés, de vagissements, de plaintes d'âmes en peine, cet objet bizarre, cette chaîne de fer, aux grains de

bois, divisés par dizaines, des songes troublants hantent sa couche laquée. Chaque nuit une Dame vêtue de soleil, les pieds sur la lune, entourée de douze étoiles, lui apparaît et chaque jour elle reconnaît son attitude, son costume, — car pour son visage qui en rendrait la splendeur ! — dans la médaille d'argent suspendue à l'extrémité du collier. . . . Mais jamais elle ne revoit la femme couverte d'une informe robe grise et couronnée d'ailes qui égrène un chapelet aux pieds de la céleste figure.

Cette nuit la vision a été plus lucide, plus prolongée, et Ayamé tente en vain depuis l'aurore d'en distraire son esprit préoccupé. Involontairement elle a repris le chapelet et, comme si l'ennui, cette liane vénéneuse qui s'enroule autour des plus heureuses, cédait à son contact, elle sent une douceur inconnue l'inonder, une force invincible la redresser, la pousser à franchir ce seuil que seule, sans femmes, sans escorte, une fille de sa caste ne dépasse jamais.

Sur ses moignons emmaillotés de soie, protégés de hautes semelles, Ayamé sautille comme un oiseau apeuré. Vite lasse elle s'arrête, et surprise, regarde. Où est-elle ? Quoi ! Tout près du portique bariolé de ses merveilleux parterres, une contrée si nouvelle, si inconnue ? Plate, humide, découpée comme un échiquier, rayée de veines liquides dont chacune baigne des rizières, des bambous, des palmiers ; semée de paillottes sordides, bâties sur d'étroits jardins chargés de cultures ; empestée de mares fangeuses et peuplée partout d'hommes misérables, de femmes aux gros pieds, d'enfants nus, travaillant sous un ciel en feu ou jouant sans bruit, à l'ombre des sophoras pleureurs. Tel est ce paysage à peine entrevu de loin, sous les stores du kiosque ou les rideaux du palanquin.

Etrangère à la charité, fille du ciel, Ayamé connaît la bonté, fille de la terre. Jetant quelques sapèques à ces êtres sans attrait, sans grâce, qui se les disputent dans la poussière, Ayamé se détourne, veut fuir ce spectacle attristant ; mais à bout de forces, elle se voit contrainte à chercher refuge dans une touffe de cerisiers, de pêcheurs sauvages dont la neige odorante, pleut. Ouvrant son parasol de papier huilé, déferlant son grand éventail, la promeneuse s'étend sur la mousse, et dans ses tuniques superposées aux tons tranchants, brodées, tissées d'or et de gemmes, elle semble une

toute jeune idole échappée du temple voisin pendant la sieste des bonzes.

Autour de sa tête penchée comme une fleur sans eau, les papillons du rêve se reprennent à voltiger.

A quoi rêve la riche orpheline, héritière du mandarin ? A quoi ? Ou plutôt à qui ? Car sous tous les cieux, les jeunes filles font un rêve de même couleur et en toute langue on peut l'interpréter.

Au jeune lettré auquel son père mourant a devant les ancêtres, engagé sa foi, promis sa main ? A Yarimassa l'élégant attaché, aux manières courtoises, qui de l'Occident où il étudie les mœurs, les coutumes de ces jeunes peuples dont les continuelles variations étonnent l'immobile Orient, carguera bientôt sa voile vers les rivages natals. Rivages fermés où l'humus de tous les vices, personnifiés par des dieux monstrueux, fait germer les fleurs du mal sur une terre que le sang des martyrs peut à peine assainir !..... Bientôt !..... Et après ?..... Depuis la mort de son père, maître indulgent et avant le règne de l'époux, maître plus redoutable, Ayamé est libre, de cette liberté pleine d'entraves, qui dans ces pays jaloux, mutile l'âme, le cœur, de la femme, de la patricienne surtout, comme les méfiantes coutumes déforment ses pieds.

Pour précaire qu'elle soit, la liberté est douce et une fois rangée sous les rites de l'hymen, complice du plus fort, qu'advientra-t-il d'Ayamé ?.....

Après quelques jours d'ardeur sensuelle, où pour plaire à l'époux l'épouse oubliera la pudeur, viendront le dégoût, le mépris, l'abandon ! Puis la jalousie : ce serpent enroulé autour des coupes nuptiales que le vin des uniques tendresses n'emplit pas ; la jalousie ! d'autant plus cruelle que des ténèbres où elle s'enfonce, farouche et résignée, l'épouse voit l'époux respirer avec délices la nouvelle corolle légitimement cueillie.

Et Ayamé souffre, car elle prévoit, elle craint, elle comprend !
Ayamé est lettrée.

Souvent son pinceau a tracé des stances poétiques, chanté le soleil épris de la terre, la terre se parant pour son Roi, et les hôtes de l'air, plus heureux oh ! bien plus heureux qu'elle ! puisqu'ils peuvent voler.

Ayamé est riche.

Sur sa table les mets abondent. Gelées de nids d'hirondelles, larves habilement préparées, savantes fritures de graines fétides, confitures exquisés de pulpes rares, tentent son goût blasé. Cependant à peine ses dents de jeune requin, aiguës et blanches, s'enfoncent-elles dans la chair exquisite des mangues, — fruit paradisiaque si fragile, si tendre qu'il pourrait symboliser l'âme corrompue par le moindre souffle — mais que sa satiété rejette sans pouvoir le savourer.

Ayamé est puissante.

Esclaves, ses femmes pâlisent quand ses fins sourcils se rapprochent ; et les rameurs de sa barque, à la proue de cygne, aux moelleux tapis, les jardiniers, les coureurs, les intendants de son palais, de ses domaines, ne valent que la poignée d'or qui les a payés et qui demain les remplacera.

Ayamé est belle.

Son père rendait grâces à l'Eternel Principe des charmes de sa fille, radieuse comme la Vierge-Mère du grand Législateur et les yeux de Yarimassa l'adoraient quand, assis à ses pieds, il célébrait en vers ses multiples perfections.

Ayamé est jeune.

Combien a-t-elle vu verdier de printemps, blanchir d'hivers ? A peine assez pour savoir que les fleurs dorment sous la neige pour mieux reflleurir.

Mais surtout, surtout Ayamé est pure.

Dans sa tour de porcelaine où le soin de son père infirme l'a confinée, ce ne sont pas des mousmés légères qui piquent les épingles niellées, les rouges grenades dans sa chevelure, dont le savant édifice, — tel qu'une barque pavoisée, un pigeon éployé, — demande tant de patience, d'art ! mais des matrones, aux paroles prudentes, à l'œil soupçonneux. Et le vieux prêtre, maître de langues et de sagesse, régent de son enfance, tout en lui enseignant le franc idiome barbare que parle son fiancé, n'a mis sous ses vives prunelles que de nobles sentences, tirées de Confucius ou des vertueux interprètes du Bouddah divin.

Belle, riche, admirée, vertueuse, Ayamé est donc la plus enviable

sujette de l'Empire du milieu et pourtant Ayamé est triste ! triste !

Est-ce l'ennui ? L'ennui ? végétation maudite qui embrasse, étouffe les jeunes troncs lisses, qui de la brousse emmêlée, montent vers l'azur, le bel azur vital.

Non ! Le mal d'Ayamé est autrement grave. Il boit sa vie. Un ardent désir l'opresse. Elle voudrait le dire, le crier à la nue qui flotte, au vent alizé qui passe, aux fleurs pâchées, à l'oiseau, à l'insecte, ivres d'arômes, de chaleur. Et ne sachant pas prier, elle pleure.

. A demi-voilé par les larmes, ce brouillard du cœur, l'œil d'Ayamé aperçoit pourtant sur la berge du fossé, qui borde sa verte retraite, une étrange apparition et, curieuse, l'épie.

Une femme : non une de ces créatures humiliées qui ramassent avec leurs mains le fumier, les immondices, engrais de leurs pauvres champs ; non une grande dame allant vénérer Shitâ, la Muse divine ; non une jeune fille se glissant, craintive, au rendez-vous ; non, à coup sûr, quelque soit sa fortune, sa caste, une fille dorée du soleil !

Noble de taille, de démarche, malgré de ternes et disgracieux vêtements, la nouvelle venue est jeune, est belle, même au goût d'une chinoise. Son teint nacré, ses yeux bleus, ses traits calmes et fins, ont quelque chose d'angélique que l'absence des boucles cendrées, cadre naturel de cette blonde fraîcheur n'affaiblit pas. Sur le front cerclé d'un bandeau, deux larges ailes blanches palpitent, et dans leur ombre, le beau visage recule, fuyant les regards.

Ecartant les végétations charnues, hérissées de hampes aux mortelles senteurs, la femme en gris, qu'Ayamé a promptement reconnue pour celle de sa vision, se penche vers l'eau trouble où dort le caïman. Après un long moment d'angoisse, Ayamé qui craint d'entendre le cri d'une victime traverser l'air épaissi de miasmes, voit reparaitre l'imprudente, qui avec un geste maternel presse sur son sein, cache sous sa large coiffure un nouveau-né, un de ces innocents, qui de la hutte encombrée, sont jetés par de cruels parents aux monstres dont la voracité allège leur fardeau. Ayamé connaît la coutume. Le mandarin, son père, ne l'a jamais réprimée, mais, Pilate de la loi locale, s'il se lavait les mains du forfait, il n'a pas

proscrit l'humble orphelinat où de pauvres sœurs grises, recueillent et élèvent pour les arracher à Satan, éternel Moloch altéré de sang humain, des corps souvent difformes où l'âme s'enlise.

Et quand la fille de charité longe le massif qui couvre Ayamé, celle-ci, écartant soudain les branches parfumées, se révèle aux yeux surpris, non moins qu'effrayés de la sœur. Et le colloque suivant s'engage, dans la langue de la patrie, si émouvante sur ces lèvres de noble païenne, car à la toilette somptueuse de la jeune fille, qui pourrait douter de son opulence, de son rang ?

« Où, allez-vous » ? interroge Ayamé.

— « Au couvent », répond sœur Agnès qui, avec le geste de sa patronne caressant le blanc agneau, serre l'enfant tremblant dans ses bras.

— « Au couvent », répète Ayamé posant sa main fuselée sur la large manche et jetant dans son œil noir tout l'émoi de son cœur... « Et que fait-on au couvent ? »

— On prie, on travaille, on souffre et surtout l'on aime », murmure sœur Agnès étonnée de tant d'insistance.

— « L'on aime », soupire Ayamé croisant les bras sur son sein qui s'émeut... « Et qui donc aimez-vous beau lis aux yeux pleins de ciel ? »

— Jésus », prononce avec respect la sœur ne cherchant plus à fuir, car dans cette belle enfant, parée comme une idole elle a reconnu la Chinoise qui depuis nombre de nuits lui apparaît dans des rêves étranges, où Marie Immaculée tenant par la main une indigène, l'introduit dans la phalange des novices de Saint-Vincent.

— « Jésus », accentue la sœur avisant au poignet d'Ayamé un rosaire enroulé, semblable au sien, et lui présentant la croix qui le termine... « Jésus mort pour vous, pour moi et qui du haut de ce gibet, nous ouvre son cœur et ses bras ».

Puis interrogant à son tour : — « Et ce chapelet, où ? comment l'avez-vous trouvé ? On dirait celui de sœur Marthe perdu pendant la cueillette de ces fleurs du Paradis. »

— Je l'ai trouvé ici », répartit Ayamé, « et comme une chaîne puissante il m'entraîne vers un but ignoré. Chaque nuit, une Dame lumineuse m'apparaît et, prosternée à ses pieds, c'est vous qui me faites signe de vous joindre, de l'invoquer ».

— Etrange », dit sœur Agnès frappée de la mystérieuse coïncidence qui unissait dans le sommeil l'âme de la vierge idolâtre à celle de la vierge chrétienne, épouse du Seigneur. « Moi aussi, Madame, chaque nuit je vous vois dépouillée de vos parures, prendre rang parmi nous, les humbles Hospitalières.

Ayamé joignit les mains : — « O sœur de mon âme », supplia-t-elle, « laissez-moi vous suivre ; menez-moi, puisque vous la servez, à la Dame au divin sourire. Ah ! s'il le faut, pour lui plaire, je revêtirai votre bure grossière, je cacherai mes cheveux sous vos ailes, et soumise, esclave, je porterai ses chaînes. »

Doucement sœur Agnès l'arrêta : — « Mais votre père, Madame ?

— Il est parmi les ancêtres.

— Votre époux ?

— Aucun serment ne me lie.

— Votre fiancé ?

— Il n'a pas mon cœur.

— Vos richesses, vos palais, vos domaines ?

— Je les donnerai à la Dame.

— Mais votre éducation, votre vie molle, oisive ? Chez nous, on travaille, on veille, on pleure.

— Avec vous, je saurai souffrir. Car, pour une heure des transports dont Sa beauté m'inonde, je mépriserais des siècles de plaisirs. O douce sœur ! je suis libre. Nul ne m'aime, nul ne m'attend. La Dame m'a souri. Elle m'appelle ; ô vous qui la connaissez, menez-moi donc bien vite vers elle ! Si mes parures lui déplaisent, si mon luxe l'offense, voyez, je m'en dépouille ! » Et joignant le geste aux paroles, Ayamé dégraffa ses tuniques, qui glissant jusqu'à ses pieds la laissèrent simplement couverte d'une blanche robe de lin. Puis elle arracha ses bijoux, les épingles qui fixaient sa chevelure et les jetant à terre, les foula avec dédain. L'une d'elle, blessa sa délicate cheville qui teignit de sang le chatoyant amas d'étoffes précieuses, enroulées. . . Dans ses draperies de néophyte, ses longs cheveux noirs dénoués, Ayamé ressemblait aux jeunes patriciennes-martyres dont le courage et l'ardeur semblaient la transfigurer.

— « Allons », dit Ayamé ; et, sans résister davantage, sœur Agnès lui prit la main et, serrant dans sa jupe le pauvre enfant en-

dormi, s'achemina vers l'édifice de terre et de lattes couronné du campanille sous lequel reposait l'Époux des vierges que sa charité rend fécondes.

Sans doute leurs anges gardiens aveuglèrent les infidèles car la Chinoise et sa compagne n'excitèrent aucune attention ; et, quand vers le soir, Ko-Go-Vo et les nombreux serviteurs eurent fouillé la montagne, la plaine, les taillis, et retrouvé sous les cerisiers roses les vêtements sanglants de leur maitresse, ils conclurent avec désespoir, — car tous l'aimaient, — qu'un saurien infect avait dévoré cette tendre proie. Et de splendides funérailles, où les gongs et les pleureuses rivalisèrent de clameurs, apprirent à la province qu'Ayamé, la fille du mandarin reflleurissait dans le ciel chinois, sur le cœur de son père, tandis que Marie, la néophyte, se blotissait, frémissante, sous le bleu manteau de sa Rédemptrice.

Peu de jours plus tard, un fier vaisseau cingla vers les riants rivages du royaume de Marie. Deux passagères : Ayamé, sœur Agnès, priaient à fond de cale ; et, quand la terre satanique diminua à l'horizon, les jeunes filles tombèrent dans les bras l'une de l'autre et entonnèrent d'une voix brisée le cantique de délivrance.

Dans un joyeux souper où entre les épaules satinées et les yeux provocants des sémillantes Parisiennes, Yarimassa oubliait un peu sa brune fiancée, la triste nouvelle le surprit. Gravement, il s'éloigna ; prit le jaune en signe de deuil, puis, caché dans une ombreuse solitude, non loin de la grande cité, composa en l'honneur d'Ayamé une poésie débutant par ces mots :

« C'est la destinée de l'amour de ne durer qu'une saison »

laquelle éditée en chinois et en français eut un réel succès. Puis il rejoignit l'ambassade où il reprit le cours de négociations, aussi tortueuses que les méandres du delta, et dont la réussite lui valut la main de la fille de son chef, moins chère, sans doute, à son cœur, qu'Ayamé, mais plus utile à son ambition. Par son ordre, la tour de

porcelaine, transformée en mausolée, se dresse à la mémoire de la jeune et belle morte, et Ko-Go-Vo, qui garde la sépulture comme jadis le berceau, cultive de ses doigts tremblants, fertilise de ses larmes les fleurs du merveilleux parterre.

.....

Dix ans plus tard, dans l'hôpital agrandi, deux sœurs sont venues de France alléger la tâche de leurs devancières. L'une a la blancheur de sa patronne, Agnès ; l'autre l'éclat d'un rayon de soleil. Toutes deux arrosent de leurs sueurs le champ accru de la mission. Aides des Lazaristes, elles baptisent, catéchisent, soignent, ensevelissent. Sous la cornette, la robe grise, le long rosaire nul n'a retrouvé Ayamé. Ko-Go-Vo pourtant l'a devinée. Mais elle achève ses jours dans la salle des vieilles et ne la trahira pas

.....

Souvent, à l'ombre de la tour de porcelaine, sœur Marie cueille des fleurs, toujours merveilleuses, pour en parer l'autel et, souriante elle songe qu'Ayamé est bien morte, et qu'à l'heure où on la couchera dans le brûlant cimetière des Hospitalières, et que l'ange appellera son nom, seuls, Notre-Dame du Rosaire et Jésus, le divin Epoux, la reconnaîtront!

Comtesse OLGA.



MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE)¹

En devisant ainsi nous avançons toujours, les coups de fusil se multipliaient; l'ennemi dont nous nous étions sensiblement rapprochés nous distinguait. « Mon général, passons-nous à l'ennemi avec armes et bagages? — Comment, que dis-tu? — Mon général, nous avons, je crois, fait la moitié du chemin. » Ce disant j'imprime une secousse à mon compagnon et l'entraîne avec moi derrière un arbre que nous allions dépasser. En même temps une forte explosion se fait entendre, les branches tombent autour de nous, une dizaine de balles sifflent à nos oreilles. Les Russes reconnaissant le grade de M. Hostein avaient fait un feu de peloton. J'avais aperçu leur mouvement en mesurant de l'œil la distance qui nous séparait d'eux. Sans l'arbre nous étions criblés.

— « Sacrebleu ! dit le général, est-ce que ces animaux-là m'ont reconnu. — Il paraîtrait, à voir les honneurs qu'ils vous rendent. Un lieutenant de voltigeurs n'a pas droit à des feux de peloton. — Eh bien, viens... allons nous-en. » Le général se met en marche sans que le sifflement des balles lui fasse hâter le pas.

Quelques instants après que M. Hostein m'a quitté, l'ennemi disparaît derrière la chaussée, et je reçois l'ordre d'aller remplacer mon capitaine, envoyé plus en arrière. En me laissant son poste le capitaine me souffle à l'oreille : « Regardez donc Dubos. » Je me retourne et vois mon camarade complètement ivre. L'adjudant-major Maréchal l'avait mis dans cet état. Dès le matin Maréchal était

¹ Voir la livraison de juin 1895.

venu nous trouver avec une bouteille de rhum. Il m'avait plaisanté sur mon refus de boire. Le pauvre Dubos fut moins prudent, on dut l'emmener sur les derrières.

Pressés par le besoin de manger, nous n'avions rien pris encore, une partie de ma section entre dans les maisons voisines. J'étais avec une douzaine d'hommes sur la chaussée, lorsque le feu recommence à notre gauche. Les Russes qui s'étaient avancés sur la glace sont repoussés et nous voyons nos gens qui les suivent, conduits par M. Menuisier. Un moment après un officier est emporté sur le dos d'un soldat. Un voltigeur vient me dire que d'Alméra a reçu une balle dans la cuisse droite. C'est lui qu'on emportait. Il avait été blessé à côté de M. Menuisier et était tombé sur le coup. J'allais envoyer prendre des informations sur la gravité de sa blessure ; mon sergent me fait apercevoir les Russes qui s'avancent sur la chaussée du côté du taillis. Ils paraissaient nombreux. Je n'ai que le temps de placer mes douze hommes derrière les deux maisons voisines. Comme la chaussée faisait un coude je pus en me mettant, derrière un arbre, rester très près de mes voltigeurs. Je leur recommande de ne pas quitter l'angle de chaque maison, de ne tirer qu'à coup sûr et à demi-portée. Le sergent se joint au petit groupe qui est le plus éloigné de moi. Dès que l'ennemi est assez près je fais commencer le feu. Quatre hommes seulement peuvent tirer, les autres leur passent les armes chargées. Chaque coup abat un homme et les coups se succèdent avec une rapidité qui laisse croire à nos adversaires que nous sommes nombreux. Ils reculent. A plusieurs reprises ils tentent de forcer le passage. Dès qu'ils battent en retraite je fais cesser le feu. S'ils avancent, ils voient leurs hommes tomber. Quelques voltigeurs me rejoignent ; j'en profite pour placer sur ma droite des tirailleurs derrière des arbres. J'avais une peur épouvantable que les Russes ne me prennent par là. Une fois ils s'avancent jusqu'à quart de portée, leur tambour est tué en battant la charge. Je vois l'officier qui les conduit faire deux tours sur lui-même et tomber. Des branches grosses comme le bras s'abattent coupées par les balles. Mon demi-manteau qui dépasse l'arbre derrière lequel je suis posté en reçoit plusieurs. Presque tous les coups sont adressés à mon tronc d'arbre. Encore obligés

de rétrograder, les Russes laissent sur la chaussée presque autant de morts que les voltigeurs ont tiré de coups de fusil. Les tirailleurs placés derrière des arbres à droite les inquiétaient beaucoup : leurs balles les prenaient de flanc.

Cela durait depuis plus d'une heure et je ne recevais aucun renfort. Les voltigeurs de ma section qui ne m'avaient pas rejoint s'étaient réunis au capitaine vers lequel ils avaient été attirés par le feu commencé avant le mien. L'inquiétude me gagnait, l'ennemi pouvait me tourner et alors je pouvais être obligé de mettre bas les armes. J'aperçois se dirigeant vers nous un capitaine étranger à mon régiment et qu'à son uniforme je reconnais pour un aide de camp. Les Russes s'étaient un peu retirés, mais leur feu continuait et leurs balles nous dépassaient de beaucoup. Je fais signe à cet officier de se diriger de manière à éviter le danger. Il en tient fort peu compte et vient directement à moi, se découvre poliment et me regardant beaucoup : — « Vous devez être élève de Saint-Cyr, monsieur ? — Oui, mon capitaine. — On voit cela... et puis votre âge. Je le suis aussi moi, mais, comme vous voyez, plus ancien que vous. Envoyé par M. le maréchal dont je suis aide de camp, je viens voir ce qui se passe pour lui rendre compte. Comment vous trouvez-vous là ? — Comme vous voyez, un peu à l'étroit et en face de camarades qui n'épargnent pas les coups de fusil. — Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, répond-il en souriant. Comment vous trouvez-vous dans cette position avec si peu de monde et près de 200 hommes sur les bras ? — J'ai été dans l'impossibilité de me retirer : d'abord mon capitaine poursuivait l'ennemi ; en abandonnant ce poste je laissais couper sa retraite ; secondement, en fuyant je faisais voir aux Russes à quel petit nombre d'hommes ils avaient affaire. — Y a-t-il longtemps que vous êtes-là ? — Une heure 3/4. — Pourquoi ne ripostez-vous pas ? — Je le fais quand ils essaient de forcer le passage, je crains de manquer de munitions. Tenez, voici les Russes qui s'avancent pour la 3^e fois. Attention, voltigeurs, feu... Approchez-vous de moi, mon capitaine, ou vous rendrez compte à Dieu ce soir et moi au maréchal. » En parlant, je le prends par le bras et le force à se mettre derrière moi. Les branches recommencent à tomber.

— « Regardez à droite, lui dis-je, il y aurait imprudence à faire la demi-tête tous les deux du même côté. Et bien, mon capitaine, ajoutai-je en voyant tomber encore deux ou trois Russes, que pensez-vous de mes voltigeurs. Vous n'aurez, je crois, pas de mal à en dire à Monsieur le Maréchal ? »

— Non certes, pas plus que leur chef. Comptez sur moi, Monsieur, pour vous faire connaître. » Il me serre la main. — « Cessez le feu, commandé-je à mes hommes, les voilà qui se retirent. » — « Bravo, mes camarades, dit l'aide de camp, le prince saura ce soir votre belle conduite, le capitaine Lavoie vous le promet. » — Puis se tournant vers moi : « vous êtes ? — Lieutenant de la 2^e compagnie de voltigeurs, 29^e de ligne. — Adieu, Monsieur. Adieu, mes amis, vous êtes tous des braves. Je vous quitte pour vous envoyer du renfort, d'abord, et rendre compte. » Il me tend la main, salue et s'éloigne. Dix minutes après l'ancien fourrier de M. Robert arrive avec une vingtaine d'hommes. Il venait de passer officier, n'avait pas eu le temps de se procurer des épauettes et marchait son briquet à la main. — « En avant, mon lieutenant, s'écrie-t-il dès qu'il est à ma hauteur ! — Arrêtez, Bachos, répondis-je en étendant le bras, si vous avancez, vous êtes mort. » J'avais à peine prononcé ces paroles qu'il tombe sur moi. Il venait de recevoir une balle au-dessus du genou. Deux de ses hommes l'emmènent. J'envoie le sergent avec tout son monde rejoindre les voltigeurs placés derrière des arbres à ma droite. Ils ont l'ordre de ne faire feu que quand je donne le signal, et de ne pas faire un pas en avant sans entendre battre la charge. L'ennemi ne tarde pas à avancer de nouveau, en se faisant éclairer sur sa gauche. S'il avait eu cette idée une demi-heure plus tôt nous étions pris. Le feu s'engage plus fort que jamais. Mes nouveaux auxiliaires bien postés rivalisent de courage avec les voltigeurs et arrêtent les Russes, mais ne les font pas reculer. Leur nombre augmente, les officiers font tous leurs efforts pour les porter en avant. De notre côté un feu bien nourri répond au leur et les empêche d'avancer. Mes hommes ne tirent qu'à coup sûr. Arrive en ce moment un autre détachement de 30 hommes conduit par mon ancien sergent-major. Il vient aussi lui de passer officier et, comme son fourrier, n'a que son sabre à la main. Je veux

en vain l'arrêter en prenant la main qu'il m'a tendue. Ne voulant pas être devancé par lui je crie : « la charge, tambour, et en avant! » Nous nous élançons suivis de tous nos soldats qui répètent : « En avant! » Notre attaque était trop impétueuse pour que l'ennemi pût résister. Après une décharge qui ne peut nous arrêter les Russes prennent la fuite et disparaissent dans le bois. Je regarde autour de moi et ne vois plus mon ancien sergent-major. Ses soldats me le montrent à 20 pas en arrière, couché la face contre terre, il avait été tué raide par une balle dans la bouche. Nous apercevons une vingtaine de soldats ennemis fuyant au pied de la chaussée à droite. Ils sont poursuivis par les soldats de Bachos et le sous-lieutenant de M. Maurice, arrivé avec quelques grenadiers. Nous leur faisons mettre bas les armes et les envoyons sur les derrières sous la conduite d'un sergent. Après avoir en quelques mots remercié le sous-lieutenant du secours qu'il m'amène, je lui demande ce qui lui paraît convenable de faire, poursuivre l'ennemi ou nous retirer. — C'est vous qui commandez, répond-il d'un ton assez sec, cela vous regarde. » Très ancien militaire, M. Guri n'était pas content de se trouver sous les ordres d'un homme aussi jeune. De mon côté, je tenais beaucoup à montrer de la déférence aux vieilles moustaches, surtout quand elles étaient portées par des hommes estimés. Guri était du nombre. Puis, bien que dans cette journée et dans l'affaire du 1^{er} janvier j'eusse fait mes preuves, je n'osais prendre l'initiative, ma pensée étant qu'il fallait battre en retraite. — « Il ne s'agit pas ici de commandement, M. Guri, vous êtes bien plus ancien que moi, c'est à votre expérience consommée que j'en appelle. — Eh bien! je pense que nous devons rassembler nos hommes et reprendre nos positions. » Nous procédons sans délai à la première opération. Elle était presque finie, nous allions nous retirer lorsque je crois voir un voltigeur entre le taillis et nous. Je m'avance pour lui faire signe de revenir. C'était un Russe qui me couche en joue en même temps que l'ajuste un voltigeur qui m'a suivi et l'a reconnu. Les deux coups partent ensemble, le soldat russe tombe ; sa balle après avoir frappé la terre vient me traverser la jambe droite et va se loger dans celle de mon compagnon. Les voltigeurs accourent. Je fais appeler le sous-lieutenant des grena-

diers et le prie d'emmener tout le détachement. On me place sur un fusil et on m'emporte. En chemin je trouve Alexandre de Becdelièvre, de Nantes. Il venait nous renforcer avec un détachement de son régiment, le 30^e. Dès que je suis hors de portée du champ de bataille un chirurgien de chasseurs à cheval offre de me panser. J'accepte. Il coupe toutes les chairs qui sortaient par les 2 orifices de la blessure. — « Je vous fais bien mal, n'est-ce pas ? — Non, Monsieur, je sens seulement une douleur agaçante, mais très supportable. — Vous avez probablement la jambe engourdie. Avez-vous beaucoup mangé aujourd'hui ? — Pas... depuis ce matin. — Et bu ? — Encore moins. — Et vous vous battez intrépidement, m'a-t-on dit, depuis la pointe du jour ! Mon compliment, vous êtes doué d'un bon tempérament. Vous voilà pansé. On va vous mettre dans un traîneau et vous conduire chez le chirurgien de votre régiment qui vous dirigera sur Hambourg, au revoir. » Je remercie le docteur et vais en sautant à cloche-pied me mettre dans un traîneau qui m'attendait à la porte. J'y trouve déjà établi sur le devant un homme de ma compagnie. « Qu'as-tu donc, mon pauvre garçon ? — Mon lieutenant, gémit-il en souriant, j'ai dans la jambe la balle qui a traversé la vôtre. Mais je crois que j'ai donné son décompte à celui qui nous a blessés. Dites-donc, mon lieutenant, en v'là d'une journée. Les voltigeurs se sont crânement battus, hein ? C'est vrai qu'avec vous y a du plaisir à ce jeu-là. On dirait, quand les balles sifflent, que ça vous amuse. En ont-ils mis, les gredins, dans votre arbre, il était tout pelé de leur côté. Les camarades disaient : regarde donc le lieutenant, il n'a l'air occupé que de nous, on dirait qu'il est à l'exercice. — Avons-nous des blessés ? — Quelques-uns, mais pas de morts, si ce n'est dans le centre qui est venu à notre secours. Aussi, c'est la faute de leurs officiers. S'ils vous avaient écouté, ils vivraient encore peut-être. Avez-vous vu, mon lieutenant, notre petit tambour, comme il battait la charge ! Il vaut mieux que son camarade. Il a emporté la caisse du tambour russe. Vous savez bien, celui à qui nous avons fait si grand peur avec nos bayonnettes ; vous avez crié de le laisser mourir tranquille. — Je me le rappelle et notre tambour aussi. Pendant que le feu était le plus vif, il a essayé cette caisse et l'a ensuite passée à son épaule avec un calme qui m'a frappé. »

— Causant ainsi, nous arrivions chez M. Carlin qui s'écrie en me voyant : — « Vous voilà ! Je vous attendais. Où êtes-vous blessé ? ... à la jambe ? — Comment, vous m'attendiez ? — Sans doute, je viens de panser votre ami d'Alméras qui m'a affirmé que je pouvais compter sur vous ; puisqu'il était blessé, vous ne pouviez manquer de l'être aussi. D'ailleurs, M. l'Arpenteur, qui sort d'ici, m'a raconté que, sans manquer d'une certaine prudence, vous alliez de manière à recevoir votre compte avant peu. — Ah bast, docteur, vous voyez bien que les Russes n'ont pas le coup d'œil très-juste. Il leur a fallu toute la journée pour me mettre une balle dans la jambe. Et ils l'ont payée cher cette balle, car je leur ai fait 19 prisonniers et tué au moins 30 hommes sans compter les blessés. — Et qui les a emmenés, les prisonniers ? — Ma foi, docteur, je n'en sais rien, j'avais autre chose à faire qu'à penser au logement de ces braves Russes. Leurs camarades qui couraient devant nous me donnaient plus de soucis qu'une vingtaine de pauvres diables dans l'impossibilité de nous faire du mal. — Mon jeune ami, passez-moi l'expression, vous êtes un maladroit. Un drapeau pris à l'ennemi, des prisonniers sont choses que l'on doit présenter soi-même au général en chef.

— Docteur, vous avez peut-être raison ; mais encore à présent je me demande comment j'aurais pu faire. Jugez-en : j'avais 200 Russes à combattre. Or, quand M. Guri est arrivé avec ses grenadiers, notre force totale n'allait pas à 80, dont 2 officiers seulement, puisque Bachos a été mis hors de combat en arrivant et que le pauvre Guillon a été tué en me serrant la main et qu'il est à l'heure présente étendu sur la chaussée en compagnie d'une trentaine de Russes. — Enfin, vous avez confié vos prisonniers à un sergent ; il fallait lui dire d'attendre vos ordres. Vous manquez une belle occasion de vous faire décorer. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'un autre va en profiter. » Le docteur avait encore raison, car je n'ai jamais entendu parler de cette affaire. Ayant fini avec moi, M. Carlin s'occupe de mon compagnon, nous fait dîner tous les deux et par le même traîneau nous expédie à Hambourg avec un billet qui doit nous faire admettre à l'hôpital. Ce billet nous sert en outre à passer devant bon nombre de piquets de cavalerie, postés de distance en

distance, pour arrêter au besoin les fuyards. Il est au moins 8 heures du soir quand nous arrivons à la porte de l'hôpital. La première nuit fut assez calme, ma blessure ne me faisait pas encore assez souffrir pour me priver de sommeil. La journée avait été fatigante et il y avait plus de trois mois que je n'avais couché dans un lit. Le lendemain je reçois la visite du chirurgien en chef. Un jeune aide-major l'avait précédé et avait levé le premier appareil.

— « Qu'avez-vous, jeune homme, me dit le bon docteur ? — Un coup de feu à la jambe, Monsieur le Docteur. — Voyons cela. » Il examine attentivement la blessure, tâte les os et finit par introduire ses petits doigts dans les deux trous, en me regardant fixement. Cela me fit un mal atroce ; je parvins cependant à ne pas souffler mot. — « Jeune homme, dit le docteur, vous êtes un garçon courageux. Je vous ai fait bien mal, n'est-ce pas ? — C'est vrai, Monsieur. — Il n'y a rien de fracturé dans votre jambe. Vous l'avez échappé belle. Allons, pauvre enfant, du courage, il faut espérer que nous vous tirerons de là. Ce sera long. Vous allez faire demi-diète pendant quelques jours, à cause de la fièvre qui va survenir. » Je demande des nouvelles d'Alméras. Après avoir écouté quelques mots dits à voix basse par son aide, le docteur me répond que sa blessure est plus grave que la mienne ; il est aussi bien que permet sa position. Réponse évasive. Je l'ai su depuis : d'Alméras avait demandé que je sois transporté dans sa chambre. On éluda toujours dans la crainte que la mort de mon pauvre ami qui paraissait imminente ne m'affecte trop et ne me soit fatale.

(A suivre).



POÉSIE FRANÇAISE



LA TEMPÊTE



*A mon père, tendrement aimé, en souvenir
des tempêtes des rives de la Vilaine.*

Le vent a soulevé les flots bleus de la veille ;
Ils sont gris au matin, écumeux sur les bords.
En lac de vase et d'eau l'Océan se réveille
Mais la vague en défend les dangereux abords.

La houle court du large en de folles poussées
Qui soulèvent des monts du mobile élément ;
Les pierres en roulant se choquent, renversées
Par le flot qui sursaute en un jet écumant.

Tout fume sur la mer. Une poussière blanche
Enveloppe les airs d'un voile décevant.
Vainement le marin sur la hune se penche ;
Il n'aperçoit plus rien : il flotte au gré du vent.

Son navire est jeté par la lame à la lame ;
L'une succède à l'autre en un blanc tourbillon.
Les deux mâts ont fléchi. — Tout l'équipage clame !
Comme pour s'engloutir, il creuse son sillon.

Avec des craquements par toute la membrure,
La carcasse retombe en disjoignant les flots,
En gerbes, l'eau jaillit jusque dans la mâture,
Accroupis sur le pont, marchent les matelots.

Les drisses ont molli. Des sifflements atroces
Grincent dans les haubans qui geignent sous l'effort.
La mer hurle des cris sauvages et féroces ;
Le vent jette aux échos ses longs appels de mort.

Souffle, souffle tempête, éternelle tourmente ;
La veuve tout là-bas coud ses habits de deuil.
Sème à tous vents du ciel l'effroyable épouvante.
Les flots ne rendront pas un corps pour le cercueil.

Et le gouffre béant de l'abîme se creuse.
Le vaisseau tout entier disparaît dans les flots ;
Puis la mer se fermant sur cette scène affreuse
Roule, sans nul regret, ses sinistres sanglots.

Les petits orphelins n'ont pas revu leur père ;
A leur mère qui pleure ils se sont confiés :
Mais l'Océan les veut. Ils s'embarquent. — Misère ! —
A leur tour eux aussi disparaîtront noyés.

Vicomte ODON DU HAUTAIS.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LÉGENDES ET CURIOSITÉS DES MÉTIERS, par Paul Sébillot. — Séries X à XX, Paris, Ernest Flammarion, éditeur.

La publication des *Légendes et Curiosités des Métiers*, de M. Paul Sébillot, vient en quelques semaines, d'atteindre, son terme. L'éditeur aura tenu, sans doute, à faire de la réunion de ces intéressants fascicules un beau livre d'étrennes.

La partie de cette *Revue* consacrée au compte rendu des ouvrages nouveaux nous suffirait à peine pour analyser ici ces dix dernières séries où sont représentées les industries les plus diverses, depuis le meunier jusqu'au peintre... en bâtiments, depuis le modeste cordier jusqu'au grave imprimeur, en passant par les fantastiques lavandières, leurs sœurs très réalistes, les blanchisseuses, et les fileuses, ces reines de la tradition dans la patrie de Duguesclin.

Les meuniers ont été très souvent pris à partie par le conte, la chanson populaire, et M. Sébillot a si bien interrogé à leur égard Tabourot et Tabarin, Tallemant des Reaux et Restif de la Bretonne, qu'il ne nous laisse rien à glaner après lui. Les proverbes malins viennent à la rescousse, l'estampe satirique s'en mêle, assimilant, sous le crayon des artistes ligueurs, les meuniers aux protestants. Entre de jolis couplets pris à la Bretagne ou au Poitou, nous ne trouvons pas ce refrain qui rythme souvent, dans l'Ouest, les marches militaires :

Meunier tu dors,
Ton moulin tourne (*ter*).
Ton moulin tourne et va trop fort.

M. Sébillot est un peu bref sur les chaudronniers, les étameurs dont les cris sont si caractéristiques, les serruriers qui eurent en Louis XVI un illustre confrère ; il cite, à propos des cloutiers, une charmante poésie de Brizeux.

Le chapitre des *Fileuses* devait être un des plus intéressants. C'est le métier féminin par excellence, métier de grande dame ou de bergère galante, de commère gauloise ou de ménagère allemande, de Lucrèce, de la reine Berthe, de la Marguerite de *Faust*, pour ne pas remonter aux Trois Parques qui filent sur leurs fuseaux les destinées humaines. Les contes, les ballades de toutes les littératures populaires ont fourni à M. Sébillot la fileuse du rêve ; celle de

la vie il l'a trouvée chez Noël du Fail, Grosley, ou dans ce livret farci de gais commérages, *les Evangiles des quenouilles*.

Les *boisiers*, *boitiers* où *boisseliers* se rattachaient, comme les *sabotiers*, aux traditions forestières que M. Sébillot a souvent explorées. Je lui signale sur les tonneliers, ces artisans que le *Cuvier* de Boccace a mis en relief, un petit livre, *Discours fantastiques de Justin tonnellier* par le Florentin Gelli qu'un Breton, Claude de Kerquifinen, traduisit en français dès le XVI^e siècle.

Quoi qu'elles fassent le même métier, les lavandières rustiques et les blanchisseuses des villes ne se ressemblent guère. M. Sébillot connaît toutes les légendes, souvent terribles, qui se rapportent aux lessiveuses de nuit ; la place me manque pour citer ici une chanson de nos provinces de l'Ouest, dans laquelle l'ossement d'une petite fille assassinée s'exprime ainsi :

Belle lavandière
Conduis-moi au bois de mon père,
Où tu m'as tuée cruellement
Pour la rose d'or à ma maman...

Quant aux alertes blanchisseuses, elles n'évoquent que des idées gaies ; Gavarni les a crayonnées, Monselet les a chantées ; une fois par an, leurs lavoirs se donnent des airs de palais royaux. Elles règnent — c'est le cas de le dire — sur la plus populaire des fêtes parisiennes, la Mi-Carême.

Les charrons, tourneurs, peintres, vitriers et doreurs sont compris, par M. Sébillot, dans le même fascicule. L'ajustage des roues et l'art du tour ont suscité peu de chansons ou d'histoires. Par contre, les couplets et les dictons foisonnent sur les peintres en bâtiments ; ces aimables artistes deviennent souvent des décorateurs ou peignent des enseignes, à l'exemple de leurs grands confrères, un Delacroix ou un Millet. Les vitriers ont un cri sinistre, dont le drame s'est emparé.

M. Sébillot nous apprend que les tisserands, qui se rencontrent fréquemment dans les contes de l'Inde, étaient peu considérés dans nos provinces, en Bretagne particulièrement. Je me souviens d'avoir vu jadis, au Croisic, beaucoup de cordiers, ces voisins des tisserands et de leur avoir appliqué cette jolie poésie de M. André Lemoyne :

A reculons, à petits pas,
Le cordier va chantant tout bas.

C'est par les imprimeurs que l'érudit écrivain termine sa revue imagée dans tous les sens, des principaux métiers. Il examine,

par ses petits côtés techniques ou pittoresques, l'art de Gutenberg et de Didot ; il ne dédaigne pas plus les petites misères des apprentis en bonnets de papier que les ripailles des compositeurs typographes célébrant la fête de leur patron saint Jean Porte-Latine ou inventant des *scies* épiques.

Ce sec résumé laisse à peine entrevoir l'intérêt d'un ouvrage, plein de faits narrés avec charme, dont M. Sébillot dans sa préface indique ainsi l'esprit : « Au lieu de me borner à enregistrer les « superstitions, les contes et les proverbes qui s'attachent à « chaque métier, je pensai qu'il convenait d'y ajouter les coutumes, les fêtes, les traits de mœurs, parfois même les anecdotes « typiques et que la mise en œuvre de ces divers éléments pourrait former une sorte d'histoire intime des métiers. »

Cette « histoire intime », nous l'avons maintenant, et traitée de main de maître.

O. DE GOURCUFF.



LE PAIN QU'ON PLEURE, poésies par Michel Abadie. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1895.

Sous ce titre énigmatique — il s'agit de l'idéal perdu, aussi nécessaire à nos âmes que le pain à nos corps — nous arrive un recueil de vers où l'éternel sentiment revêt des grâces nouvelles. L'auteur, M. Michel Abadie prépare une *Anthologie des instituteurs poètes* ; lui-même appartient, croyons-nous, au modeste corps enseignant et c'est ce que l'auteur de la préface, M. Fernand Clerget, a délicatement exprimé, parlant « d'une âme tendre qui peine sous le faix de l'existence. »

Justement parce qu'ils traduisent l'amour — un amour fort éloigné de la sensation légère du XVIII^e siècle, mais plein de romantiques ardeurs et coloré par le soleil du Midi — les vers de M. Abadie ne peuvent guère trouver place en cette *Revue*. Montrons-nous pourtant hospitalier pour quelques-uns d'entre eux, un simple dizain :

Nous aimons la langueur de ce parc ancien ;
 Nos aveux, comme autant de clairs musiciens,
 Rythment le menuet de joie et la pavane.
 Parmi les fleurs, comme les fleurs l'amour se fane
 Pourtant le passé pleure aux yeux de doux témoins.
 Notre bonheur s'assied dans les aimables coins,

Qu'ont grisé les serments reçus en l'heure exquise.
 Je baise vos fins doigts délicats de marquise,
 Et tu souris, heureuse, à ce mièvre régal
 Qui fleure comme un vieux parfum de madrigal.

En dépit de quelques néologismes, cette langue poétique est exquise. Lamartine y corrige Ronsard. M. Armand Silvestre a illustré d'un sonnet ce joli livre amoureux rimé dans un coin caché du beau pays de France. O. DE G.

UN MAGISTRAT DE L'ANCIEN TEMPS. — Saint-Lo, imprimerie Alfred Jacqueline, 1895.

Il ne s'agit pas, dans cette biographie, d'un contemporain du chancelier de l'Hôpital ou de La Chalotais, mais ce magistrat d'un autre âge, M. Varin de la Brunelière, eut l'intégrité du premier, la noble indépendance du second.

Issu d'une vieille famille normande, qui s'était établie en Bretagne au XVI^e siècle, il naquit, en 1782, à Rennes où sa vie et sa carrière devaient s'écouler. Substitut au tribunal, avocat-général puis procureur-général à la Cour, il arriva, sans intrigue, à ces hautes fonctions dont il se démit sans emphase, quand la chute de la Restauration lui prescrivit un serment de fidélité au nouveau régime.

Rentré dans la vie privée, M. Varin de la Brunelière se voua à l'éducation de son fils, qui devint un avocat de talent. De hautes amitiés l'honorèrent : quand il mourut, le 12 juillet 1849, la Cour de Rennes assista tout entière, en robes, à ses obsèques solennelles, et le procureur-général, M. du Bodan, son ancien substitut, rendit un éclatant hommage au chrétien, à l'éminent magistrat.

Le très distingué biographe de M. Varin de la Brunelière n'a pu se défendre de faire un rapprochement entre les démissions de 1830 et celles que provoqua, en 1880, l'exécution des décrets. De tels faits ont leur éloquence; deux fois en ce siècle, les magistrats bretons ont prouvé que la force du caractère et la sincérité des convictions étaient, chez eux, héréditaires. O. DE G.

LA PEINTURE EN EUROPE. — LA BELGIQUE, par MM. G. Lafenestre et E. Richtenberger, Paris, ancienne maison Quantin, librairies-imprimeries réunies.

Voici le troisième volume d'une importante bibliothèque d'art que *le Louvre* et *Florence* ont inaugurée. Ces livres constituent une

description complète, raisonnée, avec reproductions gravées à l'appui, des chefs-d'œuvre de la peinture épars dans les diverses villes de l'Europe. C'est pour chaque tableau l'indication minutieuse du sujet, des dimensions, de l'origine, et quelques lignes de jugement où les auteurs, si compétents eux-mêmes, s'effacent devant l'autorité d'un Burger, d'un Paul Mantz ou d'un Fromentin. Une partie des œuvres ainsi décrites est reproduite, d'après des clichés photographiques, par un procédé de typogravure qui, dans la plupart des cas, a donné les meilleurs résultats.

L'exécution matérielle de *La Belgique* nous a paru supérieure à celle du *Louvre* et de *Florence*. Les portraits d'homme d'Amberger et de Rubens (Musée de Bruxelles), le portrait de l'infortunée reine Marie-Antoinette par Kokarski, la *Deipara Virgo* de Jan Mostaert, (Musée d'Anvers) et vingt autres copies, ont le charme ou la vigueur des originaux.

C'est une admirable terre pour l'art que la petite Belgique; avec l'excellent guide que nous avons sous les yeux, le voyageur découvrira bien des merveilles méconnues dans la patrie de Van Eyck et de Memling, de Rubens et de Van Dyck. « A Bruges, à Malines « à Louvain, à Ypres aussi bien qu'à Bruxelles, Anvers et Gand il « rencontre — disent les auteurs — les vestiges d'une splendeur « passée, et sur les autels des églises ou sur les murs des hospices « il peut contempler d'incomparables productions de maîtres primitifs, témoignant de la prodigieuse activité qui régna dans ces « contrées au XV^e siècle. »

Dans les villes que nous avons citées, d'après eux, et dans de moindres comme Termonde, Alost, Courtrai, Tournai, MM. Lafenestre et Richtenberger, ont exploré musées et églises, hôtels-de-villes et galeries particulières. Leur livre unit (que l'on nous pardonne ce jeu de mots) la science et la conscience. Avec la collaboration du photographe, ils ont rendu un nouvel et éclatant hommage à l'art des Flandres.

O. DE GOURCUFF.

MONTFORT-SUR-MEU, son histoire et ses souvenirs, par Edouard Vigoland. — Rennes, H. Caillière, libraire-éditeur, 1895.

La pittoresque et intéressante ville de Montfort-sur-Meu attendait son historien; un de ses citoyens, M. Edouard Vigoland vient de combler cette lacune. Son livre modestement présenté,

élégamment écrit, nous apprend ou nous rappelle tout ce qu'il convient de savoir sur l'histoire et la légende, le passé et le présent du château, de la seigneurie, de la cité.

La place me manque pour analyser cet excellent livre, où nous suivons les destinées de Montfort depuis l'origine, en 1092, pendant les périodes de la guerre de Cent ans, de la féodalité, de la Ligue, de la Révolution. Un chapitre précieux pour l'hagiographie bretonne est consacré à la cane de Montfort qui remplit deux siècles de ses miraculeuses apparitions.

Quand il décrit la ville, le pays, les monuments religieux, quand il évoque les légendes ou les souvenirs de la forêt de Montfort, quand il dresse la liste des seigneurs et des maires, des recteurs paroissiaux ou des prieurs des abbayes voisines, à chaque page de son volume coquettement édité par M. Caillière, M. Edouard Vigoland confirme cette phrase de sa préface :

« Je n'ai pas voulu que cette histoire fût une sèche et aride nomenclature, encore moins une œuvre d'érudition, mais bien un simple récit capable d'intéresser tous les âges et d'être mis entre toutes les mains. » Je ne ferai qu'un reproche à l'auteur, qualifiant ainsi son ouvrage : celui d'être trop modeste et le reproche aujourd'hui n'a rien de banal. O. DE G.

••

LA RÉPÉTITION INTERROMPUE, marivaudage en un acte, de MM. Maurice Cartuyvels et Franz Wiener. — Bruxelles, imprimerie veuve Monnom, 1895.

Un chevalier qui interrompt la répétition d'une comédie de salon pour faire à sa partenaire, sa cousine Hélène, une vraie déclaration d'amour, une marquise, la grand'mère, qui bénit d'avance le mariage contracté sous d'aussi gais auspices : voilà le scénario de ce gracieux marivaudage où deux jeunes écrivains belges, MM. Cartuyvels et Wiener, se sont montrés les plus français du monde. O. DE G.

••

EDUCATION ET INSTRUCTION, par M. Ferdinand Brunetière. — Paris, librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 1895.

L'éminent critique académicien, M. Brunetière, vient de publier un excellent petit livre, qui est, au fond, l'éloquent plaidoyer d'un esprit libéral en faveur de l'enseignement religieux. M. Brunetière

s'inquiète peu de certaines criaileries anticléricale, il ose dire aux laïciseurs : « C'est par la grande porte qu'il faut que Dieu rentre dans les écoles. » Il défend les idées générales, proteste contre le « fait » brutal ; il entreprend, enfin, de réconcilier l'éducation et l'instruction, ces deux sœurs que la mauvaise foi a séparées. On ne louera pas moins, dans l'opuscule de M. Brunetière, les hautes visées du citoyen que la saine science du philosophe, l'élégante fermeté de l'écrivain.

O. DE G.



LES DICTIONNAIRES DÉPARTEMENTAUX. — *Dictionnaires biographiques d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.* Paris, H. Jouve, imprimeur-éditeur, 1895,

Dans la collection si appréciée de ses *Dictionnaires départementaux* l'éditeur Henri Jouve vient de faire paraître en même temps le *Dictionnaire* d'Ille-et-Vilaine et celui de la Loire-Inférieure, qui nous intéressent particulièrement.

Les érudits bretons puiseront dans ces deux livres une foule de renseignements utiles ; ils feront, même sur beaucoup de points, un voyage de découvertes. Seul M. René Kerviler, qui se voit à son tour biographié, pourrait un peu se plaindre qu'on lui ait défloré les futurs fascicules de sa *Bio-Bibliographie bretonne*.

Le Dictionnaire d'Ille-et-Vilaine offre un remarquable ensemble d'hommes éminents par la science, la valeur militaire ou civile. Je mentionne, non pas au hasard mais sans ordre, les amiraux Duperré et Véron ; les généraux Cailliot, Cramezel de Kerhué, O'Neill, (n'a-t-on pas oublié le général Hervé ?) ; les religieux dom Plaine et le P. Ollivier, les artistes Tancrede, Abraham, W. Beauquenne, Dolivet ; les érudits et écrivains de la Borderie, abbé Duchesne, abbé Guillotin de Corson, V^o Delaborde, F. Saulnier, abbé Paris-Jallobert, abbé Robert, Léo Lucas, de la Grasserie, Tiercelin, Ed. Beaufiles, Janvrais, C^o X., de Bellevue. Certes M. Emile Bergerat mériterait une place d'honneur dans cette liste, mais le naturaliser breton d'Ille-et-Vilaine parce qu'il habite, l'été, Saint-Lunaire, me paraît aussi hardi que d'agrémenter d'un r son pseudonyme si connu de Caliban.

Le département de la Loire-Inférieure n'est pas moins bien partagé et ce nous est une occasion de faire honte aux Nantais de leur indifférence pour d'illustres compatriotes.

Citons à la hâte les généraux Jamont, de Boisfleury, de Cornulier-Lucinière, l'amiral de la Jaille, les littérateurs, poètes, historiens, bibliophiles, Jules Verne, Ch. L. Chassin, Paul Perret, E. Biré, G. Bastard, de la Nicollière-Teijeiro, Gahier, D. Caillé, M. Audouin, de Brémond d'Ars, de l'Estourbeillon, Le Meignen, Baude de Mauriceley, Chevé, Backman, les compositeurs de musique, Bourgault-Ducoudray, F. Toulmouche, Sélim Arondel des Hayes. Nantes tire de ses artistes une de ses plus pures gloires : depuis la mort de Delaunay, MM. Luminais et Merson sont à la tête du mouvement, suivis des frères Chabas, de MM. J. Aubert, Chantron, Chaillou, Douillard, Serenne, Maufra, de M^{lle} J. Hous-say, du sculpteur Caravanniez, et de vingt autres parmi lesquels on s'étonne de ne pas voir figurer le vigoureux aquarelliste Ch. Toché.

Les *Dictionnaires départementaux* ne s'ouvrent qu'aux vivants. Une exception a été très heureusement faite en faveur du baron de Wismes, l'éminent archéologue, et du distingué diplomate, son fils aîné ; la main pieuse des trois autres fils du baron, l'abbé Fernand de Wismes, nos aimables confrères Christian et Gaëtan apparaît dans ce suprême hommage.

Les notices sur MM. de Wismes et plusieurs autres du volume sont accompagnées de portraits fort bien tirés. Le dictionnaire d'Ille-et-Vilaine réalise à cet égard un progrès sur son frère de la Loire-Inférieure, car une série de tableau, groupant de petites photographies, a permis à M. Jouve de nous donner les traits de presque toutes les notabilités du département.

O. DE GOURCUFF.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

MORT DE M. DE LA VILLEMARQUÉ

L'auteur et éditeur du *Barzas-Breiz*, M. Théodore Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut de France depuis 1857, est mort le 8 de ce mois, âgé de quatre-vingts ans, au château de Keransker près de Quimperlé, charmante et hospitalière demeure, où il a passé la plus grande partie de sa vie à étudier, célébrer, aimer et faire aimer la Bretagne.

Pour la Bretagne, ce jour du 8 décembre 1895 marquera à jamais une date funèbre et néfaste, la date d'un deuil national.

L'homme excellent qui vient de s'éteindre à Keransker n'était pas seulement un des fils les plus dévoués de la patrie bretonne ; c'était aussi l'un de ceux qui ont le plus fait pour la glorifier, la populariser au meilleur sens du mot, la rendre chère et vénérable aux étrangers comme à ses propres enfants.

Aux plus beaux jours de la floraison littéraire de notre siècle, Brizeux, La Villemarqué et Souvestre ont exprimé, présenté à la France

et au monde l'image de la Bretagne, son génie, sa poésie, sa langue, ses mœurs, son histoire, sous des traits si vrais, si vivants, si caractéristiques, sous une forme si originale et si émouvante, qu'ils surent gagner à sa cause la sympathie enthousiaste de tous les cœurs chauds, de tous les esprits généreux, de toutes les intelligences élevées.

De ce moment date, dans l'opinion publique universelle, la faveur dont jouit toujours la Bretagne, et sans laquelle on n'aurait pas vu se produire le développement de ces belles études celtiques et celto-bretonnes, qui ont déjà restitué tant de pages curieuses de notre primitive histoire et qui achèvent peu à peu de nous faire connaître, dans son attrayante grandeur, la véritable physionomie des premiers auteurs de notre race, Gaulois, Bretons, Celtes.

Voilà ce que ne doivent jamais oublier les savants éminents qui aujourd'hui cultivent avec succès ce champ sacré.

Voilà pourquoi la Bretagne, doit arroser de ses larmes cette date funèbre du 8 décembre.

A côté du deuil de la Bretagne, il y a la douleur plus intime et plus poignante de ceux qui ont connu, aimé M. de la Villemarqué, qui ont reçu des témoignages de sa bienveil-

lance et de son affection, — et Dieu sait s'ils sont nombreux, car il n'était point de cœur plus ouvert, de nature plus affable, d'esprit plus charmant, d'ami plus chaud, plus dévoué. Et il peut en témoigner mieux que personne, celui qui écrit ces lignes, qui reçut de M. de la Villemarqué tant de marques d'une amitié toujours vive, agissante, infatigable.

Le souvenir de ce ferme chrétien, de ce fidèle Breton — l'un des meilleurs exemplaires d'homme qui fut sous le tournant des cieux, — vivra toujours embaumé dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu et aimé.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
de l'Institut.

UNE POÉSIE FRANÇAISE DE M. DE LA VILLEMARQUÉ

Un des amis de la *Revue*, M. D. Caillé, a retrouvé dans une ancienne publication nantaise le récit d'un banquet qui eut lieu à Paris en 1837, auquel assistaient Châteaubriand, La Mennais, Broussais, Brizeux, Boulay-Paty, Hippolyte Lucas, Souvestre, M. Théo-

dore de la Villemarqué — dit le vieux narrateur — a rappelé tous les liens de sang, d'affection, de langue, de littérature et d'usages qui nous unissent aux Bretons d'outre-mer, et il s'est écrié : A nos frères du pays de Galles ! Il a lu aussi « Le chant de la liberté bretonne, écrit dans le goût et la forme des bardes qu'il recueille et va publier. »

Nous reproduisons ce chant. Ces strophes, de belle allure et de fière indépendance, montreront à nos confrères que l'un des présidents d'honneur de la Société des Bibliophiles bretons fut aussi un poète français.

LA LIBERTÉ BRETONNE

Ecoutez tous ! — Faites silence,
Nous voulons chanter ! Nous voulons
Chanter au milieu de la France
Une hymne en l'honneur des Bretons !

Joyeux jadis étaient nos pères
Et nous maintenant nous pleurons !
Mais le bonheur revient, mes frères,
Nous sommes encore Bretons !

Ils étaient libres ! nous aux chaînes !
Mais nos fers nous les briserons !
Leur sang coule encor dans nos veines.
Nous sommes encore Bretons !

On a dit : Il faut à ces braves,
Il faut couper leurs cheveux longs
— On ne rase que les esclaves,
Nous autres nous sommes Bretons !

Fureurs impuissantes et vaines !
Tout passe et toujours nous restons,
En dépit des vœux et des haines,
La Bretagne est chère aux Bretons !

Oui ! nous reverrons nos hermines
Reflotter sur nos bataillons,
Et les échos de nos collines
Rediront : nous sommes Bretons !

Oui ! nous saurons, comme nos pères,
Aussi dire au grand jour : *Mourons* !¹
Et nos bois, nos cieux, nos bruyères
Rediront : nous sommes Bretons !

¹ Kent mervel.

Si quelqu'un demande à connaître
Quel est l'auteur de la chanson
— C'est un pauvre exilé ! ... peut-être
Du manoir du *Plessix-Nison*.



LES COMPTES DE M. DE BALLEROY

(1776-1790)

En compulsant des cartons des archives municipales de Brest, je rencontrai une grosse liasse de papiers, dont l'étiquette appela mon attention : elle portait cette indication, *Comptes de M. de Balleroy, chef d'escadre*. Il y avait là plus de 200 notes, mémoires, factures de toutes formes et de toutes grandeurs, de toutes écritures et aussi de toutes façons d'orthographe, qui émanaient des fournisseurs de la maison de cet officier général, de 1776 à 1790. La conservation de ces pièces témoignait d'un remarquable esprit d'ordre chez leurs anciens possesseurs ; elle pouvait servir à quelque chose qu'ils n'avaient certainement pas entrevu, à reconstituer la vie domestique d'une importante famille maritime et la vie économique gravitant autour d'elle, au fond de la Bretagne, à l'époque prérévolutionnaire. J'y songeai aussitôt et la présente étude est un résumé de mes nombreux extraits :

Louis-Auguste, vicomte de Balleroy, était le second des six enfants de Jacques-Claude-Auguste de la Cour, marquis de Balleroy¹, gouverneur du duc de Chartres et lieutenant général des armées du Roi. et de Marie-Elisabeth Goyon de Matignon ; encore simple lieutenant de vaisseau, il avait épousé en 1760 M^{lle} de Penfentenyo. Il ne tarda pas à passer, sans services bien émérites,

¹ L'aîné des deux fils issus du mariage de M. de la Cour, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes, devenu marquis de Balleroy, et de la belle Madeleine-Charlotte-Emilie Lefèvre de Caumartin, que ses correspondants ont rendue presque célèbre. Le comte de Barthélémy, *les Correspondants de Madame de Balleroy*, introduction, t. 1.

au grade de capitaine de vaisseau, et, sur les états de la marine, il figure avec le grade de chef d'escadre « de la promotion du 20 août 1784 ». Il reste à terre, ne se fait attacher ni aux escadres, ni à la direction du port, mène à Brest la vie calme d'un homme à l'ambition satisfaite, favorisé d'une honnête fortune, sans grandes charges de famille (il a chez lui une nièce et quelques papiers font mention « d'un petit garçon »). Evidemment, ce n'est point avec une solde, d'abord de 3200 l., qu'il touche comme capitaine de vaisseau, ni même avec celle d'un chef d'escadre, réduite de tous les suppléments des services actifs, que M. de Balleroy peut faire face aux exigences d'un nom et d'une situation très en vue ; son train de maison lui impose au moins quatre domestiques (un valet de chambre, une femme de chambre, une femme de charge, une cuisinière), l'entretien d'un vaste immeuble, de gros frais de représentation. Même avec de beaux revenus, il faut, au ménage aristocratique, de l'ordre et une prudente économie, pour éviter les dettes, payer exactement les ouvriers employés, les marchands fournisseurs, et c'est à quoi il arrive ainsi que le montrent tous ces menus papiers, avec la mention d'un acquit, presque toujours au lendemain de la date de leur remise. On se fait généralement une idée assez fautive de l'existence des nobles d'autrefois. Sans doute, dans le monde des privilégiés, la jeunesse est gaspilleuse et folle ; sans doute aussi l'âge mûr n'est pas toujours plus sage, au sein des tourbillons de plaisirs et d'intrigues galantes de la capitale. Mais en province, les maisons les mieux titrées savent allier les dépenses nécessaires, largement accrues de celles que réclame l'exercice de la charité, aux dépenses de superfluité, sans déséquilibrer leurs budgets. M. de Balleroy avait d'ailleurs été élevé à bonne école, un peu en gentilhomme campagnard à ses débuts, et ses comptes seraient un excellent modèle à présenter à maintes familles bourgeoises, dont le faste ostentatoire ne détermine pas autour d'elles l'activité et le mouvement dans le milieu artisan et commercial que dénote le genre de vie de notre officier de marine.

La moyenne de la dépense annuelle qu'on peut déduire de ces notes, et qui ne comprend pas, bien entendu, les dépenses courantes de l'alimentation et des aumônes, les mille frais journaliers

payés sur le moment, s'élève à 3000 l. Un tiers environ de cette somme ne profite pas toujours au commerce brestois (M. de Balleroy, ainsi qu'on le verra, en calculateur avisé de ses intérêts, tire de divers lieux certaines denrées de consommation, certains objets d'ameublement ou d'habillement ; même, grâce à ses relations avec l'intendant de la marine, il obtient de temps à autre la cession de quelques matières des magasins de l'arsenal). Mais le reste représente encore un assez joli chiffre de répartition, pour une seule famille, entre les travailleurs de toutes catégories d'un petit milieu.

Abordons les détails.

I. — Jusqu'en 1781, M. de Balleroy loue un appartement au prix de 550 l. par semestre. A partir de cette époque, il occupe, sans doute à titre de propriétaire, une maison à trois étages et mansardes, avec cour et jardin, désignée, sur un rôle préparatoire de capitation pour 1787¹, sous le n° 35 de la rue de la Rampe, « portion du champ de bataille² ». Cette place était alors, comme aujourd'hui, très fréquentée du beau monde ; entourée d'arbres, elle servait de promenade aux dames, et les parades, les revues de troupes qui s'y faisaient, y attiraient de nombreux spectateurs ; c'était la seule propre aux fêtes publiques³. La portion de la rue de la Rampe qui la délimitait d'un côté était presque exclusivement habitée par de hauts officiers de terre et de mer : là demeuraient M. de Lusignan, major de la place, MM. de Rosily, de la Motte-Piquet, de Lalandelle, du Fretay, etc. ; à peine quelques magasins, parmi lesquels il convient de citer celui d'une femme qui vient de quitter le théâtre, où elle a brillé d'un reste d'éclat, pour devenir marchande de mode, M^{me} Dorbigny⁴. La maison de M. de Balleroy

¹ Brouillon établi par les officiers de quartiers de la milice, conservé aux archives municipales.

² La maison répond probablement au n° 4 actuel de la même rue. Mais les alignements ne correspondent pas sur le plan de 1780. avec ceux d'aujourd'hui.

³ « On se souvient encore de celle qu'y occasionna M. le duc de Chartres, » venu à Brest pour visiter l'escadre d'évolution, en 1772. *L'Observateur* ou *l'Espion anglais*, VIII, p 108.

⁴ Célèbre aussi, à Brest, pour sa liaison avec un jeune officier de dragons, M. le chevalier de Coatès. J'ai raconté cette histoire, qui finit tristement, dans la *Revue rétrospective*, 1893.

était l'une des plus considérables de ce quartier choisi, tout à proximité du théâtre et de l'hôtel Saint-Pierre, l'hôtel du commandant de la Marine, M. le comte d'Hector. Elle comportait donc des frais d'entretien assez lourds, qui donnaient de fréquentes occupations aux ouvriers dits du bâtiment.

Le maçon ne paraît guère, non plus le charpentier : ils construisaient en conscience et, leur ouvrage livré, il était rare qu'ils eussent à y reprendre. Le couvreur, en revanche, dans une ville exposée aux raffales de la mer, a souvent à intervenir : l'on a avec lui un abonnement (21 l. par an), mais cela n'empêche pas qu'on ait à l'employer pour maintes réparations plus ou moins extraordinaires : la journée d'ouvrier est de 1 l. 15 s., celle de maître de 2 l. ; le cent d'ardoises revient à 4 l. 15 s. 1 d.

Le menuisier ne compte pas par journées d'ouvriers, mais par ensemble de travaux exécutés. Il produit surtout des mémoires relatifs à la refection ou à la mise au point des portes et fenêtres, à l'application de panneaux, lambris et bordures dans les appartements, le cabinet de Monsieur, la « salle de compagnie, » etc., ou bien à la fourniture ou à la réparation d'objets d'ameublement : la toise de boiserie se paie de 10 à 12 l.

Le serrurier, sur ses mémoires, ne décompose pas la main d'œuvre : ainsi que le menuisier, il établit le prix d'une fourniture ou d'une réparation, sans mentionner le nombre des journées d'ouvriers. Il a beaucoup d'ouvrage, à une époque où l'on utilise très largement le fer forgé, et sous un climat humide où la rouille détériore vite le métal. On devine que ses visites sont principalement motivées par les accrocs survenus aux serrures : « avoir démonté la serrure de la porte batante et l'avoir toute remonté pour la nétoyer et persé deux trous d'atache et fourni trois vis, 1 l., 10 s. » Ce serait plus cher aujourd'hui ! Le serrurier a d'autres ouvrages : il répare les fers à repasser, pose des tringles, établit des garnitures aux fenêtres, fournit pour les cheminées des « garnitures bien polies », pénètre dans la cuisine, où le nettoyage et la réparation du tourne-broche l'appelle assez fréquemment : « avoir fait un suport pour le tourne-broche et persé la pierre et l'avoir bien selé et fait deux petits trous monté avec une roulette qui fait défilé la corde de dessus le tam-

bour et fourni 18 pous de chaine et sangé la corde, le tout 12 l. »

Les mémoires du peintre sont particulièrement élevés. C'est qu'à l'époque, dans les appartements, les boiseries sont multipliées, découvertes, ou parfois revêtues de tentures mobiles, les meubles de couleur et d'ornementation adaptées aux boiseries (couleur blanche, filets dorés, etc.) On peint aussi les parquets, les murs des corridors, sans parler des portes et des fenêtres, des jalousies, des balcons. « Pour peinture à 2 couche cabinet de Monsieur 19 toises $\frac{1}{4}$, chambre de madame 16 toises $\frac{1}{2}$, chambre de monsieur 14, antichambre de M. 5, les 2 portes sur l'escalier de la chambre de M. et de M^{me} 3, total 57 toises $\frac{3}{4}$ à 2 couche à 3 l. 12 s. la toise, 207 l. 18 s. ; — peinture à une couche antichambre du cabinet de madame 7 toises, dans les escaliers 12 $\frac{1}{4}$, total 19 toises $\frac{1}{4}$, la toise à une couche à 36 sous, 34 l. 13 ; — pour avoir peint le plancher de la chambre de M. en rouge à 2 couches 9 l. » 6 journées d'ouvrier, « à blanchir les plafonds et l'escalier et le plancher des chambres en rouge », reviennent à 9 l. Les balcons donnant sur le champ de bataille sont peints en noir, les jalousies en vert, des cages à poules (dans la cour) en rouge. A deux ans d'intervalle, un renouvellement à peu près général des peintures de l'intérieur coûte 304 l. Le peintre est aussi vitrier ; il pose et nettoie les carreaux ; ceux-ci, selon leur grandeur, reviennent à 6, 8 ou 16 sous la pièce : le vitrage de 4 croisées neuves en exige 128, à 8 sous, (51 l. 4 s.)

La fourniture et l'entretien de l'ameublement se partagent entre le tapissier et le menuisier, mais de manière fort inégale, le dernier n'apparaissant qu'à propos de gros ouvrages ou d'objets communs. Les meubles, sous l'ancien régime, n'avaient rien que puissent rappeler les imitations mesquines et de mauvais goût des maisons bourgeoises à prétentions d'aujourd'hui : ils étaient simples réunissant pourtant le solide à l'artistique, le grave et le confortable à l'élégant et au gracieux, selon leur destination dans les pièces. La plus forte dépense que M. et M^{me} de Balleroy leur ait consacrée (en 1783) est relative à la salle de compagnie (salon) : elle fait l'objet de 3 mémoires, l'un de 4177 l., un autre de 456 l., 17 s., le troisième de 4138 l., deux portent la signature de Le Cointre, mar-

chand de Brest. Je reproduirai le premier et le dernier, celui-ci ne me paraissant être que le détail de la fin de note du premier.

A. — Du 11 février 1783 : « 52 aunes de toile pour doubler la tapisserie à 1 l. 13 s. l'aune, 85 l. 16 ; — 180 pieds de baguette en or à 2 l. 15 s. le pied, 495 l. — 20 agraffe pour les baguette à 2 l. la pièce, 40 l. ; — 2 aunes de damas pour finire la salle qu'il me manqua, à 15 l. 10 s., 31 l. ; — 20 aunes de cordon de soye pour les croisée à 15 s. l'aune, 15 l. ; — 1 aune 1/2 de cordon pour lustre et les gland, 13 l. ; — cordon et gland pour sonnette 10 l. ; — 8 glands pour les oreillers de l'hotoman à 2 l. 10 s., pour 20 l. ; — 8 glands à 4 l. pour les croisée et cordon de soye 35 l. ; — 5 aunes de taffetas pour la pendulle à 5 l. 10 s. l'aune 27 l. 10 s. ; — rubans et façons de l'ouvrage 3 l. ; — 56 aunes de toile de cotton pour toutes les housses 2 l. 10 s., 145 l. 12 s. ; — façon de toutes les housses 28 l. ; — 1 aune 1/3 de damas pour l'écran à 15 l. 10 s. l'aune, 20 l. 13 s. ; — cordon de soye, cloux doré fin, galon et façon 9 l. 14 s. ; — 5 aunes 1/4 de toile pour 2 fauteuilles à 2 l. 10 s. l'aune, 14 l. 3 ; — bordé de soye et façon des 2 fauteuilles 9 l. ; — fourni pour les 6 fauteuilles 7 pièces de liette blanche à 12 s l'aune pour les housses 7 l. 14 s. ; — 4 aunes 1/2 de toile blanche pour la housse du canapé à 1 l. 16 s. l'aune, 8 l. 2 ; — façon des housses de 6 fauteuilles et le canapé 9 l. total 1027 l. 4 s. ; — prix convenu avec M. de Balroy, une tapisserie de damas vert, douze fauteuilles, deux demi-bergères otomanes, compris les oreillers, rideau de taffetas, lit à la polonnaise, pour la somme de 3150, — ensemble 4177 l. 4 s. »

B — Note sans date ni signature, dont le détail rentre sans doute, au moins en partie, dans l'appendice de la précédente : « montant d'un meuble de damas vert, pour la tapisserie de la salle 54 aunes à 14 l. 10 s. 783 l. ; 24 aunes taffetas fort pour les croisés à 8 l. 10, 204 l. ; 12 fauteuilles en damas à 55 l. pièce 660 l. ; 2 demi-bergères à 140 l. pièce 280 l., automane de 6 pieds de long compris ses oreillers 350 l. ; en tout 2277 l. ; — meuble en velour d'Utreke¹, 54 aunes à 10 l. 10, 567 l., 24 aunes taffetas à 8 l. 10, 204 l. ; 12

¹ Pour une autre pièce que le Salon principal.

fauteuils en velour d'Utrek à 45 l. pièce 540 l. ; 2 demi-bergères à 120 l. p., 240 ; automane velour d'Utrek y compris les oreillers 300 l. ; en tout 1851 l. »

Quant aux glaces, elles viennent de Paris, de chez Hubert Pitra, rue Grenelle Saint-Honoré : je n'ai point rencontré la facture qui concerne cet article, mais seulement la lettre de voiture qui se rapporte à l'expédition.

II. — Le chauffage se fait au bois, que M. de Balleroy tire quelquefois de l'arsenal au prix de 20 l. la corde « d'arrimage, » beaucoup plus forte que la corde ordinaire. Les cheminées ont leurs garnitures en bois peint : leur ramonage annuel (chose à laquelle l'ancienne police veillait avec un soin très attentif) coûte, par abonnement. 18 l. En quelques pièces, il y a des poêles, dont l'entretien, joint à celui d'autres articles, regarde le serrurier : « un poel avec un four de tolle (pour la cuisine), un grand garde feu en tolle, une chauffette de tolle, » etc.

Je ne relève, à propos de l'éclairage, que des fournitures de chandelles, qu'on fait venir de Morlaix par caisses de 50 livres (39 l. 10 s.). Mais il est probable que les maîtres font usage de bougie, alors encore tout à fait de luxe.

III. — A la lecture de divers papiers, j'entrevois la cuisine d'antan, vaste, bien éclairée, à large cheminée où brillent les beaux chenets d'acier, où se détache, sur l'un des côtés, la cage du tourne-broche avec sa longue chaînette à poids de pierre, et, au fond, la puissante crémaillère, aux murs étincelants de cuivres : ici la fontaine fleurdelisée, là les casseroles de toutes grandeurs, les chaudrons et les marmites, etc. C'est le bon temps des maîtres chaudronniers, les « orfèvres en gros, » comme ils s'intitulent, aussi celui des « orfèvres en fin », qui ne dédaignent point de travailler pour la cuisine.

Une note de l'étameur nous initie à ce qu'était la batterie de cuisine chez M. de Balleroy, au début de son installation, (elle est du sieur Vincent Omnès et ne monte qu'à 9 l. 11 s.) : « étamé 18 casseroles 3 l. 12 s., 1 marmite 10 sols., 1 casserole ronde 8 s.,

1 braisière 10 s., 1 casserolle ovale 10 s., 1 cocmare 10 s., 1 passe purée 8 s., 1 poëlon 4 s., 2 tourtières 8 s., 1 poissonnière 10 s., » etc. Mais avec l'ascension du maître de maison au grade de chef d'escadre, le matériel augmente et même se grossit de beaucoup d'argenterie (celle-ci vient de chez maître Tourot, garde de la corporation des orfèvres de Brest et de Landerneau, un futur maire de Brest) :

« 2 casseroles d'arjean pesant 6 marcs 5 onces à 59 l. le marc control compris, 390 l. 17 s. 7 d., et fason des deux casseroles 72 l., total 462 l. 17 s. 7 d. » Mais M. de Balleroy, qui sait le prix des choses, obtient une réduction de 99 l. 15 s., en remettant à l'orfèvre « du vieux galon doré pesant brut 3 l. 2 onces ».

« 4 pièces d'arjean pesant 12 marc, 2 onces 3 gros 1/2 à 57 l. 10 s. le marc control compris 707 l. 9 s. 8 d., fason à 21 l. pièse, 84 : 791 l. 9 s. 8 d. ; — 6 couvers à fils et à... (?) pesent 4 marcs 4 gros 1/2, à 52 l. le marc, 237 l. 13 s., 3, controle 19 l., fason 36 ; — 4 salières à cristaux garnies d'arjean, 72 l. » Mais la revente d'une « vieille soupière » en argent diminue le montant de la fourniture de 410 l.

Quant à la vaisselle « de fayance », une fois M. de Balleroy s'avise de la faire venir de Marseille. Le marchand ne lui compte que 51 l. 8 s. pour 12 douzaines d'assiettes « chautournées », 1 douzaine d'assiettes rondes et l'emballage ; mais les droits de ferme et de transit sont si excessifs, qu'ils élèvent le mémoire à 163 l. 2 s. 3 d. Stupéfait... et irrité, M. de Balleroy, se plaint à la personne intermédiaire qu'il avait chargée de l'achat : celle-ci, tout en lui communiquant le bouillon d'une réclamation au fermier général du Roi, à Paris, ne peut que lui transmettre les explications du fournisseur : le receveur de la ferme, à Marseille, a exigé « pour droit principal 60 l., acquit 5 l., 10 s. par livre 30 l. 2 s. 6 d., en tout 90 l. 7 s. 6 d. »

A en juger par la multiplicité et l'énoncé des factures relatives aux approvisionnements de la cave et de l'office, la table devait être copieuse et bien servie. Les maisons, même simplement à l'aise, achetaient autrefois leurs denrées de consommation par quantités plus ou moins considérables ; on n'allait point comme

aujourd'hui, dans plus d'une maison riche ou affichant la richesse, acheter au jour le jour, et souvent sans payer, le vin chez les marchands détaillants, mille choses, chez l'épicier. On aimait à être bien garnis de tout ce qu'il était possible de conserver par provisions. C'était d'ailleurs réserve nécessaire, chez des gens dont la table était toujours prête à recevoir convenablement un ou plusieurs hôtes, invités de voisinage ou du milieu professionnel.

Point de notes du boucher ni du boulanger : la viande et le pain se paient au comptant ; ou la fourniture du pain, si elle se règle au mois, s'acquitte d'un coup de couteau sur le bois servant aux encochures, — chacune représentant un pain d'un poids et d'une valeur déterminés, — ainsi que cela se pratique dans plus d'un endroit de la France.

Mais je ne relève pas moins de 11 grandes fournitures de vins, la plus forte montant à 700 l., la plus faible à 300 l. Les vins sont tirés du Bordelais, achetés de la maison Boyer-Fonfrède-Zimmerman, qui charge les barriques sur les chasse-marées à destination de Brest, ou les confie à quelque navire du Roi, en relâche à Bordeaux. Leur prix, sans approcher de la valeur actuelle des mêmes crus, ne laisse pas que d'être assez élevé. Entre 1781 et 1789, 1 barrique de vin rouge « fin ordinaire médoc » coûte de 106 à 150 l. (425 à 600 l. le tonneau¹), 1 barrique de vin rouge « fin ordinaire Saint-Julien », de 180 à 212 l. (720 à 850 l. le tonneau), 1 barrique de vin blanc « Graves première qualité » 100 l. (400 l. le tonneau¹), 1 barrique « haut Lançon première qualité » 50 à 75 l. (200 à 300 le tonneau). Les droits à acquitter amplifient sigulièrement les factures : voici, par exemple, une fourniture de 6 barriques de vin rouge et blanc, « clarifié brillant, relié à un cercle de fer par bout, » cotée à 600 l., les frais supplémentaires portent la note à 712 l. 10 s. : « droits de sortie, 82 l. 16 s., rabattage et autres frais jusqu'à bord compris les cercles de fer 33 l., supplément de frais extraordinaires pour le transport 7 l. 1 s., provision à 2 p. % 13 l. 13 s., prime d'assurance 16 l. 1 s. »

Par occasion, grâce à la complaisance d'anciens camarades, M. de Balleroy s'approvisionne de vin de Chypre.

¹ Le tonneau, mesure de capacité, s'estime en poids (2000 livres).

Le vin se met en bouteilles à la maison, et c'est encore la raison d'un assez gros débours : le cent de bouteille se paie 38 l. 12 s.

L'épicerie vient d'ordinaire de Nantes (maison Colas) ou de Bordeaux (maison Boyer et C^{ie}). Elle comprend des approvisionnements de denrées très variées : — de l'huile fine, « le buard p. net a 37 l. 20 ou 39 l. ; » — des jambons à 18 s. la livre ; — des « pains de fromage ; » — des haricots secs, du poivre, du café, surtout des assortiments de flacons d'anchois, de capres, d'olives, de cornichons, de bouteilles de « verjus », des prunes sèches, des pots de raisiné fin, de gelées de groseille et de pomme, de confitures de prunes (mirabelle, reine-claude) et de cerises, de marmelade d'abricots, etc.

On n'achète guère à Brest que la confiserie et la pâtisserie de fabrication extemporanée et qui dépasse le savoir faire du cordon bleu de la maison, à l'occasion d'un repas de famille ou de corps : M^{me} Lesanzay livre, le 29 janvier 1788, « 2 fromages à la glace 15 l., 2 compottes 3 l. 12 s. et 2 douzaines de goffre 2 l. 8 ; » et le 5 février, « 2 fromages à la glace 15 l., 2 douzaines de gaufre 2 l. 8 s., 2 compottes 3 l. 12 s. »

Une fois, un traiteur est chargé de servir un grand repas, par exception aux habitudes de l'époque. Je reproduis textuellement « la carte » du Vatel brestois, curieuse à plus d'un titre :

« Mémoire pour M. de Balroy du 12 avril 1790¹.

« Pour 10 livres de beuff 4 l., pour petit artichau... (?) et beur 2 l. 10 s. ; pour 2 assiettes de petit patez 1 l. 4 s. ; 2 poullardes à laistrargon... (?) 4 l. 10 s. ; une nois de vau piquez 4 l. 10 ; un patez chau garnie de... (?) quenelle 5 l. 10 s. ; un aspique garnie de servelle 6 l. ; un de pijont 4 l., un de rie de vau piquez 5 l., un fillay de bœuff piquez sausse... (?) 6 l. ; un d'agneau piquez 3 l. 10 s.

« 2 relevez, un cauchont lay 4 l. 10 s. ; un que (une queue) de saumont piquez glassez 6 l.

« 5 pla de rau (rôt), un rau de kiff (sic) d'agniau piquez 7 l. 10 s.,

¹ J'ignore à quel propos fut donné ce repas. Il ne tombait pas à un moment de quiétude dans le monde maritime : l'autorité de MM. d'Hector, commandant de la marine, et de Marigny, major général, était très ébranlée. Le 22 avril les canoniers-matelots souscrivaient au pacte fédératif des troupes.

un a caullade de levreau don un piquez 3 l., deux poullards dont un piquez garnie de cresson 4 l. 10 s., un a caullade de laprau 2 l. 10 s., trois pijont bardez 3 l.

« 2 grausse pies (pièces). Un nougat 7 l., un gateau de savoy 7 l.

« 2 salades, 1 l. 16.

« 10 autre may (mets). Un de ..(?) d'amour 1 l. 4 s., un de pain à la duchesse 1 l. 4 s., un de touront 1 l. 4 s., un d'asperje 3 l., un d'artichau 1 l. 4 s., un de gellez daurange 3 l., un deuff au jue 1 l. 4.

« Pour le desserd, 12 oranges à 4 s. piessé 2 l. 8 s., 4 assiettes de paume (pommes) 5 l., 2 compautes de paume 4 l., un compaute da-bricau à laudevie 3 l., 2 assiettes de biscuit 1 l. 4 s., 1 assiette de macaront 1 l., 1 de jin blaite (gimblettes) 1 l., 1 de..(?) 1 l.; un tambour garnie de petit bisqui et petit four 5 l., 1 assiette de prune 1 l. 10 s., un gateau à la fleur daurange 4 l., 2 assiettes de gauffre 2 l. 10 s., 4 assiettes montez garnie de pastille 12 l. »

Total de la carte, 157 l. 6 s.

Outre que ce document nous initie aux détails d'un menu sous l'ancien régime, il nous montre quelle devait être l'énergie digestive chez nos pères, gens sains et vigoureux, très actifs, qui ne reculaient point devant un gros entassement de mets substantiels. L'art culinaire est déjà, pourtant, quelque peu compliqué; mais les ingrédients de l'officine du traiteur ne sentent pas encore *le chimisme* des laboratoires des Vatel's d'aujourd'hui.

IV. — Les mémoires relatifs à la lingerie, ceux du drapier-soyer et du tailleur sont très modérés. Les étoffes sont fournies par Thomas Raby, l'un des marchands les plus achalandés de Brest.

Monsieur s'en remet aux tailleurs de la ville du soin de lui confectionner des vêtements civils et de petit uniforme, aussi de réparer ceux qui ont souffert de l'usure ou d'en relirer « veste et culotte pour le garçon », ainsi qu'il appert de notes (toujours l'économie). Les façons ne sont pas bien chères : « pour fason et fourniture dabit, veste et culote 10 l., pour fason des 2 vestes et 2 culotes de nanquein 7 l., pour fason de 2 surtout de couty 7 l.; pour fason d'une grande culote au petit 15 s.; pour fason d'une

veste drap bleu galonné 6 l. ; pour fason d'un gillet garni de satin 2 l. », etc. Mais c'est à Paris qu'on demande les galons et les broderies du grand uniforme. Justement l'ordonnance du 1^{er} janvier 1786 vient de modifier la tenue : c'est une lourde dépense qui s'impose aux officiers de marine ; l'on en peut juger par le mémoire suivant¹ :

Le mémoire, de 1786, est signé de Fourquemin, brodeur à Paris : « trois aunes de drap de paignon bleu de Roy à 34 l., 102 l. ; 9 aunes de croisé de soye bleu à 6 l., 54 l. ; 1 au. drap de Julienne écarlatte 40 l. ; 2 au. croisé de soye blanc double à 6 l. 10 s., 13 l. ; avoir brodé le grand uniforme des généraux en passé portant onze aunes un guard à 66 l., 742 l., 10 s. ; avoir brodé le second bord du même uniforme portant onze aunes 3 quart à 36 l. 423 l. ; 52 gros boutons à 3 l. la douzaine, 13 l. ; 3 douzaines de petit bouton à 1 l. 10 s., 4 l. 10 s. ; pour l'emballage, la caisse, la ouette, la toile cirée, le papier, 6 l., » en tout 1398 l.

Monsieur fait aussi venir de Paris ses chapeaux de castor, de chez Chardon, « aux armes de France, rue de la monnoie au coin de la rue Baillete, marchand chapelier de la maison de Son Altesse royale Madame, » qui « fabrique et vend toutes sortes de chapeaux castor, demi-castor, chapeaux de soye, etc., le seul dans Paris qui tient les vrais castors anglais pour les dames, portant leurs plumets naturels, pluchés, non pluchés, chapeaux d'amazones, de bal, de cheval et pour la chasse, tant pour les messieurs que pour les dames et garnis dans les plus nouveaux goûts... »

Madame ne semble pas consacrer des sommes folles à sa propre toilette. Les robes, sans doute, sont confectionnées à la maison, car je ne découvre aucune note de couturière, seulement des achats d'étoffes (taffetas, camelot, serge, etc.) qu'il est assez difficile de

¹ Le titre 2 de l'ordonnance règle ainsi l'uniforme des officiers généraux : « habit drap bleu de roi, doublure de serge de soie écarlate, veste et culotte écarlate ; habit sans paniers, manche en bottes ; pattes de poches en travers, garnies de 3 boutons ainsi que les manches. Broderies identiques à celles de l'uniforme des grades correspondants dans l'armée, seule différence aux boutons qui, dans la marine, seront de cuivre doré d'or moulu, timbrés d'une ancre.

« Le petit uniforme, sauf les différences des boutons, comme pour les officiers généraux de terre ».

démêler d'entre les fournitures destinées au petit garçon ou au mari. Les mémoires spécialement adressés à madame de Balleroy ne sont jamais bien élevés, et ils comprennent à peu près toujours les mêmes objets : de chez Brousmiche, « une paire de manchette en gaze à double rang 1 l. 15 s. ; la monture d'un bonet de linon, 1 l. 4 s. ; la monture d'une beigneuse 15 s. » Le renouvellement d'une « couverture de manchon de satin noir, doublure de satin bleue, le ruban et la façon », coûtent 4 l. 5 s. De temps à autre, quelques aunes de ruban « blanc gros grain », vert, noir, ou mordoré, « de beau marly », etc. Voici le prix d'une coiffure, un bonnet, en 1782 (combien cela s'éloigne des complications d'aujourd'hui ! Marie-Antoinette a pourtant donné le goût des coiffures extravagantes, mais la province est en retard sur la capitale) : « un bonnet de basin 15 s., 3 carts de beaux marly pour papillon et bavolet 1 l. 13 s., demi aune de gaze pour turban à 2 l. 10 s. l'aune 17 s., une aune et demie de ruban à 14 s. l'aune 1 l. 1 s. ; 3/4 de gaze pour barbes 2 l. 5 s., la façon du bonnet 1 l. 4 s. » De loin en loin, quelques dépenses de luxe exceptionnelles (les fournitures viennent alors de Paris) ; en 1788, je trouve cette petite pièce : laisser passer du bureau de la Gravelle (fermes du Roi), « pour une valeur de 64 l. en souliers de soye et manchon neuf à 5 o/o l. 64 », payé 10 l. 11 s. (droits ainsi décomposés . sortie 3 l. 4 s., office 6 s. 8 d., acquit 5 s., traittes et droits prélevés pour livres, 6 l. 15 s. 4 d.) ; l'année précédente, je découvre cette autre note : « 2 livres pomade à la fleur d'orange 12 l., 6 paires gands blancs 8 l., 6 paires gands en couleur 9 l. » (ces objets sont envoyés de Toulon).

V. — D'après ce qui précède, on peut prendre une idée générale de la vie de la famille de M. de Balleroy, tant dans le privé que dans les relations. D'autres mémoires achèveront de nous la faire connaître.

Pour madame, lorsqu'elle se rend en visite ou au spectacle, il y a une chaise à porteurs.

La maison possède une grande voiture, mais dont elle ne fait pas usage : elle reste remise chez un loueur, auquel, pour son entretien, M. de Balleroy paie un abonnement annuel de 72 l. Une fois

seulement elle me paraît avoir servi pour un voyage de monsieur au domaine de Balleroy¹.

A l'église (l'église paroissiale de Saint-Louis), la famille a son « demi-banc, » pour lequel le marguillier en exercice reçoit chaque année, vers le mois d'octobre, la somme de 9 l.

Une facture laisse deviner les attentions du mari à l'égard de madame de Balleroy, à propos d'un premier janvier, par la commande à l'orfèvre Tourot d' « une boîte d'or ronde à femme, » une bonbonnière sans doute (jolies étrennes d'une valeur de 407 l. 10 s.) ; une autre trahit une date noire, celle d'un deuil récent, par une commande « d'éternelles, » (de 48 l.)

Un mémoire de 1787 me rend tout rêveur ! Il s'agit d'un achat de cartes à jouer, fait à Morlaix, chez Papous, pour le compte de M. de Balleroy, par M. de la Grandière : « 24 sixains de cartes entières à 3 l. 4 s. le sixain fait la grosse 76 l. 16 s. ; 24 sixains de piquet à 2 l. 8 s. le sixain fait par grosse 57 l. 12 s., en tout 134 l. 8 s. » L'on jouait donc, dans la maison de la rue de la Rampe, l'on n'y échappait pas à une passion déplorable, qui avait pris, à Brest, dans toutes les classes, comme un regain d'activité, dans les dernières années du règne de Louis XVI, malgré les efforts des magistrats pour l'enrayer (on poursuivait partout le jeu clandestin ; mais arrêté dans un lieu il reparaisait dans un autre, sous une forme et sous un nom nouveaux, qui prétendaient défier les atteintes de la police ; on dut même interdire le loto !) Était-ce le moyen dérivatif pour se soustraire aux préoccupations politiques ? Je ne le saurais dire. Ces préoccupations d'ailleurs apparaissent très nettes dans la curieuse collection des notes de M. de Balleroy.

Jusqu'en 1788, l'officier général s'est borné à lire le *Journal politique de Genève*, feuille de nouvelles assez terne, « composée de 52 cahiers, » et dont l'abonnement annuel est de 21 l. Mais à partir de la fameuse querelle des parlements, qui revêt en Bretagne un caractère particulier d'acuité, tout à coup, M. de Balleroy se montre très soucieux des affaires du temps : on le voit, au fur et à

¹ Le château de Balleroy, en Normandie, était l'une des plus belles demeures seigneuriales de la province. Voir Bidot, *Balleroy et ses environs* (Calvados), Saint-Lô, 1860.

mesure que les événements de la Révolution s'annoncent et se déroulent, multiplier les achats de publications d'actualité, livres, journaux, pamphlets, etc., chez le libraire Fournier (grande Rue, au Temple du goût¹), et la nomenclature des ouvrages livrés par celui-ci n'est pas la partie la moins instructive du dossier que j'ai compulsé.

Ce sont d'abord les brochures intitulées, *Réflexions de M. Bergasse*, *Requête d'une Société rustique*, *Calonne tout entier*, *Lettre sur les immunités ecclésiastiques*, *Remarque sur la noblesse*, etc. ; le procès-verbal du Dauphiné, les livraisons des comptes-rendus des *Etats-généraux*, puis d'autres brochures, mêlées à divers ouvrages historiques et littéraires, l'*Avis aux Français*, l'*Ultimatum*, l'*Avis aux députés*, les *Curés du Dauphiné*, les *Réflexions des plébéiens*, la *Messe*, le *Magnificat*, la *Délibération de Guienne*, l'*Avis des bons Normands*, le *Précis historique de Bretagne*, les *Mémoires de Malouet*, le *Coup d'œil sur l'Angleterre*, l'*Almanach royal*, la *Galerie des Etats-généraux*, le *Banquet des proscrits*, le *Domine*, les *couches de Turgot*, l'*Attentat de Versailles*, *La Lanterne*, les *Mémoires de M. Pouget*, l'*abbé Mauri*, un *voyage de Lesseps*, la *Liste des députés*, une *lettre de Mirabeau*, une *profession de foi*, le *déficit vaincu*, les *Mémoires de Saint-Simon*, *Serait-il trop tard*, etc.

Après le 14 juillet 1789, viennent de nouveaux achats :

Inconvénient des droits féodaux, *Rapport de l'archevêque de Bordeaux sur la constitution*, *Correspondance du comte de Saint-Germain interceptée*, *Sur la liberté de la presse*, *Correspondance du maréchal de Richelieu*, *Premier préliminaire de l'abbé Sieyès*, *Première nécessité d'un scrutin*, *Projets de doléance des sous-lieutenants de vaisseaux*, *Voyage à la Bastille*, *Prospectus sur les finances*, *Gardons le Roi*, *Observations de Nancy*, etc.

En 1790, M. de Balleroy, reçoit : l'*Adresse aux Provinces*, *Qui choisirons-nous ?* l'*Adresse aux amis de la paix* ; le *Dialogue entre deux gentils*, un *Plan d'éducation*, un *Plan du pouvoir judiciaire*,

¹ M^e Fournier (Alain) est le même dont la réception à Rennes, en 1782, a été relatée au 1^{er} volume des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques* publiés par la Société des Bibliophiles bretons, Nantes, 1878, p. 219.

un *Discours des magistrats*, les premières livraisons des *Actes des Apôtres*, une *Galerie des Dames*, un *Almanach royal*, un *Almanach des députés*, un *Almanach national*, un *État militaire*, un *État actuel des cours de l'Europe*, l'*Assemblée nationale vengée*, *Le passé et le présent*, *La journée des dupes*, l'*État de la marine et des colonies*, le *Massacre de la Saint-Barthélémy*, la *Loi nationale*, etc.

C'est une véritable débauche de lecture !

Quatre ouvrages seulement de l'année 1791 (l'*Administration de M. Necker*, la *Monarchie vengée*, l'*Esprit de l'abbé Mauri*, la *Vie de Cagliostro*).

M. de Balleroy, subit évidemment l'influence des idées nouvelles. Il donna même des gages de *civisme*, comme on disait alors, en travaillant de ses propres mains au déblaiement de la place du château, pour la fête de la Fédération du 14 juillet 1790¹. Mais aux approches de la grande tourmente, il s'éloigna et se tint à l'écart ; la liasse des mémoires de ses fournisseurs est venue aux archives de la municipalité à la suite de quelque perquisition domiciliaire qui précéda son départ ou fut une conséquence de celui-ci².

D^r A. CORRE.

¹ Levot, *Hist. de Brest*, III, 275.

² Son frère aîné, Charles-Auguste, marquis de Balleroy, lieutenant général, le même qui s'était distingué à Saint-Cast, (1758), et son frère puîné, Jean-Paul-François, le chevalier, périrent sur l'échafaud révolutionnaire au mois de germinal an II (mars 1794). Le marquis de Balleroy, qui, à Quiberon, fit échouer bien involontairement la tentative de diversion du comte de Vauban sur Carnac, la veille du 16 juillet 1795, devait être le fils de Charles-Auguste, officier de cavalerie (voir : le comte de Barthélemy, l. c. int. LXXXV et LXXXVI, notes.) Un chevalier de Balleroi ; — « Deshuttes de Balleroi, » — massacré au 10 août, est mentionné dans l'Élégie de Laizerolles sur « la captivité de Saint Louis II », broch. 1814, p. 21 et 54.



ÉTUDES HISTORIQUES

LA BRETAGNE SOUS LOUIS XVI

(1774-1785)

CHAPITRE III¹ (Suite²)

BROUILLE ET RÉCONCILIATION

I

Le calme relatif de cette session avait sans doute fait croire au gouvernement que les concessions étaient inutiles : aussi ne se préoccupait-il nullement dans l'intervalle des sessions de faire droit aux réclamations des États : tout ce qu'il leur accorda, ce fut l'adjonction de trois députés élus par eux à la commission chargée de vérifier les comptes des octrois, encore fut-il stipulé que les six voix des présidents des ordres et des députés élus ne compteraient que pour trois, afin de réserver la prépondérance aux commissaires du roi.

L'opposition ne s'endormait pas cependant, et décidée à frapper un grand coup, à refuser au besoin le vote des impôts pour obtenir

¹ Les détails de ce chapitre ont été puisés, pour la session de 1782, aux *Archives nationales*, H. 407 et 408, ainsi qu'à de curieuses notes manuscrites dont je dois communication à l'obligeance de M. Alain du Cleuziou, et pour la session de 1784, aux *Archives nationales*, H. 413, 414, 426 et 427.

² Voir la livraison de novembre 1895.

satisfaction, elle résolut de rappeler, par une cérémonie, imposante, le souvenir des luttes anciennes et de ceux qui y avaient montré une énergie intraitable. Le 27 octobre 1782, veille du jour fixé pour l'ouverture des Etats, on fit porter par les soins de M. de Ranléon et du chevalier le Vicomte dans toutes les maisons de Rennes des billets d'invitation, *de la part de plusieurs gentils hommes*, à un service célébré aux Cordeliers pour le marquis de Coétauscours, mort il y avait déjà quinze ans, mais dont le nom était resté le symbole de la lutte à outrance, et qui, souffrant déjà de la maladie qui allait l'emporter, avait tenu à assister à la session de 1766 pour arrêter les tentatives de négociations et de compromissions auxquelles une partie de la noblesse se montrait alors accessible. Le lendemain 28, foule aux Cordeliers, malgré l'opposition des gens de cour. Le catafalque était orné d'une colonne sur laquelle on lisait cette inscription : *Viro et civi*, à l'homme et au citoyen. On s'attendait à de grands débats qui n'eurent pas lieu. « L'agitation extérieure des partis a peut-être été la véritable cause qui a arrêté ou prévenu l'agitation intérieure. »

M. d'Aubeterre, M. de la Bove, M. de Girac étaient toujours à leur poste : mais M. de Tréverret avait disparu, et c'était le sénéchal de Nantes M. de Bellabre qui présidait le Tiers à sa place. Désespérant probablement de rien obtenir de son Ordre en l'absence de toute concession sérieuse de la cour, dégoûté de se sentir contre-carré par M. de Girac, M. du Boisgêlin s'était abstenu de venir. Aucun baron n'étant présent, il fallait procéder à l'élection du président de la noblesse. Celle-ci se rendit à l'hôtel de la commission intermédiaire, où elle nomma pour son doyen le chevalier Grignart de Champsavoye ; puis de là, vers 4 heures 1/2, elle se rendit aux Cordeliers, son doyen en tête et le scrutin commença. Ce fut Berthou de la Violaye qui fut nommé par 139 voix contre 119 à M. de la Moussaye de Carcouet et 113 à M. du Cambout. Le chevalier de Trémargat eut 25 voix, M. de la Bédoyère 6, M. des Grées 4, trois autres membres eurent chacun une voix, il y eut 18 abstentions, M. de la Violaye s'était montré ardent opposant en 1780 : la noblesse avait à sa tête le chef qu'il lui fallait. Il fit aussitôt son remerciement « très bien, très pénétré et

point d'air préparé ». Il était environ 10 heures quand les commissaires du roi firent leur entrée. M. d'Aubeterre parla beaucoup de la guerre d'Amérique, il eut un joli mot pour M. de la Violaye, mais on remarqua qu'il n'avait rien dit pour MM. de Girac et de Bellabre, homme d'autorité cependant. M. de la Bourdonnaye répondit, et au milieu d'applaudissements très nombreux, il opposa l'accueil aimable fait à la cour aux députés des colonies américaines au refus de recevoir les députés bretons. M. de Catuëlan ajouta quelques mots courts, polis et bien tournés mais rien de particulier pour M. de Girac. Nous comptions passer la nuit au théâtre, mais nous nous sommes retirés avant minuit. »

Le lendemain 29, M. de la Bove prononce un discours très bien fait et très remarquable qui se terminait par la demande du don gratuit de 3 millions. Après le départ des commissaires du roi, silence absolu. M. de Girac propose d'aller aux chambres pour accorder le don gratuit suivant l'usage, mais M. de Bégasson du Roz, qui s'est décidé à revenir au parti de l'opposition, se lève et s'écrie : « Je demande que l'on examine la commission royale en vertu de laquelle nous sommes assemblés ; celle de 1645 parlait de l'attention avec laquelle on maintenait nos privilèges, celle-ci n'en parle plus, elle a raison : nos privilèges n'existent plus, le contrat entre la province et le roi n'est plus qu'un papier rongé par les rats. Je propose qu'en accordant le don gratuit on nomme des députés qui porteront en même temps nos doléances. » On discute ; minuit passe, on se sépare sans avoir pris un parti, mais l'agitation est très vive, et redouble le 30. On commente une lettre de M. du Boisgëlin, où il déclare que les ministres avaient reconnu les droits des Etats et que c'est M. de Girac qui, pour les tenir en bride, a affirmé que l'arrêt du conseil de 1780 serait bien accueilli. Enfin les Ordres se retirent aux chambres, M. le Mat, maire de Guingamp, essaie de déterminer la noblesse à accorder le don gratuit : le chevalier de Guer, qui fait son apparition sur la scène politique où il jouera plus tard un si grand rôle lui répond. Le Tiers accorde le don gratuit en suppliant le roi de permettre qu'on lui envoie une députation. 182 voix contre 71 dans la noblesse adoptent l'avis suivant rédigé par MM. de Trémargat et de Kernez-

ne : « Persuadée que l'accès du trône doit toujours être ouvert aux sujets fidèles, considérant les atteintes multipliées qu'on ne cesse de porter à ses droits et surtout à celui de députer librement vers S. M., la noblesse s'excuse de consentir ailleurs qu'aux pieds du trône le don gratuit. » L'Eglise émet un tardé à délibérer.

Le 31, le procureur-syndic de Robien entre aux Etats un papier à la main et veut en donner lecture, les chefs de la noblesse s'y opposent, « le Tiers paraît toujours inquiet et indécis, la noblesse calme sans chaleur, mais très décidée. » M. d'Aubeterre donne à M. de Robien l'ordre de lire, M. de Robien en avertit les Etats, ceux-ci refusent d'écouter, il lit cependant : « malgré toute la peine qu'ils en éprouvent, les commissaires du roi sont obligés de dire à l'assemblée qu'il leur est défendu de laisser partir aucune députation », on va aux chambres, la noblesse tient bon, M. d'Aubeterre fait savoir qu'il va écrire à Paris pour avoir de nouveaux ordres, et ordonne aux Etats de s'abstenir jusque-là de travailler. La noblesse proteste. Le 5 novembre M. d'Aubeterre entre aux Etats et fait enregistrer un ordre du roi exigeant l'accord pur et simple. Nouvelles protestations de la noblesse. Le 6 M. de la Violaye lit aux Etats le passage de leurs instructions que les commissaires du roi lui ont communiqué, si les Etats persistent, ils seront séparés ; s'ils accordent purement et simplement, ils seront autorisés à envoyer des députés à la cour, et l'ordre de la veille sera retiré : le don gratuit est accordé par 196 voix contre 55. L'église nomme député l'évêque de Dol M. de Hercé ; le Tiers M. de la Motte Fablet, maire de Rennes ; la noblesse M. de Trémargat par 109 voix contre 71 à M. de Vauferrier et 27 au chevalier de Guerry de Bourgon. Les députés partent le 10 avec leur mémoire de griefs. Le 11, Guerry lit un très bon mémoire sur les octrois et, malgré les efforts du Tiers, on l'envoie aux députés. Ceux-ci reviennent le 28. Le roi a refusé de retirer l'arrêt du Conseil de 1780. « La justice, dit-il, et le maintien de mon autorité ne me permettent pas de souffrir votre résistance. Je n'admettrai aucune représentation qu'elle n'ait été précédée de la plus parfaite obéissance. » Le 2 décembre, par 75 voix contre 44, la noblesse demande que l'on écrive au roi, celui-ci parle des privilèges de la Bretagne, « ce sont des droits et

non des privilèges ; » la lettre est rédigée le 5. Le 12, les ministres répondent qu'ils n'osent pas faire lire au roi une lettre aussi insolente de peur de l'irriter sans remède contre les Etats. Le 13 décembre, la noblesse répond en refusant par 118 voix contre 30 la capitation, l'accès du trône lui étant fermé et tout moyen d'obtenir justice lui étant enlevé, le Tiers propose de députer aux commissaires pour demander le retrait de la demande, l'Église accorde dans l'espoir que le roi se montrera favorable aux réclamations de la province. Les commissaires défendent à l'assemblée de s'occuper de la capitation. Le 18, 68 voix contre 46 se prononcent pour l'envoi d'une députation aux commissaires pour solliciter le retrait de la demande du secours extraordinaire et, sur le refus des commissaires, il est refusé par 90 voix contre 30 le lendemain 19. Le Tiers sollicite une réduction, l'Église consent purement et simplement. Les commissaires défendent à l'assemblée de s'occuper des demandes du roi. Le 24, ils entrent à l'assemblée et lui donnent lecture d'une lettre du roi du 22, menaçant de casser les Etats si le 12 janvier les demandes du gouvernement ne sont pas accordées. La noblesse riposte en rédigeant le 25 une nouvelle lettre au roi. Le 26, le Tiers propose de délibérer sur les demandes du roi, la noblesse répond qu'auparavant il faut lui adresser des représentations, l'Église propose en vain de faire les deux en même temps, on ne travaille pas. La noblesse passe le temps en disputations, protestations, etc. Le 4 janvier les commissaires entrent à l'assemblée pour y lire une lettre du ministre Amelot du 2, où il blâme vertement la conduite irrégulière de la noblesse, et dit que « S. M. a été très mécontente des principes que l'on s'est permis d'avancer dans les deux lettres ». Le 7, le comte de Bédé de la Bouetardais, soutenu par le chevalier de Rosnivinen, jadis patriotes, mais alors complètement dévoués à la coterie Girac, propose de délibérer sur les demandes du roi. Une cinquantaine de gentilshommes l'appuient. « Dans le premier instant il a fait la plus grande sensation, le scrutin a été demandé ; alors les cris du parti de l'opposition se sont élevés, il y a eu un choc des plus violens, les propos les plus durs ont été tenus de part et d'autre ; on a vu le moment où deux gentils-

hommes allaient avoir une affaire personnelle, on n'a pu obtenir le scrutin, et la noblesse a adopté un avis rédigé par M. de Coniac portant qu'elle était unanime à refuser. » Le 10 par 144 voix contre 64 la noblesse adopte le projet de répondre à M. Amelot et de joindre à cette lettre le mémoire justificatif. Le 12, nouveau scrutin, la noblesse par 160 voix contre 82 persiste dans l'avis du 10,

Le jour fatal était arrivé. L'agitation était grande. A Paris, on avait tout préparé pour prendre en main l'administration directe de la province au cas de séparation. Il y a toute une liasse des Archives nationales (H. 411) remplie de projets et de plans d'administration, et on y retrouve toute la série des mesures antérieures, projetées en 1718, 1726, 1752, 1773 contre la liberté bretonne : le ministre, on le voit, tenait à avoir sous les yeux les précédents. A Rennes l'agitation n'était pas moins vive. La grande masse des gentilshommes, ceux que M. de Girac appelle le grand corps, commençait à s'inquiéter des conséquences de la résistance ; elle sentait que l'on jouait gros jeu, et que si le gouvernement réussissait à se passer des Etats une fois, il ne les rétablirait plus. Le parti peu nombreux des royalistes grossissait de tous ceux qu'on appelait à la rescousse et qui voyant les circonstances critiques, commençaient à arriver en foule. Les chefs de l'opposition, MM. de Coniac, de Trémargat, Hay de Bonteville, ne quittaient pas le théâtre et ne perdaient pas leur monde de vue. M. de Girac ne décolérait pas, et dans ses lettres rejetait tout le mal sur ses ennemis personnels, les ruraux. « C'est ainsi, écrivait-il le 7 janvier, que la petite noblesse sans intérêt dans la chose publique, à force d'intrigues, de méchancetés, de calomnies exclut des Etats les véritables et essentiels délibérants, les possesseurs de terres ; aussi désirent-ils *in petto* une nouvelle forme d'administration qui les rétablisse dans leurs droits. »

Le 13 janvier, jour solennel, rien n'ayant été consenti, M. d'Aubeterre fait son entrée aux Etats pour les séparer ; mais laissons-le raconter la scène lui-même. « J'ai été frappé en entrant dans l'assemblée, écrit-il, de trouver la salle aussi remplie, la tribune et toutes les issues combles de spectateurs, ceux du parti dominant dans l'Ordre de la noblesse étaient tous assis et rangés sur la droite,

les chefs étaient disposés de la manière la plus favorable pour surveiller et exciter ceux qu'ils dirigent. L'Ordre de l'Eglise, l'Ordre du Tiers et tous les gentilshommes les plus considérables de la province étaient placés sur la gauche. Je n'ai pas été avancé au milieu de la salle qu'il est parti de ce côté un cri très fort de : « Vive le roi, accordé, accordé ! » du côté opposé les voix se sont élevées pour répéter : « Non, non » ; des jeunes gens, des espèces étaient ceux qui criaient le plus fort, j'ai ralenti le pas pour voir ce que cela deviendrait, les cris en oui et en non ont redoublé et paraissaient balancés. L'Ordre du Tiers et une grande partie de l'assemblée avaient les larmes aux yeux et criaient : « Accordé ! » Je me suis avancé très lentement jusqu'auprès du fauteuil, j'ai monté les gradins, alors les opposants ont un peu baissé le ton. » Se sentant sur une bonne pente, les royalistes demandent les chambres et la discussion reprend très vive. Enfin les chefs de l'opposition, sentant leurs troupes se dérober, et désespérant du succès, quittent la salle avec un grand nombre des leurs pour ne pas être témoins de leur défaite, et les demandes du roi sont accordées en bloc par 146 voix contre 15. Ces 15 opposants se subdivisaient en trois avis : pour délibérer à nouveau sur les demandes, 4 ; pour délibérer successivement sur chaque demande, 10. Il n'était resté dans la salle qu'un seul opposant intransigeant, un seul refusant pur et simple. Mais il ne faut pas oublier que le Tiers venait de déclarer et de faire connaître à la noblesse qu'il cessait de faire opposition à sa manière de voir en matière d'octrois. La bataille d'ailleurs était à peine gagnée qu'il fallait lutter de nouveau pour la rédaction du procès-verbal ; les royalistes l'emportèrent encore, le 15 par 89 voix contre 21, le 17 par 117 contre 73. Mais, on le voit, l'opposition se reformait. Elle était rentrée aux séances, la plupart des royalistes s'en retournaient chez eux. Ils avaient bien consenti à sauver le pays d'une catastrophe, il leur répugnait de se faire longtemps les complaisants du pouvoir. M. de Girac qui avait espéré, grâce à eux, empêcher les chefs de l'opposition d'être réélus membres de la commission intermédiaire dut renoncer à cette satisfaction. Tout le monde d'ailleurs était pressé d'en finir ; dans la soirée du 20, on renvoie en bloc tous les rapports, toutes le

affaires à la commission intermédiaire. « Je crois que l'on a grand tort et que l'exemple est dangereux, écrivait un gentilhomme. » On remplit les formalités d'usage à la diable, la clôture eut lieu le 21 à une heure et demie du matin. Chacun se sépara au plus vite, pour se remettre de ses émotions.

II

Le gouvernement triomphait comme Pyrrhus : sa victoire lui avait coûté cher. Il avait été jusqu'au bout de ses moyens d'intimidation, il fallait briser l'institution des Etats ou céder sur les points que les Bretons venaient de témoigner d'une façon péremptoire avoir tant à cœur. Le gouvernement se décida pour ce dernier parti.

Ce fut le 10 décembre 1784 que le roi se décida à faire connaître aux Etats réunis pour leur session ordinaire qu'il leur laissait l'entière liberté du choix de leurs députés tant auprès de lui qu'à la Chambre des Comptes de Nantes, et qu'il consentait également que les villes continuassent de se pourvoir aux Etats pour l'obtention de leurs octrois, suivant leur ancien usage, et qu'elles leur rendissent compte de l'emploi des dits octrois à leur destination.

Les Etats avaient reçu une autre satisfaction : en même temps que MM. d'Aubeterre et de la Bove étaient remplacés par MM. de Montmorin, le futur ministre des affaires étrangères, et de Bertrand de Molleville, l'évêque Girac recevait défense de paraître aux Etats. « La principale cause de la division et des troubles qui ont agité la Bretagne, écrivait M. de Bertrand le 6 novembre 1785, est l'abus étrange que l'évêque de Rennes faisait du crédit et de la confiance dont il avait joui sous les ministres vos prédécesseurs... L'absence d'un seul homme contre lequel différents partis se réunissaient et n'en formaient qu'un suffit pour les affaiblir tous en les divisant et pour les faire disparaître. » Tous les efforts de ses amis, devenus soudain d'ardents patriotes, n'aboutirent qu'à faire rejeter une première fois le secours extraordinaire par 129 voix contre 27, mais le parti dominant se ressaisit, et le secours fut accordé quelques jours après par 181 voix contre 14.

Ce parti dominant était alors celui du chevalier de Trémargat qui en l'absence de tout baron, avait été élu président de la noblesse par 247 voix contre 219 à M. du Cambout de Coislin et 147 à M. de la Moussaye. Or ce parti tenait beaucoup à ce que le gouvernement revint sur une autre mesure qu'il avait prise en 1776, je veux parler du rétablissement des tables. Dès 1773, le chevalier de Trémargat l'avait demandé, mais alors il avait été hué sans miséricorde. Le gouvernement de son côté avait pu faire ses réflexions. Il avait espéré rendre les assemblées moins nombreuses et moins tumultueuses, en écartant par cette suppression beaucoup de membres de la noblesse qui, sans cette ressource, n'auraient pas, pensait-on, les moyens de vivre et de se soutenir à Rennes pendant les États. Or depuis huit ans la noblesse pauvre n'avait été ni moins nombreuse ni moins turbulente, elle avait vécu au cabaret avec les secours des gentilshommes aisés et surtout de ceux qui désiraient se faire un parti, tandis que les commissaires du roi et les présidents des Ordres avaient perdu en grande partie l'influence qu'il était très intéressant de tâcher de leur faire recouvrer. Aussi le gouvernement appuyait-il de tous ses vœux toutes démarches de ce genre, l'Église et le Tiers y consentirent unanimement et, malgré les manœuvres et la vive opposition du parti des Grées, la noblesse se prononça dans le même sens par 219 voix contre 59.

III

Ce qu'il y a peut-être de plus amusant dans la double défaite du gouvernement, c'est qu'il ne voulut pas en convenir. Au lieu d'accepter loyalement les faits accomplis et de gouverner désormais de concert avec les chefs de la majorité, il ne chercha qu'à se venger de ceux-ci, à affaiblir leur influence au profit de plus intransigeants, en répandant le bruit qu'ils n'avaient pas su défendre les intérêts de la Bretagne. Tel est le but que se proposait M. de Bertrand, dans une brochure dont il adressait le 12 mars 1765 le manuscrit au ministre, et de la publication de laquelle attendait les meilleurs résultats.

Le titre en était fort simple : Lettre de M. de L... à M. de C... Paris, 25 février 1785. M. de L... commençait par constater l'opinion généralement établie que « l'on nous a accordé tout ce que nous demandions et qu'on nous a tout jeté à la tête, » mais il dit aussitôt que c'est « une calomnie, » il rappelle le chevalier de... disant de sa voix glapissante : « Puisqu'on n'envoie des députés à la cour que pour y négocier les affaires de la province, vous ne pouvez attendre quelque succès de cette négociation qu'autant que vos députés seront agréables aux ministres, » il ajoute que M. de la Moussaye, que l'on s'attendait généralement à voir choisi, a été écarté parce qu'il lui était échappé des propos indiscrets qui avaient fait craindre qu'il ne fut désagréable au roi, et il conclut sur ce point. « C'est pire qu'autrefois, où le commandant venait sans appareil, sans cortège, en posture de suppliant, solliciter notre suffrage. Nous finissons par aller le prier de nous désigner les candidats.

« Notre conduite dans l'affaire des octrois est encore plus inconcevable. » Il prétend que tout était gagné par l'engagement que les députés des villes avaient pris le 13 janvier 1782 de ne jamais demander d'octroi sans le consentement des Etats, et que si le roi a permis aux villes de demander le consentement des Etats, il ne les y oblige pas, et qu'il reste le maître de les accorder malgré le refus des Etats si ce refus lui paraît insuffisamment motivé.

« Nous sommes autorisés à surveiller l'emploi des deniers d'octroi qui contiennent toujours des clauses générales applicables à toutes les dépenses que les villes peuvent faire, cette vérification est illusoire, et les engagements pris par les villes anéantis. »

Passant enfin à une dernière concession que j'avais oublié de mentionner, l'abandon aux Etats de la partie ordonnative en matière de grands chemins, M. de L... trouvait que cela ne signifiait rien, « car : 1° cette partie consistait à rendre des ordonnances conformes à l'avis de la commission qui avait la partie consultative ; 2° quand il arrivait à l'intendant de ne pas se conformer à l'avis de la commission, elle ne faisait pas exécuter ses ordonnances ; s'il en prenait de l'humeur, il n'en était pas plus avancé et, s'il voulait employer l'autorité, il ne manquait pas d'en résulter une petite scission entre lui et la commission qui

finissait toujours par le voir revenir à elle ; 3^e la direction des travaux des grands chemins étant confiée à la commission, la facilité qu'elle avait de suspendre aussi longtemps qu'elle le jugeait à propos l'exécution des ordonnances de l'intendant, mettait absolument à sa disposition le choix des travaux à faire et l'ordre dans lequel ils devaient être faits. Aujourd'hui les travaux arrêtés par nous ne sont exécutoires qu'après approbation royale, nous avons le titre, mais nous n'avons plus l'autorité. » Telle est cette brochure, où sous l'inexactitude des faits et l'impropriété des termes perce le désir manifeste de retirer d'une main ce que l'on a donné de l'autre. Elle peint bien son auteur, l'homme sans franchise auquel en 1788 la population rennaise fit l'affront de débaptiser la rue de Bertrand pour l'appeler rue de Tartuffe, le ministre qui en 1791 promettait d'appliquer la constitution et s'efforçait de la démontrer inapplicable, l'homme des petites intrigues, qui croyait plus tard pouvoir arrêter la Révolution par des moyens de police, et qui s'imaginait qu'en prouvant aux membres de l'Assemblée législative que certaines formalités prescrites par la constitution étaient incompatibles avec le bon fonctionnement des services, il les amènerait à en réviser les parties fondamentales ; au demeurant et en résumé un policier courageux.

CONCLUSION

Ainsi prenait fin par une victoire cette lutte de huit ans dont les historiens, si prodigues de détails sur l'affaire la Chalotais, n'ont presque pas parlé. Il n'y a rien là d'ailleurs qui doive nous surprendre. Il n'y avait point de Jésuites à attaquer, point de janséniste ami des philosophes à exalter : il n'y avait que des hobereaux qui défendaient la liberté des provinces. Hélas ! six ans plus tard, noblesse et Bretagne avaient disparu, et trois ans après la liberté allait les rejoindre dans le gouffre sanglant où les montagnards de 1793 entassaient tout ce qui avait fait la force de la vieille France. Comment cette défaite était-elle venue si promptement après cette victoire !

C'est que la noblesse bretonne, admirablement organisée pour

la résistance, ne l'était guère pour opérer sur elle-même les transformations que réclamait l'évolution économique des deux siècles qui s'étaient écoulés depuis qu'elle avait pris sa constitution définitive. Bien au contraire, elle tendait de plus en plus à se constituer en un syndicat fermé, d'autant plus jaloux de défendre son privilège qu'il était plus menacé par la marche des faits. J'ai déjà touché un mot de cette tendance à propos de l'affaire de la capitation : je veux en terminant relever un fait qui la met en son plein jour. Je l'emprunte à deux lettres d'un de ces correspondants que le ministère entretenait en Bretagne, et dont j'ignore le nom : elles figurent dans la liasse 427 de la série H, déjà citée des Arch. Nat., et sont datées des 2 et 13 juillet 1782.

On sait qu'en 1758 avait été fondée en Bretagne une société d'agriculture, arts et commerce, destinée à activer la vie économique de la province, et que cette société avait d'abord donné les plus heureux résultats ; mais bientôt étaient survenus les troubles de Bretagne, les Etats préoccupés d'intérêts, qui leur semblaient plus importants, avaient cessé de s'en occuper, ils lui avaient même à certaines reprises témoigné de l'hostilité, certains de ses membres étant les amis du duc d'Aiguillon ; en 1770, ils avaient refusé de lui voter aucune espèce de fonds ; nulle suite n'avait été donnée au projet formé en 1774 de la réorganiser : la commission nommée à cette époque avait perdu trois membres sur quatre ; il n'existait plus qu'un très petit nombre des anciens associés ; « depuis douze ou quinze ans elle n'a pu reprendre aucune activité. »

Mais, « quand le dernier rétablissement de la magistrature eut consolidé la paix dans cette province, les bons citoyens espérèrent voir bientôt ranimer cette utile société, et ce fut avec étonnement qu'ils virent quelques enthousiastes de différents Ordres lui substituer une association futile qui n'avait d'autre but que de s'amuser des nouvelles littéraires et politiques : elle fut très nombreuse dès le premier moment, et les pauvres ifs qu'on persécutait alors en furent seuls exclus. L'oranger¹ seul fut admis. Ce titre rassembla et confondit alors roture, noblesse, parlement, finance et clergé.

¹ On sait que ces sobriquets désignaient : les ifs, les amis de d'Aiguillon ; les orangers, les partisans de la Chalotais.

Mais depuis cette époque brillante d'égalité civique, les affaires Duras et des Grées, les querelles Boigeslin et Girac ayant fait dégénérer ou varier beaucoup d'espèces d'orangers, ces titres d'ifs ou d'orangers ne prouvent plus rien ici et n'y font plus aucune impression ; chacun est retourné à ses titres anciens de noble ou bourgeois ou magistrat, et tous ont repris les droits ou les préjugés de leur naissance ou de leur place, droits dont on est jaloux ici plus qu'en aucun autre lieu du monde. De là sont venus dans cette association littéraire les troubles nouveaux dont j'ai à vous parler.

« Depuis quelques jours elle a reçu par scrutin (car elle observe des règlements rigoureux) deux bourgeois et a refusé deux nobles, incongruité très fréquente en littérature, mais elle frappait deux nobles trop intéressants, M. de Ranléon commissaire des Etats et le chevalier le Vicomte. Les familles, les amis ont partagé l'offense ; le parlement et la noblesse ont pris part à ce grand événement ; ils se sont retirés aussitôt de la foule roturière, à laquelle ils ont abandonné le théâtre de l'outrage et de la confusion des Ordres.

« Cette scission n'est rien, mais elle prépare par l'humeur et le mécontentement réciproque des différentes classes de citoyens des scènes plus ou moins intéressantes entre eux. Déjà l'on a jeté les fondements d'une association exclusivement noble. La littérature et les nouvelles sont encore l'objet très innocent de cette société. »

En annonçant dix jours après que la nouvelle association noble était montée, dit-on, à plus de 150 membres, que ses assemblées commençaient, et que les gens sages ne pouvaient déjà pas empêcher les étourdis de dire : « Si l'on nous refuse, nous refuserons aux Etats, » le correspondant du ministère, un bon fonctionnaire probablement qui trouvait fâcheux que la nouvelle association n'attendit pas pour se constituer l'autorisation royale, et qui croyait que la société d'agriculture avait sombré parce qu'elle dépendait des Etats qui nommaient ses membres et faisaient son règlement, se préoccupait surtout des inconvénients de cette affaire. « Ces sortes de coteries, assez indifférentes en elles-mêmes, resteront-elles tranquilles à Rennes ? Il vous paraîtra sans doute bien difficile qu'elles ne se mêlent pas des affaires de palais ou d'administration. Quelles facilités ne donneront-elles pas aux mécontents,

à la noblesse pour faire mouvoir le parlement, au parlement pour instruire la noblesse, à l'une et à l'autre de s'entendre et de se réunir dans les occasions ? Quelques individus fougueux, une seule tête bien échauffée peut entraîner ces nombreuses assemblées où il ne peut exister aucun principe de subordination, et, comme celle des deux sociétés qui resterait tranquille dans ces occasions s'exposerait à la censure populaire, on peut s'attendre qu'elle renchérisse sur sa rivale. »

Nous concluons un peu différemment. Il est triste de voir qu'après s'être préoccupés des grands intérêts vitaux d'un pays, les intérêts économiques, les notabilités sociales de ce pays se laissent entraîner peu à peu à désertier cette étude pour la défense de son indépendance politique, objet de luxe plutôt que de nécessité, pour finir par s'absorber dans ce qu'il y a de plus égoïste et de plus étroit, l'esprit de caste, substituant ainsi à l'union large et féconde les rivalités jalouses et sans profit des coteries les plus mesquines.

CH. DE CALAN.

FIG.



MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE)¹

Dans les quarante-huit heures qui suivirent j'eus une fièvre de cheval. Ma blessure prenant un caractère alarmant il fut question de me faire l'amputation. L'aide-major, jeune homme de vingt et quelques années, fut chargé de me préparer à cette nouvelle, aussitôt l'accès de fièvre un peu calmé ; il s'y prit avec une grande douceur, c'était du reste le fond de ses manières habituelles. Dès que j'ai compris où il veut en venir je me dresse sur mon séant : « Monsieur, je vous remercie de ces précautions qui prouvent la bonté de votre cœur ; parlez sans détour, un soldat doit être prêt à tout. Je vous demande de ne pas me laisser dans l'incertitude, la chose pour moi la plus insupportable. » J'avais la parole brève, saccadée comme presque tous les hommes pendant la fièvre. Mon jeune esculape alarmé cherche à me calmer, il m'assure qu'avant 24 heures j'aurai une réponse définitive. Il espère bien, ajoute-t-il en me quittant, ne pas être à même d'éprouver mon courage. Le lendemain le chirurgien en chef trouve la supuration établie, les symptômes inquiétants ont disparu. Le brave homme m'embrasse avec effusion. Depuis lors le mieux continua. Le voltigeur qui me sert à l'ordre de mon capitaine de rester près de moi et d'aller tous les jours lui donner de mes nouvelles. Chaque matin le bon docteur passe au pied de mon lit et s'arrête le sourire sur les lèvres pour me dire quelques mots d'amitié : « Eh bien, mon enfant, ça va bien ? Vous vous moquez de la Faculté. »

Je m'abonnai à la lecture, elle devint mon passe-temps. Avant la

¹ Voir la livraison de novembre 1895.

visite du chirurgien je procédais à ma toilette. Je m'étais aperçu que la coquetterie plaisait à cet excellent homme. Et puis j'avais les moustaches si petites qu'il me fallait un soin infini pour faire montre de ce signe alors exclusivement distinctif des compagnies d'élite. La charpie avec laquelle on nous pansait était fournie à l'hôpital par les dames françaises se trouvant à Hambourg. Afin d'activer leur zèle le bienveillant docteur avait raconté que dans son service il avait deux jeunes officiers à peine âgés de 20 ans ; tous deux dangereusement blessés après avoir fait preuve d'un brillant courage. Il arrangea là-dessus un petit roman dont le fond était l'amitié qui nous liait d'Alméras et moi et cette fraternité qui jusqu'à ce jour nous a fait partager les mêmes chances d'avancement et de péril. Leur intérêt adroitement excité, ces dames voulurent avoir chaque jour de nos nouvelles. Je le sus par l'aide-major spécialement chargé de cette singulière correspondance qui n'alla jamais plus loin, J'ai toujours ignoré le nom et l'âge de nos faiseuses de charpie.

Le capitaine Lavoie avait fidèlement tenu parole. Le Maréchal s'était fait rendre compte de tout ce qui s'était passé dans les combats du 21 janvier et fit paraître un bulletin imprimé qui fut mis à l'ordre du jour de l'armée sous ses ordres. Je reçus la lettre suivante du général César de la Ville, chef d'état-major du prince : « Monsieur, je vous adresse par ordre de Monsieur le Maréchal une copie de l'ordre du jour dans lequel vous êtes cité pour votre belle conduite dans l'attaque qui a été faite par l'ennemi contre les îles. Cette conduite vous assure la bienveillance de vos chefs et l'estime de vos camarades. »

M. Menuisier et d'Alméras étaient cités dans cet ordre du jour, ainsi que Guillon, à qui on donnait par erreur le grade de capitaine et dont la mort y était mentionnée. A mon sujet la mention était : le lieutenant des voltigeurs a été blessé grièvement après avoir toute la journée fait preuve d'une intrépidité rare.

Il y avait dans l'hôpital beaucoup d'officiers atteints de maladies peu dangereuses. Ils allaient de chambre en chambre et nous tenaient au courant de tout ce qui se passait dans la ville et surtout dans l'armée. Je sus que l'île de Morwarder avait été évacuée après

notre affaire. Le régiment avait pris une position plus centrale et, par suite de ce mouvement, la compagnie n'occupait plus le poste où nous étions avant mon arrivée à l'hôpital. J'étais là depuis déjà 18 jours, lorsqu'un matin un camarade de chambre nous demande : n'avez-vous rien entendu cette nuit, Messieurs ? — Non et vous ? — Moi, j'ai entendu le canon depuis quatre heures ce matin. — Ah, bast ! quel conte ! — Un conte ! Je vous certifie moi que le brutal a commencé à gronder de bon matin aujourd'hui, et... tenez... écoutez... l'entendez-vous ? Est-ce un conte ! » En effet on entendait distinctement la canonnade. Un de ces messieurs ouvre une fenêtre et après un coup d'œil sur la rue il s'écrie : « Oh, la drôle de chose ! ce n'est pas un soldat qui est en faction à la porte, c'est un pékin. Il a une écharpe au bras gauche et un chapeau à trois cornes. »

C'était un bourgeois français. Le maréchal les avait organisés en espèce de garde nationale, composée de tous les employés et même des comédiens. Ils étaient destinés à faire le service dans l'intérieur de la ville, toutes les fois que la troupe serait appelée à combattre. En même temps les cuirassiers sillonnaient les rues de patrouilles à cheval. Comme c'était la première fois que cet ordre était mis à exécution nous en concluons que l'ennemi a fait une attaque sérieuse. Nous étions dans le vrai. Dès 9 heures les blessés commencent à arriver en grand nombre. Les chambres, avec une promptitude significative, se remplissent de blessés et de mourants. Plusieurs expirent en arrivant. Un officier de voltigeurs du 15^e léger est placé à côté de moi. Une balle lui avait traversé le corps. Le malheureux se tordait de souffrance, il mourut vers le soir. Toute la matinée la canonnade, les coups de fusils continuent avec une grande vivacité. A midi le bruit diminue et s'éteint peu à peu.

J'avais beaucoup d'inquiétude sur le compte de mon capitaine. Je savais qu'atteint au bras par une balle presque en même temps que d'Alméras, il n'avait pas voulu quitter le champ de bataille et laisser le commandement de la compagnie à son sous-lieutenant dont la conduite inspirait peu de confiance. Vers la fin de la journée le sergent-major de la compagnie d'artillerie du 29^e est amené et placé dans le seul lit encore vacant dans notre chambre. Il avait

la rotule du genou brisée par une balle, fort mauvaise blessure qui nécessita l'amputation. Les nouvelles données par lui étaient glorieuses pour l'armée, désastreuses pour le régiment. Le colonel Pierre avait été trouvé mort dans une barque voisine de la maison où il était logé. Une grande partie de la compagnie des voltigeurs du 4^e bataillon, commandée par le lieutenant, avait mis bas les armes sans tirer un coup de fusil. Enfin M. Blondel, le capitaine des grenadiers du même bataillon avait été fait prisonnier avec toute sa compagnie. On faisait courir les bruits les plus désagréables sur le 29^e. Il ne faut pas oublier la conduite de son colonel à propos du pillage des pommes de terre et autres provisions. Il s'y était énergiquement opposé ; de là les inimitiés soulevées contre lui.

Voici l'affaire du 9 février 1814, la plus sérieuse de la campagne :

Le 8 février dans l'après-midi, tous les rapports des avant-postes signalent au colonel et au gros major Gauchet un mouvement extraordinaire dans les cantonnements ennemis. Le colonel, commandant de tous les cantonnements, surveillait plus spécialement ceux du Bas-Elbe ; le gros major commandait ceux du haut. Ces deux chefs s'assurent par eux-mêmes de la véracité des rapports. Ils voient de nombreuses colonnes ennemies dirigées sur des positions qu'elles viennent renforcer. Une attaque leur paraît imminente. Pas un seul officier, pas un soldat qui ne partage cette opinion. Immédiatement le colonel et le gros major rendent compte de ce qui se passe. Cet avis est taxé de rêve par les gens indisposés contre M. Pierre. On porte l'imprudence et la rancune jusqu'à attribuer à la peur ces avertissements donnés par deux hommes dont l'un était personnellement connu et estimé de l'Empereur et qui tous deux ont fait leurs preuves sur vingt champs de bataille. Aucune précaution prise, aucun ordre donné. Et quand l'événement justifie les prévisions de l'infortuné colonel tué en défendant bravement l'honneur de son drapeau, on pousse l'esprit de vengeance jusqu'à insulter à sa mémoire, en essayant de répandre le bruit qu'il s'est laissé surprendre dans son logement ; car on n'ose mettre en doute sa bravoure.

Le 9 février était l'anniversaire de la naissance ou de la fête du

tzar Alexandre. Le maréchal Bénigshen, commandant de l'armée qui nous tient bloqués, veut profiter de cette circonstance : Son projet était d'enlever Harbourg de vive force, ou au moins de s'emparer des îles situées entre les deux villes, afin de couper toute communication entre elles, et d'attaquer ensuite séparément ces deux positions. L'Elbe, partout gelé de manière à donner passage à ses troupes, même à l'artillerie de siège, lui ouvrait le chemin des îles. Il avait donc, dans la journée du 8, dégarni tous les points par lesquels il ne voulait pas sérieusement opérer et avait réuni toutes ses forces pour une attaque vigoureuse. Telle est la raison de tous les mouvements aperçus par les officiers du 29^e dont l'avis donné à temps fut méprisé et probablement caché au Maréchal. L'armée russe menaçait tous les points à la fois, mais Harbourg et les îles furent seuls sérieusement attaqués. Dès 4 h. du matin les colonnes ennemies négligeant les fortifications détachées, élevées autour d'Harbourg, passent entre et se précipitent dans la ville dont elles s'emparent sans coup férir. Le château seul les arrête et donne le temps aux bataillons français de se reformer. Un combat furieux s'engage dans le centre de la ville. Les Russes mitraillés par l'artillerie du château qui enfile la rue, attaqués vigoureusement par la garnison revenue de sa surprise, jonchent le sol de leurs morts. Dans leur retraite ils ont encore à essayer le feu des redoutes et des blockhaus qui entourent la ville. Leurs pertes furent considérables.

L'affaire des îles fut plus longue et eut des chances plus variées. Les soldats ennemis, presque tous ivres, s'avancent sans faire usage de leurs armes, essuient quelques coups de feu et culbutent tout ce qui s'oppose à leur passage. Ils envahissent les chaussées gardées par le 29^e. Les régiments en seconde ligne ne les arrêtent pas davantage ; ils sont enfoncés et les colonnes russes, dont le nombre va toujours croissant, font leur jonction sur la route qui conduit d'Harbourg à Hambourg et y établissent deux batteries pour enfile les divers ponts construits sur des terres avoisinant les deux bras du fleuve. Les premières troupes qui occupent les ponts sont décimées par le feu de ces batteries. Le même boulet couche 17 grenadiers français sur le pont. Les tirailleurs ennemis pénètrent dessous et en incendient une

partie. Le prince d'Eckmul, sorti d'Hambourg pour repousser l'attaque, établit sur divers points des batteries qui parviennent à éteindre le feu des Russes. Il signifie aux généraux et officiers supérieurs qui l'entourent qu'il mourra plutôt que de reculer. Donnant l'exemple du mépris du danger, il s'expose comme un simple soldat et relève le courage de l'armée. Le chef d'état-major est blessé derrière lui. L'ennemi arrêté, le combat se rétablit sur tous les points. Les régiments qui ont été culbutés se reforment, tombent avec fureur sur les Russes et vengent noblement la honte de la première défaite. Avant midi l'ennemi est en pleine retraite, abandonnant non sans de grandes pertes toutes ses positions.

Le 29^e, réduit à un millier d'hommes, rentre dans Hambourg. Le Maréchal, circonvenu par ceux qui lui ont caché les rapports du colonel et du gros major, en donna le commandement à un de ses aides-de-camp, gros major aussi. C'était une véritable disgrâce et une offense pour le major Gauchet. Notre nouveau chef s'appelait Brosset, homme de bonnes façons, ne manquant ni d'esprit, ni d'instruction. Il était sans doute mal avec le Maréchal, car l'occasion était belle pour lui donner le grade de colonel. M. Brosset ne fut pas longtemps à reconnaître que le régiment et son chef avaient été calomniés par des gens ayant intérêt à cacher leur impardonnable incurie. Quant à l'affaire du lieutenant des voltigeurs du 4^e, il est pénible de l'avouer : sa faiblesse fut mise en évidence par l'énergie d'un de ses sergents. Lorsque ce sous-officier voit son lieutenant décidé à se rendre, même avant l'arrivée des Russes, et faire former les faisceaux, il déclare qu'il veut essayer d'échapper à l'ennemi. Il appelle à lui les hommes de bonne volonté et se met en marche à la tête d'une douzaine de voltigeurs. Il les dirige avec tant d'intelligence et de bonheur, il sait si bien leur communiquer son courage qu'il parvient à rejoindre le régiment après avoir plusieurs fois essuyé le feu de l'ennemi. Quelle leçon donnée à un vieux soldat par un jeune homme qui est à sa 1^{re} campagne ! Le 29^e n'avait pas perdu tous les hommes qui manquèrent aux premiers appels. Bon nombre rentrèrent les jours suivants. La perte totale s'éleva définitivement à 200 dont une grande partie étaient prisonniers. Le chirurgien Carlin fut de ces derniers. Il nous fut rendu à la paix. Bajau, sous-lieutenant de grenadiers, reçut une balle

dans la bouche. Elle lui brisa je ne sais combien de dents et alla se loger dans les chairs derrière l'épaule gauche où elle est encore (1851).

Le 17 du même mois l'ennemi fit une nouvelle tentative pour s'emparer des îles. Moins meurtrière, elle fut plus infructueuse encore que la première. L'expérience acquise par l'affaire du 3 fut mise à profit. Dix tonneaux remplis de fumier — à défaut de la terre qui était gelée — étaient disposés de manière à garantir les ponts contre l'enfilade de l'artillerie. On fit provision de grenades qu'on faisait rouler sous le pont au moyen de conduits fort simples et ménagés à cet effet. Les tirailleurs russes, envoyés pour l'incendier comme la première fois, furent cruellement maltraités et obligés de se soustraire par la fuite au danger qui les menaçait. Là s'arrêtèrent les efforts du maréchal Benigshen. Le retour d'une température plus douce le força à retirer ses troupes des positions occupées par elles depuis que le fleuve était gelé.

Dès le 10 février les officiers du 29^e affluaient dans l'hôpital pour rendre visite à leurs camarades blessés. Mon lit était entouré une partie de la journée. Un capitaine, venu des gardes nationales de l'Aude, était assis avec quelques autres, on s'entretenait des combats de la veille lorsqu'on annonce l'arrivée d'un blessé. C'était un douanier qui, récemment promu au grade de lieutenant, avait été placé dans la compagnie du capitaine dont je viens de parler. J'ai dit que les douaniers pouvaient être comptés au nombre des meilleures troupes. Celui-là était une exception. Un peu avant son arrivée son capitaine nous racontait que dès les premiers coups de fusil il avait crié : sauve qui peut ! et aurait ainsi entraîné une partie de sa compagnie sans un sous-officier qui menaça de le tuer s'il recommençait. Peu de temps après une balle labourait le crâne de ce douanier. Il était laissé pour mort sur le champ de bataille. Après la retraite des Russes on le ramassa en voyant qu'il respirait encore. Le chirurgien en chef interrompt sa visite pour aller voir le nouvel arrivant, qui est mis dans une chambre voisine. Lorsque le docteur rentre, le capitaine se lève et lui demande comment est le blessé.

— « C'est bien grave, Monsieur le capitaine, répond le docteur

qui croit voir dans cette demande une marque d'intérêt. — Pensez-vous qu'il en revienne ? — Difficilement, mais rien n'est impossible à Dieu. Il peut faire des miracles. — Ah bien, vous allez voir que le bon Dieu va faire un miracle pour ce capon-là. » Cette sortie subite, inattendue, laissa le docteur stupéfait. Le douanier ne fut point favorisé d'un miracle. Il subit l'opération du trépan et mourut quelques jours après.

Une grande quantité de blessures nécessitèrent l'amputation. Plusieurs de ces opérations eurent lieu dans la chambre où j'étais. Peu réussirent. Le sergent-major d'artillerie du 29^e succomba le 18^e jour après avoir été au mieux pendant 15 jours. On n'osa pas amputer d'Alméras, la fracture était trop près du corps. Dès ce moment sa guérison fut considérée comme impossible. Il mourut après trois mois de souffrances. On me permit de le voir lorsque je quittai l'hôpital pour achever ma guérison dans le logement qu'habitait mon capitaine. D'Alméras s'éteignit quelques jours après... »

Les habitants d'Hambourg n'étaient plus obligés de nourrir les officiers. Au contraire, souvent ces derniers leur venaient en aide au moyen de leurs rations et des provisions qu'ils avaient pu faire. L'hôtesse de mon capitaine, une dame et deux jeunes filles, accueillirent avec plaisir la proposition de me recevoir, c'était un certain nombre de rations en plus. Je marchais avec beaucoup de peine encore. Ma blessure et ma jeunesse me rendaient intéressant, parait-il ; lorsque j'arrivai je trouvai la famille rangée sur mon passage.

(A suivre).



RÉCITS ET CONTES DE BRETAGNE (3°)

(A M. ET M^{me} ARTHUR DE LA BORDERIE)

Hommage respectueux.

YVON LE PASSEUR

OU LA LÉGENDE DU *TRIEUX*

Le récit qui va suivre n'est pas une histoire, c'est un conte; mais le lieu où la scène se trouve placée m'a si bien semblé approprié aux vieilles légendes bretonnes que je ne résiste pas au désir de le raconter. Le voici :

I

Il y a de cela longtemps, longtemps, alors que les feux-follets étaient encore aux yeux des paysans les âmes des morts errantes à travers la nuit, alors que les rois épousaient de simples bergères. Si vous voulez, j'appellerai le lieu de la scène comme il se nomme maintenant : Lézardrieux.

Près de cette bourgade est un site superbe. Le *Trioux* promène ses ondes sinueuses entre deux rives aux flancs escarpés, couronnées d'une maigre végétation où la chèvre vagabonde oserait à peine se suspendre. Le petit fleuve déroule son large ruban d'acier, caressant doucement les roches noirâtres qui le retiennent prisonnier comme pour obtenir d'elles sa liberté. Au moment où commence ce récit, le pays n'était pas aussi sûr qu'aujourd'hui. Des routes, des sentiers plutôt fort espacés étaient les seules voies

de communication. Incommodes le jour, ils devenaient dangereux la nuit. Enfin dans les ondes profondes du *Trioux* vivait une bête, épouvantable qui, par ses cruautés et par les malheurs qu'elle occasionnait était l'effroi et la ruine du pays à bien des lieues à la ronde. C'était comme un énorme crocodile tout couvert d'écaillés noires sur lesquelles glissaient tous les projectiles. Trois grands bras émergeaient de cette masse informe et servaient à la bête, pour saisir sa proie. La tête était encore s'il se peut plus hideuse que le reste du corps : elle ressemblait à une tête de chien, mais la gueule était énorme et munie d'une double rangée de dents en haut et en bas, avec des yeux lançant des éclairs ; sur le sommet se dressait une grande crête de chair qui changeait de couleur suivant l'humeur du monstre. Dans le pays on l'appelait la « Bête Noire » ou encore « Grippi » ce qui veut dire diable.

Non loin de ce monstre vivait une fée qui, elle au contraire, était la providence du pays. Elle habitait dans la corniche de la tour de l'église ; le soir on la voyait voltiger paisiblement dans la ville, dans la campagne, et nul ne songeait à s'en effrayer. Ses traits semblaient ceux d'une jeune fille, de grands cheveux blonds comme des épis mûrs retombaient en flots dorés sur son dos et sur ses bras effilés ; une tunique faite de feuilles de rose lui servait de vêtement ; pour diadème, une couronne de bluets posée sur sa tête.

Mais il paraît qu'ici-bas le mal est tout puissant car la gentille fée était sous la domination de la « Bête-Noire ». Tout en restant libre, la « Fée Blanche » devait observer certaines heures pendant lesquelles il lui était interdit de quitter sa retraite. Car alors le mauvais génie sortait en mugissant de son antre cherchant à la dévorer. La continuelle occupation de la « Fée Blanche » consistait à secourir les pauvres, à dénicher de ces misères noires, inconnues, où elle versait tous les trésors de sa bonté et de son cœur sans préjudice d'autres dons de toute sorte. Mais à l'heure où le soleil se couchait au milieu des nuages roses, à l'heure où « le rossignol, du fond des bois lance son trille », son pouvoir finissait et malheur à elle si elle s'attardait dans les chaumines.

II

Comme le flot que le vent chasse
Et qui vient à nos pieds mourir
Ainsi dans ce monde tout passe !...
Excepté le souvenir !

Pour traverser le *Trieux* d'une rive à l'autre, il n'y avait alors que des barques. Une, entre autres, était conduite par un jeune Breton connu dans tout le pays pour sa force et sa hardiesse. Dans ses yeux brillait cet éclat de franchise et d'honnêteté qui est le fonds du caractère breton. De petite taille mais bien pris, son corps avait les mouvements et la souplesse d'un félin. Il avait vingt-quatre ans. Depuis plusieurs années, il s'était pour ainsi dire sacrifié dans ce dur métier de passeur en cet endroit dangereux. Mais ! que lui importait !... N'avait-il pas perdu sa douce Marie-Jeanne, sa fiancée ! L'imprudente, un soir qu'elle revenait des champs, elle avait voulu franchir le *Trieux* dans une barque, seule... Il était minuit... Tout à coup elle sent le frêle esquif se soulever, un bras énorme et visqueux entoure son cou. Elle pousse un cri de détresse et de terreur !... Mais hélas ! qui pourrait, qui oserait tenter de la délivrer de l'étreinte mortelle ! Marie-Jeanne a été happée, dévorée sûrement par la « Bête-Noire ». Et le pauvre Yvon, à cette sinistre nouvelle, est resté un mois durant fou de désespoir. C'est depuis lorsqu'il a embrassé son dur métier, mais il vit toujours du souvenir de Marie-Jeanne !...

III

Un soir, Yvon étant assis dans un creux de rocher près du *Trieux*, ses yeux erraient distraits le long des falaises incendiées par les rayons de pourpre d'un soleil ardent. L'image de la bien-aimée vint flotter devant son regard ; Yvon se mit à chanter, d'une

voix chaude et sonore, une vieille chanson apprise sur les genoux de sa mère pendant les veillées d'hiver. Eveillé par ces notes vibrantes, l'écho fidèle redisait ces paroles.

I

¹ Quand la nuit descend, o voyageur,
Quand le hibou salue les ténèbres
Ecarte-toi du gouffre du *Trioux*
Qui cache un monstre de l'Enfer.

II

Qui cache un monstre de l'Enfer !
Fuis aussi le chemin en croix
Fuis le sombre carrefour
Où le diable erre la nuit !

III

Où le diable erre la nuit,
Pour surprendre les voyageurs
Et les conduire au sabbat des sorcières !
Fuis aussi l'abord des cimetières !

IV

Fuis aussi l'abord des cimetières
Où rôdent les âmes sans prière
Sans prière au clair de lune !
Unissant leurs plaintes au vent.

V

Unissant leurs plaintes au vent !
Rentre chez toi à l'abri de l'orage
A genoux demande à Marie
De garder ceux qui courent la mer perfide,

¹ Traduit du breton.

VI

De garder ceux qui courent la mer perfide,
 De sauver ceux que « Grippi » a happés!
 Marie obtient tout de son fils :
 Demande-lui des roses en hiver,

VII

Demande-lui des roses en hiver
 Si ton cœur est pur tu les verras,
 Demande-lui les victimes de « Grippi »,
 Si tu es confiant, elle te les rendra !

Sa voix mourut, étouffée dans un sanglot... Les dernières paroles de la chanson avaient, s'il se peut, ravivé sa douleur, la plaie toujours saignante de son cœur !... Yvon s'était redressé !... inquiet.

La nuit tombait, le ciel était de plomb, le vent tiède tout à l'heure soufflait, lourd et chaud... de rares étoiles piquées comme des diamants à la voûte sombre du ciel s'allumaient comme pour mieux faire ressortir l'obscurité croissante. De temps à autres, un gros oiseau de mer passait, effrayé...

Yvon ne se trompait pas, l'orage était proche, il allait éclater et menaçait d'être terrible. Peu à peu les barques, retenues seulement par une corde au rivage s'agitaient, s'entre-choquaient avec un bruit sinistre d'os qu'on broye. La mer refluit vers l'embouchure de la rivière ; ses vagues, grossissant toujours, s'écrasaient les unes sur les autres, rebondissaient furieuses sur les rochers et jetaient à Yvon, comme un défi, leur blanche écume.

La leur blafarde d'un éclair déchira le ciel. La foudre tomba avec un fracas épouvantable et fit voler en éclats un bloc de granit !...

Yvon se signa trois fois et fut obligé d'escalader la falaise pour ne pas être englouti. Sous l'effort de la tempête une montagne d'eau grossie à chaque pas accourait de la mer. Il n'était que temps pour le « passeur ». Ne pouvant se déployer entre les rives resserrées du *Trioux*, la trombe avait une force devant laquelle rien

n'aurait tenu, Yvon habitué à ces surprises avait eu soin de mettre sa barque à l'abri. Mais pourquoi reste-t-il là, toujours là?... Personne n'osera s'aventurer cette nuit, personne ne lui demandera à passer ! Il a son idée, le brave garçon, et il reste, semblant attendre ..

Tout à coup au milieu des rafales de vent, dominant le rugissement de la tourmente, un cri s'est fait entendre !... Lointain d'abord il se rapproche.. Yvon l'oreille tendue, retenant sa respiration, écoute... Il fait quelques pas et se penche vers le gouffre où la mer hurle déchaînée. Il écoute encore... Cette fois il en est sûr, un bateau est là, cherchant à avancer ! Il entend distinctement des cris confus de détresse, des appels... Des êtres humains sont là, guettés par deux morts horribles : le naufrage ou la « Bête-Noire » ! (car ces jours de tempête sont des jours de fête). Se débarrassant de sa vareuse il court chercher sa barque : son parti est vite pris au brave Yvon.

Le niveau de l'eau s'est tellement élevé qu'il n'a guère qu'à la pousser et la voilà à flot... De ses bras noueux il manie les avirons et la barque s'élance. Tantôt lancée sur la crête d'une vague, tantôt engloutie au fond d'un abîme, rien ne l'arrête pourtant. Yvon sait qu'il y a des créatures humaines à sauver. . peut-être !...

Enfin après mille efforts il approche. Quelques brasses encore et il va toucher aux naufragés. Un cri de joie cette fois l'accueille et une corde lui est lancée ! Yvon ruisselant de sueur, saisit sans compter l'un après l'autre les naufragés et repart, sa barque chargée à couler !

Pauvres gens ! vous n'êtes pas sauvés ! Et la « Bête-Noire » ? La voici qui du fond de son gouffre a entendu vos cris ! Avidé de sang elle accourt pour dévorer, ses grands bras cherchent à saisir la proie qu'elle convoite. Les quatre personnes réunies dans la barque d'Yvon frémissent d'horreur !... Seul, Yvon est calme. Il rame vers la bête, arrive en face d'elle et tranche net un de ses bras d'un coup de hache... Aussitôt des cris surhumains s'élèvent, la mer se teint d'un sang noirâtre qui coule de la blessure. De ses deux autres bras le monstre bat les vagues avec fureur. D'un nouveau coup de hache, Yvon en abat un second, puis le troisième, et la « Bête-

Noire » à bout de forces écrasée, anéantie, s'engloutit au fond du *Trieux* pour n'en plus sortir ! Subitement l'orage se calme, le vent s'adoucit, les flots se retirent, et du haut du ciel la lune inonde de sa lumière pure et calme le fleuve tout à l'heure si agité....

Que s'est-il donc passé ?

IV

La nuit dernière, Yvon a eu un songe. Un ange lui est apparu, entouré d'une éblouissante auréole, tenant une crosse de diamants qui irradiaient de leurs feux toute la chaumière, le front ceint d'une tiarre d'or. Il a levé un doigt et le posant sur le front du « passeur » lui a donné le don de comprendre pendant un instant le langage des Elus :

« Va ! lui a-t-il dit d'une voix douce, bien plus douce que celle de Marie-Jeanne, va ! pendant que la « Fée Blanche » parcourt les airs, chercher dans la corniche à gauche du clocher une hache en or. Cette nuit tu iras attendre des naufragés jetés sur les rochers du *Trieux*. Tu les sauveras. Puis si tu vois apparaître la Bête-Noire, sers-toi de ton arme ! Sois sans peur et obéis ! Ton sacrifice a touché Dieu et il m'envoie te récompenser ! Adieu ! »

Et avec un léger bruit de ses ailes plus éclatantes que la neige, l'ange s'envola vers les Cieux.

V

Et maintenant que vous dirai-je si ce n'est qu'après avoir tué la « Bête-Noire », Yvon, ayant déposé sur le rivage les quatre naufragés dont il était le sauveur, vit apparaître devant lui... qui !... sa chère, sa belle Marie-Jeanne, plus radieuse que l'aurore, plus fraîche qu'une rose !

Elle n'avait pas été dévorée par « Grippi » qui l'avait seulement changée en fée. C'était elle qui, pour éviter les atteintes de son mauvais génie s'était réfugiée dans le clocher. Les larmes qu'elle avait versées avaient formé une hache de l'or le plus pur. Dieu qui

ne voulait pas faire souffrir plus longtemps deux de ses enfants avait envoyé un de ses anges à Yvon, lui dire comment il parviendrait à se débarrasser du monstre.

Cet ange c'était le grand saint Tuduald, patron du pays. Pendant la terrible lutte entre Yvon et la « Bête Noire », Dieu l'avait placé près du « passeur » pour soutenir son courage et lui venir en aide, si celui-ci avait reculé. Grâce à la clarté que le glorieux évêque répandait autour de lui en restant visible pour Yvon seulement, le Breton avait pu diriger ses coups de hache vers le monstre.

Dieu avait donné aux larmes de Marie-Jeanne tout pouvoir contre le mauvais génie. Ce qui prouve que les vraies larmes peuvent tout obtenir.

Yvon, sans le savoir, avait sauvé le fils du roi de « Goëlls » et trois grands seigneurs bretons. Le jeune prince demanda la main de Marie-Jeanne dont il était resté ébloui, mais la fée redevenue paysanne aima mieux son fidèle amoureux.

Ils se marièrent et tout le pays fut convié à leurs noces. Le fils du roi les dota, un des gentilshommes leur fit bâtir un château, le second leur offrit des chevaux splendides et enfin le dernier demanda d'être le parrain de tous leurs enfants.

Ils vécurent ainsi longtemps et goûtèrent le bonheur le plus parfait qu'on puisse rêver sur terre.

VI

Lézardrieux et toute la contrée recouvrèrent la tranquillité. On n'a jamais plus entendu parler de la « Bête-Noire » qui fut seulement blessée mais condamnée par Saint-Tuduald à ne jamais sortir de son gouffre.

Mais maintenant qu'un superbe pont suspendu relie les deux rives du *Trioux*, si vous y passez dans vos excursions, regardez le remous qui se forme sous vos pieds..., c'est « la Bête-Noire » qui s'agite au fond du gouffre et qui attend peut-être pour repaître que les fées reviennent sur terre et que Marie-Jeanne et Yvon descendent du ciel !

HENRY DE FARCY DE MALNOË.

POÉSIE BRETONNE

(DIALECTE DE VANNES)

MINOUR TRÉOURIN

Mi-nour Bod-lan a Dré-ou-rin, Mi-nour
Bod-lan a Dré-ou-rin Mi-nour Bod-lan a Dré---ou-
rin E la-rent e oé ur pautr fin.

1. — Minour Bodlan a Dréourin (ter)
E larent e oé ur pautr fin ;
2. — Ur pautr fin ha sur n'en dé ket,
E' klah tompejn ma bet trompet :
3. — E klah 'n devout ur vinouréz,
Ean en dèz bet ur vigulez.
4. — Hag ur viguléz en dèz bet,
Ha n'hi dèz chet a zaneget,
5. — Ha n'hi dèz chet a zaneget,
Nameit ur gobrig a biar skouet ;

6. — Nameit ur gobrig a biar skouet,
Ha hoah n'en dé ket gouniet.
7. — « Me Ferson, dein é larahet,
« Ha m'hi hemér pé ne hrein ket.
8. — « Y a kemér hi ha te vou fin,
« Eit bout mestréz é Tréourin.
9. — « É Tréourin mestréz e vou,
« Mestréz perpet tré mé viouou.
10. — « Deustou n'en dé meit biguléz
« D'id é talou ur vinourez.
11. — « Dereit, Perrin, en alhuéieu,
« Kerhet de choéj hou s'habideu.
12. — « Choéjet er ré e garehet,
« Pe ne huès chet a zaneget ;
13. — « Pe ne huès chet a zaneget,
« Nameit ur gobrig a biar skouet
14. — « Nameit ur gobrig a biar skouet,
« Ha hoah n'en dé ket gouniet.



TRADUCTION

L'HÉRITIER DE TRÉOURIN

1. — On disait que le jeune Boland, héritier de Tréourin, était un garçon plein d'esprit.

2. — Non ce n'est pas un garçon plein d'esprit : en voulant tromper il a été trompé lui-même.

3. — En voulant épouser une riche héritière, il n'a épousé qu'une bergère.

4. — Il n'a épousé qu'une bergère, une bergère qui n'a pas de fortune ;

5. — Une bergère qui n'a pas fortune, si ce n'est un petit gage de quatre écus ;

6. — Un petit gage de quatre écus qui n'est même pas encore gagné.

7. — « Mon bon recteur, dites-moi si je dois la prendre ou non.

8. — « Oui, prends-la et tu seras fin ; qu'elle soit maîtresse à Tréourin.

9. — « Q'elle soit maîtresse à Tréourin pendant toute sa vie.

10. — « Quoiqu'elle ne soit que bergère elle te vaudra une riche héritière.

11. — « Prenez, Perrine, prenez les clefs, et allez choisir vos habits ;

12. — « Choisissez ceux que vous voudrez, puisque vous n'avez pas de fortune ;

13. — « Puisque vous n'avez pas de fortune ; si ce n'est un petit gage de quatre écus ;

14. — « Un petit gage de quatre écus qui n'est même pas encore gagné.

Recueilli et traduit par Yan Kerhlen.

NOTICES ET COMPTES RENDUS



CHOSSES DE RUSSIE, par M. Norbert Lallié. — Lyon; Emmanuel Vitte, 1895, in-8°.

Ce livre est certainement l'un des plus intéressants et des plus instructifs que l'on ait publiés sur la Russie pendant ces dernières années. Il a été écrit au moyen de documents nombreux, réunis avec beaucoup de soin et d'intelligence. Le style en est clair, naturel, élégant. Il contient des récits très dramatiques qui dénotent un réel talent de narrateur. Je citerai entre autres le *Meurtre d'Alexandre II*, qui, à force de détails bien choisis, absolument historiques, a tout l'attrait d'un roman et rappelle la manière d'Auguste Thierry et de Mérimée. M. Norbert Lallié sait qu'on « pénètre rarement jusqu'à l'âme », suivant la remarque de M^{me} de Staël, dans son livre de l'*Allemagne*, « quand on ne captive pas l'imagination par des détails simples, mais vrais, qui donnent la vie aux moindres circonstances. »

La partie principale de son ouvrage est la *Lutte du Tsarisme et du Nihilisme*. Les abus du gouvernement autocratique et le fanatisme féroce, mais quelquefois héroïque, des sectes révolutionnaires y sont jugés par un esprit large et avisé. On y trouvera bien des renseignements nouveaux, bien des faits ignorés du grand public et même des érudits.

Les études sur les *Contes populaires slaves* sont faites avec méthode et en donnent une notion très exacte. Les chapitres intitulés *les Russes jugés par Joseph de Maistre* montrent la perspicacité de cet homme extraordinaire dont les idées sont discutables, mais dont le génie ne l'est pas.

JOSEPH ROUSSE.

♦♦

LETTRES ÉCRITES DE 1809 A 1828, par la comtesse de Bizemont au comte de Bruc de Livernière et publiées par le baron Gaëtan de Wismes. — Vannes, librairie Lafolye, 1895, in-8°, 38 pp.

Quand la comtesse de Bizemont envoyait à son gendre le comte Pierre de Bruc, ancien général royaliste pendant les insurrections

de l'Ouest, les lettres que vient de faire imprimer M. le baron Gaëtan de Wismes, elle ne se doutait guère que ces pages seraient un jour livrées à la publicité.

Leur intimité véritable est aujourd'hui une des causes de leur intérêt pour nous. Elles sont écrites à la diable par une femme de beaucoup d'esprit, de bon sens et de cœur, dont le regard perçant observe tout autour d'elle. Il y est question de tout, de la politique, de la religion de Mahomet, de la cherté des loyers et des vivres, des impôts, des nouvelles du monde et de la cour. Le récit d'un voyage au Mont-Dore est fort piquant et curieux.

M. de Wismes a eu raison de tirer de ses archives ces lettres adressées à son grand-père. Elles donnent de bien des choses une idée plus juste que certains ouvrages laborieusement et solennellement écrits.

JOSEPH ROUSSE.

* . .

HISTOIRE DE LA VENDÉE MILITAIRE, J. Créteineau-Joly. — Edition nouvelle et illustrée, enrichie d'une carte en couleurs et de superbes portraits et dessins, annotée et augmentée d'un 5^e volume par le R. P. J.-E.-B. Drochon, des Augustins de l'Assomption. — Paris, Maison de la Bonne-Pressé, 8, rue François I^{er}.

Jamais peut-être les récits de la guerre de Vendée n'ont été aussi en vogue aujourd'hui. Chaque année, de nouvelles publications viennent enrichir les annales de la Grande guerre, et se succèdent sans relâche, de plus en plus nombreuses, de plus en plus recherchées ; les érudits tirent au fond des archives une foule de documents inédits et mettent peu à peu en lumière les moindres détails de la guerre des géants ; nos artistes, à chaque Salon, font revivre sur leurs toiles les épisodes les plus émouvants de ce grand drame ; des statues s'élèvent à la gloire des héros ; enfin, amis ou ennemis, tous se passionnent également pour cette crise sublime de notre histoire nationale.

Bien des raisons, hélas, font que l'esprit se reporte avec plaisir vers la glorieuse épopée des défenseurs de Dieu et du Roi. Mais, dans la plupart des récits, l'enchaînement est difficile à saisir. Les pages immortelles de Madame de la Rochejaquelein nous transportent en pleine guerre de la Vendée ; nous voyons fidèlement

tout ce que la marquise en a vu. Mais ce n'est qu'un côté du tableau. Essayez d'analyser ses Mémoires, de retrouver les actions séparées des divers corps d'armée ? le fil vous échappe. C'est qu'il n'est pas aisé non plus de suivre la marche de ces armées qui apparaissent soudain dans une victoire, disparaissent le lendemain pour revenir huit ou dix jours après sur un autre point où le rassemblement est annoncé.

Seul M. Crétineau-Joly a eu la patience de composer l'*Histoire de la Vendée militaire*. Cet ouvrage est donc le livre nécessaire, la base de toute lecture sérieuse sur ce sujet. Cinq fois réédité, il est devenu si rare que nous devons regarder comme un événement heureux la nouvelle édition publiée sous la direction du R. P. Drochon, des Augustins, par la Maison de la Bonne Presse.

Cette nouvelle édition transforme tout à fait et très avantageusement l'œuvre de Crétineau-Joly. Au lieu des anciens petits volumes, beaucoup trop condensés de texte, nous avons de belles feuilles in-8°, bien imprimées et illustrées de nombreuses gravures qui viennent de page en page éveiller l'attention et piquer la curiosité. C'est une précieuse galerie de portraits que celle du marquis de Chauvelin Elle fut dessinée en 1826, au château de Clisson, par M^{me} de la Riboisière, sous les yeux de la marquise de la Rochejaquelein, sa mère. Bon nombre de combattants de la Vendée existaient encore, et si trente années de travaux des champs avaient un peu changé leur allure guerrière, on retrouve souvent dans leurs traits ce caractère de bravoure et d'énergie farouche qui sied bien à nos rustiques héros. Il y a dans ces dessins une vérité, un réalisme qui nous charme bien autrement que les poses emphatiques et théâtrales données aux généraux vendéens.

Les estampes du temps sont curieuses, citons seulement celle qui représente Henri de la Rochejaquelein escaladant les murailles de Thouars en grim pant sur le dos d'un paysan et arrachant, pierre par pierre, la crête du mur. Les aquarelles de M. de Combourg, très pittoresques, nous font connaître les points les plus célèbres de la Vendée militaire.

Sur une grande carte sont notés, en couleur, le champs de bataille ; les positions occupées par les différents corps d'armée sont marquées par les noms des officiers supérieurs qui les commandaient.

Le 1^{er} volume nous conduit jusqu'à la bataille de Savenay. Grâce

au luxe de l'édition, cet ouvrage dont le prix est néanmoins peu élevé, sera vite enlevé, car s'il convient aux personnes d'études, il est parfaitement fait aussi, avec ses nombreuses illustrations, pour prendre rang dans la bibliothèque des jeunes, qui ne trouveront là que de beaux exemples et de saines inspirations.

L.

..

LES SAINTES DE LA BRETAGNE, du R. P. Albert Le Grand, avec introduction par Ch. Le Goffic. (*Nouvelle Bibliothèque populaire*, éditée par Henri Gauthier, à Paris).

Dans l'introduction de son précédent volume, de la même Bibliothèque, M. Ch. Le Goffic écrivait : « On trouvera, dans un second volume prêt à paraître, les renseignements généraux sur ces vies des saints et saintes de Bretagne, dont la plupart ne figurent point dans le calendrier romain et dont le culte ne laisse cependant pas d'être reçu du clergé. » Avant de donner au public la fine fleur de l'hagiographie féminine d'Albert Le Grand, notre aimable confrère caractérise, en effet, ces saints autochtones auxquels la Bretagne est inébranlablement attachée, les guérisseurs, les protecteurs du pauvre, les patrons de la vie des champs, — tous « bons », dans le sens d'utiles, espoir persistant et suprême recours du peuple breton.

Dans le précieux recueil du religieux morlaisien, M. Le Goffic a choisi sainte Nennok, sainte Ursule, reine de Bretagne, fondatrice d'un ordre célèbre, qui répandit pour la foi son sang et celui des onze mille vierges, ses compagnes ; la bienheureuse Ermengarde d'Anjou, qui fit une des premières le pèlerinage de Terre-Sainte ; la bienheureuse Françoise d'Amboise, qui échangea le manteau de cour de la duchesse de Bretagne, contre la robe de bure des Carmélites. M^{sr} Richard, archevêque de Paris, professe une dévotion particulière pour la duchesse Françoise, dont il a réimprimé la *Vie*. Mais ceux qui possèdent la brochure, autrefois éditée à Nantes par le vénérable prélat, aimeront à retrouver, dans la *Nouvelle Bibliothèque Populaire*, le texte authentique d'Albert Le Grand, tout pétri de naïveté touchante, tout parfumé d'onction suave.

M. Le Goffic a grossi son opuscule de la *Notice sur la fondation*

de *Notre-Dame du Folgoët* et le sublime idiot Salaün. Il a pu reproduire, *in extenso*, ce petit chef-d'œuvre de trois pages. Et je ne le chicanerai pas d'avoir modernisé quelques mots — mis par exemple « voisinage », au lieu de « voisiné », — tant je suis heureux, avec tous les Bretons, de relire, grâce à lui, Albert Le Grand dans une édition populaire.

O. DE GOURCUFF.

..

QUELQUES RIMES POUR QUELQUES-UNS, par Vincent Le Govec. —
Nantes, imprimerie Emile Grimaud, 1895.

Chaque année voit éclore de nouveaux poètes bretons. Nous ne connaissons pas M. Le Govec si celtisant d'aspect, mais nous lirions ses vers signés d'un nom étranger ou d'un pseudonyme, que nous ne pourrions hésiter sur leur provenance.

Les douze pièces qui composent ce petit livre sont pleines en effet de la piété, de la franchise, de l'honnêteté bretonnes. C'est chez les pauvres, les humbles, les laboureurs du sol ou les marins de la côte que M. Le Govec aime à trouver ses modèles. Il est plein de pitié aussi pour les animaux, victimes de l'homme : ses vers sur le dernier effort de Tamerlan, cheval de guerre, ou la mort d'un vieux coq me plaisent entre tous.

M. Le Govec nous doit un livre après ce livret. Le poète qui a modestement aligné « *Quelques rimes pour quelques-uns* » ne tient pas aux vains succès, mais il mérite de s'adresser au public.

O. DE G.

..

Quelques vers du comte X. de Bellevue sont toujours agréables à lire pour le sentiment qui les anime et le style qui les pare. Le dernier envoi de cette muse aimable est adressé « aux nouvelles cloches de Châteaubriant ». Après le poème de Schiller et des volumes entiers de deux Bretons, MM. Tiercelin et de la Grasserie, le comte X. de Bellevue a trouvé des expressions neuves pour caractériser les *Cloches* :

Oiseaux de bronze en vos cages de pierre,
Dites nos fêtes et nos deuils,
Chantez pour les herceaux, chantez pour les cercueils.

Que votre incessante prière,
Salut d'arrivée ou d'adieu,
Monte jusqu'au trône de Dieu !

Ces beaux vers tintent à mon oreille, en même temps que les robustes accents de la *Savojarde*. O. DE G.



LA FRANCE CHRÉTIENNE DANS L'HISTOIRE. — Paris, librairie
Firmin-Didot et C^{ie}, 1896.

Pour commémorer le 14^e centenaire du baptême de Clovis, la maison Firmin-Didot publie un magnifique ouvrage, la *France chrétienne*, dû à la collaboration des meilleures plumes chrétiennes et françaises de ce temps.

S. Em. le cardinal Langénieux, le successeur de saint Remy, « le gardien du baptistère national », comme il se désigne lui-même, a écrit la magistrale introduction de ce livre qui commente perpétuellement l'adage latin « *Gesta Dei per Francos* ». Le R. P. Baudrillart, de l'Oratoire, auteur d'un des plus notables chapitres, « la France catholique en face du protestantisme au XVI^e siècle », a assumé la direction de l'ouvrage — tâche délicate, admirablement remplie.

Chacun des distingués collaborateurs a été interrogé selon sa spécialité reconnue. Qui pouvait mieux parler de l'avènement des Capétiens que M. Marius Sepet ; de Gerbert, le premier pape français, que M. Lecoy de la Marche ; de Saint-Louis, que M. Wallon ; de Jeanne d'Arc, que M. le marquis de Beaucourt ; du XVII^e siècle chrétien, que M. René Doumic ; du XIX^e, que M. Ollé-Lapruné ?

Deux éminents académiciens sont entrés en lice : M. le marquis de Vogüé, pour chanter l'hymne des Croisades ; M^{sr} Perraud, le nouveau cardinal, pour louer noblement le grand Français d'Afrique, héritier de saint Augustin, M^{sr} Lavigerie.

M. Léon Gautier a cédé les *Chansons de gestes* à M. l'abbé Klein mais ne se réservait-il pas cette épopée vivante *La Chevalerie* ? Les *Mystères* ont été présentés par M. Petit de Julleville avec une admiration qui n'exclut jamais la justice.

Sans parler de M^{sr} d'Hulst, devenu depuis des nôtres qu'il est

député de Brest, nous aimons à retrouver dans cette glorieuse phalange deux Bretons : M. l'abbé Duchesne, directeur de l'Ecole française de Rome, qui a étudié avec son impeccable science historique *la Gaule chrétienne sous l'Empire romain* ; M. A. Rebelliau, sous-bibliothécaire de l'Institut, un des plus dignes critiques de Bossuet, à qui la *Chaire chrétienne du XIX^e siècle* a ouvert ses splendeurs. Magnifiquement écrite, imprimée et illustrée, *La France chrétienne* est plus qu'un beau livre, c'est un acte de foi.

O. DE GOURCUFF.

∴

LE DUC DE MERCŒUR, d'après des documents inédits, par F. Joüon des Longrais. — Saint-Brieuc, imprimerie R. Prudhomme. 1895.

« Avec Mercœur tout est sujet d'étonnement », dit très bien M. Joüon des Longrais, en une phrase de ce opuscule plus substantiel que bien des ouvrages. Ce sont les inconséquences du personnage, absolument inférieur au rôle de chef de la Ligue, que notre très érudit confrère expose d'après des documents tirés des Archives du Parlement de Bretagne, des Archives d'Ille-et-Vilaine, de la Bibliothèque nationale et aussi d'après une enquête historique, conduite avec beaucoup de sagacité. Nantes est un peu sacrifiée à Rennes dans cette étude ; les Nantais n'en liront qu'avec plus d'intérêt les passages concernant la militante duchesse de Mercœur et la petite cour de pédants et de poètes qui fréquentait l'hôtel de Briord. Le duc de Mercœur protégea les lettres ; lui pardonnerons-nous en faveur des Muses de n'avoir été ni bon Français, ni vrai Breton ?

O. DE G.

∴

ETRENNES NIVERNAISES 1896, par Achille Millien. — En Nivernais, chez tous les libraires.

L'an dernier, je louais M. Achille Millien d'avoir restauré cette jolie mode des *Etrennes*. Succès oblige ; et, pour 1896, l'excellent poète nous donne un volume plus intéressant encore et plus gracieux que le précédent. M. Millien a cette supériorité sur les an-

ens auteurs ou éditeurs d'*Etrennes*, que poésies et contes, souvenirs et biographies sont de son cru, à lui tout seul. Comme il aime sa province, comme il la fait aimer ! Le lettré de la *Terre natale* nous attendrit sur une vieille chanson populaire, « *La complainte de Jean Renaud* ». Il nous présente les artistes de son pays, qui ont illustré de croquis originaux son livre, dont la couverture est élégamment ornée des produits de la céramique nivernaise. Je répète mon cri : A quand les *Etrennes bretonnes* ?

O. DE G.



STANCES A G. LEOPARDI. — *ULTIMA VERBA*, par Auguste Lacaussade, Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1896.

L'éminent traducteur de Leopardi, M. Lacaussade, a senti le besoin d'interroger le grand poète italien sur les problèmes de la vie future. Dans de belles stances *Ultima verba* qui soutiendraient la comparaison avec les *Novissima verba* de Lamartine, il oppose au néant, désespérante conclusion des efforts de son modèle, ces consolations et ces recours, l'Amitié, la Poésie. Il regarde plus haut.

Être seul, toujours seul, seul avec sa pensée,
Se nourrir de son cœur et de son cœur mourir,
Refouler dans son sein sa tendresse offensée,
O vide ! et que Dieu seul ici-bas peut remplir !

Brizeux, qui lui aussi fut mordu par le Doute et regretta la foi du charbonnier, Brizeux, l'ami de M. Lacaussade, aurait signé ces nobles vers où le poète traduit les tourments du penseur. Hélas ! nous n'avons pas les *Ultima verba* de Brizeux.

O DE G.



LE SIÈGE DE PARIS ET LA COMMUNE. — Lettres d'Hippolyte Lucas à sa famille.

La *Nouvelle Revue rétrospective* a récemment publié les lettres qu'Hippolyte Lucas, alors bibliothécaire à l'Arsenal, adressait à sa famille pendant le siège. Ces lettres, pelures d'oignon, emportées

par ballons montés, au delà des lignes prussiennes, vers la Bretagne, ont conservé à 25 ans de distance, toute l'intensité des choses vues, et elles respirent cette belle humeur au milieu du danger, qui a été le trait caractéristique de cette époque tragique : — « Je « déjeune, écrit Hippolyte Lucas, à la date du 3 octobre 1870, en « trempant des croûtes sèches dans un verre de vin, et je ne m'en « porte pas plus mal. On veut nous faire cuire dans notre jus. Le « jus n'est pas gras, mais je serai dur à cuire. »

La question des côtelettes avait son importance en ce temps-là. Hippolyte Lucas en avait trois, qui marinaient dans du vinaigre, et qu'il conservait précieusement en prévision des jours pires. — « J'ai presque envie, s'écrie-t-il, dans l'un de ces épanchements intimes, d'inviter le ministre de l'instruction publique à déjeuner! »

Il aurait bien voulu, le gourmand, joindre à ces côtelettes un fromage de Hollande, mais le gouvernement s'en réservait la distribution. « Je ne puis pourtant pas, dit-il, aller demander un fromage de Hollande au général Trochu. »

La détresse augmente, et avec elle le danger, notre bibliothécaire poète ne se décourage pas plus que Paris tout entier, et il adresse à sa femme ces lignes pleines de patriotisme relevées à la fin par une légère pointe d'humour :

« L'armistice est repoussé, nous retombons implorablement « dans la guerre, et c'est, je crois, ce qu'il y a de mieux pour l'hon- « neur de la France. Nous serons probablement bombardés ces « jours-ci. Je ne m'en effraie pas, et je préfère à une paix honteuse « tous les dangers que nous pouvons courir. Tout ce qui me reste « de vieux sang français et breton dans les veines se révolte à la « pensée que nous subirions, sans nous être défendus jusqu'à la « mort, les conditions de la Prusse. Résignons-nous, la seule chose « qui me serait désagréable serait de mourir de faim à une époque « de ma vie où, par contradiction, j'ai plus d'appétit que jamais ».

Le bombardement a lieu ; les obus tombent autour de l'Arsenal, il y a des victimes. Hippolyte Lucas n'abandonne pas son poste de combat, il se tient dans la salle de lecture de la bibliothèque, sans feu, enveloppé dans une couverture de rempart, comme un capitaine de navire sur son banc de quart.

« Tout cela n'est pas gai, écrit-il, mais on ne pense pas à capituler, on ne pense qu'à sortir pour faire payer à l'ennemi son audace et ses ignominies. »

C'était en effet le sentiment général, malheureusement les souffrances vaillamment supportées ne purent éviter à la population la honte d'une capitulation. Hippolyte Lucas, en annonçant cette funeste nouvelle, écrit gravement, sobrement, gardant cette fois ses réflexions pour lui, comme il convient en d'aussi douloureuses circonstances. Ajoutons que le bibliothécaire poète qui communiquait ainsi ses impressions à sa famille, au jour le jour, et qui composait, dans les heures de trêve, des odes vengeresses contre les Allemands, retrouvées depuis dans ses papiers, savait être homme d'action, le moment venu, et que, dans les derniers jours de la Commune, il ne contribua pas peu, avec l'aide de plusieurs de ses collègues, à protéger la bibliothèque de l'Arsenal contre l'incendie, donnant, le premier, l'exemple de la vigilance et du dévouement. Mais il ne songea pas à parler de cela dans ses lettres.

JEAN DE KERJEAN.



LA VALLÉE DES COLIBRIS, par Lucien Biart. — Un vol. in-4° orné de 32 gravures d'après Mucha. — Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Il y a longtemps que la réputation de M. Lucien Biart n'est plus à faire. Chacun le connaît comme un merveilleux conteur, comme un romancier plein de verve et d'imagination. On sait moins qu'il est encore un voyageur hardi et un très sérieux érudit. Ses travaux sur l'Empire des Aztèques lui ont conquis une place très honorable parmi les savants. Il connaît à merveille le Mexique ancien et moderne. *La Vallée des Colibris* est donc plus qu'un livre récréatif, c'est une œuvre vécue et instructive. Certainement, les situations dramatiques n'y manquent pas, et les lecteurs suivront avec un intérêt véritablement palpitant les péripéties du voyage de Luis et de Nita, leurs luttes contre les bêtes fauves, contre les Comanches féroces et les Apaches indomptables. Mais, qu'ils le sachent bien, il y a dans ce livre un mérite de plus que celui de la simple imagination, il y a celui de la vérité. On s'apercevra que l'auteur connaît à fond la vie dont il parle, qu'il a vu les paysages qu'il décrit, qu'il a vécu avec les gens et avec les choses. Et de tels livres n'ont pas besoin d'être recommandés. M. Mucha s'est révélé artiste d'un talent remarquable dans les 32 belles compositions qui animent ce récit.



TRÉMOR AUX MAINS ROUGES, par Henry de Brisay. — Un vol. in-4°, orné de 17 gravures sur bois d'après les dessins de Zier. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Trémor aux mains rouges! Le titre sonore et tragique est bien celui qui convient au livre.

En des pages pleines de verve et d'émotion, l'auteur, Henry de Brisay, nous conte, dans le cadre si pittoresque de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, une merveilleuse aventure.

Sur un fonds historique et dans une période qui se termine à la capitulation de York-Town, le drame nous fait palpiter avec les malheurs de Louis-René de Lancieux et les forfaits abominables du traître Mornas. Malgré les espions, les Anglais, les Peaux-Rouges, l'héroïque enfant parvient à retrouver son père et à sauver l'armée.

On ne pense plus guère aux beaux faits d'armes de nos glorieux soldats d'autrefois qui arrosèrent de leur sang le frêle rameau de la liberté américaine ; *Trémor aux mains rouges* est à la fois une revanche pour les oubliés et une patriotique leçon pour les jeunes, à qui l'on apprend trop souvent que l'histoire de France commence à la prise de la Bastille.

De plus, le livre peut être mis entre toutes les mains, ce qui est rare par le temps qui court.

Zier a semé dans ce texte de merveilleuses compositions.

Citons encore, parmi les livres d'étrennes de la maison Mame, une traduction nouvelle, par M. Hérold, du touchant roman de Miss Cummins *Mabel Vaughan*, et une saisissante histoire de marins *Les trois disparus du Sirius*, due à la plume alerte de notre compatriote breton, M. Georges Price, et très bien illustrée par Zier.



CONTES ET LÉGENDES D'ÉGYPTE par G. Nicole. — Un vol. in-8° cavalier, illustré par RIU. Paris J. HETZEL, éditeur

L'antique Égypte, exhumée par Mariette-Bey et par ses successeur français, a le privilège d'éveiller l'attention des amateurs

d'histoire encore imparfaitement explorée. On l'étudie plus dans son passé que dans son présent, dans ses anciennes coutumes reconstituées que dans ses mœurs actuelles. Le livre de M. G. Nicole, plein de couleur locale, avec un bon nombre d'histoires plus intéressantes les unes que les autres, nous fait pénétrer dans l'Égypte contemporaine, et l'on ne saurait rêver un meilleur guide. Aussi les *contes et Légendes d'Égypte* sont-ils d'avance assurés du succès, grâce à leur variété d'abord, grâce aussi à une profonde connaissance du mystérieux pays des fellahs et des momies.

Riou, qui a illustré ces contes, connaît admirablement l'Égypte; il a fait montre d'autant de science que de talent.



L'ILE A HÉLICE, par Jules Verne. — Un beau volume grand in-8, illustré de 81 dessins de L. Benett, dont 12 grandes chromotypographies, une carte en couleurs et deux en noir. Paris, J. Hetzel, éditeur.

L'inépuisable et merveilleux conteur dont l'œuvre est si considérable et si appréciée, notre compatriote Jules Verne, s'est encore surpassé dans son nouveau volume, *l'île à Hélice*. C'est un curieux et palpitant voyage, à travers le Pacifique, accompli dans des conditions étranges, à bord d'une île flottante, faite de main d'homme, et dirigeable, habitée par des archi-millionnaires qui s'offrent cette énorme fantaisie : un monde en petit où se développent bientôt les passions humaines, dans toute leur violence, pour aboutir à un drame inattendu. Hâtons-nous de dire que l'élément joyeux et comique tient une grande place dans le récit, et que jamais l'auteur de tant de livres célèbres ne montra plus de verve et de bonne humeur. On reste confondu devant tant d'invention et d'imagination.

Benett, dans son illustration, s'est surpassé; il a su montrer sous tous ses aspects cette île merveilleuse. Nombre de ses dessins sont de véritables tableaux.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1895. — SECOND SEMESTRE

JUILLET

- I. — Notes d'histoire sur l'enseignement en Bretagne : *Le collège de Vitré avant la Révolution*. — L'abbé TH. SEVAILLE, licencié ès-lettres, professeur d'histoire, 5.
- II. — *Histoire de Pleubihan* arrondissement de Lannion canton de Lézardrieux (C.-du-N). (suite). — L'abbé YVES-MARIE LUCAS, 23.
- III. — *Les premières années de la duchesse de Berry* (suite). — L. CHÉRUBINI, 24.
- IV. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chanoine honoraire, 40.
- V. — POÉSIE BRETONNE : Chansons populaires bretonnes, (dialecte de Vannes), *Er verh iouank dissent*. — YAN KERHLEN, 50.
- VI. — POÉSIE FRANÇAISE, par HIPPOLYTE LUCAS, 54.
- VII. — Récits et nouvelles : *Fanlik ar Bleuenn*, conte breton. — HENRI DE FARCY, 57.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *La noblesse de Bretagne*, notices historiques et généalogiques, par le marquis R. de l'Estourbeillon, précédées d'une introduction, par le vicomte de Lisle ; *L'ancienne paroisse de Carentoir*, par M. l'abbé Le Claire. ARTHUR DE LA BORDERIE de l'Institut. — *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre français*, depuis son origine, par Hippolyte Lucas. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler ; *La lithographie*, par Henri

Bouchot; *Le vicomte de Toustain de Richebourg et la seigneurie de la Grée de Callac*, par le comte de Bellevüe; *Méli-Méto!* poésies par H. Remy de Simony; *Le voile de flamme*, nouvelles poésies par Madeleine Lépine; *Mademoiselle Colette*, par Camille Natal; *Anthyme-Denis Cohon*, évêque et comte de Dol, son rôle pendant la Fronde par M. Charles Robert de l'Oratoire; *Inventaire des archives des châteaux bretons*. III : *Archives de la seigneurie de la Morlaye, au château du Lou, en Mauron 1514-1815*. IV : *Archives du château de la Maillardière en Vertou (1315-1718, publiées par le marquis de l'Estourbeillon : Miss Recordinell, aventures cyclistes, par Léon Michaud-d'Humiac; Légendes et curiosités des métiers, VI-VII; Les Cordonniers et les Chapeliers, par Paul Sébillot. O. DE GOURCUFF; — Le Livre d'or de Bretagne; la Revue indépendante; Le Livre du siècle, 65-84.*

AOUT

- I. — *Henri IV et Catherine de Parthenay*. — Le comte DE CHABOT, 85.
- II. — Variétés historiques : *Le marquisat de Caradeuc*. — LOUIS DE VILLERS, 99.
- III. — *Souvenirs de mon bataillon*, notes d'un caporal aux volontaires de l'Ouest. — Marquis des S^{***}, 106.
- IV. — POÉSIE BRETONNE : *Gwers Kaëra tra eo 'nem glevet!* — BARDE DU MÉNEZ-BRÉ, 130.
- V. — *Le pèlerinage de Bernadette*. — COMTESSE OLGA, 137.
- VI. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Quiberon 1795*. (la Bataille et le Martyre), J. BULÉON: — *Conte de Noël*, pièce en un acte en vers de M. Maurice Bauchor; *Légendes et curiosités des métiers*, par Paul Sébillot. (VIII. Les Pâtisseries, IX. les Bouchers); *L'instruction publique et les écoles à Brest avant 1789*, par le docteur A. Corre; *Sauvée!* par A. Schalck de la Faverie, O. DE GOURCUFF, 149-162.
Le génie Breton, 163.

SEPTEMBRE

- I. — Etudes historiques : *La Bretagne sous Louis XVI (1774-1785)*. — CH. DE CALAN, 165.
- II — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite)*. — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chanoine honoraire, 179.
- III. — *Les premières années de la duchesse de Berry (fin)*. — L. CHÉRUBINI, 195.
- IV. — Récits et contes de Bretagne : *La veillée terrible, récit de ma grand'mère*, 209.
- V. — *Souvenirs de mon bataillon, notes d'un caporal aux volontaires de l'Ouest*. — Marquis des S***, 216.
- VI. — *Pardon sant Koneri*. — LAOUENANIG SANT ERVOAN, 221.
- VII. — *Le Pardon de chez nous*. — JAN VIAN, 225.
- VIII. — POÉSIES FRANÇAISES : *En août*. — SYLVANE, 229.
Le psaume des malheureux. — JOSEPH ROUSSE, 230.
- IX. — Nos poètes bretons : *Victor Drouyer*. — ADOLPHE ORAIN, 232.
- X. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Le Mont Saint-Michel, d'après ses anciens registres paroissiaux (1600-1800)*, par M. l'abbé Paris-Jallobert ; *Les défenseurs du Mont Saint-Michel (1450-1717)*, par le vicomte O. de Poli ; *Ephémères, poésies*, par le vicomte de Colleville ; *Documents de criminologie, recherches sur l'archéologie criminelle dans l'Yonne*, par le Dr Marty ; *Légendes et curiosités des métiers*, par Paul Sébillot. X. les charpentiers et les menuisiers ; *L'idée de Dieu en nous, notes de spiritualité* (par le R. P. Lécuyer), publiées par le R. P. Libercier ; *Jeanne d'Arc et pacte avec le Dieu sauveur. Un grand pape, Léon XIII*, deux brochures par M. E. de Villedieu ; *Les Etats de Bretagne au XVI^e siècle*, par Henri Sée, chargé de cours de la Faculté des Lettres de Rennes. — O. DE GOURCUFF, 238-243.

OCTOBRE.

- I. — Etudes historiques : *La Bretagne sous Louis XVI* (1774-1785 (suite). — CH. DE CALAN, 245.
- II. — *Souvenirs de mon bataillon*, notes d'un caporal aux volontaires de l'Ouest (suite). — Marquis des S^{***}, 260.
- III. — *L'Association Bretonne-Angevaine à Ancenis*, 281.
- IV. — POÉSIE BRETONNE : *En est* (la moisson). — ISIDORE LE LABOUREUR, 285.
- V. — POÉSIES FRANÇAISES : *Souvenirs de Bretagne*, par OSCAR DE POLI, 293. *Seule*. — P. GIQUELLO, 297. *A l'auteur de Pauca pauci*. — YVES BERTHOU, 299.
- VI. — NOUVELLES ET RÉCITS : *La vieille chapelle de Kerdualle*, GETTE DE LA SAULDRAYE, 300.
- VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *La soif du juste*, par Edmond Tiaudière, LÉO LUCAS. — *Histoire et Littérature*, par Edmond Biré ; *La vie chrétienne au milieu du monde et notre siècle*, entretiens pratiques par la princesse Caroline de Sayn Wittgenstein, recueillis, revus et publiés par Henri Lasserre ; *Vie de M. Dupont*, « le saint homme de Tours », par M. l'abbé P. Giquello ; *Autour de mon village*, par F. Schalck de la Faverie, illustrations de Gaston La Touche, Ernst Schalck, Marthe de Jouffroy ; *L'A propos*, un acte en vers de Marcel Béliard. O. DE GOURCUFF. — *La Bretagne et la fin de la guerre de Cent ans*, étude historique par S. de la Nicollière-Teijeiro, JOEPE ROUSSE. *Le Livre du siècle*, 305.
- VIII. — Chronique de la Société des Bibliophiles bretons, 316.

NOVEMBRE

- I. — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chanoine honoraire, 325.

- II. — Etudes historiques : *La Bretagne sous Louis XVI (1774-1785)* (suite). — CH. DE CALAN, 337.
- III. — *Le gros lot*, comédie de salon. — H. DE FARCY DE MALNOË, 355.
- IV. — *Souvenirs de mon bataillon*, notes d'un caporal aux volontaires de l'Ouest (fin). — Marquis des S^{rs}, 371.
- V. — NOUVELLES ET RÉCITS : *Ayamé*. — Comtesse OLGA, 378.
- VI. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), 387.
- VII. — POÉSIE FRANÇAISE : *La tempête*. — Vicomte ODON DU HAUTAIS, 395.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Légendes et curiosités des métiers*, par Paul Sébillot (séries X à XX); *Le pain qu'on pleure*, poésies par Michel Abadie; *Un magistrat de l'ancien temps*; *La peinture en Europe, La Belgique*, par MM. G. Lafenestre et E. Richtenberg; *Montfort-sur-Meu*, son histoire et ses souvenirs, par Edouard Vigoland, *La répétition interrompue*, marivaudage en un acte, de MM. Maurice Cartuyvels et Franz Wiener; *Education et Instruction*, par M. Ferdinand Brunetière; *Les Dictionnaires départementaux*, dictionnaires biographiques d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. O DE GOURCUFF, 397.

DÉCEMBRE

- I. — *Mort de M. de la Villemarqué*. — ARTHUR DE LA BORDERIE, de l'Institut, 405.
- II. — *Les comptes de M. de Balleroy (1776-1790)*. — D^r A. CORRE, 411.
- III. — Etudes historiques : *La Bretagne sous Louis XVI (1774-1785)* (suite et fin). — CH. DE CALAN, 427.
- IV. — *Mémoires d'un Nantais*, (suite), 441.
- V. — Récits et contes de Bretagne : *Yvon le Passeur ou la légende du Trioux*. — HENRY DE FARCY DE MALNOË, 449.
- IV. — POÉSIE BRETONNE : *Minour Tréhourin*. — YAN KERHLEN, 457.
- VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Choses de Russie*, par Norbert Lallié; *Lettres écrites de 1809 à 1828*, par la comtesse de Bizémont au

comte de Bruc de Livernière et publiées par le baron Gaëtan de Wismes. JOSEPH ROUSSE. — *Histoire de la Vendée militaire*, J. Créteineau-Joly. L. — *Les Saints de la Betagne*, du R. P. Albert le Grand, avec introduction par Ch. Le Goffic; *Quelques rimes pour quelques-uns*, par Vincent Le Govec; *Les cloches* du comte X. de Bellevue; *La France chrétienne dans l'histoire*; *Le duc de Mercœur*, d'après des documents inédits, par F. JOUON des Longrais; *Etrennes nivernaises 1896*, par Achille Millien; *Stances à G. Léopardi, Ultima verba*, par Auguste Lacaussade. O. de GOURCUFF. — *Le siège de Paris et la Commune*. JEAN DE KERJEAN. — *La vallée des Colibris*, par Lucien Biart; *Trémor aux mains rouges*, par Henry de Brisay; *Contes et légendes d'Égypte*, par G. Nicole; *L'île à Hélice*, par Jules Verne, 460-471.

VIII. — Tables du second semestre 1895, 472.



TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 2^{me} SEMESTRE DE L'ANNÉE 1895

ETUDES HISTORIQUES

Les premières années de la duchesse de Berry (fin), par L. Chérubini,
p. 34-39, 195-208.

Henri IV et Catherine de Parthenay, par le comte de Chabot, p. 85-98.

ETUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Notes d'histoire sur l'enseignement en Bretagne : *Le collège de Vitré avant la Révolution*, par M. l'abbé Th. Seville, p. 5-22.

Esquisse de l'histoire de Pleubihan (suite), par M. l'abbé Y.-M. Lucas,
p. 23-33.

Les grandes Seigneuries de la Haute-Bretagne (suite), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 40-49, 179-194, 325-336

La Bretagne sous Louis XVI (1774-1785), par M. Ch. de Calan, p. 165-178, 245-259, 337-354, 427-440.

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

Le marquisat de Caradec, par M. Louis de Villers, p. 99-105.

Les comptes de M. de Balleroy (1776-1790), par M. le D^r A. Corre,
p. 411-426.

BIOGRAPHIE BRETONNE

NÉCROLOGIE

Mort de M. de la Villemarqué, par M. Arthur de la Borderie, p. 405-410.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS

- Souvenirs de mon bataillon* (suite et fin), par M. le marquis des S** ,
 . 106-129, 216-220, 260-280, 371-377.
Mémoires d'un Nantais (suite), p. 387-394, 441-448.

MÉLANGES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

- Le génie breton*, p. 163-164.
Le pardon de chez nous, par M. Jan Vian, p. 225-228.
Nos poètes bretons : VICTOR DROUYER, par M. Adolphe Orain, p. 232-237.
L'Association Bretonne-Angevaine à Ancenis, p. 281-284.

POÉSIES BRETONNES

- Chanson populaire bretonne. *Er verh iouank dissent* (*La jeune fille désobéissante*), par Yan Kerhlen, p. 50-53.
Gwerz, Kaera kra eo nem glevet! Que bonne entende est douce chose!
 par le Barde du Menez Bré, p. 130-136.
Pardon sant Koneri, le pardon de saint Goneri, par le Roitelet de
 Saint-Yves, p. 221-224.
En Est, la Moisson, par Isidore le Laboureur, p. 285-292.
Minour Treourin. L'héritier de Treourin, par Yan Kerhlen, p. 457-459.

POÉSIES FRANÇAISES

- Mademoiselle Doze*, poésie inédite d'Hippolyte Lucas, p. 54-56.
En août, par Sylvane, p. 229.
Le psaume des malheureux, par M. Joseph Rousse, p. 230-231.
Souvenirs de Bretagne, par M. Oscar de Poli, p. 293-296.
Seule, par M. P. Giquello, p. 297-298.
A l'auteur de « Pauca Paucis », par M. Yves Berthou, p. 299.
La tempête, par M. le vicomte Odon du Hautais, p. 395-396.
Une poésie française, de M. de la Villemarqué, p. 407.

NOUVELLES ET RÉCITS

- Fantik ar Bleuenn*, conte breton, par M. Henry de Farcy, p. 57-60.
Le pèlerinage de Bernadette, légende par la comtesse Olga, p. 137-148.

La veillée terrible, récit de ma grand'mère, par M. Henry de Farcy, p. 209-215.

La vieille chapelle de Kerdualle, par Gette de la Saudraye, p. 300-304.

Ayamé, par la comtesse Olga, p. 378-386.

Yvon le passeur ou la Légende du Trieux, par M. Henri de Farcy de Malnoë, p. 449.

SAYNÈTES ET COMÉDIES

Le gros lot, comédie de salon, par M. de Farcy de Malnoë, p. 355-370.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

La noblesse de Bretagne, notices historiques et généalogiques, du marquis R. de l'Estourbeillon, par M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, p. 67-72.

L'ancienne paroisse de Carentoir, de M. l'abbé Le Claire, par M. Arthur de la Borderie, p. 72-74.

Histoire philosophique et littéraire du Théâtre Français, depuis son origine, d'Hippolyte Lucas, 3^e édition complétée, par X., p. 74-75.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler. — 21^e fascicule (Ger-Chap.), par M. O. de Gourcuff, p. 75-76. — *La Lithographie*, de M. Henri Bouchot, par le même, p. 77. — *Le vicomte de Toustain de Richebourg et la seigneurie de la Grée de Callac*, de M. le comte X. de Bellevue, par le même, p. 77-78. — *Méli-Mélo*, de M. Rémy de Simony. *Le voile de flamme*, de M^{lle} Madeleine Lépine, par le même, p. 78-79. — *Mademoiselle Colette*, de Camille Natal, par le même, p. 79. — *Anthyme-Denys Cohon, évêque de Dol*, de M. l'abbé Robert, par le même, p. 79-80. — *Inventaire des archives des châteaux bretons*, de M. le marquis de l'Estourbeillon, par le même, p. 80-81. — *Miss Recordinett*, de M. S. Michaud d'Humiac, par le même, p. 81. — *Légendes et curiosités des métiers*, de M. Paul Sébillot, par le même, p. 81-82.

Le livre d'or de la Bretagne, p. 82.

La Revue indépendante, p. 82-83.

Le livre du siècle, p. 83-84.

Quiberon 1795, de M. Eug. Le Garrec, par M. J. Buléon. — *La Bataille et le Martyre* (citation), p. 149-158.

Conte de Noël, de M. Maurice Bouchor, par M. O. de Gourcuff, p. 158-159. — *Légendes et curiosités des métiers*, de M. P. Sébillot, par le même,

p. 159-160. — *L'Instruction publique et les écoles à Brest avant 1789*, de M. le Dr Corre, p. 160. — *Sauvée !...* de M. A. Schalck de la Faverie, p. 160-161. — *Châtiment*, de M. Alph. Poirier, p. 161-162.

Le Mont Saint-Michel, d'après ses anciens registres paroissiaux de M. l'abbé Paris-Jallobert, *Les défenseurs du Mont Saint-Michel*, de M. le vicomte O. de Poli, par M. O. de Gourcuff, p. 238-239. — *Ephémères*, poésies de M. le vicomte de Colleville, par le même, p. 239-240. — *Documents de criminologie dans l'Yonne*, de M. le Dr Marty, par le même, p. 241. — *Légendes et curiosités des Méliers*, de M. P. Sébillot, par le même, p. 241-242. — *L'idée de Dieu en nous*, du R. P. Lécuyer, *Allocution*, du P. Libercier, par le même, p. 242. — *Jeanne d'Arc et le Pacte avec le Dieu sauveur*, *Un grand pape*, *Léon XIII*, de M. E. de Villedieu, par le même, p. 243. — *Les Etats de Bretagne au XVI^e siècle*, de M. Henri Sée, par le même, p. 243-244.

La soif du juste, de M. Edmond Thiaudière, par M. Léo Lucas, p. 305-307. — *Histoire et Littérature* de M. Edmond Biré, par M. Olivier de Gourcuff, p. 307-309. — *La vie chrétienne au milieu du monde et notre siècle*, de M^{me} la princesse de Sayn Witgenstein, entretiens publiés par Henri Lasserre, par le même, p. 309-310. — *Vie de M. Dupont*, le saint homme de Tours, de M. l'abbé Giquello, par le même, p. 310. — *Autour de mon village*, de M^{me} F. Schalck de la Faverie, par le même, p. 310-312. — *L'à-propos* de M. Marcel Béliard, par le même, p. 312-313.

La Bretagne et la fin de la guerre de Cent ans, de M. S. de la Nicollière Teijeiro, par M. Joseph Rousse, p. 313-314.

Le Livre du Siècle, p. 314-315.

Légendes et Curiosités des métiers, de M. P. Sébillot, par M. O. de Gourcuff, p. 397-399.

Le pain qu'on pleure, poésies de M. Michel Abadie, par le même, p. 399-300. — *Un magistrat de l'ancien temps* (M. Varin de la Brunetière), de M. *** par le même, p. 400. — *La peinture en Europe — La Belgique* de MM. G. Lafenestre et E. Richtenberger, par le même, p. 400-401. — *Montfort-sur-Meu*, son histoire et ses souvenirs de M. Ed-Vigoland, par le même, p. 401-402.

La répétition interrompue de MM. M. Cartuyvels et F. Wiener, par le même, p. 402. — *Education et Instruction* de M. F. Brunetière, par le même, p. 402-403. — LES DICTIONNAIRES DÉPARTEMENTAUX. *Dictionnaires biographiques d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure*, par le même, p. 403-404.

Choses de Russie, de M. Norbert Lallié, par M. Joseph Rousse, p. 450. —

Lettres écrites de 1809 à 1828, par la comtesse de Bizemont au comte de Bruc de Livernière, publiées par le baron G. de Wismes, par le même, p. 450-457.

Histoire de la Vendée militaire de J. Créteineau-Joly, édition nouvelle, par L., p. 452-454.

Les Saintes de la Bretagne, du R. P. Albert Le Grand avec introduction de Ch. Le Goffic, par M. O. de Gourcuff, p. 463-464. — *Quelques rimes pour quelques-uns*, de M. Vincent Le Govec, par le même, p. 455-464. — *Les Cloches* du C^{te} X. de Bellevue, par le même, p. 464-465. — *La France chrétienne dans l'histoire*, par le même, p. 465-466. — *Le duc de Mercœur*, de M. F. Jouon des Longrais, par le même, p. 466. — *Étrennes nivernaises*, 1896 de M. Achille Millien, par le même, p. 466-467. — *Stances à Léopardi*, de M. Auguste Lacaussade, par le même, p. 467. — *Le Siège de Paris et la Commune*, lettres d'Hippolyte Lucas à sa famille, par M. Jean de Kerjean, p. 467-469. Livres d'étrennes de la maison Mame, p. 469-470. — Livres d'étrennes de la maison Hetzel, p. 470-471.

Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons. — Séance du 9 octobre 1895, p. 316-324.



TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

- BARDE DU MENEZ-BRÉ (Le), *Gwerz*, p. 130-136.
- BERTHOU (Yves). — A l'auteur de *Pauca Paucis*, p. 299.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — *Mort de M. de la Villemarqué*, p. 405-407.
- Comptes rendus de livres, p. 67-74.
- BULÉON (J.). — *Quiberon*, de M. F. Le Garrec, p. 149-158.
- CALAN (C. de). — *La Bretagne sous Louis XVI*, p. 165-178, 245-259, 337-354, 427-440.
- CHABOT (C^{te} de). — *Henri IV et Catherine de Parthenay*, p. 85-98.
- CHÉRUBINI (L.). — *Les premières années de la duchesse de Berry*, p. 34-39, 195-208.
- CORRE (D^r). — *Les comptes de M. de Balleroy*, p. 411-426.
- FARCY (H. de). — *Fantik ar Bleuenn*, p. 57-66. — *La veillée terrible*, p. 209-215. — *Le gros lot*, comédie, p. 355-370. — *Yvon le passeur*, p. 449-456.
- GETTE DE LA SAULDRAYE. — *La vieille chapelle de Kerdualle*, p. 300-304.
- GIQUELLO (P.). — *Seule*, p. 297-298.
- GOURCUFF (Olivier de). — Comptes rendus de livres, p. 75-82, 158-162, 238-244, 307-313, 397-404, 460-471.
- GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, p. 40-49, 179-194, 325-336.
- ISIDORE LE LABOUREUR. — *En Est, la Moisson*, p. 285-292.
- KERHLEN (Yan). — *La jeune fille désobéissante*, p. 50-53. — *L'héritier de Tréourin*, p. 457-460.
- KERJEAN (Jean de). — *Compte-rendu de livre*, p. 467-469.

